

# Quand le couple devient famille



Institut Marie Meierhofer pour l'enfant

# Quand le couple devient famille

Rapport sur la situation des jeunes familles en Suisse  
sur la base de la recherche:  
« Les jeunes familles et la protection sociale »  
Sollicitations politiques et sociales

En collaboration avec Barbara Raulf,  
Sabine Schenk et Kurt Huwiler

Traduit de l'allemand par Nicolas Couchepin

Editions



L'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne publie régulièrement des études et travaux réalisés par ses enseignants, chargés de cours et diplômés. Ces ouvrages illustrent ses divers domaines d'activité, de recherche et d'enseignement, à l'intention de ses anciens étudiants, des professionnels de l'action sociale et des milieux intéressés.

Comité d'édition :

Joseph Coquoz, Béatrice Despland, Claude Pahud,  
Paola Richard-De Paolis, Jean-Pierre Tabin

Responsable de la diffusion : Jean Fiaux

Diffusion auprès des libraires, en Suisse :

Albert le Grand Diffusion SA, av. de Beaumont 20, 1700 Fribourg

Diffusion auprès des libraires, hors de Suisse :

CID, Bd Saint-Michel 131, 75005 Paris

Mise en page : Editions Antipodes, case postale 290, 1000 Lausanne 9

Titre original: *Startbedingungen für Familien. Forschungs- und Erlebnisberichte zur Situation von Familien mit Kleinkindern in der Schweiz und sozialpolitische Forderungen*

Frank Beat Keller (Ed.)

© 1998, Verlag Pro Juventute

© 2000, Editions EESP, case postale 70, CH-1000 Lausanne 24

Tous droits réservés. Reproduction interdite

Imprimé en Suisse

ISBN: 2-88284-031-4

# L'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP)

L'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne prépare à plusieurs professions de l'action sociale, éducative et socio-sanitaire. Elle compte aujourd'hui quatre filières :

- La filière Service social, qui prépare au diplôme d'assistant social.
- La filière Animation socioculturelle, qui prépare au diplôme d'animateur socioculturel.
- La filière Education spécialisée, qui prépare au diplôme d'éducateur spécialisé, à celui de maître socioprofessionnel et à celui d'éducateur de la petite enfance.
- Elle propose des cycles réguliers de formation à plein temps et en emploi (environ 400 étudiants), ainsi que des cours post-grade de directeurs et directrices de lieux d'accueil pour jeunes enfants et de praticiens formateurs.

L'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne a été créée le 19 novembre 1964 par la fusion de l'Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices (1952) et du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (1953).

Etablissement de formation professionnelle supérieure, membre de la Conférence suisse des Hautes Ecoles spécialisés, des Ecoles supérieures de Travail social (SASSA) et du Comité suisse des Ecoles d'ergothérapie (CSEET), la Fondation Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne est reconnue et subventionnée par la Confédération suisse et les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Ce livre a pu être publié grâce à l'aide de la Loterie Romande,  
à l'occasion de l'exposition «Nos chers petits – Joie et exaspération».

Vous retrouverez également l'exposition, itinérante de 2000 à 2003,  
sur le site Internet: [www.noscherspetits.ch](http://www.noscherspetits.ch)

## Introduction

Chaque année, environ 38000 femmes donnent le jour à un premier enfant en Suisse, ce qui représente autant de nouvelles familles. En procréant, les futures mamans et les nouveaux papas endossent une lourde tâche dont ils ne savent rien encore. Comment assumeront-ils leurs devoirs de parents? Quelles difficultés, quelles joies les attendent avec ce premier enfant? Bien que toutes ces futures familles se trouvent devant le même défi, il y a de grandes variations dans la manière dont chacune d'elles aborde les changements liés à la venue d'un premier enfant: chaque futur parent possède son propre point de vue; l'expérience de la grossesse et de la naissance est différente pour chaque mère; la relation qui se noue entre le nourrisson et ses parents est chaque fois unique; la répartition des rôles entre père et mère se joue différemment pour chacun.

La plupart des futures mamans (et à plus forte raison des futurs pères) ne possèdent pas, avant la naissance, d'expérience très précise de la manière d'agir avec un nourrisson. Les qualifications requises sont très différentes de celles qu'il faut posséder pour suivre une formation ou exercer une profession. Le niveau d'exigences de la maternité et de la paternité est telle que l'on peut dire sans risque de se tromper beaucoup que la plupart des futurs parents sont insuffisamment préparés à cette tâche passionnante et difficile. Plusieurs questions se posent donc pour ces jeunes gens qui s'appêtent à devenir parents:

- Comment les couples se débrouillent-ils dans leur nouvelle situation de parents?
- Comment les enfants vivent-ils les grands chamboulements qu'ils déclenchent en naissant?
- Quelles sont les réactions des parents vis-à-vis d'éventuels problèmes? Vers qui se tournent-ils?

- Quels sont les soutiens disponibles pour les jeunes parents, et quels sont ceux qui font défaut?
- Quel est le devoir de l'Etat envers les familles et surtout envers les enfants?

Ce livre essaie de répondre à quelques-unes de ces questions. Pour mener à bien notre réflexion, nous avons fait appel à différentes sources. L'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance de Zurich a conduit, voilà quelques années, une recherche approfondie portant sur les familles avec de jeunes enfants, intitulée *Familien mit Kleinkindern und öffentliche soziale Unterstützung* (traduction: *Les jeunes familles et la protection sociale*). Les résultats de cette étude et les recherches et projets de nombreux spécialistes de la petite enfance sont réunis dans ce livre pour présenter un éclairage différencié de ce qui attend les jeunes gens vivant en Suisse qui décident d'avoir des enfants.

### **L'étude «Les jeunes familles et la protection sociale»**

Les chercheurs de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance de Zurich se consacrent à l'étude de la condition des enfants et de la famille. Leurs recherches s'orientent le plus possible vers la vie quotidienne. Ils font part de leurs observations aux spécialistes de différentes disciplines, politiciens et autres, qui sont engagés d'une façon ou d'une autre dans la politique familiale, et que le domaine de la petite enfance intéresse. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé en 1991 un projet de recherche qui avait pour but de réunir des observations sur la situation des futurs parents et le développement des familles, depuis la naissance d'un premier enfant jusqu'à sa cinquième année de vie.

A ce jour, les femmes portent la responsabilité pratiquement entière des tâches du ménage et de l'éducation des enfants. L'engagement personnel et l'énorme dépense d'énergie à long terme de la maternité continuent cependant de ne soulever que peu d'intérêt et n'éveillent qu'une reconnaissance minimale. Nous avons donc décidé d'utiliser les moyens à notre disposition pour approcher le quotidien des mères – et non pas, pour une fois, celui des pères ou des spécialistes de la petite enfance. Nous avons voulu connaître leurs expériences, leurs espoirs et leurs souhaits, et mettre leur vécu au cœur de notre recherche. Des transformations structurelles complexes président au processus qui transforme une jeune femme en maman et un couple en parents. Ceux-ci doivent soudain affronter un quotidien tout nouveau. C'est pourquoi il nous a paru intéressant *d'interviewer à plusieurs reprises les mêmes*

mères: nous espérons saisir, au moins partiellement, ce processus de transformation sur une période de cinq ans.

Voici les démarches les plus importantes que nous avons entreprises pour mener notre recherche à bien :

– Elaboration d'un questionnaire qui s'adressait à des femmes enceintes de leur premier enfant.

– Des responsables de cours de soins aux nourrissons et de cours de soutien à l'accouchement, des sages-femmes et d'autres spécialistes ont distribué le questionnaire à leurs clientes: 748 femmes enceintes ont rempli le questionnaire et nous l'ont renvoyé. Pour des raisons de capacité, nous n'avons pu garder que 200 personnes pour notre étude. Ces 200 futures mères vivaient dans le canton de Zurich et ont été retenues parce qu'elles représentaient une large palette en ce qui concerne l'âge, la nationalité, les revenus, la profession, la situation de vie et l'attitude vis-à-vis de la maternité<sup>1</sup>. Vingt d'entre elles étaient de nationalité turque, et 12 d'entre elles étaient des mères élevant leur enfant seules.

- Première interview en 1991, 4 mois après la naissance: 182 mères.
- Deuxième interview, un an après la naissance: 174 mères.
- Troisième interview, deux ans après la naissance: 161 mères.
- Quatrième interview, trois ans après la naissance: 152 mères.
- Cinquième interview, quatre ans après la naissance: 146 mères.
- Sixième interview, cinq ans après la naissance: 143 mères.

Nous avons également besoin, pour mener cette recherche à bien, de recueillir des données quantifiables concernant les thèmes de la famille et l'évolution des mentalités. Outre les interviews, nous avons donc eu recours à des instruments d'enquête plus classiques, comme des questionnaires et des tests standards que les mères interviewées ont bien voulu remplir. Les interviews ont toutes été enregistrées, transcrites, et leur contenu analytiquement évalué. Quelques résultats provisoires de cette étude ont été publiés avant la parution de ce livre. Vous trouverez les renvois à la littérature correspondante dans les articles de la première partie de ce livre.

C'était un souhait conscient de notre part que de rendre visibles les expériences quotidiennes, les bonheurs et les problèmes que les familles rencontrent. C'est pourquoi nos articles sont agrémentés de nombreuses citations, même parfois divergentes, tirées des interviews des mères. Nous espérons par

1. Pour les données exactes concernant la conception de la recherche et l'échantillonnage, voir Huwiler, K. (1995), *Herausforderung Mutterschaft*, Berne: Huber.

là avoir su mettre en évidence la complexité des réalités familiales, et en avoir rendu les aspects souvent antagonistes. Cependant, nous avons voulu en même temps – cela n'est pas contradictoire – transcrire nos exemples dans un langage aussi compréhensible que possible pour que chacun puisse, sur le thème de la famille, mener une réflexion politique et sociale débouchant sur des solutions concrètes. Notre objectif n'est donc pas de proposer ici un exercice de style promettant des solutions théoriques à des problèmes actuels de politique sociale. Nous avons au contraire cherché à restituer de façon aussi large que possible ce que nous avons appris nous-mêmes des expériences pratiques et quotidiennes de la situation familiale, et des besoins des familles dès la naissance du premier enfant. Nous espérons par ce travail avoir jeté des bases qui permettront au lecteur d'imaginer des solutions pour améliorer de façon ciblée les conditions d'existence des familles en Suisse.

Avant de donner un aperçu des articles qui composent ce livre, nous tenons à remercier particulièrement :

Les mères qui nous ont fait confiance, qui nous ont accordé un temps précieux et qui nous ont permis d'entrer dans leur quotidien.

La famille Wiss-Wipf, qui a bien voulu se laisser photographier pour illustrer ce livre.

Les collaboratrices et collaborateurs de ce projet de recherche, qui se sont engagés à fond dans cette tâche et qui ont prêté une oreille attentive aux assertions des familles – Rita Ackermann, Nafiye Günes, Liselotte Guttentag, Liliane Jaeger-Wägerle et Maria Moser.

Les collègues de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance qui nous ont soutenus, conseillés et confortés, et parmi eux Hedy Buholzer, Dorothee Degen-Zimmermann, Elisabeth Gysel, Elisabeth Külling, Silvia Schenk, Marco Hüttenmoser et Heinrich Nufer.

Pro Familia Suisse qui nous a aidés à trouver les fonds nécessaires, et en particulier sa secrétaire Lucrezia Meier-Schatz et tous les membres du groupe d'accompagnement.

Les auteurs hommes et femmes qui ont directement contribué à ce livre.

La responsable des Editions Pro Juventute, M<sup>me</sup> Ingrid Rösli, ainsi que ses collaborateurs.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique<sup>2</sup> ainsi que le Fonds für gemeinnützige Zwecke des Kantons Zürich.

2. Crédits N<sup>os</sup> 11-28638.90, 11-33648.92, 11-40823.94, 1113-47005.96.

## Les articles qui composent ce livre

Les résultats de l'étude *Les jeunes familles et la protection sociale*<sup>3</sup> forment la première partie de ce recueil. L'article de Sabine Schenk traite des attentes des femmes vis-à-vis de leur statut tout nouveau de mères, et des difficultés les plus fréquentes liées à l'encadrement et à la prise en charge des jeunes enfants. Kurt Huwiler observe comment le réseau social s'organise – ou non – autour des jeunes familles. Son article nous renseigne sur les multiples relations qui existent entre les jeunes parents et leurs familles d'origine, leurs cercles d'amis et de connaissances, en bref, leurs réseaux sociaux; il évoque également les attentes déçues et les soutiens manquants dans ce domaine. Barbara Raulf nous parle de l'expérience des mères qui exercent une activité professionnelle et de celles qui se consacrent exclusivement à l'éducation de leurs enfants. La nécessité pour les femmes de choisir entre ces deux modes de vie à la naissance de leur premier enfant est un thème central de la question de l'égalité entre les sexes. L'Etat social se trouve là devant un véritable défi: il s'agit véritablement de permettre aux femmes de concilier une activité professionnelle et un travail de mère de famille. Dans l'article de Sabine Schenk, vous verrez combien la nécessité d'une prise en charge de la petite enfance pour compléter les possibilités familiales, suffisante et qualitativement bonne, se fait sentir. Les mères qui n'exercent pas d'activité professionnelle ont elles aussi besoin de pouvoir confier leur enfant à un lieu de prise en charge extérieur flexible qui réponde à une demande occasionnelle, d'urgence ou régulière.

Les deux articles suivants essaient de donner un aperçu des conditions particulières dans lesquelles vivent les mères élevant seules leur enfant ainsi que les mères étrangères, en l'occurrence turques. Dans les deux cas, le défi est de taille. Dans son article, Dorothee Degen-Zimmermann laisse simplement la parole aux femmes qui élèvent seules leurs enfants. On comprend à la lecture de son rapport combien l'expérience de chacune de ces femmes est unique, contrairement à ce que l'on aurait pu croire. Nafiye Günes et Sabine Schenk s'efforcent de mettre en évidence les conditions très différentes qui régissent l'existence des mères suisses et des mères turques dans le canton de Zurich, sans pour autant perdre de vue le caractère hétérogène des situations qui ont poussé les personnes de nationalité turque à immigrer en Suisse. Les hypothèses politiques et sociales qui concluent cet article mettent en évidence le

3. *Familien mit Kleinkindern und öffentliche soziale Unterstützung*; le titre de la recherche sera toujours indiqué en français dans les articles qui suivent. (Note du traducteur.)

fait que la barrière de la langue n'est pas le problème principal et n'explique pas à elle seule les schémas de pensée et les attitudes que nous adoptons consciemment ou non vis-à-vis des étrangers.

Pour conclure la première partie de ce livre, Kurt Huwiler essaie de saisir les rapports complexes existant entre la famille et l'Etat. Les mesures de soutien des jeunes familles prévues par l'Etat et par des organisations privées envers la famille couvrent une partie seulement des besoins exprimés par les mères interrogées. Quand on connaît le contexte politique et social de notre pays, on peut dire qu'il existe de graves lacunes dans la structure de ce soutien, lacunes indignes d'un pays riche comme le nôtre.

La deuxième partie du livre est consacrée aux contributions de différents auteurs activement engagés dans la promotion de la petite enfance et de la politique familiale, soit par leurs travaux de recherche, soit par leur pratique professionnelle. Werner Wicki dresse le rapport d'un projet de réflexion mené en collaboration avec des familles de différents niveaux sociaux soumises à différents problèmes. Dans des groupes de discussion mis sur pied à intervalles réguliers pour un temps donné, des informations utiles ont pu être collectées et partagées, des contacts enrichissants ont été créés et chacun a pu faire part de son expérience personnelle. A Winterthour, Y. Scherer-Korkut a observé les effets d'un projet de formation pour les mères turques et leurs jeunes enfants. L'auteur a pu démontrer que les mères qui ont pris part à ce projet ont vu leurs comportements évoluer vis-à-vis de leurs enfants. Ceux-ci ont pu grandir encouragés par des mères conscientes, grâce à leur participation au projet, des enjeux de l'éducation. Les expériences faites au cours de ces deux projets pilotes pourraient s'avérer très utiles pour mettre sur pied des groupes dont l'objectif serait d'élaborer des mesures préventives de formation et d'orientation destinées aux parents.

M. Hüttenmoser décrit dans son article les répercussions d'un environnement plus adapté au développement du trafic automobile qu'à celui des êtres humains dans la vie quotidienne des familles. Lorsque les parents doivent accompagner leurs enfants pas à pas chaque fois qu'ils mettent le nez dehors, cela ne reste pas sans conséquences, aussi bien sur le développement de ceux-ci que sur l'évolution de la famille tout entière. L'auteur ne se contente pas d'énoncer des constatations. Il imagine des possibilités de prises en charge et d'encadrement des enfants, il appelle de ses vœux la construction d'aires de jeu proches des lieux de vie et mieux adaptées aux exigences de la vie d'aujourd'hui; on n'échappe pas à la logique de son argumentation, pour idéalistes que soient ses idées. A. D. Baumgartner et B. Fux s'appuient sur des données exhaustives et un échantillonnage représentatif des familles avec jeunes enfants de Suisse pour livrer ici leur point de vue concernant les

mesures de politique familiale à prendre. Ils établissent d'une part une liste des priorités en se référant aux mesures que les personnes interviewées estiment indispensables (congé maternité et assurance maternité font par exemple partie de ces priorités). D'autre part, ils montrent dans quelle mesure ces besoins sont liés à la condition concrète et à la situation socio-économique de chaque famille.

Pour conclure, H. Nufer nous livre sa conception d'une politique familiale intelligente et réellement visionnaire. Il dénonce une aide familiale mal orientée, une politique de l'enfance réactive, et propose d'élaborer un concept cadre qui permettrait de mener une politique de la famille et de l'enfance axée sur la prévention plutôt que sur la réaction. Parallèlement, il propose d'effectuer des changements structurels à tous les niveaux étatiques, changements qui permettraient à chaque département et office concerné de devenir enfin responsable dans les questions de la politique familiale.

Les photographies ont été prises par M<sup>me</sup> Ursula Markus (© Ethno-Expo et l'auteure). Elles sont tirées de l'exposition itinérante «Nos chers petits – Joie et exaspération» qui circule en Suisse de 2000 à 2003. Vous retrouverez l'exposition sur le site Internet: [www.noscherspetits.ch](http://www.noscherspetits.ch).

Notre objectif a été et reste avant tout de faire entendre la voix des familles. Nous serions heureux que l'un ou l'autre des articles de ce livre permette de faire avancer la réflexion sur la politique familiale de l'avenir. Les idées et le feed-back des lecteurs sont naturellement bienvenus.

Barbara Raulf, Sabine Schenk, Kurt Huwiler,  
Institut Marie Meierhofer pour l'enfance  
Schulhausstrasse 64  
8002 Zurich



Sabine Schenk

# Petits enfants – petits soucis? La vie quotidienne des jeunes mamans

|  |    |
|--|----|
| Grossesse et attentes maternelles .....            | 16 |
| Naissance et premiers contacts avec l'enfant ..... | 20 |
| Problèmes quotidiens .....                         | 23 |
| Les problèmes d'éducation .....                    | 27 |
| Les punitions .....                                | 28 |
| Ce que la société attend, ce qu'elle offre .....   | 31 |
| Politique sociale .....                            | 34 |

## Grossesse et attentes maternelles

La grossesse et la naissance d'un enfant représentent en général un événement heureux. La relation qui s'installe entre l'enfant et les parents est une expérience unique. Le développement et les progrès de l'enfant lors de ses premières années se révèlent fascinants à observer et à vivre. Mais les petits enfants peuvent également conduire leurs parents au bord de la crise de nerfs. Les cris et les pleurs qui n'en finissent pas, les nuits sans sommeil, les disputes incessantes entre frères et sœurs laissent souvent les parents démunis. Pour mener notre recherche *Les jeunes familles et la protection sociale (Familien mit Kleinkindern und öffentliche soziale Unterstützung)*, nous avons interviewé à plusieurs reprises 150 mamans d'un enfant de moins d'un an au début de la recherche. Nous leur avons demandé de nous parler de leur vie quotidienne avec leur bébé et des difficultés auxquelles elles se heurtaient.

La relation des parents avec l'enfant commence déjà au moment où la maman se rend compte qu'elle est enceinte. Le début de la grossesse est particulièrement empreint d'incertitude. «Alors que physiquement, la femme est en proie à une certaine fatigue, des nausées matinales, des maux d'estomac, des vomissements et des problèmes de souffle, d'un point de vue psychique, de grandes transformations interviennent également. L'âge des futurs parents, l'activité professionnelle de la future mère, les choix de vie des jeunes adultes sont autant de variables susceptibles de transformer le désir ou la planification d'une grossesse en un événement merveilleux ou en un cortège d'incertitudes angoissantes» (Brüderl, 1989, p. 9). L'existence des futurs parents va subir de profonds bouleversements. Un quart des femmes interrogées pour notre étude n'avaient pas planifié leur grossesse: ce fait déjà donne à entendre combien les sentiments d'ambivalence, de surprise et de désorientation peuvent être présents. «*Au début, je n'ai pas trouvé que la grossesse était un événement tellement réjouissant. Ma belle, ai-je pensé, tout cela est tellement inattendu! Je venais de changer de job, je ne voulais pas me marier et n'avais pas l'intention d'avoir des enfants tout de suite. Nous avons longuement parlé, mon copain et moi, nous ne savions pas quoi faire. Il est parti ensuite pendant dix jours à l'étranger, nous avons tous deux eu le temps de réfléchir. On s'est dit tous les deux: c'est le destin. D'un seul coup, on a eu envie d'un enfant, et on s'est mariés tout de suite*» (4 mois)<sup>1</sup>.

Cette ambivalence peut également exister chez certaines mères dont la grossesse était planifiée. «*Je me suis vraiment réjouie. Je voulais cet enfant, mais quand j'ai été enceinte, j'ai eu des sentiments mélangés, joie et angoisse ensemble.*

1. L'âge du premier enfant au moment de l'interview est indiqué après chaque citation.

*Nous avons planifié la grossesse mais j'étais heureuse qu'elle dure neuf mois, cela me laissait le temps de m'habituer à l'idée d'avoir un bébé et des changements que cela impliquait» (4 mois).*

Gloger-Tippelt (1988) a élaboré un modèle décrivant le passage au statut de parents. Elle décrit huit phases qui caractérisent la période précédant et suivant la naissance de l'enfant. Après une première période d'incertitude, il y a une phase d'adaptation. Dès la 12<sup>e</sup> semaine de grossesse, un certain nombre de femmes se sentent soulagées de voir qu'elles arrivent à surmonter les bouleversements physiques intervenus à cause de la grossesse. En outre, des signes de la présence de l'enfant deviennent visibles. Grâce à la technologie, on peut désormais observer l'évolution de l'enfant (échographie, etc.). Ces examens permettent également au père d'acquiescer une certaine réalité dans la grossesse de leur compagne. La femme surmonte les éventuels sentiments de déprime, d'incertitude ou de peur qui l'habitaient jusque-là. «Ce phénomène permet l'adaptation psychique nécessaire à la grossesse et éveille les sentiments de fierté et de sollicitude chez les futurs parents» (Brüderl, 1989, p. 10). Cette phase d'adaptation est suivie d'une phase de concrétisation, qui commence lorsque l'enfant commence à bouger dans le ventre de la maman. Les futurs parents acquièrent doucement une image d'eux-mêmes en tant que parents et commencent à penser à l'enfant comme à un être à part entière. La dernière phase avant la naissance est celle de l'anticipation et de la préparation. Juste avant la naissance, les parents se trouvent pris dans un faisceau de questions de dernière minute, une certaine ambivalence se fait jour, il faut faire les achats de dernière minute et planifier les soins que l'on apportera à l'enfant (voir Huwiler, 1995).

Le questionnaire auquel les futures mères ont répondu pendant leur grossesse contenait certaines questions destinées à mettre en évidence les projections et les inquiétudes des mères lorsqu'elles pensaient à leur nouvelle vie avec le petit qui allait naître. Leurs réponses ont montré que les mères se font pour la plupart une image très optimiste de la vie avec leur bébé. Plus de 90% des futures mères interrogées avaient le sentiment qu'elles s'adaptent très bien à leur nouveau rôle après la naissance de leur premier enfant. La plupart de ces mamans étaient également certaines de se trouver heureuses de vivre les changements de la vie quotidienne inhérents à la venue du bébé. Toutes les mères se réjouissaient de pouvoir passer du temps avec leur bébé, de le câliner, le porter, le regarder grandir et lui parler. Les soucis des futures mères portaient essentiellement sur les maladies possibles qui pouvaient affecter la santé de leur enfant, sur la fréquence de ses pleurs et sur son comportement à l'égard du sommeil (voir tableau 1). Les futures mères ne semblaient pas douter de l'intensité de la relation qui allait se nouer entre elles et leur bébé. Le mythe selon lequel chaque mère éprouve dès la naissance un

sentiment de tendresse à l'égard de son enfant reste très fort. Il entraîne pour les futurs parents des attentes qui seront partiellement déçues (voir en page 20 *Naissance et premiers contacts avec l'enfant*).

Parmi les changements qui pourraient bouleverser le quotidien des mères et affecter la relation du couple au moment de la naissance d'un premier enfant (voir tableau 2), les futures mères interrogées se préparaient surtout à vivre des moments de fatigue, à se trouver par moments isolées et à manquer de temps pour elles-mêmes. Il est frappant de constater que les futures mères n'imaginaient pas que leur couple pouvait être mis en danger par la présence du bébé.

Tableau 1

**Inquiétude des mères en ce qui concerne « être avec leur enfant »**

| Je me fais du souci parce que...              | Aucun souci (en%) | Souci modéré (en%) | Souci bien présent (en%) | Beaucoup de souci (en%) | Nombre de femmes interrogées |
|---|-------------------|--------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------------|
| il pourrait avoir une maladie grave           | 20                | 33                 | 36                       | 11                      | 180                          |
| je ne sais pas pourquoi il pleure             | 21                | 44                 | 26                       | 9                       | 180                          |
| il se réveille souvent la nuit                | 32                | 42                 | 20                       | 6                       | 180                          |
| il pleure beaucoup                            | 34                | 41                 | 22                       | 4                       | 180                          |
| il ne mange et ne boit pas assez              | 43                | 37                 | 15                       | 5                       | 179                          |
| je suis débordée par les soins à lui apporter | 46                | 36                 | 14                       | 4                       | 180                          |
| il a des problèmes de digestion               | 46                | 37                 | 13                       | 3                       | 180                          |
| mon enfant ne me plaît pas                    | 79                | 17                 | 4                        | —                       | 179                          |
| j'ai peu de tendresse et d'amour pour lui     | 82                | 13                 | 3                        | 1                       | 180                          |

Remarque: le classement correspond au degré de stress (moyenne = critère de classement)

Tableau 2

**Inquiétude des futures mères en ce qui concerne les changements que leur maternité apportera dans leur existence**

| Je suis inquiète...                                       | Pas de souci (en %) | Souci faible (en %) | Souci modéré (en %) | Souci fort (en %) | Nombre de femmes interrogées |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|------------------------------|
| d'être trop fatiguée                                      | 30                  | 44                  | 21                  | 5                 | 180                          |
| d'être coupée de l'extérieur                              | 43                  | 32                  | 13                  | 13                | 180                          |
| d'avoir trop peu de temps pour moi                        | 43                  | 32                  | 15                  | 10                | 179                          |
| de souffrir du manque de temps                            | 43                  | 32                  | 19                  | 5                 | 180                          |
| que des tiers. s'immiscent dans l'éducation de mon enfant | 53                  | 21                  | 17                  | 9                 | 180                          |
| de ne pouvoir mener éducation et profession de front      | 61                  | 16                  | 14                  | 10                | 173                          |
| de devoir renoncer à beaucoup de choses                   | 48                  | 33                  | 16                  | 3                 | 180                          |
| de devoir assumer une trop grande responsabilité          | 51                  | 30                  | 16                  | 4                 | 180                          |
| de voir mon cercle d'amis se rétrécir                     | 61                  | 23                  | 10                  | 6                 | 180                          |
| de voir ma vie sexuelle en pâtir                          | 62                  | 23                  | 13                  | 3                 | 180                          |
| que la relation avec mon conjoint en souffre              | 71                  | 20                  | 6                   | 3                 | 179                          |
| d'avoir des problèmes avec nos parents                    | 75                  | 15                  | 8                   | 2                 | 179                          |

Remarque: le classement correspond au degré de stress (moyenne = critère de classement)

Elles sont nombreuses à avoir complètement sous-estimé les contraintes qu'un nouveau-né impose à ses parents et les changements qu'une naissance apporte dans la vie d'un couple et dans sa sexualité, toutes choses qu'elles admettront plus tard, dans les interviews intervenant après la naissance (voir à ce sujet Huwiler, 1998b).

65% des 182 femmes qui ont pris part à nos interviews après la naissance de leur premier enfant ont dit n'avoir eu aucune expérience des soins à apporter à un nourrisson avant d'avoir elles-mêmes un bébé. Elles s'en faisaient naturellement une idée, mais celle-ci ne répondait à aucune expérience pratique. 45% des femmes interrogées s'étaient renseignées de façon approfondie sur la grossesse, l'accouchement et les soins au nourrisson auprès d'autres femmes ayant déjà des enfants, 31% auprès de leur médecin et 17% auprès d'une sage-femme. En outre, les futures mères s'étaient renseignées en lisant des revues spécialisées, des livres etc. 78% des femmes interviewées ont dit s'être documentées sur la maternité en lisant des ouvrages consacrés à la maternité, et 27% ont déclaré avoir parcouru des revues spécialisées.

## **Naissance et premiers contacts avec l'enfant**

Le point culminant du développement de la famille est naturellement la naissance du premier enfant. L'accouchement est souvent empreint de grandes douleurs, mais également de prises de conscience positives ou négatives. En ce qui concerne l'aspect physique et corporel de l'accouchement, plus de la moitié des mères interrogées (57%) ont vécu ce moment beaucoup plus difficilement qu'elles ne l'avaient prévu. Environ 23% des femmes ont vécu ce moment plus facilement qu'elles ne l'avaient pensé. Du point de vue émotionnel maintenant, la moitié des femmes interrogées nous ont confié qu'elles avaient vécu un accouchement bien plus beau que ce qu'elles avaient imaginé, un tiers d'entre elles ont raconté avoir imaginé ce moment à peu près comme il s'est passé réellement, et 19% des femmes disent avoir vécu un accouchement plus difficile que prévu. Le soutien apporté par le partenaire a été ici d'une importance déterminante. Sa présence affective, son soutien pratique (massage, contact physique), le feed-back qu'il apporte à ce qui se passe dans la salle d'accouchement semblent indispensables à une majorité de femmes (Huwiler, 1995).

L'encadrement des femmes en couches a changé, dans la mesure où on accorde désormais plus d'attention aux besoins de l'enfant et des parents qu'auparavant. L'accouchement n'est plus considéré comme un acte essentiellement médical. Le nourrisson est souvent posé sur le ventre de sa mère

tout de suite après la naissance, car cela est considéré comme profitable pour le lien mère-enfant. La plupart des hôpitaux proposent aujourd'hui un moment de tranquillité pour la mère et l'enfant dès que l'enfant est là, ce qui privilégie la prise de contact entre les parents et l'enfant (Brüderl, 1989). Plusieurs mères nous ont confié que le changement brusque entre le travail, synonyme de douleurs et de stress important, et le calme soudain qui suit la naissance de l'enfant quand elles le prennent pour la première fois contre elles, leur avait procuré un sentiment de bonheur inattendu. « *Cela a été un moment exceptionnel. Marcel m'a été confié tout de suite après sa naissance, avant d'être lavé. Tout le personnel de l'hôpital est ensuite sorti de la salle d'accouchement et nous avons eu une heure entière pour nous trois. Je l'ai vécu comme une chose très intime et merveilleuse* » (4 mois). Mais toutes les mères n'éprouvent pas tout de suite un élan spontané envers leur bébé. Certaines vivent ces premiers instants comme un moment de curiosité, sans véritable attachement. Une relation vraie entre les parents et l'enfant ne vient parfois que progressivement après l'accouchement. « *Quand il est enfin né, j'ai éprouvé un sentiment très bizarre. Il était à l'intérieur de moi, et soudain voilà que je le vois en dehors... J'étais contente, mais je ne sentais aucun lien entre lui et moi, il m'était complètement étranger. Maintenant, au cours de ces quatre mois, la relation est devenue de plus en plus étroite, mais lors des premières semaines j'étais vraiment dépassée par les événements et extrêmement nerveuse* » (4 mois).

Selon le modèle de Gloger-Tippelt (1988), la phase de l'accouchement est souvent suivie d'un sentiment d'épuisement qui va jusqu'à occulter parfois la joie d'avoir un nouveau-né. « Les deux parents doivent désormais se vouer complètement aux besoins de l'enfant. Cela représente une rupture complète qui n'a jamais été totalement anticipée par rapport à la vie quotidienne d'avant la naissance (...). Cette phase est caractérisée en même temps par des sentiments euphoriques (« lune de miel du nourrisson ») et par un état d'épuisement complet » (*op. cit.*, p.12 ss.).

Entre le premier jour et le sixième mois de vie du premier enfant, on passe à la phase du défi et de l'adaptation. Les parents doivent adopter un nouveau rôle, celui de mère et de père, et les tâches familiales doivent être redéfinies. Certaines habitudes, comme par exemple la gestion des loisirs, subissent un sérieux réajustement. Les structures et la qualité du réseau social tout entier changent. Des comportements qui étaient devenus habituels avant la naissance s'avèrent soudain inadaptés.

Quatre mois après la naissance de leur premier enfant, les mères interrogées évoquaient trois domaines susceptibles d'être source d'inquiétude (tableau 3).

Tableau 3

**Qu'est-ce qui occasionne le plus de difficultés pour les mères?**  
(Plusieurs réponses possibles; en %)

| Source d'inquiétude                   | 4 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|---------------------------------------|--------|------|-------|-------|-------|-------|
| Présence constante auprès de l'enfant | 61     | 66   | 61    | 52    | 53    | 57    |
| Développement physique de l'enfant    | 73     | 59   | 40    | 43    | 37    | 43    |
| Caractère volontaire de l'enfant      | 4      | 22   | 40    | 64    | 51    | 83    |
| Signes particuliers de l'enfant       | 49     | 39   | 19    | 15    | 10    | 24    |
| Relations avec les autres enfants     | 0      | 0    | 2     | 20    | 22    | 41    |
| Nombre total                          | 182    | 174  | 161   | 152   | 146   | 143   |

Remarque: le classement correspond au degré de stress lors des six moments où les mères ont été interrogées (moyenne = critère de classement)

Différents domaines du développement physique de l'enfant étaient sources d'inquiétude pour les trois quarts des mères interrogées. Il s'agissait en l'occurrence de l'allaitement, des horaires de sommeil irréguliers de l'enfant et de ses éventuels problèmes de santé. « *Ce que je trouve le plus difficile, c'est quand il ne dort pas la nuit. Il se réveille d'un coup, et ensuite il ne veut plus dormir, il veut jouer* » (4 mois). Une autre mère raconte ainsi le retour de l'hôpital: « *Au début, l'allaitement était vraiment difficile. De 17 à 23 heures, je ne faisais pratiquement que cela. Andrea dort encore maintenant bien mieux le jour que la nuit. Elle ne s'endort pas avant minuit. Le changement a été vraiment très important. Souvent, je n'ai plus pu manger avec les autres membres de la famille, et je me suis trouvée en pleine confusion. Maintenant, je retrouve lentement un rythme* » (4 mois). 61 % des mères ont souffert du fait que l'enfant exigeait une présence constante. L'adaptation au rythme imposé par l'enfant qui ne fait pas encore de différence entre le jour et la nuit pendant les premières semaines de sa vie (Largo, 1993) a été difficile et a exigé beaucoup d'énergie et de tension nerveuse. Les caractéristiques spécifiques de l'enfant, ses signes particuliers ont été également des sources d'inquiétude. Presque la moitié des

mères interrogées ont témoigné de leur souci vis-à-vis des pleurs de leur enfant et de leur impuissance à le consoler. L'activité soutenue de leur enfant, ou sa sensibilité accrue, ont également mis la patience de certaines mères à rude épreuve: *«J'ai parfois des mouvements d'impatience lorsqu'il crie sans arrêt comme ça. J'ai pourtant le sentiment de lui apporter tout ce dont il a besoin, mais il n'arrête pas de pleurer. Je me suis déjà dit plusieurs fois que c'était trop pour moi. J'atteins vraiment mes limites»* (4 mois).

Malgré toutes ces difficultés, la plupart des parents ne sont pas perpétuellement débordés dans l'apprentissage de leur rôle. *«Après un temps d'adaptation, ils s'accommodent très bien de leurs nouvelles tâches et de leurs devoirs à l'égard du bébé. (...) Le développement de l'enfant joue également un rôle dans cette accommodation. Plus l'enfant réagit aux sollicitations du père ou de la mère – par exemple en souriant – plus les parents acquièrent facilement une sensibilité paternelle et maternelle (...)»* (Brüderl, 1989, p. 14). Une mère, à la question de savoir ce qu'elle avait préféré lors de cette période, a répondu: *«Tout est génial avec ma fille. Mais ce que j'ai le plus adoré, c'est quand elle a ri pour la première fois. J'ai eu le sentiment qu'elle me répondait, et que nous pouvions parler l'une avec l'autre»* (4 mois).

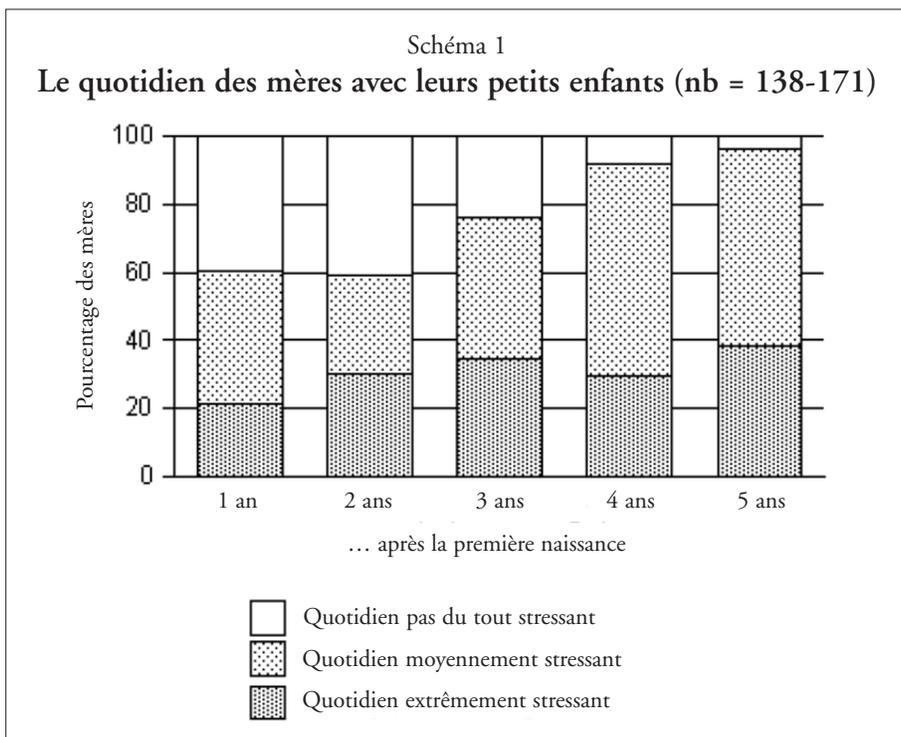
## **Problèmes quotidiens**

Selon le modèle de Gloger-Tippelt, la dernière phase du passage du statut de femme à celui de mère est celle de l'accoutumance. Lorsque l'enfant a environ 6 mois, le stress de l'accouchement a disparu, les angoisses de ne pas savoir faire commencent à se calmer, et certaines habitudes s'installent, engendrant un sentiment de sécurité, une relative détente et une prise d'assurance. Les parents commencent à bien connaître les besoins individuels de leur enfant, et ils maîtrisent désormais leur quotidien grâce à cette science toute fraîche. Cela ne signifie pas nécessairement que les problèmes disparaissent.

Au contraire, selon notre étude, les mères ont vécu un quotidien de plus en plus intense au fur et à mesure que l'enfant grandissait (schéma 1). Huwiler constate également que les sollicitations auxquelles les mères sont confrontées avec leur enfant deviennent un peu plus intenses avec la croissance de l'enfant (à paraître a).

Selon notre étude, les difficultés quotidiennes évoquées par les mères n'ont pas de rapport direct avec leur activité professionnelle, avec le type de famille (monoparentale ou non), ou avec le couple. Les mères qui ont plusieurs enfants vivent cependant un quotidien plus stressant que les mères d'enfant unique. Le nombre d'enfants, leur santé et leurs comportements sont pour beaucoup dans le sentiment de débordement que les mères peuvent vivre.

Presque toutes les mères interrogées avouent avoir vécu des moments de stress intense dans leur rôle de mère. Un an après la naissance du premier enfant, 62% des mères interrogées avouent avoir été parfois dépassées par les problèmes rencontrés. Deux ans après la naissance de leur premier enfant, 76% des mères avouent s'être senties régulièrement débordées, et 80% trois ans après la naissance du premier enfant. Quatre ans après la naissance, 82% des mères disent avoir vécu des moments de débordement, et 78% cinq ans après la naissance du premier enfant.



On a vu dans le tableau 3 que la présence constante indispensable auprès de l'enfant a été vécue comme un poids par beaucoup de mères pendant les cinq ans de l'étude. Une mère, parlant de son fils de 2 ans, raconte: « *Tom est très téméraire, il essaie absolument tout. Une fois, il est monté sur le buffet et il voulait sauter en bas. Il n'a pas conscience du danger et n'a peur de rien. Lorsque nous allons nous promener, il court partout sans regarder où il va. Il faut sans arrêt faire attention, voir ce qu'il fait et où il va. C'est rare qu'il joue tout seul. Après un quart d'heure, je peux être certaine qu'il va faire un truc dont il sait que ce n'est pas permis, comme ça je dois m'occuper de nouveau de lui. Il veut faire tout ce que je fais. J'essaie de l'associer à mes activités, comme par exemple lorsque je cuisine, mais c'est parfois pénible.* » Il a manqué à nos mères un moment pour se retrou-

ver un peu seules ou pour retrouver leur partenaire. Souvent également, elles auraient voulu avoir la paix pour expédier les tâches ménagères. *« Je suis toujours contente quand les enfants sont enfin au lit. Une journée avec les enfants est assez stressante, surtout lorsqu'ils s'ennuient. Il faut s'obliger à entreprendre quelque chose avec eux. Il faut être constamment présente, il faut souvent arrêter de faire ce qu'on est en train de faire pour s'occuper d'eux »* (2 ans).

Alors que tout de suite après la naissance 49% des mères ont été préoccupées par certaines particularités de leur enfant, cette proportion a notablement diminué avec le temps. La nervosité ou l'excès d'activité, l'anxiété ou la timidité de leur enfant ont occasionné pour certaines mamans d'autres soucis sur la durée. Ces « changements d'inquiétudes » laissent penser que les mères s'habituent tranquillement aux traits de caractère de leur enfant. Le développement physique de l'enfant a constitué un sujet d'inquiétude surtout pendant la première année (voir *Naissance et premiers contacts*, en page 20). Certains thèmes de la santé physique sont cependant restés d'actualité plus longtemps (3-5 ans), comme l'alimentation, les troubles du sommeil, les maladies.

Avec le temps, le caractère volontaire de l'enfant et son désir d'autonomie sont devenus pour les mères des sujets de stress de plus en plus marqués. Une mère raconte, parlant de son fils de 4 ans: *« Alex ne me brave plus comme il y a six mois. Il lui arrivait alors de se laisser tomber à terre tellement fort qu'il s'est parfois blessé à la tête. Cela me rendait folle. Maintenant qu'il parle, il exprime son désaccord par des mots: « Je ne t'aime plus, je m'en vais », dit-il »*.

Plus les enfants grandissent, plus les contacts se multiplient avec d'autres enfants, ce qui donne également matière à de nouveaux soucis. La plupart du temps, les disputes entre frères et sœurs ont été sources d'inquiétude pour les mères<sup>2</sup>. *« Après la naissance de Samuel (2<sup>e</sup> enfant), tout s'est d'abord bien passé avec mes deux bambins. Ensuite le deuxième a commencé à marcher, et Peter est devenu jaloux. Je ne pouvais plus les laisser une minute tout seuls, Peter n'arrêtait plus de tourmenter Samuel. Je savais qu'il l'aimait bien, mais il était tout simplement jaloux. En grandissant, cela s'est mieux passé. J'ai essayé de discuter avec Peter, nous avons entrepris des activités seulement avec lui. Nous lui avons sans cesse répété que nous l'aimions comme avant. Maintenant, il va beaucoup mieux »* (3 ans). Mais les enfants uniques ont également donné des soucis à leurs mères en ce qui concerne leurs contacts sociaux. Parfois, elles se sont inquiétées parce

2. Deux ans après la naissance d'un premier enfant, 16% des mères avaient un deuxième enfant. Trois ans après la naissance du premier, 55% des mères avaient un deuxième. Quatre ans après la naissance du premier, 64% avaient un deuxième enfant et 3% un troisième. Un an plus tard, 64% avaient deux enfants, 8% avaient trois enfants et 29% un seul enfant.

qu'ils se montraient agressifs envers les autres enfants. Plusieurs ont également eu peur que leur enfant n'arrive pas à s'imposer, à trouver des camarades de jeu, etc. *«Je me suis souvent fait du souci parce qu'il ne voulait pas jouer avec les autres enfants, et parce qu'il avait peur des autres gens. Mais cela va beaucoup mieux. Depuis deux mois, il n'est plus aussi réservé. Il joue maintenant volontiers avec les autres enfants. (...) Il a encore besoin de temps pour se sentir bien dans un groupe. Par exemple, la première fois qu'il est allé au groupe de jeu, il a seulement regardé. La deuxième fois, il a participé un peu. J'ai dû beaucoup argumenter jusqu'à ce qu'il accepte d'y aller. Maintenant, il aime bien cela. Il pleure souvent lorsque nous nous dirigeons vers le groupe, mais une fois que nous y sommes il cesse de pleurer. Je suis bien contente qu'il s'habitue, parce qu'il apprend là-bas à maîtriser les relations de groupe et à entreprendre des activités sans moi»* (3 ans).

Les chiffres dont nous disposons ne nous permettent pas de savoir si certaines mères ont été constamment plus stressées alors que d'autres ont vécu une maternité plus facile. Il semble cependant qu'à quelques exceptions près, ce sont des mères différentes qui ont exprimé des moments de grand stress. *«Une analyse de la durée du stress a montré que peu de mères ont subi un stress insupportable durant une longue période (...) En revanche, on peut dire que la moitié des mères ont été occasionnellement soumises à un stress important lors de la première année de leur enfant»* (Huwiler, 1998b).

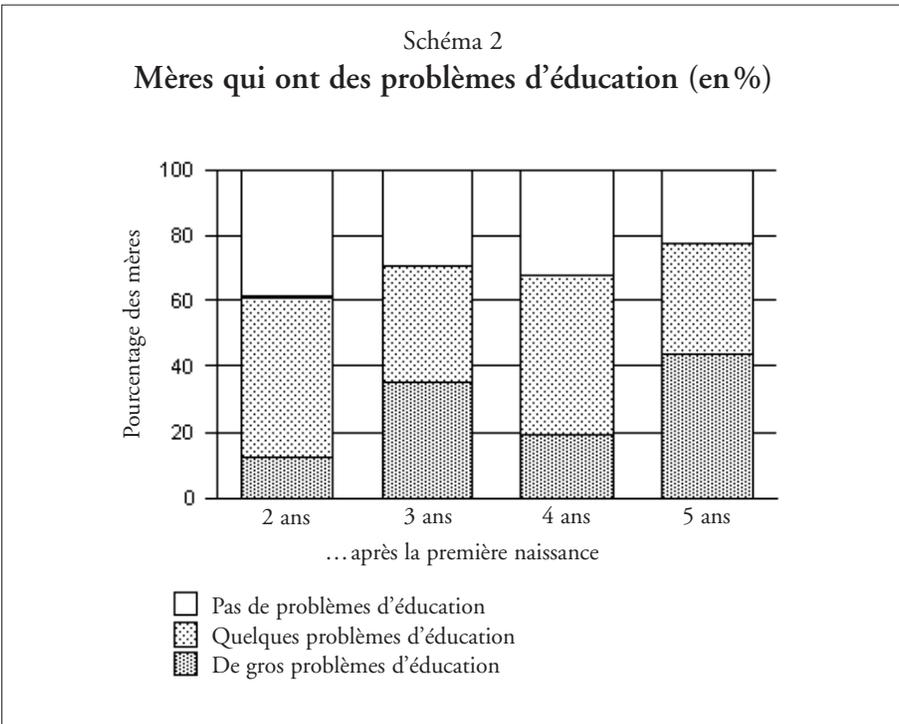
Malgré ces difficultés et ces angoisses, plus de 90 % des mères interrogées ont déclaré être heureuses de leur maternité. Toutes ont parlé des expériences enrichissantes vécues avec leurs enfants, et ont dit que cela vaut largement les soucis et la fatigue qu'ils engendrent. Pendant les cinq ans de notre recherche, 19 mères ont déclaré à une reprise ne pas se sentir bien dans leur rôle de mère, et 6 mères ont déclaré à deux reprises avoir vécu une période pendant laquelle elles n'arrivaient pas à assumer leur rôle de mère. Aucune des femmes interrogées n'a déclaré ne pas pouvoir assumer son rôle de mère pendant une période de plus de trois ans. Une mère a raconté (un an après la naissance de son fils) : *«Pour moi, la maternité n'est pas quelque chose de facile. C'est un état que j'ai toujours lié à des crises. Je ne peux pas dire simplement que je l'ai fait et que je me sens bien dans ce rôle. Je cherche une maman de jour pour un jour par semaine. Mais je dois me familiariser avec cette idée. Cela est lié à une certaine mauvaise conscience, puisque j'aurais le temps de m'occuper de mon enfant. Nous avons également les moyens de prendre une femme de ménage ou un jardinier. Mais je pense que cela m'apporte plus de m'occuper moi-même du jardin et de confier l'enfant à quelqu'un. Avoir de telles pensées n'est pas simple, car elles sous-entendent que le jardin est plus important à mes yeux que l'enfant. Cela n'est cependant pas exact. L'enfant doit être le plus important.»*

Cette même mère, interviewée quatre ans plus tard, répondait ainsi à la question de savoir comment elle se sentait dans son rôle de mère : *«Je me sens*

*bien mieux qu'avant, mais j'ai encore des difficultés avec ce rôle. Je suis toujours en train d'évaluer ce que je vau, et j'ai souvent le sentiment que je n'agis pas comme il faut. Mais l'un dans l'autre, je suis presque certaine que cela ira de mieux en mieux.»*

## Les problèmes d'éducation

Plus de la moitié des mères interrogées lors de nos interviews annuelles ont exprimé leur incertitude en ce qui concerne les questions d'éducation (schéma 2). Lorsque l'enfant a 5 ans, elles sont seulement 23% (sur 141 mères) à dire qu'elles n'ont pas eu de difficultés avec l'éducation de leur enfant depuis la dernière interview.



Plusieurs mamans ont dit que leur enfant n'obéissait pas et ne tenait pas compte de leurs exigences et de leurs interdictions. Les mères se sont souvent trouvées dans l'incertitude quant à savoir où se trouvaient les limites qu'il faut imposer à l'enfant. « *Quand il veut quelque chose et que je ne veux pas, je ne sais pas comment agir. Je me demande chaque fois si c'est son désir ou le mien qui doit prévaloir* » (4 ans). Une autre mère raconte: « *Je suis parfois incertaine sur la*

*manière dont je dois m'y prendre pour les repas. Personne ne peut me dire exactement comment je dois faire. Je n'arrive pas à trouver des informations claires sur la bonne manière d'agir. Je ne sais pas si je dois me montrer intransigente, ou si je dois céder sur la question et lui donner uniquement ce qu'elle aime (les cornichons par exemple). Mon mari pense que ce sont des caprices. Je ne trouve pas normal qu'elle ne mange rien. J'ai essayé d'en parler à d'autres mères. On ne trouve aucun conseil à ce sujet dans les livres» (2 ans).*

Les disputes entre enfants et leurs comportements agressifs ainsi que les problèmes de politesse ont également posé des problèmes fréquents aux mères. *«Je suis complètement perturbée par le comportement agressif des enfants. Je me dis chaque fois qu'ils devraient apprendre à gérer leurs conflits entre eux. Je suis chaque fois dans le doute pour savoir à quel moment je dois intervenir. Je ne peux simplement pas les laisser faire sans rien dire pendant qu'ils se mordent, se tapent, se pincet ou se frappent avec des cubes en bois. Bea commence maintenant à pousser Mirco dans l'escalier. Je suis naturellement obligée d'intervenir. Mais je trouve cela très difficile» (4 ans).* Plusieurs mères se sont également inquiétées pour des questions de politesse. Elles se sont parfois senties débordées quand leur enfant, à l'occasion d'une visite, se montrait mal élevé ou se mettait à mentir. Une mère nous a dit, en parlant des problèmes qu'elle avait eus dans l'éducation de son enfant: *«Quand il se met à jurer, je ne sais pas que faire. J'ai tout tenté: je l'ai ignoré, je me suis fâchée, j'ai essayé de lui faire comprendre, rien n'a marché. Je trouve cela très difficile. Je n'accepte de personne qu'il me dise que je suis une grosse vache, à part lui. Lorsque je travaillais au Home, je n'acceptais cela d'aucun enfant. Et je n'arrive pas à corriger mes propres enfants! Il me dit tout le temps «Du dummi Chue (grosse vache, stupide vache)». Je ne sais pas comment réagir, surtout quand nous sommes dehors. Et les gens s'en mêlent, ce qui rend les choses encore plus difficiles» (3 ans).*

En général, la plupart des mères ont mal supporté les interventions extérieures en ce qui concerne l'éducation de leur enfant. *«Je me fais beaucoup de souci en ce qui concerne les questions d'éducation. Je me demande tout le temps où je dois mettre les limites. J'ai été souvent critiquée par d'autres femmes qui me reprochaient d'être trop dure avec les enfants. Ma propre mère au contraire trouve que je ne suis pas conséquente. Je me trouve complètement écartelée entre ces différentes visions de l'éducation» (4 ans).*

## Les punitions

Voilà un thème qui divise plus qu'il ne réunit! Dans la plupart des familles, certaines règles ne peuvent être transgressées impunément par les enfants. *«Dans certaines situations, je le punis sans hésiter. Nous sommes d'accord pour*

*dire que si je prononce deux fois « non », et qu'il n'écoute pas, la troisième fois je le punis. Je lui confisque quelque chose, ou je lui donne un coup sur les doigts. Quand il jette des objets par-dessus la balustrade du balcon, je l'envoie dans sa chambre. Je ne ferme pas la porte et ne l'isole pas. Je veux juste qu'il se rende compte que pendant un moment il ne peut pas être près de moi. Cela arrive de plus en plus fréquemment » (2 ans). Une autre mère raconte: « Je le punis quand il ne se tient pas correctement à table, par exemple. Soit il doit aller dans sa chambre, soit je lui tire les oreilles. Si cela ne sert à rien, je lui donne une gifle. Je ne le tape pas au point de le rendre tout bleu! Quand je suis fâchée, j'essaie de prendre de la distance, je m'éloigne » (5 ans).*

Comme le montre le tableau 4, cela n'est pas du tout atypique.

Tableau 4

**Aperçu des comportements des mamans lorsqu'elles se fâchent  
(plusieurs possibilités; en %)**

|   | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---|------|-------|-------|
| Réaction physique<br>(coups plus ou moins forts, secouer, rudoyer l'enfant)                                       | 41   | 58    | 46    |
| Mettre à distance<br>(envoyer l'enfant dans sa chambre, l'isoler, quitter les lieux)                              | 22   | 57    | 57    |
| Réaction sans colère<br>(négociier, détourner la situation, consoler, etc.)                                       | 36   | 33    | 43    |
| Réaction verbale<br>(crier, gronder, etc.)  | 20   | 17    | 31    |
| Menaces de représailles<br>(pas de dessert, pas de TV, pas d'histoire de bonne nuit, confisquer des objets, etc.) | 21   | 11    | 28    |
| Self contrôle de la mère<br>(la mère évite les situations conflictuelles)   | 10   | 1     | 9     |
| Ignorer<br>(elle ne réagit pas)   | 5    | 3     | 10    |
| Nombre de mères interrogées   | 157  | 151   | 141   |

Remarque: le classement correspond à la fréquence lors des trois moments où les mères ont été interrogées.

Plusieurs mères réagissent physiquement au comportement de leur enfant : elles l'attrapent, lui donnent une tape sur le derrière ou le secouent : *« Lorsque Deborah refuse de se laisser habiller, je ne suis pas trop douce. Je lui dis qu'elle doit obéir, que je vais me fâcher. Parfois, je lui passe son pull sur la tête avec rudesse. Ce sont des moments où j'ai de la peine à me contenir. Après coup, je suis malheureuse »* (5 ans). Ces situations sont souvent plus affectives que volontaires. *« J'ai flanqué une fois une gifle à Matthias, pas parce que je trouvais que c'était une bonne punition, mais parce que j'étais à bout »* (5 ans).

Environ 7% des mères d'enfants de 3 ans ont admis avoir frappé leur enfant à plusieurs reprises. Selon Engfer (1991), les enfants entre 2 et 3 ans sont frappés plus souvent que les autres ; cela correspond à une phase périlleuse du développement de l'enfant. Une maman raconte : *« Ce sont toujours ses colères qui me font atteindre mes propres limites. Il me tape quand il est fâché contre moi. Cela peut arriver pour n'importe quel prétexte, si je lui dis non par exemple et que je lui tiens tête. Si, par exemple, je lui refuse des sucreries juste avant le repas, il perd complètement la boule. Il a beaucoup de force et lorsqu'il me frappe aux jambes, cela peut faire vraiment mal. Nous avons essayé plusieurs choses, mais rien n'a servi jusqu'ici. Je l'ai envoyé dans sa chambre, mais il casse tout là-bas. Une autre solution serait que j'aille moi-même dans ma chambre, mais il tape sur la porte presque au point de la casser. La seule chose qui soit efficace, c'est de le frapper. Mais je trouve que c'est une mauvaise solution, même si cela m'arrive parfois. Je n'ai pas toujours la patience et l'énergie (...) Cela arrive malheureusement plus souvent encore à mon mari. Il est encore moins patient que moi »* (5 ans). Les chiffres d'une étude représentative en Suisse montrent que la majorité des parents ne battent pas leurs enfants. Cependant, si l'on cherche à savoir quels enfants ont subi un châtiment corporel lors des quatre dernières semaines, données valables pour la Suisse entière, on trouve 21 000 parents qui avouent avoir frappé leur enfant de moins de 2 ans à main nue, et 4 800 parents qui concèdent l'avoir frappé avec un objet. Le problème des punitions corporelles n'est donc pas négligeable. Les conséquences négatives d'un tel comportement sont évidemment claires lors de mauvais traitements avérés, mais il ne faut pas négliger leur impact non plus dans les cas moins graves, surtout si cela se produit souvent et pendant une durée assez longue (étude de Schneewind, Beckmann et Engfer, 1983).

La violence surgit chaque jour, même dans les familles considérées comme normales. Selon de nouvelles recherches, on ne trouve pas de relation entre la violence perpétrée à l'encontre des enfants et le statut social ; de même, l'isolement de la famille ne semble pas jouer un rôle prédominant, et les manifestations de violences exercées sur les parents lorsqu'ils étaient enfants non plus. Les situations de violence sur les enfants se manifestent avant tout dans les familles dont la maman est dépressive, souffre d'une maladie chro-

nique, se trouve sous le coup d'une situation conflictuelle, ou vit une relation de couple tendue ou violente. La violence des parents vis-à-vis de leur enfant est souvent déclenchée par un sentiment d'incapacité, d'incompétence et de désarroi. Elle peut également être le signe d'une forme de perfectionnisme chez les parents qui veulent « tout faire juste » à tout prix pour leur enfant, ont peur de le gâter ou estiment qu'il leur doit une obéissance aveugle (Engfer, 1991).

L'étude de Perrez, Erwert et Moggi (1991) montre qu'il y a chez les enfants d'âge préscolaire trois types de comportements susceptibles d'exaspérer particulièrement les parents :

- l'enfant est malhonnête, désobéissant, impoli ;
- l'enfant crie beaucoup (surtout entre 0 et 2 ans et demi) ;
- l'enfant ne décolle plus de devant la télévision.

Viennent ensuite des comportements tels que l'absence de serviabilité de l'enfant (plus de 10 % des parents s'en fâchent), les colères subites de l'enfant – fréquentes entre 2½ et 5 ans ; l'agressivité envers les camarades est aussi un comportement souvent sanctionné par les parents, qui réagissent eux-mêmes agressivement en punissant leur enfant. « Il est préoccupant de constater que dans 40 % des cas dans lesquels l'enfant de moins de 2 ans et demi (...) subit un châtement corporel, c'est à cause de sa « désobéissance » ; en outre, 30 % des parents se sentent personnellement agressés par la désobéissance de leur enfant de moins de 2 ans et demi. Les parents qui interprètent ainsi le comportement de leur enfant (...) ont assurément des lacunes dans leurs connaissances de la psychologie du développement de leur enfant » (Perez, Erwert & Moggi, 1991, p. 32).

Dans notre étude également, les mères ont donné comme justification aux punitions la désobéissance et le manque de respect de l'enfant, ainsi que les agressions sur les autres enfants et l'incapacité de l'enfant d'écouter ce qu'on lui dit.

Le tableau 4 montre cependant que les mères ne réagissent pas toutes à ces comportements par une punition corporelle. Comme plusieurs mamans l'ont dit, l'enfant est souvent envoyé dans sa chambre. Nous constatons avec satisfaction que les mamans essaient plus souvent de raisonner l'enfant ou de le distraire que de le menacer ou de le gronder.

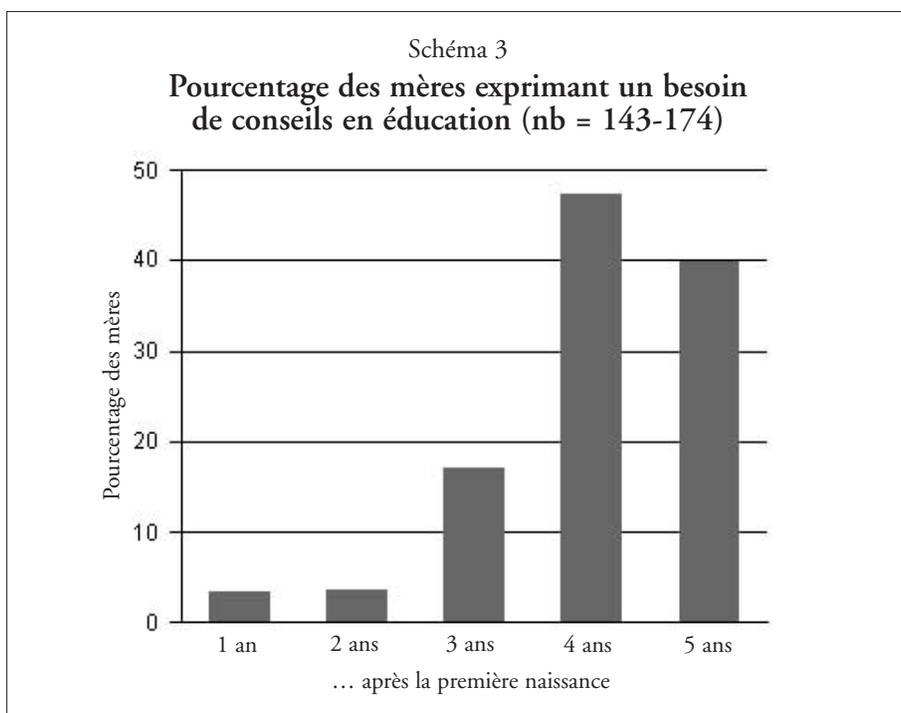
## **Ce que la société attend, ce qu'elle offre**

Beaucoup de mères supportent mal la pression et les attentes de la société envers elles. Aujourd'hui, les mères sont prises à partie de tous côtés. Elles sont

les premières responsables de l'éducation des enfants, les premières également à être montrées du doigt lorsque des problèmes surviennent dans leur développement (voir Cadalbert Schmid, 1992). *«Je trouve que les exigences sont très élevées vis-à-vis des mères d'aujourd'hui. Les mères devraient être pratiquement des pédagogues accomplies avant même d'être enceintes. Chaque acte qu'elles posent est analysé, on se préoccupe de tout ce que l'enfant doit manger, de tous ses comportements. Si par exemple on est sévère avec son enfant dans le tram, quelqu'un nous regardera comme si on était affreuses, mais si on le laisse bouger et s'agiter on est mal vues aussi. La seule solution pour bien faire est bientôt de se retirer seule avec son enfant sur une île déserte»* (3 ans). Les pressions sur les parents sont importantes: ils «doivent ou veulent résister aux demandes de leurs enfants qui sont des proies faciles pour les incessantes stimulations et suggestions de consommation affichées partout. Ils doivent faire rempart contre les bêtises et la violence quotidiennes de la télévision câblée. Ils doivent inculquer à leurs enfants tolérance, serviabilité et désir d'aider son prochain; et les préparer dans le même temps à être fonctionnels, arrivistes et carriéristes. La quadrature du cercle» (Cyprian & Franger, 1997, p. 20). Les auteures s'élèvent contre l'idée que l'éducation donnée par les parents serait la seule qui compte: elles évoquent les différentes autres sources qui jouent un rôle dans l'éducation de l'enfant. Kagan (1993), quant à lui, parle des différents facteurs qui peuvent influencer sur l'état de l'enfant, outre l'éducation parentale. Il parle de l'importance du tempérament de l'enfant, de la place de l'enfant dans la fratrie, des événements familiaux, de l'environnement dans lequel l'enfant évolue, etc. Malgré tout, les mères doivent supporter la représentation actuelle qu'on se fait de l'éducation des enfants, à savoir qu'elles en sont seules responsables, qu'elles seules déterminent le cours de l'existence de l'enfant et que les erreurs ou les négligences qu'elles pourraient commettre dans cette tâche sont irréparables. Notre société capitaliste et postmoderne considère que l'éducation des enfants, et particulièrement lorsqu'ils sont tout petits, fait partie de la sphère privée de la famille. L'Etat ne peut et ne doit intervenir réellement que lorsque la famille, et particulièrement la mère, a flanché quelque part. La plupart des mères interrogées pour notre étude avaient intégré ce préjugé.

Par conséquent, bien que la majorité des mères aient avoué avoir des difficultés à un moment ou un autre dans l'éducation de leur enfant, elles ne sont pas nombreuses à faire appel à une consultation éducative. Les chiffres montrent que c'est juste avant l'âge d'entrée à l'école de l'enfant que les mères ont le plus souvent recours à une consultation éducative. Alors que seules 3% des mères interrogées ont demandé une aide pédagogique pour leur enfant de deux ans, 6% ont eu recours à une telle consultation l'année suivante, 13% lorsque l'enfant a eu 4 ans et 8% lorsqu'il a eu 5 ans. Au cours de notre

recherche, quatre mères seulement nous ont dit avoir cherché de l'aide auprès d'une permanence d'urgence pour les parents. Quelques mères ont jugé nécessaire de faire appel à une consultation de pédagogie curative ou de logopédie. Dans sept familles, ce sont la pédiatre ou le centre de consultation mère-enfant qui ont été interpellés pour des difficultés d'éducation. Pour trouver des renseignements, les mères ont essentiellement compté sur les groupes de discussion et sur les cours ayant pour thèmes les soins et la santé de l'enfant. Cinq ans après la naissance de leur premier enfant, 14% des 143 mères interrogées avaient pris part à un groupe de réflexion sur les questions de la famille et de l'éducation, 27% avaient pris part à un cours ou une conférence sur le thème de l'éducation et du travail de parent, 12% avaient suivi un cours sur la question de la santé et des soins aux petits enfants. Dès l'entrée au jardin d'enfants, les éducatrices sont régulièrement sollicitées pour répondre aux difficultés et aux incertitudes des parents. Bien que la demande soit relativement limitée, un réel besoin existe. Le schéma 3 montre que le besoin de conseils en éducation augmente avec l'âge de l'enfant.



Cinq ans après la naissance de leur premier enfant, nous avons demandé à des mères de nous confier quel genre de consultation elles auraient souhaité trouver.

Cinquante-sept mères nous ont répondu :

- 28 mères auraient souhaité s'adresser à une consultation traitant toutes sortes de sujets pratiques et psychologiques sans rendez-vous ;
- 27 mères auraient souhaité faire appel à une consultation téléphonique ;
- 20 mères auraient souhaité recevoir une spécialiste à la maison ;
- 14 mères auraient fait appel à une consultation sur rendez-vous<sup>3</sup>.

83% des mères ont exprimé au moins une fois leur besoin de faire appel à une consultation pédagogique lors de ces cinq premières années. Plus d'un quart des mères ont regretté la pauvreté de l'offre à au moins trois reprises lors de ces cinq ans (voir à ce sujet l'article *Les familles et l'Etat* de Kurt Huwiler). Lors de la cinquième année, 13% des 143 mères interrogées ont dit ressentir le besoin d'un groupe de discussion concernant les questions d'éducation. *« Je serais heureuse de trouver un groupe d'accompagnement et d'aide. Je me sentirais soulagée de pouvoir parler avec d'autres parents qui ont les mêmes problèmes que moi. Mais je n'ai simplement pas le temps, et je ne pourrai pas m'offrir cela. Il faudrait aussi qu'il y ait une possibilité de faire garder les enfants »* (4 ans). Dix mères auraient apprécié de trouver une aide pour l'éducation religieuse de leur enfant, et neuf mères avaient des questions concernant les maladies psychosomatiques de l'enfant ; 12% des mères ont exprimé clairement un besoin de suivre une formation pour leurs tâches parentales.

## Politique sociale

Le quotidien des mères de jeunes enfants peut être très stressant. Dès la naissance, le nourrisson exige une présence et des soins constants, exigence qui peut mener les mères aux limites de ce qu'elles sont capables d'assumer. Les maladies susceptibles d'affecter l'enfant, le développement physique, le caractère de l'enfant, les disputes entre frères et sœurs, etc. sont autant d'événements qui peuvent être difficiles à supporter. Plus des trois quarts des mères interrogées ont dit avoir eu des difficultés d'éducation pour leurs enfants. La question la plus souvent présente a été celle de savoir à quel point, quand et comment on peut fixer des limites à l'enfant. Les mères de notre étude se sont souvent trouvées débordées, ne sachant pas quand elles devaient intervenir dans les disputes de leurs enfants, et si elles devaient réagir lorsque leur enfant se montrait désobéissant. Bien que la grande majorité des mères de notre étude nous aient fait part de ce genre de difficultés, et nous aient dit qu'elles avaient vécu des moments de désarroi complet, un petit nombre seulement

3. Les mères avaient droit à plusieurs réponses, ce qui explique qu'il y ait plus de réponses que de personnes interrogées.

d'entre elles se sont effectivement adressées à une consultation éducative. Les cours de formation parentale et les groupes de discussion ont été à peine mieux suivis. Au moment où leur premier enfant avait 4 ans, plus d'un tiers des mères ont dit souhaiter avoir accès à une consultation pour les questions éducatives. Juste au moment où l'enfant va entrer dans le système préscolaire (vers 4 et 5 ans), à un moment où il exige particulièrement d'attention de ses parents, il n'y a pas de possibilité de consultation, et les mères ne trouvent pas d'endroit pour exprimer leurs soucis et leurs questionnements, même bénins. Tout comme il existe des consultations pour les soins aux nourrissons qui répondent aux interrogations concernant l'alimentation du bébé, par exemple, on devrait pouvoir faire appel à des éducatrices ou éducateurs pour résoudre des questions difficiles ou bénignes concernant les difficultés d'éducation que l'on rencontre avec ses enfants. *« Il faudrait que cela soit organisé comme les consultations pour nourrissons. On pourrait y aller sans s'être annoncé, un après-midi par semaine. La plupart des questions que l'on se pose sont sans gravité. Si l'on devait prendre rendez-vous, je pense que beaucoup renonceraient »* (3 ans). Avoir recours à une telle consultation représenterait cependant pour bien des femmes un signe de faillite de leur responsabilité. Faire le pas de fréquenter une telle consultation semble donc difficile pour les mères, puisque selon la croyance officielle une bonne mère n'a pas de problèmes majeurs d'éducation (Schenk, 1996).

Une bonne partie des mères interrogées n'avaient aucune expérience de la manière de soigner et d'élever un nourrisson avant d'avoir elles-mêmes un bébé. Il serait utile pour ces futures mères de disposer de cours de préparation aux tâches parentales dans le cadre d'une politique de prévention. C'est un fait que dans les groupes de discussion (voir Wicki, *Groupes de discussion pour jeunes parents*, dans ce livre), les participants ont exprimé à quel point ils trouvaient rassurant et encourageant de pouvoir entendre des parents plus expérimentés leur faire part de leurs expériences, avec ce qu'elles comportent de difficultés, d'attentes déçues mais aussi de bonheur et d'événements quotidiens. Savoir que d'autres parents nourrissent également des sentiments parfois ambivalents envers leurs propres enfants, s'apercevoir que d'autres parents sont aussi parfois soumis à des périodes de stress: beaucoup de jeunes parents reprennent confiance en leurs compétences lorsqu'ils se rendent compte que les « bons parents » (les expérimentés, les autres) vivent aussi des moments difficiles.

Notre société est ainsi faite que ce sont surtout les femmes qui s'occupent de l'éducation des enfants. On a souvent l'impression que les mères n'ont qu'à émettre le vœu pieux que leur enfant s'intègre pour qu'aussitôt ce dernier adapte comme par magie ses comportements aux souhaits de la société. On pense qu'il leur suffit de cultiver chez l'enfant certaines valeurs et d'investir un minimum d'efforts dans l'entreprise. Ce concept est simpliste, et ne

tient pas compte de toute une série de relations de cause à effet qui ont leur importance dans l'éducation d'un enfant, ni du fait que le travail de parent n'est pas l'affaire des femmes seulement: comme exemple de cette simplification à outrance, il n'est qu'à penser au fait que l'environnement urbain, qui restreint souvent l'accès à des places de jeu et limite la possibilité de se défouler, n'est que rarement adapté aux exigences de l'éducation d'un enfant. Il n'est qu'à voir les logements que l'on trouve sur le marché, si souvent peu accueillants pour les familles avec des enfants en bas âge. Les valeurs véhiculées dans les médias, TV, journaux, jeux électroniques, etc. influencent aussi le comportement et la perception de l'existence des enfants. Les mères n'ont pas beaucoup de moyens de conserver un certain contrôle sur ces facteurs environnementaux et médiatiques. Il faut également parler ici de l'absence des pères, qui continue trop souvent à être la règle dans le quotidien familial.

Une des conséquences de cette distanciation des hommes vis-à-vis de leur rôle de pères est l'indifférence que la société affiche face aux besoins de l'enfant. Dans plusieurs domaines qui sont des bastions masculins traditionnels, comme l'environnement, l'architecture, la circulation, les problèmes sont traités comme si les enfants n'existaient pas (Commission fédérale pour les questions féminines, 1987). «Les enfants représentent un marché juteux, que ce soit pour les professionnels de la publicité, de la politique, de l'industrie du jouet, de la formation, des transports et des assurances; on lui consacre des rapports, des analyses, et des études. Mais l'enfant réel, turbulent et bruyant, est une source d'embarras pour notre société» (Cadalbert Schmid, 1992, p. 103).

Les quelques hommes – encore trop rares – qui s'occupent professionnellement d'enfants, le plus souvent d'ailleurs à temps partiel, sont considérés comme des originaux que l'on porte aux nues pour leur dévouement; ils contribuent pourtant à améliorer l'image et le prestige liés à une activité considérée comme spécifiquement féminine. Pourquoi en effet les innombrables femmes au foyer et les mères qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants ne bénéficient-elles pas de la même considération? Le travail ménager, l'éducation des enfants seraient-ils plus prestigieux quand ils sont accomplis par des hommes? L'absence des hommes du quotidien familial est certainement une des raisons pour lesquelles le travail auprès d'enfants est à peine reconnu et n'est pas rétribué. «Le travail de mère est assimilé à de l'oisiveté, il est sous-évalué et considéré comme économiquement non productif, ce qui dénie clairement sa valeur effective» (Cadalbert Schmid, 1992, p. 160).

## Bibliographie

- BRÜDERL, L. (1989), *Entwicklungspsychologische Analysen des Übergangs zur Erst- und Zweitelternschaft*, Regensburg: S. Roderer.
- CADALBERT SCHMID, Y. (1992), *Sind Mütter denn an allem schuld?* München: Kösel.
- CYPRIAN, G. & FRANGER, G. (1997), *Familie und Erziehung in Deutschland. Kritische Bestandesaufnahme der sozialwissenschaftlichen Forschung* (2. Aufl.), Stuttgart: Kohlhammer.
- EIDG. KOMMISSION FÜR FRAUENFRAGEN (1987), *Frauen und Männer. Fakten, Perspektiven, Utopien*, Bern: Bundesverwaltung.
- ENGFER, A. (1991), «Entwicklung von Gewalt in sogenannten Normalfamilien», *System Familie. Forschung und Therapie*, 4, pp. 107-116.
- GLOGER-TIPPELT, G. (1988), *Schwangerschaft und erste Geburt. Psychologische Veränderungen der Eltern*, Stuttgart: Kohlhammer.
- HUWILER, K. (1995), *Herausforderung Mutterschaft. Eine Studie über das Zusammenspiel von mütterlichem Erleben, sozialen Beziehungen und öffentlichen Unterstützungsangeboten im ersten Jahr nach der Geburt*, Berri: Hans Huber.
- HUWILER, K. (1998a), «Alltägliche Belastungen von Müttern durch ihre Kinder in den ersten vier Lebensjahren – eine Längsschnittstudie», *Psychologie in Erziehung und Unterricht*, 45, pp. 261-279.
- HUWILER, K. (1998b), «Was erwarten Mütter in Erwartung?» in D. Bürgin (Ed.), *Triangulierung. Der Übergang zur Elternschaft*, pp. 23-38, Stuttgart: Schattauer.
- KAGAN, J. (1993), «The Power and Limitation of Parents», in R. H. Wozniak (Ed.), *Worlds of Childhood* (pp. 6-17), New York: Harper Collins.
- LARGO, R. H. (1993), *Babyjahre. Die frühkindliche Entwicklung aus biologischer Sicht. Das andere Erziehungsbuch*, Hamburg: Carlsen.
- PERREZ, M., EWERT, U. & MOGGI, F. (1991), «Repräsentativstudie zum Bestrafungsverhalten von Erziehungsberechtigten in der Schweiz», in Arbeitsgruppe Kindesmisshandlung (Ed.), *Kindesmisshandlung in der Schweiz. Anhänge zum Schlussbericht der Arbeitsgruppe Kindesmisshandlung* (Beilage 2), Bern: Eidgenössische Drucksachen- und Materialzentrale.
- SCHENK, H. (1996), *Wieviel Mutter braucht der Mensch? Der Mythos von der guten Mutter*, Köln: Kiepenheuer & Witsch.
- SCHENK, S. (1997), *Kindertage. Eine Zeitbudgetanalyse des Alltags zweijähriger Kinder*, Köniz: Edition Soziothek.
- SCHNEEWIND, K. A., BECKMANN, M. & ENGFER, A. (1983), *Eltern und Kinder*, Stuttgart: Kohlhammer.



Kurt Huwiler

# Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 40 |
| Modification du réseau social à la naissance d'un enfant ..... | 41 |
| Importance et qualité du réseau social .....                   | 44 |
| La perception que les mères ont de l'assistance .....          | 48 |
| Réflexion sur la signification des contacts sociaux .....      | 51 |
| L'aide sociale telle qu'elle est réellement .....              | 53 |
| Degré de satisfaction .....                                    | 59 |
| Revendications envers le réseau social .....                   | 62 |
| Discussion et politique sociale .....                          | 66 |

## Introduction

Au début de sa vie, l'être humain est complètement dépendant des autres. Avec l'âge, la liberté augmente, ainsi que la responsabilité individuelle qui consiste à créer et à cultiver un réseau social répondant au mieux à ses propres besoins. Selon la capacité et le plaisir de chaque individu à nouer des contacts, ce réseau social est plus ou moins étoffé. Lorsque le cercle des parents et amis n'englobe pas un nombre de personnes considéré comme satisfaisant, un sentiment d'isolement et de solitude peut survenir. Si au contraire ce cercle est trop étendu par rapport au besoin de la personne, ou si la qualité des relations qui le composent est jugée insatisfaisante, la dépense d'énergie nécessaire à son élaboration dépasse le bénéfice qu'on peut en tirer. Cultiver ses relations exige en effet de l'énergie, du temps et de l'argent : le contrôle social et les obligations morales qui en découlent peuvent compromettre le champ de la liberté personnelle.

Idéalement, le réseau social remplit un certain nombre de fonctions importantes : il permet d'établir des liens, générant par là sécurité et confiance. Il permet également de cultiver la conscience de sa propre valeur. Il rend possibles les contacts et stimule la sociabilité. Grâce à notre réseau social, on sait qu'on n'est pas seul en cas de problème. Les membres du réseau social sont également susceptibles de nous apporter conseils et informations, un soutien matériel et pratique ou même la possibilité de faire face à une éventuelle situation de crise, toutes choses qui permettent de ne pas souffrir d'un sentiment d'isolement (pour la taxonomie de la protection sociale, voir aussi Laireiter, 1993, p. 25 s.; Walker, Wassermann & Wellman, 1994). Le sentiment que l'on peut compter sur des personnes proches a des effets spectaculaires : « En présence d'un soutien social positif, il y a moins de complications lors de la naissance, l'allaitement se passe mieux et dure plus longtemps, un travail de deuil peut se faire plus facilement en cas de décès d'un proche, on maîtrise mieux les crises que l'on peut prévoir (...) et les situations de passage (entrée à l'école, changements professionnels, retraite par exemple), les divorces, les séparations, le stress professionnel ou le chômage » (Keupp, 1987, p. 30. Voir aussi Meyer-Fehr, Suter & Willi, 1991).

Le passage à l'état de parent représente un véritable défi ; idéalement, ce passage peut être sensiblement plus facile lorsque les futurs parents bénéficient d'un soutien social satisfaisant. Mais fonder une famille entraîne des bouleversements qui peuvent être préjudiciables à l'entretien d'un réseau social stable et bien intégré. On aura besoin de plus de place, il faudra peut-être déménager, car l'appartement deviendra trop petit. La jeune femme qui va être mère cesse partiellement ou complètement d'exercer une activité pro-

fessionnelle, elle voit son cercle de relations se réduire en conséquence<sup>1</sup>, le temps nécessaire dont les parents ont besoin pour s'adonner à des activités de loisirs est sensiblement réduit, leurs intérêts se déplacent. Les dépenses augmentent, les revenus familiaux diminuent. La jeune famille doit faire face à un certain nombre d'exigences et de jugements de valeur émis par leurs proches, ce qui est potentiellement matière à conflit et tensions. En outre, les parents se vouent souvent complètement à leur nouveau-né, ce qui laisse peu de temps et peu d'énergie pour les contacts extra-familiaux (voir Eckert, Hahn & Wolf, 1989).

Se basant sur des recherches récentes et les données de la recherche du Fonds national *Les jeunes familles et la protection sociale*, ce chapitre présente un panorama du réseau social et de son importance pour les jeunes familles en Suisse. Par *réseau social*, on entend toutes les personnes, parentes ou non, qui ont (ou ont eu jusqu'à la naissance du premier enfant) une relation personnelle et significative avec les personnes interviewées, à l'exclusion du partenaire ou de l'époux. La situation particulière des familles d'immigrants n'est pas considérée ici (voir l'article *Mères étrangères*, dans ce livre). Ce chapitre tient compte uniquement (sauf lorsque le contraire est indiqué) des mères qui étaient de nationalité suisse au début de leur maternité et qui se trouvaient engagées dans une relation stable avec un homme, le père ou non de leur enfant.

## **Modification du réseau social à la naissance d'un enfant**

La notion de réseau social englobe deux groupes de personnes structurellement différents: d'une part la parenté, de l'autre les amis et connaissances.

Le premier groupe, celui de la parenté, compte un nombre limité de personnes et ce nombre reste à peu près stable. À la naissance d'un enfant, les relations des jeunes parents avec les personnes de ce groupe subissent de subtiles modifications; avec les parents et les frères et sœurs, un nouveau champ de relations s'installe, entre spontanéité et sens du devoir, auquel les jeunes parents ne cherchent pas à se soustraire. En dehors du désintérêt complet ou du conflit massif, les relations des jeunes parents avec ce groupe du réseau social s'intensifient en général au moment de la naissance d'un enfant. Le nouveau-né n'est pas seulement l'enfant de ses parents, il est également

1. «Les femmes avec de jeunes enfants ont moins d'amis et de connaissances, elles sont engagées dans moins d'activités sociales, elles bénéficient de moins de soutiens fiables et leur réseau social est plus réduit que celui des femmes sans enfant» (Keupp, 1987, p. 40. Voir aussi Grant, 1992).

presque toujours le neveu, le petit-fils ou le cousin de quelqu'un. La signification d'une descendance qui va contribuer à perpétuer la famille et la dynamique relationnelle particulière qui s'installe entre membres de la parenté proche génèrent un champ émotionnel dense dans lequel les relations concrètes peuvent se développer.

Une femme représentative de plusieurs mères s'exprimait ainsi lors de notre enquête: «*Mes parents se sont beaucoup réjouis de cette naissance. C'est le premier petit-enfant, du côté de mon mari également, il était ardemment désiré, et il sera aimé, c'est certain. J'ai senti des changements dans nos relations. Je comprends mieux ma mère, je suis plus tolérante envers elle, parce que nous sommes reliées par le fait que je vis quelque chose qu'elle a aussi vécu. Nous avons soudain une expérience commune.*» Il n'est pas rare cependant que des sentiments ambivalents jusque-là enfouis se manifestent, parce que dans ce groupe on dépend les uns des autres et qu'on regrette parfois une certaine liberté: «*Mes parents sont plus demandeurs que moi dans notre relation. Ils recherchent plus le contact qu'avant. Auparavant, nous avions déjà quelques contacts, mais ils ne me téléphonaient que si j'étais restée sans donner de nouvelles pendant un mois. Maintenant, ils appellent chaque semaine. (...) Ils voudraient participer à notre vie. J'en suis heureuse, mais je voudrais bien que cela reste dans des limites raisonnables. Je ne me sens pas dépendante, mais je voudrais éviter de devoir leur dire que j'ai besoin de plus d'espace. Je ne veux pas devoir les repousser. (...) Ils donnent leur avis sur la manière dont je dois élever mon enfant, et pourtant je sais bien qu'ils se rendent parfaitement compte que c'est mon affaire et pas la leur.*» — «*Depuis que je suis mère, la parenté s'est beaucoup rapprochée. Nous avions auparavant déjà des querelles incessantes. Ce qui était déjà négatif dans nos relations s'est encore intensifié. Ma belle-mère a dit dernièrement: «Ce sont mes petits-enfants, ils m'appartiennent.» J'ai répondu immédiatement que c'étaient avant tout mes enfants. Ce sont des questions de ce genre qui ont surgi: à qui appartiennent les enfants, et qui a un droit sur eux.*»

Les amis<sup>2</sup> et collègues, qui forment le deuxième groupe du réseau social, peuvent encore se diviser en deux catégories: ceux qui ont des enfants, et ceux qui n'en ont pas. Aussi bien les jeunes mères que nous avons interrogées que les mères qui se sont exprimées pour d'autres recherches (Kaufmann et al., 1989; Petzold, 1991) disent avoir constaté un retrait significatif de l'intensité de leurs relations avec leurs connaissances qui n'ont pas d'enfants, alors qu'avec les connaissances qui ont également des enfants, les relations s'intensifient. On peut imputer le phénomène à plusieurs raisons: les jeunes familles ont beaucoup moins de temps pour s'adonner aux loisirs qu'on par-

2. Lorsque nous parlons d'amis dans ce chapitre, nous parlons de femmes et d'hommes.

tage entre amis. Les soirées, par exemple, qui sont un temps privilégié pour rencontrer des amis, sont désormais hypothéquées. Les personnes ayant des enfants trouvent peut-être plus d'intérêt à discuter d'enfants que les personnes sans enfant, qui de surcroît – c'est du moins une explication possible – n'ont pas la patience et la compréhension nécessaires pour accepter d'entendre l'enfant pleurer, se promener partout dans une maison étrangère pour découvrir les lieux ou interrompre mille fois leurs parents pendant qu'ils discutent. Les couples sans enfant et les célibataires se mettent en retrait peut-être parce qu'ils ont peur de déranger, ou encore parce qu'ils ressentent une certaine inquiétude au contact de ces êtres étranges que sont les enfants. La spontanéité qui présidait au choix des activités avant la naissance est devenue impossible, et les hobbies qui demandent un gros investissement en argent, en temps ou en énergie sont presque incompatibles avec le rôle de parents.

Une mère à qui on demandait si ses relations avec les amis et connaissances avaient changé au moment de la naissance de leur enfant répondait ainsi: *«En bonne partie, oui. Avec les amis qui avaient déjà des enfants, nos relations sont devenues plus intenses. Ceux qui n'ont pas d'enfant, on les voit beaucoup moins qu'avant. On n'a pas le temps de sortir comme avant. Il faut dire qu'on devient un peu compliqués avec notre gosse, et on ne le remarque pas forcément soi-même. Avant, je me disais parfois que mes amis qui avaient des enfants étaient vraiment compliqués; je me promettais de ne pas leur ressembler quand j'aurais moi-même des enfants. Je me disais que mes enfants apprendraient à aller ici ou là avec nous, à dormir parfois dans un environnement étranger. Et je constate que cela n'est pas aussi simple. Je comprends mieux les gens qui avaient des enfants avant moi.»* Une autre maman souligne à quel point elle a changé d'intérêts depuis la naissance de son enfant: *«Les relations avec nos amis changent quand on a des enfants. Les collègues de travail n'ont plus le temps de vous voir. Moi je suis libre à des moments où ils travaillent, et vice versa. Notre enfant pleure beaucoup, particulièrement le soir. Pendant les quatre premiers mois, nous n'avons pratiquement rien fait d'autre que nous occuper de lui. Je n'ai plus eu de visites, mais je n'en voulais pas non plus. Nous avons réduit au minimum nos sorties. En ce moment, c'est complètement au point mort. Je ne crois pas que nos relations sont coupées, mais la situation est simplement fermée en ce moment. (...) Quand notre enfant est venu au monde, il est devenu ce que nous avons de plus important dans la vie. Notre cercle de connaissances est plutôt sans enfants, et nous ne savons plus très bien de quoi parler avec eux, parce que tout ce qui n'est pas notre enfant nous semble pour l'instant sans grand intérêt. Les gens ne peuvent absolument pas se rendre compte du bonheur dans lequel cet enfant nous plonge. Quand on est parent, avant de renouer les relations, il faut qu'on commence par revenir un peu sur terre!»* La plupart des femmes que nous avons interrogées par écrit pendant leur première grossesse ont eu des réac-

tions positives à l'annonce de leur grossesse dans leur cercle de relations, aussi bien dans le groupe des amis que de la parenté. Plus de 90% des mères se sont réjouies de pouvoir montrer leur bébé à leur cercle de connaissances et de parenté. Environ un quart de ces mères se sont inquiétées de l'éventuelle ingérence des membres de leur cercle d'amis et de parenté dans des questions d'éducation, et 11% des mères ont eu peur de voir leur grossesse intensifier les problèmes familiaux (données exactes Huwiler).

## **Importance et qualité du réseau social**

Au moment de la naissance de leur enfant, la plupart des mères interrogées avaient un réseau de parents et de connaissances assez étoffé (voir tableau 1). Aucune n'avait perdu ses parents *et* ses beaux-parents. Les trois mères qui avaient perdu leurs parents entretenaient des contacts proches avec leurs frères et sœurs, les frères et sœurs de leur partenaire et d'autres parents. 60% des mères interrogées ont pu nommer un parent proche (parents, beaux-parents, frères et sœurs ou frères et sœurs du partenaire) habitant dans le même lieu, et 92% ont nommé un parent proche habitant dans un rayon d'une heure de voyage maximum<sup>3</sup>. La grande majorité des femmes interrogées entretenaient en outre de bonnes relations avec des personnes ne faisant pas partie de leur parenté et vivant dans le voisinage.

On constate que le nombre de personnes faisant partie du réseau social et la proximité de ces gens (parents et amis) pourrait former un réseau de relations sociales dense. Le tableau 2 montre également que la plupart des mères ont cultivé ces contacts. Les relations avec les parents des mères étaient en général meilleures que celles avec leurs beaux-parents, les relations avec des individus de sexe féminin étaient meilleures que celles avec des individus de sexe masculin. En ce qui concerne la fréquence des contacts, les relations avec les parents et beaux-parents ont été plus nombreuses qu'avec les frères et sœurs de l'un ou l'autre partenaire. Selon les mères interrogées, les relations avec leurs parents ont été aussi fréquentes que celles qu'elles cultivaient avec leurs amis et connaissances.

3. Un sondage représentatif de l'Institut allemand pour la jeunesse montre qu'en Allemagne de l'Ouest, 38% des familles avec jeunes enfants avaient leurs grands-parents dans le même lieu. En Allemagne de l'Est, le chiffre était de 45%. Dans un rayon d'une heure de voiture, le chiffre était de 51% et 56%. La famille élargie moderne est donc un peu délocalisée, mais ses membres (trois à quatre générations) vivent pour la plupart relativement proches (Bien, 1997, p. 61).

Tableau 1  
Réseau social des mères avec jeune enfant (en %)

|   |         | Parents et amis              |   | Eloignement<br>(5 ans après la naissance de l'enfant) |                      |                  |
|---|---------|------------------------------|---|---|----------------------|------------------|
|   |         | A la naissance<br>(nb = 146) | 5 ans après<br>la naissance<br>(nb = 111) | Même<br>quartier                                      | 50 km de<br>distance | Plus de<br>50 km |
| Parents proches   | Mère    | 94                           | 92  | 34  | 39                   | 27               |
|   | Père    | 80                           | 74  | 29  | 45                   | 26               |
|   | Fratric | 92                           | 92  | 29  | 42                   | 29               |
| Parents du partenaire                                   | Mère    | 95                           | 92  | 33  | 34                   | 33               |
|   | Père    | 78                           | 71  | 37  | 29                   | 34               |
|   | Fratric | 94                           | 90  | 28  | 45                   | 27               |
| Autres parents avec qui il existe de bons contacts      |         | 43                           | 38  | 13  | 47                   | 40               |
| Amis, connaissances avec qui il existe de bons contacts |         | 85                           | 96  | 80  | 19                   | 1                |
| Voisins avec qui il existe de bons contacts             |         | nd                           | 82  | 100   | —                    | —                |

Remarque: lorsque plusieurs personnes sont concernées, nous avons pris en compte la personne la plus proche.

Pour comparaison: une étude de Wicki, Dumont et Signer-Fischer faite en 1994, portant sur 170 parents de jeunes enfants habitant dans la région de Berne, s'est intéressée également au réseau social de ces gens. 79% des parents (mères et pères) ont dit entretenir des contacts au moins une fois par semaine avec des amis qu'ils connaissaient déjà avant la naissance de leur premier enfant; 55% des mères et 28% des pères fréquentaient au moins une fois par semaine des amis qui étaient également jeunes parents et qu'ils avaient connus après la naissance de leur enfant. Enfin, 78% des mères et 69% des pères disaient entretenir des rapports au moins hebdomadaires avec leurs parents et frères et sœurs n'habitant pas sous le même toit (calculs établis sur la base des données de Wicki, Dumont & Signer-Fischer, 1995, annexe C, p. 4 annexe D, pp. 4-5).

Tableau 2  
**Qualité et fréquence des relations des jeunes mères  
 avec les personnes du réseau social (en %)**

|                    |           | Qualité des contacts <sup>a</sup> |                  |                | Fréquence des contacts <sup>b</sup> |                            |               |
|--------------------|-----------|-----------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------|----------------------------|---------------|
|                    |           | Très bons                         | Moyennement bons | Plutôt mauvais | Au moins une fois par semaine       | Au moins une fois par mois | Plus rarement |
| Parents de la mère | Mère      | 83                                | 13               | 4              | 84                                  | 10                         | 6             |
|                    | Père      | 77                                | 12               | 11             | 64                                  | 20                         | 16            |
|                    | Fratricie | 72                                | 20               | 8              | 35                                  | 38                         | 27            |
| Parents du père    | Mère      | 67                                | 18               | 15             | 56                                  | 19                         | 25            |
|                    | Père      | 68                                | 21               | 11             | 49                                  | 24                         | 27            |
|                    | Fratricie | 54                                | 27               | 19             | 23                                  | 34                         | 43            |
| Autres parents     |           | 44                                | 34               | 22             | 11                                  | 20                         | 69            |
| Amis et collègues  |           | 96                                | 4                | —              | 75                                  | 23                         | 2             |
| Voisins            |           | 82                                | 15               | 3              | 88                                  | 8                          | 4             |

a. Cinq ans après la naissance du premier enfant, nombre de réponses 111. C'est la relation la plus proche qui est prise en compte ici.

b. Quatre ans après la naissance du premier enfant, nombre de réponses 115. Les contacts sont personnels, téléphoniques ou par lettres. C'est la relation la plus proche qui est prise en compte ici.

Nous ne sommes pas surpris de constater que les contacts avec les amis et connaissances sont bons, puisque nous prenons en compte les personnes avec lesquelles les mères interrogées ont un minimum d'attachement. Ce qui étonne par contre, c'est la fréquence et la qualité des contacts que beaucoup de mères entretiennent avec leur voisinage. Notre questionnaire permettait de savoir quelles étaient les relations les plus satisfaisantes, et donc aussi quelles étaient celles qui étaient conflictuelles ou plus ou moins indifférentes. Or, 10% à peine des mères interrogées ont fait état de problèmes avec le voisinage, plus ou moins liés à la présence d'enfants (bruit, désordre, saleté, encombrement dû à la poussette, etc.).

Comme prévu, les contacts étaient plus intenses avec les personnes avec lesquelles les mères avaient une relation plus proche et qui ne vivaient pas trop loin<sup>4</sup>.

4. La relation entre la fréquence et la qualité des contacts se situait entre .71 (père) et .43 (sœur). Dans le groupe des connaissances, elle était de .24. La relation entre fréquence des contacts se situait entre .58 (sœurs du partenaire) et .28 (autres parents). Elle était de .21 auprès des connaissances.

Les mères réussissaient donc, malgré une distance accrue entre leur lieu d'habitation et celui de leurs proches, à conserver un bon contact social. La qualité des relations n'est donc pas mise en danger par la distance physique. La distance n'est pas un problème dans la mesure où un attachement émotionnel existe, même si celui-ci est mélangé avec des sentiments de devoir, de responsabilité ou de soutien réciproque, l'essentiel étant qu'il apparaisse aux deux parties comme agréable et significatif.

Nous allons essayer de voir maintenant s'il existe une corrélation entre le réseau social et la situation sociale. Différentes études mettent en évidence le fait que « les personnes qui ne bénéficient pas d'un réseau social appartiennent plutôt aux classes inférieures de la société. Elles sont, en relation avec leur niveau d'études et leur revenu, plutôt en dessous de la moyenne socialement, et elles disposent proportionnellement d'un réseau social moins étoffé. L'absence de contacts quotidiens non spécifiques touche donc avant tout les personnes dont la situation sociale est plus faible » (Marbach, 1989, p. 92; voir aussi Cochran et al., 1990, une étude comparative concernant les réseaux sociaux en Allemagne, Pays de Galles, Suède et USA). Si on se limite cependant aux contacts familiaux, Coehnen-Huther, Kellerhals et von Allmen (1994), dans leur étude effectuée sur trois générations de familles suisses, montrent que le degré de solidarité et d'intensité dans les relations au sein de la famille ne varie presque pas en fonction du statut social.

Dans notre étude, la situation sociale des mères a été évaluée selon deux critères, celui de leurs revenus annuels et celui de la formation dont elles bénéficient :

– En ce qui concerne le revenu annuel, quatre ans après la naissance de leur premier enfant, 35% des familles interrogées avaient un revenu de moins de 70 000 francs par an, 27% avaient un revenu de 70 000 à 90 000 francs par an et 38% des familles avaient un revenu de plus de 90 000 francs par an.

– En ce qui concerne la profession exercée ou l'apprentissage fait par les mères (lorsque la profession exercée et la formation ne correspondent pas, nous avons pris en considération le degré de formation le plus élevé), 3% des femmes n'avaient terminé aucune formation professionnelle, 14% avaient une formation manuelle ou d'ouvrière spécialisée, 50% avaient une formation ou exerçaient un métier dans le commerce, l'administration, les arts ou l'artisanat, 22% avaient une formation ou un métier dans le social ou l'enseignement et 11% avaient une formation d'une haute école ou d'une université.

Dans l'ensemble, les mères ayant des professions, des formations et des revenus très différents ne se différencient pratiquement pas par la densité de

leur réseau social. Les mères possédant une formation et disposant de revenus élevés ne sont ni plus ni moins satisfaites que les autres des relations qu'elles entretiennent avec leur cercle de parents et amis. Le statut professionnel ne semble pas non plus avoir d'incidence sur la qualité ou la fréquence des contacts sociaux. Cependant, les mères qui ont un revenu particulièrement élevé et celles qui ont un revenu particulièrement bas ont dit avoir de meilleures relations avec leurs amis et connaissances que les mères bénéficiant d'un revenu moyen.

En ce qui concerne les membres de la famille, le revenu ne semble pas avoir d'incidence sur la qualité des relations. La *fréquence* des contacts sociaux avec ce réseau – la famille – semble par contre dépendre de la situation sociale. Les mères ayant un revenu moyen semblent avoir des contacts moins fréquents avec leurs beaux-parents et d'autres membres de la parenté que les mères à revenus élevés ou à revenus particulièrement bas. Nous ne pouvons donner aucune explication à ce phénomène. Le nombre d'enfants ou l'occupation professionnelle de la mère, qui auraient pu expliquer cela par un manque de temps des mères, ne peuvent pas être retenus comme hypothèses plausibles. Les trois groupes de revenus, en effet, ne se différencient ni par le nombre de leurs enfants ni par le nombre de mères exerçant une activité professionnelle.

On peut donc constater provisoirement que la plupart des jeunes familles ont un réseau social dense et satisfaisant. Une étude faite en Allemagne arrive aux mêmes conclusions: «L'idée que les familles souffrent aujourd'hui d'isolement à cause de l'urbanisation, de l'anonymat de la vie en ville, d'un besoin accru de mobilité ou de la dispersion des membres de la famille est un mythe: pratiquement toutes les familles sont englobées dans un réseau social particulièrement dense, fait de parents, amis et connaissances» (Textor, 1993, p. 18).

Ces résultats ne signifient cependant pas forcément que toutes les jeunes mères sont satisfaites de leurs contacts sociaux. Certaines mères voudraient établir des contacts plus fréquents, plus réguliers ou plus chaleureux, d'autres désirent peut-être des possibilités de partage plus variées et dépaysantes. Quatre ans après la naissance de leur premier enfant, 92% des mères s'estimaient satisfaites de leurs relations avec collègues et connaissances, 78% s'estimaient satisfaites des relations les liant aux membres de leur famille, et 61% s'estimaient satisfaites des relations les liant aux membres de leur belle-famille.

## **La perception que les mères ont de l'assistance sociale**

La description ci-dessus sert de base pour répondre à la question de savoir à quoi peuvent s'attendre les familles avec petits enfants en matière d'assis-

tance et d'aide. Le tableau 2 qui quantifie la qualité des contacts sociaux permet d'avoir un aperçu du soutien émotionnel que le réseau social garantit. Les autres possibilités d'assistance qui pourraient être utiles aux familles avec jeunes enfants n'ont pas encore été évoquées. Pour comprendre ce qui va suivre, il convient de différencier deux notions : la perception subjective que les jeunes mères se font de l'aide qu'elles pourraient obtenir si cela s'avérait nécessaire et le soutien qu'elles recevront effectivement. La notion de perception que les mères se font de l'aide se base sur la conviction des intéressées qu'elles obtiendront un appui, et cette certitude subjective repose sur l'espoir qu'elles peuvent compter sur un soutien en cas de nécessité. L'aide effective au contraire se réfère aux appuis réellement disponibles, et permet aux jeunes mères de développer le sentiment subjectif selon lequel ces appuis existent. Elle détermine à moyen terme la conviction et la confiance qu'on lui accorde.

Lors du passage à la maternité, certaines mères ont réalisé douloureusement combien le soutien qu'elles pensaient et espéraient trouver pendant qu'elles étaient enceintes n'existait pas, ou ne correspondait pas à leur attente après la naissance de leur enfant. *« J'ai espéré que ma mère me donnerait un coup de main quand l'enfant serait là (...). J'aurais bien voulu que ma mère me dise de temps en temps : « Tu en as assez fait, laisse, je m'occupe de cela. » Ma belle-mère me le dit parfois, ma mère jamais. »* – *« J'ai espéré plus de soutien de ma parenté. J'ai parfois été déçue de voir que mes proches n'ont pas l'idée de me donner un coup de main, qu'ils y pensent moins souvent que mes amis ou mes voisins. C'est douloureux et décevant. »*

Beaucoup de jeunes femmes enceintes savent que la période qui suit directement la naissance est une période pleine de défis. La plupart du temps, elles n'ont pas d'expérience avec les nourrissons, et les règles de comportement que les adultes doivent adopter envers les tout-petits sont tout sauf clairement définies. Beaucoup de mères imaginent par exemple qu'elles pourront reprendre leur travail, commencer une formation ou qu'elles pourront s'investir dans des tâches bénévoles assez rapidement après la naissance. Elles réfléchissent donc en fonction de cette idée et se font une liste des personnes sur qui elles pensent pouvoir compter pour obtenir, selon leurs projets, un soutien intensif pendant les premiers mois de l'enfant, une aide ponctuelle ou régulière pour la garde de l'enfant ou encore un appui émotionnel lorsque la pression engendrée par leur nouveau statut est trop forte.

Presque toutes les jeunes femmes interrogées ont dit ne pas pouvoir envisager la vie quotidienne avec un jeune enfant sans le soutien de leur conjoint, aussi bien d'un point de vue affectif que financier. Le partenaire représente donc un appui important. A une seule exception près, toutes les jeunes femmes ont émis le souhait que leur partenaire soit présent au moment de la

naissance. L'essentiel des revenus familiaux est également du ressort du partenaire pour la majorité des femmes interrogées. 6% des femmes interrogées pendant leur grossesse espéraient pouvoir compter sur un soutien financier de leurs parents et amis pendant la première année d'existence de leur enfant. Nous avons également demandé aux futures mères à quel point elles considéraient comme important que leur réseau social (parents et amis) se mobilise pour leur offrir un soutien émotionnel lors de la première année de leur enfant (par ce terme on entend sympathie et intérêt, discussions, petites attentions etc.). 62% des futures mères trouvaient ce genre de soutien très important, 33% moyennement important et 5% de peu d'importance. Dans les faits et après la naissance de leur enfant, 78% de ces jeunes femmes ont dit avoir trouvé que le soutien reçu était très satisfaisant, 18% des femmes l'ont trouvé moyennement satisfaisant et 4% des femmes l'ont estimé peu satisfaisant. Les mères interrogées s'attendaient toutes à trouver un soutien émotionnel plus important que ce dont elles avaient réellement besoin.

Dans la plupart des familles, la responsabilité des petits enfants est encore aujourd'hui l'affaire presque exclusive de la mère. Cela est valable particulièrement quand il s'agit de leur prise en charge. C'est pourquoi le souci d'avoir dans son entourage des personnes fiables à qui l'enfant peut être confié en cas de besoin appartient essentiellement aux femmes, et ces personnes représentent finalement pour la plupart des mères un soutien effectif de la plus grande importance. Pendant la grossesse déjà, les femmes se faisaient une idée assez précise des personnes qui pourraient remplir ce rôle (voir tableau 3). Le partenaire se trouve ici en première ligne, suivi par les parents de la future mère et

Tableau 3

**Selon les futures mères, personnes ou institutions qui pourront prendre parfois l'enfant en charge pendant sa première année de vie**

| Prise en charge de l'enfant par <sup>a</sup> : | En cas de travail régulier (Temps partiel aussi) | En cas d'absence régulière <sup>b</sup> | De temps en temps |
|--|--|---|-------------------|
| Conjoint                                       | 60%  | 77%                                     | 88%               |
| Parents  | 56%  | 70%                                     | 82%               |
| Voisins, collègues                             | 18%  | 20%                                     | 51%               |
| Crèches  | 16%  | 7%                                      | 3%                |
| Mamans de jour                                 | 14%  | 7%                                      | 1%                |
| Autres personnes                               | 14%  | 10%                                     | 31%               |
| Nombre   | 50   | 30                                      | 146               |

a. Plusieurs réponses possibles.

b. Formation, bénévolat, activité politique, loisirs.

ceux du futur père. Les autres personnes du réseau social ne sont pas considérées d'emblée comme pouvant être ces personnes de confiance qui prendraient l'enfant en charge régulièrement. En général, les futures mères attendent un soutien pratique plus important (prise en charge de leur enfant et une aide ménagère) de la part du groupe des parents que de celui des amis et connaissances.

Une recherche nationale autrichienne qui visait à déterminer les fonctions du réseau social des familles arrive aux mêmes conclusions. « Les membres de la parenté prennent une place déterminante en ce qui concerne la perception que les familles se font d'un soutien. Les futures mères espèrent obtenir de leurs amis et connaissances un soutien plutôt émotionnel que pratique » (Bacher & Wilk, 1990, p. 303). Un sondage adressé à des mères d'enfants de 5 et 6 ans en Allemagne montre « une dominante des membres de la parenté dans les relations des familles, aussi bien en ce qui concerne la fréquence des relations que la participation au quotidien et aux tâches familiales » (Gräbe & Lüscher, 1984, p. 99).

## Réflexion sur la signification des contacts sociaux

Nous devons citer ici certains aspects des contacts sociaux qui ne sont pas aisément quantifiables et qui ne sont pas perçus consciemment par les personnes intéressées comme étant un soutien au sens large, bien qu'ils influencent durablement le climat social et par conséquent le bien-être des familles avec jeunes enfants. Lors des passages importants de la vie – et la maternité en est un sans conteste – un retour sur ses propres origines, sur l'histoire familiale et une réflexion sur la stabilité ou les changements de son identité semblent importants. Une mère raconte rétrospectivement, en parlant des changements qui ont touché sa parenté: « *On parle plus souvent de notre propre enfance, de ce qui était bien et de ce qui n'était pas bien. Il y a une sorte de prise de conscience du passé. Ma mère et ma belle-mère parlent toutes deux beaucoup de leur propre enfance.* » Plusieurs jeunes voient leurs relations avec leur propre mère améliorées par la naissance de leur enfant. « *Les problèmes, les disputes que j'ai eues avec mes parents pendant ma puberté, franchement, je ne comprenais vraiment pas ce qu'ils avaient... Je comprends mieux maintenant. Nous ne pourrions plus avoir ces disputes, ma façon de penser a changé. Je me disais, mais qu'est-ce qu'ils ont à crier tout le temps, pourquoi ont-ils peur, ils ne peuvent pas me faire confiance? Maintenant que je suis mère, je me dis que je ne supporterai pas que mes enfants ne rentrent pas à l'heure dite. Parfois, j'en parle à ma mère. On a toujours eu une bonne relation, mais elle est devenue encore meilleure depuis que je m'accepte en tant qu'adulte et non plus comme la petite fille de mes parents.* »

Les enfants influencent également les contacts sociaux de leurs parents, bien au-delà d'une simple question d'organisation et de temps. Ils conduisent leur mère à nouer des contacts avec les mères d'autres enfants, d'une part, ce qui peut représenter un défi et un enrichissement inattendu pour certaines mères de nature plutôt réservée. D'autre part, l'intérêt des amis et parents pour l'enfant a souvent une influence sur les relations entre adultes. *«Je m'entends bien mieux avec ma sœur depuis qu'elle aussi a des enfants. J'avais de gros problèmes avec mes parents, mais cela va mieux. Je les vois maintenant comme les grands-parents de mon enfant, et cela change tout. La relation n'est pas devenue plus intense, mais elle s'est détendue.»* – *«Je sens que mes parents sont vraiment dans leur élément en grands-parents. Eux qui étaient si froids, ils se sont réveillés, ils expriment leur émerveillement d'avoir des petits-enfants. Je les découvre sous un jour complètement nouveau. Avec mes frères et sœurs c'est pareil. On parle de nos enfants, on voit qu'on a les mêmes problèmes. Ma sœur est devenue très proche, alors qu'avant, nous n'avions rien en commun.»*

Enfin, la naissance d'un enfant amène des attentes et des espoirs qui seront peut-être partiellement déçus et qui engendreront des problèmes inattendus; les espérances peuvent être personnelles: *«J'ai des exigences importantes envers moi-même et envers mes enfants. Ma belle-sœur a un gosse (...) tellement adorable qui parle déjà très bien. Cela me rend jalouse.»* Elles peuvent aussi se tourner vers l'environnement: *«En ce moment, je serais heureuse d'avoir mes parents ou mes beaux-parents, qu'ils soient simplement là, que de temps en temps ils me donnent un coup de main, qu'ils s'occupent de temps à autre de leur petit-fils, comme cela je pourrais faire quelque chose pour moi de temps en temps (...) J'aimerais bien que ce soient parfois les autres qui fassent le premier pas, et ne pas devoir demander tout le temps un coup de main.»* – *«Je voudrais bien avoir des contacts plus intenses avec mes parents, avec lesquels je pourrais exprimer librement par exemple le fait que j'ai des pulsions agressives envers mon enfant, que parfois je voudrais qu'il ne soit pas né. Des sentiments qui ne sont pas bons, que je ne devrais pas avoir... Ou encore, pouvoir me confier quand j'ai des disputes avec mon mari, quand il m'énerve. Je ne peux pas échanger ce genre de réflexions avec les gens de mon entourage, même s'ils sont dans la même situation. On devrait vraiment oser se parler de choses importantes, et pas seulement des actions de la Migros. Bien sûr, ces contacts superficiels sont importants aussi, il faut avoir des contacts, mais je désirerais quelque chose de complètement différent.»*

Les parents sont parfois confrontés à des attentes qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas remplir.: *«Mes beaux-parents voudraient nous voir chaque fin de semaine. Je ne voulais pas cela, pour rien au monde, nous aurions été complètement coincés. Mon refus entraîne de gros problèmes. Ma belle-mère ne fait que pleurer, elle exerce sur nous une pression monstre. Quand on va chez eux, elle prend le petit, elle veut le langer, le nourrir, elle le monte contre moi tout à fait*

*volontairement. Si quelque chose ne va pas avec le petit, elle appelle mon mari, elle me met de côté, j'ai énormément de peine à le supporter.»*

Etablir et cultiver des relations n'est pas seulement une affaire individuelle. Les femmes interrogées ont plusieurs fois fait observer que les gens, en Suisse, étaient réservés et gardaient leurs distances, que les rapports manquaient de spontanéité, coûtaient beaucoup d'efforts et qu'en cas de déménagement, il était difficile de se faire de nouveaux amis. L'établissement d'un réseau social exige donc du temps et beaucoup d'énergie, et toutes les jeunes femmes n'ont pas cette énergie. Cette maman pense qu'il faut prévoir de se faire des amis et des relations en dehors de son couple dès avant la naissance du premier enfant: *«Je n'ai pas rencontré tellement de gens sans enfants, parce qu'à l'époque je ne trouvais de plaisir qu'avec mon partenaire. C'était une erreur. C'est vrai que quand on n'a pas d'enfant, on est encore amoureux, on peut passer chaque seconde de son temps avec son partenaire. Il faudrait se forcer pour sortir de temps en temps avec une collègue. (...) On néglige de cultiver ses relations propres, et fatalement, quand cela se passe moins bien avec son partenaire, il n'y a plus personne, on a perdu tout le monde».*

## **L'aide sociale telle qu'elle est réellement**

L'un des buts principaux de notre étude consistait à dresser un inventaire exhaustif de l'assistance sociale réservée aux familles. Le tableau 4 permet de comparer différentes personnes qui étaient concernées de temps en temps ou régulièrement par une prise en charge complétant les possibilités familiales de l'enfant; il permet également de suivre l'évolution de l'aide effectivement reçue sur une période de plusieurs années, lorsque le premier enfant et le deuxième enfant de la famille grandissent. Si l'on excepte le père des enfants, les personnes les plus actives dans la prise en charge des enfants en dehors de leur mère sont les grands-parents<sup>5</sup>, qui s'occupent beaucoup de la prise en charge de leurs petits-enfants. Si l'on considère uniquement les personnes qui

5. Waerness, dans un exposé rapide sur la situation en Europe, écrit: «Nos recherches montrent que les proches parents restent très importants en Europe quand il s'agit de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales, et cela spécialement pour les familles vivant en ville. Les grands-parents, et spécialement les grands-mères, sont les personnes qui offrent en priorité un soutien informel pour cette prise en charge. Il y a de grandes différences entre les Etats en ce qui concerne la régularité de la prise en charge des enfants par leurs grands-parents et dans la manière dont ce soutien change au jour le jour. Mais partout en Europe, les grands-parents semblent être les personnes les plus fréquemment mises à contribution par les jeunes parents qui ont besoin d'une aide pour garder leurs enfants à l'occasion» (Waerness, 1989, p. 226).

gardent *régulièrement* les enfants (non représentées dans le tableau 4), on constate les tendances suivantes: pendant la première année, 24% des parents et 17% des beaux-parents offrent cette prestation; pendant la troisième année 27% des parents et 10% des beaux-parents le font; pendant la cinquième année 23% des parents et 15% des beaux-parents offrent cette prestation. A peine 2% des familles demandent régulièrement ce service aux frères et sœurs ou à d'autres parents; 9% des mères s'adressent régulièrement à leurs collègues (lors de la troisième année) et 4% des mères s'adressent régulièrement à leurs voisins (lors de la troisième année également). Lors de ces trois périodes de contrôle (première, troisième et cinquième année), le temps de prise en charge régulier des grands-parents *maternels* pour leurs petits-enfants se monte à 8,7 heures par semaine (alors que ce temps est de 8,0 heures hebdomadaires pour les propres pères de ces enfants). Les grands-parents *paternels* prennent régulièrement en charge leurs petits-enfants en moyenne 6,1 heures par semaine.

On constate que les parents de la mère contribuent plus souvent à la prise en charge de leurs petits-enfants que les parents du père. Cela s'explique par la relation plus étroite que les jeunes mères entretiennent avec leurs propres parents; il faut se garder d'interpréter ces chiffres par une indifférence des grands-parents paternels. L'importance de la famille d'origine est confirmée

Tableau 4  
**Personnes de l'entourage des enfants, parents et amis, qui offrent une prise en charge complétant les possibilités familiales**

|                                 | 1 <sup>er</sup> enfant<br>1 an | 1 <sup>er</sup> enfant<br>3 ans | 1 <sup>er</sup> enfant<br>5 ans | 2 <sup>e</sup> enfant<br>3 ans | 2 <sup>e</sup> enfant<br>5 ans |
|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Conjoint                        | 93%                            | 94%                             | 97%                             | 89%                            | 97%                            |
| Parents de la mère              | 69%                            | 74%                             | 72%                             | 60%                            | 73%                            |
| Parents du père                 | 49%                            | 53%                             | 55%                             | 44%                            | 59%                            |
| Fratric de la mère              | 26%                            | 34%                             | 41%                             | 25%                            | 39%                            |
| Fratric du père                 | 19%                            | 27%                             | 35%                             | 20%                            | 35%                            |
| Autres parents                  | 33%                            | 40%                             | 21%                             | 25%                            | 24%                            |
| Collègues                       | 46%                            | 55%                             | 65%                             | 38%                            | 59%                            |
| Voisins                         | 36%                            | 45%                             | 60%                             | 32%                            | 59%                            |
| Total (sans compter conjoint)   | 92%                            | 98%                             | 98%                             | 87%                            | 97%                            |
| Nombre de personnes interrogées | 146                            | 124                             | 116                             | 79                             | 85                             |

Remarque: les années sont comptées à partir de la naissance du premier enfant.

par une étude portant sur plusieurs générations menée en Allemagne par l'Institut pour la Jeunesse. Selon Templeton et Bauereiss, «les filles trouvent auprès de leurs parents un meilleur soutien que les fils en ce qui concerne la garde et la prise en charge des petits-enfants» (1994, p. 258; voir aussi Mayr-Kleffel, 1991). Coenen-Huther, Kellerhals et von Allmen ont mené une étude en Suisse dans laquelle on demandait aux couples de parents de 50 à 57 ans de dire rétrospectivement de quel genre de soutien ils avaient bénéficié de la part de leur cercle de parenté. En faisant le total de tous les types de soutien évoqués (argent, aide ménagère, soutien émotionnel, garde des enfants, etc.), le soutien venant de la parenté du père (soutien patrilatéral) représente à peine la moitié de celui qui venait de la famille de la mère (soutien matrilatéral) (1994, p. 89).

Les autres membres de la parenté, grands-parents mis à part, jouent un rôle de soutien plus modeste en ce qui concerne la prise en charge des enfants que les voisins et connaissances. Il est important pour le bien-être de la famille et particulièrement pour celui de la mère de famille que quelques personnes soient fondamentalement prêtes à offrir leurs services pour une prise en charge occasionnelle des enfants. La dernière rubrique du tableau (total des parents et amis sans compter les conjoints) montre que presque toutes les mamans de notre recherche ont pu compter sur une aide au moins occasionnelle pour la prise en charge de leur enfant. Le premier enfant, mais aussi le second ont été pris en charge de plus en plus fréquemment par des parents et des connaissances au fur et à mesure qu'ils ont grandi. Cela s'explique par le fait que les jeunes mères se sentaient donc de plus en plus en confiance et se permettaient de confier de plus en plus souvent leurs enfants à des tiers. En outre, les nourrissons demandant plus d'attention et de soins que les jeunes enfants ayant déjà quelques années, il est plus difficile à des tiers de les prendre en charge.

Au moment de la recherche, les frères et sœurs plus jeunes n'avaient pas tous le même âge (trois à cinq ans après la naissance de l'aîné); cependant les données des colonnes 1 et 4 et celles des colonnes 2 et 5 dans le tableau 4 concordent pour montrer que les deuxièmes enfants (et probablement également les troisièmes, etc.) sont confiés aussi souvent à des prises en charge extérieures que les aînés. Ces chiffres ne montrent malheureusement ni la *durée* de ces prises en charge extérieures, ni leur progression dans le temps, ce qui nous empêche de savoir si les parents bénéficient de plus de temps sans enfants lorsqu'ils n'ont qu'un enfant que lorsqu'ils ont deux ou trois enfants.

L'importance de la prise en charge informelle des jeunes enfants se voit confirmée par les chiffres de l'Office fédéral des statistiques (1991) qui estime que la main-d'œuvre est en augmentation en Suisse. Les familles avec enfants de moins de 7 ans qui font appel à un soutien extérieur pour la prise

en charge de leurs enfants se tournent pour 44 % d'entre elles vers les grands-parents, pour 20 % vers d'autres membres de la parenté, pour 26 % vers des mamans de jour, crèches, garderies, etc., les 10 % restants trouvant d'autres solutions (Office fédéral des statistiques, 1996, p. 164). Une étude représentative faite en Allemagne et portant sur la prise en charge des enfants d'âge préscolaire montre que les mères d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent à plein temps à l'extérieur font appel en priorité aux personnes suivantes pour garder les enfants: 30 % du temps de prise en charge sont assumés par les pères, 50 % de ce temps sont assumés par les grands-parents, 10 % par des personnes payées pour ce faire et 10 % par une prise en charge institutionnelle (Tietze & Rossbach, 1991, p. 568).

L'aide ménagère représente pour les jeunes mères une autre possibilité importante de soutien et d'allègement de leurs tâches (voir tableau 5). Ce type de soutien est cependant bien plus rare que celui qui consiste à prendre les enfants en charge. Il n'est pas étonnant de constater que les femmes s'engagent bien plus volontiers dans ce type de soutien que les hommes.

Si les jeunes parents en ont besoin, c'est de la part des membres de la parenté qu'ils obtiennent d'abord un soutien pratique, et surtout de la parenté maternelle. La recherche faite en Allemagne auprès de parents d'enfants de 5 à 6 ans dont nous avons déjà parlé évoque également la question: «Le soutien financier en cas de difficultés matérielles de la famille reste très clairement du domaine des membres de la parenté (...) 82 % des mères et 74 % des pères interrogés disent qu'ils s'adresseraient exclusivement à un membre de leur parenté si la famille se trouvait dans une situation difficile. Seuls 14 % des mères et 10 % des pères s'adresseraient à une personne du cercle des amis.

Tableau 5  
**Parents et connaissances qui offrent un soutien pratique  
 (4 ans après la naissance du premier enfant, en %, nb = 115)**

|                    |         | Aide ménagère active |          |        | Aide financière et matérielle |          |        |
|--------------------|---------|----------------------|----------|--------|-------------------------------|----------|--------|
|                    |         | Régulièrement        | Rarement | Jamais | Régulièrement                 | Rarement | Jamais |
| Parenté de la mère | Mère    | 47                   | 18       | 35     | 28                            | 11       | 61     |
|                    | Père    | 15                   | 15       | 70     | 24                            | 14       | 62     |
|                    | Fratrie | 9                    | 13       | 78     | 5                             | 2        | 93     |
| Parenté du père    | Mère    | 18                   | 22       | 60     | 10                            | 13       | 77     |
|                    | Père    | 4                    | 15       | 81     | 8                             | 14       | 78     |
|                    | Fratrie | 3                    | 7        | 90     | —                             | 4        | 96     |
| Autres parents     |         | 7                    | 5        | 88     | 5                             | 3        | 92     |
| Amis, collègues    |         | 11                   | 22       | 67     | 1                             | 4        | 95     |
| Voisins            |         | 12                   | 19       | 69     | —                             | 1        | 99     |

D'autres personnes du réseau social n'entrent pas en ligne de compte» (Gräbe & Lüscher, 1984, p. 108).

| Tableau 6   |         |   |         |        |
|---|---------|---|---------|--------|
| <b>Parents et connaissances qui offrent un soutien émotionnel et affectif aux mères d'un premier enfant de 4 ans (en %; nb = 115)</b> |         |   |         |        |
|   |         | Discussions sur les questions qui touchent l'enfant |         |        |
|   |         | Souvent   | Parfois | Jamais |
| Conjoint  |         | 87  | 12      | 1      |
| Parenté de la mère  | Mère    | 44  | 49      | 7      |
|   | Père    | 10  | 38      | 52     |
|   | Fratrie | 30  | 34      | 36     |
| Parenté du père   | Mère    | 18  | 44      | 38     |
|   | Père    | 2   | 32      | 66     |
|   | Fratrie | 13  | 36      | 51     |
| Autres parents  |         | 6   | 39      | 55     |
| Amis, collègues   |         | 70  | 29      | 1      |
| Voisines  |         | 40  | 43      | 17     |
| Questions personnelles et intimes   |         |   |         |        |
| Conjoint  |         | 65  | 31      | 4      |
| Parenté de la mère  | Mère    | 27  | 52      | 21     |
|   | Père    | 11  | 47      | 42     |
|   | Fratrie | 34  | 41      | 25     |
| Parenté du père   | Mère    | 7   | 41      | 52     |
|   | Père    | 4   | 29      | 67     |
|   | Fratrie | 10  | 40      | 50     |
| Autres parents  |         | 10  | 34      | 56     |
| Amis, collègues   |         | 62  | 37      | 1      |
| Voisines  |         | 17  | 46      | 37     |
| Reconnaissance et valorisation de la mère   |         |   |         |        |
| Conjoint  |         | 51  | 37      | 12     |
| Parenté de la mère  | Mère    | 31  | 51      | 18     |
|   | Père    | 15  | 48      | 37     |
|   | Fratrie | 21  | 39      | 40     |
| Parenté du père   | Mère    | 17  | 45      | 38     |
|   | Père    | 11  | 34      | 55     |
|   | Fratrie | 9   | 34      | 57     |
| Autres parents  |         | 10  | 32      | 58     |
| Amis, collègues   |         | 43  | 49      | 8      |
| Voisines  |         | 15  | 44      | 41     |

A l'inverse du soutien concret pour lequel les jeunes parents se sont adressés essentiellement à un membre de la famille, les mères interrogées ont trouvé un soutien émotionnel et affectif auprès des amies et collègues (tableau 6). Les schémas et les pratiques éducatives ayant fortement changé ces dernières années, et les collègues et amies ayant souvent des enfants elles-mêmes, elles peuvent faire état de leur propre expérience, ce qui fait d'elles des interlocutrices pleines de compréhension. Il est plus facile pour certaines mères, en situation d'insécurité ou de frustration, de demander conseil à une amie ou une collègue plutôt qu'à leur propre mère ou belle-mère. C'est certainement la raison pour laquelle ces mères recherchent également plus volontiers un soutien émotionnel et affectif auprès de leurs frères et sœurs – et surtout de leurs sœurs – qu'auprès d'autres membres de la famille.

Comme on le voit, la famille d'origine des mères joue un rôle non négligeable dans ce type de soutien. Mais on constate surtout, en consultant le tableau 6, que dans ce domaine les deux sexes jouent un rôle très différent. Manifestement, les hommes ne veulent ou ne peuvent pas volontiers être des interlocuteurs valables pour les jeunes mères. Ils n'offrent pas davantage la reconnaissance et la valorisation dont les jeunes mères ont besoin. Probablement ne perçoivent-ils que de loin quelle prestation incroyable et souvent stressante le travail de mère représente vraiment.

Ce tableau ne nous renseigne pas sur le nombre de mères qui ne trouvent effectivement aucun soutien affectif et émotionnel *auprès du cercle familial* (à l'exclusion du partenaire). Cinq femmes sur les 115 interrogées ont dit ne parler que rarement avec un membre de leur famille des interrogations qu'elles avaient concernant leurs enfants, et huit mères ont dit n'aborder que très exceptionnellement des questions personnelles ou intimes dans leur cercle familial. Cinq mères n'abordaient pratiquement jamais le thème de la reconnaissance et de la valorisation du rôle de mère dans leur cercle familial. Trois mères ont dit n'avoir absolument aucun soutien affectif et émotionnel d'aucune sorte dans leur cercle familial. Par contre, toutes les mères interrogées avaient parmi leurs amies et connaissances une interlocutrice au moins disposée à aborder des questions d'éducation ou des thèmes personnels et intimes. Sept femmes ont dit n'avoir parmi leurs amies et connaissances personne dont elles pouvaient attendre une certaine reconnaissance ou valorisation de leur rôle de mère. Toutes catégories confondues, les jeunes mères interrogées avaient toutes une personne au moins dans leur entourage (conjoint mis à part) à qui elles pouvaient se confier, avec qui parler des problèmes que les enfants posent, aborder des thèmes personnels, et de qui elles pouvaient attendre une certaine reconnaissance de leur travail et de leur rôle de mères.

Comme pour la fréquence et la qualité des contacts dans le réseau social, nous nous sommes posé la question de la corrélation entre le statut social des

familles interrogées et le soutien qu'elles reçoivent effectivement. Existe-t-il des différences en fonction du revenu et des qualifications professionnelles dans le soutien (tous types de soutien, voir tableaux 4 à 6: prise en charge de l'enfant complétant les possibilités familiales, soutien pratique, soutien émotionnel) que les mères reçoivent? Les familles ayant des revenus bas et des qualifications professionnelles minimales ne semblent pas être défavorisées en ce qui concerne le soutien qu'elles reçoivent. Leurs enfants étaient pris en charge aussi souvent par des membres de leur famille que les enfants des familles au revenu élevé, le soutien matériel ainsi que le soutien affectif et émotionnel étaient disponibles aussi souvent pour les familles au revenu bas que pour celles au revenu élevé. Les familles au revenu bas semblaient trouver plus souvent un soutien matériel et financier que les autres de la part de la famille d'origine de la mère, et seules les questions de reconnaissance et de valorisation semblent moins fréquentes de la part des parents et amis dans les familles à revenus peu élevés.

## Degré de satisfaction

Pendant la recherche, nous avons prié chaque année les mères de notre étude de se prononcer sur le degré de satisfaction qu'elles ressentaient concernant le soutien qu'elles avaient obtenu auprès de leur réseau social (divisé pour la circonstance en trois groupes de personnes, la parenté propre, la parenté du conjoint, les amis, connaissances et voisins). En général, le degré de satisfaction de ces mères a été très élevé (voir tableau 7). Le degré de satisfaction envers la parenté de la mère et celui envers les amis et connaissances était presque équivalent; les mères étaient un peu moins satisfaites du soutien apporté par la parenté de leur partenaire<sup>6</sup>. Il est intéressant de constater qu'il y a une diminution, certes minime, mais tout de même significative au point de vue statistique, du degré de satisfaction des mères envers les trois cercles de personnes au fur et à mesure des cinq années de la recherche.

Nous avons déjà évoqué la question, et nous la reprenons ici: à quoi peut-on voir qu'une mère est satisfaite ou non des relations qu'elle entretient avec ces cercles de personnes? Un élément de réponse serait de dire que plus une mère est satisfaite du *soutien effectif* qu'elle reçoit d'un certain groupe de personnes (voir tableau 7), plus elle est satisfaite de la *relation en général*. Cette

6. Les différences constatées entre la parenté de la mère et celle du père ne sont pas significatives dans la mesure où l'échantillon de personnes interrogées était trop petit. Les différences constatées entre la parenté du côté du père et le cercle d'amis et connaissances au contraire sont significatives pour les trois points traités.

Tableau 7  
**Degré de satisfaction des mères concernant le soutien qu'elles obtiennent de leurs parents et connaissances (en %)**

|                               | Parenté de la mère |       |       | Parenté du conjoint |       |       | Cercle amis et connaissances |       |       |
|-------------------------------|--------------------|-------|-------|---------------------|-------|-------|------------------------------|-------|-------|
|                               | 1 an               | 3 ans | 5 ans | 1 an                | 3 ans | 5 ans | 1 an                         | 3 ans | 5 ans |
| Très satisfaite               | 87                 | 83    | 78    | 83                  | 74    | 67    | 86                           | 87    | 79    |
| Partiellement satisfaite      | 7                  | 9     | 12    | 10                  | 11    | 21    | 12                           | 11    | 19    |
| Peu ou pas satisfaite du tout | 6                  | 8     | 10    | 7                   | 15    | 12    | 2                            | 2     | 2     |
| Moyenne                       | *1,64              | 1,87  | 1,93  | *1,77               | 2,14  | 2,19  | *1,66                        | 1,78  | 1,92  |
| Nombre de mères               | 117                | 110   | 102   | 103                 | 95    | 88    | 140                          | 119   | 110   |

Remarque: la réponse « pas de soutien possible ou souhaité » n'est pas prise en considération.

a. Echelle allant de 1 = très satisfaite, à 5 = complètement insatisfaite.

\* Différences significatives entre les dates d'interview (t-Test pour contrôles faits au hasard).

corrélation est particulièrement visible quatre ans après la naissance dans les deux groupes qui forment la parenté, et elle reste remarquable lorsqu'il s'agit d'autres personnes (corrélations dans les groupes de la parenté .69, dans le groupe des amis et connaissances .52).

Le degré de satisfaction concernant le soutien, pour sa part, est déterminé par les différents types de soutien effectivement reçus (tableaux 4-6). Il n'a pas été possible de mesurer l'influence qu'avait pu avoir le soutien (tous types) apporté pas les groupes (tous types également), car plusieurs mères avaient perdu une des personnes de l'un des groupes ou n'ont plus mentionné une de ces personnes dans leurs réponses pendant la durée de la recherche. C'est pourquoi nous avons calculé séparément pour chaque personne ou groupe de personnes si le soutien réellement apporté était en relation avec le degré de satisfaction des mères quand elles évoquaient ce soutien.

Considérons d'abord le degré de satisfaction des mères sous l'angle du soutien effectivement reçu de la part de leur parenté propre (groupe de la parenté de la mère). On constate que cette satisfaction dépendait essentiellement des facteurs suivants:

- les possibilités de confier l'enfant aux parents de la mère;
- la fréquence des échanges concernant l'éducation de l'enfant avec la grand-maman maternelle;
- la fréquence des échanges concernant les questions personnelles avec la grand-maman maternelle;
- l'aide pratique que la grand-maman maternelle offrait.

On part du principe que dans plusieurs cas, les deux grands-parents se sont occupés de leurs petits-enfants. On ne peut donc préciser si le degré de satisfaction dépend de la seule grand-maman ou des deux grands-parents. Mais nous avons cherché à déterminer les autres formes de soutien (aide au ménage, discussions concernant les questions d'éducation, etc.) personne par personne. Excepté dans les prestations énumérées plus haut, le soutien apporté par les autres membres de ce groupe de personnes (père, frères et sœurs) n'a pas de conséquence visible sur le degré de satisfaction des femmes. Autrement dit: les mères des femmes interrogées jouent un rôle primordial dans le domaine du soutien. Evidemment, cela dépend des attentes que les jeunes mères placent à l'égard de leur propre mère, et si ces attentes sont remplies ou non. Dans le cas où elles sont remplies, les femmes sont globalement satisfaites du soutien qu'elles reçoivent de leur famille d'origine. Sinon, elles sont globalement insatisfaites. Même si le père et les frères et sœurs proposent un soutien émotionnel et/ou pratique, cela influence peu le degré de satisfaction des jeunes mamans, comparativement au rôle de la grand-mère maternelle.

Et qu'est-ce qui détermine maintenant la satisfaction de la mère concernant le soutien apporté par la famille du père? Avec ce groupe de personnes, on peut estimer le degré de satisfaction des jeunes mamans en examinant le soutien apporté par une prise en charge des enfants. Toutes les autres formes de soutien venant de ce groupe de personnes n'influencent pas le degré de satisfaction des mères de façon démontrable. En effet, dans la palette des différents types de soutien proposés, les mères interrogées ont dit attendre un soutien de leur belle-famille essentiellement dans le domaine de la garde des enfants. Lorsque cette attente a été remplie, les mères se sont dites satisfaites, et sinon elles se sont dites insatisfaites.

Enfin, les mères ont dit avoir d'autres attentes concernant le cercle des amis et connaissances: si elles peuvent parler, trouver conseil concernant des questions intimes et personnelles, et si ce groupe de personnes peut garantir un soutien matériel en cas de besoin (ce qui semble plutôt rare, voir tableau 5), les mères interrogées se sentent satisfaites du soutien reçu. La prise en charge des enfants, bien que certainement pas dédaignée, ne figure pas dans les attentes que les mères ont vis-à-vis de ce cercle de personnes. Lorsque ce groupe de personnes ne propose pas un soutien sous forme de prise en

charge des enfants, le degré de satisfaction des mères n'en est par conséquent pas amoindri. En ce qui concerne le groupe des voisins, nous n'avons pas pu déterminer les liens qui existent entre le soutien reçu et le degré de satisfaction des mères. Les mères apprécient certainement un coup de main de la part de ce groupe de personnes, mais elles ne placent pas des attentes dans ce domaine. Des coups de main occasionnels ainsi qu'une tolérance de bon voisinage semblent ici plus importants pour déterminer le degré de satisfaction que n'importe quel type de soutien évoqué plus haut.

## **Revendications envers le réseau social**

Nous avons vu que le degré de satisfaction des mères concernant le soutien reçu était plutôt élevé. Cela ne signifie pas que le souhait des mères est comblé dans ce domaine. Pour comprendre ce besoin de soutien, nous avons demandé aux mères de dire de quel cercle elles auraient espéré un soutien (encore plus appuyé) de type émotionnel (discussions, reconnaissance, compréhension) ou pratique (garde des enfants, financier, ménage). Elles devaient répondre à cette question sans se préoccuper de la réalité, ce qui leur permettait d'inclure dans leurs espérances des personnes de leur entourage vivant physiquement éloignées. Le tableau 8 montre que les besoins non couverts, étonnamment élevés, ne sont pas dus seulement à des lacunes dans la disponibilité des groupes; des réalités pratiques entrent en jeu, comme par exemple la distance (concernant le besoin de soutien au moment de devenir jeune parent, voir aussi Wicki, Messerli et Zehnder, 1995).

Le souhait de soutien pratique est en général supérieur à celui de soutien émotionnel. Les attentes des mères envers leur famille d'origine sont manifestement plus élevées que celles envers la famille de leur partenaire, même si nous avons déjà vu que les grands-mamans maternelles apportaient *déjà* une aide et un soutien plus étoffés. Nous voyons bien là l'importance que les mères de notre étude attachent aux liens du sang, cela même plusieurs années après la naissance de leur enfant. Les revendications envers la parenté propre dépassent en effet aussi bien celles envers la parenté du père que celles envers le cercle des connaissances et amis.

30% des femmes interrogées ont estimé n'avoir aucun besoin d'un soutien *émotionnel* plus important, et 25% ont estimé pouvoir se passer d'un plus grand soutien *pratique*. 15% des mères, quant à elles, ont dit n'avoir besoin d'un soutien plus important d'aucun type. Sont-ce les mêmes mères qui ont espéré recevoir plus de soutien des *deux types*? Ces souhaits de plus de soutien s'adressent-ils aussi bien à la famille qu'aux amis et connaissances? Le tableau 9 nous renseigne sur ces points: plus les valeurs indiquées dans ce

Tableau 8

**Besoin d'un soutien accru pour les mères objets de notre étude, Cinq ans après la naissance (en %; nb de mères interrogées: 111)**

| Personnes dont les mères attendent plus de soutien dans l'idéal, indépendamment de leur éloignement |        | Désir d'un soutien affectif plus important | Désir d'un soutien pratique plus important |
|---|--------|--|--|
| Parents de la mère  | Mère   | 31   | 42   |
|   | Père   | 26   | 32   |
|   | Sœurs  | 30   | 43   |
|   | Frères | 29   | 30   |
| Parents du père   | Mère   | 22   | 35   |
|   | Père   | 19   | 25   |
|   | Sœurs  | 12   | 21   |
|   | Frères | 15   | 18   |
| Autres parents  |        | 16   | 18   |
| Amies, collègues  |        | 28   | 33   |
| Voisines  |        | 24   | 34   |

tableau se rapprochent de 1 et plus la corrélation entre les besoins indiqués dans les lignes et les colonnes est importante. Par exemple, la valeur 0.60 donne une indication sur le fait que la plupart des mères qui espéraient plus de soutien *émotionnel* de la part du groupe d'amis et connaissances, auraient également été heureuses de trouver plus de soutien *pratique* de la part du même groupe de personnes. On voit qu'il y a une corrélation aussi élevée entre ces deux types de soutien lorsqu'on considère la parenté de sang (0.46), la parenté du partenaire (0.39) et le voisinage (0.56). Si on observe seulement le groupe de la famille d'origine, respectivement de la famille du partenaire, on voit que les souhaits de soutien à l'intérieur de l'un de ces groupes sont plus étroitement liés malgré des contenus *différents* (0.46 et 0.39) que les souhaits envers l'autre groupe de parenté malgré des contenus *semblables* (0.21 et 0.28). La différence entre amis et voisins est ici presque impossible à faire; nous ne serons donc pas étonnés de constater combien le désir de soutien du même type est élevé envers ces deux groupes (0.51 chacun).

On peut en tout cas constater que les mères qui expriment le désir d'un soutien plus important sont aussi demandeuses en ce qui concerne le soutien émotionnel que le soutien pratique. Le désir de soutien est cependant dirigé de façon relativement précise vers des destinataires déterminés; c'est pourquoi les corrélations d'une personne à l'autre sont plutôt limitées ou pratiquement inexistantes (à part avec les amis et les voisins pour les raisons évoquées plus haut).

Tableau 9

**Besoins de soutien des mères: corrélations entre la teneur des besoins et les destinataires, cinq ans après la naissance (nombre de mères interrogées = 111)**

|  | Souhait de plus de soutien émotionnel |      |      | Souhait de plus de soutien pratique |      |   |      |
|--|---------------------------------------|------|------|-------------------------------------|------|---|------|
| <i>Souhait de plus de soutien émotionnel</i> |                                       |      |      |                                     |      |   |      |
| Parents père                                 | 0.21                                  |      |      |                                     |      |   |      |
| Amis, collègues                              | 0.25                                  | —    |      |                                     |      |   |      |
| Voisins                                      | 0.21                                  | —    | 0.51 |                                     |      |   |      |
| <i>Souhait de plus de soutien pratique</i>   |                                       |      |      |                                     |      |   |      |
| Parents mère                                 | 0.46                                  | —    | 0.22 | —                                   |      |   |      |
| Parents père                                 | 0.21                                  | 0.39 | —    | —                                   | 0.28 |   |      |
| Amis, collègues                              | —                                     | —    | 0.60 | 0.37                                | 0.24 | — |      |
| Voisins                                      | 0.21                                  | —    | 0.32 | 0.56                                | 0.35 | — | 0.51 |

Remarque: les valeurs indiquées représentent des valeurs de Cramer, elles permettent de distinguer l'étroitesse et la direction de la corrélation.

Le désir de soutien n'est pas en rapport avec la qualité des contacts établis par les mères envers l'un ou l'autre de ces groupes de personnes; on peut en tirer les conclusions contradictoires suivantes:

- de bons contacts n'impliquaient pas un désir de soutien plus élevé;
- de bons contacts n'étaient pas accompagnés d'un soutien tel qu'un désir de soutien supplémentaire devenait superflu;
- de mauvais contacts ne conduisaient pas forcément à un besoin de soutien particulièrement élevé;
- de mauvais contacts ne dissuadent pas non plus les mères de ressentir le souhait d'un soutien.

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, le désir de soutien émotionnel et pratique de la part de la parenté de sang, ainsi que des amis et voisins, était plus grand chez les mères qui se trouvaient moins satisfaites de l'aide qu'elles avaient effectivement reçue. La parenté du père est de nouveau une exception: même lorsque les mères n'étaient pas très contentes du soutien effectivement reçu, elles n'avaient cependant pas d'exigences accrues envers

ce groupe de personnes. Une explication de ce phénomène reste difficile à donner. On peut penser que les mères n'expriment pas volontiers des revendications envers ce groupe de personnes parce qu'elles craignent des « effets secondaires ». Peut-être aussi les mères ont-elles le sentiment de n'avoir pas vraiment droit à un soutien, et ainsi n'expriment-elles pas un souhait de soutien plus important même lorsqu'elles ne sont pas satisfaites.

Les personnes qui expriment la demande d'obtenir un soutien sont conscientes du fait que, pour les deux parties, une certaine dépense d'énergie est nécessaire et certains désavantages peuvent être au rendez-vous. Ceux qui l'offrent peuvent se trouver débordés physiquement, psychiquement et matériellement, sans même parler du temps que ce soutien peut prendre. Ceux qui le reçoivent ont aussi leurs problèmes spécifiques. « Le fait d'accepter une aide signifie souvent qu'on accepte tacitement d'entrer dans une relation de réciprocité et qu'il faudra sans doute rendre la pareille en cas de besoin. Cela est lié avec des sentiments de devoir (...). Le soutien reçu peut (...) fonder ou renforcer des relations de pouvoir et de dépendance susceptibles d'amoin-drir le sentiment de valeur de la personne qui le reçoit. Un soutien informel ouvre aussi la possibilité d'un contrôle social; cela est souvent évoqué dans la littérature spécialisée » (Kaufmann et al., 1989, p. 74 s.; voir aussi Robertson, Elder & Skinner, 1991). Une mère évoquait ainsi le problème: « *Mes beaux-parents sont souvent chez nous. J'ai l'impression d'être contrôlée, bien que ce ne soit peut-être pas le cas. Ils sont toujours au courant de mes faits et gestes, et je n'apprécie pas cela. Ils me voient passer dans la rue, ils veulent me parler juste au moment où je ne suis pas là. J'ai le sentiment de devoir leur rendre des comptes. Nous avons eu des disputes à ce sujet. Ma belle-mère était malade et mon beau-père était seul. Il a commencé de penser que je pourrais peut-être m'occuper de lui, bien qu'il n'ait que 50 ans et puisse très bien prendre soin de lui tout seul. Son attitude m'a convaincue de ne pas chercher à avoir des contacts encore plus intenses avec eux.* »

Cependant, le principe de la réciprocité n'est probablement pas valable de la même façon dans chaque relation d'aide. Diewald constate que « au moins en ce qui concerne les prestations de soutien à l'intérieur du cercle familial (...) on peut également compter sur une obligation de soutien basée sur le principe de la solidarité, et donc sans qu'il y ait attente de réciprocité » (1986, p. 80). Notre recherche confirme cette affirmation, puisque les mères interrogées attendaient en priorité de l'aide de leur parenté propre, probablement parce que les coûts de cette aide au sens large du terme semblent relativement peu élevés (nous ne cherchons pas ici à mettre en évidence la possibilité d'une compensation future, par des soins apportés aux parents lorsqu'ils seront vieux. Voir à ce sujet Coenen-Huther, Kellerhals & von Allmen, 1994; Marbach, 1994). Cultiver un réseau social productif demande certains inves-

tissements, et toutes les familles ne peuvent pas se permettre d'engager l'énergie nécessaire dans ce domaine. On peut donc poser comme hypothèse que dans le cas de familles socialement peu unies, le besoin de soutien devrait être plus grand que dans les familles socialement unies. Andress, Lipsmeier et Salentin constatent, dans une étude allemande: «Parmi les revenus peu élevés, (...) les contacts avec les amis et connaissances sont moins fréquents, plusieurs personnes disent ne pas avoir d'amis ou de connaissances, et elles n'attendent pas non plus un soutien particulier de la part de ce groupe. On constate dans le cas de personnes aux revenus peu élevés que le potentiel de soutien financier est particulièrement bas» (1995, p. 300).

Comme pour l'aide sociale telle qu'elle est réellement, le revenu et la formation de la mère ne jouent aucun rôle dans notre étude: des femmes dans des positions sociales très différentes les unes des autres se montrent également satisfaites du soutien qu'elles reçoivent et expriment le même besoin d'obtenir un soutien plus important émotionnel ou pratique. Bien que la situation économique et la formation des mères présentent des différences notables, la plupart des familles se trouvent manifestement dans une situation analogue en ce qui concerne le soutien social: l'efficacité du réseau social est avant tout déterminée par la qualité des relations personnelles avec les membres de sa famille et avec ses amis et connaissances. Mais on sait que les relations peuvent réussir ou se briser à tous les niveaux de l'échelle sociale. L'influence d'une seule personne est ici parfois douloureusement limitée. *«La relation avec ma mère s'est améliorée. Auparavant, nous n'avions pas de bons rapports. Comme elle aime bien mes enfants et que ma sœur n'en a pas, je suis remontée dans son estime. (...) Je n'ai plus de contacts avec ma sœur. Avec mon père non plus. Ma mère force la note dans sa relation avec mon fils. Mon père par contre réagit tout à fait différemment, il n'aime pas voir Ronald, il lui crie dessus à la moindre occasion. Je suis toujours coincée entre ces deux pôles. Ce qui me chagrine vraiment, c'est la relation avec ma sœur. Elle est la marraine de Ronald. Elle n'a pas d'affinités avec les enfants, spécialement avec Ronald. Je pense qu'elle est jalouse, en fait.»*

## Discussion et politique sociale

Les résultats de notre questionnaire démontrent à quel point le réseau social est fondamentalement important pour les jeunes familles. Malgré les suppositions pessimistes qui prétendent que l'individualisme, la mobilité grandissante et tous les impératifs engendrés par notre société postmoderne rendent impossible la création de liens sociaux étroits, toutes les mères de notre étude entretenaient des contacts (plus ou moins) satisfaisants et fiables

avec un cercle de parents et amis. Ces contacts formaient la base de toute une série de prestations de soutien individuelles et intéressantes, qui n'auraient absolument pas pu être apportées dans une offre institutionnelle ou publique (voir aussi Huwiler, «La famille et l'Etat», dans ce livre). Les résultats de nos recherches confirment ainsi les données obtenues dans d'autres enquêtes qui ont été résumées ainsi par Höpflinger (1996): «Toutes les études constatent à quel point la solidarité inter-générationnelle et le soutien informel sont efficaces dans toute l'Europe moderne. Les réseaux sociaux de parenté ne sont absolument pas en train de disparaître. Dans une société moderne, les membres de la famille ne vivent certes plus sous le même toit, mais il faut se garder d'en tirer la conclusion que le sens de la solidarité entre membres de la famille se délite. Les limites visibles de l'Etat social ont même conduit à une revalorisation du soutien et de la solidarité familiale» (Höpflinger, p. 26).

Le réseau social des familles de notre recherche était – à quelques exceptions près – non seulement étonnamment dense et varié, mais également composé de plusieurs membres qui vivaient dans le voisinage des familles interrogées. De courtes distances ne sont certes pas une garantie de relations étroites et satisfaisantes, elles présentent au contraire le danger d'un contrôle social plus élevé et d'une ingérence inopportune dans les affaires familiales. La plupart des mères de notre étude étaient conscientes de la nécessité de trouver la distance convenable, le juste équilibre entre responsabilités, sentiments de devoir et absence de liberté; cette nécessité a été l'objet de discussions et de réflexions passionnées et même de quelques conflits massifs. En général, la plupart des mères réussissaient à entretenir des contacts réguliers et de bonne qualité en nombre suffisant sans devoir pour autant subir les effets secondaires préjudiciables que nous avons évoqués. Comme déjà dit, les contacts avec les membres de la famille maternelle étaient plus importants que ceux avec les membres de la famille paternelle, et ce modèle s'applique également à toutes les formes de soutien, de la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales au soutien émotionnel et pratique.

Contrairement aux membres de la famille, on peut choisir les amis, connaissances et voisins avec lesquels on désire entretenir des relations plus intenses. Lorsqu'il s'agit d'affaires personnelles ou de questions concernant les enfants, les mères se tournent plus volontiers vers leurs amies que vers les membres de la famille, et le partenaire ou l'époux semble également ne pas représenter un soutien aussi attractif que les amies et les collègues qui ont elles-mêmes l'expérience pratique de ces questions, et qui font peut-être preuve de plus d'intuition et de calme lorsqu'elles doivent réagir aux frustrations et aux plaintes de ces mères.

Le fait que les mères se soient déclarées majoritairement satisfaites du soutien qu'elles ont reçu montre bien à quel point ce réseau social est efficace. La

parenté maternelle et le cercle des amis et connaissances contribuent beaucoup au fait que quatre cinquièmes des mères interrogées se sont montrées la plupart du temps très satisfaites du soutien obtenu. La parenté du côté paternel est un tout petit peu moins bien notée. La satisfaction dans les relations sociales semble inséparablement liée au degré de soutien sur lequel on pense pouvoir compter venant de ces relations, du point de vue émotionnel, et aussi, en cas de besoin, dans les domaines pratiques et quotidiens. Les attentes sont ici assez inégalement réparties sur les personnes qui peuvent garantir un soutien : les parents de la mère sont les personnes sur lesquelles les jeunes mères comptent le plus, surtout pour la garde occasionnelle de l'enfant ou pour une aide ménagère, mais aussi pour dialoguer. La solidarité au sein de la famille semble souvent aller de soi, ce qui implique une espèce de « droit naturel de soutien »<sup>7</sup>. Si les mères sont déçues dans leurs attentes, cela porte d'autant atteinte à leur degré de satisfaction.

Les frères et sœurs de la mère, ceux du père ainsi que les amis et collègues ont une place un peu différente que celle des parents au sein du réseau social. On n'attend pas forcément d'eux un soutien instrumental, même si celui-ci est toujours bienvenu. On veut pouvoir parler avec ces personnes-là, on attend d'elles compréhension et conseils, des idées et des occasions de se divertir. Certaines mères trouvent auprès d'eux une écoute et un conseil pour les questions qui concernent la famille et l'éducation des enfants, d'autres préfèrent se changer les idées et attendent de ce cercle une stimulation intellectuelle, une diversion des questions quotidiennes et le frisson de la nouveauté.

Le résultat peut-être le plus important de notre recherche dans ce domaine est le suivant : malgré la qualité élevée du réseau social et du degré de satisfaction qui en découle, 85 % des mères interrogées souhaitaient plus de soutien que ce qu'elles avaient réellement obtenu. Soutien pratique pour une prise en charge occasionnelle des enfants, aide ménagère et autres tâches étaient prioritaires dans ces souhaits, mais un soutien émotionnel sous forme de dialogues, prise de position et valorisation de leurs tâches semblait important également. Les femmes interrogées, lorsqu'elles se permettaient de parler de leur besoin de soutien, ont eu tendance à évoquer certains déficits dans les deux domaines. Presque toutes les mères interrogées bénéficiaient d'un réseau social suffisamment dense pour pouvoir adresser une demande de soutien d'un type ou l'autre aux personnes qui se montraient disponibles. Mais on voit ici une réelle préférence pour les membres de la famille propre.

7. Des données sur les attentes (plutôt restreintes) d'adultes d'obtenir un soutien à l'âge de leurs enfants, se trouvent dans le chapitre 5 de Coenen-Huther, Kellerhals & von Allmen, 1994, p. 137 ss., *Normes et rôles dans l'organisation de la solidarité*; voir aussi Bien, 1994.

Les mères interrogées attendaient avant tout soutien et compréhension des personnes avec qui elles avaient déjà une longue histoire et des quantités de valeurs communes, et cela particulièrement dans les domaines personnels et chargés d'émotions. En revanche, les mères accepteraient également de recevoir un soutien plus impersonnel, éventuellement contre rémunération, de la part de personnes moins intimes.

La question de la signification de mesures politiques et sociales destinées à améliorer les relations sociales entre membres d'une même famille et à les rendre plus satisfaisantes reste ouverte. On ne peut pas envisager que l'Etat intervienne directement dans la structure des relations familiales, à part dans certaines situations relevant de la tutelle ou du pénal. Le simple fait de vouloir avoir une influence sur les rapports sociaux de la famille pose des questions de fond sur le sens et les limites des mesures de politique sociale. Kaufmann et al. constatent à ce propos que «toutes les tentatives venant de l'extérieur qui visent à enraciner plus profondément la famille dans des réseaux sociaux sont à considérer avec scepticisme» (1989, p. 60).

Cependant, l'Etat peut améliorer les conditions cadres de la famille en se basant sur le principe du «ecological intervention» (Cochran et al., 1990, p. 311). Une quantité de jeunes parents ont peu ou pas du tout d'expérience avec les nourrissons et la petite enfance, expérience qu'ils n'auraient d'ailleurs pu acquérir qu'en s'occupant occasionnellement de leurs frères et sœurs plus jeunes, en faisant du baby-sitting pendant leurs études ou en choisissant un métier en rapport pratique avec cette population. Les futurs parents sont naturellement libres de se préparer comme ils l'entendent aux tâches liées à la naissance d'un enfant, en suivant par exemple un cours de soins aux nourrissons ou encore l'un des séminaires qui s'adressent aux futurs parents, en consultant la littérature importante consacrée au sujet ou en trouvant des consultants avec qui ils peuvent échanger sur la question. La grossesse serait un bon – bien qu'un peu tardif – point de départ pour les futurs parents, qui pourraient s'interroger sur la répartition des rôles et sur les ressources à disposition après la naissance. Le fait que de plus en plus de familles voient *les deux partenaires* exercer (à temps partiel) une activité professionnelle (voir Raulf: *Les jeunes mères au foyer – les jeunes mères au travail*, dans ce livre) rend indispensables des structures fiables de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales; pour l'instant, beaucoup de parents n'envisagent de trouver ce soutien qu'auprès des membres de leur réseau social. Pour éviter les déceptions ou les situations de danger pour les enfants, ils doivent pourtant s'assurer à temps de la disponibilité et des qualifications des personnes qui effectueront cette prise en charge.

Une tâche politique et sociale intéressante serait d'affûter une prise de conscience des futurs parents et des membres de leurs cercles de parents et

amis afin qu'ils connaissent par avance les ressources disponibles, qu'ils puissent exprimer leurs attentes, mieux reconnaître leurs besoins, et s'adresser à temps à des spécialistes en cas de problème. On pourrait imaginer que les futurs parents (et pourquoi pas aussi les grands-parents et même les autres personnes du réseau social qui le désirent) soient encouragés à suivre des cours ou à saisir les possibilités d'être épaulés et soutenus dans cette phase de préparation et de planification. Ces possibilités devraient être suffisamment variées, de bonne qualité et financièrement abordables (ou même gratuites) pour devenir attractives. Malheureusement, ces offres sont actuellement loin d'être systématiques, elles sont inexistantes dans plusieurs lieux et elles doivent souvent s'avérer rentables. Il faudrait envisager de planifier, coordonner et évaluer de telles offres à un niveau interrégional, ce qui représenterait une avancée certaine des mesures de politique sociale dans le domaine de la prévention et permettrait également de maîtriser leurs coûts dans une certaine mesure.

Les fonctions de soutien du réseau social ne peuvent jouer à plein que lorsque les jeunes parents réussissent à consacrer le temps et l'énergie nécessaires à la préservation de leurs relations. Trop souvent, de jeunes mères sont entraînées dans la spirale du surmenage, de l'épuisement et finalement de la dépression, et elles n'arrivent plus exprimer à temps la situation de stress dans laquelle elles se trouvent afin de recevoir une aide. La pression que la société fait peser sur les jeunes mères, qui doivent se montrer compétentes à tout prix, joue également un rôle dans les relations personnelles en empêchant parfois la solidarité de jouer entre mères qui se trouvent dans la même situation. Il est dès lors impératif d'activer une prise de conscience de la collectivité pour que nous nous rendions enfin compte que les exigences liées à la maternité sont au moins aussi importantes que celles de la vie professionnelle, que la plupart des mères vivent des moments de stress intenses et qu'elles dépendent parfois de l'aide de leur entourage.

Le stress, les moments de désespoir et d'épuisement ne sont pas l'apanage des seuls métiers prestigieux et rapportant beaucoup d'argent.

Des mesures sociales doivent proposer un soutien *avant* que le réseau personnel soit épuisé et inefficace: ces mesures pourraient appuyer les jeunes familles au moment de l'élaboration d'un réseau social qui permettrait ensuite les échanges (les jeunes parents représentent eux aussi un enjeu non négligeable pour les personnes qui ont besoin de soutien); ces mesures pourraient également soulager suffisamment les jeunes parents, évitant ainsi qu'ils ne sollicitent leurs réseaux de façon excessive. Le besoin de places dans les crèches et de prises en charges partielles des enfants, par exemple, n'est plus à démontrer. Ces places devraient être considérées non pas comme une solution de substitution mais comme un complément nécessaire aux prestations de prises en charge que les parents et connaissances de la famille offrent déjà.

Le devoir de soutien par les membres de la parenté<sup>8</sup> toujours inscrit dans le Code civil suisse montre clairement le préjudice que des mesures de l'Etat mal pensées et avares peuvent provoquer dans le domaine des relations sociales. Ce devoir de soutien occasionne non seulement des injustices criantes (application inégale) mais il est également peu judicieux du point de vue financier (la dépense nécessaire au recouvrement des fonds ne compense pas le bénéfice). Ce devoir peut même peser sur de bonnes relations, conduire à des sentiments de culpabilité et empêcher certains de faire appel à temps à une aide sociale, ce qui peut entraîner des frais énormes du point de vue humain et financier. Si la politique sociale ne peut avoir pratiquement aucune influence directe sur le réseau des relations familiales, du moins devrait-elle veiller à reconnaître l'utilité des prestations privées apportées aux familles, elle devrait les encourager et en aucun cas les réfréner. Les tentatives de plus en plus visibles ces derniers temps de faire des économies dans le domaine des prestations sociales en déléguant certaines tâches de l'Etat à la responsabilité privée risquent fort d'avoir finalement l'effet contraire. La surcharge des réseaux sociaux privés peut finir par coûter très cher. Il ne faut pas que le désir d'avoir des enfants devienne un luxe inaccessible à la plupart des couples.

8. «Chacun est tenu de fournir des aliments à ses parents en ligne directe ascendante et descendante, ainsi qu'à ses frères et sœurs, lorsque, à défaut de cette assistance, il tomberait dans le besoin.» (Code civil suisse, art. 328 al. 1).

## Bibliographie

- ANDRESS, H.-J., LIPSMEIER, G. & SALENTIN, K. (1995), «Soziale Isolation und mangelnde soziale Unterstützung im unteren Einkommensbereich?» *Zeitschrift für Soziologie*, 24 (4), pp. 300-315.
- BACHER, M. & WILK, L. (1990), «Familie und ihre sozialen Netzwerke», in R. Gisser, L. Reiter, H. Schattovits & L. Wilk (Ed.), *Lebenswelt Familie* (pp. 295-311), Wien: Institut für Ehe und Familie.
- BIEN, W. (Ed.) (1994), *Eigeninteresse oder Solidarität. Beziehungen in modernen Mehrgenerationenfamilien*, Opladen: Leske + Budrich.
- BIEN, W. (1997), «Die Grossfamilie lebt!» *DJI Bulletin* (40), pp. 6-7.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (1996), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht*, Bern: Eigenverlag.
- COCHRAN, M., LARNER, M., RILEY, D., GUNNARSSON, L. & HENDERSON, C. R. (Ed.) (1990), *Extending families. The social networks of parents and their children*, Cambridge: Cambridge University Press.
- COENEN-HUTHER, J., KELLERHALS, J. & VON ALLMEN, M. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne: Editions Réalités Sociales.
- DIEWALD, M. (1986), «Sozialkontakte und Hilfeleistungen in informellen Netzwerken», in W. Glazer & R. Berger-Schmitt (Ed.), *Haushaltproduktion und Netzwerkhilfe. Die alltäglichen Leistungen der Familien und Haushalte* (pp. 51-84), Frankfurt a. M.: Campus.
- ECKERT, R., HAHN, A. & WOLF, M. (1989), *Die ersten Jahre junger Ehen. Verständigung durch Illusionen*, Frankfurt a. M.: Campus.
- GRÄBE, S. & LÜSCHER, K. (1984), «Soziale Beziehungen junger Eltern», *Zeitschrift für Sozialisationsforschung und Erziehungssoziologie*, 4 (1), pp. 99-121.
- GRANT, H.-B. (1992), *Übergang zur Elternschaft und Generativität. Eine ökologisch-psychologische Studie über die Bedeutung von Einstellungen und Rollenauffassungen beim Übergang zur Elternschaft und ihr Beitrag zur Generativität*, Dissertation der Universität Düsseldorf, Aachen: Shaker.
- HÖPFLINGER, F. (1996), *Generationenbeziehungen in Familien – Trends und neue Problemstellungen*, Zurich: Eigenverlag.
- HUWILER, K. (1998b), «Was erwarten Mütter in Erwartung?» in D. Bürgin (Ed.), *Triangulierung. Der Übergang zur Elternschaft*, pp. 23-38, Stuttgart: Schattauer.
- KAUFMANN, F.-X., ENGELBERT, A., HERLTH, A., MEIER, B. & STROHMEIER, K. P. (1989), *Netzwerkbeziehungen von Familien*, Materialien zur Bevölkerungswissenschaft, Sonderheft 17, Wiesbaden: Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung.

- KEUPP, H. (1987), «Soziale Netzwerke – eine Metapher des gesellschaftlichen Umbruchs?» in H. Keupp & R. Röhrle (Ed.), *Soziale Netzwerke* (pp. 11-53), Frankfurt a. M.: Campus.
- LAIREITER, A. (1993), «Begriffe und Methoden der Netzwerk- und Unterstützungsforschung», in A. Laireiter (Ed.), *Soziales Netzwerk und soziale Unterstützung. Konzepte, Methoden und Befunde* (pp. 15-44), Berne: Hans Huber.
- MARBACH, J. H. (1989), «Soziale Netzwerke von Familien – Wer hat, dem wird gegeben», in Deutsches Jugendinstitut (Ed.), *Familienalltag. Frauensichten – Männersichten* (pp. 82-120), Reinbek: Rowohlt.
- MARBACH, J. H. (1994), «Tauschbeziehungen zwischen Generationen: Kommunikation, Dienstleistungen und finanzielle Unterstützung in Dreigenerationenfamilien», in W. Bien (Ed.), *Eigeninteresse oder Solidarität. Beziehungen in modernen Mehrgenerationenfamilien* (pp. 163-196), Opladen: Leske + Budrich.
- MAYR-KLEFFEL, V. (1991), *Frauen und ihre sozialen Netzwerke. Auf der Suche nach einer verlorenen Ressource*, Opladen: Leske + Budrich.
- MEYER-FEHR, P. C., SUTER, C. & WILLI, J. (1991), *Längsschnittstudie über den Zusammenhang von sozialer Unterstützung und Gesundheit (LÄNGSOZ). Schlussbericht an den Schweizerischen Nationalfonds*, Forschungsbericht Nr. 4/1991 der Abteilung für Psychosoziale Medizin, Psychiatrische Poliklinik des Universitätsspitals Zürich, Zurich: Eigenverlag.
- PETZOLD, M. (1991), *Paare werden Eltern. Eine familienentwicklungspsychologische Längsschnittstudie*, München: Quintessenz.
- ROBERTSON, E. B., ELDER, G. H. & SKINNER, M. L. (1991), «The costs and benefits of social support in families», *Journal of Marriage and the Family*, 53, pp. 403-416.
- TEMPLETON, R. & BAUEREISS, R. (1994), «Kinderbetreuung zwischen den Generationen», in W. Bien (Ed.), *Eigeninteresse und Solidarität. Beziehungen in modernen Mehrgenerationenfamilien* (pp. 249-266). Opladen: Leske + Budrich.
- TEXTOR, M. R. (1993), «Die Familie als kindliche Erfahrungsumwelt», in W. Tietze & H.-G. Rossbach (Ed.), *Erfahrungsfelder in der frühen Kindheit. Bestandesaufnahmen, Perspektiven* (pp. 16-34), Freiburg i. Br.: Lambertus.
- TIETZE, W. & ROSSBACH, H.-G. (1991), «Die Betreuung von Kindern im vorschulischen Alter», *Zeitschrift für Pädagogik*, 37 (4), pp. 555-579.
- WALKER, M. E., WASSERMAN, S. & WELLMAN, B. (1994), «Statistical models for social support networks», in S. Wasserman & J. Galaskiewicz (Eds), *Advances in social network analysis. Research in the social and behavioral sciences* (pp. 53-78), Thousand Oaks: Sage Publications.

- WAERNESS, K. (1989), «Caring», in K. Boh, M. Bak, C. Clason, M. Pankratova, J. Qvortrup, G. Sgritta & K. Waerness (Eds), *Changing patterns of European family life* (pp. 217-247), London: Routledge.
- WICKI, W., DUMONT, J. & SIGNER-FISCHER, S. (1995), *Funktion und Nutzung sozialer, familialer und personaler Ressourcen beim Übergang zur Elternschaft. Dokumentation der Fragebogenstudie und der Elterngesprächsgruppen*, Forschungsberichte aus dem Institut für Psychologie der Universität Bern, Berne: Institut für Psychologie.
- WICKI, W., MESSERLI, V. & ZEHNDER, D. (1995), «Soziale und innerfamiliale Ressourcen beim Übergang zur Elternschaft», *Psychologie in Erziehung und Unterricht*, 42, pp. 20-28.

Barbara Raulf

# Les jeunes mères au foyer Les jeunes mères qui travaillent

|  |     |
|--|-----|
| Changement dans le comportement professionnel des femmes . . . . .         | 76  |
| Ambivalence des jeunes mères qui exercent une activité professionnelle . . | 80  |
| Un nouveau modèle qui facilite le mode de vie sur les deux fronts . . . .  | 83  |
| Les mères au foyer . . . . .   | 84  |
| Les mères exerçant une activité professionnelle extérieure . . . . .       | 92  |
| Difficulté de concilier les deux statuts . . . . .                         | 99  |
| Comparaison entre les deux statuts . . . . .                               | 100 |
| Vie professionnelle et relation de couple . . . . .                        | 102 |
| La prise en charge des enfants . . . . .                                   | 108 |
| Cadre politique et social . . . . .  | 110 |

## Changement dans le comportement professionnel des femmes

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de femmes qui exercent une activité professionnelle est en augmentation constante. Cette évolution est surtout frappante chez les femmes mariées. Dans ce groupe en effet, le nombre de femmes exerçant une activité professionnelle a augmenté deux fois plus vite que chez les autres femmes (Höpflinger, Charles & Debrunner, 1991, p. 86). Dans la conception de l'existence d'aujourd'hui, le mariage ne constitue plus une raison pour les femmes d'abandonner leur travail. Ce n'est donc plus le mariage, mais la naissance d'un premier, voire d'un deuxième enfant, qui a tendance à éloigner les femmes d'une activité professionnelle; cet éloignement a cependant des incidences sur la poursuite ultérieure de leur vie professionnelle.

Le tabou de la mère au foyer se consacrant exclusivement à ses enfants est en train de changer également. Depuis cinquante ans, les mères qui exercent une profession est en augmentation également. En 1996, environ 60% des mères de famille de Suisse travaillaient à l'extérieur. L'âge des enfants est un facteur déterminant en ce qui concerne le statut professionnel et le taux d'occupation des mères. Plus les enfants sont âgés, plus les mères qui travaillent sont nombreuses et plus le temps qu'elles consacrent à une activité professionnelle est important (tableau 1)<sup>1</sup>.

Entre 1991 et 1996, le nombre de mères exerçant une activité professionnelle a constamment augmenté en dépit de la récession économique. Dans une conjoncture favorable, cette augmentation aurait probablement été encore plus significative.

Le modèle traditionnel de la famille bourgeoise – mère au foyer, père pourvoyant aux besoins de la famille – perd de son importance, particulièrement dans la jeune génération. L'augmentation de l'activité professionnelle des femmes renforce chez les couples sans enfant la tendance à répartir l'activité professionnelle. Cependant, le partage égalitaire des tâches entre hommes et femmes au sein du couple reste rare. A la naissance du premier enfant, la plupart des couples effectuent un retour en arrière et passent d'une compréhension égalitaire des rôles à une répartition beaucoup plus traditionnelle.

1. L'âge des enfants a plus de conséquences sur le contingent des femmes qui travaillent que le nombre d'enfants. Ainsi, le pourcentage de femmes exerçant une activité professionnelle ayant deux ou trois enfants dont le plus jeune a 7 ans est plus élevé que celui des mères exerçant une activité professionnelle et ayant un seul enfant n'ayant pas encore l'âge d'aller à l'école (NZZ, 7 février 1997).

Tableau 1  
**Le marché du travail et les mères d'enfants de moins de 15 ans en 1991 et en 1996 en Suisse (données en %)**

| Age du plus jeune enfant | Taux d'occupation de l'activité professionnelle |      |          |      |      |      | N'exercent pas d'activité professionnelle |      |
|--------------------------|---|------|----------|------|------|------|---|------|
|                          | Moins de 50%                                    |      | 51 à 99% |      | 100% |      | 1991                                      | 1996 |
|                          | 1991  | 1996 | 1991     | 1996 | 1991 | 1996 |   |      |
| 0-3 ans                  | 23  | 25   | 10       | 13   | 10   | 12   | 55  | 46   |
| 4-6 ans                  | 31  | 29   | 12       | 15   | 9    | 10   | 46  | 43   |
| 7-9 ans                  | 35  | 33   | 14       | 16   | 11   | 11   | 38  | 38   |
| 10-12 ans                | 37  | 33   | 16       | 18   | 11   | 16   | 33  | 29   |
| 13-15 ans                | 31  | 32   | 18       | 24   | 18   | 16   | 31  | 24   |
| Moins de 15 ans          | 31  | 30   | 14       | 17   | 12   | 13   | 41  | 36   |

Remarque: le nombre des mères au chômage se situe autour de 2% en 1991 et de 4% en 1996.

Source: Office fédéral de la statistique, département vie active et marché du travail, *Enquête suisse sur la population active*. Calcul effectué à la demande de l'auteur.

La situation des pères se différencie beaucoup de celle des mères. Le taux d'occupation des hommes entre 25 et 60 ans reste stable durant toute la durée de leur vie professionnelle (voir Office fédéral de la statistique, 1996a). La plupart des pères travaillent à 100%. Contrairement aux mères, dont le temps de travail a tendance à diminuer lors de la naissance d'un enfant, les pères ont même tendance à augmenter le leur; en 1991, le temps de travail hebdomadaire d'un homme avec enfant(s) de moins de 10 ans était en moyenne de 47 heures, alors que le temps de travail d'un homme n'ayant pas d'enfant de moins de 10 ans était en moyenne de 44 heures (Merz, 1996, p. 20). «La présence des enfants et l'activité professionnelle du père sont en corrélation dans la mesure où plus l'enfant est jeune, plus le père s'investit dans sa vie professionnelle. Les hommes qui ont des enfants travaillent plus que les hommes sans enfant» (Merz, 1996, p. 22). Les changements dans le cursus professionnel sont donc bien moins importants pour les pères que pour les mères, qui diminuent souvent leur temps de travail ou même qui cessent complètement d'exercer une activité professionnelle.

Dans le cadre de notre étude *Les jeunes familles et la protection sociale*, nous avons cherché à savoir si les jeunes mères avaient réduit leur temps de travail ou cessé de travailler après la naissance de leur premier enfant, et comment celles qui travaillaient se débrouillaient pour combiner activité professionnelle et tâches de mère au foyer. Nous voulions essayer de voir quelle influence leur décision avait sur la vie familiale (rapports avec les enfants, avec le partenaire, temps libre, etc.) et quelles stratégies elles déployaient pour parvenir à un équilibre.

La plupart des jeunes femmes de notre étude exerçaient une activité professionnelle ou suivaient une formation avant la naissance de leur premier enfant (tableau 2). Conformément à ce que nous pensions, leur nombre a beaucoup diminué à la naissance de leur premier enfant. Avec les années, de plus en plus de mères ont recommencé d'exercer une activité professionnelle. Pendant les cinq ans qu'a duré notre étude, les femmes ont continuellement passé de l'état de mères au foyer à celui de mères exerçant une activité professionnelle, et vice versa. Ce ne sont donc pas toujours les mêmes femmes qui déclarent exercer ou non une activité professionnelle aux différents stades de notre étude.

Plusieurs mères ont cessé d'exercer une activité professionnelle à la naissance de leur deuxième, voire de leur troisième enfant. Pour exemple, trois ans après la naissance de leur premier enfant, huit femmes sur treize quittaient leur travail pour donner naissance à un second enfant.

Les résultats de notre étude sont assez similaires aux données que l'on a pour l'ensemble de la Suisse: notre étude indique que, pour 1995, 54,1 % et pour 1996, 61,3 % des mères d'enfants entre 4 et 6 ans exerçaient une activité professionnelle. Pour l'ensemble de la Suisse, les chiffres sont de 54 % de mères exerçant une activité professionnelle en l'année 1996.

Les mères exerçant une activité professionnelle travaillent très souvent à temps partiel.

En 1996, pour l'ensemble de la Suisse, 76 % des mères d'enfants de moins de 15 ans travaillaient à temps partiel. Les femmes qui n'ont pas d'enfant en âge d'être à la maison exercent également souvent une activité à temps partiel. C'est un phénomène essentiellement féminin. Seules 17 % des personnes employées à temps partiel sont des hommes (Office fédéral de la statistique, 1992, p. 111).

Si nous observons le temps passé par les mères de notre étude à exercer une activité professionnelle, nous constatons qu'entre 65 et 79 % des femmes interrogées qui exerçaient une activité professionnelle travaillaient moins de 20 heures par semaine. Par contre, les tâches ne varient pas beaucoup même chez les femmes employées à plein temps.

Tableau 2  
**Statut des mères d'enfants de moins de 5 ans (données en %)**

|  | Femmes<br>enceintes | Après la naissance de leur premier enfant |         |       |       |       |       |
|--|---------------------|---|---------|-------|-------|-------|-------|
|  |                     | 4 mois                                    | 1 année | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Exerçant<br>une activité<br>professionnelle            | 86,8                | 18,6                                      | 43,1    | 47,2  | 48,7  | 54,1  | 61,3  |
| En formation   | 2,7                 | 1,5                                       | 4,0     | 3,1   | 3,3   | 3,4   | 1,4   |
| Pas d'activité<br>professionnelle;<br>pas en formation | 10,5                | 79,9                                      | 52,9    | 49,7  | 48,0  | 42,5  | 37,3  |
| Nombre total   | 182                 | 182                                       | 174     | 161   | 152   | 146   | 142   |

Tableau 3  
**Temps d'occupation des mères (données en %)**

| Temps de travail<br>des mères | Age du premier enfant |       |       |       |       |
|-------------------------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|
|                               | 1 an                  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Jusqu'à 10 h/semaine          | 35,5                  | 46,8  | 43,3  | 38,1  | 33,3  |
| 11-20 h/semaine               | 38,2                  | 32,4  | 24,3  | 26,5  | 35,7  |
| 21-30 h/semaine               | 11,8                  | 11,7  | 24,3  | 26,5  | 21,8  |
| 31 heures et plus             | 14,5                  | 9,1   | 8,1   | 8,9   | 9,2   |
| Nombre                        | 75                    | 77    | 74    | 79    | 87    |

Parmi les mères interrogées, nous avons quelques mères de familles monoparentales et un groupe de mères turques. Si on compare ces mères aux autres en ce qui concerne la proportion de celles qui travaillent à l'extérieur, on constate que les mères seules et les mères étrangères ne sont pas plus nombreuses que les autres à exercer une activité professionnelle. Par contre, il y a une différence assez grande dans le temps d'occupation des mères turques,

Tableau 4  
**Point de vue des enfants de différentes nationalités sur la situation professionnelle de leurs mères en 1990 (données en %)**

| Situation professionnelle et temps de travail des mères | Total     | Nationalités différentes |        |           |            |
|---|-----------|--------------------------|--------|-----------|------------|
|   |           | suisse                   | turque | italienne | yougoslave |
| Ne travaillent pas                                      | 55,5      | 59,1                     | 35,4   | 41,9      | 41,7       |
| Travaillent moins de 20h                                | 15,4      | 16,7                     | 5,8    | 13,9      | 5,3        |
| Entre 20 et 35 heures                                   | 11,6      | 10,9                     | 10,3   | 17,5      | 10,0       |
| 36 heures et plus                                       | 11,2      | 7,1                      | 39,8   | 21,5      | 34,8       |
| Pas de données  | 6,3       | 6,2                      | 8,7    | 5,2       | 8,2        |
| Total (N = 100%)  | 1 135 663 | 926 980                  | 22 194 | 59 439    | 37 361     |

Remarque: Les enfants interrogés ont tous moins de 15 ans. Source: Office fédéral de la statistique, 1996b, p. 168.

qui travaillent en moyenne davantage d'heures que les autres mères de notre étude (voir aussi Günes & Schenk, *Les mères étrangères*, dans ce livre). Par exemple, quatre ans après la naissance d'un premier enfant, les Suissesses travaillaient en moyenne 15 heures par semaine alors que les mères turques travaillaient en moyenne le double.

A ce propos, une statistique publiée en 1990 est intéressante (tableau 4). Elle donne la situation professionnelle et le taux d'occupation des mères pour toute la Suisse, le point de vue étant celui des enfants. Seuls 7,1 % des enfants suisses voient leur mère travailler 36 heures ou plus par semaine. Dans les familles turques par contre, 39,8% des enfants voient leur mère travailler à ce rythme. Les enfants d'autres nationalités (ici l'ex-Yougoslavie) ont également une mère qui travaille beaucoup plus en moyenne.

### **Ambivalence des jeunes mères qui exercent une activité professionnelle**

En Europe, bien qu'une activité professionnelle soit de plus en plus présente dans le cursus des femmes, la famille et les enfants continuent d'être

l'un des pivots centraux de leur existence. Même si féminité ne rime plus forcément avec ménage et maternité, les femmes sont sans cesse tiraillées entre leur souhait d'exercer une activité professionnelle à l'extérieur et la crainte de transgresser les normes traditionnelles dictées par la société. Elles vivent une situation de tension constante entre ces deux domaines de leur existence (voir aussi Herwartz-Emden, 1995, p. 37). L'opinion publique continue d'édicter sa règle selon laquelle la mère idéale n'exerce aucune activité en dehors de la maison, à quelques exceptions près. Le monde du travail est essentiellement régi par des valeurs traditionnellement masculines qui ne permettent pas de concilier facilement la responsabilité concernant l'éducation des enfants avec celle du devoir d'entretien et de l'apport de ressources. Les mères qui exercent une activité professionnelle vivent dans un conflit constant entre ces valeurs et ces normes difficilement conciliables. Elles sont confrontées au jugement de la société et à leur propre culpabilité.

L'ambivalence des mères qui exercent une activité professionnelle est un des thèmes les plus souvent traités dans la littérature sur la famille. *Frauenleben zwischen Beruf und Familie* (Brüderl & Paetzold, 1992), *Frauen leben Widersprüche* (Metz-Göckel & Nyssen, 1990) et autres *Gratwanderungen zwischen zwei Welten* (Nyssen, 1990, p. 191)<sup>2</sup> foisonnent dans les rayonnages des bibliothèques. Avec l'arrivée des mères sur le marché du travail, les liens entre vie professionnelle et vie familiale ont occupé de plus en plus de chercheurs de différentes disciplines durant ces vingt dernières années. De nombreuses études cherchent à définir l'influence que le travail pourrait avoir sur la vie de famille. En revanche, très peu d'études s'attachent à observer le contraire, en l'occurrence l'influence que la vie de famille exerce également sur le monde du travail, bien que personne ne conteste le fait que ces deux mondes soient perpétuellement en interaction ; la vie de famille possède pourtant un impact sur le monde professionnel, puisque, par exemple, elle influence le temps de travail des mères, l'importance du salaire et des ressources accordés aux personnes qui exercent une activité professionnelle (revenu et prestige) ou encore la nature et les exigences d'une activité professionnelle (voir aussi Beham, Goldberg & Wilk, 1990, p. 229).

Les interactions de la vie de famille sur l'activité professionnelle des hommes et des pères sont encore moins souvent étudiées dans les recherches qui concernent la famille. La littérature spécialisée se concentre essentiellement sur la capacité des femmes à concilier les deux mondes. Pour les hommes, la question de rapprocher les deux domaines ne se pose pratiquement pas. « Dans les faits, le système familial et celui qui permet de gagner

2. *Les femmes entre profession et famille; Les femmes en pleine contradiction; Corde raide entre deux mondes*, non parus en français (note du traducteur).

son pain déterminent le parcours de vie des femmes différemment de celui des hommes : aujourd'hui encore, les normes imposées par la société font que ces deux mondes se complètent pour les hommes, alors l'écart entre les deux oblige les femmes à vivre dans un conflit permanent » (Tölke, 1995, p. 489 s.).

Ce sont donc essentiellement les femmes qui doivent jongler avec difficultés, contradictions et ambivalences lorsqu'il s'agit de concilier le monde familial et celui du travail – et ces femmes sont souvent des mères d'enfants d'âge préscolaire. Ce sont elles qui font les compromis au moment de la naissance du premier enfant. Ce sont elles encore qui prennent en charge les tâches quotidiennes et la responsabilité du développement du nourrisson et plus tard de l'enfant d'âge préscolaire. « Les choix de vie individuels des femmes qui sont sur le marché du travail pour des motifs professionnels intrinsèques se heurtent à l'indépendance qui accompagne traditionnellement la différenciation des rôles due au sexe » (Brüderl, 1992, p. 27).

Bien que l'exercice d'une profession représente pour beaucoup de femmes une source de satisfaction personnelle, la plupart d'entre elles trouvent aussi un accomplissement important dans la maternité. Une sorte d'idéal maternel intériorisé conforte les femmes dans l'idée qu'elles comprennent et remplissent mieux que d'autres les besoins de leurs enfants, et que ceux-ci sont plus heureux auprès d'elles qu'auprès d'une baby-sitter, par exemple (Hock, Gnezda & MacBride, 1984, in Brüderl, 1992, p. 27). Ce modèle préconçu rend plus difficile la recherche d'une existence satisfaisante lors des différents moments de la biographie des femmes.

Les femmes et les mères réussissent de moins en moins à faire face aux obligations dictées par la norme en recourant à un modèle féminin. Elles ont une multitude de possibilités de réaliser leur vie : avec ou sans enfant, seules ou en couple, professionnellement actives ou mères au foyer. Cela entraîne une espèce de rivalité, au lieu de solidarité, qui fait que les mères au foyer se distancient des mères qui travaillent à l'extérieur, et vice versa. Et ainsi, les mères qui n'exercent aucune activité professionnelle se sentent de plus en plus souvent obligées de légitimer leur choix, alors que les mères qui exercent une activité professionnelle se trouvent, elles, confrontées à l'idée sous-jacente qu'elles sont des mères dénaturées.

« Nous avons là des indications claires selon lesquelles la société ne fixe plus de modèle féminin obligatoire, qu'au contraire un processus de mutation est en cours, entraînant les femmes dans un conflit entre les traditions qui restent effectivement fortes et la demande de plus en plus actuelle de nouvelles formes de comportements. Ce conflit doit être résolu individuellement par les femmes qui ne bénéficient pas de modèles vécus pour ce faire » (Ochel, 1992, p. 172).

## Un nouveau modèle qui facilite le mode de vie sur les deux fronts

Geissler et Oechsle (1994) vont plus loin : ils parlent déjà d'un nouveau modèle normatif permettant de concilier efficacement les deux manières de vivre. Parallèlement à une perte progressive de légitimité des modes de vie traditionnels, un nouveau modèle émerge, qui permet aux jeunes femmes de planifier leur existence différemment et vise ainsi à réunir les deux domaines. La plupart des femmes pensent désormais pouvoir mener de front profession et vie de famille, dans l'idée que seul leur accomplissement dans les deux domaines saura les satisfaire. Beaucoup de femmes souhaitent également que leur partenaire prenne une part active dans le domaine de la famille en plus de leur profession.

On reconnaît ce nouveau modèle qui prône un mode de vie sur les deux fronts au fait que les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité professionnelle même quand elles ont des enfants. La profession et l'identité d'une personne sont intimement liées. Ce nouveau modèle émerge également parce que les femmes doivent désormais souvent contribuer à l'entretien matériel de la famille. Cependant, le choix d'exercer une activité professionnelle reste plus lié au contenu même de cette activité qu'au besoin de gagner de l'argent. Le salaire passe au second plan, pour autant que les circonstances le permettent.

« Les jeunes femmes dont le vœu est de mener une vie centrée sur la famille avec une répartition traditionnelle des tâches ne peuvent plus glisser tout naturellement dans ce mode de vie. Elles doivent activement justifier leur choix et lui trouver des raisons ; c'est ainsi déjà que cette manière de vivre traditionnelle est remise en question, puisqu'elle est désormais considérée comme un style de vie parmi d'autres » (Hagemann-White, 1995, p. 505).

Si ce mode de vie sur les deux fronts est certes officiellement reconnu, du point de vue de la norme il n'est pas encore acquis. Pratiquement, le changement dans les modèles reçus laisse encore à désirer, même si les structures de la société se transforment.

Il y a beaucoup d'obstacles au nouveau modèle familial. Par exemple, il existe trop peu de lieux de prise en charge d'enfants en bas âge, et pratiquement aucune institution de jour dans notre système scolaire. Plusieurs lois continuent de privilégier une répartition traditionnelle des rôles dans le mariage (voir à ce sujet *Politique sociale* dans cet article). Bien que les femmes souhaitent lier harmonieusement leur vie professionnelle et leur vie familiale, rien ne leur permet pour l'instant de se référer à un modèle normal (voir Geissler & Oechsle, 1994). Les incompatibilités entre famille et vie profes-

sionnelle doivent être surmontées par les individus ou en couple<sup>3</sup> au cas par cas, et il y faut une créativité certaine.

Quelques aspects importants de ce réseau complexe de relations entre vie professionnelle et familiale seront examinés dans les paragraphes suivants. Je souhaite mettre en lumière, non seulement la situation des mères exerçant une activité professionnelle, mais également celle des mères au foyer, afin de montrer combien le travail de mère de famille est à la fois reconnu comme une nécessité par la société tout en restant pourtant complètement occulté parce que relevant du domaine privé.

### **Les mères au foyer**

La plupart des mères décident d'interrompre pour une période plus ou moins longue leur activité professionnelle à la naissance de leur enfant et de prendre en charge la responsabilité du ménage et des tâches familiales (voir tableau 2). La naissance d'un enfant entraîne donc un changement radical dans la situation et l'existence des femmes. Les exigences induites par le rythme physiologique du nouveau-né, le fait que la mère doit être constamment disponible, le déroulement complètement différent du temps désormais ponctué par les besoins de l'enfant et l'interruption des autres activités de la mère sont quelques-uns des facteurs qui contribuent à transformer complètement l'existence de la mère.

Le travail de mère au foyer comporte deux aspects distincts: d'une part la charge pratique de la maison (nettoyage, lessives, cuisine, achats, etc.) et d'autre part la charge psychique (éducation, soins aux enfants, entretien des relations familiales). Ces deux aspects sont étroitement liés; le travail de mère au foyer est une suite d'actes complètement imbriqués les uns dans les autres. Les tâches pratiques du travail de mère au foyer peuvent être considérées comme un travail puisqu'on peut les apprendre et qu'elles sont physiquement astreignantes. Les tâches psychiques de la mère au foyer par contre, bien que fort intéressantes et représentant de véritables défis, sont considérées par la société et par les mères elles-mêmes non pas comme une activité professionnelle, mais comme la simple expression de l'amour maternel et de l'attachement à la famille (Ochel, 1992).

3. Qu'en est-il du mode de vie sur deux fronts comme modèle *masculin*? On observe certes une modification de la manière de penser des hommes en ce qui concerne la paternité dans les activités qu'ils consacrent à leurs enfants. Cependant, le soutien pratique des hommes aux tâches ménagères n'est pas plus intense qu'avant (voir Nave-Herz, 1994).

Certes, à notre époque, le travail d'une mère au foyer est très différent de celui de leurs grands-mères: les appareils ménagers facilitent et raccourcissent le temps de ménage; il y a des changements majeurs dans la façon dont on conçoit l'éducation des enfants; la relation des conjoints est envisagée de façon complètement différente: «Alors que la mère au foyer était voilà quelques décennies très occupée par les aspects matériels de son travail, les enfants grandissant dans ce contexte, le tableau d'aujourd'hui est complètement différent. L'enfant se trouve au centre exact de la famille moderne. Les changements qui affectent l'environnement du lieu d'habitation, les exigences et encouragements qui prévalent à l'éducation des enfants représentent des enjeux incontournables» (Ochel, 1992, p. 173). Cependant, cette évolution du travail de mère au foyer, tout en mettant l'aspect psychique au centre des préoccupations, augmente en même temps l'idée répandue dans la société qu'il ne s'agit pas d'un travail à proprement parler.

Les tâches domestiques et une activité professionnelle sont complémentaires l'une par rapport à l'autre et elles dépendent réciproquement l'une de l'autre: le travail au foyer dépend de la sécurité financière qu'apporte l'activité extérieure, et réciproquement on peut se vouer à une activité professionnelle au mieux lorsqu'on peut déléguer les tâches quotidiennes de la maison. Cependant, malgré cet équilibre mutuel des deux domaines d'activités, il n'y a aucunement égalité de traitement en ce qui concerne l'estime et la reconnaissance que la société leur porte. Le travail au foyer, est-il besoin de le relever, est nettement moins considéré et reconnu par la société que l'activité professionnelle.

Le travail au foyer n'est pas rétribué financièrement comme une activité professionnelle. Son salaire en est, dans le meilleur des cas, la reconnaissance par les membres de la famille de son utilité et de sa qualité, et, de manière plus indirecte, le simple bien-être de la famille. En outre, bien que ce travail ne soit ni payé ni objet de reconnaissance, il ne laisse aux personnes qui le pratiquent aucun temps libre – ni vacances, ni soirées de congé, ni week-ends. C'est un travail qu'on ne peut pas mettre à distance le soir venu (voir aussi Nave-Herz, 1992, p. 23).

### *Avantages liés au statut de mères au foyer*

Pour notre étude *Les jeunes familles et la protection sociale*, nous avons demandé aux mères au foyer quels étaient les avantages et les inconvénients qu'elles trouvaient à leur situation de femmes sans emploi extérieur. Comme le montrent les tableaux 5 et 6, les mères au foyer trouvaient plus d'avantages que d'inconvénients à leur situation de femmes sans emploi extérieur pen-

dant les deux ans qui ont suivi la naissance. Trois ans après la naissance, les inconvénients ont été plus nombreux que les avantages selon les mères, et cinq ans après la naissance, les avantages et les inconvénients s'équilibrent. Mais précisons d'abord ce qu'on entend par avantages et inconvénients.

On voit dans le tableau 5 que peu après la naissance, le « plaisir de la maternité, joie de vivre avec l'enfant » était à son sommet pour les femmes de notre étude. Elles vivaient très positivement l'élaboration de leur relation avec l'enfant nouveau-né. Elles savouraient le temps qu'elles lui consacraient, appréciaient les moments de soins, disaient vouloir accompagner l'enfant dans toutes les phases de son développement afin de ne rien en manquer. Deux mères s'exprimaient ainsi, quatre mois après la naissance de leur premier enfant : *« Je ressens comme un privilège de pouvoir rester avec mon enfant à la maison. J'en profite au maximum. »* – *« Je me suis dit que j'allais prendre une année à temps plein pour cet enfant. La première année, c'est tellement important. Il se passe tellement de choses que je voudrais vivre avec lui. Je trouve toujours dommage que des parents ne vivent pas cette première année avec leur enfant. Ils manquent le premier sourire, la première fois avec la cuiller, les premiers pas, etc. »*

Tableau 5  
Avantages liés au statut de mère au foyer  
(plusieurs allégations possibles; en %)

|   | Age du premier enfant |      |       |       |
|---|-----------------------|------|-------|-------|
|   | 4 mois                | 1 an | 3 ans | 5 ans |
| Plaisir de la maternité,<br>joie de vivre avec l'enfant               | 36,6                  | 24,5 | 24,6  | 22,1  |
| C'est mieux pour l'enfant   | 31,5                  | 26,4 | 24,6  | 34,9  |
| Avantages liés au rôle de mère<br>et de femme au foyer                | 27,3                  | 26,4 | 36,5  | 34,9  |
| Profession extérieure = plus difficile                                | 3,2                   | 11,8 | 1,6   | 1,1   |
| Désir d'un deuxième enfant  | 1,4                   | 10,5 | 4,8   | —     |
| Plus de temps pour les loisirs,<br>pour soi-même, pour son partenaire | —                     | —    | 7,9   | 7,0   |
| Nombre d'allégations  | 216                   | 110  | 126   | 86    |
| Nombre de réponses  | 145                   | 92   | 73    | 53    |

La seconde allégation, «c'est mieux pour l'enfant», montre surtout combien l'image de soi en tant que jeune mère est importante. Plusieurs femmes pensent que l'enfant est encore trop petit pour se passer d'elles, et pour avoir affaire à d'autres personnes. Elles se voient comme la personne centrale de l'existence de leur enfant, et ne voudraient pas que des manières de faire étrangères viennent semer la confusion dans leur éducation et leur travail de relation. Les expériences faites par les mères lorsqu'elles étaient elles-mêmes enfants influencent également le rôle de mère et de femme au foyer. *«Je veux donner à chacun de mes deux enfants au moins deux ans de mon temps. Je pense que quand Andreas aura 2 ans, je m'arrangerai pour être de nouveau enceinte. Je pense reprendre le travail quand mon plus jeune enfant commencera l'école enfantine. Je suis persuadée que les enfants ont très besoin de leurs parents, même quand ils sont plus grands. Je me souviens qu'à 10 ans, j'avais besoin de raconter à ma mère tout ce qui m'arrivait. Lorsqu'elle n'était pas disponible, le monde me tombait sur la tête. J'étais très sensible. Je veux offrir la même chose à mes enfants. Les crèches et les mamans de jour sont des alternatives valables pour les mamans qui sont obligées de travailler. Moi, je préfère rester auprès d'eux. J'aurais trop peur de manquer quelque chose d'important. Dès le début, ils ont besoin d'attention, de sécurité et d'un cadre de vie stable autour d'eux.»*

En troisième position, les mères ont trouvé des avantages liés au statut de mère et de femme au foyer, tels que répartition du temps, pas d'obligations, pas de stress dû à l'activité professionnelle ou aux contraintes de l'organisation, etc. *«En ce moment, je suis vraiment heureuse. Je n'ai pas le sentiment que je vais être coincée à la maison pendant les vingt prochaines années. Cela a été si dur au début avec Tobias que je me sens maintenant presque en convalescence depuis que je dois «seulement» m'occuper du ménage. Il y a assez à faire, de toute façon, je ne m'ennuie jamais. Pour le moment, ce serait un stress pour moi de devoir travailler ou suivre une formation. Cela ne fait pas longtemps que Tobias accepte d'être avec d'autres gens. En plus, il dort tard le matin, et je serais très stressée de devoir le réveiller pour être à l'heure au bureau. Je me sens tellement plus tranquille que si je devais travailler! Et quand je pense à ce que c'était quand j'exerçais une activité professionnelle, ce n'était pas aussi bien, mon boulot était vraiment une charge pour moi.»*

Ces trois types d'allégations ont été parmi les plus souvent évoquées pendant les cinq ans de notre étude.

### *Inconvénients*

L'opinion des mères concernant les inconvénients résultant de l'existence de mère au foyer change plus rapidement durant la première année que l'opinion sur ses avantages.

Une caractéristique importante du travail domestique se trouve dans le fait que ce travail est fourni dans le cadre tout à fait privé du ménage et de la maison. Les contacts sociaux ne sont pas aussi faciles que lorsqu'on exerce une activité à l'extérieur; ils doivent être planifiés. Les contacts dus au hasard se limitent à des rencontres dans les magasins ou au parc, et ce sont essentiellement des contacts entre mamans. Les thèmes de discussion sont également réduits. La plupart des conversations concernent les enfants. Le tableau 6 montre que le problème de l'isolement social est souvent évoqué par les mères au foyer à tous les âges de leur enfant (sauf lorsque l'enfant a une année). *«Parfois, j'ai la nostalgie de mon travail. Comme maman, on est quand même très isolée, même si c'est agréable d'être à la maison et de profiter du statut de maman au foyer. J'entends des jugements du genre : 'Tu restes vraiment toute la journée à la maison?' Une activité professionnelle est quand même beaucoup plus valorisée.»*

Beaucoup de mères trouvent le travail au foyer peu intéressant, monotone et ennuyeux. Plusieurs femmes disent être «en manque» intellectuel. Elles voient également comme un inconvénient majeur le fait que leur travail n'est jamais fini, qu'elles ne sont pas en congé les week-ends et encore moins pendant les vacances familiales.

*«Ces derniers mois, je me trouve un peu frustrée d'être seulement maman. Je voudrais bien qu'il arrive quelque chose. Je voudrais bien faire quelque chose d'un peu créatif. Mais je ne voudrais pas reprendre le travail à plein temps. C'est difficile de trouver ce qui me conviendrait vraiment, surtout si je ne veux pas me retrouver liée par un horaire. Et faire quelque chose qu'on peut pratiquer à la maison, ce n'est pas si simple.»*

Certaines mères craignent que l'enfant devienne trop dépendant d'elles: étonnamment, les mères de jeunes enfants de moins d'un an ont souvent exprimé leur crainte à ce sujet. Cela est probablement dû au fait que les mères d'enfants de cet âge ont encore peu de contacts avec d'autres mamans, ne confient pas encore leur tout-petit à des personnes extérieures et pensent donc tout naturellement que leur enfant n'a pas les contacts nécessaires avec d'autres personnes ou avec des enfants de son âge. Cette crainte disparaît ensuite presque complètement, et seules quatre mères ont évoqué le problème lorsque leur enfant avait 3 ans.

L'absence de reconnaissance est une réponse que les mères donnent de plus en plus souvent au cours des cinq ans de l'enquête. Le travail au foyer se fait dans l'indifférence et l'absence de reconnaissance, et les mères au foyer essuient le dédain de l'opinion publique et de leur propre cercle privé. *«Au début, c'était très drôle. Lorsque les gens me demandaient ce que je faisais et que je disais que j'étais mère au foyer, je voyais un sourire apitoyé fleurir sur leurs vi-*

Tableau 6  
**Inconvénients liés au statut de mère au foyer  
 (plusieurs allégations possibles; en %)**

|   | Age du premier enfant |      |       |       |
|---|-----------------------|------|-------|-------|
|   | 4 mois                | 1 an | 3 ans | 5 ans |
| Isolement, peu de contacts avec l'extérieur               | 34,8                  | 25,8 | 28,0  | 32,6  |
| Travail quotidien peu intéressant                         | 18,9                  | 22,7 | 23,1  | 24,4  |
| Inconvénients pour l'enfant                               | 24,1                  | —    | 2,1   | —     |
| Peur de ne plus être « dans le coup » professionnellement | 8,0                   | 33,3 | 7,7   | 3,5   |
| Moins d'argent  | 5,4                   | 12,1 | 19,6  | 26,7  |
| Pas de reconnaissance du travail                          | 7,0                   | 6,1  | 9,1   | 12,8  |
| Inconvénients pour le couple                              | 1,8                   | —    | 0,7   | —     |
| Divers  | —                     | —    | 9,8   | —     |
| Nombre d'allégations                                      | 112                   | 66   | 143   | 86    |
| Nombre de réponses  | 145                   | 92   | 73    | 53    |

*sages. Avant la naissance de mon enfant, quand je disais que j'avais tenu un magasin, tout le monde s'extasiait... Être mère au foyer, ça ne vaut rien aux yeux de la société. Je l'ai ressenti très fort au début. Maintenant que l'enfant est là, et que je prends tellement de plaisir à le regarder grandir, cela m'est égal, ce que les autres disent. C'est un vrai problème de société que les tâches de mère au foyer soient si peu estimées. La seule chose qui compte, c'est de gagner de l'argent, et l'éducation des enfants ne rapporte rien à court terme.»*

La notion de mère au foyer est investie négativement, ce qui a une influence sur l'image de soi des mères concernées et les oblige à être sur la défensive. Plusieurs femmes refusent de s'identifier à ce rôle. Elles cherchent à s'éloigner de l'image typique de mère au foyer et préfèrent se définir comme des «mères au foyer temporaires». Le fait que les tâches de mère au foyer semblent aller de soi pousse les mères elles-mêmes à ne pas accorder une grande valeur à cette activité. Le travail au foyer est fait «en passant», le plus souvent en l'absence des autres membres de la famille, afin de ne pas raccour-

cir les temps de loisirs en famille. Ce faisant, beaucoup de mères n'exerçant pas d'activité extérieure contribuent à rendre leur travail pratiquement invisible.

Les inconvénients liés à la vie de couple qui seraient une conséquence de la décision de la femme de rester au foyer ont été étonnamment peu souvent cités, alors même que ce thème a été un cheval de bataille du féminisme.

Les inconvénients liés au manque d'argent semblent gagner en importance au fur et à mesure que les enfants grandissent. On peut supposer que les nombreuses mères qui évoquent cet inconvénient s'inquiètent de se retrouver trop dépendantes de leur conjoint, souci qui n'est pas au premier plan pendant les premiers mois de la vie d'un enfant. Cinq ans après la naissance, cette réponse revenait une fois sur quatre dans la bouche des femmes interrogées.

### *degré de satisfaction des mères au foyer*

Le schéma 1 montre que le degré de satisfaction des mères n'exerçant pas d'activité professionnelle a constamment diminué au cours des cinq ans de notre recherche. Le nombre de mères très satisfaites de leur sort passe de 64% lorsque leur enfant a quatre mois à 13% cinq ans plus tard.

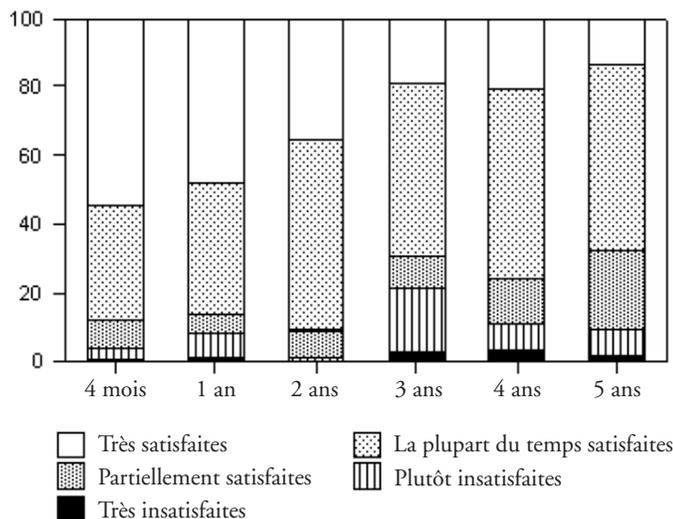
Les premiers temps après la naissance, beaucoup de mères ont beaucoup apprécié leur nouveau rythme de vie et le fait d'avoir le temps de commencer une relation avec l'enfant. Leur travail auprès de l'enfant leur est apparu plein de sens, elles ont pensé que leur présence était indispensable à son développement, elles ont développé grâce à lui de nouvelles compétences et des énergies positives, ce qui a été valorisant et leur a donné un indispensable sentiment de reconnaissance. «C'est pourtant ce même travail d'élaboration des relations, vécu si positivement au début de la vie de l'enfant, qui devient avec le temps une sorte de signe distinctif maternel représentant leur existence pour plusieurs de ces femmes, avec le danger de n'exister finalement que comme pourvoyeuse de services et d'affection dont la seule fonction est de veiller au bien-être des membres de la famille (...) L'équilibre entre donner et recevoir dans une famille évolue souvent au désavantage des mères» (Brüderl, 1992, p. 23).

Au fur et à mesure de la croissance de l'enfant, les mères recommencent à vouloir tenir compte de leurs besoins propres et non pas seulement de ceux de leurs enfants et partenaires.

Une bonne moitié des mères au foyer interrogées ont avoué que leur activité professionnelle leur manquait parfois. Ce qu'elles regrettaient le plus était de ne plus avoir de contacts avec d'autres gens et de ne plus entreprendre quoi que ce soit seulement pour elles-mêmes. Le souhait de retrou-

Schéma 1  
Satisfaction des mères au foyer ne travaillant pas à l'extérieur  
et ne suivant pas de formation

(en %; nb après 4 mois: 103, 1 an: 87, 2 ans: 74, 3 ans: 73, 4 ans: 62, 5 ans: 52)



ver une activité professionnelle extérieure a augmenté chez les mères jusqu'à l'âge de 5 ans de leur premier enfant. En revanche, l'intention concrète d'entreprendre des démarches pour retrouver effectivement un travail (écrire des postulations, organiser la prise en charge des enfants, etc.) est restée constamment à un niveau bas.

Malgré les inconvénients énumérés ci-dessus, il semble que la plupart des mères qui ne travaillent pas ont choisi leur situation en toute connaissance de cause. Plus de la moitié des mères au foyer étaient «la plupart du temps satisfaites» de leur situation, soulignant qu'elles avaient le sentiment de s'accomplir dans leur travail auprès des enfants et qu'elles appréciaient de gérer leur temps librement.

Selon Ochel, une assimilation raisonnable de la nouvelle condition de femme au foyer dépend d'une appréciation subjective, de ressources personnelles et de circonstances objectives. Par appréciation subjective, elle entend la capacité des femmes de se considérer elles-mêmes d'un œil plutôt positif, ambivalent ou critique, de se sentir victimes de leur situation ou d'adopter une attitude énergique vis-à-vis de leur situation.

Les ressources personnelles résident par exemple dans la capacité de développer des stratégies pour affronter les problèmes, de saisir les possibilités de soutien qui viennent du réseau social ou de recourir en cas de nécessité aux possibilités de soutien public et professionnel.

Les circonstances objectives sont définies par le cadre extérieur: il s'agit par exemple des ressources économiques, des qualifications professionnelles, de l'âge, de la durée pendant laquelle les femmes restent mères au foyer, du nombre et de l'âge des enfants, de l'histoire du couple, etc.

On voit que des facteurs très différents interviennent dans le travail d'adaptation des mères au foyer.

## **Les mères exerçant une activité professionnelle extérieure**

### *Avantages liés au statut des mères exerçant une activité professionnelle*

Contrairement aux mères au foyer, les mères qui exercent une activité professionnelle ont répondu à nos questions en citant beaucoup plus souvent les avantages de leur situation que les inconvénients (voir tableaux 7 et 8). Les avantages cités dans le tableau 7 dressent une estimation assez représentative de la situation des mères exerçant une activité professionnelle.

La possibilité de changer d'air, la diversion garantie par une activité professionnelle a été le bénéfice le plus souvent cité par les mères qui ont participé à notre étude. Une mère qui a repris son activité six mois après la naissance de son enfant nous a dit: *«J'ai besoin de me changer les idées en travaillant. J'ai le sentiment que je serais frustrée si je restais à la maison. Cela me rend nerveuse. Le travail de mère au foyer ne me satisfait pas complètement. Les six mois que j'ai passés avec mon bébé étaient vraiment merveilleux, mais je me suis parfois sentie un peu à l'étroit. J'étais vraiment contente de reprendre mon travail. J'ai besoin de voir des gens, d'avoir des horaires, de sortir de chez moi. Cela m'apporte de l'énergie et m'évite de devenir paresseuse.»*

Plusieurs mères ont dit que leur activité professionnelle extérieure leur permettait de compenser certains manques du travail au foyer et qu'elle représentait un complément à la maternité. Elles l'ont dès lors vécue comme un soulagement. *«Les jours où je suis à la maison sont les plus stressants de la semaine. Mon travail est très différent dans le sens où je n'ai pas à faire preuve de la patience qu'il faut pour s'occuper des enfants. Je n'ai pas besoin non plus d'être aussi disponible. Je ne pourrais pas rester tout le temps à la maison. J'ai besoin de mon travail pour me changer les idées.»*

Une autre motivation importante souvent citée a été que l'activité professionnelle permettait de maintenir le contact avec le monde et pas seulement

Tableau 7  
**Avantages des mères exerçant une activité professionnelle  
 (plusieurs allégations possibles; en %)**

|   | Age du premier enfant |      |       |       |
|---|-----------------------|------|-------|-------|
|   | 4 mois                | 1 an | 3 ans | 5 ans |
| Satisfaction, diversion bienvenue           | 37,8                  | 55,5 | 32,0  | 34,8  |
| Contacts avec l'extérieur                   | 14,4                  | 14,5 | 26,0  | 27,3  |
| Avantages financiers, indépendance          | 15,6                  | 16,3 | 21,3  | 26,1  |
| Avantages pour l'enfant                     | 27,8                  | 3,5  | 5,3   | 3,1   |
| Avantages pour le couple, parité            | 2,2                   | 0,9  | 4,7   | 3,1   |
| « Rester dans le coup » professionnellement | 1,1                   | 7,9  | 8,3   | 5,6   |
| Divers                                      | 1,1                   | 1,3  | 2,4   | —     |
| Nombres d'allégations                       | 90                    | 227  | 169   | 161   |
| Nb  | 37                    | 82   | 79    | 89    |

avec les mamans du quartier: « *Financièrement, on s'en sort. Ce n'est pas ma raison principale. J'ai besoin de travailler, et les tâches au foyer ne sont pas du travail pour moi. J'aime mon travail et j'ai besoin de voir des gens. A la maison je serais complètement isolée, et je deviendrais folle.* »

L'aspect financier n'est pas primordial (sauf pour les familles au revenu très modeste). Lorsque les mères ont évoqué cet aspect des choses, elles voulaient souligner en fait les avantages d'une indépendance par rapport à leur conjoint et un espace de liberté grâce à son propre argent.<sup>4</sup>

Une mère exerçant une activité professionnelle à 80% disait: « *Travailler, cela représente pour moi l'indépendance. Ma mère a toujours travaillé à la ferme, elle n'était pas payée pour son travail. Elle devait toujours demander quand elle avait besoin de quelque chose. Je ne veux pas me trouver dans cette situation. Je veux gagner mon propre argent et je veux décider moi-même de ce que j'en fais.* »  
 Une mère qui travaillait un jour par semaine comme vendeuse: « *Mon travail*

4. Au contraire de la plupart des mères suisses, les mères turques ayant participé à notre recherche avaient souvent besoin d'exercer une activité professionnelle extérieure pour des raisons financières (voir Günes & Schenk, *Les mères étrangères*, dans ce livre).

*me change les idées... Je suis contente de gagner un peu d'argent et de pouvoir faire des cadeaux que j'ai payés moi-même.»*

Quatre mois après la naissance, les mères ont souvent estimé «*c'est mieux pour l'enfant*». Plus tard, ce point est cependant de moins en moins évoqué. «*L'enfant ne se fixe pas seulement sur sa mère. Je ne me sens pas dépassée non plus, et je ne passe pas mes humeurs sur mon enfant; c'est comme cela qu'on a trouvé un équilibre. Mon enfant apprend à compter sur d'autres personnes que moi. C'est un premier contact pour lui avec la société.*» – «*L'avantage pour l'enfant, c'est que sa relation avec sa maman ne devient pas trop étroite. L'enfant devrait avoir des relations avec d'autres personnes de référence. Un autre avantage est que quand je suis à la maison, je lui consacre tout mon temps. Et je profite au maximum du plaisir qu'il m'apporte. J'ai le sentiment que mon enfant deviendra plus indépendant ainsi.*»

On peut se demander pourquoi cet avantage est cité si souvent au quatrième mois de l'enfant, et pourquoi il disparaît presque complètement ensuite. Il y a certainement ici un désir de se disculper de la part des mères qui avaient recommencé à exercer une activité professionnelle lorsque leur enfant avait 4 mois, et qui voulaient justifier une éventuelle mauvaise conscience en positivant leur choix de faire garder leur enfant par d'autres personnes. Les mères qui exercent une activité professionnelle ont souvent de la peine à se défaire d'un certain sentiment de culpabilité; elles ne veulent pas être perçues comme de mauvaises mères, et elles insistent donc sur les avantages que leur absence représente pour l'enfant. Cette pression disparaît avec le temps, quand l'enfant est plus grand, puisqu'il est plus indépendant et que ses besoins sont différents.

On constate avec surprise que les femmes interrogées n'ont pas semblé inquiètes de manquer un tournant professionnel. De même, les mères interrogées n'ont pas évoqué souvent le fait que leur activité professionnelle permettait peut-être à leur conjoint de prendre une place différente auprès de l'enfant. Bien que de plus en plus de femmes travaillent, les rôles traditionnels semblent encore prédominer.

Les interviews montrent que pour plusieurs mères, l'orientation professionnelle est quelque chose d'important pendant la «phase d'éducation» de leur enfant. Cela plaide pour un changement et des améliorations au modèle du mode de vie sur les deux fronts (mères au foyer et activité professionnelle extérieure). Beaucoup de mères tiennent à conserver leur activité professionnelle même si elles savent ne pas pouvoir compter sur leur conjoint pour les aider à la maison.

Les statistiques montrent que le quota des mères qui exercent une activité professionnelle fluctue en fonction de plusieurs paramètres. Un facteur important est celui de la qualification professionnelle. Les mères qui exercent

une activité professionnelle sont plus nombreuses parmi les femmes au bénéfice d'une formation solide et d'un métier intéressant que parmi celles qui ne sont pas qualifiées. Cela s'explique probablement par le fait que ces femmes exercent une activité susceptible de leur apporter des satisfactions, une valorisation et une certaine reconnaissance sociale. Elles sont donc moins disposées à cesser d'exercer une activité au moment de la naissance de leur enfant. De plus, les métiers jouissant d'un certain prestige peuvent souvent s'exercer à temps partiel; même ainsi, ils assurent un revenu plus élevé qu'une activité sans formation, et ils bénéficient souvent de conditions plus souples.

Une étude empirique de Mayr-Kleffel (1991) constate cette corrélation et montre que des facteurs comme l'appartenance sociale, l'âge de la femme, le nombre d'enfants, la situation géographique (ville ou campagne), le point de vue concernant les avantages ou les inconvénients pour les femmes d'exercer une activité professionnelle et le rôle de mère au foyer sont déterminants. «Les femmes possédant un niveau de qualification professionnelle plutôt élevé, les femmes des villes et les jeunes femmes de toutes les couches sociales privilégient un cursus professionnel autonome, une certaine forme de continuité professionnelle ou une sécurité financière de leur existence. Le nombre d'enfants est également une variable importante: plus le nombre d'enfants est élevé, plus le niveau de qualification et le niveau social doivent être importants pour que les femmes continuent de rester attachées à un cursus professionnel autonome» (Mayr-Kleffel, 1991, p. 236).

### *Inconvénients*

Le tableau 8 montre que les mères de nourrissons citaient surtout des inconvénients pour l'enfant. «*Un des inconvénients est que Tina doit quitter la maison en même temps que moi alors qu'elle dormirait peut-être volontiers encore un peu. Je lui manque certainement quand je ne suis pas là. Elle me manque, en tout cas parfois lorsque je suis au travail.*» – «*J'ai parfois peur de ne plus être sa personne de référence. Je veux le rester. J'ai parfois eu peur aussi que mon enfant ne sache plus où il en est, mais il semble que ce n'est pas le cas, et cela ne peut pas le devenir si j'arrive à garder un sentiment positif à ce sujet.*»

Quelques mères ont eu mauvaise conscience en confiant leur enfant à d'autres pendant qu'elles travaillaient. Elles regrettaient de ne pas l'avoir allaité assez longtemps, de manquer quelque phase de son développement parce qu'elles ne pouvaient pas être présentes tout le temps pour l'enfant. Les affirmations des mères montrent bien que la représentation consistant à prétendre que l'activité professionnelle des mères aurait une influence négative sur le développement des enfants est encore très présente dans les mentalités

et possède un caractère normatif important (voir Schenk, *Prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales: une nécessité*, dans ce livre).

Les inconvénients liés à l'enfant ont peu à peu perdu de leur signification avec l'âge. Plus les enfants étaient grands, plus les mères estimaient légitime de les confier à d'autres personnes, et plus il leur semblait important qu'ils aient des contacts avec d'autres enfants en crèche ou chez une maman de jour.

*A toutes les périodes de la recherche, l'inconvénient majeur relevé a été la double charge (activité professionnelle et tâches domestiques). « Avec tout ce que je dois faire, je n'ai plus le temps pour rien, jamais de temps libre, ce qui est épuisant. Je suis tout le temps en train d'organiser. Cela me stresse parfois d'être assise à une séance et de savoir que je devrais en même temps me trouver en train d'aller chercher mon enfant. » – « Je travaille un jour par semaine, ce qui fait huit heures environ. Mais je n'ai pas réservé de jour particulier pour faire garder mon enfant par quelqu'un et pouvoir ainsi aller travailler. Je travaille quand j'arrive à m'arranger. Dès qu'il est à la sieste, je me mets à mon PC. Le soir, quand mon mari rentre, je travaille vite un petit moment. Mais j'aurais des choses à faire pendant ce même temps, comme le ménage ou manger une morce. Dans ces conditions j'ai souvent de la peine à effectuer vraiment mes huit heures hebdoma-*

Tableau 8

**Inconvénients d'une activité professionnelle extérieure  
(plusieurs possibilités de réponses; en %)**

|  | Age du premier enfant |      |       |       |
|--|-----------------------|------|-------|-------|
|  | 4 mois                | 1 an | 3 ans | 5 ans |
| Inconvénients pour l'enfant            | 45,2                  | 14,7 | 17,3  | 10,9  |
| Double charge et inconvénients pers.   | 35,5                  | 64,7 | 40,7  | 28,3  |
| Organisation de la garde de l'enfant   | 9,7                   | 14,7 | 12,3  | 22,5  |
| Temps libre et loisirs trop restreints | 6,5                   | 5,9  | 22,2  | 13,3  |
| Inconvénients liés au couple           | 3,0                   | —    | 1,2   | 9,2   |
| Trop peu de temps pour le ménage       | —                     | —    | 6,2   | 15,8  |
| Nombre d'allégations                   | 31                    | 34   | 81    | 120   |
| Nombre                                 | 37                    | 82   | 79    | 89    |

*daïres. Si je pouvais travailler de façon concentrée quatre heures de suite, cela irait mieux. Mais comme je le fais maintenant, c'est si fragmenté que j'ai parfois l'impression de travailler toute la semaine. Je dois beaucoup me discipliner pour réussir encore à travailler le soir et les week-ends, alors que je faisais volontiers quelque chose avec mon mari et mes enfants.»*

Les exigences induites par les rôles différents de mère, de ménagère et de femme exerçant une activité professionnelle doivent être conciliées, ce qui n'est pas simple, surtout lorsqu'on voit à quel point l'aide apportée par le partenaire est limitée en matière de prise en charge des enfants et de travaux ménagers.

En outre, les problèmes d'organisation de prise en charge des enfants augmentent souvent avec l'âge. Lorsque le premier enfant avait 5 ans, cette difficulté d'organisation revenait une fois sur cinq dans les affirmations des mères. La naissance d'un deuxième enfant ne facilite pas les choses, puisque les rythmes à respecter ne sont plus les mêmes pour chacun d'eux. De plus, c'est le moment où le premier enfant fréquente l'école enfantine, ce qui introduit de nouveaux rythmes pour les mères, et pose le problème de la prise en charge à l'heure de midi et des horaires blocs puisque l'école n'est pas organisée en conséquence.

De façon étonnante, les inconvénients liés au couple sont le moins souvent nommés. Il semble que l'activité professionnelle des mères n'est pas un terrain de conflit pour le couple. Il semble également que l'acceptation des rôles traditionnels est telle que l'entrée des femmes sur le marché du travail, pour importante qu'elle soit, ne suffit pas à la remettre en question.

### *Degré de satisfaction*

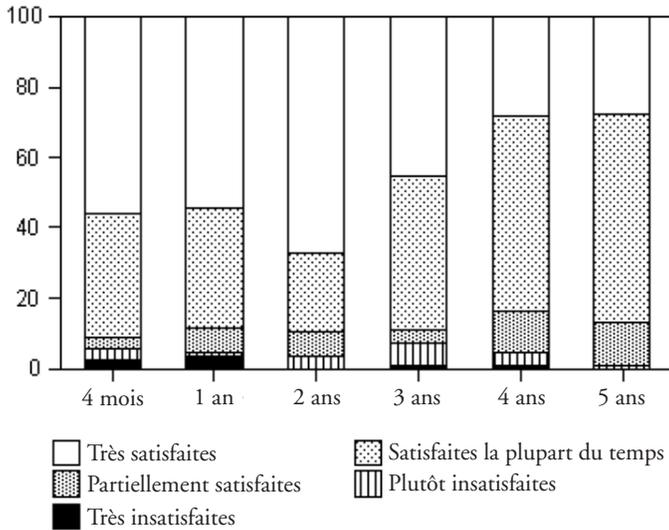
Malgré la double charge, qui est le lot quotidien de presque toutes les femmes exerçant une activité professionnelle, si l'on prend la recherche dans son ensemble et sur les cinq ans, plus de 90% d'entre elles se situent dans l'échelle de valeur entre les assertions «très satisfaites» et «satisfaites la plupart du temps» de leurs multiples rôles.

Ces femmes puisent ressources et valorisation dans leurs différents domaines d'activités, ce qui représente peut-être une compensation à l'excès de la charge. Cela ne vaut cependant pas pour toutes les mères exerçant une activité professionnelle. Certaines mères de notre recherche auraient préféré rester auprès de leur enfant si les conditions financières le leur avaient permis. Une mère turque, qui a dû reprendre son activité professionnelle deux mois après la naissance de son enfant, s'exprimait ainsi: «*Je dois recommencer*

Schéma 2

Degré de satisfaction des mères qui exercent une activité professionnelle extérieure ou qui suivent une formation professionnelle

(en %; nombre d'allégations à 4 mois: 34; à 1 an: 83; à 2 ans: 82; à 3 ans: 79; à 4 ans: 84; à 5 ans: 89)



*à travailler parce que le salaire de mon mari et l'aide de mon père ne nous suffisent pas, et que l'enfant coûte cher. Je travaille à 100%. Ma belle-sœur garde mon enfant. Elle est venue de Turquie exprès pour cela. Lorsqu'elle repartira, c'est ma mère qui s'en occupera, mais seulement l'après-midi, parce qu'elle travaille aussi le matin. Je trouverai une voisine pour le matin, ou une tante. Je ne sais pas encore exactement. J'ai cherché une crèche pour qu'il apprenne la langue. L'idéal, pour moi, ce serait de rester avec lui maintenant. Je ne vois pas quels avantages il pourrait tirer du fait que sa mère est absente tout le temps. Je suis très triste de penser qu'il me voit comme une étrangère qui ne rentre que le soir à la maison. Les week-ends, il recommence à s'habituer un peu à moi, mais cela se perd de nouveau pendant la semaine. Je n'aime pas ce rôle double, je me sens coupée en deux, c'est épuisant et stressant.»*

On a également demandé aux mères de notre recherche si elles éprouvaient du plaisir à exercer leur profession, ou si c'était plutôt une contrainte. Pendant les cinq ans de la recherche, elles ont toujours été une bonne moitié

à nous affirmer qu'elles éprouvaient plus de plaisir que de contrainte à l'exercice d'une activité professionnelle. Quelques mères éprouvaient autant de plaisir que de contrainte dans cet exercice, et 12% des mères (quatre ans après la naissance) y trouvaient plus de contrainte que de plaisir. Cinq ans après la naissance de leur premier enfant, nous avons demandé aux mères qui travaillaient de dire si elles auraient préféré ne pas exercer d'activité professionnelle. Sur 89 mères interrogées, seules 6 ont répondu par l'affirmative.

## **Difficulté de concilier les deux statuts**

Malgré la satisfaction que les mères exerçant une activité professionnelle expriment et l'aspect positif qu'elles trouvent dans leurs différents rôles, il faut bien dire que la plupart d'entre elles portent un double fardeau. Plusieurs études montrent que cette double charge est presque exclusivement une préoccupation maternelle et féminine. Berger-Schmitt (1986) par exemple a montré que l'importance de l'activité professionnelle des mères limite leurs contacts avec leurs enfants, et que les pères ne compensent pas complètement par leur présence cette lacune maternelle de la prise en charge des enfants. « La prise en charge des enfants reste donc essentiellement une préoccupation maternelle, même quand les mères exercent une activité professionnelle extérieure. Ce sont elles qui portent le fardeau du devoir et de la culpabilité quand l'enfant ne se développe pas selon les normes » (Schröder, 1992, p. 91). D'autres études montrent que la répartition traditionnelle des tâches reste très actuelle même dans les familles où la mère exerce une activité professionnelle. Les femmes qui travaillent sans que cela soit le fait de considérations financières et celles qui veulent simplement élargir leur horizon ou leur champ d'activités se sentent particulièrement responsables de la bonne marche du ménage et se sentent obligées de l'assumer seules.

Nous avons demandé aux mères faisant l'objet de notre recherche ce qu'il en était de l'aide qu'elles recevaient de leur conjoint pour les tâches domestiques et la prise en charge des enfants. Leurs réponses confirment la tendance décrite ici (voir *Vie professionnelle et relation de couple* dans cet article). Les mères qui exercent une activité professionnelle subissent objectivement une charge plus lourde que les pères car la répartition des rôles n'est pas équitable. Les problèmes de coordination, ajoutés à la diversité structurelle de leurs différents champs d'activité, rendent très difficile la conciliation entre famille et profession.

Selon Schröder, il y a dans la difficulté à lier les deux statuts, non seulement des questions d'organisation, de temps et de structure – problèmes abondamment traités par de nombreuses études – mais aussi des facteurs psychologiques – qui ne semblent pas suffisamment pris en compte dans

ces mêmes études. Les mères qui exercent une activité professionnelle placent la barre très haut parce qu'elles se comparent aux mères au foyer, et qu'elles se sentent coupables «d'abandonner» leur enfant. Ce qui est stressant et contradictoire ne tient donc pas seulement à l'aspect pratique, c'est aussi le conflit interne qu'elles vivent entre les différentes exigences qu'elles se fixent à elles-mêmes. «Autrement dit, les mères désespèrent de pouvoir satisfaire aux exigences élevées et à toutes les obligations subjectives qu'elles se fixent à elles-mêmes» (Schröder, 1992, p. 95). «*Parfois je trouve difficile de porter tous les chapeaux. Je n'ai de temps que pour les autres. Je n'arrive pas à trouver un après-midi rien que pour moi. Je suis déjà tellement absente en raison de mon travail! J'aurais mauvaise conscience à prendre un jour pour faire quelque chose sans les enfants.*»

Même quand les femmes considèrent très positivement leur activité professionnelle, cela est donc loin de signifier qu'elles n'affrontent aucune difficulté. Une femme qui veut pratiquer une activité professionnelle avec de jeunes enfants à la maison ne peut le faire qu'une fois les conditions cadres installées. Les exemples ne manquent pas : une organisation fiable pour la prise en charge des enfants est nécessaire ; des horaires de travail compatibles avec cette prise en charge s'imposent ; un soutien pratique et inconditionnel du conjoint pour les tâches ménagères est plus que souhaitable.

Schröder ne conteste naturellement pas l'importance de ces aides structurelles. Son propos est plutôt de mettre en évidence les possibilités *individuelles et personnelles* de ces femmes d'assumer la double casquette. Car elle estime que même lorsque le cadre pratique est mis en place, il reste difficile pour elles de faire face dans les deux domaines alors que la société exerce une pression réelle et que les femmes elles-mêmes doivent intégrer une image idéale de soi dans ce quotidien à multiples facettes. «A mon sens, le facteur psychique, en particulier le niveau d'exigences personnelles des femmes elles-mêmes en tant que mères et personnes exerçant une activité professionnelle doit être ramené à un niveau réaliste. Il en va de même pour les stratégies permettant à ces femmes d'assumer leurs rôles, car ces stratégies incitent ces femmes à déprécier leurs fonctions de mères et de ménagères, à les considérer comme inadéquates et à vouloir les mettre de côté» (Schröder, 1992, p. 100).

## **Comparaison entre les deux statuts**

En comparant les deux groupes de mères – les mères au foyer et celles qui exercent une activité professionnelle – on constate que les femmes mettent plus souvent en avant les avantages du rôle qu'elles ont choisi que ses incon-

vénients. Les femmes exerçant une activité professionnelle qui ont participé à notre étude tirent en outre un bilan globalement plus positif de leur mode de vie que les mères au foyer. La controverse idéologique concernant les modes de vie féminins contribue probablement à cette estimation positive dans la mesure où elle pousse les mères à adopter une position de justification de leur statut, rendant par là un bilan négatif tout à fait improbable.

Le facteur temps montre une divergence claire entre les deux groupes: le manque de temps chronique contribue à augmenter le stress des mères exerçant une activité professionnelle, alors que l'un des avantages cités par les mères au foyer réside justement dans le fait qu'elles peuvent organiser leur temps relativement librement.

L'étiquette de la « double casquette » que l'on attribue aux femmes exerçant une activité professionnelle est souvent mal comprise et utilisée à mauvais escient comme argument contre l'orientation professionnelle des mères. On entend en effet parfois dire que cette double casquette génère de la fatigue et même des maladies pour les mères et les enfants. Or, plusieurs études, dont la nôtre, montrent au contraire que les mères qui travaillent élaborent des stratégies plus efficaces que les autres contre le stress, qu'elles sont plus satisfaites de leur existence, qu'elles profitent d'un soutien social plus élaboré, qu'elles souffrent moins de désordres de santé et de maladies et qu'elles vont moins souvent chez le médecin (voir également Borchert & Collatz, 1992).

Notre étude confirme cette tendance. Les mères exerçant une activité professionnelle se sont montrées en général plus satisfaites de leur sort que les autres. En ce qui concerne leur état de santé et leur bien-être général, nous n'avons pas relevé de différences frappantes entre les deux groupes de mères pendant les cinq ans de la recherche.

Deux périodes se distinguent cependant: la période des quatre mois du premier enfant, pendant laquelle les mères exerçant une activité professionnelle se sentent mieux dans leur rôle de mères, et cinq ans après la naissance du premier enfant, où elles se sentent en meilleure santé que les mères au foyer.

Plusieurs facteurs indépendants du statut professionnel des mères influencent leur bien-être et leur santé. « On voit que les mères exerçant une activité professionnelle se trouvent en meilleure santé physiquement et psychologiquement que les mères au foyer. Il faut cependant nuancer ces résultats: selon le nombre et l'âge des enfants, le soutien apporté par le conjoint, les conditions de travail des mères (par exemple pouvoir de décision et flexibilité en ce qui concerne les horaires), le stress plus ou moins important généré par les arrangements concernant la prise en charge des enfants (durée du trajet pour les amener sur place, difficultés pour les conduire ou aller les chercher par exemple) – pour ne nommer que quelques exemples – les avantages et les

inconvénients liés au statut des mères qui exercent une activité professionnelle prennent une importance différente» (Strehmel, 1992, p. 74; voir aussi Gavranidou, 1993).

## **Vie professionnelle et relation de couple**

Le thème de la répartition des tâches dans les familles a beaucoup retenu l'attention ces dernières années. La question de savoir si l'activité professionnelle de la mère influence l'organisation du couple n'est pas nouvelle. La plupart des études faites dans ce domaine cherchent à déterminer si l'accession des mères au rôle de soutien financier de la famille entraîne une réciprocité, et incite les pères à participer plus activement à la vie quotidienne et aux travaux ménagers. «En ce qui concerne la répartition des rôles entre hommes et femmes dans les domaines de la famille et du ménage, les études les plus différentes sur les échantillons les plus variés de femmes exerçant ou non une activité professionnelle, avec ou sans enfant, montrent une remarquable constance: la responsabilité principale du travail ménager et des tâches familiales revient, avec des variations plus ou moins importantes, toujours à la femme» (Brüderl, 1992, p. 25; voir aussi Nave-Herz, 1994, p. 43). La responsabilité du rôle maternel normatif est une réalité des femmes, indépendamment de leur niveau d'études, de leur niveau d'engagement professionnel et de leur revenu (voir Oberndorfer, 1993, p. 170).

On constate que la maternité ramène souvent les couples les plus égalitaires avant la naissance du premier enfant à des rôles traditionnels (voir Sieverding, 1992). «Les pères de la génération actuelle sont certes beaucoup plus présents et concernés par l'éducation de leurs enfants; ils évoluent plus volontiers dans le registre émotionnel. Malgré tout, les rôles continuent d'être assez strictement distribués, avec peu d'échanges. Le quotidien et la routine de la prise en charge et de l'éducation des enfants reste un bastion de la femme» (Keddi & Seidenspinner, 1991, p. 185). Il existe chez les nouveaux pères une conscience différente de la paternité. L'intensité et l'investissement de leur relation avec leurs enfants a changé; il est cependant bien trop tôt pour parler d'une véritable transformation de la répartition des rôles familiaux (voir Nave-Herz, 1994, p. 54).

L'étude de Künzler (1994) a cherché à mettre en évidence les différents facteurs qui influencent le partage des tâches, comme par exemple l'orientation des rôles sexuels, la culture et la race, l'activité professionnelle de chaque conjoint, le nombre d'enfants, l'âge des enfants, le revenu de chacun des conjoints, le niveau de formation de chacun des conjoints, la durée de la relation de couple. Künzler arrive à la conclusion que la charge globale due aux

tâches domestiques est plus importante pour les femmes que pour les hommes, surtout dans la phase de la petite enfance et la phase préscolaire.

Selon la situation, le partage des tâches montre des variations sur lesquelles il faut insister brièvement ici. La répartition traditionnelle des rôles reste du domaine domestique même lorsque les mères exercent une activité professionnelle. Plus l'horaire de travail des mères est important, plus les pères participent aux tâches familiales, dans la mesure du moins où les deux parents exercent une activité professionnelle à plein temps. Cependant, lorsque les mères exercent une activité professionnelle «seulement» à mi-temps, la participation du père aux tâches domestiques est à peine plus importante que dans les familles où la mère n'exerce pas du tout d'activité professionnelle. Dans les familles bénéficiant d'un revenu supérieur à la moyenne, les mères réussissent à mobiliser leurs conjoints pour un partage plus équitable des tâches domestiques moins valorisantes, comme les travaux du ménage par exemple. Le nombre d'enfants et leur âge n'ont pratiquement aucune influence sur l'investissement des hommes dans les tâches domestiques. On observe des différences dans le partage des tâches selon le niveau de formation et la position professionnelle de la femme. Plus son niveau professionnel est élevé, plus le conjoint participe au travail au foyer.

Quand il s'agit de concilier vie professionnelle et vie de famille, ce sont surtout les mères qui cherchent à tenir compte des besoins des enfants. Pour les hommes, l'activité professionnelle et la vie de famille restent deux domaines très distincts. Par exemple, les femmes qui planifient leur retour à une activité professionnelle ont seules le souci d'organiser la prise en charge des enfants et de trouver une activité professionnelle proposant des horaires qui permettent de rester disponibles pour les enfants et la famille (voir Hegner & Lakemann, 1989, p. 505 ss.)

Selon des données de l'Office fédéral des statistiques, seules 5% des familles suisses se partageaient équitablement les tâches du ménage, de l'éducation des enfants et de l'activité professionnelle en 1990. «En effet, la biographie dite normale des femmes est en train de changer, mais cela ne représente pas un allègement dans le domaine d'activités décrit comme normal pour les femmes; un projet de vie sur les deux fronts représente encore et toujours une charge deux ou trois fois plus importante pour les femmes» (Keddi & Seidenspinner, 1991, p. 187). Pour que les femmes puissent concilier activité professionnelle et vie familiale sans voir leur charge de travail augmenter également, il faut impérativement que les deux partenaires du couple se mobilisent de la même manière; pour les familles monoparentales, un soutien doit être assuré par d'autres personnes.

Nous sommes arrivés aux mêmes conclusions dans notre étude; nous constatons également que la répartition des rôles dans les domaines de la

prise en charge et de l'éducation des enfants reste très inégale. Le grand nombre de conjoints des mères interrogées qui exerçaient une activité professionnelle à plein temps montre bien que le modèle familial consistant à partager équitablement exercice d'une activité professionnelle et tâches parentales est rarement mis en pratique. Comme le montre le tableau 9, le temps de travail des jeunes pères reste très élevé pendant toute la durée de notre recherche: la plupart des hommes travaillent entre quarante et cinquante heures par semaine. Les pères dont l'épouse exerce une activité professionnelle ne font pas moins d'heures. Il faut que la femme travaille à 50 % et plus – réponse au questionnaire cinq ans après la naissance du premier enfant – pour que les statistiques enregistrent une modeste baisse du temps de travail des conjoints (environ huit heures de moins par semaine pour le conjoint d'une femme travaillant à 60%). Ce qui ne veut pas encore dire que ces pères qui travaillent moins s'investissent plus dans les tâches au foyer!

Un quart des jeunes pères, et même un tiers lorsque leur enfant a 5 ans, passent plus de cinquante heures par semaine sur leur lieu de travail. Aux heures de travail s'ajoutent encore les heures nécessaires pour se rendre sur son lieu de travail.

Il n'y a pas de différence notable dans le temps de travail des conjoints des femmes au foyer et dans ceux des conjoints de femmes exerçant elles-mêmes une activité professionnelle. Le temps de travail hebdomadaire des deux groupes d'hommes est sensiblement le même.

Tableau 9  
**Temps de travail des pères**  
(données en %)

| Nombre d'heures hebdomadaires | Age du premier enfant |       |       |
|-------------------------------|-----------------------|-------|-------|
|                               | 1 an                  | 3 ans | 5 ans |
| 0 heure                       | 2,4                   | 0,7   | —     |
| 1-19 heures                   | 0,6                   | 1,3   | 1,5   |
| 20-39 heures                  | 10,4                  | 6,6   | 9,0   |
| 40-49 heures                  | 61,6                  | 66,9  | 53,4  |
| Plus de 50 heures             | 25,0                  | 24,5  | 36,1  |
| Total                         | 164                   | 151   | 133   |

Beaucoup de femmes pensent que leurs compagnons pourraient donner un coup de main à la maison et à l'éducation des enfants si seulement ils le voulaient bien; quand on voit ces chiffres, on peut malheureusement en douter. Le temps de travail élevé des pères est un obstacle sérieux à un engagement plus soutenu dans les activités domestiques. Lorsqu'on discute d'adapter les horaires et les temps de travail pour favoriser la famille, il faut se souvenir que ces mesures devraient s'adapter aux horaires non seulement des mères, mais aussi des pères. Les temps partiels pour les hommes sont, hélas, d'autant plus rares que le marché du travail n'est pas bon.

A cela s'ajoute le fait qu'un homme exerçant une activité professionnelle à temps partiel a moins de chances de grimper dans la hiérarchie. Sur le marché du travail, un homme engagé à 100% (ou plus) a plus de chances d'apparaître comme un «vrai» homme. «L'idéologie masculine dominante, encore largement répandue, qui préconise qu'un homme travaille à 100% pour subvenir aux besoins de sa famille, empêche que les rôles soient revus et adaptés puisqu'elle juge de façon défavorable les hommes qui s'engagent professionnellement à un temps de travail moindre» (Sieverding, 1992, p. 166). Il ne faut pas oublier non plus que certains éléments rendent le temps partiel financièrement difficile pour les hommes. Souvent, les pères ne peuvent travailler moins que si les mères, dans leur activité rémunérée, gagnent un salaire égal à celui qu'ils ont abandonné. Or, en Suisse, les femmes sont payées en moyenne 20% de moins que les hommes pour un travail égal (Office fédéral de la statistique, 1996a, p. 84 ss.)<sup>5</sup>.

Les hommes perçoivent positivement le choix de leur compagne et mère de leurs enfants d'exercer une activité professionnelle; même s'ils ne participent pas aux travaux du ménage, ils sont une majorité à soutenir leur partenaire dans ce choix. Le tableau 10 montre à quel point les hommes approuvent l'exercice d'une activité professionnelle ou la formation de leur partenaire.

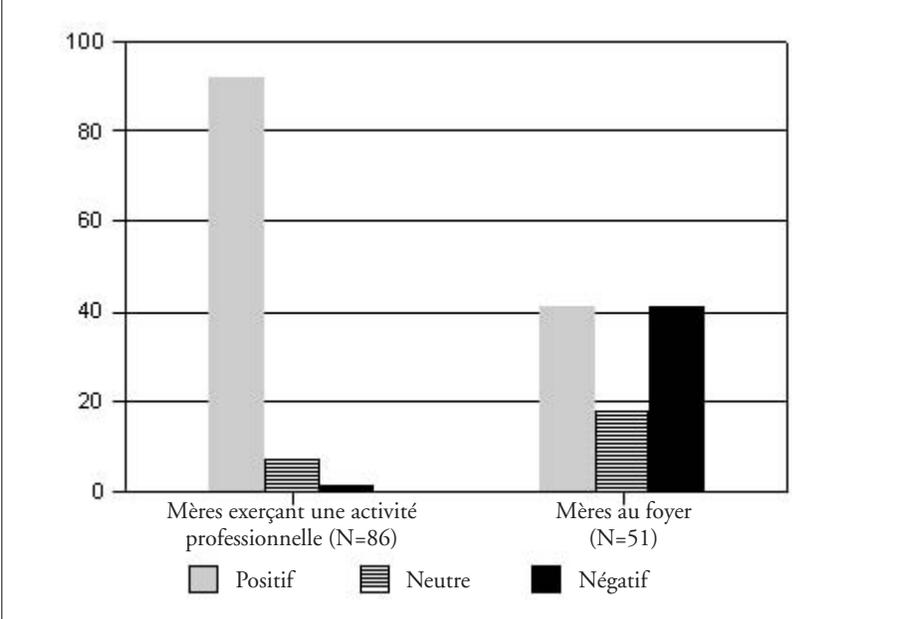
Lors de notre étude, nous avons également demandé aux mères n'exerçant pas d'activité professionnelle quelle serait à leur avis l'attitude de leur partenaire si elles reprenaient un travail ou si elles commençaient une formation. Une autre ligne d'opinion se dégage de ce groupe de personnes: seule une moitié des partenaires de ces femmes verraient d'un œil favorable le retour de leur partenaire sur le marché du travail, l'autre moitié y serait plutôt opposée (schéma 3).

5. L'article 4 al. 2 de la Constitution fédérale accepté en votation populaire le 14 juin 1981 stipule que «l'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

Tableau 10  
**Attitude du partenaire en ce qui concerne l'exercice  
d'une activité professionnelle de leur conjointe  
(données en %)**

| Age du 1 <sup>er</sup> enfant | 4 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|-------------------------------|--------|------|-------|-------|-------|-------|
| Attitude positive             | 96,4   | 88,1 | 91,0  | 86,6  | 86,2  | 91,8  |
| Attitude neutre               | 3,6    | 6,6  | 6,4   | 10,7  | 12,5  | 7,0   |
| Attitude négative             | —      | 5,3  | 2,6   | 2,7   | 1,3   | 1,2   |
| Nombre                        | 28     | 76   | 78    | 75    | 80    | 86    |

Schéma 3  
**Attitude des pères concernant une éventuelle activité professionnelle  
cinq ans après la naissance du premier enfant (données en %)**



Si l'on compare le degré de satisfaction des couples dans les deux groupes – couples dont la femme exerce une activité professionnelle et couples dont la femme reste au foyer – on ne trouve pas de différence importante pendant les quatre premières années de la vie du premier enfant. À partir de la cinquième année, les mères au foyer se déclarent de façon significative moins satisfaites de leur histoire de couple que les femmes exerçant une activité professionnelle.

L'image du couple harmonieux avec maman à la maison doit donc être revue et corrigée. Les conjoints des mères au foyer de notre étude passaient en moyenne beaucoup moins de temps à partager les tâches familiales et ménagères que les partenaires de femmes exerçant une activité professionnelle. Malgré cette participation différente des conjoints aux travaux domestiques, nous ne constatons pas de grandes différences dans le degré de satisfaction des mères au foyer par rapport au degré de satisfaction des mères qui exercent une activité professionnelle à l'égard de leur conjoint en ce qui concerne leur participation aux tâches ménagères et éducatives.

Nous avons demandé aux mères quelle serait pour elles la manière idéale de partager les tâches avec leur conjoint entre travail, prise en charge des enfants et travaux ménagers. 68 % des femmes exerçant une activité professionnelle voudraient que leur mari diminue de quelques heures son temps de travail hebdomadaire. 25 % de ces femmes désirent que leur partenaire travaille à 100 % et plus, les autres désirent que leur partenaire travaille au plus à 80 %. Lorsqu'on voit le temps de travail des pères, on constate qu'il existe une grande contradiction entre désir et réalité dans le point de vue des mères.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants, 38 % des mères voudraient que leur conjoint se charge de la moitié de la tâche (les chiffres sont les mêmes que pour le partage des tâches domestiques). En réalité seuls 3 % des pères participent réellement pour moitié à ces tâches domestiques. Il y a donc un fossé entre le désir des jeunes mères et la réalité; cependant, les femmes interrogées semblent en majorité plutôt satisfaites de la répartition actuelle des tâches avec leur partenaire.

Beck-Gernsheim (1992, p. 280) s'est intéressé au potentiel conflictuel existant dans cette répartition inégale des tâches dans le couple. Il relève trois stratégies de réduction du conflit: l'évitement (réduction objective du conflit, par exemple baisse du temps de travail du père, réduction du temps de travail au foyer), la négociation (réduction intersubjective du conflit, par exemple adapter sa propre conception des choses en s'efforçant d'écouter et de comprendre les arguments du partenaire), le refoulement (réduction subjective du conflit, par exemple se bercer d'illusions, ne pas voir la réalité en face). Elle suppose que la plupart des femmes ne cherchent à résoudre le conflit latent concernant la répartition des tâches ni par l'évitement ni par la

négociation mais par des mécanismes de refoulement: elles refusent d'admettre la réalité, elles refusent de la voir, elles ne perçoivent pas les choses comme elles sont dans ce domaine. En conséquence, beaucoup de femmes n'estiment pas que cette répartition inégale des tâches est particulièrement injuste. Les femmes comparent souvent plus volontiers leur sort à celui des autres femmes qu'à celui de leur propre partenaire; en outre, elles considèrent elles-mêmes que le travail au foyer n'est pas un travail au sens propre du terme, mais bien plutôt une manifestation de l'amour et des soins qu'elles doivent à leur famille. Beck-Gernsheim pense que des éléments de socialisation liés au sexe interviennent ici, intégrés très tôt, et selon lesquels ce qui semblait auparavant satisfaisant est considéré par beaucoup de jeunes femmes d'aujourd'hui comme le produit d'un refoulement plus ou moins volontaire. «Cela serait une satisfaction fabriquée dans un mécanisme d'auto-protection, parce que la contradiction entre idéal et réalité serait sinon trop difficile à supporter» (Beck-Gernsheim, 1992, p. 286).

## **La prise en charge des enfants**

Une condition primordiale permettant de concilier activité professionnelle et tâches domestiques est de trouver d'abord une prise en charge privée ou publique pour les enfants. S. Schenk explore dans cet ouvrage les possibilités institutionnelles ou privées existant en Suisse (voir l'article *Prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales*, dans ce livre). Le tableau 11 donne un bref aperçu des différentes prises en charge auxquelles les mères exerçant une activité professionnelle ou suivant une formation font appel.

Ce tableau montre les multiples combinaisons de prise en charge (plus ou moins volontairement) choisies par les parents et destinées à satisfaire aux besoins de la famille. Les cinq premiers groupes du tableau représentent exclusivement les membres de la famille. Plus de la moitié des enfants qui doivent être gardés parce que la maman travaille sont pris en charge par l'un ou l'autre de ses membres. Les autres sont pris en charge de façon combinée par différentes personnes privées ou des institutions. On constate en outre que plus l'enfant est grand, plus les personnes privées étrangères à la famille ou les institutions (crèches, mamans de jour) prennent le relais.

Plus le temps de travail de la mère est élevé, plus les enfants sont pris en charge par des personnes ou institutions extérieures à la famille. Si on compare les mères qui travaillent au maximum 10 heures par semaine à l'extérieur avec celles qui exercent une activité professionnelle sur un temps plus long, on constate que les enfants de ces dernières fréquentent plus souvent les crèches et mamans de jour.

Tableau 11

**Garde des enfants des mères qui travaillent ou sont en formation  
(données en %)**

|  | Age du premier enfant |                  |                   |                   |       |                   |
|--|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------|-------------------|
|  | 4 mois                | 1 an             | 2 ans             | 3 ans             | 4 ans | 5 ans             |
| Enfants pris en charge seulement par le père                     | 11,8                  | 16,0             | 8,7               | 10,1              | 16,6  | 19,1              |
| Enfants pris en charge seulement par la mère                     | 2,9                   | 4,9              | 4,9               | 10,1              | 6,0   | 10,1              |
| Père et mère sans aide extérieure                                | 11,8                  | 2,5              | 3,7               | 1,3               | —     | 1,1               |
| Mère ou père et grands-parents, parenté                          | 14,8                  | 17,3             | 21,0              | 19,0              | 9,5   | 10,1              |
| Seulement grands-parents et parenté                              | 44,1                  | 30,9             | 21,0              | 17,7              | 26,2  | 15,8              |
| Total prises en charge des enfants exclusivement dans la famille | 85,3                  | 71,6             | 59,3              | 58,2              | 58,3  | 56,2              |
| Mère ou père et diverses institutions                            | 5,9                   | 4,9              | 8,6               | 15,2              | 13,1  | 9,0               |
| Grands-parents, parenté et diverses institutions                 | 2,9                   | 3,7              | 6,2               | 3,8               | 7,1   | 9,0               |
| Crèches  | 2,9                   | 6,2 <sup>a</sup> | 14,8 <sup>b</sup> | 15,2 <sup>c</sup> | 15,5  | 15,8 <sup>d</sup> |
| Mamans de jour   | 6,2                   | 3,7              | 5,0 <sup>c</sup>  | 2,4               | 5,6   | —                 |
| Baby-sitters   | 2,9                   | 2,5              | 1,2               | —                 | —     | —                 |
| Filles au pair   | —                     | 1,2              | 2,5               | 1,3               | 1,2   | 2,2               |
| Amies, voisines, connaissances                                   | —                     | 3,7              | 3,7               | 1,3               | 2,4   | 2,2               |
| Nombre   | 34                    | 81               | 81                | 79                | 84    | 89                |

a. Un enfant gardé également par une baby-sitter.

b. Un enfant gardé également par une maman de jour.

c. Un enfant gardé également par une amie.

d. Deux enfants gardés également par une maman de jour.

Les questions posées lorsque le premier enfant est âgé de 5 ans montrent qu'un nouveau problème se pose pour les mères quand leur enfant commence à fréquenter l'école enfantine, car les horaires de ce dernier ne correspondent souvent pas du tout aux horaires de travail des mères. La prise en charge de ces enfants doit donc être complétée. Ces enfants fréquentent une crèche, une maman de jour, une cantine scolaire pour les repas de midi, ils sont pris en charge par des voisins, amis ou parents en plus de l'école enfantine, ce qui rend l'existence compliquée pour mamans et enfants. Les structures de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales manquent dans toute la Suisse, ce qui rend la tâche des mères exerçant une activité professionnelle extérieure d'autant plus difficile<sup>6</sup>.

## **Cadre politique et social**

Si l'on veut concilier l'activité professionnelle des mères avec la vie de mère au foyer, il faut prendre des décisions d'ordre politique. Mais ce problème est généralement considéré comme un problème privé et individuel propre à la famille. Les parents doivent résoudre seuls la question de savoir réussir à assumer la « construction sociale de l'incompatibilité de la famille avec le monde du travail » (Hagemann-White, 1995, p. 509). Les exigences du monde du travail et celles de mère de famille étant mal adaptées les unes aux autres, le stress (psychique ou somatique) est jusqu'à un certain point inévitable pour les mères exerçant une activité professionnelle. Des conditions cadres adaptées pourraient cependant être adoptées afin d'éviter partiellement ce stress.

En Suisse, les possibilités de concilier les deux mondes sont plus restreintes que dans tous les autres pays d'Europe. Ni l'économie en effet ni le politique ne souhaitent faciliter l'accession des femmes au monde du travail. « La politique sociale et familiale présuppose que le couple se partage les rôles selon un schéma de couple traditionnel, bien que seule une minorité de personnes vivent encore selon ce schéma » (Merz, 1996, p. 115).

L'objectif d'une politique sociale et familiale adaptée ne devrait pas être d'obliger les mères et les femmes à choisir un certain type de relation plutôt qu'un autre, mais bien de permettre aux couples de choisir en toute indépendance quel rôle chacun veut jouer. Pour cela, il faut impérativement éliminer les discriminations dont les femmes font l'objet sur le marché du travail. Une vraie égalité dans le traitement des personnes de sexes différents représente

6. En 1997, il n'y avait en Suisse que 27 écoles qui prenaient en charge les enfants toute la journée.

une condition sine qua non pour une politique familiale cohérente et pour une harmonisation du monde de la famille et du marché du travail. Voici quelques exemples des inégalités structurelles qu'il faudrait traiter :

*L'assurance vieillesse et invalidité (AVS)* : le modèle du premier pilier privilégie le modèle de la famille traditionnelle par rapport à d'autres manières de vivre. Selon leur état civil, les femmes sont traitées différemment. Les femmes mariées dont le mari subvient aux besoins de la famille sont mieux traitées que celles qui doivent travailler pour vivre parce qu'elles sont seules ; en ce qui concerne l'AVS, les mères mariées ont intérêt à ne pas exercer d'activité professionnelle extérieure. En effet, les mêmes contributions, payées par un *homme marié*, déterminent une rente plus élevée que pour les femmes mariées. La 10<sup>e</sup> révision équilibre certes un peu les choses, puisque les femmes mariées sans emploi toucheront désormais une rente personnelle, et que l'éducation sera considérée comme un travail et calculée (bonus éducatif) ; cependant, toute inégalité ne sera pas abolie, puisque les hommes toucheront toujours une rente calculée selon leur contribution et leur salaire réel, et non théorique, comme pour le bonus éducatif

*La prévoyance professionnelle (LPP)* : le deuxième pilier privilégie également la famille traditionnelle. Les personnes ne sont astreintes à cotiser que si elles gagnent annuellement plus de 23280 francs. Une femme exerçant une activité professionnelle à temps partiel voit sa cotisation et naturellement son allocation diminuer d'autant. Naturellement, les personnes ne toucheront une rente que si elles ont cotisé. Ce système ne favorise donc pas le travail à temps partiel. Une répartition des rôles en ce qui concerne l'éducation des enfants et l'activité professionnelle extérieure est donc rendue plus difficile. Deux personnes du couple travaillant chacune à 50% toucheront proportionnellement une rente moins élevée qu'un homme qui travaille à 100%. Il faut ajouter à cela le fait que les femmes sont moins payées à travail égal que les hommes, ce qui a une influence supplémentaire sur la cotisation mais aussi sur la rente de l'assurance vieillesse. Le système actuel privilégie la répartition traditionnelle des rôles.

*L'assurance maternité* n'existe pas en Suisse, bien qu'une indication soit inscrite dans la Constitution depuis bientôt cinquante ans. Il n'existe pas non plus de véritable protection de la maternité qui garantisse un congé payé. Depuis 1989, il existe bien une loi protégeant les femmes enceintes d'un licenciement abusif, qui est valable pendant toute la grossesse et jusqu'à 16 semaines après la naissance. Les prestations qu'une jeune mère peut recevoir dépendent de facteurs hasardeux, tels que le type de travail, l'employeur, le nombre d'années de service, le canton, le contenu de la Convention collective de travail ou le fait que le donneur de travail a contracté une assurance

perte de gain qui traite explicitement le cas des femmes enceintes (Merz, 1996, p. 62). Les complications dues à une grossesse sont assimilées à une maladie, et tombent donc sous la juridiction de l'assurance maladie. Une femme qui doit cesser de travailler pendant l'année où elle est enceinte pour cause de complication ou de maladie voit le maintien du paiement de son salaire réduit d'autant après la naissance.

On ne tient pas compte de la signification sociale de la maternité. Celle-ci est décrite comme une opération à perte possédant un caractère privé de la part de l'employée. De plus, la loi interdit aux femmes de travailler pendant huit semaines après la naissance, sans cependant que leur salaire soit garanti pendant ce temps-là. La situation de l'enfant n'est pas non plus prise en compte, bien que de récentes recherches montrent que l'enfant se développe mieux lorsque le congé maternité dure au moins quatre mois (Clark, Hyde, Essex & Klein, 1997).

Pour assurer une protection correcte aux mères, il faudrait augmenter la durée pendant laquelle les femmes sont protégées contre le licenciement, de manière à leur offrir une chance supplémentaire de retrouver leur travail après une maternité. Il faudrait également rendre possible, en lieu et place d'un congé maternité, un *congé parental* qui permettrait aux parents de choisir en toute liberté lequel des deux conjoints en bénéficierait. Enfin, il faudrait payer un salaire pour le travail d'éducation fourni par celui des conjoints qui choisit d'interrompre provisoirement son activité professionnelle.

Une famille avec enfants est défavorisée par rapport aux couples sans enfant. Les enfants engendrent de gros frais (nourriture, vêtements, appartement, formation, etc.) et le revenu familial diminue dans la mesure où l'un des conjoints cesse ou réduit son activité. On pourrait imaginer de compenser partiellement ces difficultés en versant des *allocations familiales* ciblées. En pratique, les allocations familiales en Suisse ne couvrent qu'une minuscule partie du manque à gagner de la famille (voir l'article *La famille à l'Etat*, dans ce livre). Il nous semble que l'Etat, et par là toute la société, devrait participer davantage aux frais que les enfants engendrent, en partant du principe que les parents qui élèvent leurs enfants remplissent une fonction de société importante. Les allocations ne couvrent souvent pas même les frais de prise en charge des enfants dont les mères exercent une activité professionnelle. Et les personnes travaillant à moins de 50% n'ont pas droit à une allocation complète par enfant.

*Le système fiscal*: il garantit une réduction aux personnes avec enfants. Cette réduction cependant est si minime qu'elle ne couvre pas, et de loin, les frais effectifs que coûte un enfant, sans même parler des frais indirects, comme les frais de prise en charge, etc.

En Suisse, le système d'impôts dépend également de l'état civil, et non pas seulement du pouvoir économique des personnes imposables. L'évaluation commune de la tranche fiscale pour les couples favorise la répartition traditionnelle des rôles. En effet, une femme mariée qui travaille voit son revenu taxé plus haut qu'une personne seule qui gagne le même salaire, puisque ce revenu est considéré comme revenu subsidiaire, et qu'à ce titre il est imposable plus haut dans l'échelle de taxation. Cela signifie qu'on prend une somme plus importante à une femme mariée qui travaille qu'à une femme seule. De plus, les frais de garde des enfants engendrés par l'exercice d'une activité professionnelle de la mère ne sont, dans la plupart des cantons, pas déductibles des impôts.

Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes. *L'assurance chômage* favorise la répartition traditionnelle des rôles. En effet, les indemnités sont versées sous réserve de la capacité du chômeur à trouver du travail, à se montrer souple et prêt à accepter rapidement un travail aux conditions fixées par les employeurs. Cette souplesse est limitée pour les mères qui ne peuvent pas, avec la meilleure volonté du monde, se montrer aussi disponibles; les horaires des enfants ne correspondent que rarement aux horaires imposés par de telles contraintes. «Les dispositions qui exigent une souplesse vis-à-vis de la demande d'emploi se montrent très préjudiciables aussi bien aux hommes qu'aux femmes en ce qui concerne la conciliation des mondes du travail et de la famille» (Merz, 1996, p. 69). Si, dans un couple, les deux conjoints se partagent activité professionnelle et tâches domestiques à 50% et que l'un d'eux vient à perdre son activité professionnelle, le droit à l'indemnité chômage peut être remis en question du fait de cette absence de souplesse.

Naturellement, dans la pratique, ce sont rarement les pères qui sont responsables de l'éducation des enfants – on part du principe que les mères et les épouses prendront cette activité à leur charge.

*Des prises en charge des enfants complétant les possibilités familiales* devraient être mises sur pied. Il y a en Suisse un manque criant de lieux de garde d'enfants, surtout dans le domaine des tout-petits. L'opinion publique considère souvent que les lieux de garde pour les jeunes enfants n'existent que pour répondre à des situations d'urgence et à des remplacements temporaires (voir l'article de S. Schenk dans ce livre). Les politiciens et les employeurs, mais également la plupart des femmes pensent qu'un jeune enfant se développera plus harmonieusement s'il est en contact permanent avec sa mère. De telles idées toutes faites doivent changer pour que l'on puisse élaborer des possibilités de prise en charge des enfants dignes de ce nom. Les lieux de prise en

charge complétant les possibilités familiales doivent être reconnus comme des espaces de formation, de prise en charge responsable et d'éducation, de lieux qui soutiennent de façon complémentaire les possibilités de garde familiales (voir Seehausen, 1995, p. 117 ss.). La densité des lieux de prise en charge (crèches, jardins d'enfants, garderies, domiciles des mamans de jour) est très variable selon les régions. L'offre la plus mauvaise est sans conteste celle du réseau suisse allemand<sup>7</sup>. Le Tessin offre un meilleur réseau. Les jardins d'enfants de jour y existent depuis longtemps, et ils garantissent une place à tous les enfants entre 3 et 6 ans.

Toute une série d'améliorations pourraient modifier le *marché du travail* avec des résultats favorables pour la vie de famille. On pourrait introduire une diminution du temps de travail à 40 heures par semaine, par exemple. Les temps de travail des pères, qui dépassent souvent les 50 heures par semaine, ne sont pas le meilleur moyen de les inciter à prendre une part plus active à la vie de famille. Une meilleure intégration de la notion de temps partiel sur le marché du travail favoriserait l'idée d'un partage équitable des tâches ménagères entre père et mère, et permettrait de concilier plus aisément profession et vie familiale. Pour le moment, les temps partiels en Suisse sont presque exclusivement occupés par les femmes. «Les hommes craignent surtout qu'un temps partiel ne vienne freiner leurs chances de promotions, les empêche de saisir les occasions qui se présentent et leur fasse perdre une part de salaire trop importante. L'expérience de beaucoup de femmes montre que ces craintes sont souvent justifiées. Une activité à temps partiel, même si elle est alléchante, continue de signifier que l'on sacrifie son avancement professionnel à sa vie de famille» (Merz, 1996, p. 84). La mise en pratique d'horaires flexibles permettrait également de mieux concilier profession et vie familiale. Enfin, une équité dans les salaires et les possibilités d'avancement entre hommes femmes contribuerait grandement à aplanir les difficultés. Cette équité n'est pas du tout effective pour l'instant: bien que les femmes soient actuellement aussi bien formées que les hommes, l'égalité de traitement reste très aléatoire. En effet, malgré une relative égalité entre hommes femmes au niveau de la formation professionnelle, les femmes sont sur-représentées dans les postes à bas niveau, et sous-représentées dans les postes à responsabilité (voir Office fédéral des statistiques, 1995 et 1996a).

Les femmes ont beau concevoir aujourd'hui l'existence très différemment de leurs mères et grands-mères, elles ont beau égaler les hommes sur le plan

7. Et à cet égard, la campagne est encore plus mal lotie que les régions urbaines.

de l'orientation professionnelle, les standards traditionnels de la femme au foyer et de l'homme qui gagne le pain de la famille continuent d'être prépondérants. Il faut maintenant prendre des mesures structurelles, politiques et sociales pour harmoniser et améliorer les deux niveaux très clivés que sont la famille et le marché du travail. Ces mesures permettraient de faire avancer les mentalités et de changer les idées toutes faites concernant la répartition des rôles. La problématique de l'harmonisation entre profession et famille doit être abordée à différents niveaux: la société doit évoluer, les individus des deux sexes doivent évoluer également. Les femmes doivent cesser d'élaborer des stratégies qui les poussent à assumer le plus possible afin de ne pas se sentir coupables de vouloir travailler; elles doivent accepter de laisser à leurs conjoints une chance de se responsabiliser dans les travaux du ménage et de l'éducation; ceux-ci doivent accepter d'abandonner un morceau de leurs privilèges pour pouvoir enfin s'intéresser à un travail qui, bien que passionnant et primordial pour la survie de la société, ne rapporte financièrement rien, et fort peu au niveau du prestige (voir Brüderl, 1992, p. 30 s. et Hagemann-White, 1995, p. 508).

A la question: «Avez-vous le sentiment qu'en tant que mère exerçant une activité professionnelle, vos chances de promotions sont moindres que celles d'une femme sans enfant?» une mère nous a répondu: «*Bien sûr. C'est une attitude générale envers l'activité professionnelle. On exige de vous une flexibilité absolue, même si vous n'avez jamais besoin d'y faire appel. Quand on est mère, on ne peut se permettre d'accepter n'importe quelles conditions, et cela limite déjà grandement les lieux de travail qui vous engageraient. Les patrons ont peur que vous demandiez congé si l'enfant est malade, que vous quittiez plus tôt les séances qui durent un peu pour aller chercher votre gosse à la crèche. Les hommes ne nous aident pas, eux qui travaillent comme des brutes et ne disent jamais à leur patron qu'ils doivent rentrer pour faire manger les enfants avant de les mettre au lit. Tant que les hommes ne diront rien, la situation ne changera pas.*»

## Bibliographie

- BECK-GERNSHEIM, E. (1992), «Arbeitsteilung, Selbstbild und Lebensentwurf. Neue Konfliktlagen in der Familie», *Kölner Zeitschrift für Soziologie*, 44 (2), pp. 273-291.
- BEHAM, M., GOLDBERG, C. & WILK, L. (1990), «Familie und Arbeitswelt», in R. Gisser et al. (Ed.), *Lebenswelt Familie* (pp. 229-264), Wien: Institut für Ehe und Familie.
- BERGER-SCHMITT, R. (1986), «Innerfamiliäre Arbeitsteilung und ihre Determinanten», in W. Glatzer & R. Berger-Schmitt (Ed.), *Haushaltproduktion und Netzwerkhilfe* (pp. 105-140), Frankfurt a. M.: Campus.
- BORCHERT, H. & COLLATZ, J. (1992), «Empirische Analysen zu weiblichen Lebenssituationen und Gesundheit», in L. Brüderl & Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie, Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 189-209), Weinheim & München: Juventa.
- BRÜDERL, L. & PAETZOLD, B. (Ed.) (1992), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit*, Weinheim & München: Juventa.
- BRÜDERL, L. (1992), «Beruf und Familie: Frauen im Spagat zwischen zwei Lebenswelten», in L. Brüderl & B. Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 11-34), Weinheim und München: Juventa.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1992), *Statistisches Jahrbuch der Schweiz 1993*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1995), *Berufliche Gleichstellung – ein Mythos? Geschlechter-Segregation in der schweizerischen Berufswelt*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996a), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996b), *Eidgenössische Volkszählung 1990. Haushalte und Familien: die Vielfalt der Lebensformen*, Bern: Eigenverlag.
- CLARK, R., HYDE J. S., ESSEX, M. J. & KLEIN, M. H. (1997), «Length of maternity leave and quality of mother-infant interactions», *Child Development* 68, pp. 364-383.
- GAVRANIDOU, M. (1993), «Wohlbefinden und Erwerbstätigkeit im Familienzyklus», in B. Nauck (Ed.), *Lebensgestaltung von Frauen. Eine Regionalanalyse zur Integration von Familien- und Erwerbstätigkeit im Lebensverlauf* (pp. 235-260), Weinheim und München: Juventa.

- GEISSLER, B. & OECHSLE, M. (1994), «Lebensplanung als Konstruktion: Biographische Dilemmata und Lebenslauf – Entwürfe junger Frauen», in U. Beck & E. Beck-Gernsheim (Ed.), *Riskante Freiheiten. Individualisierung in modernen Gesellschaften* (pp. 139-167), Frankfurt a. M.: Suhrkamp.
- HAGERNANN-WHITE C. (1995), «Beruf und Familie für Frauen und Männer – Die Suche nach egalitärer Gemeinschaft», in B. Nauck & C. Onnen-Isemann (Ed.), *Familie im Brennpunkt von Wissenschaft und Forschung* (pp. 505-512), Neuwied: Luchterhand.
- HEGNER F. & LAKEMANN U. (1989), «Familienhaushalt und Erwerbstätigkeit», in R. Nave-Herz & M. Markefka (Ed.), *Handbuch der Familien- und Jugendforschung. Band I: Familienforschung* (pp. 491-512), Neuwied und Frankfurt a. M.: Luchterhand.
- HERWARTZ-EMDEN, L. (1995), *Mutterschaft und Selbstkonzept. Eine interkulturell vergleichende Untersuchung*, Weinheim und München: Juventa.
- HOCK, E., GNEZDA, M. Th. & MCBRIDE, S. L. (1984), «Mothers of infants: attitudes toward employment and motherhood following birth of the first child», *Journal of Marriage and the Family*, 46, pp. 425-431.
- HÖPFLINGER, F., CHARLES, M. & DEBRUNNER, A. (1991), *Familienleben und Berufsarbeit. Zum Wechselverhältnis zweier Lebensbereiche*, Zurich: Seismo.
- KEDDI, B. & SEIDENSPINNER, G. (1991), «Arbeitsteilung und Partnerschaft», in H. Bertram (Ed.), *Die Familie in Westdeutschland. Stabilität und Wandel familialer Lebensformen* (pp. 159-192), Opladen: Leske + Budrich.
- KÜNZLER, J. (1994), *Familiale Arbeitsteilung. Die Beteiligung von Männern an der Hausarbeit*, Bielefeld: Kleine.
- MAYR-KLEFFEL, V. (1991), *Frauen und ihre sozialen Netzwerke. Auf der Suche nach einer verlorenen Ressource*, Opladen: Leske + Budrich.
- MERZ, M. (1996), *Lohnt es sich für Schweizer Frauen, einer Erwerbsarbeit nachzugehen? Auswirkungen institutioneller Rahmenbedingungen auf die Entscheidung zwischen Beruf und Familie*, Zurich: Seismo.
- METZ-GÖCKEL, S. & NYSSSEN, E. (Ed.) (1990), *Frauen leben Widersprüche. Zwischenbilanz der Frauenforschung*, Weinheim und Basel: Beltz-Verlag.
- NAVE-HERZ, R. (1992), *Frauen zwischen Tradition und Moderne*, Bielefeld: Kleine.
- NAVE-HERZ, R. (1994), *Familie heute: Wandel der Familienstrukturen und Folgen für die Erziehung*, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- NYSSSEN, E. (1990), «Frauen zwischen Beruf und Familie», in S. Metz-Göckel & E. Nyssen (Ed.), *Frauen leben Widersprüche. Zwischenbilanz der Frauenforschung* (pp. 185-200), Weinheim und Basel: Beltz-Verlag.

- OBERNDORFER, R. (1993), «Aufgabenteilung in Partnerschaften», in B. Nauck (Ed.), *Lebensgestaltung von Frauen. Eine Regionalanalyse zur Integration von Familien- und Erwerbstätigkeit im Lebensverlauf* (pp. 145-176), Weinheim und München: Juventa.
- OCHEL, A. (1992), «Arbeitsplatz Familie: Selbstbild, Bewältigungsstrategien und Zukunftsperspektiven nichterwerbstätiger Hausfrauen», in L. Brüderl & B. Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 171-188), Weinheim und München: Juventa.
- SCHRÖDER, A. (1992), «Berufstätige Mütter – zur Vereinbarkeit von Ideal und Wirklichkeit», in L. Brüderl & B. Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 89-104), Weinheim und München: Juventa.
- SEEHAUSEN, H. (1995), *Familie. Arbeit. Kinderbetreuung. Berufstätige Eltern und ihre Kinder im Konflikt dreieck*, Opladen: Leske + Budrich.
- SIEVERDING, M. (1992), «Wenn das Kind einmal da ist... Die Entwicklung traditionellen Rollenverhaltens bei Paaren mit ursprünglich egalitären Rollenvorstellungen», in L. Brüderl & B. Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 155-170), Weinheim und München: Juventa.
- STREHMEL, P. (1992), «Mutterschaft und Berufsbiographieverlauf: Entwicklungskonsequenzen bei jungen Akademikerinnen», in L. Brüderl & B. Paetzold (Ed.), *Frauenleben zwischen Beruf und Familie. Psychosoziale Konsequenzen für Persönlichkeit und Gesundheit* (pp. 69-88), Weinheim und München: Juventa.
- TÖLKE, A. (1995), «Geschlechtsspezifische Aspekte der Berufs- und Familienentwicklung», in B. Nauck & C. Onnen-Isemann (Ed.), *Familie im Brennpunkt von Wissenschaft und Forschung* (pp. 489-504), Neuwied: Luchterhand.

Sabine Schenk

# Prises en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales : une nécessité

|   |     |
|---|-----|
| Les prises en charge des enfants complétant les possibilités familiales,<br>hier et aujourd'hui . . . . .     | 120 |
| Chiffres et faits . . . . .   | 124 |
| Quelles sont les familles qui ont recours<br>à une prise en charge complémentaire pour leur enfant? . . . . . | 127 |
| Les effets de la prise en charge complémentaire sur les enfants . . . . .                                     | 128 |
| Critères de qualité des lieux de prises en charge complémentaires . . . . .                                   | 131 |
| Le besoin en lieux de prise en charge . . . . .   | 133 |
| Discussion et politique sociale . . . . .   | 139 |

## **Les prises en charge des enfants complétant les possibilités familiales, hier et aujourd'hui**

« *Cela me ferait mal au cœur de mettre mon enfant dans une crèche. Je sais bien ce que la société en pense. Ils regardent de travers une maman qui place son enfant parce qu'elle veut travailler (...)* Mais j'ai aussi entendu de bonnes choses sur les crèches. » Depuis le début de l'histoire de la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales<sup>1</sup>, les opinions sont partagées sur le sujet. Les premières institutions à vocation de prise en charge des enfants datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles étaient alors conçues pour prendre en charge des enfants abandonnés ou orphelins. Dès le début de l'ère industrielle, on assiste à une séparation très nette des lieux de vie et de travail ainsi qu'à un phénomène nouveau: les deux parents doivent désormais travailler pour que la famille puisse subsister, ce qui contraint les mères à laisser leur enfant sans surveillance pendant des journées entières. Les enfants étaient donc complètement livrés à eux-mêmes, d'autant que les mères, qui avaient effectué leurs seize heures quotidiennes n'avaient souvent pas la force de s'occuper encore d'eux lorsqu'elles rentraient chez elles. Les tout-petits étaient souvent drogués à l'opium ou à l'alcool pour supporter ces longues attentes (Beller, 1995). « Ces conditions conduisirent à la nécessité de créer des services publics qui prenaient en charge les enfants laissés à eux-mêmes et complètement négligés dans le but de voir si on pouvait éviter les blessures psychiques, la corruption sociale et la dépravation des mœurs de ces enfants » (Beller, 1995, p. 915). Ces institutions poursuivaient plusieurs objectifs qui n'étaient pas seulement humanitaires; un objectif démographique – en effet, il fallait contrer la mortalité infantile très élevée parmi la population enfantine; un objectif économique – on ne pouvait pas se passer de la main-d'œuvre féminine, et il fallait constamment de nouveaux bras; enfin un objectif moral – il fallait garantir aux enfants une éducation qui soit moralement adéquate et surtout qui leur apprenne à respecter les différents statuts sociaux. Dans cette triple optique, ces institutions avaient également un devoir d'éducation des parents: « On parlait du principe que les mères, qui devaient travailler, ne savaient pas comment prendre soin de leurs enfants. La responsable d'une institution devait, en collaboration avec le médecin et les dames de charité, incul-

1. J'utiliserai cette notion de *prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales* pour toutes les prises en charge qui ne sont pas privées et informelles. La prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales comprend par exemple les crèches, les mamans de jour, mais aussi les services de garde dans les centres commerciaux, les églises etc. ainsi que les baby-sitters mandatées par les communes ou par des organisations privées.

quer aux mamans des connaissances concernant les soins et l'alimentation de leurs enfants» (Beller, 1995, p. 916). Dès le début, ces institutions furent donc considérées par les utilisateurs mais aussi par les prestataires comme des solutions de fortune destinées à pallier les manques et les lacunes des parents. Certes, elles servaient à protéger l'enfant de l'abandon et de la négligence de parents coupables, mais d'un autre côté, on considérait que l'enfant se porterait d'autant mieux qu'il passerait moins de temps dans leurs murs. Malgré le fait que les enfants se trouvaient souvent complètement laissés à eux-mêmes, on considérait qu'un *bon* lieu de garde était une institution qui incitait les parents à prendre personnellement leurs enfants en charge le plus souvent possible. Cette opinion valait également pour ces femmes qu'on appelle aujourd'hui des mamans de jour, qui firent leur apparition à la même époque (Martin, 1993; Permien, 1996). Ces institutions n'étaient donc pas conçues comme un réseau de soutien pour les mères surchargées et pour les enfants qui en avaient besoin, mais bien comme une prise en charge s'opposant aux compétences maternelles puisqu'on pensait que les enfants étaient toujours mieux auprès d'elles lorsque cela était possible (voir Beller, 1995).

Il est étonnant de constater que ces préjugés perdurent encore aujourd'hui. En menant notre étude *Les jeunes familles et la protection sociale*, nous avons voulu savoir (quatre mois et quatre ans après la naissance de leur premier enfant) comment les mères considéraient les lieux de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales. En majorité, les mères, lors des deux périodes en question, avaient un point de vue négatif sur les prises en charge en crèches-garderies (57% et 52%) et sur les prises en charge par des mamans de jour (61% et 64%). *«Je voudrais bien recommencer à travailler à temps partiel, et je laisserais mon enfant chez ma mère. Mais quand j'entends le mot crèche, cela me fait mal.»* Les lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales étaient souvent assimilés à des lieux de dépannage de fortune: *«Je pense que les crèches sont adaptées pour les femmes qui sont obligées de travailler pour des raisons financières. Pour moi, cela ne serait pas une solution. Je ne comprends pas les femmes qui veulent un enfant mais qui ne veulent pas cesser de travailler et qui doivent trouver une maman de jour pour les remplacer. Je trouve tragique qu'une maman veuille travailler et abandonner ses enfants seulement par appât du gain, pour pouvoir se payer tout ce qu'elle veut (...) L'enfant est quand même bien mieux dans sa famille!»* Beaucoup de mères jugent sévèrement celles qui mettent leurs enfants en crèche: *«... Juste pour avoir plus de luxe à la maison. Je trouverais dommage que mon métier me semble plus important que mes enfants. Si je pensais comme cela, je ferais mieux de ne pas avoir eu d'enfant.»*

Aujourd'hui encore, comme il y a cent ans, on considère que l'enfant n'est jamais aussi bien que lorsqu'il est exclusivement élevé par sa mère. La struc-

ture de la société a changé, mais l'idéal maternel est resté pratiquement le même<sup>2</sup>. Le théoricien Bowlby (voir Rauh, 1995) a beaucoup contribué dans les années cinquante à entretenir cette idée du rôle maternel comme étant la seule forme de prise en charge satisfaisante pour l'enfant. Sa conclusion était la suivante: «Les petits enfants ont besoin des soins et de la sollicitude sans faille de leur maman, s'ils veulent survivre ou simplement se développer correctement du point de vue psychologique» (Lamb & Sternberg, 1989, p. 587). La séparation d'avec la mère produirait des troubles de personnalité perdurant après l'enfance. La présence des mères au foyer serait donc une condition importante pour la bonne santé d'une société. «Selon Bowlby, une bonne mère, pour pouvoir créer une base de sécurité pour l'enfant, doit être elle-même protégée par le père contre le monde extérieur» (Singer, 1992, p. 124). Cette théorie trouva un terrain fertile au moment de l'émergence de la famille nucléaire, qui introduisait en même temps un isolement des femmes dont la vocation exclusive devait être de se consacrer aux tâches domestiques. Lamb et Sternberg (1989) montrent que la théorie de Bowlby accompagnait logiquement le climat d'après-guerre. «Les hommes étaient démobilisés et ils rentraient à la maison, où ils voulaient retrouver les rôles traditionnels. Temps béni pour démontrer scientifiquement que le retour des femmes à leur vocation de ménagères était ce qui pouvait arriver de mieux aux enfants» (Lamb & Sternberg, 1989, p. 588).

Les mentalités n'ont pas tellement évolué, même si la recherche a désormais confirmé que les enfants ne subissent aucun dégât psychique, bien au contraire, en passant quelques heures hebdomadaires ou quotidiennes dans une garderie ou une crèche. La question se pose même désormais de savoir si les enfants qui sont exclusivement en contact avec leur mère bénéficient vraiment de conditions optimales par rapport à ceux qui fréquentent les lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales. Un univers exclusivement familial suffit-il à favoriser un développement sain des enfants au jour d'aujourd'hui?

Il est en tout cas faux de croire que les enfants ne peuvent établir des contacts avec leurs pairs que lorsqu'ils sont capables de jouer selon les critères des adultes. Les nourrissons déjà, lorsqu'ils le peuvent, ont des contacts avec d'autres enfants. On observe, dans les groupes d'enfants très jeunes – 1 et 2 ans déjà – que les enfants peuvent se lier d'amitié: ils se trouvent «par hasard» souvent ensemble en train d'explorer la même chose au même moment, et créent ce faisant des quantités d'interactions. Ils stimulent ainsi leur développement social et expérimentent la confrontation avec des pairs

2. Cadalbert Schmid (1992) et S. Schenk (1996) ont donné une idée assez précise de cet idéal maternel dans notre société, de ses origines et de ses effets.

(Rauh, 1984). De moins en moins d'enfants grandissent entourés de frères et sœurs. En Suisse, la démographie est en baisse constante: en 1990, 26% des jeunes de moins de 15 ans étaient enfants uniques, et 47% n'avaient qu'un frère ou une sœur. Les familles nombreuses (quatre enfants ou plus) ne sont que 7% (Office fédéral de la statistique, 1996b). A cela s'ajoute un environnement et des modes d'habitation le plus souvent peu adaptés à la croissance des enfants. Un quart des femmes que nous avons interrogées au moment où l'aîné avait 3 ans disaient que leur enfant n'avait aucun contact avec d'autres enfants vivant dans leur environnement proche. Seuls 38% des enfants pouvaient aller jouer avec d'autres enfants sans être accompagnés par leur mère. Les expériences, les contacts sociaux et les stimulations de toutes sortes doivent aujourd'hui être sciemment organisés par les mères.

L'évolution de la société, qui passe d'une culture privilégiant la famille à une culture poussant à une consommation effrénée, ainsi que les développements technologiques, permettent désormais de tenir un ménage en un minimum de temps. Les tâches qui restent encore à faire sont tout au plus répétitives et insignifiantes. Parallèlement à cette évolution, l'éducation des enfants et le travail relationnel sont devenus prioritaires, pour finalement pousser l'enfant au centre des devoirs de la mère au foyer; les tâches ménagères sont donc reléguées au rang inférieur des devoirs que l'on accomplit lorsqu'on en a le temps. Cette fragmentation des tâches domestiques, ajoutée à la responsabilité et à la compétence exclusive des mères en ce qui concerne les enfants, peut conduire à penser que l'enfant est un facteur perturbateur, parce qu'il faut sans cesse le protéger des appareils techniques, et les protéger de lui-même. «Lorsque l'enfant est exclu des tâches quotidiennes, on lui retire en même temps la possibilité de faire de nouvelles expériences» (Rode & Wilke, 1989, p. 117).

«Les changements de rapports entre mères et enfants ont fait de la maternité un job à plein temps (...) l'enfant, à travers l'attention exclusive que la mère porte à ses besoins et ses souhaits, devient le centre absolu de l'existence de celle-ci, et tous les autres besoins à l'intérieur et à l'extérieur de la maison lui sont subordonnés» (Rode & Wilke, 1989, p. 118). L'éducation des enfants comme activité unique est souvent considérée par les mères comme une tâche à la fois trop exigeante et trop facile<sup>3</sup>.

En plus de ces facteurs psychologiques et pédagogiques, les facteurs économiques rendent également nécessaires les prises en charge des enfants

3. Nuits de veille, enfants exigeant d'être constamment en activité, travaux ménagers sans début ni fin mènent souvent les mères aux limites de leurs possibilités psychiques. Par ailleurs, beaucoup de femmes considèrent que le travail de maman n'est pas très stimulant intellectuellement.

complétant les possibilités familiales. Toujours plus de familles ont besoin du revenu des deux parents pour pouvoir couvrir leurs frais. Le nombre croissant de familles monoparentales oblige les parents à trouver des prises en charge fiables complétant leurs possibilités et leur permettant d'exercer une activité professionnelle indispensable financièrement. En outre, dans les moments de crise (divorces, chômage, etc.), les lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales peuvent représenter pour l'enfant la stabilité et la sécurité qui lui manquent à la maison (Ruf, 1993; voir aussi Erath, 1992, Engelbert, 1995; Pettinger, 1996a; Rode & Wilke, 1989). Par ailleurs, les femmes veulent de moins en moins choisir entre maternité et profession (voir Raulf, *Les jeunes mères au foyer – les jeunes mères au travail*, dans ce livre).

Dans ce chapitre, je montrerai quelles sont les possibilités de prises en charge des enfants venant compléter les possibilités familiales en Suisse. Ensuite, nous verrons les avantages et les inconvénients de ces prises en charges et l'importance de la qualité de l'offre aux yeux des mères. Finalement, nous verrons quels sont les besoins réels de tels lieux de prises en charge.

## Chiffres et faits

En Suisse alémanique, en 1992, on comptait 270 crèches représentant environ 8000 places. Les trois quarts de ces places sont concentrées sur les cantons de Berne, Saint-Gall, Argovie, Bâle-Ville et Zurich. Ce dernier canton à lui seul compte, avec 70 crèches, plus du quart des places disponibles. Avec les 5500 places offertes par des mamans de jour, dont la moitié sont proposées par l'intermédiaire d'associations de mamans de jour, l'offre représente à peine 2% des besoins réels. Cela signifie que pour une place disponible, il y a 50 enfants qui attendent<sup>4</sup> (données de l'Office fédéral de la statistique, 1996a; Commission pour les questions féminines, 1992).

Nous avons voulu savoir, auprès des mères de notre étude, quelles institutions ou personnes prenaient en charge leurs enfants régulièrement (voir tableau 1; en ce qui concerne les prises en charge des enfants par des personnes de la parenté ou du voisinage, voir l'article de Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce volume). Notre recherche a été menée auprès des mères du canton de Zurich seulement, ce qui explique que les chiffres sont plus élevés que la moyenne suisse allemande (voir chiffres du

4. En Suisse romande, le taux de couverture se situe autour de 7%; au Tessin, qui est très bien organisé à ce niveau, le taux de couverture est de 34%. Les pays de l'UE présentent également un taux de couverture plus élevé que celui de la Suisse.

Sozialamt der Stadt Zürich, 1990). Toutes les formes de prise en charge évoquées dans le tableau 1 sont plus sollicitées au fur et à mesure que les enfants grandissent. En revanche, le nombre de femmes qui ne confient leur enfant à aucune sorte de prise en charge diminue progressivement au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Ces chiffres reflètent l'opinion de certaines mères selon laquelle les crèches n'acceptent les enfants qu'à partir d'un certain âge et d'un certain seuil de développement. *«Je trouve bien de laisser l'enfant dans une crèche ou chez une maman de jour. Je trouve bien que la possibilité existe. Mais je crois que c'est souhaitable seulement à partir d'un certain âge, lorsque l'enfant est capable de jouer avec ses camarades. Si j'avais été obligée de gagner ma vie, j'aurais placé mon enfant dès 2 ans. Mais si je reprends le travail, c'est pour le plaisir, et dans ce cas je ne le placerais pas avant qu'il ait 4 ans. Je suis persuadée que ce n'est pas grave que la mère et l'enfant soient séparés de temps en temps, mais pas au début, pas quand ils sont petits.»*

Lorsque les enfants entrent à l'école enfantine, la fréquentation des crèches diminue. Beaucoup de crèches ne prennent plus les enfants en charge lorsqu'ils atteignent l'âge préscolaire. De toute façon, les lieux de prise en charge

Tableau 1  
**Nombre d'enfants qui fréquentent des lieux  
de garde complémentaires à la famille (chiffres en %)**

| Prise en charge par...                            | Age des enfants |       |       |       |       |
|---|-----------------|-------|-------|-------|-------|
|   | 1 an            | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Crèches <sup>a</sup>                              | 3,8             | 12,1  | 17,4  | 21,1  | 12,9  |
| Mamans de jour                                    | 4,5             | 5,3   | 7,6   | 6,8   | 9,1   |
| Haltes-garderies <sup>b</sup>                     | 10,6            | 9,1   | 17,4  | 22,0  | 18,9  |
| Baby-sitter                                       | 15,2            | 15,2  | 18,9  | 22,0  | 28,9  |
| Pas de prise en charge<br>extérieure à la famille | 69,7            | 64,4  | 50,8  | 43,9  | 47,7  |

Remarque: plusieurs réponses possibles, ce qui explique que la somme des réponses dépasse 100%.

a. Aussi jardins d'enfants et écoles enfantines privées pour enfants de moins de 5 ans.

b. Dans les magasins, églises, centres de sports, etc.

étant souvent situés géographiquement dans des endroits différents, la combinaison devient difficile entre crèches et écoles enfantines. Les mamans de jour sont plus disponibles, puisqu'elles prennent encore en charge des enfants qui fréquentent déjà l'école infantine.

Les enfants, tous âges confondus, ont été confiés en moyenne 16 heures par semaine à des mamans de jour, et 21 heures par semaine à la crèche, cela pendant toute la durée de notre recherche (cinq ans). Les enfants de 4 et 5 ans n'ont pas passé plus de temps hebdomadaire à la crèche ou chez des mamans de jours que les enfants de 0 à 3 ans.

Nous avons prié les mamans de notre étude de noter très soigneusement tous les déplacements de leur enfant à l'âge de 2 ans pendant une semaine. Nous voulions voir combien de temps les enfants passaient en moyenne avec les différentes personnes qui les prenaient en charge. On constate que tous les enfants, quelle que soit la forme des prises en charge, ont passé la plupart de leur temps avec leurs parents (voir tableau 2). Les enfants qui n'étaient pas confiés régulièrement à des lieux de prise en charge ont également passé un certain temps avec d'autres personnes que leurs parents. Presque tous les enfants sont occasionnellement pris en charge par leurs grands-parents, des voisines ou des connaissances. 20% des enfants de 2 ans ont été confiés plus de quatre heures par semaine à leurs grands-parents ou à des proches. Il faut remarquer que tous les enfants, quelle que soit la forme de leur prise en charge, ont passé plus de temps seuls avec une tierce personne que seuls avec leur père.

Tableau 2  
**Temps passé par les enfants de 2 ans  
auprès des différentes personnes qui les prennent en charge**

| Prise en charge par<br>une crèche ou<br>une maman de jour | Personnes qui gardent l'enfant |      |                  |                     |                                  |
|---|--------------------------------|------|------------------|---------------------|----------------------------------|
|   | Maman                          | Papa | Maman<br>et papa | Parents<br>ensemble | Autres<br>personnes <sup>a</sup> |
| Oui   | 32,9                           | 5,0  | 21,8             | 59,7                | 20,3                             |
| Non   | 35,7                           | 4,8  | 31,5             | 72,0                | 5,6                              |

Remarque: données exprimées en nombre d'heures hebdomadaires.

a. Educatrices de crèches, mamans de jour, grands-parents, voisines, etc.

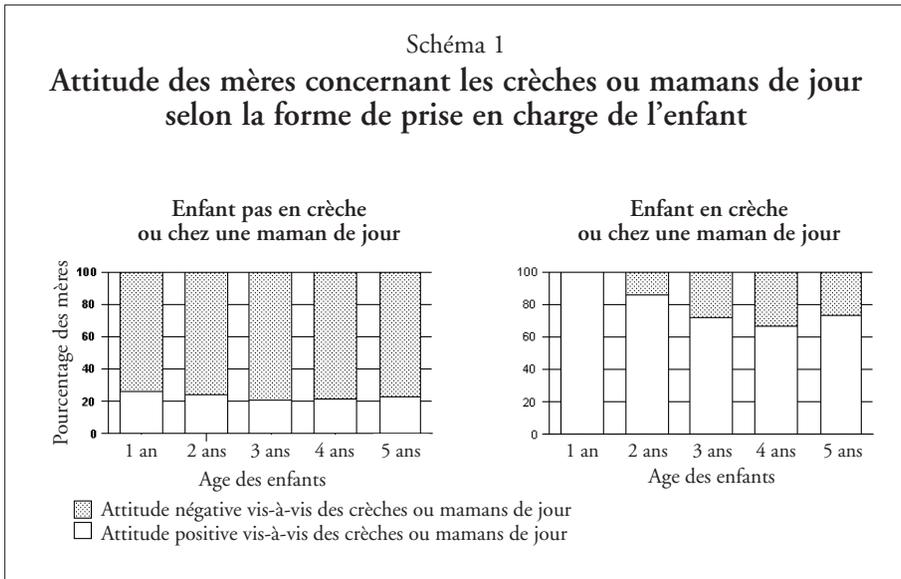
## **Quelles sont les familles qui ont recours à une prise en charge complémentaire pour leur enfant?**

Les chiffres du Département des affaires sociales de la ville de Zurich montrent que beaucoup d'enfants pris en charge par une crèche ou une maman de jour étaient de familles monoparentales (30,6%), 50% étaient de parents étrangers et 94,1% avaient une mère exerçant une activité professionnelle. Nos données confirment ces chiffres. La probabilité pour un enfant d'être pris en charge par une institution ou une maman de jour augmentait lorsque:

- l'enfant venait d'une famille monoparentale;
- l'enfant n'avait pas de frères et sœurs;
- la maman de l'enfant exerçait une activité professionnelle;
- la maman de l'enfant avait une attitude positive vis-à-vis de cette forme de prise en charge de l'enfant.

Ce dernier facteur a été déterminant pour le choix du genre de prise en charge que les parents désiraient pour leur enfant. Certes, les mères qui exercent une activité professionnelle doivent faire appel à une prise en charge institutionnelle de leur enfant plus souvent que les autres. Cependant, dans le groupe des mères exerçant une activité professionnelle, les mères qui ont confié leur enfant à une crèche ou une maman de jour étaient minoritaires par rapport à celles qui privilégiaient une forme de prise en charge privée (voir aussi Raulf, *Les jeunes mères au foyer – les jeunes mères au travail*, dans ce livre). Les mères qui ont des préjugés négatifs par rapport aux crèches ou aux mamans de jour font rarement appel à ce genre de solution (voir schéma 1). Les chiffres du Département des affaires sociales de la ville de Zurich confirment ces données. «Celles qui connaissent personnellement une crèche adoptent une attitude plus positive vis-à-vis de l'institution que les autres. Le contact avec une réalité favorise donc une estimation plus positive de ces institutions» (étude réalisée par le département des affaires sociales de la ville de Zurich, *Studie Frühbereich*, p. 113, 1990). Quatre mois après la naissance de leur premier enfant, nous avons demandé à toutes les mères d'exprimer leur point de vue sur les crèches ou les mamans de jour. Les mères qui avaient placé leur enfant malgré des préjugés négatifs avaient changé d'avis, et avaient un avis positif sur les crèches. Elles se montraient très satisfaites de la qualité de la prise en charge de leur enfant.

Indépendamment de la forme de prise en charge et de l'âge des enfants, les femmes qui ont fait appel à l'une ou l'autre forme de prise en charge ont été



en général satisfaites: 85% de ces mères ont déclaré être satisfaites la plupart du temps des prestations de la forme de prise en charge qu'elles avaient choisie pour leur enfant. Quatorze mères se sont déclarées partiellement satisfaites, et à tous les âges, nous n'avons qu'une femme qui s'est déclarée le plus souvent déçue de la prise en charge de son enfant (deux mères lors du questionnaire à 5 ans). A la question de savoir si les mères pensaient que leur enfant était bien entouré malgré leur absence, 96% des mères ont répondu oui: deux mères n'ont pas pu se prononcer et aucune n'a affirmé être certaine que son enfant n'était pas heureux et à l'aise dans son placement. Plusieurs femmes, cependant, ont dit n'accepter de confier leur enfant à une tierce personne que parce qu'elles avaient un bon «feeling» avec cette personne: «Je suis très contente de la maman de jour que nous avons choisie. Les enfants y vont volontiers. Si ce n'était pas le cas, je ne les obligerais certainement pas à y aller.»

### Les effets de la prise en charge complémentaire sur les enfants

Comme nous l'avons vu, les préjugés qui prétendent que les enfants pris en charge par une institution ou une maman de jour subissent des effets négatifs ont la vie dure. Par contre, de récentes études montrent que la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales peut aussi avoir des effets positifs sur le développement des enfants. En fait, la plupart des études montrent *qu'il n'y a pas de différence* entre les enfants qui fréquentent une ins-

titution de prise en charge complémentaire et ceux qui ne sont jamais confiés à l'extérieur du cercle privé.

Si l'on considère le développement de l'enfant sous l'angle cognitif, social et affectif, une synthèse de différentes études, effectuée par Beller (1993) permet cependant de dégager les résultats suivants: «Les effets positifs ne se limitent pas à l'intelligence (...) Les enfants qui ont une expérience précoce de la vie de groupe développent mieux leur coordination motrice et de la vision, ils utilisent mieux leur créativité et explorent mieux leur environnement, ils se concentrent plus longtemps, savent mieux explorer l'espace, comprennent plus vite les jeux complexes, sont plus curieux et sont plus persévérants dans la gestion des exercices et dans le développement de leur langage» (Beller, 1993, p. 536). Des études américaines montrent qu'une prise en charge complétant les possibilités familiales peut avoir des fonctions compensatoires pour des enfants issus de milieux pauvres (voir Caughy, Di Pietro & Strobino, 1994; Phillips, Voran, Kisker, Howes & Whitebook, 1994). Burchinal, Roberts, Nabors & Bryant (1996) démontrent que les compétences cognitives de l'enfant dépendent fortement de la qualité de la prise en charge complétant les possibilités familiales. Si l'on observe ces compétences dans la durée, on constate des différences entre enfants pris en charge à l'extérieur de la famille et enfants qui n'ont jamais quitté le cercle familial jusqu'à l'entrée à l'école. Ensuite, différents facteurs entrent en jeu et un équilibre s'installe. Quelques études isolées, comme celle de Andersson (1989; 1992) en Suède, montrent que ces effets positifs dans le développement cognitif des enfants des crèches sont visibles pendant des années.

En ce qui concerne les effets sur le développement social des enfants, la prise en charge complétant les possibilités familiales semble avoir deux effets. D'une part, les enfants qui fréquentent les lieux de prise en charge se montrent plus autonomes, plus sûrs d'eux, plus coopératifs et mieux disposés à apporter leur aide aux autres (Beller, 1993). Les mères de notre étude, lorsqu'on les a interrogées sur les avantages des crèches et mamans de jour, ont elles aussi parlé de la possibilité pour l'enfant de profiter de contacts avec ses pairs et d'exercer son indépendance. Les enfants qui fréquentent les crèches et mamans de jour ont plus de possibilités de jouer avec des pairs que ceux qui restent dans le cercle familial (interview cinq ans après la naissance de l'enfant). *«Je vois comme avantage que mon enfant rencontre d'autres enfants de son âge; ils évoluent dans un environnement fait sur mesure, avec un jardin, etc. Naturellement, cela dépend énormément de la qualité de la prise en charge. Mais lorsque cette qualité est bonne, je ne vois que des avantages à une prise en charge extérieure. Les enfants deviennent aussi plus autonomes.»* D'un autre côté, les enfants qui fréquentent les lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales semblent se montrer moins polis, moins obéissants, plus agressifs et

querelleurs que les autres (Scarr, Phillipps & McCartney, 1993). Cela est également observé par certaines mamans de notre étude : « *On ne peut pas mettre n'importe quel enfant à la crèche. Dans notre lotissement, on a quelques exemples d'enfants fréquentant la crèche qui sont de véritables catastrophes. Ils pleurent sans cesse, ils s'approprient tous les jouets, même ceux que les autres enfants apportent, ils ne veulent pas rendre ce qu'ils ont pris, ils crient et se bagarrent beaucoup. Tous les enfants ne se comportent pas comme cela, mais il y a quelques exemples.* »

Du point de vue de la santé physique, on a constaté qu'il y a peu de différences entre les enfants pris en charge dans un lieu complétant les possibilités familiales et les autres. Les maladies bénignes sont un peu plus fréquentes chez les enfants fréquentant crèches et mamans de jour, mais les maladies ayant des effets durables sont exactement aussi rares. On constate que les enfants qui fréquentent les crèches et mamans de jour sont un peu plus souvent atteints d'affections respiratoires, rhumes et autres, que les autres (Hayes, Palmer & Zaslow, 1990).

Notre recherche ne nous a pas permis de déceler de différences dans l'état de santé et de bien-être des enfants pris en charge par des institutions et mamans de jour et les autres. Les premiers n'ont pas été plus souvent malades, ils ne se sont pas montrés plus vifs, n'ont pas eu plus de réactions d'angoisse devant les personnes inconnues et n'ont pas présenté plus de particularités de comportement ou de troubles du sommeil que les autres. Les mamans des uns et des autres ont montré les mêmes inquiétudes pour les sujets brûlants – attention de tous les instants, problèmes d'éducation, soucis concernant le développement cognitif et physique de l'enfant. Les mamans ont eu également les mêmes soucis dans les deux groupes en ce qui concerne les relations que leurs enfants arrivaient à établir avec leurs pairs.

On a souvent cherché à savoir quel effet une prise en charge complétant les possibilités familiales pouvait avoir sur le *développement émotionnel* de l'enfant, et particulièrement sur le lien mère-enfant. Un lien sécurisant avec une personne de référence représente une base qui permettra ensuite à l'individu de nouer des relations satisfaisantes avec les personnes de son entourage<sup>5</sup> (voir Rauh, 1995). On a longtemps pensé que les enfants ne pouvaient s'attacher qu'à une seule personne de référence, sous-entendu la mère. Ils ne pouvaient, selon cette idée toute faite, nouer d'autres relations satisfaisantes que lorsque ce premier lien était consolidé et sûr. Dans cette optique, on craignait qu'un placement en crèche ou chez une maman de jour ait pour conséquence une angoisse de séparation et un profond sentiment d'insécurité pour l'enfant, qui ris-

5. Des recherches récentes montrent que les enfants qui ont vécu dans un climat d'insécurité au point de vue du lien qui les unit à leur mère ne développent pas tous des troubles relationnels par la suite (National Institute of Child Health and Human Development, 1997).

quaient alors d'influencer la manière dont il pourrait par la suite nouer d'autres relations satisfaisantes. Quelques mères de notre étude ont exprimé la crainte que leur enfant ne s'attache trop aux éducatrices des lieux de prise en charge ou à la maman de jour, et que le lien mère-enfant soit négativement influencé par les séparations à répétition. *«J'ai confié Tom à une maman de jour quand il avait un an, et celle-ci l'a vraiment pris sous son aile, au point que Tom ne voulait plus rentrer avec moi le soir quand j'allais le chercher. Le rôle de la maman de jour était trop grand dans sa vie, je ne l'ai pas supporté.»* Une autre maman dit: *«Je n'ai pas envie que mes enfants soient tout le temps avec une seule personne, par exemple une maman de jour. Elle prendrait trop d'importance à leurs yeux. Il y aurait concurrence avec moi. C'est pourquoi je trouve préférable de les mettre à la crèche, il y a plusieurs personnes de confiance et l'enfant noue des liens moins exclusifs.»* Les observations montrent cependant que «des enfants qui ont affaire à plusieurs personnes de référence ne s'attachent pas à une seule de ces personnes mais acquièrent la capacité de créer des liens qui n'ont pas d'influence sur le lien avec la personne de référence primaire. C'est par exemple le cas en ce qui concerne le lien avec le père. L'amour des enfants n'est pas comptable, ils peuvent avoir confiance en plusieurs personnes à la fois» (Permien, 1996, p. 171).

Les Américains se sont beaucoup penchés sur l'influence que pouvaient avoir des séparations répétées entre mère et enfant sur la capacité de l'enfant de nouer plus tard des relations stables. «Plusieurs articles du début des années 80 confirment que la prise en charge des enfants n'a pas obligatoirement de conséquences dommageables pour l'enfant. (...) Les enfants des crèches et lieux de prise en charge complémentaires nouaient exactement les mêmes liens que ceux qui étaient élevés exclusivement à la maison. Ces recherches démontrent clairement qu'une séparation quotidienne de la mère et de l'enfant ne met pas en danger le lien mère-enfant existant» (Singer, 1992, p. 126). Les études les plus récentes faites en Amérique démontrent la même chose. Une prise en charge complétant les possibilités familiales, même de très mauvaise qualité, même assortie d'arrangements compliqués, de changements incessants et de temps très longs passés loin de la maman ne met en danger la relation mère-enfant que si cette relation souffre par ailleurs d'une absence de sensibilité de la mère aux besoins de l'enfant (National Institute of Child Health and Human Development, 1997).

## **Critères de qualité des lieux de prises en charge complémentaires**

Au vu de ce qui précède, nous savons que la prise en charge complétant les possibilités familiales n'a pas de conséquences négatives sur l'enfant même très petit, dans la mesure toutefois – et nous insistons sur ce point – où les

conditions d'existence de la famille sont relativement stables, et où le niveau de qualité<sup>6</sup> du lieu de prise en charge est bon. Les critères de qualité dépendent de plusieurs facteurs, tous en soi relativement subjectifs.

La grandeur du groupe et le rapport du nombre entre enfants et personnel sont des facteurs souvent évoqués lorsqu'on parle de qualité. Quelques mères ont exprimé la crainte de voir leur enfant manquer d'attention et de prise en charge individuelle parce que le groupe placé sous la responsabilité de l'éducatrice était trop grand. *« Il y a le risque qu'une particularité de l'enfant, une maladie, passent inaperçues. La prise en charge est peut-être trop peu personnalisée. Une particularité peut passer inaperçue parce qu'elle n'est pas la règle. »* C'est la raison pour laquelle les mères ont souvent considéré que les grands groupes étaient trop fatigants pour leurs enfants. Les mères ont justifié leur position en exprimant leur inquiétude que leur enfant ne parvienne pas à s'intégrer dans un groupe trop important. On considère généralement qu'un rapport de 1:4 est satisfaisant entre éducatrices et enfants dans un groupe d'enfants d'âges différents. En revanche, le mélange d'âges dans le groupe d'enfants est un avantage pour les enfants et les éducatrices (voir Erath, 1992; Ruf, 1993). Dans un groupe d'enfants d'âges différents, les enfants ne doivent pas changer de groupe lorsqu'ils grandissent, ce qui leur permet de trouver une stabilité et de bénéficier d'une continuité dans la connaissance que les éducatrices ont d'eux. La continuité est d'ailleurs un autre critère de qualité important. Ruf (1993) fait remarquer que le déroulement de la journée de l'enfant devrait être constitué d'événements et d'expériences qui se répètent régulièrement, ce qui permet aux enfants de s'orienter dans le temps et d'acquérir un sentiment de sécurité. Naturellement, il ne faut pas perdre en flexibilité; les besoins et les désirs individuels des enfants doivent continuer d'être une priorité.

Il va sans dire que les critères de qualité passent par de bonnes qualifications du personnel éducatif. La formation doit permettre aux personnes concernées de comprendre et de reconnaître les différentes étapes du développement des enfants et de savoir entrer en interaction avec eux (Fthenakis, 1993). Les mamans de jour doivent également suivre une formation et des stages de perfectionnement ainsi qu'un accompagnement sur le terrain. Ces éléments contribuent à valoriser ce métier (Permien, 1996). L'attitude des éducatrices envers les lieux de prise en charge complétant les possibilités fa-

6. La notion de qualité est difficile à mesurer lorsqu'il s'agit de relations humaines. Hellmann (1995) fait observer que les affirmations concernant la qualité ont de multiples facettes liées au contexte: «Elles sont un reflet subjectif donnant des indications sur les personnes concernées. Il faut tenir compte de cette subjectivité pour estimer ces critères de qualité (...) qui doivent être justifiés par une argumentation cohérente» (p. 4).

miliales et leur ouverture d'esprit pour le «background» culturel et ethnique des enfants sont également des critères importants pour déterminer la qualité de la prise en charge. On demande aux mamans de jour d'avoir les mêmes points de vue que les mamans sur les attitudes à adopter en matière d'éducation (Permien, 1996). Une bonne collaboration entre les lieux de prise en charge et la famille est absolument essentielle dans les critères de qualité. Laewen (1994) a pu démontrer que: «Le comportement et le bien-être des enfants des crèches peuvent être liés à la situation familiale et à l'attitude de leur mère ainsi qu'à celle des éducatrices.» Les mères qui se sentent irremplaçables auprès de leur enfant, qui adoptent une attitude critique et négative envers l'éducatrice ou la maman de jour, et qui ne supportent pas bien de confier leur enfant à des lieux de prise en charge exposent leurs enfants à un risque de maladie plus grand et à des comportements négatifs de la part des enfants. Fthenakis montre que l'état émotionnel de la mère et ses compétences influencent la manière dont l'enfant vit la séparation quotidienne, les relations avec les éducatrices et le niveau de stress généré par la double charge de mère et de femme exerçant une activité professionnelle. «Les mères qui développent un bon niveau de sensibilité envers leur enfant, qui ont désiré l'enfant et qui vivent une relation de couple satisfaisante augmentent les chances de l'enfant de développer des relations stables et empreintes de sécurité, indépendamment du lieu de prise en charge de l'enfant complétant les possibilités familiales» (Fthenakis, 1993, p. 47). Le statut économique des familles semble également jouer un rôle dans le succès des lieux de prise en charge: les familles à revenus faibles et celles qui sont mal informées ont généralement plus de préjugés négatifs contre les lieux de prise en charge que les autres familles (Fthenakis, 1993).

## **Le besoin en lieux de prise en charge**

«Dans toutes les études qui concernent l'enfance on constate qu'il manque des places de prise en charge complétant les possibilités familiales. Les recherches montrent un manque de 1640 places de prise en charge de journée pour les enfants de la ville de Zurich. Pour atteindre ce chiffre, il faudrait doubler l'offre actuelle. A Saint-Gall, la capacité des crèches devrait être augmentée de 60 à 125 %. A Bâle-Ville, il y avait fin 1990 plus de 100 enfants sur la liste d'attente du bureau central d'information et de placement pour les lieux de prise en charge» (Commission fédérale pour les questions féminines, 1992, p. 67). Les mères de notre étude ont également exprimé un besoin pressant de places de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales (voir tableau 3).

Plus de la moitié des mères qui ont répondu à nos interviews ont estimé qu'il manquait des places de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales (à l'exception des mères ayant répondu lorsque l'enfant avait 2 ans). Seule une petite part (entre 12 et 17%, qui correspondent à la différence entre les deux premières colonnes du tableau) regrettait l'absence d'une offre informelle et privée. Toutes les autres femmes auraient souhaité disposer d'autres possibilités pour compléter les prestations fournies par les membres de leur famille et leur cercle d'amis. Le besoin est cependant différent selon la forme de prise en charge. La demande de places en crèches est plus grande pour les enfants d'âge préscolaire que pour les tout-petits. Quatre et cinq ans après la naissance de leur premier enfant, presque un quart des mères exprimaient le besoin de prise en charge de leur enfant dans des crèches.

45% des mères interrogées ont exprimé au moins une fois pendant la durée de la recherche (cinq ans) le besoin d'une place dans une crèche (voir schéma 2). Plusieurs femmes auraient surtout voulu trouver une place dans une crèche du voisinage: *«Je serais contente de trouver de la place dans la crèche de la commune. Pour l'instant, il est dans la crèche de la commune voisine. Pour le moment, ça va. Mais dès qu'il entrera à l'école enfantine, je ne pourrai plus combiner les trajets et les horaires. De manière générale, je voudrais bien qu'il y ait plus de places dans les crèches.»* Plusieurs mamans se sont plaintes du prix élevé de la prise en charge de leur enfant. Une mère qui a terminé ses études universitaires au cours de notre recherche a dit: *«Je serais heureuse de trouver plus de possibilités de prises en charge pour mon enfant. Je trouverais super de trouver pour Tom une place dans une crèche. Dans notre commune, il y a une crèche mais je ne peux pas me la payer. Je ne gagne rien, mon mari n'a pas grand-chose et la crèche n'est pas subventionnée.»* Une autre maman: *«Je n'ai pas assez de choix dans les possibilités de prise en charge. Sandra fréquente un groupe de jeu une fois par semaine pendant trois heures. Je dois tout faire pendant ces trois heures, c'est un stress incroyable. Je voudrais bien avoir un peu plus de temps pour moi, mais nous n'avons pas beaucoup d'argent en ce moment, et je ne peux rien chercher d'autre, ce serait trop cher.»*

26% des mères ont regretté au moins une fois pendant les cinq ans de la recherche de ne pas avoir trouvé de maman de jour. Cette maman explique à quel point la recherche d'une maman de jour peut se révéler compliquée: *«Je voudrais bien reprendre mon activité professionnelle, mais pour cela je dois d'abord trouver un lieu qui convienne à Anna. Je n'aurais pas le cœur de travailler si je sais qu'elle pleure quelque part et qu'elle n'est pas heureuse. J'avais une maman de jour qu'Anna aimait bien, mais ses enfants sont allés dans une autre école enfantine et nos horaires n'ont plus correspondu. C'est la raison pour*

Tableau 3  
**Estimation par les mères du nombre de places de prises en charge disponibles et besoins (nombre = 132)**

| Données en %   | Age du premier enfant |       |       |       |       |
|--|-----------------------|-------|-------|-------|-------|
|  | 1 an                  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Prises en charge disponibles considérées comme insuffisantes                 | 60                    | 47    | 63    | 73    | 70    |
| Besoins de prise en charge institutionnelle...                               | 53                    | 35    | 47    | 58    | 58    |
| ... dont crèches   | 15                    | 14    | 16    | 24    | 23    |
| ... dont mamans de jour  | 11                    | 3     | 2     | 13    | 9     |
| Haltes-garderies, prise en charge occasionnelle et souple (sans inscription) | 29                    | 12    | 27    | 9     | 22    |
| Baby-sitter  | 12                    | 7     | 12    | 43    | 40    |

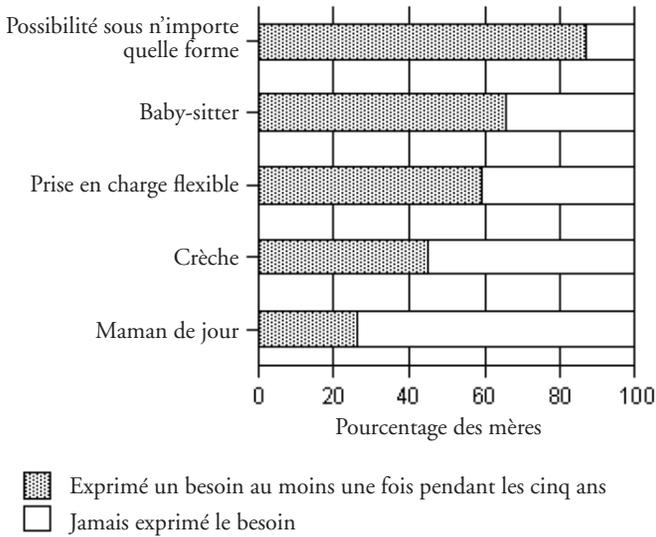
Remarque: plusieurs réponses étaient possibles, ce qui explique que la somme des pourcentages n'est pas égale à 100.

*laquelle je ne travaille pas. Je me suis informée sur les possibilités de trouver une maman de jour auprès d'une association, mais elles n'ont personne pour l'instant. Il me faut chercher de mon côté. J'espère que maintenant qu'Anna est à l'école enfantine, je trouve une autre maman qui a résolu le problème et pourra me passer un tuyau.»*

Le besoin de prises en charge à mi-temps ou à plein temps ne semble pas dépendre du statut professionnel des mères: les mères qui exerçaient une activité professionnelle exprimaient une demande aussi élevée que celles qui n'exerçaient pas d'activité professionnelle. Les premières souhaitaient avant tout une amélioration de l'offre existante. Les secondes exprimaient souvent qu'elles auraient travaillé si elles avaient trouvé une situation satisfaisante. Les mères ne travaillant pas mais qui avaient envie de reprendre une activité professionnelle étaient plus nombreuses à regretter un manque de crèches et de mamans de jour (voir schéma 3, 1 an et 2 ans après la naissance du pre-

Schéma 2

Nombre de mères qui ont exprimé au moins une fois durant les cinq ans après la naissance de leur premier enfant le besoin d'une possibilité de prise en charge pour leur enfant (n = 132)

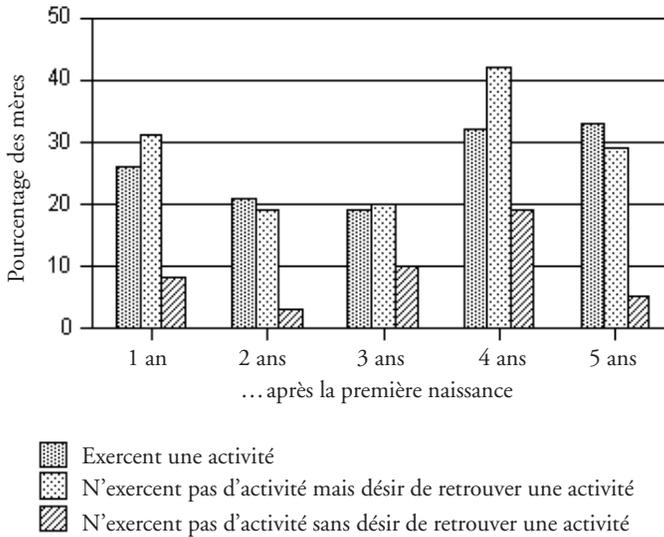


mier enfant). Les mères renonçaient parfois à une activité professionnelle parce qu'elles ne trouvaient pas de lieu de prise en charge convenant à leur enfant: *«Je suis encore mère au foyer uniquement à cause des enfants. Je ne trouve rien qui me permette de les confier à quelqu'un dans notre région, et je n'ai donc pas le temps de recommencer une formation ou de reprendre mon travail. Je trouve que nous manquons cruellement de possibilités de prises en charge de nos enfants.»*

En plus de la question de l'activité professionnelle, l'état de la famille (famille monoparentale ou non) semble avoir également une signification en ce qui concerne le besoin de crèches ou mamans de jour. Les mères seules ont exprimé dans ce domaine un besoin manifestement plus important que les autres mères. Contrairement à nos attentes, elles n'ont cependant pas manifesté un besoin plus important de lieux de prise en charge occasionnels et flexibles (haltes-garderies) ou de baby-sitter que les mères qui n'étaient pas seules.

Schéma 3

Mères qui expriment un besoin en lieux de prise en charge (crèches ou mamans de jour) selon leur situation professionnelle et leur désir de reprendre une activité professionnelle



59% des mères ont souhaité faire appel à un lieu de prise en charge flexible et qualitativement satisfaisant (halte-garderie) au moins une fois pendant la première année de la vie de leur enfant. Deux tiers ont désiré au moins une fois avoir une baby-sitter (voir schéma 2). Ces désirs étaient presque toujours liés avec un besoin d'avoir une petite marge de liberté personnelle. «Je serais contente de trouver une possibilité. Ma mère ne peut s'occuper de mon enfant que le lundi, elle ne peut pas faire plus. Je voudrais bien pouvoir emmener mon enfant spontanément dans une halte-garderie où elle serait bien accueillie. J'aurais ainsi un moment pour moi. Je trouve qu'il devrait y avoir plus de lieux qui prennent les enfants en charge spontanément.» – «Nous avons toutes les offres que nous voulons pour les enfants avec leurs mamans. Mais ce qui me manque, c'est la possibilité de faire de temps en temps quelque chose pour moi. Ce serait génial de trouver un cours de langue ou une leçon de sport avec prise en charge de l'enfant. La halte-garderie serait sur place, comme cela on n'aurait pas de souci d'arriver en retard pour reprendre l'enfant. Et si quelque chose n'allait pas pour l'enfant pendant qu'on est au cours, on serait là en deux minutes...»

Les mères de familles nombreuses ont exprimé plus souvent que les autres le souhait de disposer de lieux de prise en charge occasionnels et flexibles (haltes-garderies) ou de baby-sitters. Le besoin de baby-sitters (qui augmente avec l'âge des enfants) doit donc également être considéré comme un besoin lié au nombre d'enfants dans la famille. « *En fait, j'ai suffisamment de possibilités. Mais quand Pierre est au groupe de jeu, je serais bien contente d'avoir une baby-sitter pour le petit.* » – « *Après la naissance du deuxième, j'ai été complètement stressée par les besoins et les rythmes différents des deux enfants. J'aurais parfois apprécié de les confier à Madeleine.* » Les mères expriment donc clairement qu'une prise en charge flexible et occasionnelle serait parfois bienvenue pour les décharger un peu. Nos données laissent penser que les mères qui désirent ce genre de prise en charge flexible (haltes-garderies) ont vécu plus difficilement les trois premières années de l'existence de leur enfant et se sont senties plus facilement stressées par les particularités du caractère de leur enfant. Les mères que les troubles du sommeil de leurs enfants, leurs pleurs ou leurs particularités de comportements stressent ont exprimé plus souvent un désir de baby-sitter. Ces deux formes de prise en charge, baby-sitter et haltes-garderies, exercent donc une fonction préventive et devraient être conçues pour décharger les mères.

Le besoin de lieux de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales est lié également au degré de satisfaction des mères en ce qui concerne la disponibilité des pères. Les mères qui ont exprimé le souhait de disposer de lieux de prise en charge flexibles et occasionnels étaient manifestement moins satisfaites que les autres mères de la participation de leur partenaire à la garde des enfants et aux tâches domestiques. Le souhait d'avoir des lieux de prise en charge se veut alors également une compensation au manque de soutien du père. Le fait que les mères aient parfois cherché une institution pour prendre en charge les enfants à la place du père montre dans quelle (petite) mesure les femmes peuvent compter sur l'aide de leur partenaire.

Le besoin de prise en charge complétant les possibilités familiales semble avoir eu plus d'importance pour les mères qui utilisaient les possibilités à disposition. Les mères qui ont exprimé leur besoin d'une prise en charge institutionnelle se sont montrées en général plus positives que les autres lorsqu'il s'agissait de porter une estimation sur les différentes formes de prises en charge. Par voie de conséquence, les mères qui ont confié leur enfant à des tiers ont exprimé un besoin accru de ce genre de soutien par la suite.

Nous n'avons pas pu savoir si les mères ne bénéficiant pas d'un soutien de la part de proches ou de connaissances pour la prise en charge occasionnelle de leur enfant exprimaient un besoin accru de prise en charge institutionnelle. On ne peut tirer de corrélation significative entre l'offre institutionnelle et le soutien à l'intérieur de la famille des grands-parents, tantes, voi-

sines et autres connaissances. La prise en charge en crèches, haltes-garderies, par des baby-sitters et des mamans de jour remplit une autre fonction que celle que les parents et proches peuvent offrir. La mère apprécie avant tout chez les proches le fait qu'elle peut avoir confiance dans leur soutien, alors qu'elle considère que la prise en charge par une maman de jour représente surtout une chance pour l'enfant de connaître de nouvelles façons de vivre. Les crèches, selon les dires des mères, présentent comme avantage principal pour l'enfant la possibilité de faire des expériences en groupe et de développer un comportement social.

Chaque forme de prise en charge complétant les possibilités familiales a donc sa propre spécificité aux yeux des mamans interrogées. On comprend donc mieux que sur la durée (cinq ans) de notre recherche, 87% des mères interrogées ont exprimé au moins une fois un besoin de prise en charge extérieure pour leur enfant. 49% des mères interrogées ont parlé de ce besoin à plusieurs reprises. Le manque chronique de places de prise en charge complétant les possibilités familiales ne touche donc pas seulement quelques mères de petits enfants, mais au contraire une grande majorité d'entre elles.

## **Discussion et politique sociale**

Selon leur âge, entre 10 et 25% des enfants de notre recherche ont été confiés à un lieu de prise en charge complétant les possibilités familiales, crèche ou maman de jour. Les enfants qui ont fréquenté occasionnellement baby-sitters ou haltes-garderies sont un peu plus nombreux. Ces chiffres reflètent la pauvreté de l'offre institutionnelle dans le canton de Zurich. Ils reflètent également la mauvaise réputation que ces lieux de prise en charge continuent de traîner derrière eux. Plus de la moitié des mères de notre recherche ne voulaient pas confier leur enfant à une crèche ou une maman de jour. Le préjugé selon lequel une prise en charge étrangère serait mauvaise pour l'enfant a la vie assez dure pour résister aux connaissances actuelles de la science. Plusieurs études ont démontré que la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales avait une influence positive sur leur développement. Les tout jeunes enfants semblent bénéficier dans ces lieux d'un meilleur développement cognitif et social. En outre, ces lieux permettent aux mères, qui continuent de porter pratiquement seules l'entière responsabilité de l'éducation de leurs enfants, de trouver un soutien et un soulagement dans leur emploi du temps chargé. Cela est valable aussi bien pour celles qui exercent une activité professionnelle que pour les autres.

Le besoin d'une prise en charge complétant les possibilités familiales qui soit satisfaisante au point de vue qualitatif était présent chez la plupart des

femmes qui ont participé à notre étude. Pour compléter l'offre existante, un quart des femmes interrogées souhaitaient une maman de jour, presque 40 % d'entre elles souhaitaient trouver une place dans une crèche, plus de la moitié souhaitaient bénéficier des possibilités souples et occasionnelles offertes par une halte-garderie et les deux tiers souhaitaient pouvoir faire appel à une baby-sitter. L'augmentation de la demande en places de prise en charge complétant les possibilités familiales est certes liée à l'augmentation, ces dernières années, du nombre de femmes exerçant une activité professionnelle, mais aussi aux changements de l'environnement de vie et aux transformations dans la manière de penser le développement et les apprentissages des enfants.

« Les enfants vivent actuellement de grands changements au niveau des expériences sociales qu'ils peuvent connaître avec leurs pairs (...) La réalité d'un enfant est actuellement de plus en plus centrée sur celle des adultes. Cela est dû en partie au fait que la famille nucléaire est de plus en plus la norme (...) et que l'environnement physique est de moins en moins imaginé et construit en fonction des enfants » (Fuchs, 1995, p. 144). Une prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales devrait donc évoluer, non pas comme une solution d'urgence, mais bien comme un complément précieux à la prise en charge familiale des enfants. De là, on peut déduire que les aménagements suivants sont nécessaires et devraient être pris en compte :

Il faudrait augmenter le nombre de lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales. Toutes les familles, indépendamment de leur lieu d'habitation, de leurs possibilités financières et de leurs origines, devraient avoir la latitude de confier leur enfant à un lieu de prise en charge complétant leurs possibilités. Pour répondre aux besoins individuels des familles, une offre diversifiée devrait être disponible. Il faudrait disposer de plus de crèches, mams de jour, haltes-gardieries, mais aussi d'un soutien et d'un encouragement pour les initiatives personnelles des parents ; il faudrait créer des offices centraux permettant de connaître rapidement et facilement l'offre disponible et les possibilités d'adaptation aux situations personnelles de chacun.

La création de nouveaux lieux d'accueils et le perfectionnement des lieux existants est une tâche des services publics. Pour des raisons d'égalité entre les sexes, tout d'abord : l'égalité de traitement entre personnes de sexes différents, inscrite dans la Constitution fédérale, ne peut pas devenir effective dans le domaine de la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales sans que des mesures soient prises dans ce sens par les pouvoirs publics.

Ensuite, il faudrait considérer que l'éducation des enfants et des jeunes ne peut plus faire partie de la sphère uniquement privée. C'est une question politique qui doit être traitée en tant que telle, et le monde politique doit prendre ses responsabilités. Dans le domaine de la formation, cette responsa-

bilité n'est pas contestée, et les pouvoirs publics se préoccupent de perfectionner et d'adapter le système scolaire (Commission fédérale pour les questions féminines, 1992). Pourquoi cela devrait-il être différent lorsqu'il s'agit des premières années de la vie des enfants? On parle souvent, lorsqu'on évoque le manque chronique de places dans les lieux de prise en charge existants, des difficultés de financement des pouvoirs publics. Rode et Wilke (1989) écrivent à ce propos: «Ce manque de ressources des pouvoirs publics est connu depuis des années. L'élaboration d'une politique tenant compte d'une prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales dépend des pouvoirs publics communaux, souvent représentés presque exclusivement par des hommes, qui refusent d'entrer en matière ou tergiversent pour des raisons financières. Cet argument standard masque le fait que la répartition des finances relève d'une décision politique. C'est là que se situe la vraie question: il y a une lacune dans les places de prise en charge complétant les possibilités familiales parce qu'il y a une lacune dans le choix des priorités politiques» (p. 125).

L'origine de cette lacune dans les priorités politiques réside certainement dans le fait que la maternité est située traditionnellement dans la sphère entièrement privée de la famille et surtout des femmes. On soutient dans les sphères politiques l'idée injustifiée que le bien-être de l'enfant, à quelques exceptions près, relève avant tout des tâches de la famille. On peut cependant douter du bien-fondé de cette argumentation: «Finalement, la solution la moins onéreuse pour les pouvoirs publics est encore et toujours de déléguer le travail de prise en charge des enfants à la main-d'œuvre gratuite que les mères forment, qui de surcroît resteront ainsi tranquillement à la maison comme le veut la tradition» (Blüml & Schneider, 1988, p. 295). Mais la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales ne doit pas être pensée seulement comme une espèce d'ersatz aux tâches familiales mais bien plutôt comme un complément utile à ces tâches; non pas une solution de fortune pour les cas d'urgence, mais bien une nécessité pédagogique. Cette prise en charge possède une spécificité propre en ce qu'elle garantit aux enfants un espace d'apprentissage de la vie communautaire, apprentissage indispensable dans notre monde qui privilégie de plus en plus les valeurs de l'individualisation.

Enfin, si l'on imagine davantage de lieux de prises en charge, cela suggère automatiquement que l'on se préoccupe aussi de leur qualité. L'amélioration et la valorisation des formations et perfectionnements dans le domaine de la petite enfance prend ici toute sa signification. «Le salaire et les conditions de travail ne correspondent en aucun cas aux exigences élevées et variées que ces métiers exigent. Ces professions traditionnellement typiquement féminines sont traitées comme telles en ce qu'elles sont sous-évaluées et moins bien

payées. Il est urgent de revoir à la hausse les conditions de formation et de travail dans le domaine de la petite enfance. Des améliorations dans la formation pourraient avoir de nombreux effets positifs sur la qualité des prises en charge (par exemple une autre manière d'aborder les questions de continuité pour les enfants)» (Commission fédérale pour les questions féminines, 1992, p. 179).

Le débat concernant la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales doit être mené dans un souci de respecter l'égalité de traitement entre personnes de sexes opposés. Les mères et les pères doivent être égaux quand il s'agit de prendre leur part de responsabilité au sein de leur famille.

Nous avons aujourd'hui assez d'informations pour déterminer clairement les avantages et les inconvénients liés à une prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales. Ce n'est qu'en étant informés que les parents peuvent prendre en compte les besoins des différents membres de la famille, sans être limités et stressés par des sentiments de culpabilité ou par des préjugés. La recherche de la solution idéale présuppose naturellement que l'offre est importante et bien diversifiée. Et il serait important, en outre, de créer des structures de consultation permettant aux parents de partager les incertitudes et les problèmes liés à la prise en charge de leurs enfants, et de chercher ensemble des solutions satisfaisant au bien-être des enfants.

## Bibliographie

- ANDERSSON, B.-E. (1989), «Effects of Public Day-Care: A Longitudinal Study», *Child Development*, 60, pp. 857-866.
- ANDERSSON, B.-E. (1992), «Effects of Day-Care on Cognitive and Socio-emotional Competence of Thirteen-Year-Old Swedish Schoolchildren», *Child Development*, 63, pp. 20-36.
- BAAN DE, V. (1989), *Kinderbetreuung – Privatsache? Tagesmütter in der Schweiz*, Zurich: Pro Juventute.
- BELLER, K. (1993), «Kinderkrippe», in M. Markefka & B. Nauck (Ed.), *Handbuch der Kindheitsforschung* (pp. 535-545), Berlin: Luchterhand.
- BELLER, K. (1995), «Die Krippe», in R. Oerter & L. Montada (Ed.), *Entwicklungspsychologie. Ein Lehrbuch*, pp. 915-928, 3., vollst. überarb. und erw. Aufl., Weinheim: Psychologie Verlags Union.
- BLÜML, H. & SCHNEIDER, K. (1988), «Kleinkinderziehung – alleine Sache der Familien?», in Deutsches Jugendinstitut (Ed.), *Wie geht's der Familie? Ein Handbuch zur Situation der Familien heute* (pp. 292-296). München: Kösel.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996a), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996b), *Haushalte und Familien. Die Vielfalt der Lebensformen. Statistik der Schweiz. Eidgenössische Volkszählung 1990*, Bern: Eigenverlag.
- BURCHINAL, M. R., ROBERTS, J. E., NABORS, L. A. & BRYANT, D. M. (1996). «Quality of Center Child Care and Infant Cognitive and Language Development», *Child Development*, 67, pp. 606-620.
- CADALBERT SCHMID, Y. (1992), *Sind die Mütter denn an allem schuld?* München: Kösel.
- CAUGHY, O. M., DIPETRO, J. A. & STROBINO, D. M. (1994), «Day-Care Participation as a Protective Factor in the Cognitive Development of Low-income Children», *Child Development*, 65, pp. 457-471.
- EIDGENÖSSISCHE KOMMISSION FÜR FRAUENFRAGEN (Ed.) (1992), *Familienexterne Kinderbetreuung. Teil 1: Fakten und Empfehlungen*, Berne: Eigenverlag.
- ENGELBERT, A. (1995), «Die Lebenssituation von Kleinkindern. «Moderne» Verhältnisse auch hier?» in D. Fuchs (Ed.), *Das Tor zur Welt. Krippenerziehung in der Diskussion* (pp. 19-37), Freiburg i. Br.: Lambertus.
- ERATH, P. (1992), *Abschied von der Kinderkrippe. Plädoyer für altersgemischte Gruppen in Tageseinrichtungen für Kinder*, Freiburg i. Br.: Lambertus.

- FTHENAKIS, W. E. (1993), «Kinderbetreuung. Eine familienpolitische Herausforderung der 90<sup>er</sup> Jahre», in H. Bertram, W. E. Fthenakis, K. Hurrelmann (Ed.), *Familien: Lebensformen für Kinder* (pp. 21-59), Weinheim: Beltz.
- FUCHS, D. (1995), «Neue Wege in der Betreuung und Erziehung von Kleinkindern. Fazit, Perspektiven, Forderungen», in D. Fuchs (Ed.), *Das Tor zur Welt. Krippenerziehung in der Diskussion* (pp. 143-157), Freiburg i. Br.: Lambertus.
- HAYES, C. D., PALMER, J. L. & ZASLOW, M. J. (Ed.) (1990), *Who Cares for America's Children. Child Care Policy for the 1990s*, Washington DC: National Academy Press.
- HELLMANN, J. (1995), «Qualitätssicherung in Tageseinrichtungen für kleine Kinder», in Marie Meierhofer-Institut für das Kind (Ed.), *Jahresbericht 1995* (pp. 2-9), Zurich: Eigenverlag.
- LAEWEN, H.-J. (1994), «Zum Verhalten und Wohlbefinden von Krippenkindern. Bezüge zur mütterlichen Lebenssituation und der Qualität der Beziehung von Erzieherin und Mutter», *Psychologie in Erziehung und Unterricht*, 41, pp. 1-13.
- LAMB, M. E. & STERNBERG, K. J. (1989), «Tagesbetreuung», in H. Keller (Ed.), *Handbuch der Kleinkindforschung* (pp. 587-608), Berlin: Springer.
- MARTIN, B. (1993), «Tagespflege», in I. Becker-Textor & M. Textor (Ed.), *Handbuch für Kinder- und Jugendbetreuung* (pp. 101-118), Frankfurt a. M.: Luchterhand.
- NATIONAL INSTITUTE OF CHILD HEALTH AND HUMAN DEVELOPMENT (1997), *Child Care Does Not Affect Infant's Attachment to Mother, Unless Mother Is Insensitive to Infant's Needs*, <http://www.nih.gov/nichd/childc.htm>.
- PERMIEN, H. (1996), «Kinder in der Tagespflege: Forschungsergebnisse», in Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend (Ed.), *Kinderbetreuung in Tagespflege. Tagesmütter-Handbuch* (pp. 165-212). Stuttgart: Kohlhammer.
- PETTINGER, R. (1993), «Familientagespflege, Kinderläden und Eltern-Kind-Gruppen», in M. Markefka & B. Nauck (Ed.), *Handbuch der Kindheitsforschung* (pp. 547-556), Berlin: Luchterhand.
- PETTINGER, R. (1996a), «Zum gesellschaftlichen Wandel der Familien – Konsequenzen für die Kinderbetreuung», in Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend (Ed.), *Kinderbetreuung in Tagespflege. Tagesmütter-Handbuch* (pp. 29-52), Stuttgart: Kohlhammer.
- PETTINGER, R. (1996b), «Familientagesbetreuung in einigen europäischen Ländern im Vergleich», in Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend (Ed.), *Kinderbetreuung in Tagespflege. Tagesmütter-Handbuch* (pp. 129-148), Stuttgart: Kohlhammer.

- PHILLIPS, D. A., VORAN, M., KISKER, E., HOWES, C. & WHITEBOOK, M. (1994), «Child Care for Children in Poverty: Opportunity or Inequity?», *Child Development*, 65, pp. 472-492.
- RAUH, H. (1984), «Soziale Interaktion und Gruppenstruktur bei Krabbelkindern», in C. Eggers (Ed.), *Bindung und Besitzdenken beim Kleinkind* (pp. 204-232), München: Urban & Schwarzenberg.
- RAUH, H. (1995), «Frühe Kindheit», in R. Oerter & L. Montada (Ed.), *Entwicklungspsychologie. Ein Lehrbuch* (pp. 167-248), 3, vollst. überarb. und erw. Aufl., Weinheim: Psychologie Verlags Union.
- REYER, J. (1993), «Betreuungswünsche von Eltern mit Kleinstkindern», in K. Böllert & H.-U. Otto (Ed.), *Die neue Familie. Lebensformen und Lebensgemeinschaften im Umbruch* (pp. 85-100), Bielefeld: KT-Verlag.
- RODE, H. & WILKE, M. (1989), «Ausserfamiliäre Kinderbetreuung: Grundlage der Verwirklichung weiblicher Lebensvorstellungen», in Interdisziplinäre Forschungsgruppe Frauenforschung (Ed.), *La Mamma!: Beiträge zur sozialen Institution Mutterschaft* (pp. 111-126), Köln: Volksblatt.
- RUF, I. (1993), «Die Kinderkrippe», in I. Becker-Textor & M. Textor (Ed.), *Handbuch für Kinder- und Jugendbetreuung* (pp. 25-46), Frankfurt a. M.: Luchterhand.
- SCARR, S., PHILLIPS, D. & MCCARTNEY, K. (1993), «Facts, Fantasies and the Future of Child Care in the United States», in R. H. Wozniak (Ed.), *Worlds of Childhood* (pp. 368-388), New York: Harper Collins College Publisher.
- SCHENK, H. (1996), *Wieviel Mutter braucht der Mensch? Der Mythos von der guten Mutter*, Köln: Kiepenheuer & Witsch.
- SCHENK, S. (1995), «Am meisten Zeit verbringt Anna mit ihrer Mutter. Eine Zeitbudgetuntersuchung über den Alltag kleiner Kinder», *und Kinder*, 53, pp. 71-78.
- SCHENK, S. (1997), *Kindertage. Eine Zeitbudgetanalyse des Alltags zweijähriger Kinder*, Köniz: Edition Soziothek.
- SCHNEIDER, K. & WÜSTENBERG, W. (1993), «Kinderfreundschaften im Krabbelalter», in Deutsches Jugendinstitut (Ed.), *Was für Kinder. Aufwachsen in Deutschland* (pp. 127-134), München: Kösel.
- SINGER, E. (1992), *Child-Care and the Psychology of Development*, London: Routledge.
- SOZIALAMT DER STADT ZÜRICH (Ed.) (1990), «Studie Frühbereich». *Tagesbetreuung für Kleinkinder. Hintergründe, Einstellungen, Bedürfnisse und Angebote*, Zurich: Eigenverlag.
- TIETZE, W. & PATERAK, H. (1993), «Hilfen für die Betreuung und Erziehung von Kindern im Vorschulalter in den Ländern der Europäischen Gemeinschaft», in W. Tietze & H.-G. Rossbach (Ed.), *Erfahrungsfelder in der frühen Kindheit. Bestandesaufnahmen, Perspektiven* (pp. 272-315), Freiburg i. Br.: Lambertus.

WÜSTENBERG, W. (1992), *Soziale Kompetenz 1-2jähriger Kinder. Krabbelstuben als Teil des sozialen Netzes und ihr Beitrag für die soziale Entwicklung des Kindes*, Frankfurt a. M.: Beiträge zur frühkindlichen Erziehung.

Dorothee Degen-Zimmermann

## La famille monoparentale, une nouvelle configuration

|   |     |
|---|-----|
| Introduction .....  | 148 |
| Assurer l'existence .....   | 150 |
| La prise en charge de l'enfant .....                              | 155 |
| Le parent absent .....  | 157 |
| Avantages et inconvénients de la famille monoparentale .....      | 163 |
| Comment vivre et comment définir la maternité monoparentale ..... | 166 |
| Recherche d'un nouveau partenaire .....                           | 173 |
| Désir d'assistance et revendications .....                        | 175 |

## Introduction

Pas de doute: les familles sont en pleine mutation. Les avis divergent quant à l'évaluation de ces changements. La « crise de la famille » est révélée surtout par l'augmentation du nombre de divorces. On considère souvent les familles monoparentales à l'aune de la « normalité », c'est-à-dire en les comparant à la famille traditionnelle. Même la littérature spécialisée a commencé par aborder la discussion sous cet aspect. Cependant, depuis peu, on se pose la question sous un angle légèrement différent. Deux publications titrent ainsi leurs thèses: *La famille monoparentale, une alternative à la famille traditionnelle?* (Nave-Herz, 1992) ou encore *Famille monoparentale: une libération, une forme positive de socialisation et une chance pour la société* (Heiliger, 1991).

Ceci montre bien qu'il faut désormais considérer la question sous un jour nouveau. Les familles monoparentales ne forment en aucune manière une catégorie homogène au sein de la société. Les conditions d'existence, les idées professées par ces mères, les problèmes et les stratégies de résolution sont différentes pour chaque femme, et il n'existe pas de famille monoparentale type. Au contraire: il y a autant de manières différentes de former une famille monoparentale que de familles elles-mêmes. Beaucoup d'entre elles n'apparaissent pas dans les statistiques. Pensons seulement aux mères dont le partenaire ou l'époux se désintéresse complètement de l'éducation des enfants, qui s'évadent dans leur profession ou dans leurs hobbies. La dépendance au travail est la forme officielle de l'adultère, comme le dit un conseiller conjugal cité par Frei-Lutherbach (1997). Ces mères éprouvent certains des problèmes des femmes élevant seules leurs enfants. Elles se sentent souvent aussi isolées, ne trouvent pratiquement pas le soutien dont elles ont besoin pour la prise en charge occasionnelle ou régulière de leurs enfants, sans même parler des tâches ménagères, et ne peuvent compter sur leur partenaire pour partager les soucis et résoudre les problèmes qui peuvent se poser. Nous n'aborderons pas dans cet article la situation de ces femmes vivant des situations de couple difficiles.

Legatis met en évidence trois circonstances qui poussent les femmes à élever seules leurs enfants: « Lorsqu'elles ont la garde de l'enfant après un divorce; lorsqu'elles ne veulent pas se marier à la suite d'une grossesse désirée ou non; lorsqu'elles se retrouvent seules après le décès de leur partenaire, et assument l'entière responsabilité de l'éducation des enfants » (Legatis, 1992 p. 14 s.).

Les couples qui vivent en concubinage ne sont naturellement pas considérés comme des familles monoparentales, même si, lors du recensement de 1980, on les classait encore dans la catégorie des ménages ne formant pas une

famille (Office fédéral des assurances sociales, 1996). Le recensement de 1990 comptait 83 263 ménages monoparentaux avec un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans. 72% de ces ménages étaient le fait d'un divorce, 15% d'un décès et 13% de parents célibataires (OFAS, 1996, p. 13). Entre 1960 et 1990, le nombre ses familles monoparentales a constamment augmenté; elles ont passé de 7,7% en 1960 à 12,3% en 1990 (Husi & Meier Kressig, 1995, p. 59). Le nombre des enfants nés hors mariage est resté relativement constant entre 1960 et 1975 (3,7%); ce nombre a ensuite augmenté pour atteindre 6,8% en 1995 (Füglister & Hohl, 1992, p. 155; OFS, 1997, p. 6).

Le fait d'être parent seul est souvent une situation temporaire (OFAS, 1996). Nous avons pu observer cette tendance lors de notre étude. Au moment de la naissance de leur enfant, douze mères étaient célibataires et ne vivaient pas avec le père de l'enfant. Quatre d'entre elles ayant déménagé au cours de la recherche, nous n'avons pas pu continuer de les interviewer. Quatre se sont mises en ménage avec un partenaire pendant le temps de la recherche (aucune d'entre elles avec le père de l'enfant) et quatre autres sont restées seules pendant toute la durée de la recherche (six interviews pendant cinq ans). Six femmes se sont séparées de leur partenaire au cours de la recherche et ont vécu – parfois temporairement – seules avec leurs enfants. Au total, dix-huit femmes ont participé à notre recherche.

Par exemple, Madame A.<sup>1</sup>, jeune Italienne célibataire qui s'était imaginé son avenir en mère de famille traditionnelle, mais qui s'est trouvée si bien entourée par ses proches qu'elle supporte très bien sa situation. «*Jusqu'à maintenant, nous avons toujours résolu tous nos problèmes en famille.*»

Madame B., une personne pleine de patience et toujours prête à envisager des compromis, espère que le père de son enfant – qui est deux fois divorcé et vit avec sa première femme (également divorcée) et leurs enfants – reviendra vivre avec elle. Elle lui trouve toujours des excuses. Il lui a fallu plusieurs années pour accepter l'idée de faire son chemin seule avec son enfant.

Madame C. vit des relations compliquées et confuses. Le père biologique de son enfant est connu seulement lorsque l'enfant a 3 ans, suite à une recherche en paternité. Cet homme n'est ni celui que la loi considère comme le père juridique (qui paie une pension pour l'enfant) ni le partenaire actuel de la mère.

Madame D. a été battue par son ex-partenaire. Elle parle de lui comme «*d'un sale ivrogne*». Elle espère pouvoir fonder une famille, et elle y réussira :

1. Les initiales sont imaginaires, mais elles restent les mêmes pour les mêmes personnes tout au long de l'article. Les prénoms des enfants ont été changés. Les explications entre crochets sont de la rédactrice de l'article. Après les citations, on indique entre parenthèses l'âge des enfants au moment de l'interview.

une année après la naissance de son enfant, elle se marie avec un autre homme.

Madame E. a connu le père de l'enfant vingt-quatre heures avant la conception. Pendant la première année de l'enfant, elle a vécu avec le père une relation orageuse empreinte de violence. Elle réussit à régler le droit de visite du père avec l'aide de la consultation familiale et de l'assistance. Avec le temps, la situation se calme, et lorsque l'enfant a 3 ans, elle ose s'engager dans une autre relation, changeant du même coup de travail et de lieu de vie.

Madame F. a divorcé lorsque le premier de ses deux enfants a eu 4 ans, car elle voulait « *vivre autre chose* ». Elle est très bien épaulée par son ex-mari, et lui confie très souvent les enfants à garder pendant les week-ends. Elle déclare: « *Ma relation avec mon ami est la chose la plus importante dans ma vie actuellement.* »

Madame G. a 35 ans au moment de la naissance de son enfant. Elle n'envisage pas de vivre un jour avec le père de l'enfant. Car cette relation est très pesante. Madame G. est une personne réfléchie qui développe avec le temps des compétences certaines. Elle entretient une relation pleine de douceur et de tendresse avec sa petite fille. Elle dépense beaucoup d'énergie à assurer leur entretien matériel. Elle connaît d'autant plus de difficultés qu'elle doit cesser de travailler pour raison de santé au cours de notre recherche.

Toutes ces femmes qui ont en commun le fait d'élever seules leurs enfants connaissent une série de difficultés très variées. Notre objectif est de comprendre comment ces femmes vivent leur situation, quelles difficultés elles rencontrent mais aussi quels avantages elles trouvent à leur situation<sup>2</sup>. Ces femmes auront largement la parole dans cet article.

## **Assurer l'existence**

La séparation et le divorce ainsi que la situation de mère célibataire représentent un risque certain de se trouver au-dessous du seuil de pauvreté. Leu, Burri et Priester (1997) considèrent que les mères célibataires sont menacées par la pauvreté selon un facteur de risque équivalent à 2,18, ce qui signifie que le danger de tomber au-dessous du seuil de pauvreté est 2,18 fois plus important pour elles que pour la moyenne de la population (p. 134; voir aussi Farago & Füglistaler, 1992). La plupart des mères seules se débattent dans des difficultés économiques, parce que le fait de gagner sa vie et de

2. Une personne qui a collaboré à la recherche a effectué un travail de mémoire sur les modes de vie et les processus d'acceptation des mères élevant seules leurs enfants quatre mois après leur naissance (Moser, 1992).

prendre en charge un enfant en même temps dépasse les possibilités et les forces d'une personne seule: soit la mère s'occupe elle-même de son enfant, et dans ce cas elle ne peut exercer une activité professionnelle lui permettant de gagner sa vie et celle de son enfant, soit elle exerce une profession qui lui permet d'assurer une base financière, mais dans ce cas elle passe beaucoup de temps loin de son enfant et doit recourir à une prise en charge institutionnelle, ce qui coûte également de l'argent.

L'importance et la signification des problèmes financiers des mères célibataires ont été observées dans différentes études et diversement estimées: «Le risque d'affaiblissement du revenu des mères élevant seules leur enfant en ville de Zurich n'est pas aussi important que prévu, grâce entre autres aux allocations et à l'assistance. Cette bonne nouvelle doit être cependant relativisée: les privations de toutes sortes sont visibles dans des domaines de l'existence très liés au montant du revenu (par exemple les charges du loyer)» (Suter, Budowski et Meyer, 1996, p. 53). Une recherche menée par Molo Bettellini, Pezzatti Pinciroli et Clerici (1994) auprès des familles monoparentales au Tessin montre que les personnes concernées souhaitent au premier chef obtenir un soutien financier. Un sondage effectué dans le canton de Zurich auprès de mères et de pères élevant seuls leur enfant a montré que le souhait le plus souvent exprimé était celui de bénéficier de possibilités de prises en charge de jour des enfants plus nombreuses et plus variées; le souhait de recevoir un soutien financier était cité juste après (Husi & Meier Kressig, 1995, p. 265).

Une mère seule avec de petits enfants éprouve des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale; les compromis, les emplois à temps partiel et la nécessité de faire appel à une prise en charge à l'heure pour les enfants sont des impératifs coûteux et nerveusement épuisants. La pension que le père paie – si toutefois il la paie – ne suffit souvent pas, et de loin, à assurer l'existence.

*«Je ne travaille actuellement pas, et je ne gagne rien du tout. Je voulais devenir indépendante, et j'ai monté un bureau chez mes parents, mais cela ne marche pas très fort. J'ai envoyé 78 offres la semaine dernière, mais je n'ai rien reçu de positif, en tout cas rien qui me permette de travailler à la maison. Le père de mon enfant paie 600 francs par mois, et je n'ai rien d'autre. (...) Je touche une petite allocation pour mon enfant, mais rien pour moi. (...) Je restreins au maximum mes besoins. Je mange chez mes parents ou ne mange pas du tout. Je ne sors jamais et n'achète que le plus strict nécessaire. Je prends parfois l'argent sur mes maigres économies» (Madame J., 4 mois).*

*«Pendant les six premiers mois de mon enfant, je n'ai rien reçu du tout [pas de pension alimentaire]. Nous n'avions pas d'arrangement, et sans un arrangement, rien n'est possible» (Madame G., 1 an).*

*«J'ai quitté mon ami. Désormais, je suis une mère qui élève toute seule son enfant. Cela a des conséquences avant tout financières. Je suis dépendante de l'aide sociale et dois vivre avec le minimum»* (Madame C., 1 an).

Madame B. est devenue mère après avoir exercé une profession pendant des années. Elle a dû recourir à un soutien institutionnel et apprendre à vivre avec beaucoup moins qu'auparavant. *«J'ai reçu beaucoup de vêtements, une voiture d'enfant, un lit pour le bébé. (...) Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu de grosses difficultés financières, mais je dois restreindre sévèrement mes besoins. J'ai toujours trouvé que les gens devaient recevoir un soutien lorsqu'ils étaient coincés, même les étrangers et les personnes dépendantes des drogues. Avant, j'avais 3800 francs pour moi seule. Je dois maintenant vivre et faire vivre mon enfant avec 1700 francs. Cela suffit tout juste. Lorsque je me suis présentée à l'assistance, j'ai vu une personne étrangère demander également une aide. J'ai pensé que moi aussi j'avais le droit d'être épaulée pendant un certain temps. J'ai payé des impôts pendant près de vingt ans. Je ne dois pas avoir honte, me suis-je dite, ce n'est pas de mise»* (Madame B., 4 mois).

### *Bonus éducatif (allocation pour la prise en charge du nourrisson)*

La maman devrait pouvoir rester auprès de son enfant aussi longtemps qu'elle l'estime nécessaire. Madame R. décrit ainsi son dilemme entre activité professionnelle et maternité, dilemme qui ne peut se résoudre que si la mère reçoit un soutien financier: *«Une institution, n'importe laquelle, qui pourrait assurer un minimum financier, pour qu'on n'ait pas besoin de quémander, de mendier pour pouvoir rester à la maison avec son enfant. On aurait le choix de décider de travailler ou de rester à la maison... Pendant le temps où l'enfant a besoin de nous»* (Madame R., 4 mois).

C'est pour pouvoir répondre à ce besoin que le canton de Zurich a créé en 1992, alors que notre étude commençait, une allocation pour la prise en charge du nourrisson de 0 à 2 ans. Celle-ci devrait permettre à la mère qui le désire de s'occuper exclusivement de son enfant pendant les deux premières années, sans devoir travailler pour assurer la subsistance de la famille. D'autres cantons proposent le même type d'allocation, bien que de durées et de montants divers: Lucerne, Fribourg, Zoug, Saint-Gall, Glaris, Schaffhouse, les Grisons et le canton de Vaud (où cette allocation est connue sous le nom de bonus éducatif) (OFAS, 1996, p. 33). Cette allocation n'est pas réservée exclusivement aux mères seules, et représente une amélioration sensible pour les mères qui en font la demande. Les allocations pour enfants, en vigueur dans tous les cantons suisses, et les avances de contributions d'entretien représentent également une source de revenus d'importance très différente selon les cantons (OFAS, 1996).

Lors du début de notre étude, toutes les mères seules bénéficiaient du bonus éducatif. Parmi les mères vivant en couple, 2,4% d'entre elles avaient également demandé cette aide (voir Huwiler, *La famille et l'Etat*, dans ce livre, tableau 8). «*Avant d'avoir un contact avec la consultation familiale, je ne savais pas que je pouvais recevoir une aide. Je pensais que je devais trouver un travail à mi-temps. Lorsque j'ai décidé d'avoir un enfant, je pensais que ma situation financière serait bien plus compliquée*» (Madame E., 4 mois. Elle a reçu d'abord une aide de l'assistance sociale et a ensuite bénéficié du bonus).

Madame B., après que son droit au bonus ait expiré: «*J'ai trouvé super de pouvoir rester auprès de mon enfant. Même si on n'a pas l'existence facile, cette allocation est vraiment précieuse. Maintenant, ma situation est plus difficile parce que je dois trouver du travail. Je désirais Judith, je dois maintenant en prendre l'entière responsabilité*» (2 ans).

### *Les difficultés administratives*

Les mères interrogées ont toutes dit à quel point elles avaient trouvé astreignant de se plier aux démarches que représentent les recherches d'informations sur les possibilités d'allocations, les papiers administratifs à remplir, le sentiment de devoir quémander, la difficulté de connaître exactement ce à quoi elles avaient droit et le retard que prenaient les versements. «*J'ai le sentiment que c'est une véritable activité professionnelle à 20% que de devoir aller de bureau en bureau. Je vais souvent au centre de consultation pour l'enfance. J'ai d'abord dû faire une demande d'assistance auprès de l'Office des mineurs, et aller ensuite au bureau des pensions alimentaires pour recevoir l'allocation*» (Madame E., 1 an).

«*L'inconvénient [du bonus éducatif] était que pendant longtemps on n'a pas su quand il devait entrer en vigueur et à quel montant j'y avais droit. C'était compliqué, parce que je ne savais pas comment je pourrais m'arranger à mon travail. J'ai dû aussi faire pas mal de tourisme de bureau. Je comprends bien que des sommes importantes sont distribuées, mais je remarque tout de même que je devais justifier chaque fois ma demande à plusieurs niveaux différents. Une mère qui doit déjà faire des miracles pour garder la tête au-dessus de l'eau avec son enfant ne devrait pas se trouver ainsi sous tension. C'est une illusion de croire qu'avec le bonus éducatif on a deux ans pendant lesquels on n'a pas à s'en faire, et qu'on peut simplement s'occuper de son enfant sans se faire de souci*» (Madame G., 2 ans).

«*De temps en temps d'autres mères me disaient que je devais demander l'aide d'hiver ou d'autres formes de soutien. J'aurais été contente de le faire, mais les démarches sont tellement stressantes à faire! D'autre part, c'est vrai que manquer d'argent est aussi très stressant. Parfois, je trouve que ce serait bien de gagner de*

*l'argent en exerçant le métier de mère. C'est un travail à plein temps qui n'est vraiment pas bien payé. Dès qu'on a une facture inattendue, on doit se priver de tout pendant des semaines»* (Madame G., 3 ans).

### *Prestations sociales*

Le problème de la subsistance se pose à nouveau lorsque le bonus éducatif tombe après deux ans. *«Je touche de nouveau des allocations sociales, je suis de nouveau officiellement à l'assistance publique. (...) Le seul inconvénient dans le fait de toucher les subventions sociales est que je dois renoncer au peu d'argent que je gagne grâce à ma profession, alors que c'est un minimum. Madame Z., [de l'Office des affaires sociales] m'a dit que personne ne peut m'obliger à travailler. J'imagine que quand mon fils aura 3 ou 4 ans, je chercherai à nouveau du travail. J'étais tellement heureuse de pouvoir échapper à ce stress de devoir trouver du travail à tout prix»* (Madame E., 2 ans).

Une difficulté supplémentaire de ce bonus éducatif réside dans le fait qu'après qu'il ait expiré, les mères ne peuvent pas espérer toucher une allocation chômage, n'ayant pas cotisé pendant deux ans. Il ne reste donc que l'assistance en attendant de trouver du travail.

*«Il est très difficile de trouver quelque chose sur le marché du travail et de devoir gagner soi-même sa vie. On ne peut pas toucher d'aide de la caisse chômage (...) Comme j'ai été hors circuit pendant deux ans, rien n'est prévu pour moi, alors que j'ai payé mes cotisations chômage pendant vingt ans. Les allocations ne peuvent remplacer un salaire. Je me suis donc tournée vers l'assistance publique, mais je trouve que c'est une situation idiote. (...) Ils m'ont dit que mon appartement était trop cher, que je devais chercher quelque chose de meilleur marché et une place de travail. Avant, je pensais que j'avais le droit aux prestations, mais maintenant, je me sens dépendante d'elles. Je dois me montrer reconnaissante et contente d'avoir cette aide. (...) Si je devais travailler à mi-temps, je gagnerais peut-être 2500 francs par mois, mais c'est vraiment difficile de trouver quelque chose qui convienne à nos horaires, à mon enfant et à moi. (...) En plus, j'aurais besoin de quelqu'un pour prendre mon enfant en charge pendant que je travaille. Ma mère le prendrait bien, mais je ne veux pas qu'elle le fasse gratuitement. Je pourrais lui donner 200 francs par mois, et cela me rendrait un peu plus indépendante»* (Madame B., 2 ans).

### *Les compétences*

Dans l'ensemble, les mères seules faisant l'objet de notre étude ont reconnu que les différents services et bureaux de consultations ont fait correc-

tement leur travail. Elles ont été bien conseillées – parfois après des débuts difficiles – et ont trouvé un soutien efficace, ce qu’elles ont apprécié. Elles ont également développé de bonnes capacités et une autonomie certaine dans la recherche de soutien, puisqu’elles ont eu affaire à différents offices et ont dû se renseigner sur des questions de droit pour savoir ce qui leur était dû. *«Je me suis laissée conseiller et aider parce que c’était nécessaire. Le bureau de consultation parentale de l’Office des affaires sociales et moi-même avons eu de nombreux contacts. Je crois aujourd’hui que j’étais assez naïve. J’étais allée là-bas pendant ma grossesse, quand j’ai su que j’élèverais mon enfant toute seule. C’est à ce moment-là qu’ils m’ont donné les adresses dont j’avais besoin»* (Madame G., 4 mois).

*«Les entretiens avec le tuteur ressemblent à ce que j’avais eu à la consultation. Je peux bien discuter avec lui, ses conseils me sont précieux»* (Madame E., 3 ans).

A la question de savoir en quoi la maternité avait apporté des changements positifs, Madame R. a répondu : *«J’ai eu affaire à différents offices parce que Clément était là. Je sais désormais qu’en tant que mère, on ne me laissera pas tomber, que je trouverai un soutien à tout moment. Je me sens plus assurée grâce à cette idée. Une femme qui n’élève pas son enfant seule ne connaît pas ce sentiment»* (5 ans).

## La prise en charge de l’enfant

La prise en charge de l’enfant pour compléter les possibilités maternelles est fortement liée à la question de la garantie matérielle de l’existence pour les mères seules. C’est la raison pour laquelle le bonus éducatif a été imaginé ; il doit désamorcer les incompatibilités entre activité professionnelle et tâches maternelles, et il doit permettre aux mères d’accompagner complètement et sans arrière-pensée leur enfant pendant les deux premières années de sa vie.

Cependant, la plupart des mères seules ont pris un travail à temps partiel pendant les deux premières années, ce qui a immédiatement posé le problème de la prise en charge de l’enfant. Mais les mères seules qui n’exercent pas d’activité professionnelle ont parfois également besoin de faire appel à une prise en charge de leur enfant, parce qu’elles ont des obligations qu’elles ne peuvent remplir avec leur enfant, ou parce qu’elles ont besoin de prendre un peu de distance et de souffler un peu. Les mères, seules ou non, sont toutes de temps à autre confrontées à ce genre de problème.

Une mère seule à qui nous avons demandé à quels moments elle se sentait dépassée a répondu : *«C’est surtout le soir. Je suis toute la journée seule avec Stéphanie, et le soir cela me pèse parfois, je ne peux jamais poser mon tablier, la tension est permanente»* (Madame J., 1 an).

*«En soi, j’ai suffisamment de possibilités de faire garder mon enfant. Mon problème est plutôt que j’éprouve des scrupules à demander. Je me dis toujours que je*

*dois proposer de rendre la pareille d'une façon ou d'une autre... En plus, je n'ose pas dire que j'ai besoin d'avoir un après-midi pour lire ou pour m'occuper de moi. Il me faut une raison valable»* (Madame N., 1 an).

### *Trouver une place dans une crèche*

Les mères seules travaillant à temps partiel trouvent plus facilement que les autres une place dans une crèche. En principe, les mères seules ont la préférence lorsque la demande excède l'offre, ce qui est fréquemment le cas. C'est à ce sujet que Madame R. s'exprimait lorsqu'elle disait: *«Je sens qu'on ne me laissera pas tomber comme mère élevant seule mon enfant, et que je pourrai toujours compter sur quelque soutien.»*

Madame N. parle de la difficulté à trouver une information claire sur la situation de l'offre à ce niveau: *«J'aurais bien voulu trouver conseil auprès d'un bureau de consultation qui s'occuperait de répertorier les places disponibles. J'ai dû chercher toute seule toutes les informations, pour savoir ce qui existe, où, et sous quelles conditions. J'ai fait des dizaines de téléphones»* (2 ans).

Madame G. apprécie la crèche que fréquente sa fille de 4 ans. Elle n'a pas toujours été aussi positive: *«J'ai trouvé une autre crèche pour Livia. (...) Au début, je trouvais difficile de devoir y laisser Livia si souvent. Il me semblait aussi que c'était trop rapide, que j'aurais dû garder Livia plus longtemps avec moi. Nous avons manqué trop d'expériences lors de sa période de nourrisson. J'ai senti que c'était vraiment trop tôt pour recourir à une prise en charge extérieure. Maintenant, je trouve que la crèche est une expérience enrichissante pour elle, un bon complément pour notre famille miniature. Livia aime y aller, elle y fait des rencontres et des expériences, ce qui n'était pas le cas lorsqu'elle était encore petite»* (4 ans).

Les crèches ont leurs propres horaires, pas toujours compatibles avec ceux d'une mère seule qui travaille. Pour plusieurs mères seules, la fermeture du week-end représente un problème, parce qu'elles exercent une profession dans laquelle on travaille le week-end ou parce qu'elles se sentent particulièrement isolées à ce moment-là. *«La crèche est fermée le week-end. J'ai parfois trouvé quelqu'un qui vient s'occuper de Livia. Pendant quelque temps, c'est bien allé, mais maintenant elle se plaint souvent que je lui manque. C'est devenu un vrai problème, d'autant que je dois travailler deux week-ends par mois»* (Madame G., 1 an).

*«Si les formes de prises en charge institutionnelles étaient moins chères, je chercherais bien une place pour mon enfant. Mais je devrais sortir environ 400 francs par mois pour trois jours par semaine. (...) Et pour un horaire qui ne recoupe absolument pas mes horaires de travail, puisque la crèche près de chez nous est ouverte de neuf heures à cinq heures seulement»* (Madame B., 2 ans).

Les mères seules sont exposées à toutes sortes d'imprévus, maladies, hospitalisations, etc., et là se trouve une difficulté supplémentaire. *«Je trouve incompréhensible que pendant mon hospitalisation, au cours de laquelle j'ai été bien plus dépendante que d'habitude de la crèche pour mon enfant, il y ait eu tellement de problèmes et de complications pour sa prise en charge les week-ends»* (Madame G., 4 ans) — *«J'étais à l'hôpital (...) C'était indispensable pour moi de m'organiser au plus juste, puisque j'élève seule mon enfant. J'ai confié ma fille à différentes personnes, le plus souvent à des amies»* (Madame H., 5 ans).

### *Des possibilités de prises en charge privées*

Le réseau privé sur lequel les mères seules (comme les mères qui ont un partenaire) peuvent compter pour prendre en charge occasionnellement ou régulièrement leur enfant est très variable. Les grands-parents sont souvent mis à contribution, les sœurs et frères également, et les amies et voisines. Parfois, la difficulté ne vient pas du manque de personnes, mais de l'enfant lui-même : il a besoin de constance et de faire confiance pour pouvoir établir une relation : *«Ma sœur s'occupe parfois de Stéphanie quand je dois sortir le soir. Le jeudi, je travaille, et je l'amène chez ma mère en voiture (...) Plusieurs de mes collègues proposent de me donner un coup de main, mais cela ne va pas, parce que Stéphanie n'est à l'aise qu'avec des gens qu'elle connaît bien»* (Madame J., 1 an).

*«Ce sont ma mère et ma sœur qui gardent Angela. Avant, elle allait à la crèche (...) Je serais contente de trouver d'autres solutions, par exemple lorsque j'ai envie de sortir un peu. Je ne sors presque plus. Je n'ose pas confier ma fille à une baby-sitter de 14 ans à peine, je ne leur fais absolument pas confiance»* (Madame M., 4 ans).

*«Je trouve bien de connaître d'autres femmes à qui je peux confier de temps en temps Livia. Cela est très important pour moi. (...) J'aurais besoin de plus de possibilités, mais je vois bien que Livia est déjà trimbalée entre beaucoup de personnes différentes. Je dois faire attention de ne pas exagérer dans ce sens. Elle a aussi ses limites»* (Madame G., 3 ans).

### **Le parent absent**

Le parent absent est pourtant très présent dans l'économie de vie des familles monoparentales. Comment doit-on régir les relations avec lui ? Est-ce que l'enfant sait qui est son père ? Doivent-ils se rencontrer souvent, et dans quelles conditions ? Que le père nie l'existence de son enfant, ou qu'il recherche un contact intensif, la relation est presque toujours chargée de tensions et potentiellement stressante. Certaines mères considèrent même que

c'est là le point le plus difficile à gérer dans leur situation de mère seule. Elles doivent d'une part adopter une position claire envers le père de l'enfant, d'autre part elles sont obligées d'avoir une réflexion pédagogique puisque cet homme est le père, justement. Les relations sont souvent tellement tendues qu'il est difficile pour la mère de faire la part des choses entre ses propres besoins et ceux de l'enfant.

Nous n'abordons pas ici le problème des relations du couple, mais plutôt celles du père avec l'enfant, et les nombreuses réflexions que celles-ci entraînent pour les mères.

### *Le père fantôme*

Il y a des pères qui n'ont aucun contact ou presque avec leur enfant. Ils ne l'ont parfois jamais vu, et les mères ne désirent pas que cela change: «*Je n'ai aucun contact avec lui [le père de l'enfant]. La reconnaissance de paternité s'est faite sans que nous nous rencontrions. (...) Non, il n'a jamais vu son enfant, ils n'ont absolument aucun contact. (...) J'en suis heureuse. Au troisième mois de ma grossesse, je suis partie*» (Madame J., 1 an).

Madame R. se demande souvent quelles sont les conséquences pour son fils d'avoir un père qui refuse de savoir quoi que ce soit de lui. Que doit-elle répondre à Clément lorsqu'il pose des questions sur son père? Alors qu'il a 5 ans, elle essaie une nouvelle fois de reprendre contact. Elle réussit à provoquer une réaction, même si ce n'est pas dans le sens désiré. Les citations suivantes donnent un aperçu de la manière dont les choses ont évolué au cours des années et du développement de l'enfant.

– Depuis combien de temps n'avez-vous plus de contact avec le père de l'enfant?

– *Je l'ai vu une fois en novembre. Clément était assis à côté de lui sur le sofa. Il ne lui a pas accordé un regard.*

– Une relation avec le père vous semble-t-elle importante?

– *Pas pour moi, mais pour Clément, et pour lui-seul* (4 mois).

– *Je ne crois pas que son père lui manque* (2 ans).

– *Clément ne sait pas du tout ce que c'est qu'un père, ce que son père est* (3 ans).

– *Il ne voulait pas d'enfant. Je ne peux pas imaginer comment il se comporterait avec Clément. S'il voulait brusquement voir Clément, je ne m'y opposerais pas, mais je ne serais pas enthousiaste non plus et je ne ferais rien pour lui faciliter la tâche. Une fois, Clément m'a demandé qui était son papa; je lui ai montré une photo. Il a demandé: «Est-ce que je dois aller le voir?» Je lui ai dit que non. Le problème a été résolu d'un coup* (4 ans).

– Lorsque nous nous sommes séparés, je lui ai dit qu'il n'entendrait plus parler de nous jusqu'à ce que son fils pose des questions à son sujet, mais qu'à ce moment-là il faudrait bien qu'il prenne position. Clément m'a posé des questions concernant son père, cette année. J'ai consulté quelqu'un au Service des mineurs. J'ai ensuite écrit au père de Clément pour l'avertir que j'allais lui téléphoner. Lorsque j'ai appelé, il a d'abord fait répondre par sa femme. Il m'a dit ensuite clairement qu'il ne voulait pas voir Clément ni rien savoir de lui. Je lui ai demandé de mettre ces choses par écrit, pour que je puisse plus tard montrer à Clément que son père avait pris cette position, au cas où il me reprocherait d'avoir empêché les contacts entre eux. Je garde soigneusement cette lettre. Lorsque Clément me demande quelque chose au sujet de son père, je lui réponds qu'il ne voulait pas de nous deux. Je ne lui explique pas pourquoi. Clément voudrait maintenant que mon ami soit son père, il est dans une phase où il a besoin d'un père. De telles périodes ne semblent pas exister aux yeux de son père (5 ans).

### *Le père blessé*

Dans certains cas, le droit de visite est une source de conflit permanente. Certains pères ne supportent pas d'être évincés, et ils utilisent le droit de visite pour faire pression sur la mère. Cette situation peut mener à des conflits épuisants.

«J'ai eu de très grosses difficultés avec le père de Holger. Il s'est montré violent, et je ne l'ai pas du tout supporté. J'ai été complètement choquée, et quand j'y pense aujourd'hui, cela me fait encore souffrir. Ensuite, nous avons fait appel à une assistance, et il y a maintenant un droit de visite réglementé. Dans les conditions actuelles, il n'est pas autorisé à venir chez nous. (...) J'ai souvent appelé la police, parce qu'il venait tout le temps. J'ai porté plainte contre lui, puis j'ai retiré ma plainte parce qu'il s'est calmé un peu et m'a laissée en paix. (...) Nous ne nous voyons plus jamais. Tout passe par le bureau d'assistance. La personne vient chercher Holger à neuf heures et l'emmène au lieu de rencontre. Ensuite, Holger retrouve son père et passe le temps avec lui en présence d'une assistante sociale stagiaire de 22 ans. J'ai insisté pour qu'une tierce personne soit présente, car je ne sais pas ce que cet homme peut faire à mon fils. (...) C'est la ville qui endosse les frais entraînés par ce système» (Madame E., 1 an).

Pour Madame G., la relation du père avec elle et son enfant reste sans cesse un problème. Elle s'est clairement déterminée pour ne pas vivre avec lui, mais elle reconnaît qu'il a le droit de voir sa fille et qu'elle ne peut couper les ponts entre eux. Il lui donne cependant bien du mal: il est maladroit avec l'enfant et il ne cesse de lui faire des reproches. Elle pense qu'il n'est pas tellement intéressé par sa fille, mais qu'il voudrait surtout reconquérir la mère. Reste tout de même l'embarras dans lequel cette situation place l'enfant.

«Le plus grand changement de ces derniers temps est qu'il n'est plus possible de collaborer avec le père de ma fille, parce qu'il ne peut pas accepter le fait que je veuille vivre seule avec elle. (...) Lorsqu'il venait voir l'enfant, il n'était jamais prêt à donner un coup de main. Il ne sait pas s'occuper d'un petit enfant. Il ne réagit pas correctement avec un tout-petit. (...) Ce qui ne va pas non plus est qu'il refuse de payer la pension. Je sais bien qu'il n'a pas beaucoup d'argent, mais qu'il refuse d'entrer en matière dans le cadre de ses possibilités, cela me dépasse. (...) Je pensais au début qu'il fallait qu'il puisse voir sa fille aussi souvent qu'il le voulait pour avoir un bon contact avec elle. Ma position a changé. J'ai vu en effet qu'il ne suffit pas d'être le père pour automatiquement faire du bien à l'enfant en le voyant régulièrement» (Madame G., 1 an).

«Je suis très heureuse d'avoir réussi à résister à la pression, et de n'avoir pas repris la vie commune avec lui. (...) Il me faisait souvent des reproches, disant qu'il voyait bien que je n'étais pas assez présente pour notre fille, que je voyais trop peu notre fille, que Livia passait par beaucoup trop d'autres mains. (...) Il ne pouvait pas me dire exactement sur quoi il basait ses observations. (...) Il espère aussi que Livia sera traumatisée parce qu'elle n'a pas de père auprès d'elle. Je ne supporte pas qu'il adopte une attitude aussi destructrice. Je lui ai écrit que je ne voulais plus qu'il vienne chez nous et qu'il pouvait aller voir sa fille à la crèche. Je m'étais déjà mise d'accord avec l'éducatrice de la crèche pour qu'elle le laisse venir jouer avec sa fille et qu'elle mette un local à disposition s'il voulait être seul avec elle un moment. Si c'est tellement important pour lui de voir sa fille, c'est la solution la meilleure. Il a trouvé que c'était une exigence inacceptable» (Madame G., 2 ans).

### *Fléchissement de l'intérêt*

Quelques pères se montrent pleins d'enthousiasme dès la naissance de l'enfant, mais ils sont incapables de créer une relation stable avec leur enfant parce qu'ils ne vivent pas avec lui. On perçoit bien cette dérive de l'intérêt dans la description qu'en fait Madame N. Elle a eu des doutes depuis le début sur l'attitude du père de son enfant, et elle se demande sérieusement ce que cet intérêt fluctuant signifie pour sa fille.

«Pour moi, chaque rencontre avec lui est une corvée. Je me demande chaque fois si je suis vraiment obligée de m'infliger cela, et si ces rencontres sont vraiment nécessaires, pour lui et aussi pour ma fille. J'ai le sentiment qu'il ne va pas s'intéresser à elle sa vie durant. (...) Il est très versatile. Je serais désolée que ma fille établisse une relation avec lui et qu'elle souffre ensuite de son désintérêt. Cela me semble presque mieux qu'elle n'ait pas d'image de son père dès le début. (...) Il est venu me voir à l'hôpital. Il a montré un grand plaisir à la vue de l'enfant, une grande fierté, et il est encore ainsi. (...) Je lui facilite autant que possible les contacts avec sa fille, alors

*je vois bien comment tout cela se développe. Peut-être que cela va continuer, mais je crois plutôt qu'il en aura bientôt assez»* (Madame N., 4 mois).

*«Depuis qu'il a une amie, notre fille n'est plus tout à fait son seul amour... Mais elle réagit très bien, aime beaucoup le voir, même si pour le moment on ne peut pas parler de relation suivie, à cause de ses longues absences. Mais leur rencontre se passe spontanément très bien»* (Madame N., 2 ans).

Une année plus tard, le père et la fille ne se voient plus jamais. Le père ne paie plus non plus de pension alimentaire. La situation reste figée jusqu'à la fin de notre recherche.

Madame B. espère au début avoir une relation suivie avec le père, elle souhaite vivre avec lui. Elle encourage les contacts entre le père et l'enfant et excuse son attitude versatile. Avec le temps, elle remarque qu'il n'arrive pas à se décider, et elle en tire les conséquences. Les relations entre le père et la fille s'endorment peu à peu. *«Il vit encore auprès de sa première femme. (...) Nous voulions vivre ensemble, et il m'a dit qu'il déménagerait pour le 10 novembre. Nous sommes en juin, il n'est toujours pas là. (...) Je ne sais pas. Il a trois femmes et trois enfants. (...) Je voudrais bien vivre avec lui, mais je sais que ce ne serait jamais simple. Il a de bons côtés. Il est gentil avec moi et il est adorable avec Judith. Je crois qu'ils s'entendent bien tous les deux. Elle l'appelle papa. Il adore quand elle l'appelle ainsi. Cela le fait rire, et je sens qu'il en est heureux»* (Madame B., 2 ans).

*«Je lui ai récemment demandé s'il aimait vraiment sa fille. Il m'a dit que c'était une bonne question, et n'a pas répondu. (...) Il ne vient que lorsqu'il en a envie, c'est lui qui détient l'exclusivité de l'organisation des visites à sa fille»* (Madame B., 4 ans).

*«Judith ne sait pas grand-chose de son père. Elle ne parle jamais de lui. Elle sait depuis un an seulement où il vit et qu'il est avec une autre femme. (...) Je trouve qu'il ne vient pas assez souvent voir Judith. Ils ne peuvent pas avoir une relation suivie. Judith ne fait pas partie de sa vie. Je n'arrive pas à savoir si c'est un mal ou un bien pour elle»* (Madame B., 5 ans).

## *Le divorce*

Contrairement aux femmes qui élèvent seules leur enfant, la séparation des parents représente toujours une crise importante pour toutes les personnes concernées. La mère est dans une situation qui l'empêche très souvent de faire la différence entre ses propres sentiments et les besoins de l'enfant. Elle sait bien qu'elle devrait éviter de prendre l'enfant en otage, mais cela n'est pas toujours possible.

*«Mon degré de stress ne fait qu'augmenter depuis le divorce. (...) J'ai le sentiment que ma fille croit que je ne l'aime plus. Je dois lui prouver sans arrêt com-*

bien elle compte pour moi. Peut-être parce qu'elle a perdu son père, elle pense qu'elle va perdre aussi sa mère. C'est affreux, ce que je lui ai fait là.» Existe-t-il une relation entre le père et la fille? «Malheureusement oui. Je ne sais pas si c'est un bien, car ils se font du mal. Ils dépendent beaucoup l'un de l'autre. (...) Angela est trimbalée de tous côtés. Elle rentre souvent de chez son père très fatiguée et à moitié malade» (Madame M., 2 ans).

«Pour Sasha, la séparation a été difficile. Il ne réalisait pas vraiment tant que nous sommes restés dans l'ancien appartement, puisque c'est mon ex-mari qui est parti. Mais depuis que nous avons déménagé, il comprend que papa ne reviendra plus, c'est plus difficile qu'au début. En plus, il voit beaucoup moins son père qu'avant. (...) Son père me harcèle, nous recevons souvent de mauvaises nouvelles de lui par la poste. Je dois vraiment faire un immense effort pour ne pas le critiquer devant Sasha. Je fais mon possible, il faut que cela sorte, je ne peux pas faire autrement. (...) Sasha doit se douter que je le déteste... Au début, il était souvent triste, et il arrivait à dire qu'il s'ennuyait de son papa, ce qui était un moindre mal. (...) Je le déteste, je dois dire que mes sentiments pour lui sont vraiment extrêmement négatifs. Quand je le vois, si Sasha est avec moi, je dois me faire violence pour ne rien laisser transparaître. En principe, je trouve bien qu'ils se voient (père et fils) mais j'ai de la peine à le supporter quand même. Je sais que c'est son père, je ne peux rien dire d'autre» (Madame H., 4 ans).

### *Des parents séparés restent des parents*

Quelles que soient les raisons de la séparation, les différences de conception quant à l'éducation de l'enfant ne disparaissent pas après le divorce. Au contraire, elles deviennent souvent de plus en plus conflictuelles. «Au début, quand il prenait Holger une demi-journée par semaine, j'essayais toujours de savoir ce qu'ils faisaient ensemble. Je devais souvent le tranquilliser parce qu'il avait vécu des choses tellement excitantes pendant cette seule demi-journée! Je me rends compte que depuis que la rencontre a lieu tous les quinze jours et non plus hebdomadairement, cela m'énerve moins qu'il se bourre de sucreries avec son père» (Madame E., 3 ans).

Madame H. se rend compte qu'elle a des pensées qui lui étaient étrangères avant la séparation. «Mon fils a des accès de colère, il hurle et se jette par terre de rage. (...) Cela me pose problème, parce que je ne sais pas ce qui lui passe par la tête dans ces moments-là. Est-il fatigué? Est-ce le fait d'avoir passé le week-end chez son père? Je n'avais pas ce genre de problème quand nous vivions encore ensemble, mon mari et moi. Nous étions une famille normale, et je ne me posais pas ce genre de questions. Mais aujourd'hui, je vois que Sasha ne va pas bien, et je me demande vraiment ce qui se passe» (5 ans).

La tentation est grande de rendre le père responsable des changements qui surviennent chez l'enfant. Madame F. a divorcé quatre ans après la naissance de son enfant. Elle a le sentiment de payer les pots cassés chaque fois que son mari exerce son droit de visite. *«Il les gâte tellement pendant les week-ends où ils sont chez lui! (...) Ce n'est pas qu'il soit méchant, c'est un bon père, mais il est trop gentil avec eux et les gâte beaucoup trop. (...) Je suis relativement sévère avec les enfants. Je ne me laisse pas danser sur le ventre. C'est embêtant qu'il ne soit pas comme moi. Je dis toujours qu'il a les vacances alors que je dois rester stricte et sévère. C'était déjà notre problème lorsque nous étions mariés. Il ne m'a jamais soutenue. Il prenait toujours le parti des enfants. Cela a été une des raisons du divorce. Je ne supportais simplement plus cette attitude. (...) Il a commencé de battre systématiquement mon autorité en brèche, et de privilégier les enfants à chaque occasion. Cela a été son erreur. Comment pouvais-je continuer à m'occuper des enfants dans ces conditions? Les parents doivent montrer un visage uni aux enfants. C'est la pire chose qui soit si l'un dit systématiquement le contraire de l'autre. Cela ne peut pas fonctionner. Et ce sont les enfants qui paient. Et comme il ne les a que deux jours et moi cinq, je trouverais logique qu'il s'adapte à mon style et pas le contraire»* (5 ans).

On peut encore se mettre d'accord quand les enfants sont très petits, mais dès qu'ils commencent à grandir, ils prennent une part de plus en plus importante dans l'échange et la relation. *«Parfois, nous allons chez lui, parfois, nous nous retrouvons sur une place de jeu. Parfois, il est très tranquille et renfermé, et parfois il se montre plus sociable. Quand il fait des jeux que je ne peux pas faire [pour cause de santé], cela amuse parfois la petite, mais parfois elle ne veut pas le voir, elle lui demande de partir»* (Madame G., 4 ans).

## **Avantages et inconvénients de la famille monoparentale**

Lors de notre étude, nous avons demandé à plusieurs reprises aux mères seules quels étaient les avantages et les inconvénients pour elles et pour l'enfant de vivre sans le père. Parmi les avantages cités, deux allégations sont revenues chaque fois: la possibilité de prendre des décisions seules pour elles et pour l'enfant sans devoir les négocier avec un partenaire; le fait que l'enfant n'est pas témoin, et encore moins partie prenante, des disputes et dissensions entre adultes. Dans l'étude de Nave-Herz et Krüger (1992), plus de 60% des mères interrogées qui élevaient leur enfant seules voyaient un avantage certain dans le fait qu'elles pouvaient prendre des décisions pour elles-mêmes et leur enfant sans devoir en référer à quiconque.

Les questions d'éducation en particulier sont souvent des facteurs de disputes et de mésentente, et le fait de ne plus devoir argumenter ce que l'on pense être profondément juste est un soulagement. *«Avantage: j'ai le contrôle de ce qui nous arrive, je peux faire comme je l'entends sans devoir me bagarrer*

*d'abord. J'organise mes journées comme je l'entends, je ne dois tenir compte de personne que mon enfant et moi. Je suis libre»* (Madame R., 1 an).

La liberté a son prix : la responsabilité des décisions ne se partage plus non plus. Madame R. le formule très bien : *«Je suis complètement indépendante; je peux tout décider seule; mais je dois tout assumer seule»* (4 mois).

Beaucoup de mères seules ont vécu des moments difficiles avec le père de l'enfant avant de s'en séparer. Elles veulent donc épargner à l'enfant de nouvelles disputes, et elles essaient désormais de le préserver de l'atmosphère empoisonnée qui régnait avant la séparation. *«On ne se bagarre plus, on n'attend plus rien de l'autre, on ne se fait plus continuellement des reproches. C'est tellement moins tendu! Il faut apprendre à utiliser ses énergies autrement. C'est plus simple d'être seule, même si cela semble étrange»* (Madame M., divorcée, 5 ans).

### *La configuration mère-enfant*

Les mères se rendent souvent compte avec angoisse qu'elles ne peuvent pas remplacer le père absent. Cela d'autant plus que, comme c'est souvent le cas, les proches ou les professionnels qui prennent l'enfant en charge pour compléter les possibilités de la mère sont également presque exclusivement des femmes : grand-mère, voisines, éducatrices. *«Je vois comme un inconvénient que ma fille n'ait jamais affaire à une présence masculine. Elle n'a pas son compte de figure paternelle, parce qu'elle n'a jamais eu cela dans son entourage»* (Madame N., 1 an).

*«Je me suis demandé ce qui pouvait manquer à Holger s'il n'a pas une présence masculine à ses côtés. Plus tard, ce sera sûrement un problème. Je pense que ce serait bien pour lui d'avoir un parent plus calme, et pas toujours agité comme je le suis moi-même.»* (Madame E., 4 mois).

*«Je trouve important que le père soit là. Une relation entre père et enfant n'est pas du tout la même qu'une relation entre mère et enfant. La personne qui inspire le respect et représente l'autorité est beaucoup plus souvent le père. Chez nous c'était comme cela. Ma mère était bien plus proche que mon père. C'est une loi de la nature. Mais j'ai demandé à des personnes qui avaient été élevées sans père de me dire ce qu'il en était, et les deux m'ont affirmé que ce n'était pas un handicap dans la vie»* (Madame C., 4 mois).

Les mères élevant seules leur enfant sont présentes exclusivement pour lui. Cette exclusivité a de bons et de mauvais côtés : certes, une grande confiance règne entre l'enfant et la mère qui forment une espèce de communauté secrète. Mais ils sont également liés l'un à l'autre par des liens de dépendance qui peuvent être difficiles à assumer : *«C'est ce qui m'est arrivé de plus impor-*

*tant dans ma vie. C'est le centre absolu de mon existence. Je l'aime plus que tout au monde. Son développement est pour moi bien plus passionnant que toute autre chose de ma vie»* (Madame B., 1 an)

*«Parfois, je trouve pesant de constater à quel point Livia et moi sommes dépendantes l'une de l'autre. C'est agréable pour moi lorsque d'autres personnes interviennent auprès de Livia. Lorsque nous sommes toutes les deux, cela peut être très intense, dans les conflits aussi. Parfois, nous ne savons simplement pas comment nous en sortir»* (Madame G., 4 ans).

L'enfant peut tomber dans un rôle qu'il finit par ne pas maîtriser. Madame M. répond ainsi lorsqu'on lui demande quels sont les changements désagréables qui sont survenus l'an passé: *«Notre situation financière est assez mauvaise. Mon père et mon frère sont décédés l'an passé, j'ai été très triste. Angela est mon seul réconfort»* (4 ans).

Madame B. est très consciente du danger: *«J'ai discuté avec une voisine qui est psychologue et qui m'a conseillée. Grâce à elle, j'ai appris à adopter quelques comportements parfois différents. Elle m'a encouragée, m'a dit que je m'y prenais bien. Je souhaite faire le mieux possible avec Judith, mais j'ai besoin de substance pour cela. Je ne souhaite pas que Judith soit mal orientée et souffre de lacunes dans les relations qu'elle pourra établir»* (2 ans).

### *Soutien manquant*

Les inconvénients les plus souvent cités par les mères élevant seules leur enfant sont liés aux lacunes dans le soutien. Les domaines dans lesquels les mères sentent le plus cette absence de soutien dépendent naturellement de leur personnalité et des circonstances particulières de leur existence. Les mères souhaitent quelqu'un qui puisse leur apporter une aide pratique dans leur vie quotidienne, les soulager d'une partie du travail, partager un peu de leur responsabilité, et qui soit capable d'intervenir quand la situation les dépasse ou que la fatigue est trop grande.

*«Avantages [d'avoir un partenaire]: soutien financier, aide ménagère, aide pour moi en tant que femme et mère, un père pour l'enfant, une autre personne de référence pour l'enfant, un interlocuteur qui joue avec l'enfant»* (Madame D., 4 mois).

*«[Inconvénients:] on ne peut pas fuir quand on veut, on se sent parfois complètement submergée et sans recours devant l'autre»* (Madame M., 5 ans).

Des problèmes supplémentaires de santé par exemple, ou autres, amènent les mères seules aux limites de leurs possibilités et leur font vraiment sentir à quel point elles sont seules. *«Ma situation [ne peut pas travailler pour des raisons de santé] m'a vraiment paru sans espoir. Je ne me sentais plus à ma place nulle part. Je ne travaille plus, je ne suis pas une mère au foyer comme les autres.*

*Je ne dispose pas de mon temps comme je l'entends. Je me sens extrêmement déséquilibrée» (Madame G., 5 ans).*

Naturellement, le soutien financier, ou plutôt le partage de la responsabilité financière, fait aussi partie des aides pratiques qui peuvent cruellement manquer: «*Si on a des problèmes financiers, on ne peut en parler avec personne. Même si on a plein de connaissances et d'amis, cela ne se partage pas, et on peut se sentir très seule» (Madame R., 4 mois).*

Voilà pour le soutien pratique. Pour ce qui est du soutien émotionnel, les mères élevant seules leur enfant n'ont pas d'interlocuteur, personne qui partage les soucis et les joies que l'enfant apporte. Le soutien émotionnel manque de façon bien plus frappante aux mères seules qu'aux mères qui vivent en couple. «*Pendant ma grossesse, ce qui m'a le plus manqué, c'était de sentir le soutien d'un homme à mes côtés. Les gestes tendres me manquaient, et l'intérêt commun pour l'enfant qui allait naître» (Madame B., 4 mois).*

«*[Inconvénient:] je ne peux m'appuyer sur personne. Il me faut faire des kilomètres pour trouver réponse à mes questions concernant l'enfant ou moi-même. C'est une question d'énergie, et la mienne n'est pas illimitée. La balance entre donner et recevoir ne fonctionne pas pour moi. Je donne bien plus que je ne reçois. Je reçois certes beaucoup de mon fils Clément, mais cela se situe sur un autre plan. Je suis seule à livrer combat, pour les questions d'argent par exemple, là où les autres sont en couple» (Madame R., 1 an).*

### *Le plaisir partagé est un plaisir double*

Un compagnon ne serait pas là seulement pour répondre à certaines demandes très précises, mais aussi pour partager les moments de bonheur et de plaisir que l'enfant apporte aux parents: «*Quand mon fils fait quelque chose de nouveau, je téléphone tout de suite à quelqu'un pour le lui raconter. C'est tellement merveilleux de partager les pas que fait l'enfant! Cela me manque souvent. Je suis fière de lui et je voudrais partager ma fierté avec quelqu'un» (Madame E., 1 an).*

«*Je ne souhaite pas simplement partager le stress et le travail. Au contraire, il m'importe bien plus de pouvoir partager la richesse qu'un enfant apporte. Je serais très heureuse de pouvoir vivre cela avec quelqu'un» (Madame G., 1 an).*

## **Comment vivre et comment définir la maternité monoparentale**

Pendant longtemps, les mères célibataires et leurs enfants étaient mis au ban de la société. On considérait que les mères célibataires étaient des femmes de mauvaise vie, et leurs chances d'intégration ainsi que celles de

leurs enfants étaient minimales (Degen-Zimmermann, 1998). Cette manière de penser a beaucoup changé ces dernières années, et la tolérance de la société vis-à-vis des mères célibataires est plus grande actuellement. « Elever un enfant seule, cela n'est certes pas facile, mais ce n'est plus une tare » (Emil Hildebrand, *Tages-Anzeiger*, 7.8.1997).

La famille traditionnelle avec père, mère et un ou deux enfants reste pourtant le seul modèle valable, alors qu'en réalité, de multiples formes différentes pourraient être également considérées. Les mères célibataires doivent donc définir et justifier leur rôle et leur choix d'être mères plus précisément et mieux que les autres.

Schiedeck et Schiedeck ont observé très précisément les stratégies adoptées par les mères seules pour définir et justifier leur position. Ils montrent qu'elles utilisent surtout cinq « stratégies de normalisation » qui leur permettent d'affirmer leur identité et de tirer une estimation positive des conséquences de leurs choix. Lors de notre recherche, nous avons observé les mêmes appréciations auprès des femmes que nous avons interrogées :

– *Normalisation par l'acceptation*: les personnes concernées s'arrangent et acceptent de façon plus ou moins active et plus ou moins fataliste leur situation.

– *Normalisation par la comparaison*: les personnes concernées comparent la situation présente avec celle qui prévalait lorsque le père était là. Elles se disent que l'enfant souffre moins depuis que le père est parti et que ses possibilités de développement sont meilleures s'il est élevé par sa mère seulement.

– *Contre-normalisation*: on cherche à s'intégrer dans une norme en fréquentant des personnes vivant une situation semblable et ayant fait les mêmes choix que soi. Le caractère original de la démarche de la mère célibataire est ainsi gommé, puisque tout l'entourage vit la même chose, et la situation peut sembler la norme ou même la règle. Il n'y a donc pas de problème de définition

– *Normalisation par la négation*: l'absence de partenaire est considérée comme un aspect sans importance et sans conséquences. Les mères soulignent l'importance d'autres influences par rapport à celle qu'un père pourrait avoir (les conditions cadres de l'existence, les influences de la socialisation, par exemple).

– *Normalisation par l'interprétation positive*: par cette stratégie, les mères soulignent le fait que l'enfant intériorise une image maternelle de femme forte et indépendante et qu'il peut ainsi considérer la famille traditionnelle comme un modèle suranné et moins bon que celui de la famille monoparentale.

Schiedeck et Schiedeck prouvent que plus les mères seules gèrent avec aisance leur situation, plus elles réussissent une identification satisfaisante d'elles-mêmes, plus elles arrivent à s'affranchir des systèmes de valeur traditionnels et plus l'entourage se montre tolérant, libre de préjugés et prêt à soutenir la démarche de ces femmes.

*L'enfant n'est pas planifié, mais il est désiré*

Est-ce que les mères seules avaient planifié leur grossesse? Les enfants étaient-ils désirés? Les femmes mises en face de l'évidence ont-elles songé à subir une interruption de grossesse? Toutes les mères seules de notre étude se sont trouvées enceintes sans avoir prévu de l'être, mais elles ont toutes fini par être heureuses de leur situation, même si parfois des sentiments très ambivalents ont également existé. Ce sont surtout les questions du moment et des circonstances qui sont négativement perçues. *«J'ai eu le choc de ma vie, c'est vrai. Mais après un mois, je n'ai ressenti que du bonheur. (...) Le moment d'être enceinte n'était certes pas très bien choisi»* (Madame D., 4 mois).

*«La peur de la responsabilité et la joie étaient à peu près au même niveau. Je me suis réjoui d'avoir enfin un enfant, c'était un rêve de toujours. Mais c'est vrai que je ne voulais pas être enceinte de cet homme. Notre relation était tellement incertaine depuis le début que je n'aurais pas voulu infliger cela à un enfant si j'avais pu choisir»* (Madame B., 4 mois).

Certaines mères se sont posé la question de l'interruption de grossesse: *«Dans un premier temps, j'ai beaucoup tourné autour de l'idée d'une interruption de grossesse. Finalement, je me suis décidée en toute liberté pour l'enfant (...) C'est bien pour moi d'avoir pu dire oui ou non. C'est bien pour moi que j'aie pu dire oui. Je peux tout à fait regarder mon enfant en face, puisque j'ai vraiment voulu et désiré qu'il soit là»* (Madame E., 4 mois).

*«Quand mon partenaire m'a laissée tomber j'étais enceinte de trois mois. J'ai reçu une lettre de trois pages de sa mère me disant que je ferais mieux d'avorter ou de confier l'enfant à l'adoption, que j'étais encore jeune etc. J'ai répondu que je ne ferais jamais cela. Je n'ai jamais pensé à une interruption de grossesse, je suis catholique, cela a peut-être une influence, mais je trouve que l'avortement est un meurtre. En plus, je désirais depuis longtemps avoir un enfant»* (Madame L., 4 mois).

La position que les femmes adoptent vis-à-vis d'une grossesse est une chose; le quotidien en tant que mère seule avec un enfant en est une toute différente. *«Au début, c'était plus difficile que prévu. Cela a pris du temps avant que je me sente simplement bien dans ma peau de mère seule. J'avais peur, au début, de ne pas pouvoir accepter les sentiments de mon enfant, de devenir une mauvaise mère qui ne saurait pas aimer ses enfants. Par bonheur, les choses ont*

*évolué de façon complètement différente. Mon instinct maternel était peu développé avant que je sois enceinte, mais avec ma grossesse, mon instinct maternel m'est littéralement tombé dessus» (Madame D., 4 mois).*

*«La réalité est bien différente de ce que l'on imagine. On se demande si on y arrivera toute seule, si on est capable de prendre une telle responsabilité. (...) Il y a des problèmes qui surgissent à l'improviste, auxquels on n'avait pas pensé. Je me doutais bien qu'il y aurait des difficultés, mais qu'il y en ait tant, et tellement chroniques, je trouve cela embêtant. On est dépendant de la collaboration avec d'autres gens pour plein de choses, et on ne peut pas faire comme on veut. La situation demande un courage certain aux mères qui ne savent pas encore si elles acceptent ou non l'enfant. Je comprends que certaines femmes soient submergées par leur situation de mères seules. (...) Je comprends également très bien les couples qui ne veulent pas d'enfant. (...) Quand je vois comment on traite les mères et quelle place on laisse aux enfants, je comprends très bien qu'on veuille rester sans enfant» (Madame G., 2 ans).*

### *L'environnement face à la famille monoparentale*

Nave-Herz et Kruger (1992) démontrent que la discrimination de la part du voisinage est plus souvent non spécifique (intolérance au bruit, le désordre que font les enfants dans les allées, etc.) que dirigée contre le statut de parent célibataire. Parmi les mères que nous avons interrogées, plusieurs n'ont pas remarqué la moindre réaction de mépris de la part de la société. *«Je m'étais préparée à ce qu'il y ait des problèmes parce que j'éleve seule mon enfant. Mais je n'ai rien remarqué» (Madame S., 4 mois).*

*«Je me sens complètement intégrée dans la société comme mère seule. Je n'ai eu à subir aucune discrimination» (Madame C., 3 ans).*

Madame B., en revanche, estime que tout n'est pas rose quand il s'agit de reconnaissance de la société envers les familles monoparentales: *«Les exploits que les mères seules accomplissent chaque jour ne sont pas du tout reconnus. Je crois qu'on est considérées comme des demi-portions. Sans homme, nous ne sommes pas complètes. (...) Je me demande aussi comment Judith va vivre ses premiers jours d'école. Sera-t-elle montrée du doigt parce qu'elle n'a pas de père? J'ai peur de ce qui peut arriver. Je crois que la représentation de la femme qui a fauté et qui se retrouve enceinte sans être mariée est toujours là. Je crois même que les gens pensent que ces femmes-là sont incapables de garder un homme. (...) Il y a deux femmes de mon voisinage qui ont commencé à m'appeler «Mademoiselle» lorsqu'elles me croisaient. Je l'ai très mal pris. (...) J'ai renoncé à avorter, bien que ce soit facile pour une femme seule enceinte de résoudre le problème de cette manière, et je trouve que cela devrait être porté à mon crédit, tout de même.*

*(...) Je crois que dans notre société, une famille traditionnelle a tous les droits : les parents peuvent être alcooliques, se disputer et battre leurs enfants, tant que c'est une famille, personne n'y trouve rien à redire. (...) Il y a certaines personnes qui pensent que je suis assise là à attendre l'aide des services sociaux. J'ai entendu quelqu'un dire que j'avais abdiqué ma responsabilité et ma dignité parce que je me laissais entretenir par l'assistance publique. Cela m'a fait mal, et je trouve que cette représentation est plutôt arrogante» (Madame B., 4 ans).*

Madame G. a ressenti une certaine discrimination à la crèche, justement : *« Il y a des différences dans la prise en charge des enfants. Les parents qui paient plus sont accueillis bien plus chaleureusement. En plus, une autre relation s'installe entre les mamans < normales > et les mamans qui élèvent seules leur enfant. Même les enfants sont concernés par cette attitude différente. Je voudrais bien trouver pour ma fille un lieu de prise en charge dans lequel elle ne serait pas pénalisée parce qu'elle est l'enfant d'une mère qui l'élève seule »* (3 ans).

Madame L. vit assez mal son statut de mère élevant seule son enfant : *« Certes, on ne vous montre plus du doigt, mais les langues vont bon train. Je pense qu'il est plus difficile pour moi de trouver un appartement parce que je suis seule avec mon enfant. Je voulais prendre un autre appartement dans la même maison, et j'étais depuis deux ans cliente de la même gérance, mais ils ont exigé tout de même que je fournisse une caution »* (1 an).

### *Entre les attentes de l'entourage et les exigences personnelles*

Les mères sont partagées entre les attentes de leur environnement, leurs exigences personnelles et les réalités quotidiennes. Elles se posent sans arrêt la question de savoir si, en tant que mères seules, elles peuvent se montrer bonnes mères. Madame R. trouve que certaines exigences sont placées trop haut pour une mère seule : *« Je trouve qu'on a des attentes disproportionnées par rapport à mon statut de mère seule. Je suis jugée en fonction du comportement de mon enfant. Avant, on me jugeait selon ma manière de me comporter, mais maintenant le jugement passe à travers mon enfant »* (5 ans).

Madame G. trouve que son statut n'est pas évident à assumer : *« J'aimerais bien parfois avoir des relations qui coulent de source, sans devoir toujours expliquer que oui, tout va bien pour nous. Je dois toujours commencer par me justifier »* (4 mois).

*« Le fait que je me sois décidée pour une existence seule avec mon enfant reste toujours une énigme pour certaines personnes. On me demande très souvent de m'expliquer sur le sujet »* (1 année).

Madame G. est la seule personne de toute sa famille qui élève seule son enfant. Les membres de sa famille sont un peu démunis vis-à-vis d'elle, ils ne savent pas très bien comment il faut agir : *« Mes sœurs sont toutes mariées. J'oc-*

*cupe une place particulière dans la famille de par le fait que je suis seule avec mon enfant. Ils essaient parfois de me soulager de certains problèmes, parce qu'ils trouvent que j'ai assez à faire comme cela. Parfois, ils ne savent absolument pas comment m'aborder. Ils trouvent ma situation regrettable, mais je ne suis pas du tout d'accord avec eux» (5 ans).*

Les mères élevant seules leur enfant rencontrent également des réactions d'admiration. On respecte le fait qu'elles sont plus chargées que les mères qui peuvent s'appuyer sur un partenaire et partagent la responsabilité de l'éducation des enfants. Madame E. répond ainsi lorsqu'on lui demande si elle trouve que son statut est suffisamment reconnu: *«Il [un collègue] m'admire dans mon rôle de mère seule. Je ressens parfois une grande compréhension de la part d'autres mères, et une certaine empathie vis-à-vis des problèmes que je rencontre. Pour moi, cela ressemble à de la reconnaissance. Mes parents sont très chaleureux à mon égard. Ils ont du respect pour moi. Je ressens cela comme une reconnaissance» (3 ans).*

*«Mes connaissances oscillent entre incompréhension et admiration quand ils pensent à ma situation. Les deux attitudes sont relativement inutiles pour moi» (Madame R., 2 ans).*

Madame B. constate qu'un père seul est mieux considéré qu'une mère seule. Elle trouve cela injuste: *«Je crois qu'on est toujours vue un peu de travers quand on est une mère seule. Les pères seuls, eux, sont portés aux nues. Cela m'énerve de voir que les rôles attribués par la société sont sexistes jusque-là.» (5 ans).*

Quelques mamans vivant seules ont vis-à-vis d'elles-mêmes des exigences très élevées. Elles veulent que l'enfant vive absolument sans souffrance le fait de n'avoir pas de père, même si pour cela la mère doit payer le prix fort: *«Beaucoup de gens me disent qu'il me faudra bien de la patience pour élever un enfant sans son père. Du temps et de bons nerfs. J'ai tout cela, je veux cela. Mon enfant n'y peut rien si son père n'est pas là. Je n'ai pas le droit de lui faire subir mon infortune» (Madame L., 4 mois).*

Si la situation financière exige des sacrifices, ce n'est pas à l'enfant de les faire, estiment les mères. Elles préfèrent renoncer elles-mêmes à quelque chose. *«Je dois me limiter en tout, partout où cela est possible. Mais rien de ce dont mon enfant a besoin ne sera limité» (Madame G., 2 ans).*

Madame B. préfère faire la différence: *«Je ne dois pas me limiter à cause de Judith, mais à cause de la situation. C'est parce qu'elle est là, certes, mais ce n'est pas à cause d'elle» (1 an).*

*«Je trouve merveilleux de l'avoir [ma fille], et ce n'est pas à cause d'elle que je dois renoncer à quelque chose. Ce n'est certainement pas elle qui pique dans mon assiette. J'économise probablement dans les faux endroits, partout et nulle part. C'est certain que j'économise sur mes habits, je ne mets plus les pieds dans les rayons dames des magasins. J'ai encore suffisamment de vêtements. D'ailleurs, je ne sais plus ce qu'on porte aujourd'hui. J'économise sur la nourriture en réchauffant des*

*restes que j'aurais jetés avant d'avoir ces difficultés. Je n'achète pas de journaux, j'économise dans les distractions, je ne sors plus... » (Madame B., 2 ans).*

*Evaluation du rôle de mère élevant seule son enfant*

Nave-Herz et Krüger (1992) différencient trois types d'assimilation du rôle chez les mères seules :

1. *La mère seule est consciente*, elle développe une représentation consciente de l'existence.
2. *La mère seule est ambivalente*, en partie contente de son sort, en partie frustrée. Cette catégorie est celle où les mères seules sont les plus nombreuses.
3. *La mère seule n'arrive pas encore à s'orienter dans son nouveau rôle* de mère seule.

Plusieurs mères interrogées parlent avec satisfaction de l'expérience enrichissante que représente le fait d'avoir eu un enfant seules. Plusieurs mères, et pas seulement celles qui élèvent seules leur enfant, disent être devenues plus mûres en devenant mères, plus conscientes de leurs responsabilités, qu'elles ont développé leurs compétences et qu'elles ont trouvé un sens à leur vie. Les mères seules ont en outre dû se battre, elles ont dû approcher et comprendre les différents mécanismes des administrations officielles, elles ont dû prendre seules des décisions importantes. *«Je suis heureuse dans mon rôle de mère. Je suis une mère fière. Ma fille les a tous mis dans sa poche. Elle les a tous séduits»* (Madame C., 4 mois).

*«Pour la première fois de ma vie, je me sens responsable; avant, rien n'était vraiment important. Je n'étais jamais vraiment fixée quelque part, alors que j'aurais dû le faire. Désormais je n'ai plus ce sentiment d'être à la merci des événements»* (Madame N., 4 mois).

Toutes les mères insistent sur la richesse de leur expérience et sur ce qu'elles ont appris dans la maternité: *«J'ai appris tellement de choses avec ma fille! C'est étonnant comme je comprends tout à coup bien mieux les adultes grâce à une petite fille comme Livia. Je comprends bien les mères qui ont des problèmes, je comprends bien les femmes qui ne veulent pas avoir d'enfants. Je suis devenue bien plus ouverte et tolérante qu'avant, et je suis bien plus capable de sympathie pour les personnes les plus différentes»* (Madame G., 5 ans).

*«On devient autonome, on apprend à se défendre. On apprend à privilégier ce qu'on veut. On apprend à se manifester. On montre aux autres comment nous autres mères seules maîtrisons la situation»* (Madame R., 5 ans).

Cette expérience, aussi riche qu'elle soit, est aussi épuisante: *«... On se sent à l'étroit dans tout cela. On apprend avec le temps à s'arranger de tout, mais*

*quelque part on n'en peut plus non plus. Je suis fatiguée d'être seule, de me battre, de devoir affronter mon travail en plus. Je suis fatiguée»* (Madame R., 5 ans).

## **Recherche d'un nouveau partenaire**

Notre étude montre que le statut de mère seule est temporaire la plupart du temps. Cardia-Vonèche, Salberg, Mendoza et Bastard le qualifient de «phénomène dynamique» (Office fédéral des assurances sociales, 1996, p. 13). On ne peut quantifier vraiment le nombre de femmes qui élèvent leur enfant seules ni celui des mères qui retrouvent un partenaire, puisque l'état civil ne fait pas la différence entre celles qui vivent effectivement seules et celles qui vivent en concubinage. Nave-Herz et Krüger constatent (1992) que la majorité des mères seules interrogées désirent retrouver une relation, mais pas forcément pour envisager le mariage.

Pour notre étude, nous avons aussi demandé aux mères qui élevaient seules leur enfant si elles voulaient retrouver une relation. Sans exception, elles ont toutes répondu qu'elles n'avaient pas planifié leur solitude, et qu'elles désiraient retrouver un partenaire, mais – et elles étaient unanimes également – *«Pas cet homme-là! [le père]»* – *«Dans ce cas précis, je suis heureuse de n'avoir pas à vivre avec lui. En général, je trouverais plutôt bien que l'enfant grandisse dans une famille normale. Il doit y avoir un environnement familial»* (Madame N., 2 ans).

En supposant que le partenaire soit l'homme de la situation, toutes les mères de notre étude voudraient retrouver une vie de couple: *«Je serais heureuse de vivre avec un partenaire. En principe, je n'aime pas être seule... Je ne suis pas du genre solitaire. J'aime bien éprouver de la considération pour quelqu'un, et j'aime bien être avec des gens»* (Madame C., 4 mois).

Lorsqu'on demande à Madame R. si elle désire un autre enfant: *«Dès que possible. Malgré ma dépression, et justement parce que je suis seule, je souhaite beaucoup trouver un homme. Un autre enfant me permettrait de me trouver dans la situation que je désire, en l'occurrence une situation réglée, avec un compagnon, une famille, le mariage. (...) Je ne veux pas rester seule»* (2 ans).

### *Quelles sont leurs chances?*

Il n'est pas si simple de trouver un partenaire. Les occasions de rencontrer des gens sont limitées pour les mères seules, il faut les chercher. *«J'ai toujours plus le sentiment de devoir trouver quelqu'un, mais c'est difficile. Comment trouve-t-on un compagnon? Ce n'est pas en sortant tout le temps, en tout cas. J'ai essayé les petites annonces. Peut-être pourrais-je également trouver quelqu'un par*

le biais de ma profession. Mon enfant n'est certes pas responsable, mais quand on a un enfant, les gens croient qu'on est déjà prise. J'ai parfois pensé m'écrire sur le dos «Je suis libre!» Je crains d'être moins attractive pour les hommes depuis que j'ai un enfant.» (Madame J., 2 ans). Une année plus tard, lors de l'interview suivant, Madame J. était mariée.

Les mères estiment différemment leurs possibilités, et elles font également des expériences différentes. «Mon enfant est un obstacle, c'est certain. Cela a des avantages, on ne peut pas faire ce qu'on veut. On ne peut pas mettre qui on veut dans son lit. Mais le temps et les occasions manquent pour rencontrer quelqu'un. Je ne sors plus jamais, je n'ai jamais aucune tentation» (Madame M., 4 ans).

Certaines mères nient la difficulté. Leur enfant ne les empêche absolument pas de trouver un compagnon. «J'ai eu quelques aventures, mais je ne fais pas les choses à moitié. Clément n'est pas un obstacle, simplement, il me rappelle que je ne suis pas libre. Avant, je ne réfléchissais pas trop, je prenais ce que je voulais. Maintenant, je ne veux pas lui offrir une vingtaine «d'oncles»! Pour le moment ce n'est pas tellement important. Avant, j'aimais le sexe pour lui-même, maintenant je recherche autre chose.» – D'où provient ce changement? – «Du fait que Clément est là et que j'en suis responsable.» (Madame R., 1 an).

«Peut-être qu'on n'a plus autant le choix qu'avant, mais ceux pour lesquels la question se pose sont plus dignes d'intérêt qu'avant. (...) Je me dis souvent que je ne suis pas mal et que Holger est un bonus supplémentaire. Ceux qui ne veulent pas le voir ainsi n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes» (Madame E., 1 an).

Madame H. découvre que la maternité est aussi une sorte de qualification pour la vie en couple. «La vie avec mon ex était tout sauf positive. Cependant je pense que le statut de mère seule présente certains aspects positifs dans la recherche d'une nouvelle relation. Le fait par exemple qu'on est indépendante, et qu'on vit la maternité seule et sans être complètement névrosée, exerce un pouvoir d'attraction sur certains hommes. Le désir d'enfant n'est plus non plus au premier plan, ce qui en rassure plus d'un. Peut-être que je voudrais en avoir d'autres, mais cela n'est pas aussi urgent que pour le premier» (5 ans).

### *Trop indépendantes*

Les mères seules, de par leur indépendance et le fait qu'elles portent seules des responsabilités importantes, acquièrent une énergie et des ressources insoupçonnées. Madame R., qui désire pourtant retrouver un compagnon, conclut par ces mots: «Je ne vais pas courir après un homme... Je n'ai plus du tout le désir désespéré de me marier. Je m'accommode très bien d'être seule, je l'accepte tranquillement. Je pense souvent: comment ferais-je avec un homme? Je fais tellement de choses toute

*seule! Bien sûr, si je rencontre l'homme de ma vie, je l'épouse tout de suite. Mais pour le moment, ce n'est pas une préoccupation» (2 ans).*

Madame G. a également bien sa vie et celle de sa fille en main. Elle n'arrive plus à se représenter une existence où elle serait aux petits soins pour un homme, et où elle s'appuierait sur lui: *«J'ai eu une aventure avec un ancien collègue. Il s'imaginait être pour moi et Livia ce qui pouvait nous arriver de mieux. Il pensait que je n'avais qu'une envie, celle de me faire épouser. Il s'est donné beaucoup de mal pour me séduire, mais finalement nous nous sommes disputés et nous avons rompu. Je suis bien trop indépendante, et lui voulais une gentille petite femme qui prendrait soin de lui après les heures de bureau» (5 ans).*

### *Les perspectives de l'enfant*

Les mères ne veulent pas retrouver une relation sans tenir compte de leur enfant. Certaines d'entre elles pensent même que l'enfant a en quelque sorte un droit de regard sur les relations qu'elles pourraient avoir. *«J'ai eu quelques nouvelles relations avec des hommes, mais cela est souvent pénible parce que j'ai un enfant. Je ne décide pas pour moi toute seule, nous sommes deux, et l'enfant a quelque chose à dire dans le choix d'une nouvelle relation qui viendrait vivre à la maison» (Madame H., 5 ans).*

Madame G., à la question de savoir si elle était prête à entrer dans une relation suivie avec un homme ou une femme: *«Si je rencontrais quelqu'un avec qui je m'entends bien, je serais prête à vivre avec quelqu'un. Je ne considère pas que Livia soit un obstacle, mais je peux tout à fait imaginer qu'elle aurait quelque chose à redire au fait que je passe soudain beaucoup de temps avec une autre personne qu'elle» (5 ans).*

Madame J. s'est remariée. Elle parle des tensions et des jalousies entre son mari et sa fille. *«Au début, ils ont eu beaucoup de problèmes à s'accepter. Ma fille et mon mari étaient jaloux l'un de l'autre. Quand mon mari rentrait à la maison, ma fille montait dans sa chambre et pleurait. (...) Quand elle était désagréable avec lui, il devenait tout de suite détestable et refusait de lui parler. C'était vraiment pénible d'être tout le temps entre deux. Il a maintenant appris à se comporter autrement que ma fille. (...) Parfois j'ai peur qu'il soit complètement différent avec son enfant [Madame J. est enceinte au moment de l'interview] qu'avec ma fille» (3 ans).*

### **Désir d'assistance et revendications**

*«... On ne peut résoudre aucune tâche toute seule»,* disait Madame G. en parlant de sa situation de mère seule. De quoi ont donc besoin les mères et pères élevant leurs enfants seuls pour s'en sortir?

Selon un rapport de l'OFAS datant de 1996 sur les conditions familiales, on différencie deux types de soutiens, l'un répondant aux problèmes rencontrés par les familles, l'autre spécifique aux familles monoparentales. Les mesures de soutien générales sont à disposition des familles traditionnelles, et elles sont en même temps des mesures préventives destinées aux familles monoparentales: améliorer les conditions des femmes sur le marché du travail (égalité des salaires, par exemple); faciliter la compatibilité entre tâches familiales et activité professionnelle pour les pères et les mères; combattre la pauvreté; garantir l'entretien de l'enfant indépendamment de la situation des parents; prendre les mesures appropriées permettant aux pères de s'engager davantage dans les travaux ménagers, et aux mères de s'engager plus sur le marché du travail. Les mesures en faveur des familles monoparentales permettent de tenir compte de la charge spécifique qui pèse sur leurs épaules, par exemple de lutter contre leur marginalisation et leur isolement. Ces recommandations recourent assez bien les souhaits de soutien que les mères seules ont exprimés.

*Assurer l'existence:* un soutien financier doit assurer des conditions de vie équitables aux enfants et aux familles. C'est la revendication la plus fréquente. Les recouvrements de contribution d'entretien et les allocations familiales existent partout, mais le montant en est très différent selon le canton d'habitation (OFAS, 1996). Le bonus éducatif, en vigueur depuis 1992 dans le canton de Zurich et dans d'autres cantons, s'est montré très utile pour de nombreuses familles. Tant que la sécurité sociale en Suisse est ce qu'elle est, les allocations des bureaux d'aide sociale et de l'assistance resteront indispensables pour un certain nombre de familles monoparentales. L'habilitation des personnes à obtenir cette aide doit naturellement être vérifiée, mais cette vérification devrait être menée avec le tact nécessaire et en tenant compte des circonstances qui ont conduit la personne à présenter sa demande.

D'autres mesures seraient utiles dans ce domaine: des allocations pour enfants plus élevées, des loyers adaptés, des allocations pour vacances ou une carte de réduction fonctionnant comme la carte de réduction AVS pour les personnes à faible revenu.

*Des structures plus souples de prise en charge de l'enfant:* les familles monoparentales bénéficient certes de facilités pour trouver une place dans une crèche. L'offre, cependant, devrait être beaucoup plus importante, l'information sur les différentes possibilités bien meilleure. Les horaires devraient tenir compte des horaires de travail des mères; les horaires de fermeture du week-end semblent particulièrement mis en question: plusieurs mères ont parlé de l'isolement dans lequel elles vivent le week-end, lorsque les crèches sont fer-

mées, et qu'aucune possibilité de contacts n'existe en dehors de leur enfant. Les crèches d'hôpitaux et d'institutions devraient être ouvertes en fonction des horaires de travail du personnel.

Plusieurs mères ont émis le souhait de pouvoir confier occasionnellement leur enfant à des lieux de prise en charge acceptant les enfants selon des principes souples, sans inscription préalable, et répondant aux urgences par exemple, ou disponibles pour soulager les parents occasionnellement.

*Un soutien pratique:* celles et ceux qui élèvent leur enfant seuls vivent souvent des situations stressantes. La période qui suit la naissance est particulièrement critique à cet égard, ainsi que n'importe quelle période qui voit des événements inattendus, tels que maladies du parent ou de l'enfant, chômage, etc. Le soutien du réseau social n'est pas toujours suffisant, et il faudrait alors pouvoir faire appel à une aide pratique qui ne soit pas bureaucratique. Les consultations médico-pédagogiques, les aides familiales, les centres de consultation mère-enfant pour jeunes mamans représentent des offres intéressantes. Cependant, ces aides seraient d'autant plus efficaces si elles étaient centralisées. Pour l'instant, l'offre est complètement dispersée, les différents postes se recoupent partiellement et laissent par ailleurs des lacunes et des zones d'ombre. Il serait souhaitable qu'un bureau de consultation central puisse répondre à des demandes et des problèmes faisant appel pour l'instant à des compétences différentes.

*Des logements meilleur marché et mieux adaptés aux conditions d'existence des enfants:* il y a deux conditions indispensables pour les familles monoparentales: les loyers doivent être moins chers, et les logements doivent être mieux conçus pour les enfants en bas âge. Ils doivent comporter par exemple:

- des chambres d'enfants assez grandes et aérées;
- des cuisines pas trop petites, bien conçues;
- beaucoup de places de rangements;
- une excellente isolation entre les appartements;
- des salles de bains correctes.

Il est très important également que l'environnement extérieur soit pensé en fonction des enfants, loin des dangers du trafic routier, et disposant de places de jeux. Il faut que d'autres enfants vivent dans le même complexe, que l'appartement ne soit pas trop élevé dans l'immeuble et que les voisins fassent preuve de compréhension et de tolérance envers les enfants (voir aussi Hüttenmoser, *La famille et l'environnement*, dans cet ouvrage)

On peut également imaginer des formes d'habitation spécifiques, par exemple des logements regroupant des mères seules avec leurs enfants, ou des

logements regroupant des personnes âgées et des familles monoparentales, qui pourraient se donner des coups de main réciproques.

Les propriétaires, que ce soit l'Etat, des coopératives ou des personnes privées, devraient tenir compte des enfants lors de l'aménagement des lieux. Ils devraient penser au fait que certains parents élèvent seuls leurs enfants et mettre à leur disposition des locaux adaptés, plutôt que de leur rendre l'existence très compliquée simplement par ignorance.

*La flexibilité du travail:* les mères seules ont le même problème que toutes les mères en ce qui concerne l'activité professionnelle. Le travail des femmes et le travail à temps partiel est mal payé, la sécurité des places de travail n'est pas garantie, surtout dans le travail sur appel (voir Gerber, 1997). Les mères d'enfants très jeunes devraient pouvoir travailler à la maison, mais cette forme de travail est encore plus mal rémunérée. Toutes les mesures visant à encourager l'entrée des femmes sur le marché du travail – égalité de salaire entre hommes et femmes, création de temps partiels, assurances maternité, etc. – profiteraient également aux mères seules (voir aussi Raulf, *Les jeunes mères au foyer – les jeunes mères au travail*, dans ce livre; OFS, 1996).

*Des points de rencontre:* entre mère et enfant, l'atmosphère peut devenir étouffante, et pas seulement au point de vue des locaux. Des centres de rencontre peuvent servir de zones tampons. Des lieux où les enfants sont bien-venus, mais aussi leurs mères, doivent voir le jour. Ils pallieraient les risques d'isolement que courent les mères seules, et pourraient rester ouverts le week-end, pour permettre aux familles monoparentales de nouer des contacts à un moment où le besoin est particulièrement fort, et où traditionnellement les familles restent entre elles. Ce genre de lieux ou des centres de mères remplissant les mêmes fonctions existe dans certaines villes suisses.

*Il faut fournir un accès aisé aux informations:* la situation des mères seules est telle qu'elles ont souvent besoin de plus d'informations, qui sont parfois difficiles à obtenir. Questions juridiques concernant la recherche en paternité, les droits des parents, les allocations, les possibilités d'assistance; fréquentation de groupes d'entraide, tous ces thèmes sont moins brûlants pour les mères qui vivent en couple que pour les mamans vivant seules. Les possibilités d'obtenir des réponses utiles à ces questions spécifiques ou de trouver les adresses adéquates sont également peu nombreuses dans le réseau social et dans le cercle des parents et amis, contrairement aux questions d'ordre plus général qui se posent à toutes les mères. Il serait nécessaire d'élargir les informations utiles au plus grand nombre possible de canaux. Renseignements et adresses de toutes sortes devraient être accessibles pour les parents que cela

intéresse par le biais de brochures, affiches, articles de journaux et médias électroniques entre autres. Il serait important d'avoir à disposition des bureaux d'information polyvalents auxquels on pourrait s'adresser pour n'importe quel type de questions et qui auraient pour tâche de trouver des solutions immédiates ou en collaborant avec les spécialistes compétents.

*Une société qui aime les enfants*: les parents solitaires sont particulièrement sensibles au fait que notre société ne s'engage pas vraiment pour l'enfance. Cela se voit dans tous les domaines possibles: la mobilité des automobilistes est privilégiée par rapport à la liberté de mouvement des enfants, le bruit de la circulation est mieux toléré que celui des jeux enfantins, le travail de prise en charge des enfants est à peine considéré comme un vrai travail et payé en conséquence, les employeurs considèrent les employés qui ont des enfants comme des personnes moins fiables et facteurs de risques – nous vivons dans un monde où les enfants dérangent.

*«Si seulement nous avions quelqu'un pour nous rappeler que les enfants ont besoin d'espace... On devrait militer pour un monde qui aime les enfants!»*

(Madame N.)

## Bibliographie

- BUNDESAMT FÜR SOZIALVERSICHERUNG (Ed.) (1996), *Familien mit alleinerziehenden Eltern. Beiträge zur sozialen Sicherheit*, Forschungsbericht N° 1/96, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1997), *Taschenstatistik der Schweiz 1997*, Berne: Eigenverlag.
- DEGEN-ZIMMERMANN, D. (1998), *Mich hat niemand gefragt. Die Lebensgeschichte der Gertrud Mosimann*, Zurich: Limmat.
- FARAGO, P. & FÜGLISTALER, P. (1992), *Armut verhindern. Die Zürcher Armutsstudien: Ergebnisse und sozialpolitische Vorschläge*, Zurich: Fürsorgedirektion des Kantons Zürich.
- FREI-LUTERBACH, B. (1997), «Gegen Scheidung kein Kraut gewachsen? Gespräch mit dem Leiter der Eheberatungsstelle der Reformierten Kirche des Kantons Zürich, Walter Ritter», *Idea Magazin* 13/97, Zurich: Impuls.
- FÜGLISTALER, P. & HOHL, M. (1992), *Armut und Einkommensschwäche im Kanton St. Gallen*, Berne: Haupt.
- GERBER, R. (1997), «Arbeit auf Abruf – Jederzeit bereit?» *Familienfragen. Informationsbulletin der Zentralstelle für Familienfragen am Bundesamt für Sozialversicherung*, 2/1997, pp. 18-20.
- HEILIGER, A. (1991), *Alleinerziehen als Befreiung. Mutter-Kind-Familien als positive Sozialisationsform und als gesellschaftliche Chance*, Pfaffenweiler: Centaurus-Verlagsgesellschaft.
- HILDEBRAND, E. (1997), «Warum die Ehelust rapide abnimmt», *Tages-Anzeiger*, 7. 8. 1997.
- HUSI, G. & MEIER KRESSIG, M. (1995), *Alleinelterne und Einelterne. Forschungsergebnisse zu den Lebenslagen «Alleinerziehender»*, Zurich: Seismo.
- HÜTTENMOSER, M. & DEGEN-ZIMMERMANN, D. (1995), *Lebensräume für Kinder. Empirische Untersuchung zur Bedeutung des Wohnumfeldes für den Alltag und die Entwicklung der Kinder*, Bericht 70 des NFP «Stadt und Verkehr», Köniz: Edition Soziothek.
- LEGATIS, B. (1992), «Alleinerziehen – leicht gemacht?», in B. Legatis, R. Biscioni & Th. Minssen (Ed.), *Keine Ausnahme mehr. Von Alleinerziehenden und ihren Kindern* (pp. 13-74), Zurich: Pro Juventute.
- LEGATIS, B., BISCIONI, R. & MINSSSEN, Th. (Ed.) (1992), *Keine Ausnahme mehr. Von Alleinerziehenden und ihren Kindern*, Zurich: Pro Juventute.

- LEU, R. E., BURRI, S. & PRIESTER, T. (1997), *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, Berne: Haupt.
- MOLO BETTELLINI, C., PEZZATTI PINCIROLI, R. & CLERICI, N. (1994), «Les familles monoparentales au Tessin: Une enquête psycho-sociale», in J.-P. Fragnière (Ed.), *Familles et sécurité sociale* (pp. 137-148), Lausanne: Editions EESP.
- MOSER, M. (1992), *Übergang zur Mutterschaft. Zehn Portraits. Eine empirische Studie der Erlebnis- und Bewältigungsprozesse alleinerziehender Frauen bis vier Monate nach der Geburt*, Unveröffentlichte Lizentiatsarbeit, Winterthur: Eigenverlag.
- NAVE-HERZ, R. (1992), «Ledige Mutterschaft: eine alternative Lebensform?», *Zeitschrift für Sozialisationsforschung und Erziehungssoziologie*, 12 (3), pp. 219-232.
- NAVE-HERZ, R. & KRÜGER, D. (1992), *Ein-Eltern-Familien. Eine empirische Studie zur Lebenssituation und Lebensplanung alleinerziehender Mütter und Väter*, Bielefeld: Kleine.
- RAUCHFLEISCH, U. (1997), *Alternative Familienformen. Eineltern, gleichgeschlechtliche Paare, Hausmänner*, Göttingen: Vandenhoeck.
- REHSCHÉ, L. (1993), *Ohne Hilfe kaum zu schaffen. Belastung und soziale Unterstützung von alleinerziehenden Frauen*, Forschungsbericht N° 3/1993 der Abteilung für Psychosoziale Medizin, Psychiatrische Poliklinik des Universitätsspitals Zürich, Zurich: Eigenverlag.
- SCHIEDECK, G. & SCHIEDECK, J. (1993), «Lebenswelt Alleinerziehender. Ergebnisse einer explorativen Interviewstudie», in K. Böllert & H.-U. Otto (Ed.), *Die neue Familie. Lebensformen und Familiengemeinschaften im Umbruch* (pp. 52-72), Bielefeld: Böllert.
- SUTER, Ch., BUDOWSKI, M. & MEYER, P. C. (1996), «Einkommenschwäche, Unterversorgung und Mangellagen bei alleinerziehenden Müttern in der Stadt Zürich: Ergebnisse einer Längsschnittstudie», *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 22, pp. 27-57.



Nafiye Günes et Sabine Schenk

## Les mères étrangères: de la Turquie à la Suisse

|  |     |
|--|-----|
| Les émigrantes en Suisse . . . . .   | 184 |
| Le stress de la maternité . . . . .  | 186 |
| Migration, santé et activité professionnelle . . . . .                       | 189 |
| Difficultés de couples . . . . .   | 191 |
| L'influence de la distance sur le réseau social des femmes turques . . . . . | 194 |
| Prise en charge des enfants et soutien dans les tâches domestiques . . . . . | 197 |
| Le problème de la solitude . . . . .   | 200 |
| Lacunes dans les sources d'informations . . . . .                            | 202 |
| Le réseau social des enfants . . . . .                                       | 205 |
| Rester... combien de temps? . . . . .  | 207 |
| Discussion et revendications politiques et sociales . . . . .                | 208 |

« Ce qui me fait le plus peur, c'est d'être une étrangère.  
Je suis certaine que mes enfants auront des problèmes  
puisqu'ils sont étrangers, eux aussi.  
Ils sont déjà concernés, puisque je suis en souci. »  
(Madame A., 5 ans<sup>1</sup>)

## Les émigrantes en Suisse

Lorsqu'on effectue une recherche sur la maternité et la famille en Suisse, on doit prendre en considération les familles étrangères qui habitent plus ou moins provisoirement notre pays. Environ 20% des habitants de notre pays sont d'origine étrangère. « L'analyse des ménages en fonction de leur nationalité (...) montre à quel point la population étrangère joue un rôle important en ce qui concerne la démographie et la famille: les couples (mariés ou non) avec enfants représentent 42,2% des ménages étrangers, alors que seuls 30,2% des couples suisses forment des ménages avec enfants. En outre, les familles des étrangers sont jeunes et ont souvent plusieurs enfants de moins de 7 ans. Cela concerne 41,3% des familles étrangères contre 33,6% des familles suisses » (Office fédéral de la statistique, 1996b, p. 235).

Les émigrants ne forment pas un groupe homogène. Il y a autant de différences entre eux que de ressemblances, selon leur origine culturelle, géographique, leur degré de formation, leur appartenance religieuse, leurs motivations pour émigrer, etc. Dans le cadre de notre étude *Les jeunes familles et la protection sociale*, nous avons interrogé 17 mères d'origine turque<sup>2</sup>. En 1995, 1 363 590 personnes d'origine étrangère vivaient en Suisse, dont 5,8% venaient de Turquie (OFS, 1997). Dans deux tiers des foyers turcs sur l'ensemble de la Suisse, il y a des enfants. De ces deux tiers, environ 60% ont des enfants de moins de 7 ans (OFS, 1996b). Cela signifie que proportionnellement, il y a presque deux fois plus de ménages turcs avec de petits enfants que de ménages suisses dans la même situation. La population turque en Suisse est donc fortement concernée par les problèmes qui touchent les familles avec petits enfants vivants en Suisse. Nous faisons remarquer ici que de

1. On a mis entre parenthèses l'âge du premier enfant au moment de l'interview. Les interviews ont toutes été menées par Nafiye Günes en langue turque, puis traduites.

2. Il y avait également des femmes kurdes parmi les personnes interrogées. Dans les pages qui suivent, nous parlerons de personnes originaires de Turquie, sans faire de différence dans l'appartenance ethnique des personnes interrogées.

très nombreuses mères turques et suisses de notre recherche nous ont dit se heurter à des difficultés de nature similaire, ce qui tend à prouver que la maternité est une nationalité en soi qui nivelle les différences liées à l'origine des mères. Les mères turques ont les mêmes soucis et difficultés avec leurs enfants, elles connaissent les mêmes problèmes d'adaptation après la naissance, les mêmes difficultés avec leurs compagnons et les mêmes obstacles dans la gestion de leur temps que les mères suisses. Elles ont raconté les mêmes expériences aux enquêteurs, les mêmes joies et les mêmes recherches de leur identité de mères. C'est pourquoi, dans cet article, nous n'avons pas essayé de mettre seulement en évidence les différences entre différentes nationalités, mais bien plutôt de montrer quels facteurs spécifiques à l'existence d'une émigrante turque influencent sa situation de mère de petits enfants.

Bien que l'on parle beaucoup du problème des étrangers, nous ne savons pas très bien ce que les personnes qui immigreront dans notre pays vivent réellement, quels sont les problèmes auxquels elles sont confrontées et comment elles se sentent. Les recherches portant sur les conditions d'existence des femmes étrangères dans notre pays ne sont pas légion. «La migration des femmes est pour ainsi dire un non-thème» (Turtschi-Ihly, 1994, p. 131). Elles se limitent souvent aux conditions d'existence des femmes italiennes vivant en Suisse (par exemple la recherche de Lanfranchi, 1988; 1993). En République fédérale d'Allemagne, quelques recherches ont été entreprises concernant la situation des femmes turques immigrées (voir Abadan-Unat, 1985; Kalaclar, 1993; Herwartz-Emden, 1995; Nauck, 1990). La situation des femmes turques en Suisse, comme dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest, se caractérise par les désavantages suivants:

– désavantages liés à la condition d'émigrantes: le droit des nations et la politique des étrangers pratiquée en Europe entraînent certaines discriminations (par exemple des droits politiques inexistantes, un accès à la nationalité difficile); les chances de pouvoir se former et trouver une place de travail ne sont pas les mêmes; on ne reconnaît pas les diplômes étrangers; il existe un racisme latent plus ou moins larvé mais généralisé auquel les émigrants se heurtent sans cesse. A cela s'ajoutent pour les émigrantes des perspectives presque inexistantes d'améliorer leur avenir, l'insécurité dans laquelle elles vivent quant à la durée de leur séjour et la difficulté de vivre une existence partagée entre deux cultures, difficulté qui engendre souvent des tensions familiales et personnelles (voir Griese, 1984);

– désavantages liés à la condition de femme: Ley (1979) démontre que l'émigration est souvent un projet et une décision pris par les hommes. Il manque souvent aux femmes une représentation claire de ce qui les attend en émigrant. L'éloignement et la perte des liens familiaux touchent les femmes,

qui sont chargées dans leur pays d'origine des affaires domestiques, beaucoup plus fortement que les hommes. La solidarité familiale qu'elles ont mise en place et la productivité domestique traditionnellement importantes dans leur pays d'origine sont réduites à s'exercer sur les seuls membres de la famille qui ont émigré. L'éducation des enfants passe au premier plan, et l'énergie psychique consacrée à cette éducation croît. Comme les rôles traditionnels, qui font de la femme la spécialiste des affaires domestiques et de l'éducation, restent en vigueur, les femmes qui émigrent voient souvent leurs charges doubler, puisque la plupart cherchent également un travail. Les femmes gagnent en moyenne un tiers de salaire en moins que les hommes (OFS, 1996a). Dans les domaines d'activité peu qualifiés que la plupart des femmes étrangères occupent, le salaire est souvent tellement bas qu'elles doivent accepter des temps de travail démesurés pour pouvoir assurer un revenu qui se situe juste au-dessus du minimum vital;

– désavantages liés à la religion: les femmes turques sont musulmanes. On ne sait pas grand-chose de cette religion dans nos pays. La plupart du temps, nous pensons que ce sont toutes des fondamentalistes fanatiques qui portent le voile parce qu'elles sont incultes et soumises à leurs maris, à des principes religieux obsolètes et à une société de sauvages. Là encore, les femmes souffrent plus que les hommes des préjugés religieux et du sentiment de supériorité qui existe trop souvent dans notre culture de chrétiens civilisés (voir Akkent & Franger, 1985).

## **Le stress de la maternité**

La naissance d'un premier enfant est un événement décisif pour chaque femme. Elle voit sa vie changer radicalement, le rythme des jours et des nuits est désormais déterminé par l'enfant. Elle doit s'adapter sur plusieurs niveaux à son nouveau rôle de mère. Nous avons interrogé les mères sur une période de cinq ans pour tenter de comprendre comment elles se sentaient et quelles charges spécifiques elles portaient parce qu'elles étaient mères. Si on excepte les problèmes liés à la nationalité, ces jeunes mères se sentaient en général assez bien dans leur nouveau rôle. Des moments de stress et d'irritation liés à l'enfant étaient présents chez la plupart d'entre elles. Une mère turque nous raconte par exemple: «*Il m'énerve, à tirer tout le temps le câble de l'aspirateur quand je suis en train de le passer. Il me provoque. Je finis souvent par l'envoyer dans sa chambre. Je ne ferme pas la porte. Il se calme et quand il revient, il est tout câlin de nouveau*» (Madame D., 3 ans). Les mères parlent aussi de moments de surmenage qu'elles vivent en tant que mères. En comparaison avec les mères suisses, les mères turques cependant semblent moins souvent dé-

bordées par leurs enfants (Fisher's Exact Test, 1, 2, 3 et 4 ans après la naissance du premier enfant). Elles sont moins stressées que les mères suisses par leur enfant (voir tableau 1). Les questions concernant le degré de stress engendré chez les mères par l'état de l'enfant ont été résumées dans les quatre affirmations générales suivantes:

- *les signes particuliers de l'enfant*: le caractère de l'enfant et l'exclusivité qu'il exige de sa mère;
- *le développement de l'enfant*: le souci des mères quant à son développement verbal et physique;
- *l'état physique de l'enfant*: le stress engendré par des troubles du sommeil, les pleurs ou d'autres particularités du comportement;
- *l'état psychique de l'enfant*: le stress engendré par les problèmes d'éducation que pose l'enfant.

Enfin, on a demandé aux mères de dire comment elles vivaient le stress que l'éducation de leur enfant faisait naître en elles.

Les données sont relatives au premier enfant des mères interrogées.

Tableau 1

**Comparaison entre les mères turques (nb = 15-17) et les mères suisses (120-146) concernant le degré de stress engendré par des particularités de leur premier enfant**

| Stress des mères causé par ...             | Age du premier enfant |       |       |       |       |
|--|-----------------------|-------|-------|-------|-------|
|  | 1 an                  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Les signes particuliers de l'enfant        | **                    | **    | **    | **    | **    |
| Le développement de l'enfant               | **                    | **    | CH    | CH    | CH    |
| L'état physique de l'enfant                | CH                    | CH    | CH    | **    | CH    |
| L'état psychique de l'enfant               | CH                    | CH    | CH    | CH    | CH    |
| Souci engendré par l'éducation de l'enfant | Pd                    | CH    | CH    | CH    | CH    |

\*\* Pas de différence significative entre mères turques et mères suisses.  
 CH: Les mères suisses se sentent significativement plus stressées que les mères turques (+ de .05).  
 Pd: La question concernant l'éducation des enfants n'a pas été posée la première année.

Dans aucun des domaines évoqués, les mères turques ne se sentent plus stressées que les mères suisses. En ce qui concerne *les signes particuliers de l'enfant*, les deux groupes ne se différencient pas. En ce qui concerne *le développement de l'enfant*, les différences s'expliquent par le fait que les mères turques sont moins inquiètes que les mères suisses du développement verbal et physique de leur enfant au fur et à mesure de sa croissance. Les mères suisses vivent ce développement comme un sujet d'inquiétude constant pendant toute la durée de notre étude, alors que les mères turques sont moins inquiètes à partir de la troisième année de l'enfant. *L'état physique et psychique de l'enfant et le souci provoqué par son éducation* sont des facteurs engendrant plus d'inquiétude pour les mères suisses que pour les mères turques pendant toute la durée de notre recherche. Ces résultats ne signifient pas que les enfants turcs se montrent plus « faciles » que les enfants suisses. Il n'y a en effet de différences notables entre les enfants des deux nationalités ni dans la fréquence des maladies, ni dans les particularités du comportement, ni dans la fréquence des pleurs, ni dans le comportement vis-à-vis de la nourriture, ni dans la fréquence des manifestations d'angoisse. On n'a constaté certaines dissemblances que dans les troubles du sommeil et dans la vivacité des enfants : pendant les deux premières années, les enfants turcs semblent avoir eu moins de problèmes liés au sommeil que les enfants suisses. A 3 ans et à 5 ans, les enfants turcs sont décrits par leurs mères comme des enfants plus vivaces que les enfants suisses. Le stress et l'inquiétude que l'enfant engendre chez sa mère ne sont donc pas déterminés par l'état de l'enfant seulement, mais également par d'autres facteurs. Peut-être les femmes turques vivent-elles leur maternité comme une chose naturelle, allant de soi, plus que les femmes suisses. Elles sont souvent elles-mêmes élevées dans des familles nombreuses, et elles se sont sans doute occupées très jeunes déjà de leurs petits frères et sœurs<sup>3</sup> ou de neveux et nièces, ce qui leur confère une certaine expérience. Elles se sentent donc probablement moins débordées par le fait de s'occuper d'enfants. « *Je me sens bien dans mon rôle de mère. Je me suis préparée à avoir un enfant. Nous autres femmes sommes préparées à la maternité depuis l'enfance, c'est pourquoi j'étais vraiment prête. J'ai un sentiment de plénitude dans ma maternité, je trouve cela très beau* » (Madame D., 1 an). Herwartz-Emden (1995a; 1995b) rapporte dans sa recherche que les mères turques vivant en Allemagne ont un rapport plus naturel et « allant de soi » avec la maternité que les mères allemandes. Les mères allemandes ont une attitude plus critique et par bien des aspects moins spontanée envers leurs en-

3. Les mères turques interrogées avaient en moyenne (!) cinq frères et sœurs. Les mères suisses en avaient en moyenne deux.

fants, ce qui pourrait peut-être s'expliquer par l'apparition dans notre société d'une opposition entre l'état de *mère* et l'état de *femme*. Pour les mères turques, la maternité ne vient pas en contradiction avec l'idée qu'elles se font de leur existence de femmes. Leur conception de la féminité est souvent plus liée à celle de la maternité que pour les mères occidentales.

On peut également supposer que le stress dû à la charge d'un enfant est tout relatif en comparaison avec d'autres sources de stress: exclusion sociale, solitude, problèmes financiers ou de santé entre autres font partie de l'existence des femmes turques émigrantes. Madame G. raconte: «*A la base, je n'ai pas de problèmes avec mon enfant. Mais lorsque je suis stressée à mon travail ou que je me dispute avec mon mari, je suis moins patiente avec l'enfant*» (1 an).

### **Migration, santé et activité professionnelle**

L'état de santé et le bien-être physiques sont étroitement liés aux conditions de vie individuelles. Plusieurs études ont démontré que l'émigration engendre des maux chroniques psychosomatiques ou psychiques. Köpp & Rohner (1993) ont mis en évidence dans leur recherche (portant sur les patients d'un service ambulatoire traitant des troubles psychosomatiques) des différences significatives dans la fréquence des maladies entre les femmes turques et les femmes allemandes. Les femmes turques souffrent plus souvent de problèmes de dépression, de troubles gastro-intestinaux, de maux de tête, de maux de dos et de syndromes musculaires. Les femmes turques que nous avons interrogées ont souvent dit subir ce genre de maux. Seules 5 des femmes turques que nous avons interrogées (sur 17) ont dit se sentir bien physiquement et n'ont souffert d'aucun des maux décrits dans le tableau 2 pendant toute la durée de la recherche (5 ans). Les mères turques se sentent en général moins bien physiquement et psychologiquement que les mères suisses. Les mères suisses ont répondu à nos questions qui cherchaient à déterminer leur état de santé physique et psychique dans une mesure qui les fait se situer en moyenne entre état de santé satisfaisant et état de santé très satisfaisant. Les mères turques, en revanche, se situent entre état de santé moyen et état de santé satisfaisant (test 3 et 5 ans après la naissance du premier enfant).

Kalaclar (1993) démontre que la double charge engendrée par l'exercice d'une activité professionnelle et les tâches de mère au foyer, ajoutée à de mauvaises conditions de travail, des chances inégales de développer ses compétences et une dévalorisation de la conscience de sa propre valeur, peuvent avoir des effets très négatifs sur la santé. Les mères turques de notre étude n'étaient proportionnellement pas plus nombreuses que les mères suisses à

Tableau 2  
**Comparaison entre mères turques et mères suisses  
en ce qui concerne leur état de santé physique et psychique  
(plusieurs assertions possibles; en %)**

| Maux dont<br>les mères<br>souffrent                          | Années après la naissance du premier enfant |    |       |       |     |       |    |    |
|--|---|----|-------|-------|-----|-------|----|----|
|  | 1 année                                     |    | 3 ans |       |     | 5 ans |    |    |
|  | CH  | TU | CH    | TU    | CH  | TU    | CH | TU |
| Mal de dos et<br>des articulations                           | 15  | 12 | 9     | ** 35 | 12  | ** 31 |    |    |
| Mal de ventre,<br>mal de tête                                | 3   | 6  | 2     | 12    | 2   | 0     |    |    |
| Maux des voies<br>respiratoires, asthme                      | 1   | 0  | 1     | 0     | 0   | 6     |    |    |
| Maux psychiques,<br>nervosité, fatigue excessive             | 9   | 12 | 12    | 18    | 8   | 19    |    |    |
| Nombre de mères<br>concernées au moins<br>par un de ces maux | 23  | 24 | 21    | ** 59 | 18  | ** 50 |    |    |
| Nombre   | 146   | 17 | 128   | 17    | 120 | 16    |    |    |

\*\* Différence significative entre les mères turques et les mères suisses (+ de .05)

exercer une activité professionnelle. Mais celles qui le faisaient travaillaient beaucoup plus d'heures par semaine que les mères suisses de notre recherche. Une année après la naissance de leur premier enfant, les mères suisses (nb = 65) travaillaient en moyenne 14,3 heures hebdomadaires. Les mères turques (nb = 6) travaillaient en moyenne 37,3 heures hebdomadaires, c'est-à-dire plus du double. Cette différence se retrouve pendant toute la durée de notre recherche. L'activité professionnelle à laquelle les femmes turques se livraient était en outre bien plus épuisante physiquement que celle des femmes suisses. Nettoyages, travail en fabrique ou dans la restauration. Madame R., mère de trois enfants, travaillait à plein temps dans les cuisines d'une maison pour personnes âgées. Elle nous raconte: «*Je travaille jusqu'à 19 heures. Je serais bien contente de sortir plus tôt du travail. Quand je rentre, je dois allaiter la petite et préparer le repas pour les autres. C'est certainement pour cela que le rythme du sommeil des enfants est aussi irrégulier...*» (3 ans).

Peu des mères turques que nous avons interrogées étaient au bénéfice d'une formation professionnelle. Mais celles qui avaient un diplôme ne profitaient pas d'une reconnaissance de leur formation. C'est ainsi qu'elles étaient obligées d'accepter des activités professionnelles non qualifiées et mal payées. Madame A. parle ainsi de l'idée qu'elle se faisait d'une activité professionnelle: «*Je voudrais bien travailler avec des enfants, dans une garderie par exemple. Mais cela risque d'être difficile. Ou alors, je me retrouverai au service, comme d'habitude. C'est là qu'on trouve le plus de places de travail. Malheureusement, je ne peux pas exercer mon métier ici en Suisse. J'ai étudié la philosophie en Turquie. Là-bas, je pourrais travailler comme professeur. Je me suis présentée à l'Office du travail. On m'a dit que je ne pouvais trouver quelque chose que dans l'hôtellerie; dans une garderie, cela semble exclu*» (1 an).

## **Difficultés de couples**

Pour chaque couple, la naissance d'un enfant représente un défi majeur. On était partenaires dans le couple, on devient parents. Il faut trouver un nouvel équilibre entre les besoins différents de chacun des membres de la famille. Plusieurs études démontrent que le degré de satisfaction des partenaires du couple l'un vis-à-vis de l'autre diminue notablement à la naissance d'un premier enfant. La sexualité et la répartition des rôles semblent des sujets privilégiés de désaccord (voir Huwiler, 1995).

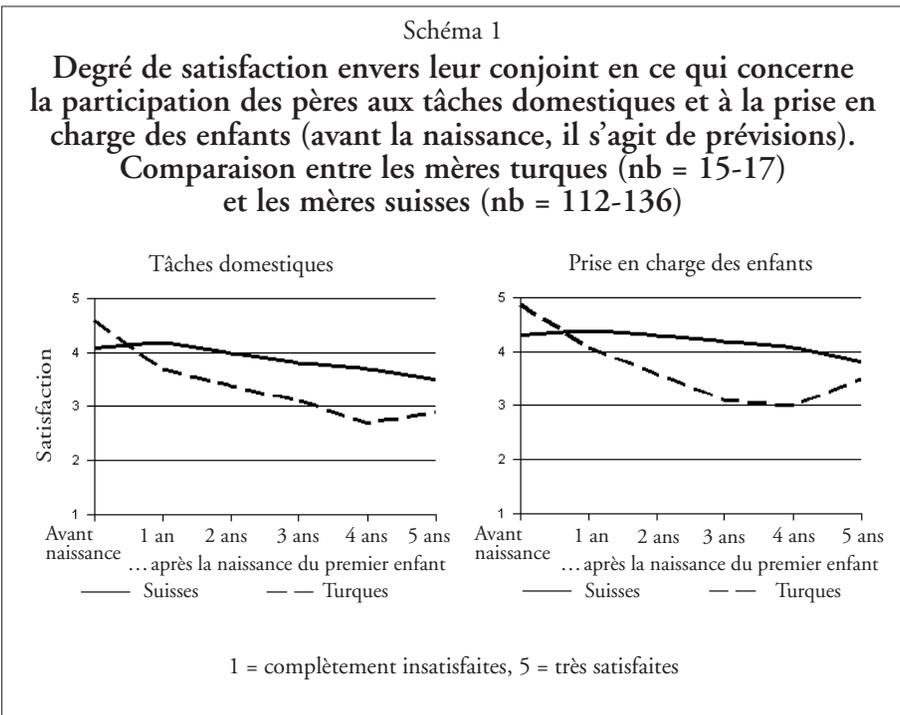
Plusieurs mères ayant participé à notre recherche se posaient déjà des questions quant à la qualité de leur relation de couple avant la naissance de leur premier enfant. Les femmes turques estiment leur relation de couple plus favorablement que les femmes suisses<sup>4</sup>. Elles disaient disposer d'un meilleur soutien de la part de leur compagnon dans les tâches ménagères et pouvoir parler plus souvent que les Suissesses des questions concernant leur grossesse et l'enfant à naître. Elles se montraient également plus optimistes dans leurs prévisions concernant le soutien qu'elles pourraient obtenir dans les tâches ménagères et pour la prise en charge des enfants après la naissance (voir schéma 1).

Après la naissance, le tableau change. A ce point de notre recherche, les mères turques se sont montrées moins satisfaites que les Suissesses des relations qu'elles avaient avec leur partenaire (test un an après la naissance de leur premier enfant). Ces dernières qualifiaient en moyenne leur relation de

4. Toutes les femmes turques de notre étude étaient mariées avec des hommes natifs de la Turquie au moment de la naissance de leur premier enfant. Une mère turque a divorcé quatre ans après la naissance de son premier enfant.

couple de *bonne*, alors que les femmes turques la situaient entre *moyenne* et *bonne*. La participation de leur partenaire aux tâches ménagères et à la prise en charge des enfants semblait également moins satisfaisante aux mères turques qu'aux mères suisses (voir schéma 1 ; test degré de satisfaction en ce qui concerne la participation du partenaire aux tâches domestiques 4 ans après la naissance; test degré de participation du partenaire en ce qui concerne la prise en charge des enfants 2, 3 et 4 ans après la naissance). Madame E. raconte: «*Je serais bien contente qu'il me donne un coup de main à la maison. Quand l'idée domine que la répartition traditionnelle des rôles est la seule possibilité viable, cela me bloque. Je ne peux pas l'obliger à nourrir le petit pendant que je fais la vaisselle. Quand je lui demande de m'aider, il me répond qu'il est fatigué. Que répondre à cela? C'est tellement classique. Quand il rentre du travail, je ne peux pas être de sortie avec le petit: je dois être là pour lui faire à manger*» (4 ans). Selon les dires des mères, les pères turcs prennent en moyenne 11% des travaux domestiques à leur charge, les pères suisses en assument en moyenne 17%.

Le partage des responsabilités dans les prises de décisions appartient aussi à la répartition des tâches. Entre 40 et 60% des mères turques répondent par l'affirmative à chaque interview, pendant les cinq ans de notre recherche, à la question de savoir si elles ont trop de responsabilités au sein de leur famille.



Chez les Suissesses, le nombre des mères qui disent la même chose est de 11 à 16% (Test de Fisher sur toute la durée des entretiens). Indépendamment de la nationalité, les mères qui trouvent qu'elles ont trop de responsabilités au sein de leur famille se sentent moins bien physiquement et sont moins satisfaites de leur relation et de leur conjoint. Elles se montrent également moins satisfaites du temps libre dont elles disposent et entretiennent avec leurs enfants des rapports qui sont plus difficiles que les autres femmes.

L'un des problèmes centraux que les parents rencontrent est la gestion du temps encore disponible pour leur relation de couple. Discuter tranquillement, sortir pour manger en tête à tête, aller au cinéma, toutes ces choses simples ne deviennent possibles que grâce à une organisation très pointue. Les femmes suisses sont 39% à trouver que le temps qu'elles peuvent consacrer à leur relation de couple est satisfaisant; les femmes turques sont 20% seulement à penser la même chose. Cette insatisfaction a beaucoup à voir avec le fait que les familles turques interrogées sont presque toutes assujetties au travail selon l'horaire des trois-huit. Krüger et Potts (1995) montrent que les familles d'émigrants turcs essaient souvent de garder la responsabilité de la prise en charge des enfants en procédant à des arrangements au niveau des horaires de travail. Cela signifie concrètement que les mères travaillent pendant les heures où les pères ne travaillent pas, que chacun s'arrange pour être employé dans une tranche différente des trois-huit par exemple. Certains pères doivent ainsi toujours travailler pendant les heures de nuit. Neuf des 17 mères de famille interrogées étaient concernées par l'horaire des trois-huit. Madame K., dont le mari travaille de nuit, raconte: *«Si nous avons une bonne relation de couple? C'est une illusion! Nous n'avons pour ainsi dire aucune relation. Nous nous levons, mon enfant et moi, il va se coucher. Nous sortons, il dort. Nous rentrons à la maison, il part au travail. Je suis presque toujours seule avec mon enfant»* (5 ans). Une autre maman dit: *«Nous n'avons pas le temps d'entretenir notre relation de couple. Je m'occupe tout le temps du petit. Quand il est à la maison, il dort. Je voudrais bien avoir un peu de temps pour le retrouver de temps en temps. Son travail par roulement d'horaires nous gâche la vie»* (Madame E., 3 ans). Dans d'autres familles, les enfants sont pris en charge alternativement par la mère et le père. Monsieur D., par exemple, s'occupe des enfants du vendredi au dimanche pendant que sa femme travaille. Elle, de son côté, prend les enfants en charge du lundi au jeudi. *«Nous ne sommes presque jamais ensemble. Nous avons eu des vacances ensemble pendant un mois, et c'était merveilleux. Notre fils aussi a trouvé ces vacances merveilleuses, parce qu'il avait ses deux parents en même temps. Sinon, c'est rare que nous nous retrouvions. Je travaille toutes les fins de semaine et mon mari travaille toutes les semaines»* (Madame D., 3 ans). Monsieur et Madame N. se partagent également la prise en charge des enfants: *«Je travaille à cause de l'argent.*

*Le travail en soi n'est pas trop difficile. Ce qui est stressant, c'est que si mon mari est en retard en revenant de son travail, je suis en retard au mien. Il travaille jusqu'à 15 heures, et il lui faut une demi-heure pour revenir à la maison, et moi je commence à 16 heures. Parfois, cela ne marche pas, et j'arrive en retard. Cette situation est terriblement stressante» (Madame N., 3 ans).*

Ces conditions de travail et d'existence expliquent en partie le fait que les mères turques se sont montrées moins satisfaites de leur relation que les Suissesses. Cependant, comme le conjoint est en même temps l'une des rares personnes de référence des mères turques qui, du fait de leur migration, sont assez isolées par ailleurs, cette mauvaise relation peut s'orienter de façon inattendue. Madame C. raconte : *« Notre relation est bonne. Quand je dis bonne, je parle en comparaison avec ce qui se passait auparavant. Nous ne sommes pas de la même région et n'avons pas les mêmes habitudes. Il est en Suisse depuis longtemps et j'ai grandi en Turquie. Il y a des traits de caractère chez lui qui ne me plaisent pas trop... Nous n'avons pas de difficultés à cause de l'enfant. Tant que je m'en occupe bien, il ne dit rien. Parfois, je n'ai pas l'occasion de dire un mot de la journée, et je serais contente de parler avec lui quand il rentre. Mais il est toujours fatigué, il n'a pas envie de discuter, il préfère regarder la télé. Je parle moins bien le turc qu'avant » (Madame C., 1 an).*

## L'influence de la distance sur le réseau social des femmes turques

Des recherches empiriques montrent qu'un réseau social intact a de très bonnes répercussions sur le comportement et le bien-être des mères. Le soutien social influence les relations familiales entre parents et enfants, et des contacts quotidiens entretiennent le bien-être psychique (voir Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre).

Le fait d'émigrer porte préjudice à la bonne qualité du réseau social des mères turques par rapport à celui des femmes qui n'ont pas charge de famille, et ceci de trois façons : d'abord, les familles turques appartiennent souvent aux classes sociales dont le revenu est inférieur à la moyenne. Les familles interrogées disposaient d'un revenu moyen de 40 000 à 50 000 francs par an, ce qui est inférieur d'environ 20 000 francs au revenu moyen d'une famille suisse. Des études empiriques démontrent que plus le revenu et le prestige lié à la profession sont élevés, plus le réseau social est important et significatif (Marbach, 1989; Keupp, 1987). L'importance du réseau social est donc liée à la classe sociale. Ensuite, les petits enfants limitent les possibilités des femmes turques de cultiver leur réseau social. « Les femmes qui ont de jeunes enfants ont moins d'amies et de connaissances que les autres femmes; elles sont moins investies dans des activités sociales, elles disposent de moins de

soutien significatif et leur réseau social se limite plus volontiers à un réseau de proche voisinage» (Keupp, 1987, p. 40). Le troisième facteur enfin est celui de la distance. Les mères turques sont éloignées de plusieurs milliers de kilomètres de leur famille d'origine et de leur cercle familial. Leur parenté et souvent aussi leurs connaissances se trouvent trop loin pour qu'elles puissent y trouver une référence significative.

Nous avons demandé aux mères turques de nous dire où vivait la personne qui était pour elles la référence en matière de relations sociales. Comme on le voit dans le tableau 3, une femme sur cinq n'a aucune parenté proche vivant en Suisse<sup>5</sup>. Plus de la moitié des femmes interrogées n'avaient ni parents ni beaux-parents vivant en Suisse. Une femme sur quatre seulement pouvait compter sur un soutien pratique de membres de sa famille d'origine, soutien pourtant très important pour les jeunes familles, comme on le voit dans l'article de Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* (dans ce livre). 75% des mères turques interrogées n'avaient ni frères et sœurs, ni beaux-frères ou belles-sœurs vivant en Suisse. La qualité de la relation ne semblait cependant pas souffrir de la distance. Les femmes turques estiment la qualité de leurs relations au même niveau que les femmes suisses. Cependant, la *fréquence* des contacts est nécessairement beaucoup plus restreinte pour les femmes turques que pour les femmes suisses. Les femmes turques disent avoir beaucoup moins de contacts<sup>6</sup> avec leurs parents et frères et sœurs que les femmes suisses.

Outre les membres de la parenté, les amis et le cercle des connaissances revêtent une grande signification pour les mères. La fréquence et la qualité des contacts avec les personnes de ce cercle ne sont pas différentes pour les mères turques et pour les mères suisses. A la fin de notre recherche, deux femmes turques nous ont dit qu'elles ne comptaient aucune amie ou connaissance, alors que les mères suisses disposaient toutes d'un réseau d'amies et de connaissances plus ou moins étoffé.

Les contacts avec le voisinage étaient significativement moins bons pour les femmes turques que pour les femmes suisses (test quatre et cinq ans après

5. Le cercle des parents vivant en Suisse des mères turques interrogées a diminué au cours de l'enquête. Cinq femmes turques ont vu leurs parents quitter la Suisse pour retourner au pays. Par exemple, deux d'entre elles ont vu les grands-parents rentrer au pays une fois pensionnés. Aucune des femmes turques interrogées n'a vu un membre de sa famille rejoindre la Suisse pendant la durée de la recherche.

6. Nous avons demandé aux femmes de nous dire selon quelle fréquence elles avaient des contacts avec des personnes de leur parenté. Nous n'avons *pas différencié* les contacts par courrier, par téléphone ou de visu. Si nous avions tenu compte de ces facteurs séparément, les différences auraient été encore plus importantes.

Tableau 3  
**Comparaison entre femmes suisses et femmes turques  
 en ce qui concerne le lieu où vivent les membres de leur parenté  
 cinq ans après la naissance de leur premier enfant (en %)**

|                             | Femmes turques (nb = 16) |          |                    | Femmes suisses (nb = 120) |          |                    |
|-----------------------------|--------------------------|----------|--------------------|---------------------------|----------|--------------------|
|                             | En CH                    | Etranger | Aucun <sup>a</sup> | En CH                     | Etranger | Aucun <sup>a</sup> |
| Parents <sup>b</sup>        | 25                       | 75       | 0                  | 88                        | 5        | 7                  |
| Beaux-parents               | 13                       | 81       | 6                  | 77                        | 13       | 10                 |
| Parents et beaux-parents    | 0                        | 56       | 44                 | 70                        | 1        | 29                 |
| Frères et sœurs             | 44                       | 56       | 0                  | 81                        | 8        | 11                 |
| Frères et sœurs du conjoint | 38                       | 62       | 0                  | 74                        | 10       | 16                 |
| Tous les frères et sœurs    | 6                        | 25       | 69                 | 63                        | 1        | 36                 |
| Autres parents              | 50                       | 50       | 0                  | 74                        | 11       | 15                 |
| Tous les parents            | 0                        | 19       | 81                 | 68                        | 1        | 31                 |

a. Aucun signifie que la mère interrogée n'a (plus) de parents, beaux-parents ou frères et sœurs, ou que sa situation n'est pas répertoriée ici.

b. Au cas où les parents, frères et sœurs ou autres membres de la parenté ne vivent pas sur place, le lieu le plus proche a été pris en considération.

la naissance). On peut mesurer la mauvaise qualité de ces relations au fait que les mères turques établissaient moins d'une fois par mois un contact avec des personnes de leur voisinage, alors que les Suissesses établissaient un contact avec des personnes du voisinage en moyenne une fois par semaine (test 5 ans après la naissance). Madame E. raconte: *«Je ne peux pas dire que j'ai beaucoup de temps pour moi. Mais, même si j'en avais, je n'ai pas de voisine chez qui je pourrais aller boire un café. De toute façon, je ne comprends pas la langue que parlent mes voisines»* (1 an). Ce n'est pas seulement un problème de compréhension qui est responsable de cette absence de contacts. Les mères turques parlent de voisins qui rendent tout contact impossible en adoptant une attitude plus ou moins ouvertement hostile envers les étrangers. Les locataires étrangers sont souvent assimilés à ceux qui font du bruit, dont les enfants sont sans cesse en train de hurler et qui salissent les cages d'escaliers.

## Prise en charge des enfants et soutien dans les tâches domestiques

On part du principe, dans les recherches actuelles, que le réseau social remplit trois fonctions de soutien importantes: une fonction instrumentale, une fonction affective et une fonction cognitive.

La fonction instrumentale comprend un soutien pratique qui se manifeste dans la prise en charge des enfants et l'aide aux tâches domestiques au moment de la naissance ou en cas de maladie. Un soutien actif de la part de la famille proche est souvent perçu comme une évidence pour les familles turques (et pour les familles suisses aussi, voir Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre). Quelques-unes des mères turques interrogées ont pu compter sur le soutien de leur mère ou d'une de leurs sœurs pendant des semaines, voire des mois, après la naissance de leur enfant. *«Je me suis sentie très détendue pendant ma deuxième grossesse parce que mes sœurs étaient venues me rendre visite. Après le cinquième mois, je ne dormais plus très bien, j'étais très fatiguée mais n'arrivais pas à m'endormir. C'était pénible. Mais mes sœurs ont débarqué de Turquie. Toute seule, je n'aurais jamais supporté cette deuxième grossesse. Depuis qu'elles sont reparties, je trouve que c'est difficile. Je n'ose pas laisser Güler avec le petit, parce qu'elle l'embête. Je ne peux m'occuper de mon ménage que quand le petit dort. Je serais bien contente que quelqu'un de ma famille revienne en Suisse pour m'aider»* (Madame D., 3 ans). Plusieurs mères interrogées ont passé de longues périodes en Turquie avec leur nouveau-né. *«Je trouve très agréable d'être mère. Je dois tout le temps m'occuper des enfants, mais ce n'est pas un problème, ils sont plutôt sages. Nous sommes allés trois mois chez mes parents, et je me suis bien reposée là-bas. Ce séjour a fait du bien à tout le monde. Et aussi aux enfants...»* (Madame F., 4 ans). Un an plus tard, la même mère raconte: *«Je vais très bien. L'an dernier s'est très bien passé. Nous sommes allés en Turquie pendant presque cinq mois, les enfants étaient bien entourés, c'était une très bonne période pour moi. J'ai beaucoup d'aide là-bas, et le temps passe très vite.»*

Le tableau 4 montre pourtant que les femmes turques utilisent beaucoup moins les possibilités de prises en charge des enfants, privées ou institutionnelles que les mères suisses. Les membres de la famille, grands-parents et frères et sœurs, qui ont une fonction importante dans le domaine de la prise en charge des enfants, ne sont pas là pour soutenir les mères turques. Les voisines et les collègues de travail sont également beaucoup moins présentes pour assumer le rôle de baby-sitter occasionnelles que les voisines ou collègues des mères suisses. *«Parfois, j'ai des problèmes avec la garde des enfants; par exemple, si je dois aller chez le médecin et que je ne trouve personne pour s'occuper des enfants, je me rends compte que je ne suis pas en Turquie»* (Ma-

dame S., 1 an). Ou encore: «Je n'ai aucune possibilité de confier mon enfant à quiconque. J'aurais bien voulu que quelqu'un de ma famille ou de la famille de mon mari vive pas trop loin de chez nous. Si je dois aller quelque part ou faire quelque chose de particulier, je ne sais pas où confier mon enfant. Je dois le prendre partout avec moi. Quand je vais pointer au chômage, je le prends avec moi, ce que je trouve très difficile. Je me sens très seule» (Madame P., 1 an).

Tableau 4  
**Comparaison entre les mamans turques (nb = 15)  
 et les mamans suisses (nb = 117) en ce qui concerne l'utilisation  
 des différentes possibilités de prise en charge des enfants (en %)**

| Possibilités de prise en charge des enfants | Années après la naissance du premier enfant |    |          |    |          |    |    |   |    |
|---|---|----|----------|----|----------|----|----|---|----|
|   | 1 année                                     |    | 3 années |    | 5 années |    |    |   |    |
|   | CH  | TU | CH       | TU | CH       | TU |    |   |    |
| Conjoint                                    | 91  | *  | 40       | 91 | 80       | 93 | 93 |   |    |
| Parents                                     | 74  | *  | 27       | 74 | *        | 7  | 69 | * | 13 |
| Beaux-parents                               | 50  | *  | 7        | 50 | *        | 0  | 52 | * | 13 |
| Frères et sœurs                             | 27  |    | 7        | 35 |          | 13 | 41 |   | 20 |
| Frères et sœurs du conjoint                 | 18  |    | 7        | 23 |          | 7  | 33 |   | 13 |
| Autres parents                              | 33  | *  | 0        | 42 | *        | 0  | 20 |   | 0  |
| Collègues                                   | 50  | *  | 13       | 55 | *        | 7  | 63 | * | 27 |
| Voisines                                    | 38  | *  | 7        | 43 | *        | 7  | 62 | * | 0  |
| Baby-sitter                                 | 17  |    | 0        | 21 |          | 0  | 32 | * | 0  |
| Mamans de jour                              | 4   |    | 0        | 9  |          | 0  | 9  |   | 7  |
| Crèches                                     | 5   |    | 0        | 18 |          | 13 | 14 |   | 7  |
| Haltes-garderies                            | 12  |    | 0        | 20 |          | 0  | 21 |   | 0  |
| Groupes de jeux                             | pd  |    | pd       | pd |          | pd | 37 |   | 20 |

\* Différences significatives entre les mères turques et les mères suisses.  
 Pd: Pas de données dans cette catégorie.

Aucun des enfants turcs de notre étude n'a été confié occasionnellement à une baby-sitter ou à une halte-garderie dans un centre commercial pendant toute la durée de notre recherche (cinq ans). Les mamans turques ne font pas souvent appel non plus aux crèches, à une maman de jour ou à un groupe de jeu. Madame A. raconte qu'après la naissance de son deuxième enfant, elle a perdu son travail et qu'elle a dû retirer le premier de la crèche parce que les frais étaient trop importants. Elle aurait volontiers laissé sa fille à la crèche, parce que les contacts de cette dernière étaient très bons là-bas.

Le fait de ne pas disposer de possibilités de prises en charge pour leurs enfants oblige certaines mères à se séparer pendant un long temps de leur enfant. Lorsqu'elles prennent un emploi ou lors d'une maladie, certaines mères turques sont contraintes d'envoyer leurs enfants vivre chez des parents – la plupart du temps en Turquie. Une mère raconte: *«D'avril à septembre, Ahmet était chez ma mère en Allemagne. Je travaillais, ma belle-sœur n'avait pas encore cessé de travailler et personne ne pouvait s'en occuper ici. C'est pour cela que nous n'avons pas pu faire autrement que l'envoyer chez ma mère. J'ai très mal vécu cette période, j'étais souvent malade et je m'ennuyais terriblement de mon fils. J'étais tout le temps triste, je pensais sans cesse à lui. Je savais qu'il était bien chez ma mère et qu'elle s'en occupait mieux que ce que j'aurais pu faire à ce moment-là, mais c'était un énorme problème pour moi, comme si on m'avait amputé de quelque chose. Maintenant, ma belle-sœur ne travaille plus, et Ahmet peut être chez elle quand je travaille. Cela va beaucoup mieux. Ahmet est à nouveau près de moi»* (Madame K., 4 ans). Une autre mère explique que, suite à son hospitalisation, son fils a été pris en charge dans un premier temps par son mari, et ensuite envoyé en Turquie chez sa mère. En Suisse, son mari n'avait pas trouvé de possibilités de le faire garder: *«Pendant que j'étais hospitalisée, nous avons eu de gros problèmes de garde, parce que nous ne connaissions personne ici qui pouvait prendre Ilhan en charge. Mon mari a dû retourner travailler, il a alors pris l'avion avec Ilhan pour l'amener à ma mère en Turquie et a repris le même avion pour revenir en Suisse»* (Madame S., 2 ans).

Ces descriptions montrent bien que le réseau social des mères turques est intact et opérationnel. Simplement, la distance rend le soutien quotidien impossible, ainsi que le déchargement occasionnel des mères en cas de nécessité ponctuelle. C'est ainsi que les mères turques souffrent plus de la distance et de l'absence de soutien de leur réseau social que les pères turcs, qui, comme les pères suisses et contrairement aux mères, n'ont souvent pas un souci prioritaire de la prise en charge de leurs enfants (voir Krüger & Potts, 1995). En outre, les dires des mères turques montrent bien que l'absence de possibilité de prise en charge des enfants par des proches n'est pas compensée par une forme de prise en charge institutionnelle ou par une prise en charge privée de la part de connaissances ou de voisins.

Les mères qui ont de jeunes enfants apprécient beaucoup de recevoir un certain soutien dans le domaine des tâches domestiques. Lors de notre recherche, nous avons interrogé les femmes pour savoir si elles pouvaient compter sur une aide de ce type. Dans ce domaine, les mères turques trouvent beaucoup moins de soutien de la part de parents ou de voisines que les mères suisses (test quatre ans après la naissance). De la part d'autres personnes du réseau social, les différences ne sont pas aussi importantes. Les mères suisses en effet s'acquittent principalement seules de ces tâches domestiques, tout comme les mères turques. Ces dernières souhaiteraient trouver proportionnellement *plus de soutien* de la part de leurs parents ou voisines que les mères suisses (test cinq ans après la naissance). Toutes les mères turques interrogées auraient voulu pouvoir compter sur une personne de leur environnement social pour leur apporter un soutien pratique. Il en va de même pour deux bons tiers des mères suisses.

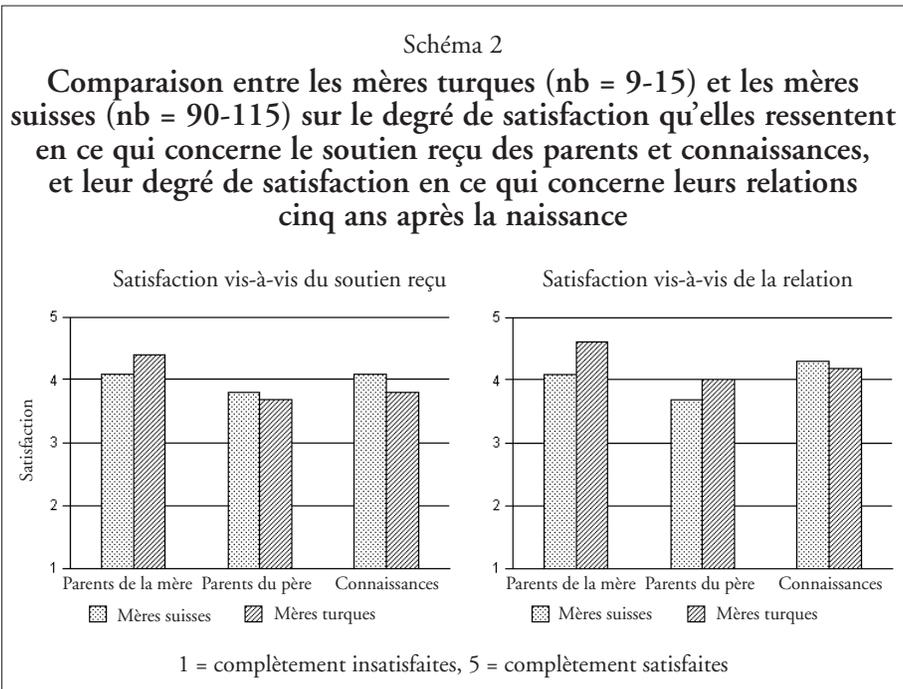
## **Le problème de la solitude**

Outre le soutien pratique, il y a un autre besoin important que le réseau social comble en général, et c'est celui du soutien émotionnel. Des recherches empiriques montrent que des relations sociales satisfaisantes permettent de ressentir moins durement les problèmes quotidiens, qu'elles adoucissent la charge négative des événements stressants de l'existence et qu'elles entrent pour une part importante dans le sentiment de vivre bien (voir Kalaclar, 1993). Nous savons tous que certains problèmes se trouvent parfois résolus simplement parce qu'on en discute avec nos proches. Parmi les dix-sept femmes turques qui ont participé à notre recherche, au moins douze ont dit au moins une fois au cours de notre enquête se sentir complètement isolées et ne pas pouvoir compter sur des contacts sociaux satisfaisants ou même simplement existants. Une femme raconte: *«Mes amies vivent trop loin. Nous ne pouvons nous voir qu'une fois par mois environ»* (Madame E., 1 an). Lorsque nous demandons à Madame I. de nous dire quels sont les moments qu'elle vit particulièrement bien avec sa fille (1 an), elle répond: *«Elle est comme une amie. Si elle n'était pas là, je serais complètement seule.»* Une autre mère parle ainsi de sa solitude: *«Je n'ai pas beaucoup de joies dans ma vie. Je me sens très seule parce que je n'ai personne ici. Je me demande souvent combien de temps cela va durer. Je suis encore jeune. Quand je serai vieille, je me dirai peut-être que je n'ai rien eu de la vie»* (Madame C., 2 ans). Cette autre femme décrit ainsi les effets de l'exclusion sociale: *«Lorsque nous sommes retournés en Turquie, je me suis rendu compte à quel point j'étais habituée à être seule. Mes amies m'ont dit que j'avais changé, que j'étais plus mûre mais beaucoup moins pleine de vivacité.»*

*La vie ici joue un grand rôle dans ce changement. Je ne suis pas très bien intérieurement, et je ne peux pas me montrer joyeuse comme avant. Je suis comme une tortue qui rentre la tête dans sa carapace» (Madame B., 1 an).*

Les mères turques ne peuvent pas compter sur un réseau social aussi étoffé que les mères suisses pour parler de leurs problèmes, des questions personnelles qu'elles se posent et de ce qui leur tient à cœur. Cette absence d'interlocuteur est également valable en ce qui concerne les questions qu'elles se posent par rapport à leurs enfants. Un soutien pratique et un soutien émotionnel manquent donc aux mères turques bien plus qu'aux mères suisses. On peut argumenter en disant que ce n'est pas la quantité mais la qualité qui est importante dans ce domaine. Le schéma 2 montre le degré de satisfaction des mères et compare la qualité de leurs relations et du soutien qu'elles espèrent recevoir avec le soutien qu'elles trouvent réellement.

Il n'y a certes pas de différence significative dans le degré de satisfaction; cependant, les femmes turques ont exprimé un besoin plus important de contacts sociaux: à une exception près, elles souhaitent toutes trouver un soutien émotionnel plus important de la part d'au moins une personne de leur entourage, sous forme de discussions, de reconnaissance ou de compréhension pour leur situation. Parmi les mères suisses, deux tiers ont exprimé le même souhait. Les mères turques voudraient multiplier les contacts personnels, surtout avec leurs voisins.



Dans ce domaine, la langue joue un rôle important – parmi d'autres facteurs. Peu de temps après la naissance de leur premier enfant, 10 des 17 mères turques interrogées ont dit avoir de gros problèmes d'expression et de compréhension. L'idée que leur séjour en Suisse ne durera pas très longtemps, le long et difficile apprentissage d'une langue dont la structure leur est complètement étrangère, les difficultés de toutes sortes qui surgissent dans la vie quotidienne sont quelques-unes des raisons qui empêchent parfois ces femmes d'apprendre notre langue, les poussant ainsi du même coup dans une espèce de *no man's land* silencieux (Kalaclar, 1993). « *Si seulement je savais l'allemand, je pourrais rencontrer des gens!* » (Madame S., 2 ans). Une difficulté supplémentaire se trouve dans le fait que les cours de langues qu'elles pourraient suivre sont donnés en allemand ou en suisse allemand. Il faut maîtriser les deux langues pour se débrouiller dans la vie quotidienne.

Et pourtant, le seul fait de maîtriser la langue ne suffit pas encore pour que ces femmes puissent sortir de leur isolement social. Les difficultés qui naissent des différences culturelles et de la méfiance que notre société leur oppose<sup>7</sup> ne se résoudront certes pas toutes par des cours de conversation et de langues. Favoriser les contacts entre personnes étrangères et personnes indigènes, voilà qui stimulerait chez ces femmes le désir d'apprendre la langue de leur pays d'immigration tout en réduisant les préjugés des deux côtés.

## Lacunes dans les sources d'informations

« *Parfois, je voudrais bien (...) savoir où trouver conseil. Par exemple, je ne sais jamais comment habiller Serpil. Je ne sais jamais comment le temps va être, et j'ai toujours peur qu'elle attrape froid* » (Madame P., 5 ans). Ces femmes qui n'ont pas de contacts avec leur environnement ne savent pas où aller lorsqu'elles ont besoin des conseils ou des informations qui sont à disposition des mères de jeunes enfants dans notre pays (voir Scherer-Korkut, *Un projet de formation pour les mères turques et leurs enfants*, dans ce livre). Dans le pays d'origine de ces femmes, le réseau formé par les parents, amis et voisins est utile, non seulement dans sa fonction de soutien émotionnel et social, mais aussi parce qu'il véhicule les informations pour les questions de santé ou autres (voir Kalaclar, 1993). Lorsque ce réseau social disparaît pour cause

7. Une étude récente portant sur un échantillon de 700 personnes en Suisse montre que 28% d'entre elles estiment que les émigrants turcs « n'ont rien à faire ici »; 41% pensent que l'émigration turque n'est pas forcément problématique. Un tiers seulement pensent que l'émigration turque n'est absolument pas un problème, et qu'elle pourrait même nous apporter quelque chose (*Tages-Anzeiger* du 10. 10.1997).

d'émigration, des informations et des renseignements importants concernant l'éducation des enfants, la santé ou les rapports en vigueur dans une communauté manquent également.

Le canton de Zurich possède un réseau relativement intéressant de consultations et d'informations pour les mères de jeunes enfants. Il est cependant douteux que ce réseau existant puisse réellement couvrir le besoin d'informations auquel les mères turques de jeunes enfants sont confrontées. 90% des jeunes mères suisses ont reçu pendant la première année de vie de leur enfant les *Messages aux parents* de Pro Juventute, qui donnent des indications, des adresses utiles et des trucs précieux aux parents de jeunes enfants. Seules 58% des mères turques ont reçu cette documentation. Trois ans après la naissance de leur premier enfant, 73% des mères suisses recevaient encore ces *Messages aux parents*, et seulement 40% des mères turques. Dans plusieurs cas, ces dernières ne pouvaient malheureusement pas vraiment profiter de cette offre lorsqu'elles la recevaient. Certaines mères turques interrogées, à la question de savoir si elles avaient reçu ces *Messages aux parents*, ont répondu: «*Peut-être avons-nous reçu cette lettre dont vous parlez, mais nous n'y avons pas fait attention et nous l'avons jetée. Si j'avais su l'allemand, j'aurais pris un abonnement!*» (Madame N., 2 ans). – «*Oui, nous avons reçu ce Message, mon mari me l'a lu. Moi-même, je ne lis pas l'allemand. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas abonnée*» (Madame S., 1 an).

Le Centre de consultation mère-enfant, qui représente une importante source d'informations pour les mères pendant la première année de vie de leur enfant ainsi qu'une action préventive, est beaucoup moins utilisé par les mères turques que par les mères suisses. Celles-ci (nb = 146) ont consulté en moyenne 7,9 fois pendant la première année de leur enfant, et les mères turques (nb = 17) ont consulté seulement 4,5 fois en moyenne. Celles qui ont consulté ont été sensiblement moins satisfaites que les mères suisses par les conseils prodigués. Les critiques ne portaient pas sur les compétences des consultantes, mais bien plutôt sur des aspects d'organisation (horaires et lieux des consultations) ainsi que sur le problème de la langue. Une majorité des mères turques auraient été heureuses de trouver après la naissance de leur enfant une personne qui parle leur propre langue dans ces bureaux de consultation. Madame B. raconte combien la consultation pouvait être difficile lorsque la mère et la consultante ne se comprenaient pas: «*J'y suis allée, mais pas très régulièrement, parce que je ne comprends pas l'allemand et que la consultante ne parle pas l'anglais. J'y suis allée trois fois, et ensuite elle a appelé mon mari et lui a tout expliqué en allemand. Le poids et la taille, je savais déjà comment les mesurer. J'étais plus inquiète pour les pleurs constants de Filiz*» (Madame B., 4 mois). Le désir de trouver auprès du Centre de consultation mère-enfant une personne qui parle le turc est significatif du

désir de trouver une personne de confiance qui connaisse les problèmes auxquels une mère turque est confrontée en Suisse, une personne de même culture que soi qui parle d'expérience propre et qui a vécu les mêmes difficultés.

Les mères turques fréquentent proportionnellement plus souvent les pédiatres que les mères suisses. Mais là aussi, elles se montrent proportionnellement moins satisfaites que les mères suisses. La critique la plus fréquente porte sur le fait que ceux-ci ne prennent pas le temps d'entrer vraiment en matière pour répondre à leurs questions.

Les points de rencontre pour les mères, dans lesquels on échange de façon informelle des informations, des trucs et des renseignements concernant les soins à donner aux petits enfants, ne sont pas fréquentés par les mères turques. Lors de la première année après la naissance du premier enfant, deux mères turques ont fréquenté un tel lieu de rencontre; lors de la deuxième année, une seule mère turque parmi celles que nous avons interrogées, et ensuite plus aucune des mères turques interrogées ne s'est rendue dans un lieu de rencontre de ce type. Les cours pour la mère et l'enfant, gymnastique mère-enfant par exemple, ou piscine mère-enfant, n'ont pas eu plus de succès auprès des mères turques.

En se basant sur ces résultats, on pourrait penser que les mères turques auraient exprimé un plus grand besoin que les mères suisses d'avoir accès aux possibilités que les lieux de rencontre, organisations destinées aux jeunes mères, «repas de midi», etc. peuvent offrir. En fait, la seule différence significative se trouve dans la demande exprimée de suivre des cours destinés à la mère et l'enfant. Sept des 17 mères turques interrogées cinq ans après la naissance de leur premier enfant auraient été heureuses de fréquenter un cours mère-enfant.

Des différences culturelles expliquent souvent que les mères turques n'expriment pas leur besoin de faire appel à ces différentes possibilités. Madame C. (3 ans) répondait, à la question de savoir quelle possibilité elle pensait avoir manquée les années passées: «*En Turquie, nous n'avons pas toutes ces institutions. A mes yeux, le fait que l'Etat offre toutes ces possibilités est plutôt curieux.*» Madame D. (5 ans) quant à elle explique: «*Je n'ai pas l'impression que quelque chose me manque dans ce domaine parce que rien de cela ne fait partie des choses que je connais depuis l'enfance. Je n'ai pas été élevée dans l'idée de faire appel à des aides comme celles-là. Cela fait partie des différences culturelles. Les besoins que je ressens ne peuvent pas être comblés de cette manière.*» Cela montre entre autres qu'un réseau social insatisfaisant ne peut pas être remplacé par une offre institutionnelle. Voici comment une mère turque exprimait le problème: «*Je n'ai pas besoin du soutien d'une institution. J'ai besoin du soutien de ma famille, et je voudrais que ma famille soit plus*

*proche. J'aurais eu besoin de ma mère et de son expérience, pas d'une institution anonyme*» (Madame S., 5 ans).

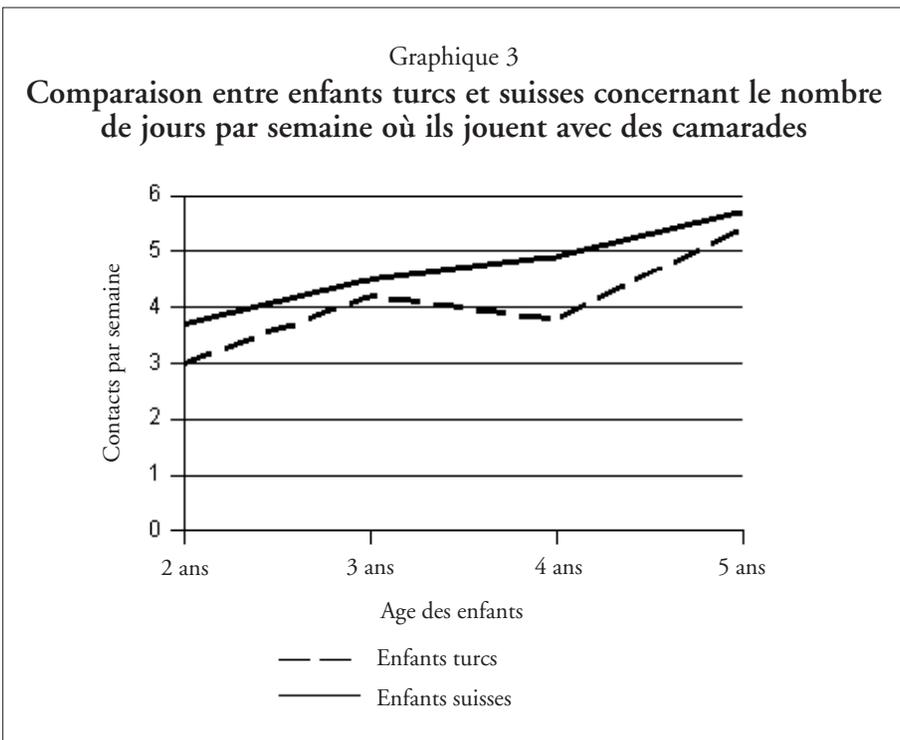
Naturellement, outre les différences culturelles, des problèmes extérieurs entrent en jeu, comme les questions de financement, de temps, d'ignorance pure et simple des possibilités disponibles et de langue dont nous avons déjà parlé. «*Je sais bien qu'il y a une foule de possibilités, mais nous ne pouvons simplement pas nous les offrir. Avec l'argent que je gagne, nous ne pourrions même pas acheter de quoi manger pendant une semaine. Alors, un groupe de jeu pour les enfants...*» (Madame N., 5 ans).

## **Le réseau social des enfants**

Les conditions d'existence des femmes turques influencent naturellement celles de leurs enfants. Dans notre société, les contacts que les enfants établissent dépendent souvent de ceux que les mères de ces enfants ont entre elles. Les jeunes enfants ne peuvent pas jouer simplement sur les trottoirs, et les contacts avec d'autres enfants doivent être planifiés et organisés. La rareté des contacts des mères turques avec des voisines, amies ou parentes se répercute sur les enfants, qui, en comparaison avec les enfants suisses, n'ont pas non plus de contacts très fréquents avec d'autres enfants (voir schéma 3). La différence la plus frappante se situe lors de la quatrième année de l'enfant. Cette année-là, 13 des 16 mères turques auraient été heureuses de voir leurs enfants avoir plus de copains de jeu de leur âge. Lors de la cinquième année, la plupart des enfants turcs fréquentaient l'école enfantine, ce qui désamorce en partie le problème. Voici quelques dialogues qui permettent de comprendre la situation des enfants turcs. «*Il va bien, sauf qu'il n'a pas de copains. Quand il se trouve avec d'autres enfants, il a peur dès qu'ils sont un peu turbulents. Son seul vrai compagnon de jeu est le chat de la maison*» (Madame S., 2 ans). La même mère, trois ans plus tard, nous répond, quand nous lui demandons si elle s'inquiète toujours pour le comportement de son fils envers ses pairs: «*Cela va mieux, mais il est très réservé envers les autres à cause de la langue. Il n'est pas sûr de lui parce qu'il ne comprend pas tout ce que les autres disent. Une fois, au MacDonald's, j'ai pu voir comment il essaie de s'adapter aux autres. Il les imite et fait tout ce qu'ils font*» (Madame S., 5 ans). Il n'y a pas seulement la langue qui soit un obstacle: «*Avec les enfants turcs, elle joue volontiers et de longs moments. Dans notre quartier, il y a beaucoup d'enfants, mais elle ne joue avec personne. Cela ne tient pas seulement à son attitude, mais à celle des autres enfants. Elle a remarqué qu'elle était la seule étrangère. Ce n'est donc pas seulement à cause de la langue qu'elle ne joue pas avec les autres. A la crèche, elle n'a aucun problème. J'ai essayé d'inviter les enfants, mais leurs parents ne les laissent pas venir. Ils disent*

qu'ils préfèrent qu'elle vienne chez eux» (Madame A., 5 ans). Madame H. (4 ans) raconte: «Güler n'a pas d'amis ici. Tous les enfants du quartier sont Suisses, et ils excluent Güler de leur cercle. Elle ne veut plus aller dehors pour jouer, parce qu'elle ressent cette exclusion. C'est un tel problème pour nous que nous sommes rentrés en Turquie seulement pour qu'elle ait des amis de son âge.»

Les appartements que les personnes turques louent sont souvent également situés dans des quartiers qui ne sont pas pensés en fonction des enfants, ce qui rend les contacts spontanés d'autant plus difficiles. Les familles turques vivent dans des appartements sensiblement plus petits que les familles suisses. Les mères turques se montrent moins satisfaites de leur lieu d'habitation et de leur environnement de vie que les mères suisses, particulièrement en ce qui concerne la qualité de la vie et les infrastructures. Une mère raconte: «Mon fils peut jouer tout seul pendant une heure ou deux. Il n'a pas de copains à part les enfants de ma sœur. Quand ils viennent nous rendre visite, les enfants jouent ensemble toute la journée. Nous vivons au quatrième étage, dans un quartier très mal adapté aux enfants. Il ne peut pas aller dehors tout seul, il n'y a pas de place de jeu aux alentours. C'est pour ça qu'il n'a pas d'amis» (Madame N., 5 ans). Malgré une qualité d'habitation moindre, les enfants turcs



passent en moyenne plus de temps chez eux que les enfants suisses (63 heures par semaine contre 46 heures environ. Voir aussi Schenk, 1997).

### **Rester... combien de temps?**

L'incertitude quant au temps pendant lequel la famille restera en Suisse a naturellement une grande influence sur le mode de vie des émigrants. Quatre mois après la naissance du premier enfant, nous avons demandé aux mères turques de nous dire si elles avaient le projet de rentrer en Turquie: 4 femmes appartenant par ailleurs à la deuxième génération étaient certaines de rester en Suisse. Six femmes parmi les 17 interrogées voulaient retourner en Turquie le plus rapidement possible, en tout cas avant l'entrée de l'enfant à l'école. Pour 7 femmes, les projets de retour étaient encore lointains et mal définis. Les citations suivantes montrent combien ces femmes se trouvent prises entre deux feux, deux cultures et deux patries: *«J'ai peur quand je vois comment on agit dans ce pays contre le droit d'asile, les incendies, etc. Nous nous sommes habitués à être ici, nous avons nos amis ici. Rentrer, ce ne serait pas simple»* (Madame L., 1 an). *«Nous avons un dilemme: depuis des années nous nous demandons si nous voulons vivre définitivement ici ou rentrer en Turquie. Si nous décidons de rester, nous n'avons pas besoin d'économiser chaque sou, nous pouvons vivre assez bien. Mais si nous décidons de rentrer, il nous faut mettre de côté chaque sou gagné pour pouvoir construire une maison au pays. Quand nous sommes ici, nous avons le mal du pays, et quand nous sommes là-bas, je me dis que je ne voudrais plus vivre comme cela. (...) Je ne suis pas contente de ma vie sociale en Suisse. Les contacts entre les Turcs et les Suisses ne sont pas satisfaisants pour moi. Nous sommes enfermés dans nos quatre murs, c'est trop petit et étroit pour moi. Je voudrais vivre dans une société ouverte et libre qui laisse la place à l'imagination. Cela me manque beaucoup ici. En revanche, ici, contrairement à la Turquie, la vie est bien tranquille et stable. En Turquie, on ne sait jamais quelles sont les valeurs en vigueur, si on est dans la norme ou pas, tout est mélangé, rien n'est stable. Je ne veux pas offrir à mes enfants une vie aussi peu sûre, je ne veux pas qu'ils aillent à l'école là-bas. Et pourtant, là-bas, on ose rire, la vie est plus agréable, plus vivante»* (Madame C., 5 ans).

Nous avons demandé aux 17 femmes turques de notre recherche de nous dire si elles auraient préféré mettre leur enfant au monde et le soigner en Turquie plutôt qu'en Suisse. Sept femmes ont répondu sans hésiter qu'elles auraient préféré mater en Turquie. Elles ont appuyé leurs dires en parlant surtout du soutien sur lequel elles auraient pu compter là-bas et sur l'intégration familiale. Quatre de ces sept femmes voulaient également rentrer aussi rapidement que possible en Turquie. Cinq mères turques avaient le senti-

ment qu'il était plus simple d'élever son enfant en Suisse qu'en Turquie. Les cinq dernières trouvaient des avantages et des inconvénients dans chacun des deux pays. En Turquie, le réseau social de toutes ces femmes était bien plus étoffé, mais en Suisse, l'infrastructure médicale leur semblait bien meilleure, et les assurances financières plus sûres. Des médecins faciles à consulter, de l'eau chaude, la nourriture et les langes jetables disponibles dans tous les magasins, tous ces facteurs parleraient plutôt pour une intégration en Suisse. «*Ici, tout est plus facile. Tout ce qu'on peut avoir contre de l'argent, on l'a. Simplement, on est seul*» (Madame B., 1 an).

## **Discussion et revendications politiques et sociales**

La maternité est un défi pour toutes les femmes, indépendamment de leur nationalité et de leur origine. On y gagne beaucoup de bonheur et de joies, mais aussi des moments de stress, d'irritation, de surmenage. Les mères turques de notre recherche se sentaient moins débordées par leur rôle de mères que les Suissesses, et elles appréciaient leur maternité. Mais même une situation plaisante peut nécessiter parfois que l'on fasse appel à un soutien professionnel et à des services de consultation par des spécialistes. Les femmes turques avaient souvent des difficultés dans leur couple, et elles ont accumulé les problèmes de santé. Elles ne disposaient pour la plupart que d'un réseau social très restreint. Un soutien pratique pour l'éducation des enfants et les travaux ménagers, mais aussi un soutien émotionnel, étaient le plus souvent rendus impossibles par la distance d'avec la famille d'origine. Les cercles d'amies de ces femmes étaient souvent extrêmement réduits en Suisse. Les mères turques ne profitaient pas autant que les mères suisses des possibilités de conseils et d'informations, elles ne fréquentaient pas les points de rencontre ou les cours de perfectionnement. La situation de plusieurs des enfants était différente, dès le jour de leur naissance, de celle des enfants suisses: des habitations moins agréables, moins de contacts avec leurs pairs, pas de relations avec leurs grands-parents et les autres membres de la parenté. Ils n'avaient souvent pas droit aux possibilités telles que groupes de jeu ou autres. Leurs familles n'avaient que des moyens financiers restreints à leur disposition – une situation qui a des influences sur l'existence des enfants et des parents, de la même manière que le travail par équipes du père peut avoir des répercussions sur toute la famille. En outre, les incertitudes concernant un possible retour au pays sont également des facteurs d'insécurité, et rendent un enracinement plus difficile pour les enfants. «Les familles turques et leurs enfants doivent faire face à une quantité de problèmes parfois insolubles. Ces problèmes sont moins liés à une appartenance culturelle différente qu'aux conditions d'existence que notre pays leur propose» (Franger, 1985, p. 12).

Lorsqu'on parle des enfants de l'immigration, on pense toujours criminalité juvénile, prestations scolaires catastrophiques, lacunes dans les places d'apprentissage, difficultés d'exister entre deux cultures; on devrait discuter des conditions qu'on leur offre pour grandir et se développer. Il ne s'agit pas seulement des conditions matérielles dans lesquelles ils vivent, mais bien de la manière dont la société indigène accueille ces enfants et leurs parents dans notre pays. Il s'agit d'intégration. Car intégration ne signifie pas seulement une adaptation unilatérale des étrangers à notre société. Il est synonyme de tolérance réciproque, de concessions des deux parties, d'acceptation mutuelle. Nous devons considérer les institutions et les possibilités proposées dans le domaine de la petite enfance, observer la situation des mères de petits enfants, et en tirer les conclusions suivantes:

– Une information et des possibilités de consultations adaptées à leurs conditions d'existence et à leurs besoins devraient être à disposition de *toutes* les mamans. Pour les mamans étrangères qui le désirent, des formations et des perfectionnements dans le domaine de la petite enfance devraient être mis sur pied. L'étude des modes de vie et des traditions des différentes cultures devrait être intégrée dans ces cours. Si on veut que les immigrantes et leurs enfants ne soient pas exclus du filet médico-social qui fait un travail de prévention important, il faut pouvoir leur proposer des offres spécifiquement adaptées à leurs cultures diverses. Les services de consultations pour femmes enceintes et jeunes mères proposent déjà des conseils en portugais, en toulousain, en kurde. Ils devraient élargir leur offre, ce qui nécessite cependant que la formation des consultantes, leur savoir et les compétences qu'elles tiennent de leur pays d'origine soient reconnus. Les femmes doivent pouvoir choisir à quel Centre de consultation mère-enfants elles désirent s'adresser. Et, de la même manière que des consultantes suisses informent et conseillent des mères étrangères, il devrait être évident quotidiennement que des consultantes étrangères informent et conseillent des mères suisses et leurs enfants.

– Les informations écrites adressées aux mères de jeunes enfants doivent non seulement être traduites en différentes langues mais aussi être adaptées aux situations et aux questions spécifiques des différents groupes ethniques et culturels. Il s'agit certes de transmettre des informations qui concernent l'enfant, mais il faut aussi donner des indications sur les mécanismes de fonctionnement de notre société suisse. Les immigrants viennent souvent de pays dans lesquels l'Etat n'engage que très peu de moyens dans l'aide sociale. L'idée que l'on a le droit de recevoir un soutien de l'Etat leur est étrangère. Il faut donc les introduire dans les habitudes et les fonctionnements de notre société.

– En plus de la transmission d'informations, il faudrait mettre sur pied des séminaires de discussion qui concernent l'éducation des enfants et les problèmes courants des parents pour les femmes de chaque culture, afin de faciliter et de favoriser les relations entre elles. Les contacts entre mères ne compensent certes pas l'absence de la famille d'origine, mais le besoin des mères de pouvoir discuter de leurs problèmes et de trouver un soutien émotionnel peut être partiellement rempli par ce moyen.

– En proposant des possibilités d'informations spécifiques aux femmes de cultures différentes, il faut veiller à ne pas créer de nouvelles formes d'exclusion. Ces services doivent donc prendre place géographiquement dans les mêmes endroits que les services de consultation des mères suisses, et les concepts qui les dirigent doivent être élaborés en commun avec ceux des services des femmes suisses. Pour que l'intégration des mères étrangères soit bonne, il faut certes un soutien faisant référence à leur propre culture d'origine, mais aussi des contacts et une approche de la culture hôte. Pour les enfants, des groupes de jeu, des possibilités de prises en charge, pour les mères, des rencontres et des cours doivent être mis sur pied de façon à être accessibles à toutes. Cela signifie que les pouvoirs publics doivent encourager et soutenir ces offres afin d'éviter que certains en soient exclus pour raison financière. Cela signifie également que les différents groupes ethniques doivent être informés des possibilités existantes, dans leur langue, de façon ciblée et personnelle, afin qu'ils puissent saisir des opportunités auxquels ils n'ont pas l'habitude de faire appel. Les mères turques de notre recherche ne connaissaient pas grand-chose des possibilités offertes, à part les visites chez le pédiatre et le Centre de consultation mère-enfant des femmes enceintes et des jeunes mères. Et pourtant, leur disposition à faire appel aux possibilités existantes n'est pas différente de celle des mères suisses.

Les enfants doivent avoir les mêmes chances quelles que soient leur origine, leur religion, leur langue et leur nationalité. Et ces chances ne doivent pas faire l'objet de théories au moment où ils sont à la recherche d'une place d'apprentissage, mais bien leur être données dès leur naissance. Les mêmes chances pour les enfants de toutes nationalités, cela doit être un thème prioritaire de notre système social. *«Je souhaite un peu plus de tolérance entre les êtres humains. Je suis certaine qu'on apprend à être raciste. Les enfants ne devraient pas être éduqués à voir immédiatement les différences, mais plutôt à comprendre que, quelle que soit la couleur de leur peau ou leurs habitudes spécifiques, ils appartiennent tous au pays de l'enfance»* (Madame A., 5 ans).

## Bibliographie

- ABADAN-UNAT, N. (1985), «Die Auswirkungen der internationalen Arbeitsmigration auf die Rolle der Frau am Beispiel der Türkei», in N. Abadan-Unat (Ed.), *Die Frau in der türkischen Gesellschaft* (pp. 201-239), Frankfurt: Dageyeli.
- AKKENT, M. & FRANGER, G. (1985), «Das Kopftuch, ein kleiner Streifzug durch die Geschichte», in B. Sellach (Ed.), *Das Vertraute im Spiegel des Fremden. Forschungsbericht aus einem Projekt mit Frauen in der Türkei* (pp. 177-227), Frankfurt a. M.: ISS-Materialien 32.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996a), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996b), *Eidgenössische Volkszählung 1990. Haushalte und Familie: die Vielfalt der Lebensformen*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1997), *Statistisches Jahrbuch der Schweiz 1997*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung.
- COLLATZ, J. (1995), «Auf dem Weg in das Jahrhundert der Migration. Auswirkungen der Migrationsbewegungen auf den Bedarf an psychosozialer und sozialpsychiatrischer Versorgung», in E. Koch, M. Özek & W. M. Pfeiffer (Ed.), *Psychologie und Pathologie der Migration. Deutsch-Türkische Perspektiven* (pp. 31-48). Freiburg i. Br.: Lambertus.
- FIRAT, D. (1996), *Migration als Belastungsfaktor türkischer Familien. Auswirkungen auf die soziale Identität und das Familiensystem*, Hamburg: Dr. Kovac.
- FRANGER, G. (1985), «Bedingungen und Schwierigkeiten handlungsorientierter Projekte mit ausländischen Familien», in B. Sellach (Ed.), *Das Vertraute im Spiegel des Fremden. Forschungsbericht aus einem Projekt mit Frauen in der Türkei* (pp. 9-24), Frankfurt a. M.: ISS-Materialien 32.
- GRIESE, H. (1984), *Der gläserne Fremde. Bilanz und Kritik der Gastarbeiterforschung und der Ausländerpädagogik*, Stuttgart: Leske + Budrich.
- HERWARTZ-EMDEN, L. (1995a), «Konzepte von Mutterschaft und Weiblichkeit – ein Vergleich der Einstellungen von Aussiedlerinnen, Migrantinnen und westdeutschen Frauen», *Zeitschrift für Frauenforschung*, 13 (3), pp. 56-70.
- HERWARTZ-EMDEN, L. (1995b), *Mutterschaft und weibliches Selbstkonzept. Eine interkulturell vergleichende Untersuchung*, München: Juventa.
- HUWILER, K. (1995), *Herausforderung Mutterschaft. Eine Studie über das Zusammenspiel von mütterlichem Erleben, sozialen Beziehungen und öffentlichen Unterstützungsangeboten im ersten Jahr nach der Geburt*, Bern: Hans Huber.

- HUWILER, K. (1998a), «Alltägliche Belastungen von Müttern durch ihre Kinder in den ersten vier Lebensjahren, eine Längsschnittstudie», *Zeitschrift für Psychologie in Erziehung und Unterricht*.
- KALACLAR, R. (1993), «Die Welt sprang aus dem Gleis». *Türkische Frauen in der Bundesrepublik Deutschland. Belastungen – Lehren – Chancen*, München: Dissertation.
- KEUPP, H. (1987), «Soziale Netzwerke – Eine Metapher des gesellschaftlichen Umbruchs?» in H. Keupp & B. Röhrle (Ed.), *Soziale Netzwerke* (pp. 11-53), New York, Frankfurt: Campus.
- KÖPP, W. & ROHNER, R. (1993), Psychogene Störungen bei ausländischen Patienten, in W. Köpp & R. Rohner (Ed.), *Das Fremde in uns, die Fremden bei uns. Ausländer in Psychotherapie und Beratung* (pp. 54-66), Heidelberg: Asanger.
- KRÜGER, D. & POTTS, L. (1995), «Aspekte generativen Wandels in der Migration: Bildung, Beruf und Familie aus Sicht türkischer Migrantinnen der ersten Generation», *Zeitschrift für Frauenforschung*, 13 (2), pp. 159-172.
- LAIREITER, A. & LETTNER, K. (1993), «Belastende Aspekte sozialer Netzwerke und sozialer Unterstützung. Ein Überblick über den Phänomenbereich und die Methodik», in A. Laireiter (Ed.), *Soziales Netzwerk und soziale Unterstützung. Konzepte, Methoden und Befunde* (pp. 101-111), Berne: Hans Huber.
- LANFRANCHI, A. (1988), «Immigrantenfamilien aus Mittelmeerländern: Systemische Überlegungen zur Beziehung Herkunftsfamilie – Kernfamilie», *Praxis für Kinderpsychologie und Kinderpsychiatrie*, 37, pp. 124-131.
- LANFRANCHI, A. (1993), «... wenigstens in meinem Dorf ist es Brauch...». Von der Stagnation zur Transformation familialer Wirklichkeitskonstrukte bei Immigranten», *Praxis für Kinderpsychologie und Kinderpsychiatrie*, 42, pp. 188-198.
- LEY, K. (1979), *Frauen in der Emigration*, Stuttgart: Huber.
- MARBACH, J. H. (1989), «Soziale Netzwerke von Familien – Wer hat, dem wird gegeben», in Deutsches Jugendinstitut (Ed.), *Familienalltag. Frauensichten – Männersichten* (pp. 82-120), Reinbek bei Hamburg: Rowohlt.
- NAUCK, B. (1990), «Eltem-Kind-Beziehung bei Deutschen, Türken und Migranten. Ein interkultureller Vergleich der Werte von Kindern, des generativen Verhaltens und Erziehungseinstellungen und Sozialisationspraktiken», *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, 16, pp. 87-120.
- SCHENK, S. (1997), *Kindertage. Eine Zeitbudgetanalyse des Alltags zweijähriger Kinder*, Köniz: Edition Sozithek.

- SCHERER-KORKUT, Y. (1997), *A mother training and early enrichment program for Turkish low SES women and their children in Switzerland*, Zurich: Eigenverlag.
- TURTSCHI-IHLY, R. (1994), «Migration von Frauen. Überlebensstrategie und Ausbeutung», in U. Rauchfleisch (Ed.), *Fremd im Paradies. Migration und Rassismus* (pp. 131-146), Basel: Lenos.



Kurt Huwiler

## La famille et l'Etat

|   |     |
|---|-----|
| Introduction .....  | 216 |
| Au moment de la naissance .....   | 219 |
| Les prestations médico-sociales .....   | 222 |
| Les prestations concernant l'amélioration des compétences<br>et du bien-être et celles destinées à réduire l'insécurité et la souffrance .. | 226 |
| Les prestations de transfert et d'assistance financière .....   | 232 |
| Les prestations de prise en charge des enfants complétant<br>les possibilités familiales et celles en faveur des familles .....             | 242 |
| La participation du père .....  | 245 |
| Les besoins effectifs .....   | 248 |
| Réflexion en termes de politique sociale .....  | 257 |

## **Introduction**

La relation entre la famille et l'Etat est marquée d'ambivalence. Tant que la vie quotidienne suit son cours, l'Etat reste une entité lointaine et abstraite. La naissance d'un enfant est l'un des événements qui peuvent changer ce point de vue. Les questions de la sécurité financière, d'un logement adapté à la vie de famille avec des jeunes enfants, de conseils et de soutien peuvent acquérir brusquement une certaine importance. Lorsque, de surcroît, des problèmes surgissent, les pères et les mères mesurent à quel point l'Etat est présent dans leur vie quotidienne. Certains sont heureusement surpris de voir que l'Etat propose une quantité de mesures et d'offres diverses adaptées à leur situation, d'autres au contraire se sentent délaissés dans un moment où ils auraient particulièrement besoin de soutien.

On ne peut pas imaginer un Etat moderne qui n'offre pas toutes sortes de prestations à ses familles. Il doit au contraire s'investir dans sa fonction de socialisation envers les jeunes membres de la société ainsi que dans sa mission de soutien envers les personnes âgées. Que l'Etat ait un devoir envers la famille n'est pas controversé: ce qui divise en revanche les politiques, c'est le prix que l'Etat est prêt à payer pour l'encouragement et le soutien de la famille. Il ne s'agit pas seulement de financement, mais aussi de directives envers le monde de l'économie, de réglementation du trafic, d'adoption de mesures de protection de l'environnement, de politique de formation et de clairvoyance en matière de santé, tous aspects d'une politique familiale qui peuvent se trouver en contradiction avec d'autres intérêts.

Le projet de réforme de la Constitution montre bien à quel point les vues peuvent diverger dans le domaine de la politique familiale: il y est dit, dans le chapitre des objectifs à caractère social, que les familles et les enfants ont particulièrement besoin de protection, que les femmes doivent être assurées contre les conséquences économiques de leur maternité, que les enfants et les jeunes ont droit à une éducation et une formation correctes et qu'ils doivent être épaulés dans leur intégration sociale, culturelle et politique. Le chapitre se termine par ces mots: «Aucun droit subjectif à des prestations de l'Etat ne peut être déduit directement des buts sociaux.» Le texte précise finalement que c'est la loi, et non la Constitution, qui détermine sous quelles conditions les revendications peuvent être prises en compte (projet de réforme de la Constitution, version de 1996, art. 33).

Au paragraphe «logement, travail, sécurité sociale et santé», le nouvel article 107 formule les choses sur le mode facultatif pour tout ce qui concerne les mesures de protection de la famille, les allocations et indemnités familiales et les caisses de compensation familiales. Il est noté que l'Etat tient

compte des besoins de la famille dans l'exercice de ses fonctions et travaille à l'élaboration d'un projet pour une assurance maternité. Lorsqu'on voit à quel point celle-ci, pourtant inscrite dans la Constitution, a une histoire douloureuse et difficile, on peut douter de l'efficacité de la Constitution en ce qui concerne les objectifs de politique familiale.

La politique familiale de la Suisse est critiquée par de nombreux spécialistes. «La sécurité sociale, complètement lacunaire dans le domaine des charges familiales, conduit les familles particulièrement exposées (familles monoparentales, familles nombreuses, etc.) à tomber dans le dénuement. Il serait grand temps de revoir cette politique sociale» (Füglister & Pedergnana, 1993, p. 91). Pour Grossenbacher, Höpflinger et Ley, il est clair que «le manque d'égards structurel et ouvertement exprimé vis-à-vis de la maternité en Suisse» (1995, p. 26) encourage les femmes à ne vivre une maternité qu'assez tard, et même à ne plus désirer d'enfant. La Suisse fait figure de mauvaise élève dans ce domaine. «En 1990, dans les douze pays de l'UE, 1,7% du produit intérieur brut est consacré en moyenne à la famille et 0,2% à la maternité, donc en moyenne 1,9% du produit intérieur brut. (...) En Suisse, ce chiffre est de 1,1% au total. La politique familiale de la riche Suisse est particulièrement maigre» (Gilliand, 1994, p. 67 s.).

La situation économique de la Suisse et sa politique en matière de financement ne permettent pas d'espérer une amélioration dans le domaine de la politique sociale, malgré la détermination de nombreuses femmes et hommes politiques sur les questions de la politique familiale et de la jeunesse (voir Fondation Pro Juventute, 1995). Le moment est mal choisi pour revendiquer une amélioration de la situation des familles dans notre pays<sup>1</sup>. Cependant, puisqu'il semble qu'il n'y ait pas de bon moment, puisqu'on voit même aujourd'hui une péjoration dans les mesures sociales<sup>2</sup>, il peut être intéressant de traiter les questions suivantes:

– Quelles institutions médicales et sociales s'adressant en premier lieu aux familles avec jeunes enfants sont-elles vraiment utilisées par les jeunes parents?

1. La première prise de position importante sur la politique familiale en Suisse (rapport du groupe de travail sur la famille), qui a eu lieu en 1982, exprimait plusieurs recommandations politiques et sociales. La conjoncture était alors moins tendue que maintenant. Pourtant, pratiquement aucune amélioration n'est intervenue.

2. Ces dernières années, après qu'on a procédé à une diminution des prestations de l'assurance chômage, les directives pour la détermination de l'aide sociale, approuvées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale, ont également subi un nivellement par le bas: «Il est particulièrement choquant que les familles qui ont de nombreux enfants soient pareillement désavantagées dans le domaine de la formation» (*SonntagsZeitung*, 15.6.1997).

- Les familles qui se trouvent dans une situation particulière (revenu, constellation familiale, nationalité, etc.) se différencient-elles des autres familles par une utilisation plus soutenue des prestations à disposition?
- Les mères sont-elles satisfaites des possibilités et des offres d'assistance à disposition?
- Quelles prestations manquent-elles particulièrement aux jeunes mères?

Nous répondrons à ces questions en nous basant essentiellement sur les résultats de notre recherche *Familien mit Kleinkindern und öffentliche soziale Unterstützung (Les jeunes familles et la protection sociale)*, et sur des recherches faites par d'autres auteurs. Il n'y a malheureusement que peu d'études qui traitent des questions de politique familiale en privilégiant le point de vue de la population suisse (voir Fux, Bösch, Gisler & Baumgartner, 1997, p. 14; Baumgartner & Fux, *Papa, maman et l'Etat: les besoins en matière de politique familiale*, dans ce livre). Nous ne disposons pas d'étude détaillée sur les besoins d'assistance des familles dites normales<sup>3</sup>, ce qui n'est pas très étonnant quand on voit le peu d'intérêt du système politique pour le sujet, qui n'essaie même pas de combler les lacunes les plus criantes en matière de politique sociale.

Les possibilités de soutien à disposition des familles avec de jeunes enfants poursuivent des buts très divers en ce qui concerne les objectifs, les moyens, les responsabilités et la forme. Nous emploierons ici le mot *assistance* comme une notion générique pour nommer toutes les mesures, offres et institutions qui ont pour but de faciliter l'existence des familles en Suisse, ou du moins de limiter les inconvénients auxquels elles doivent faire face par rapport aux personnes sans enfant. Cela va de la protection de la place de travail pour les femmes enceintes aux réductions d'impôts pour les familles, des centres de consultations mère-enfant aux groupes de jeu et autres prises en charge complétant les possibilités familiales.

Il n'est pas possible d'inventorier simplement toutes les prestations disponibles, tant la palette est variée. La *manière* dont cette assistance intervient (financière, médicale, psychologique, pédagogique, etc.), ses *structures* (leurs organismes responsables pouvant être l'Etat, des Eglises, des institutions privées, etc.) et ses *modalités d'accès* (droit formel général à une prestation, ou soumission à des critères de sélection, etc.) nous oblige à faire une classification sélective. En ce qui concerne les interventions de l'Etat, Kaufmann (1982) inventorie quatre axes politiques et sociaux qui doivent garantir la position de la famille dans la société: l'amélioration des rapports concernant le revenu familial, l'amélioration des possibilités d'action, l'amélioration du

3. La situation des familles d'enfants handicapés a été rapportée par Sarimski, entre autres (1996, Seebacher, 1992).

statut de droit et l'amélioration de l'environnement matériel et social de ses membres. Seuls les deux premiers domaines nous intéressent ici, puisque les améliorations concernant le statut de droit et celles de l'environnement exigent que des mesures qui ne concernent pas exclusivement la famille et ses membres soient prises.

Nous avons donc classé de la manière suivante les mesures prises en faveur de la famille :

- les prestations disponibles avant la naissance ou lors des premiers mois qui servent à rassurer les parents dans leur rôle tout neuf, à préparer la naissance ou à comprendre les changements physiques qui accompagnent une naissance (cours de soins aux nourrissons, gymnastique pour le dos, etc.);
- les prestations médico-sociales qui s'attachent à entretenir et améliorer l'état de santé des enfants, et qui dépitent les retards ou les défauts de développement psychiques ou physiques (pédiatres, centres de consultation mère-enfant, etc.);
- les prestations qui visent à améliorer les compétences et le bien-être des parents et des enfants (cours de massage pour enfants, cours de formation des parents, etc.);
- les prestations qui cherchent à réduire l'insécurité et la souffrance des membres de la famille (consultation éducative, psychothérapie, etc.);
- les prestations d'assistance financière;
- les prestations de prises en charge des enfants complétant les possibilités familiales organisées par l'Etat;
- les prestations diverses ouvertes aux familles ou aux personnes seules (aide ménagère, consultation juridique, etc.).

### **Au moment de la naissance**

Lorsque le couple va devenir parent pour la première fois, il se prépare à vivre une expérience unique et émotionnellement très chargée. La plupart des futurs parents sont donc très désireux de trouver un maximum d'informations qui leur permettront de faire face à leur incertitude devant l'événement qui les attend. Près des deux tiers des mères interrogées pendant leur grossesse ont dit n'avoir aucune expérience avec les nourrissons. Il n'est dès lors pas étonnant que les 182 mères<sup>4</sup> de notre étude aient fait appel à toutes

4. Quatre mois après la naissance, 182 mères ont répondu à nos questions; un an après la naissance, elles sont 174; deux ans après la naissance, 161; trois ans après la naissance, 152; quatre ans après la naissance, 146; cinq ans après la naissance, 143.

sortes de prestations avant la naissance (tableau 1). 87,3% des mères qui vivaient une première grossesse ont pris part à un cours au moins. En tout, elles ont suivi 228 cours différents. Sur les 182 femmes interrogées, 16 n'ont pas pris part à un cours quelconque; 13 d'entre elles étaient Turques et 3 Suissesses. Les mères seules ont pris part aussi souvent que les autres à des cours. Elles se sont parfois senties discriminées par le fait qu'elles participaient seules à ces cours.

Certains cours sont devenus superflus au moment de la naissance du second enfant, puisque l'expérience acquise avec le premier enfant était exhaustive. Mais presque deux tiers des femmes interrogées ont tout de même suivi un cours de préparation à l'accouchement et de gymnastique prénatale pour leur deuxième enfant. Outre l'objectif intrinsèque du cours, les femmes justifiaient souvent ce choix par le besoin d'avoir un peu de temps pour elles afin de penser à l'enfant qui allait naître.

Pour une majorité de mères, cette préparation physique en vue du rôle qui les attend s'est avérée très efficace: 92% des mères ont trouvé que la préparation à l'accouchement leur avait été très utile. Parmi celles qui ont suivi un cours de préparation à la naissance, elles étaient 95% à confirmer l'efficacité de cette forme d'assistance. Quatre cinquièmes des mères ont dit que le cours de soins aux nourrissons était très satisfaisant. Parfois, elles n'ont reconnu la

Tableau 1

**Nombre de femmes qui suivent un cours de préparation à la naissance, de gymnastique prénatale et de préparation aux devoirs de parents (en %)**

|  | Premier enfant | Second enfant  |
|--|----------------|----------------|
| Cours pour futurs parents, soins aux nourrissons, massages pendant la grossesse          | 48,4           | 0,0            |
| Gymnastique prénatale, cours de préparation à l'accouchement, yoga pour femmes enceintes | 84,1           | 63,0           |
| Gymnastique musculaire pour l'accouchement   | 34,1           | pas de données |
| Total des femmes interrogées   | 126            | 92             |

Remarque: les données se réfèrent aux mères qui ont participé à l'étude pendant toute sa durée.

valeur des informations et de la documentation reçue qu'après avoir eu recours à ces informations lors de problèmes particuliers. Quelques mères interrogées se sont montrées très contentes d'avoir pu amener leur conjoint à suivre ce cours avec elles. Certains parents ont noué des contacts avec des couples rencontrés dans ces occasions, contacts qui ont perduré après la fin du cours.

La plupart des mères (et des pères) de notre étude ont préféré assurer au maximum la sécurité de l'enfant et de la mère en mettant au monde leur premier enfant à l'hôpital ou dans une maison de naissance (tableau 2). Pour les deuxième et troisième enfants, elles ont choisi plus fréquemment une autre alternative. A la question de savoir comment les mères avaient vécu leur deuxième accouchement par rapport au premier, 60% des mères ont répondu que le second accouchement était plus facile, 7% d'entre elles n'ont relevé aucune différence et 20% ont trouvé le deuxième accouchement plus difficile; 13% des femmes ont dit ne pas pouvoir comparer les deux événements.

La possibilité de mettre un enfant au monde sans faire appel à une technique particulière augmente lors du deuxième ou du troisième accouchement (tableau 2). Selon les données fournies par les mères, une naissance sur six environ a présenté quelques complications (problèmes de respiration ou cardiaques de l'enfant, fracture de la clavicule, mauvaise valeur sanguine). Lors de la mise au monde de jumeaux (deuxième naissance), l'un des enfants n'a pas survécu. Les autres enfants n'ont heureusement pas subi de préjudice important dû à des difficultés lors de la naissance. Deux enfants sont décédés de la mort subite du nourrisson, et un jeune garçon n'a pas survécu à une leucémie, malgré une chimiothérapie intensive.

97% des 170 mères vivant en couple étaient accompagnées de leur conjoint pour leur premier accouchement (pour les femmes à qui il a fallu faire une césarienne, ceux-ci ont parfois dû sortir de la salle d'accouchement). Une femme a été très déçue de l'attitude de son compagnon, qui a prétexté du travail au bureau pour ne pas devoir assister à l'accouchement. La plupart des femmes étaient très contentes du soutien émotionnel et physique que leur partenaire leur avait apporté. C'est probablement l'une des raisons qui font que la première naissance est décrite par la moitié des femmes interrogées comme une expérience plus agréable que ce qu'elles avaient imaginé. Une femme sur cinq environ décrit la première naissance comme moins agréable que prévu. Quelques femmes se plaignent de l'agitation qui règne à l'hôpital, elles disent avoir souffert de l'absence de psychologie du personnel dans les moments difficiles ou avoir été déstabilisées par des affirmations contradictoires concernant les soins à apporter au nouveau-né. On constate cependant que la majorité des mères sont dans l'ensemble satisfaites des prestations du personnel et de l'hôpital.

Tableau 2  
**Sexe de l'enfant<sup>5</sup>, lieu et mode de la naissance (en %)**

|                                     | Premier enfant <sup>6</sup> | 2 <sup>e</sup> et suivants <sup>7</sup> |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|
| Petites filles                      | 45,2                        | 45,9                                    |
| Garçons                             | 54,8                        | 54,1                                    |
| Accouchement en hôpital             | 93,0                        | 84,3                                    |
| Accouchement en maison de naissance | 1,6                         | 3,3                                     |
| Accouchement en ambulatoire         | 4,3                         | 6,6                                     |
| Accouchement à la maison            | 1,1                         | 5,8                                     |
| Naissance normale                   | 60,8                        | 81,8                                    |
| Ventouse                            | 17,7                        | 4,1                                     |
| Forceps                             | 3,8                         | —                                       |
| Césarienne                          | 17,7                        | 14,1                                    |
| Nombre de femmes interrogées        | 186                         | 122                                     |

## Les prestations médico-sociales

Les jeunes mamans ne sont pas laissées à elles-mêmes après leur retour de l'hôpital. Elles sont intégrées, en tout cas au début, à un réseau médico-social qui leur est vivement recommandé. Ainsi, toutes les mamans interrogées et leur nourrisson ont consulté au moins une fois un ou une pédiatre<sup>8</sup> (tableau 3). Presque toutes les mamans interrogées se sont rendues dans un

5. En 1991, l'année de naissance des premiers enfants dans le cadre de notre recherche, 48,6% des enfants nés en Suisse étaient des filles et 51,4% des garçons (données de l'OFS, 1992, p. 63). L'écart apparent avec nos chiffres n'est pas significatif statistiquement.

6. Quatre jumeaux, sur un total de 182 enfants nés

7. 111 seconds enfants, 11 troisièmes enfants. Toutes les mères interrogées n'ont pas répondu à cette question (voir note 4).

8. Une famille sur quatre consulte le médecin de famille au lieu d'aller spécialement chez un pédiatre.

centre de consultation mère-enfant, ce qui est beaucoup, compte tenu du caractère facultatif de cette consultation. Une femme sur cinq a pris également contact avec une consultation pour l'allaitement.

La situation des mères de nourrissons, outre ses aspects enrichissants (dont nous ne parlerons pas ici), présente des caractéristiques qui nécessitent parfois l'intervention d'un soutien extérieur: ces femmes en effet doivent faire face à un exercice complètement nouveau pour elles, auquel elles n'ont pas été préparées. Bien que leur responsabilité soit immense, elles n'ont que peu d'informations sur la manière dont elles doivent se comporter pour répondre aux critères de santé et de développement de leur enfant. L'enfant lui-même ne donne pas beaucoup d'indications sur ce qu'il ressent, les pleurs possédant certes un caractère d'appel très fort, mais étant difficiles à interpréter. Les pères sont absents la plupart du temps, et ils ne peuvent pas vraiment se montrer sécurisants en cas de problème. Enfin, beaucoup de mamans manquent chroniquement de sommeil pendant cette période, ce qui les rend physique-

**Tableau 3**  
**Utilisation de l'offre médico-sociale (en %)**

|   | Premier enfant<br>(nb = 126) |                 |       |       |       | Plus jeune<br>enfant<br>(nb = 92) |
|---|------------------------------|-----------------|-------|-------|-------|-----------------------------------|
|   | 1 an                         | 2 ans           | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Dès la<br>naissance               |
| Pédiatre ou<br>médecin de famille                                 | 100,0                        | 97,6            | 83,3  | 88,1  | 83,3  | 98,9                              |
| Séjour à l'hôpital<br>(au moins 24 heures)                        | 5,6                          | 7,1             | 4,8   | 2,4   | 4,8   | 19,6                              |
| Centre de consultation<br>mère-enfant et père-enfant <sup>a</sup> | 95,2                         | 28,6            | 1,6   | 5,6   | 0,8   | 72,8                              |
| Consultation<br>pour l'allaitement                                | 20,6                         | pd <sup>b</sup> | pd    | pd    | pd    | 20,7                              |

Remarque: les données se réfèrent aux mères qui ont participé à l'étude pendant toute sa durée. Lors du dernier questionnaire, les plus jeunes enfants avaient entre 5 et 47 mois.

a. Visite au centre, visite des consultantes à la maison ou consultation téléphonique.  
b. Pd: pas de données (pas reçues ou offre non disponible).

ment fragiles. Pour couronner le tout, elles n'ont plus que de rares contacts avec l'extérieur puisqu'elles ont souvent abandonné provisoirement leur activité professionnelle et cessé de s'adonner à un sport ou à un loisir, tant il est vrai qu'elles mobilisent toute leur énergie dans les soins au nourrisson.

La maternité est donc un défi, et parfois un défi trop lourd à porter. C'est pourquoi le rôle préventif que peut jouer la consultante d'un centre de consultation mère-enfant ne doit pas être négligé. Elle connaît par expérience les stades du développement du nourrisson, et elle peut répondre pratiquement à toutes les questions concernant son alimentation et les soins dont il a besoin. Elle prend au sérieux les inquiétudes de la maman et la conforte dans son rôle qui nécessite patience, curiosité et intuition.

Les centres de consultation mère-enfant présentent des particularités structurelles qui les rendent attractifs et qui devraient inspirer d'autres institutions:

- la gratuité, l'accès facile sans complications administratives (consultation téléphonique également);
- une définition claire des buts poursuivis et des compétences de chacun;
- son utilisation n'est pas un aveu d'échec personnel ou familial;
- pas de retombées négatives (indiscrétions, stigmatisation de certains problèmes, obligation ou insistance auprès des mères à faire appel à d'autres consultations, etc.).

En moyenne, les mères consultent le pédiatre 5,9 fois pendant la première année de leur premier enfant et elles se rendent environ 8,6 fois dans un centre de consultation mère-enfant (lorsqu'elles utilisent cette offre). Les mères turques fréquentent plus souvent les pédiatres que les mères suisses, mais beaucoup moins les centres de consultation mère-enfant, et une seule mère turque s'est rendue dans un centre de consultation d'allaitement (données plus précises dans l'article de Schenk et Günes, *Les mères étrangères: de la Turquie à la Suisse*, dans ce livre). On ne constate pas de variation dans l'utilisation de ces prestations chez les mères qui élèvent seules leur enfant.

Selon les mères interrogées, les prestations médico-sociales permettent aux familles de bien commencer leur nouvelle vie à trois. En conséquence, le degré de satisfaction vis-à-vis de cette forme d'assistance est élevé (tableau 4).

Ces résultats très positifs se confirment après la naissance du second enfant: 93% des mères sont très satisfaites ou la plupart du temps satisfaites des prestations de leur pédiatre (285 propositions durant les quatre premières années de la vie du deuxième enfant), 88% sont très satisfaites ou sa-

Tableau 4

**Pourcentage des mères se déclarant très satisfaites ou la plupart du temps satisfaites des prestations médico-sociales à disposition (entre parenthèses le total des propositions = 100 %)**

|                            | Après la naissance du premier enfant |               |               |                 |               |               |
|----------------------------|--------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|
|                            | 4 mois                               | 1 an          | 2 ans         | 3 ans           | 4 ans         | 5 ans         |
| Pédiatre                   | 86,0<br>(179)                        | 80,5<br>(174) | 83,1<br>(154) | 87,7<br>(122)   | 84,9<br>(126) | 90,8<br>(119) |
| Consultation maternelle    | 93,3<br>(164)                        | 85,8<br>(155) | 91,3<br>(46)  | pd <sup>a</sup> | pd            | pd            |
| Consultation d'allaitement | pd                                   | 77,8<br>(18)  | pd            | pd              | pd            | pd            |

a. Pd = pas de données

tisfaites la plupart du temps du centre de consultation mère-enfant (108 propositions) et 85 % sont très satisfaites ou satisfaites la plupart du temps de la consultation d'allaitement (20 propositions).

La position sociale des mères (selon leur niveau de qualification et leur revenu annuel pendant la durée de la recherche) ne semble pas influencer leur degré de satisfaction en ce qui concerne les prestations médico-sociales offertes pendant la première année de leur premier enfant. Les mères ont profité avec la même constance de ces différentes prestations, toutes classes sociales confondues. On remarque cependant une différence marquante entre les mères suisses et les mères étrangères (turques) qui profitent beaucoup moins des possibilités et sont également en moyenne moins satisfaites des prestations du centre de consultation mère-enfant (test 4 mois et 12 mois après la naissance) ainsi que des prestations des pédiatres (un seul test 4 ans après la naissance à cause du nombre restreint de personnes interrogées. Voir aussi Günes & Schenk, *Les mères étrangères: de la Turquie à la Suisse*, dans ce livre).

Naturellement, il y a tout de même quelques critiques, qui ne portent cependant pas sur les qualifications professionnelles des personnes consultées. Certaines réserves sont parfois exprimées lorsqu'il n'y a pas de sympathie; envers les pédiatres, la critique la plus fréquente est qu'ils ne consacrent pas assez de temps aux consultations, qu'ils professent des idées dogmatiques sur certains sujets (médication trop zélée, partis pris sur la question de la vacci-

nation, dédain concernant certaines méthodes de soins alternatives, etc.), qu'ils sont trop spécialisés et se désintéressent du bien-être de la mère et de la famille en général.

Les mères reprochent aux consultations mère-enfant de prôner parfois des théories éducatives très différentes des leurs et d'abuser de leur expérience pour les influencer. Des incompatibilités d'horaires, des heures d'ouverture mal adaptées au besoin, des longs délais d'attente, des problèmes de langues ou un manque de discrétion (plusieurs personnes se trouvant dans la même pièce pendant la consultation) ont aussi été évoqués.

### **Les prestations concernant l'amélioration des compétences et du bien-être et celles destinées à réduire l'insécurité et la souffrance**

On ne peut délimiter très clairement ces deux catégories de prestations l'une de l'autre, même si dans la pratique les différences sont visibles: les prestations destinées à améliorer le bien-être et les compétences servent plutôt à développer et renforcer les ressources personnelles, à élargir le champ des compétences et des expériences et à approfondir les relations entre les membres de la famille. Quant aux prestations destinées à réduire les sentiments d'insécurité et de souffrance, elles offrent un choix varié de consultations et thérapies diverses, et elles sont utilisées en général lorsque certains membres de la famille se trouvent débordés dans une situation donnée – très souvent le système familial tout entier est remis en question par le stress de l'un de ses membres, lorsqu'une amélioration de la situation ne peut advenir spontanément ou dans un temps raisonnable, ou suite aux efforts personnels de la personne concernée. Contrairement aux centres de consultation mère-enfant, qui sont censés pouvoir aborder des questions des deux catégories, les offres d'assistance décrites dans le tableau 5 poursuivent des objectifs différenciés: soit elles ont pour vocation d'améliorer les compétences et le sentiment de bien-être, soit elles essaient de réduire les sentiments d'insécurité et de souffrance.

Plusieurs mères (et parfois des pères) saisissent l'occasion de cultiver les relations avec leur enfant et de mieux le connaître à travers des cours destinés aux parents et à l'enfant, proposant une approche ludique ou corporelle. On a par exemple, pendant la première année de l'enfant, des cours de mouvements et de jeux avec le nourrisson, des cours de massages, de baignade mère-enfant. Pour les parents avec des enfants plus grands (4 et 5 ans), des cours de gymnastique commune sont proposés. Entre deux, il existe moins de possibilités. Pour les parents avec enfants de 2 ans, qui deviennent relativement indépendants et commencent à montrer un intérêt certain pour les

autres enfants mais ne savent pas encore jouer ensemble, on trouve des groupes de jeu pour mères et enfants, et les centres maternels offrent des possibilités plus ou moins informelles de rencontres et de socialisation.

D'autres cours ou conférences ont pour particularité d'être suivis par les parents *sans* les enfants et également d'être beaucoup plus suivis par les deux parents ensemble. Ces cours se rapprochent par leur contenu de ce que l'on peut trouver dans un centre de consultation mère-enfant, ce qui explique la diminution de fréquentation des centres lorsque l'enfant grandit (tableau 3) et l'augmentation de la fréquentation de ces cours plus spécialisés (tableau 5).

Si on resserre l'observation en calculant combien de mères ont fréquenté au moins une fois l'une des quatre catégories de prestations (décrites dans le tableau 5) destinées à améliorer les compétences et le bien-être, on voit que la fréquentation augmente de façon régulière. La première année, 53% des mères utilisent au moins l'une de ces prestations; la deuxième année, elles sont 58%, la troisième année 60%, la quatrième année 69% et la cinquième année 74%. Si on observe les chiffres sur cinq ans, on voit que près de 90% des mères ont utilisé l'une ou l'autre de ces prestations au moins une fois pendant cette période. Si on exclut les mères étrangères, le chiffre monte même à 98% et compte donc pratiquement toutes les mères non migrantes.

Les mères étrangères utilisent beaucoup moins les prestations disponibles que les mères suisses. Théoriquement, une utilisation maximale serait atteinte si une mère fréquentait chaque année un cours dans chacune des quatre catégories décrites (5 fois 4 catégories = 20 points). Pendant la durée de la recherche, les mères turques ont fréquenté ces cours pour un résultat de 0,6 point en moyenne, et les autres mères pour un résultat de 5,6 points en moyenne. En revanche, le revenu, les qualifications professionnelles, la situation personnelle (mariée ou élevant seule son enfant) et le nombre d'enfant des mères suisses ne jouent aucun rôle dans l'intensité de la fréquentation de ces cours.

Parmi les prestations permettant *de réduire l'insécurité et la souffrance*, on distingue deux catégories: la première réunit les consultations, thérapies et activités de développement personnel qui permettent de trouver de l'aide lors de problèmes personnels ou relationnels dans la famille, et donc de stabiliser la situation psychique des parents. La seconde catégorie comprend les prestations qui placent les parents, l'enfant et les événements au centre des préoccupations. La limite entre les deux catégories est souple, car le processus thérapeutique est assez mouvant pour englober différentes possibilités suivant le moment. La demande des jeunes parents envers ce genre d'assistance est moins élevée que celle qui concerne l'amélioration du bien-être et des compétences. 14% des mères interrogées ont fait appel au moins une fois à une

consultation spécialisée pendant la première année de leur enfant. Lors de la seconde année, elles sont 14% également; la troisième année, elles sont 26%, la quatrième année 31%, et la cinquième année 36%. On remarque également ici une augmentation constante de la fréquentation dans la durée, particulièrement pour les prestations qui fournissent des conseils d'éducation lors de la troisième année. On sait combien cette troisième année semble atypique et parfois difficile par rapport à celles qui précèdent.

Sur les cinq ans de l'étude, on s'aperçoit que 54% des parents ont souffert au moins une fois de tension et d'insécurité justifiant au minimum une consultation spécialisée. Ni le revenu familial ni le niveau de formation des mères ne semble jouer un rôle dans la fréquence avec laquelle elles font appel à ce genre d'assistance. Les mères élevant seules leur enfant ont plus souvent recours à ce type d'assistance que les autres, soit parce qu'elles sont soumises à des situations de stress plus soutenues, soit parce que la situation exceptionnelle qu'elles vivent déjà leur permet de recourir plus facilement à ce genre d'offre. Les mères turques, au contraire, sont ici à nouveau sous-représentées (3 femmes sur 15). Bien que leur situation représente un cumul de situations quotidiennes stressantes (statut de femme, d'étrangère, isolement, réseau social restreint, charge de l'éducation des enfants seule), la langue, le financement, les problèmes d'organisation et les différences culturelles les empêchent de faire appel à ce genre d'assistance.

On peut se demander quelle corrélation existe dans l'utilisation des deux types d'assistance. Plusieurs hypothèses se présentent :

1. Plus on fait appel aux prestations qui concernent l'amélioration des compétences, moins on a besoin de celles concernant la réduction de l'insécurité. A contrario, plus on a besoin d'un soutien répondant à des problèmes d'insécurité, moins on a de réserves pour faire également appel à une assistance concernant l'amélioration des compétences. Dans cette hypothèse, il y a ici une relation négative.

2. La situation familiale change sans cesse et de façon imprévisible au fur et à mesure que les enfants grandissent; en outre les préférences personnelles jouent un grand rôle; l'utilisation de tel type d'assistance plutôt qu'un autre ne répond donc pas à un modèle reconnaissable. Dans cette hypothèse, il n'y a pas de relation entre les deux catégories d'assistance.

3. Le défi de la maternité oblige les mères à faire appel à toute une variété de stratégies pour assumer leur rôle. Les mères qui ne refusent pas en bloc de faire appel à un soutien à l'extérieur de leur réseau privé utilisent l'une ou l'autre prestation en fonction de leur besoin du moment. Dans cette hypothèse, il y a donc une relation positive entre les deux types d'assistance.

Tableau 5

**Utilisation des prestations permettant d'augmenter le bien-être et les compétences, et des prestations permettant de réduire l'insécurité et la souffrance (en %)**

|   | Après la naissance de l'aîné<br>(nb = 126) |       |       |       |       | Le plus jeune enfant<br>(nb = 92)<br>Dès la naissance |
|---|--|-------|-------|-------|-------|---|
|   | 1 an                                       | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |   |
| <i>Prestations permettant d'augmenter le bien-être et les compétences</i>   |  |       |       |       |       |   |
| Offres mère-enfant: jeux, gym, piscine, massages, encouragement aux interactions et à la compréhension de l'enfant  | 31,0                                       | 11,9  | 15,9  | 46,8  | 53,2  | 33,7  |
| Garderies parentales, rencontres de mères, centres maternels  | 26,2                                       | 49,2  | 39,7  | 38,9  | 30,2  | 45,7  |
| Conférences, cours, groupes de dialogues sur le rôle parental, sur les relations de couples, sur les questions familiales et d'éducation  | 12,7                                       | 16,7  | 23,8  | 29,4  | 34,1  |   |
| Cours concernant la santé, l'alimentation, les soins alternatifs et naturels, cours de premier secours  | 7,1  | 4,8   | 6,3   | 9,5   | 9,5   |   |
| <i>Prestations permettant de réduire les tensions, les souffrances et l'insécurité</i>  |  |       |       |       |       |   |
| Consultation psychologique, pour couples et familles, thérapies de couples, familiales, individuelles, thérapies non médicales, groupes thérapeutiques de développement personnel | 9,5  | 13,5  | 17,5  | 24,6  | 25,4  |   |
| Consultation pédagogique, de pédagogie curative, consultation éducative, aide d'urgence aux parents, consultation chrétienne  | 7,1  | 0,8   | 11,9  | 15,1  | 22,2  | 8,7   |

Remarque: les données se réfèrent aux mères qui ont participé à l'étude pendant toute sa durée. Les plus jeunes enfants étaient âgés de 5 à 47 mois au moment de la dernière interview. Pour la colonne des enfants les plus jeunes, seules les offres qui concernent directement l'enfant sont prises en compte.

L'analyse des données était plutôt la troisième hypothèse (test selon Pearson: corrélation dans l'utilisation des deux types d'assistance = .38). En examinant chaque année séparément, on voit qu'il y a une tendance, soit à faire appel aux *deux* types d'assistance, soit à éviter les deux. On peut donc en déduire que tous les problèmes ne peuvent être évités, même avec une palette de prestations destinées à améliorer le bien-être et les compétences qui soit variée et intensément utilisée. Il serait donc peu sage, du point de vue politique et social, d'allouer les crédits que l'on pense économiser dans la catégorie des prestations réduisant la souffrance et l'insécurité à la mise sur pied d'une variété de prestations concernant le bien-être et les compétences seulement. Il faut couvrir toute la palette, et privilégier ainsi la prévention.

Certains politiques obsédés par les économies prétendent parfois qu'une palette variée conduit forcément à une demande importante. Nos données contredisent cette affirmation. Les mères qui ont fait appel à une consultation spécialisée se trouvaient effectivement dans des situations de stress plus importantes que les autres. Elles déclaraient :

- ne pas se sentir à l'aise dans leur rôle maternel (.35)<sup>9</sup>;
- ne pas pouvoir supporter le caractère de leur enfant (.20);
- être stressées par l'attention que l'enfant exige d'elles (.38);
- être stressées par les pleurs de l'enfant (.41);
- se sentir débordées par les particularités du comportement de leur enfant (.35).

Si on part du principe que les consultations et thérapies ont tendance à faire baisser le niveau de stress familial et non à l'élever, ces chiffres signifient que là où le besoin subjectif est particulièrement évident, la demande est particulièrement élevée. Les offres destinées à augmenter le bien-être et les compétences sont également utilisées plus intensivement par les mères soumises à un stress important, mais là, le rapport est cependant plus restreint (corrélation entre .13 et .25). Le fait que les mères soumises à un stress important utilisent plus intensivement les prestations à disposition permet donc de penser que la prévention est bonne: ces prestations auraient sinon été principalement utilisées par des mères détendues et sans problèmes.

On peut discerner un autre indice de la signification des prestations d'assistance de l'Etat en observant le degré de satisfaction des mères par rapport aux plus importantes d'entre elles (tableau 6). De manière générale, le degré de satisfaction le plus élevé concerne les cours, les points de rencontre et les manifestations qui ont

9. Toutes les charges ont été mesurées annuellement et ensuite calculées selon un indice additif. Les corrélations sont toutes significatives. Nb = 123-125.

pour but d'élever le niveau des compétences et le bien-être. Les lieux de rencontre parents-enfants sont un peu moins bien cotés, ce qui peut s'expliquer de deux façons: les objectifs et le concept de cette catégorie de prestations sont un peu moins clairement définis que ceux des cours parents-enfants ou de formation des parents par exemple. D'autre part, les mères peuvent avoir des attentes très différentes vis-à-vis de ce type de prestations. Une mère peut souhaiter par exemple que son enfant rencontre d'autres enfants de son âge, une autre peut souhaiter rencontrer elle-même des mères qui vivent des situations semblables à la sienne pour échanger leurs expériences et confier leurs difficultés. Bien des mères fréquentent ces lieux de rencontre justement pour échapper à leur quotidien, et elles recherchent donc le contact des personnes avec lesquelles discuter à bâtons rompus de tout autre chose que des problèmes de mères: politique ou culture, tout leur convient, pourvu que le thème n'ait rien à voir avec les enfants et les problèmes d'éducation.

Tableau 6

**Mères qui sont très satisfaites ou satisfaites la plupart du temps du type d'assistance auquel elles ont fait appel (entre parenthèses, le nombre total des propositions = 100 %)**

| Chiffres en %  | Après la naissance du premier enfant |              |              |              |              | Age du plus jeune enfant |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
|  | 1an                                  | 2 ans        | 3 ans        | 4 ans        | 5 ans        |                          |
| Cours mère-enfant; jeux, gym, piscine, massages, encouragement aux interactions, etc.  | 87,8<br>(41)                         | 86,7<br>(15) | 85,7<br>(21) | 84,3<br>(83) | 91,3<br>(92) | 92,3<br>(52)             |
| Groupes rencontre mère-enfant, points de rencontre, centres pour mères et enfants  | 69,8<br>(43)                         | 76,6<br>(64) | 84,5<br>(58) | 75,0<br>(56) | 81,8<br>(44) | 84,3<br>(70)             |
| Cours ou groupes de réflexion (avec médiateur) sur le rôle des parents, les relations de couple, l'éducation et les questions familiales | 77,8<br>(18)                         | 86,2<br>(29) | 93,9<br>(33) | 82,8<br>(58) | 86,6<br>(67) | Pd                       |
| Consultation portant sur les problèmes d'éducation   | Pd.                                  | Pd.          | 71,4<br>(7)  | 80,0<br>(15) | 63,6<br>(11) | 62,5<br>(8)              |

Remarque: la satisfaction envers chacune des offres décrites ici a augmenté pendant les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, c'est pourquoi que le nombre de propositions est proportionnellement plus élevé.  
Pd: pas de données.

Peu de parents ont fait appel à une consultation portant sur les problèmes d'éducation. C'est pourquoi il faut traiter avec précaution les données qui parlent ici du degré de satisfaction. Probablement peut-on tout de même avancer l'idée que le fait de rechercher ce genre d'assistance dénote une certaine souffrance ou une tension provoquée par des problèmes chroniques. Dans ce cas, on ne peut naturellement pas espérer une amélioration rapide et satisfaisante de la situation, ce qui peut avoir joué un rôle négatif sur le degré de satisfaction exprimé par les mères.

Naturellement, une sélection s'opère dans l'utilisation des prestations qui ne sont pas obligatoires. On ne peut attendre des parents qu'ils restent fidèles à un certain type de prestation lorsque celle-ci ne répond pas à leur attente. Comme nous avons demandé aux mères de s'exprimer sur le degré de satisfaction qu'elles avaient ressenti pour *toutes* les prestations qu'elles avaient fréquentées l'année précédente, il faut ici tenir compte également des expériences négatives et décevantes qui ont conduit les mères à abandonner certaines d'entre elles. D'autre part, nous avons pu constater que les femmes qui avaient fréquenté pendant une année des prestations destinées à augmenter le bien-être et les compétences s'inscrivaient plus volontiers à un cours du même type l'année suivante que les mères qui n'avaient rien fait. Cela ne nous étonne pas. «C'est pourquoi il est souhaitable que l'on incite le plus de parents possible, déjà pendant la grossesse, à prendre part à des cours, des conférences ou des lieux de rencontre. Ceux qui font des expériences positives très tôt sont plus faciles à motiver pour entreprendre de nouvelles activités. Ceux, par contre, qui n'ont pas saisi les opportunités auront plus de peine à faire le premier pas si cela s'avère vraiment nécessaire» (Huwiler, 1995b, p. 85).

## **Les prestations de transfert et d'assistance financière**

Les mesures d'assistance financière de l'Etat, contrairement à celles dont nous avons parlé jusque-là, font l'objet d'une médiatisation importante. En 1988, Deiss, Guillaume et Lüthi ont consacré une étude à la question de savoir ce que coûtait un enfant en Suisse. Une recherche plus récente de Spycher, Bauer et Baumann (1995, p. 237) démontre qu'un enfant coûte plus cher que ce qui était généralement admis jusque-là. «Les «coûts d'équivalence»<sup>10</sup> d'un premier enfant dans un ménage constitué de deux parents se montent à 1450 francs par mois toutes classes de revenu et de budget

10. Coûts d'équivalence: les coûts nécessaires pour maintenir le niveau matériel au même point qu'avant la naissance de l'enfant.

confondues. Les coûts d'équivalence pour un second enfant s'élèvent ensuite à 640 francs supplémentaires par mois, et ces coûts se montent à 750 francs supplémentaires pour un troisième enfant. Le «coût des enfants» d'une famille de deux adultes et deux enfants revient donc, selon notre étude, à 25 000 francs par an». Ces frais entraînés par les enfants doivent être mis en parallèle avec les prestations que l'Etat redistribue sous la forme d'allocations pour enfants et de réductions d'impôts. «Pour le canton de Zurich, les allocations et les réductions fiscales représentent, selon le revenu et le nombre d'enfants (jusqu'à trois) un allègement proportionnel situé entre 13 et 29% des frais effectifs. Le niveau de compensation que l'Etat offre est donc extrêmement modeste, et cela d'autant plus que les coûts indirects dépassent encore en importance les coûts directs» (*op. cit.*, p. 237). Ce sont essentiellement les femmes qui supportent les coûts indirects, par exemple les frais engendrés par une prise en charge de l'enfant complétant les possibilités familiales, les baisses de salaire survenant par le fait que la mère travaille désormais à temps partiel, ou encore les chances de formation ou d'avancement dans la hiérarchie professionnelle compromises par la venue de l'enfant.

Tout le monde s'accorde à dire qu'une situation financière incertaine peut mettre en danger la bonne santé psychique des membres de la famille, et donc la dynamique familiale (Walper, 1993; Neuberger, 1997). Les études sur le chômage apportent de l'eau au moulin de ces affirmations (Silbereisen et Walper, 1989), et Wicki, Messerli et Zehnder (1995) ont démontré que les mères et les pères se sentent moins stressés par leur nouveau statut de parents lorsque leur situation financière est satisfaisante. Bien qu'il soit difficile de distinguer entre pauvreté et revenu minimal, car plusieurs facteurs entrent en considération pour définir la pauvreté, le programme national de recherche sur la pauvreté en Suisse démontre que les familles nombreuses, les familles monoparentales et les familles étrangères sont plus souvent concernées que les autres par la pauvreté (Leu, Burri et Priester, 1997); des résultats similaires pour le canton de Zurich sont mis en évidence par Farago & Füglistaler (1992).

L'étude de Suter, Budowski et Meyer (1996) s'attache à observer particulièrement la situation et les revenus des familles monoparentales avec enfants de moins de 12 ans en ville de Zurich. On voit que 18% des personnes interrogées recevaient une prestation de transfert de l'Etat (sous forme de réduction pour l'assurance maladie, de prestations de l'aide sociale ou encore du bonus éducatif) pour un montant de 1200 francs par mois en moyenne (*op. cit.*, p. 44). Cette prestation de l'Etat permettrait à 8% des familles monoparentales au maximum (selon la manière de calculer) d'être en dessus du revenu minimal (*op. cit.*, p. 42). Husi et Meier Kressig (1995) rapportent dans leur travail de recherche sur les familles monoparentales ayant à charge au moins un enfant mineur, que 15,3% des personnes interrogées ayant un

enfant de 0 à 4 ans ont perçu des prestations de l'Etat; parmi les personnes interrogées dont l'enfant le plus jeune avait entre 5 et 6 ans, ils étaient encore 6,6%. En moyenne, les personnes qui touchaient une prestation de l'Etat recevaient 1013 francs par mois (*op. cit.*, p. 130 s.).

On peut donc en déduire que le risque de se retrouver dépendant des prestations de transfert de l'Etat est très différemment réparti selon le type de famille. Dans le tableau 7, nous répertorions rapidement les prestations financières recensées venant de l'Etat et de la collectivité publique<sup>11</sup>.

Une grande majorité des familles étudiées lors de notre recherche percevaient des allocations pour enfants et des allocations d'allaitement, ce qui n'allège qu'imparfaitement le budget familial. En revanche, les autres prestations, aide aux assurances, aides sociales et autres ont été beaucoup plus rarement octroyées. Les familles qui les demandent doivent prouver de manière indiscutable qu'elles y ont droit. Nous ne pouvons pas estimer combien de familles ont renoncé à obtenir des prestations de transfert en dépit du fait qu'elles y avaient droit. De même, on connaît le nombre de personnes qui renoncent aux prestations complémentaires de l'AVS malgré leur bon droit. « Environ 34% de la population touchant l'AVS renonce à ses PC » (Leu, Burri & Priester, 1997, p. 421). Selon Husi et Meier Kressig, plus de 44% des familles monoparentales ayant droit à une assistance financière ne la demandent pas, bien qu'elles soient en dessous du seuil de pauvreté en ce qui concerne leur revenu. « Le nombre de personnes renonçant à faire valoir leurs droits semble effectivement élevé. Il n'est pas exceptionnel si on le compare à l'échelle internationale » (Husi & Meier Kressig, 1995, p. 162).

Au vu des expériences que les ayant droit continuent de faire auprès des offices et bureaux habilités, ces chiffres ne sont pas étonnants. Une mère dont le compagnon est devenu invalide suite à un accident de travail raconte: « *Je m'adresse aux services sociaux parce que je n'ai aucun autre choix. Mais tout dépend de la personne sur laquelle on tombe. Certains me traitent comme une gamine. Au début, j'ai fait de très mauvaises expériences au cours desquelles je m'insurgeais contre la manière dont on me traitait, et j'exprimais que j'avais autant de valeur que mon interlocutrice. J'ai demandé à changer de personne responsable. Maintenant, cela va mieux. Je n'aime pas du tout faire ces démarches une fois par mois, je trouve humiliant de raconter chaque fois la même chose et de devoir rendre des comptes. Parfois, le responsable me donne directement l'argent. Si ce n'est pas le cas, je vais au service municipale des finances. Là, la personne qui verse l'argent pense chaque fois que ce n'est pas juste, elle doit travailler et moi je reçois 3000 francs sans rien faire. C'est très désagréable. Pourtant je fais ainsi depuis plus d'une année.* »

11. Les réductions d'impôts en faveur des familles n'ont pas pu être recensées dans notre étude.

Sauf pendant la première année, le nombre d'hommes qui recevaient des allocations chômage ou de la caisse de compensation pour chômage partiel a toujours été plus élevé que celui des femmes (tableau 7). Le nombre des femmes et des hommes évolue parallèlement: entre 1992 (lorsque l'enfant

|   | Après la naissance du premier enfant<br>(nb = 126) |       |                 |       |       | Le plus<br>jeune enfant<br>(nb = 92) |
|---|--|-------|-----------------|-------|-------|--------------------------------------|
|   | 1 an   | 2 ans | 3 ans           | 4 ans | 5 ans |                                      |
| Allocations pour enfants  | 86,5   | 88,1  | pd <sup>b</sup> | 91,3  | 90,5  |                                      |
| Allocation d'allaitement  | 83,3   | 7,9   | pd              | pd    | pd    | 77,2                                 |
| Bonus éducatif  | 7,9  | 7,1   | pd              | pd    | pd    | 2,2                                  |
| Assistance sociale,<br>assistance publique                          | 7,1  | 3,2   | 4,8             | 4,8   | 5,6   |                                      |
| Allocation chômage et<br>compensation chômage<br>partiel de la mère | 6,3  | 6,3   | 9,5             | 4,8   | 4,0   |                                      |
| Allocation chômage et<br>compensation chômage<br>partiel du père    | 2,4  | 7,1   | 11,9            | 6,3   | 5,6   |                                      |
| Avances de contribution<br>d'entretien                              | 1,6  | 2,4   | 2,4             | 3,2   | 2,4   |                                      |
| Cotisations invalidité père,<br>mère, enfant, assurance CNA         | 1,6  | 2,4   | 2,4             | 3,2   | 6,3   |                                      |
| Assistance par des<br>organisations non étatiques                   | 1,6  | 0,8   | —               | 0,8   | —     |                                      |
| Pensions alimentaires du père<br>pour l'enfant <sup>a</sup>         | 4,8  | 4,8   | 5,6             | 6,3   | 7,1   |                                      |

Remarque: les données se réfèrent seulement aux mères qui ont participé à l'étude pendant toute sa durée. Les plus jeunes enfants avaient entre 5 et 47 mois à la fin de l'étude. Pour les plus jeunes enfants, nous n'avons pris en considération que les offres spécifiquement faites pour la petite enfance.  
a. Chiffres donnés en complément et bien qu'il ne s'agisse pas d'une prestation étatique.  
b. Pd: pas de données.

ainé des mères interrogées avait un an seulement) et 1994, l'assistance en relation avec des problèmes de place de travail a augmenté, et entre 1994 et 1996 elle a diminué. Les chiffres du bureau du chômage du canton de Zurich montrent une tendance analogue: depuis 1990 ils ont été en augmentation constante, atteignant le point culminant de 29 557 chômeurs en 1994, et en 1995 leur nombre est redescendu à 26 560 (Office des statistiques du canton de Zurich, 1996, p. 80).

Le tableau 8 montre le soutien financier reçu par les mères de familles monoparentales et par celles qui vivaient en couple au moment du questionnaire. Pour mieux comprendre, il faut tenir compte des points suivants: contrairement au tableau 7, *toutes* les mères qui ont pris part à un entretien sont représentées dans le tableau 8. Le nombre de femmes qui ont répondu est en diminution constante sur les cinq ans (voir la dernière ligne du tableau 8). La comparaison se révèle presque impossible sur la durée, dans la mesure où les mères n'étaient pas toujours dans la même catégorie (plusieurs mères seules ont retrouvé une relation de couple. Plusieurs mères en couples se sont retrouvées seules). Dix-huit mères ont indiqué qu'elles étaient seules à un moment au moins de la recherche. Seules 4 mères ont indiqué être sans compagnon fixe durant les cinq ans de l'étude. Certaines mères de familles monoparentales se sont retrouvées en couple, ce qui explique qu'à partir de la troisième année, des pensions alimentaires ou des avances de contributions d'entretien ont été versées à des mères qui ne vivaient pas seules avec leur enfant.

Le bonus éducatif (de 0 à 2 ans), introduit en février 1992 dans le canton de Zurich, était censé venir en aide essentiellement à des mères seules, selon la conception qui en a été faite. Les deux mères monoparentales qui n'ont pas profité de cette allocation pendant la deuxième année s'étaient toutes deux séparées de leur compagnon pendant cette deuxième année, et leur situation financière était assurée.

Lors de notre étude, quatre familles dont les parents vivaient en couple ont demandé et bénéficié de ce bonus éducatif. Dans trois familles, le père était encore aux études (ingénieur, maître secondaire, vendeur), et dans la quatrième il était invalide pour cause d'accident.

En général, le bonus éducatif a été fort apprécié. Cette sécurité financière a représenté un soutien précieux pour les mères qui savaient, au moment de leur grossesse, qu'elles élèveraient seules leur enfant. Cependant le concept n'est pas exempt de critiques: en effet, outre les réserves qu'on peut formuler concernant les directives données pour la calculation et les montants maximaux prévus, ce bonus révèle de graves lacunes: cette allocation, calculée en fonction des besoins de la personne qui le demande, ne peut dépasser

Tableau 8  
**Prestations de soutien offertes par l'Etat  
ou la collectivité publique aux familles monoparentales  
et aux mères vivant en couple stable (en %)**

|  | Après la naissance du premier enfant |     |       |     |        |      |        |     |        |     |
|--|--------------------------------------|-----|-------|-----|--------|------|--------|-----|--------|-----|
|  | 1 an                                 |     | 2 ans |     | 3 ans  |      | 4 ans  |     | 5 ans  |     |
|  | Mp                                   | Co  | Mp    | Co  | Mp     | Co   | Mp     | Co  | Mp     | Co  |
| Bonus éducatif   | *100,0                               | 2,4 | *80,0 | 2,0 | —      | —    | —      | —   | —      | —   |
| Soutien de l'Office<br>d'assistance sociale  | *70,0                                | 3,1 | *30,0 | 0,7 | *42,9  | 4,1  | *33,3  | 2,9 | *42,9  | 3,8 |
| Chômage et<br>compensation<br>chômage partiel<br>de la mère                                | 0,0                                  | 4,9 | 0,0   | 6,0 | 28,6   | 8,3  | 0,0    | 5,1 | 0,0    | 4,6 |
| Chômage et<br>compensation<br>chômage partiel<br>du père                                   | —                                    | 2,4 | —     | 7,3 | —      | 10,3 | —      | 6,6 | —      | 5,3 |
| Contributions<br>d'entretien   | 20,0                                 | —   | 50,0  | —   | *57,1  | 1,4  | *66,7  | 0,0 | *42,9  | 0,8 |
| Ass. invalidité père,<br>mère, enfant, CNA   | 0,0                                  | 1,2 | 0,0   | 2,0 | 0,0    | 2,1  | 0,0    | 2,9 | 14,3   | 6,1 |
| Soutien<br>d'institutions<br>non étatiques   | *20,0                                | 0,6 | 0,0   | 0,7 | 0,0    | 0,0  | 0,0    | 0,7 | 0,0    | 0,0 |
| Pensions alimentaires<br>du père <sup>a</sup> ne vivant<br>pas avec l'enfant<br>et la mère | 90,0                                 | —   | 80,0  | —   | *100,0 | 2,1  | *100,0 | 1,5 | *100,0 | 2,3 |
| Nombre   | 10                                   | 164 | 10    | 151 | 7      | 145  | 6      | 137 | 7      | 131 |

Mp: Familles monoparentales.

Co: Mères vivant en couple.

a. Chiffres donnés en complément bien qu'il ne s'agisse pas d'une prestation étatique.

\* Différences significatives entre les mères seules et les mères vivant en couple.

2000 francs par mois au maximum; elle doit donc souvent être complétée par des prestations complémentaires qui sont du ressort de l'Office des affaires sociales, alors que le bonus est consenti par l'Office des mineurs<sup>12</sup>. Ces prestations devraient encore augmenter ces prochaines années, puisque le bonus n'a jamais été adapté au renchérissement du coût de la vie, contrairement au projet initial du législateur. De plus, les personnes qui bénéficient de cette allocation perdent leur droit de toucher l'assurance chômage parce qu'elles n'ont pas exercé une activité rémunérée pendant six mois au moins durant ces deux ans (le travail de mère d'un nourrisson n'étant pas considéré comme une activité rémunérée).

Les mères seules ont bénéficié beaucoup plus souvent des prestations d'assistance que les mères engagées dans une relation de couple. Au vu des limitations qui restreignent l'octroi du bonus éducatif, au vu également des possibilités moindres pour elles d'exercer une activité professionnelle, cela n'est pas étonnant. Chez les mères vivant en couple, les raisons incitant à demander une aide sociale tenaient entre autres au chômage partiel ou complet du père, à l'incapacité de travail du père, au fait que le montant du salaire du père ne suffisait pas à entretenir la famille, aux problèmes de toxicomanie du père, aux dettes face auxquelles la famille se trouvait engagée. Dès la deuxième interview et chaque année par la suite, nous avons demandé aux personnes concernées de nous dire à quel point elles étaient satisfaites de l'assistance obtenue de l'Office des affaires sociales ou de l'assistance. Les calculs compliqués devant prendre en compte tout à la fois le salaire de la mère, le bonus éducatif, les allocations invalidité ou les contributions d'entretien n'ont pas permis aux mères interrogées de reconnaître très facilement la part de soutien qu'elles devaient à l'Office des affaires sociales. Nous avons cependant obtenu 24 réponses: dix mères s'estimaient très satisfaites ou satisfaites la plupart du temps, cinq mères s'estimaient partiellement satisfaites et les neuf autres étaient plutôt insatisfaites ou complètement insatisfaites. La critique portait principalement sur le montant des allocations consenties: celles-ci permettaient juste aux familles de vivre au-dessus de la limite du minimum vital, les obligeant à jongler pour joindre les deux bouts.

Beaucoup de mères vivant seules ont exprimé leur soulagement de ne pas devoir maintenir à tout prix un contact avec le père de l'enfant ou de ne pas devoir exercer des pressions continues pour obtenir qu'il paie la pension alimentaire. Par ailleurs, l'Office des mineurs, compétent pour les questions de

12. Chaque canton possédant sa propre terminologie (GE: Protection de la jeunesse, VD: Service de protection de la jeunesse, etc.), nous avons retenu pour la traduction d'une terminologie spécifique au canton de Zurich une terminologie générale (note du traducteur).

recouvrement des contributions d'entretien<sup>13</sup>, n'a pas toujours réussi à faire rentrer les pensions alimentaires. Sans les recouvrements des contributions d'entretien, quelques mères monoparentales auraient dû renoncer à ces paiements et se seraient donc retrouvées encore plus dépendantes des prestations de l'aide sociale. Une seule mère a critiqué le montant de l'avance, qui est de 650 francs dans le canton de Zurich, arguant du fait que, selon la convention passée, elle aurait dû recevoir du père de l'enfant une pension de 1300 francs par mois. Le montant des pensions alimentaires fixées par contrat semblait satisfaisant pour 23 des 37 mères qui se sont exprimées. Six mères ont dit être partiellement satisfaites et les huit autres ont exprimé une complète insatisfaction.

Selon l'expérience des mères, il y avait une grande différence entre les prestations soumises à des exigences claires, fixes et légalement justifiées et possédant par conséquent les caractéristiques de prestations d'assurance (allocations du bonus éducatif, pensions alimentaires), et celles de l'aide sociale. Ces dernières continuent de véhiculer des notions d'échec ou de culpabilité. Les mères qui ont dû faire appel à une prestation de l'aide sociale l'ont bien senti. C'est sans doute la raison pour laquelle les mères se sont senties moins à leur aise dans les offices de l'assistance sociale que dans les bureaux de l'Office des mineurs, compétent pour les questions de recouvrement des pensions alimentaires ou pour le bonus éducatif.

Nous avons voulu mesurer l'attitude des mères interrogées vis-à-vis des différentes formes d'assistance possibles; un an après la naissance de leur premier enfant, nous leur avons donc demandé de répondre aux questions suivantes: «Quelle démarche vous coûterait le plus:

- demander conseil auprès d'un spécialiste pour un retard de développement ou de comportement de votre enfant;
- demander le conseil d'un spécialiste pour des difficultés relationnelles dans votre couple;
- demander un soutien financier à la collectivité publique pour raison d'urgence (excepté assurance chômage)».

50,3% des mères interrogées (moyenne de 3,4 sur une échelle allant de 1 = très facile, à 5 = très difficile) estimaient qu'il serait difficile à très difficile

13. Selon l'article 290 du Code civil, l'autorité en charge de l'Office des mineurs ou un autre office spécialement nommé a le devoir d'aider les mères ou les pères à percevoir l'intégralité de leur droit à la pension alimentaire. Lorsque le débiteur n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, la collectivité avance les allocations d'entretien pour les enfants jusqu'à un montant maximal déterminé. Il n'avance cependant pas les allocations dues au parent.

d'accepter un soutien financier. 30,9% (moyenne de 3,0) des mères estimaient qu'il serait difficile à très difficile d'accepter un soutien pour des problèmes de couple, et 6,7% (moyenne de 2,0) des mères estimaient qu'il serait difficile d'accepter un soutien pour des problèmes liés à l'enfant. On ne trouve pas de différence entre les mères seules et les mères vivant en couple en ce qui concerne les questions des problèmes de couple et des problèmes liés à l'enfant. Elles étaient cependant moins nombreuses (moyenne de 2,4) à estimer difficile d'accepter un soutien financier (les mères en couple: moyenne de 3,4). Si on part du principe que cette différence d'attitude n'existe pas avant la naissance de l'enfant, on peut en déduire qu'elle découle de l'expérience pratique que les mères monoparentales ont faite lorsqu'elles

Tableau 9  
**Prestations de soutien financier de l'Etat pour les mères turques et les mères suisses (en%)**

|  | Après la naissance du premier enfant |      |       |     |       |     |       |     |       |     |
|--|--------------------------------------|------|-------|-----|-------|-----|-------|-----|-------|-----|
|  | 1 an                                 |      | 2 ans |     | 3 ans |     | 4 ans |     | 5 ans |     |
|  | TU                                   | CH   | TU    | CH  | TU    | CH  | TU    | CH  | TU    | CH  |
| Bonus éducatif   | 0,0                                  | 10,2 | 0,0   | 9,3 | —     | —   | —     | —   | —     | —   |
| Assistance du bureau des affaires sociales, assistance sociale | 5,0                                  | 7,9  | 0,0   | 3,4 | 11,8  | 6,2 | 5,9   | 4,8 | 6,3   | 7,0 |
| Allocation pour chômage total ou partiel de la mère            | *20,0                                | 3,2  | *29,4 | 1,7 | *41,2 | 5,3 | *17,7 | 1,9 | 12,5  | 2,0 |
| Allocation pour chômage total ou partiel du père               | 10,6                                 | 1,6  | 11,8  | 6,8 | 11,8  | 8,9 | 0,0   | 8,7 | 6,3   | 6,0 |
| Assurance invalidité enfant, père, mère, CNA                   | 5,0                                  | 0,8  | 5,9   | 1,7 | 5,9   | 1,8 | 5,9   | 2,9 | 6,3   | 6,0 |
| Nombre   | 20                                   | 127  | 17    | 118 | 17    | 113 | 17    | 104 | 16    | 100 |

TU: Nationalité turque à la naissance; CH: nationalité suisse à la naissance.  
 \* Différences significatives entre les mères turques et les mères suisses.  
 Remarque: les soutiens financiers non étatiques ont rarement été utilisés, et jamais par une famille turque, pendant notre recherche, ce qui explique que ce type de prestation ne fasse pas partie du tableau.

ont cherché un soutien financier. D'une part, l'exercice a peut-être été moins éprouvant que prévu, et d'autre part, les mères seules doivent en général faire face à plusieurs situations inattendues, ce qui leur permet peut-être de relativiser la difficulté dans certains domaines, ou de s'y habituer (voir Degen-Zimmermann, *Les familles monoparentales, une nouvelle configuration*, dans ce livre).

Une assistance financière de la part d'organisations chrétiennes privées n'est entrée en ligne de compte pour les familles de notre étude qu'autour de la naissance. Ensuite, ce type d'assistance n'a pratiquement plus été sollicité. La situation financière des mères monoparentales n'était pourtant pas assurée pour autant. A l'occasion de chaque interview, nous avons demandé aux mères de porter une estimation sur leur situation financière. Les réponses possibles allaient de «très bonne, nous ne devons pas nous restreindre» à «mauvaise, je ne sais pas comment nous allons résoudre nos problèmes financiers». Lors de toutes les interviews (y compris celles faites pendant la grossesse), les mères seules ont estimé que leur situation financière était plus mauvaise que celle des mères vivant en couple. Sur les cinq ans de l'étude, l'estimation moyenne des mères monoparentales se situe autour de 3,3, ce qui donne une appréciation allant de «médiocre» à «plutôt mauvaise» (pour comparaison, l'estimation moyenne des mères vivant en couple se situe autour de 2,1, ce qui donne une appréciation de «plutôt bonne»). Une mère élevant seule sa fille depuis la naissance de celle-ci, et qui se retrouvait à l'assurance invalidité à la suite d'un accident de travail, décrit ainsi sa situation : *«Mes attentes sont probablement utopiques, mais je voudrais bien pouvoir compter sur un revenu entier comme celui que j'avais avant la naissance de ma fille. Je serais beaucoup moins stressée si je n'avais pas tous ces soucis financiers récurrents. Il me semble que les mères devraient pouvoir compter sur un montant garanti lorsqu'elles ont un enfant. La revendication concernant le bonus éducatif est complètement justifiée. En fait, il me faudrait gagner le double de ce que j'ai actuellement pour pouvoir m'en sortir.»*

Les mères turques<sup>14</sup> considèrent leur situation pratiquement de la même façon que les mères monoparentales : l'estimation moyenne de leur situation se situe autour de 3,2, ce qui correspond à une appréciation de «médiocre, nous devons sans cesse nous restreindre pour ne pas tomber dans les vrais

14. Pour que la comparaison soit valable, les chiffres suivants (comme pour le tableau 9) reposent sur les données des mères qui étaient de nationalité turque ou suisse dès leur naissance. Parmi les mères suisses, il y en avait 16 qui élevaient seules leur enfant. Aucune des mères turques de notre recherche n'élevait seule son enfant (une seule mère turque a divorcé cinq ans après la naissance de son enfant ; après une séparation de courte durée, cette femme est cependant retournée vivre avec son ex-mari).

problèmes». Non seulement les mères turques estiment subjectivement que leur situation financière est moins bonne que celle des mères suisses, mais leur revenu familial est effectivement objectivement en moyenne bien moins élevé que celui des mères suisses. Il a été difficile de s'enquérir du revenu familial, ce qui rend les chiffres suivants un peu aléatoires. Nous avons tenu compte des montants accordés avant retrait des impôts. La catégorie la plus basse était «au-dessous de 30 000 francs» et elle s'échelonnait ensuite de 10 000 francs en 10 000 francs jusqu'à atteindre la catégorie la plus élevée, qui était «au-dessus de 100 000 francs». A tous les moments de notre étude, la différence entre mères turques et mères suisses a été en moyenne de 19 000 francs par année, les valeurs absolues étant de 53 500 francs pour les mères turques (81 mentions) et de 72 500 francs pour les mères suisses (554 mentions)<sup>15</sup>. La différence ne réside pas dans le fait que les mères turques travaillent en moyenne moins d'heures que les mères suisses, au contraire. Mais les mères turques occupent des emplois manifestement moins bien rémunérés que les mères suisses, qui sont souvent plus qualifiées. Par ailleurs, une bonne partie des mères turques ayant participé à notre recherche étaient concernées par des problèmes de chômage (tableau 9), ce qui entraîne une perte dans le revenu.

### **Les prestations de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales et celles en faveur des familles**

Les personnes ou institutions qui prennent les enfants en charge régulièrement ou occasionnellement soulagent de façon importante la charge à laquelle les mères sont soumises (tableau 10, mamans de jour et crèches). Nous n'allons pas insister sur le sujet. Pour des données complètes, veuillez vous référer aux articles de Schenk, *Prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales: une nécessité*, et Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre.

Le tableau 10 nous donne des indications sur tout un réseau de prestations dont certaines sont très intensivement utilisées. Les groupes de jeu et les activités qui tournent autour de la musique ou du corps remplissent plusieurs fonctions: les enfants ont l'occasion d'y rencontrer leurs pairs, et en

15. Le revenu moyen et le coût de la vie étant assez différents d'un canton à l'autre, il faut garder à l'esprit que les chiffres prennent une dimension différente selon que l'on parle de Zurich (c'est le cas ici) ou du canton du Jura, par exemple (note du traducteur).

Tableau 10  
**Utilisation des lieux de prises en charges complétant  
 les possibilités familiales et d'autres prestations (en %)**

|  | Après la naissance du premier enfant<br>(nb = 126) |       |       |       |       | Enfant le plus jeune<br>(nb = 92) |
|--|--|-------|-------|-------|-------|-----------------------------------|
|  | 1 an   | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |                                   |
| <i>Prise en charge par un service public ou un intermédiaire</i> |  |       |       |       |       |                                   |
| Mamans de jour   | 5,6  | 5,6   | 7,9   | 7,1   | 9,5   | 8,7                               |
| Crèches  | 4,0  | 11,1  | 17,5  | 22,2  | 12,7  | 13,0                              |
| <i>Prestations et offres diverses</i>                            | 1 an   | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Enfant le plus jeune              |
| Groupes de jeu, gym, danse pour enfants, etc.                    | pd   | pd    | 25,4  | 52,4  | 73,0  | 17,4                              |
| Office des mineurs, services sociaux, tutelle                    | 12,7   | 6,3   | 3,2   | 2,4   | 6,3   |                                   |
| Soins médico-sociaux communaux                                   | pd   | pd    | pd    | 2,4   | 4,0   |                                   |
| Aide familiale, aide ménagère                                    | 2,4  | 7,9   | 11,9  | 10,3  | 9,5   |                                   |
| Consultation professionnelle                                     | pd   | 1,6   | 1,6   | pd    | 5,6   |                                   |
| Consultation juridique   | 13,5   | 4,0   | 6,3   | 4,0   | 4,0   |                                   |
| Consultation financière  | 1,6  | 1,6   | 4,8   | 4,0   | 3,2   |                                   |
| Centre d'information toxicologique                               | 2,4  | 11,1  | 7,1   | 13,5  | 6,3   |                                   |
| Message aux parents de Pro Juventute                             | 89,7   | 73,8  | 73,0  | 51,6  | 43,7  |                                   |
| Bourse aux habits d'enfants                                      | 49,2   | 52,4  | 56,3  | 68,3  | 75,4  |                                   |
| Ludothèque, bibliothèque pour enfants                            | 1,6  | 2,4   | 10,3  | 57,9  | 62,7  |                                   |

Remarque: les données se réfèrent aux mères qui ont participé à l'étude pendant toute sa durée. Les plus jeunes enfants avaient entre 5 et 47 mois lors de la dernière interview. Pour les plus jeunes enfants, nous n'avons donné que les chiffres correspondant à une offre spécifique. pd = pas de données (pas reçues ou pas disponibles).

même temps ils se préparent aux exigences du jardin d'enfants. Ce type de prestations propose toute une série de stimulations sensorielles, cognitives et émotionnelles qui prolongent et complètent les expériences faites en famille ou dans d'autres cadres. Elles permettent également aux mères de baisser leur garde et de gagner un espace de liberté dans lequel elles n'ont pas la responsabilité exclusive de leur enfant pendant un moment. Cela ne devrait cependant pas être la motivation principale, puisque des réflexions d'ordre pédagogique et psychologique président certainement au choix de bénéficier de celles-ci.

Les *Messages aux parents* de Pro Juventute couvrent certainement le besoin (déjà évoqué) de trouver les informations. Ces *Messages* trouvent un large écho dans le canton de Zurich. Leur financement et leur envoi ne sont cependant pas assurés de la même manière dans toutes les communes, puisque différentes organisations s'en chargent (services sociaux, associations féminines, paroisses), et toutes les familles ayant de jeunes enfants ne les reçoivent pas. Les frais à la charge des parents sont également différents, ce qui explique la diminution de l'utilisation au fur et à mesure que l'enfant grandit. Le degré de satisfaction, en revanche, n'entre pas en ligne de compte: une immense majorité de mères ont estimé en effet que les *Messages aux parents* étaient riches d'informations, extrêmement utiles et très attractifs.

Une tout autre prestation à caractère informatif est également régulièrement sollicitée: une mère sur quatre fait appel au moins une fois en cinq ans au centre d'information toxicologique.

Les bourses d'habits, ludothèques et bibliothèques enfantines ont rencontré un certain succès. Ces offres permettent d'échanger des articles que les enfants n'utilisent plus, de vendre ou d'acheter à bon prix des habits ou des jeux. Seules 17% des mères interrogées dans notre étude n'ont jamais utilisé ce type d'offres.

Les contacts conduits avec l'Office des mineurs (voir tableau 10), les services sociaux et les offices de tutelle, ont eu lieu pour des raisons très diverses: quelques couples n'étaient pas mariés au moment de la naissance de leur enfant, ce qui nécessitait une reconnaissance en paternité et un contrat d'entretien. Certaines mères seules ont dû entreprendre des démarches très compliquées pour que les intérêts financiers et légaux de l'enfant et du parent soient reconnus et réglés. Le droit de visite des pères, les informations concernant les différentes prestations disponibles, les renseignements sur les possibilités de vacances familiales, sur les services de baby-sitter, etc. ont conduit les parents à prendre contact, le plus souvent très ponctuellement, avec les offices et bureaux compétents. Nous n'avons pas inclus dans le tableau les prestations de consultation éducative ou de couple, qui sont souvent fournies par les mêmes offices.

## La participation du père

Nous n'avons pas eu la possibilité de donner la parole aux pères dans le cadre de cette étude. Nos données concernant l'utilisation par les pères des prestations de soutien offertes par l'Etat sont donc fondées sur les dires de leurs compagnes mères de famille<sup>16</sup>. Même si ces affirmations sont à prendre avec une certaine prudence, il est évident que les pères utilisent beaucoup moins que les mères les possibilités mises à disposition.

Tableau 11  
**Pères qui utilisent les offres à disposition avec leur enfant sans être accompagnés de leur compagne (en %)**

|   | Dès la naissance du premier enfant |       |       |       |       |
|---|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
|   | 1 an                               | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Pédiatre  | 18,3                               | 16,6  | 18,6  | 22,6  | 21,4  |
| Centres de consultations mère-enfant, père-enfant           | 3                                  | 3,3   | 0,7   | 0,7   | 0,0   |
| Offres pour parents, pères et enfants, vacances père-enfant | 1,2                                | 0,0   | 1,4   | 14,6  | 16,0  |
| Rencontres parents-enfants, rencontres père-enfants         | 0,0                                | 3,3   | 5,5   | 4,4   | 6,9   |
| Conférences, cours de formation des parents                 | 2,4                                | 3,3   | 1,4   | 4,4   | 3,1   |
| Consultation éducative, consultation axée sur l'enfant      | 0,6                                | 0,0   | 0,7   | 0,7   | 0,0   |
| Nb  | 164                                | 151   | 137   | 137   | 131   |

Remarque: nos données se rapportent à tous les enfants d'une famille. Le total des observations (nb) englobe tous les pères qui vivent une relation stable avec leur compagne et pour lesquels des informations complètes sont disponibles.

16. Nous n'avons pas cherché à recueillir de simples estimations – difficilement mesurables pour notre recherche – mais bien des actes visibles et socialement souhaités, ce qui assure une certaine exactitude aux affirmations des mères.

Les chiffres seraient naturellement plus élevés si l'on tenait compte dans ce tableau de toutes les activités que les pères entreprennent avec leurs enfants et la mère de ceux-ci. Par exemple, la première année, 59,8% des pères ont accompagné leur enfant chez le pédiatre, mais comme on le voit sur le tableau 11, ils ne sont que 18,3% à le faire seuls avec leur enfant. Un père sur quatre environ fréquente un centre de consultation parent-enfant, mais ils ne sont que 3% à le faire sans leur compagne. Enfin, on estime que les hommes sont trois fois plus nombreux à fréquenter un cours de formation destiné aux parents avec leur compagne que non accompagnés.

Les pères sont engagés de façon plus intensive dans les visites au pédiatre que dans d'autres activités, et cela dès la naissance de leur enfant, probablement en partie parce que ces visites font parfois suite à une situation d'urgence et que dans ces cas-là, les pères sont souvent plus mobilisables ou plus disponibles. D'autre part, les questions qui touchent à la santé des membres de la famille sont de la plus grande importance, et les pères sont ainsi proportionnellement plus enclins à prendre une part de la responsabilité dans ce domaine.

Un autre poste est un peu mieux fréquenté par les pères avec leurs enfants, et c'est celui des prestations pour parents avec leur enfant: au vu des faibles chiffres des trois premières années, on peut supposer que les pères se sentent plus à l'aise pour « commencer » une relation avec leur enfant quand celui-ci n'est plus un nourrisson. Les enfants de 5 et 6 ans ont donc mieux réussi à motiver leur père à fréquenter une activité père-enfant que les tout-petits.

Les autres prestations ne sont manifestement pas très fréquentées par les pères sans leur compagne. On peut émettre plusieurs hypothèses: en vrac, citons comme explications le scepticisme plus développé des pères vis-à-vis des différents types de prestations de l'Etat, des problèmes d'organisation et d'horaire prétendus ou réels, moins d'intérêt pour les questions relatives à l'enfance et à l'éducation, un certain sentiment d'insécurité devant cet inconnu qu'est l'enfant, la peur d'aborder des thèmes dans lesquels on ne se sent pas compétitif, ou encore une répartition rigide des rôles entre hommes et femmes.

Alors, quels sont les pères qui utilisent plus volontiers les prestations offertes par l'Etat? Tout d'abord, la fréquence relativement plus importante de leur présence pour les visites médicales ne signifie pas que les mêmes pères s'engageront plus volontiers dans des activités telles que groupes de rencontre pères-enfants, cours, etc. L'utilisation des soins médicaux n'est pas représentative, et l'utilisation d'autres prestations pour enfants et parents n'est pas régie par les mêmes motivations. Cela dit, on ne peut pas tirer de conclusions à partir des chiffres à disposition pour expliquer pourquoi certains

pères s'engagent dans certaines prestations proposées par l'Etat, et pourquoi beaucoup ne le font pas. Ni l'âge des pères, ni le revenu, ni le degré de qualification professionnelle ne fournissent d'indication fiable quant à l'utilisation des prestations par les pères. Les pères d'origine turque fréquentent les salles d'attente des pédiatres sans leur compagne aussi souvent que les pères suisses. Les prestations destinées à améliorer les compétences et le bien-être sont celles qui ont le moins de succès auprès des pères d'origine turque: aucun d'entre eux n'a fréquenté une activité de ce type.

On pourrait supposer que les hommes qui sont insatisfaits dans le domaine professionnel ou qui souffrent d'un surcroît de stress seraient moins présents encore que les autres pour accompagner leur enfant chez le pédiatre. Les chiffres ne confirment pas cette hypothèse; on constate cependant que les pères travaillant à temps partiel accompagnent un peu plus souvent leur enfant chez le pédiatre sans être accompagnés par la mère. Ni la qualité de la relation père-enfant ni celle de la relation de couple, et encore moins le degré de satisfaction des mères en ce qui concerne la participation de leur compagnon aux soins, à l'éducation et à la prise en charge de l'enfant, ne permettent d'expliquer le peu d'engagement des pères dans la fréquentation des prestations. La seule constatation certaine est celle-ci: plus un père consacre de temps à la prise en charge de son enfant, plus il est prêt à l'accompagner chez le pédiatre sans que la mère soit présente; cependant, son engagement dans la prise en charge de son enfant n'a aucune influence sur la fréquentation qu'il fait des autres prestations disponibles, à savoir les manifestations père-enfant, les points de rencontre, les cours de formation pour les parents, etc.

Nous ne pouvons donc expliquer la modestie de l'engagement des pères vis-à-vis des prestations à disposition qu'en évoquant finalement la personnalité individuelle<sup>17</sup>; naturellement, il ne nous a pas été possible d'effectuer une recherche tenant compte de la personnalité de chacun. Nous avons cependant constaté que d'année en année, ce sont les mêmes pères qui ont accompagné régulièrement leur enfant chez le pédiatre; en outre, à part pour la troisième année, ce sont souvent les mêmes pères également qui ont fréquenté seuls les prestations destinées à améliorer le bien-être et les compétences. Ce n'est donc pas un hasard, mais bien une question de personnalité.

17. Le fait de parler d'engagement implique que les intéressés ont le choix de s'engager ou non. Les pères disposent de cette liberté de s'engager dans une prestation ou une autre, alors que les mères ont tendance à considérer qu'elles ont le devoir de participer à certaines de ces prestations, et non pas le choix.

## Les besoins effectifs

Au vu des bouleversements économiques, politiques et éthiques qui affectent la politique sociale et familiale en Suisse, deux phénomènes étonnent de prime abord: d'une part, le débat public est pratiquement inexistant sur des points aussi brûlants que les objectifs fondamentaux, la légitimation des institutions sociales et l'adoption de mesures de politique sociale, cela malgré le fait que l'Etat-Providence est en crise à peu près dans tous les pays occidentaux (Ostner, 1997). D'autre part, peu d'efforts ont été entrepris jusqu'à présent pour recenser et comprendre dans le détail les besoins des parents «normaux» de tous types de familles; en fait, les étapes de la vie de famille normale ne semblent pas intéresser quiconque. Trois études importantes ont bien été menées ces dix dernières années en Suisse, mais on ne peut pas comparer leurs résultats pour avoir une vue d'ensemble, la teneur et la manière de formuler les questions, les réponses et l'échantillonnage des populations interrogées divergeant complètement.

La première de ces études a été faite en 1986/1987; 700 jeunes femmes mariées entre 1970 et 1985, du nord-ouest de la Suisse, ont été interrogées; on leur demandait de dire dans lequel des trois domaines énoncés ci-dessous les cantons et l'Etat devraient s'engager de façon accrue (plusieurs réponses possibles): les jeunes parents d'enfants d'âge préscolaire ont exprimé en priorité le désir de disposer de places de jeu plus nombreuses (59%), de toucher davantage d'allocations pour enfants (56%) et d'allocations familiales (39%), et enfin de disposer de plus de places dans les jardins d'enfants (38%), les crèches et les garderies (29%) (Höhn, 1992, p. 160).

Une autre étude importante a été réalisée en 1993, quand on a demandé à 1500 lectrices du journal *Schweizer Familie* âgées de plus de 15 ans de répondre à la question suivante: «S'il existait un parti politique des mères en Suisse, quels buts devrait-il poursuivre en priorité, selon vous?» 23% des femmes interrogées ont estimé que la reconnaissance du travail de mère au foyer comme une profession à part entière était une priorité; 20% des femmes ont placé l'accent sur les lieux de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales (crèches, écoles de jour et foyers, etc.); 12% ont évoqué les difficultés des mères seules; 10% ont dit espérer une égalité entre hommes femmes et des prestations sociales plus accessibles (Lins-Sonderregger, 1994, p. 30).

Enfin, vous trouverez plus loin dans ce livre les résultats les plus probants d'une étude toute récente et représentative consacrée à l'importance des stratégies en politique sociale (Baumgartner et Fux, *Papa, maman et l'Etat: les besoins en matière de politique familiale*). L'un des résultats déjà publiés de

cette étude montre que «le congé maternité, les allègements d'impôts et la conception de logements mieux adaptés au monde de l'enfance sont (...) des priorités absolues» (Fux, 1997, p. 156).

Ces trois études<sup>18</sup> tracent dans les grandes lignes les mesures que l'Etat peut prendre. Elles donnent également des indications sur la position de la société et sur les obstacles dus au marché du travail qui limitent une action politique.

Plusieurs études sont effectuées sur la base de questionnaires à choix multiples, ce qui peut limiter l'impact des réponses en ne tenant pas compte des nuances dues à l'expérience de chacun. L'étude de Husi & Meier Kressig consacrée à la situation des familles monoparentales évite ce piège: 800 mères et pères vivant seuls avec au moins un enfant mineur dans le canton de Zurich ont participé à cette recherche durant l'année 1991; ils devaient exprimer quels seraient leurs trois vœux les plus chers, et quelle prestation leur permettrait d'améliorer leurs conditions d'existence. Les réponses ont été très hétérogènes; cependant, les auteurs ont pu en tirer trois axes importants: «1. Plus de souplesse dans les horaires des lieux de prise en charge des enfants à la journée; 2. Un soutien financier; 3. Une palette plus large de logements qui soient plus appropriés» (Husi et Meier Kressig, 1995, p. 265).

Une autre recherche (Suter, Budowski et Meyer, 1996), basée sur les réponses de 323 femmes choisies au hasard en ville de Zurich et vivant seules avec au moins un enfant de moins de 12 ans, s'élève dans sa conclusion contre «la tendance simpliste de considérer un revenu faible comme unique signe distinctif d'une situation de dénuement... (...) Les mères seules qui ont participé à notre étude connaissent des difficultés relativement importantes dans des domaines aussi différents que la prise en charge des enfants complétant leurs propres possibilités, leur activité professionnelle, le montant de leur loyer, le soutien social et le bien-être physique et psychique» (p. 55). Au Tessin, une étude basée sur les réponses d'environ 1 000 mères et pères seuls (qui ont été questionnés par écrit) donne également la priorité au soutien financier, suivi de près par les possibilités de prise en charge des enfants, des places de travail adaptées, des possibilités de se former pour réintégrer le marché du travail et enfin des logements financièrement accessibles et mieux adaptés (Molo Bettellini, Pezzatti Pinciroli & Clerici, 1994).

Si on observe seulement les souhaits d'assistance qui pourraient être réalisés en cas de politique favorable de l'Etat, les besoins de prise en charge des enfants et les souhaits d'allègement financier viennent en tête. Pour mener notre étude, nous avons posé un certain nombre de questions ouvertes au cours d'interviews annuelles qui ont eu lieu pendant cinq ans. Lors des qua-

18. Voir aussi l'étude allemande, plus ancienne, de Lüscher et Stein, 1985.

trième et cinquième années, nous avons également soumis aux personnes de notre échantillon un questionnaire comportant des questions fermées. Il faut savoir que l'analyse du contenu des souhaits exprimés a été très complexe et ne peut être prise au pied de la lettre. Une délimitation précise entre les besoins adressés uniquement aux personnes privées et les attentes des familles envers l'Etat est sujette à interprétation. Par exemple, plusieurs mères auraient été prêtes à profiter des prestations de prise en charge de leurs enfants complétant leurs possibilités, si ces prestations avaient seulement été à disposition. Nous avons également eu quelques difficultés à répertorier les différentes prestations en évitant de multiplier les catégories, tout en gardant un échantillonnage tout de même relativement exhaustif. Le tableau 12 essaie de rendre justice à notre propos dans la mesure où :

- les catégories sont définies en détail ;
- nous avons pris en compte seulement les catégories citées au moins une fois par au moins 20% des mères interrogées ;
- nous avons représenté seulement le pourcentage des mères qui ont nommé cette catégorie entre une et trois fois (sur cinq assertions au maximum).

Les catégories sont classées par ordre décroissant sur la base de la première colonne. Il est intéressant de noter que le classement ne changerait pas énormément si l'on avait choisi de donner le tableau par ordre décroissant de la deuxième ou la troisième colonne. Une chronologie des besoins urgents est donc clairement exprimée ici. En première position, on trouve *les prestations liées à une prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales*. Neuf mères sur dix ont exprimé au moins une fois pendant les cinq ans de notre étude le souhait de disposer de lieux de prise en charge de leur enfant complétant les possibilités familiales (voir Schenk, *Prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales: une nécessité*, dans ce livre). 74% des mères ont exprimé ce besoin au moins deux fois et 55% au moins trois fois. Nous rejoignons donc les résultats des études évoquées plus haut (voir aussi la Commission fédérale pour les questions féminines, 1992) pour constater qu'il existe en Suisse de sérieuses lacunes dans le domaine des lieux de prises en charge flexibles et financièrement accessibles. En deuxième, troisième et quatrième position, on a *les prestations liées au statut de parent et d'enfant*, avec les besoins correspondants en information, conseils, orientation et activités. Les positions 5 et 6 présentent *les prestations qui proposent une amélioration des ressources permettant d'assumer les tâches ménagères et d'assurer la subsistance*. Les positions suivantes semblent être moins prioritaires, surtout si on observe les colonnes 2 et 3. Il faut cependant remarquer que certains thèmes (école-bloc, problèmes liés au marché du travail, situation du loge-

ment) augmentent probablement en fonction du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci, et seraient peut-être prioritaires dans une étude consacrée aux besoins relatifs à des enfants plus grands.

Il est facile de comprendre que les souhaits d'assistance dépendent en partie des conditions de vie des personnes interrogées. Pour pouvoir procéder à des comparaisons entre les réponses de mères diversement stressées par leur rôle, nous avons formulé des indicateurs de stress selon les conditions d'existence (lorsqu'un groupe de femmes seulement est ainsi défini, les autres femmes forment le groupe de comparaison):

- *nationalité*: les femmes de nationalité suisse ou turque au moment de leur naissance;
- *familles monoparentales*: les femmes qui se sont trouvées seules avec leur enfant pendant au moins une période sur les cinq ans de notre recherche;
- *éducation*: les femmes qui ont estimé au moins une fois que l'éducation de leur enfant représentait une charge importante ou très importante;
- *maternité*: les femmes qui ont estimé au moins une fois qu'elles assumaient moyennement ou mal leur maternité;
- *responsabilité*: les femmes qui ont estimé au moins une fois qu'elles avaient plus de responsabilité envers leur enfant que ce qu'elles désiraient;
- *santé*: les femmes qui ont estimé au moins une fois que leur santé était moyenne à mauvaise;
- *couple*: les femmes qui ont dit au moins une fois ne pas être satisfaites de leur relation de couple;
- *soutien*: les femmes qui se sont montrées au moins une fois insatisfaites du soutien qu'elles recevaient de la part des parents et connaissances;
- *activité professionnelle*: les femmes qui ont exercé une activité professionnelle ou suivi une formation sur dix heures hebdomadaires pendant au moins une période de notre recherche;
- *revenu*: les femmes dont le revenu familial a été de 40 000 francs annuels au maximum pendant au moins une période de notre recherche.

A partir de l'indicateur *éducation* jusqu'à l'indicateur *revenus* (facteurs 3 à 12), nous n'avons pris en compte que les assertions des mères qui n'étaient pas de nationalité turque et n'avaient jamais été seules avec leur enfant pendant la durée de notre recherche, afin de pouvoir délimiter spécifiquement l'influence de ces deux caractéristiques sur les conditions de stress.

Le tableau 13 montre que les femmes de nationalité turque, les mères monoparentales et les femmes particulièrement exposées aux facteurs de stress désiraient beaucoup plus souvent que les autres mères une assistance étatique (++) dans le tableau 13).

Les lieux de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales qui se sont avérés faire l'objet de la plus grande demande, manquent surtout aux mères qui exercent une activité professionnelle ou voudraient le faire pour des raisons financières. Mais ces lieux manquent également aux femmes qui se sentent dépassées par leur statut de mère, à celles qui ont une santé fragile et à celles qui estiment ne pas trouver le soutien nécessaire auprès de leur réseau social (parents et connaissances). Ces femmes espèrent trouver dans un lieu de prise en charge adapté à leurs besoins, non pas un espace de temps libre pour exercer une activité professionnelle, pour suivre une formation ou pour s'engager dans une action sociale, mais plutôt un allègement régulier qui leur permette d'être à la hauteur du défi que représente la maternité.

Un argument souvent utilisé par les adversaires d'une augmentation des lieux de prise en charge étatique des enfants pour compléter les possibilités familiales consiste à dire que la réalisation personnelle des femmes n'est pas l'affaire de l'Etat. Cela est faux. Apporter un soutien aux mères soumises à trop de pression et de stress revient à apporter un soutien au système familial tout entier, et à éviter une escalade de problèmes variés. Les prestations qui proposent un soutien aux mères très stressées par leur statut ou par une santé déficiente poursuivent explicitement ce but, et les offres suivantes, souvent citées par ces mêmes mères, servent les mêmes objectifs: consultations sur différents thèmes concernant la santé, la famille, cours, points de rencontre et allègement des travaux ménagers. Les prestations destinées à alléger les travaux ménagers ou encore les services de repas à domicile ont été souvent mentionnées par des femmes qui ne bénéficiaient pas d'un très grand soutien de la part de leur réseau social, ce qui n'est pas étonnant, puisque dans des conditions normales ces deux types de prestations sont celles pour lesquelles les jeunes familles trouvent le plus fréquemment un soutien de leurs parents et connaissances (voir Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre).

Les prestations d'assistance psychologique et les thérapies sont également plus souvent évoquées par le groupe des mères soumises à un stress important. On comprend bien que les mères élevant seules leur enfant et les mères qui ont eu des problèmes de couple (ces deux catégories de personnes ont beaucoup fluctué pendant la durée de notre recherche) expriment un besoin de soutien plus important dans ce domaine. Les femmes qui n'ont pas de compagnon avec lequel partager l'existence et auprès duquel elles pourraient trouver un soutien émotionnel, celles pour lesquelles au contraire un compagnon représente une source supplémentaire de stress, ont un égal besoin

Tableau 12  
**Besoins de prestations sociales publiques  
 le plus souvent exprimés (nb = 126)**

| Pendant les cinq ans de l'étude, besoins exprimés au moins <sup>a</sup> ...   | 1 fois | 2 fois | 3 fois |
|---|--------|--------|--------|
| Possibilités de prise en charge de qualité, souplesse des horaires, financièrement accessibles (crèches, mamans de jour, baby-sitter, haltes-garderies dans les magasins, pendant les cours, au restaurant, etc.) | 90%    | 74%    | 55%    |
| Centres de consultation maternelle, pour l'alimentation, pour l'allaitement, la santé, d'éducation spécialisée, pour les questions religieuses, situation d'urgences familiales                                   | 83%    | 56%    | 29%    |
| Cours de formations parentales, cours pour parents et enfants, cours pour petits enfants (danse, peinture, gym, football, etc.)   | 72%    | 40%    | 11%    |
| Lieux de rencontre pour parents et enfants, repas de midi parents-enfants, centres familiaux pour mères et enfants, pour familles   | 68%    | 37%    | 14%    |
| Aide familiale, aide ménagère, service repas  | 61%    | 38%    | 20%    |
| Aide financière: allocations enfants, réductions d'impôts, bonus éducatif, pensions alimentaires, aides à l'assurance maladie, loyers modérés, etc.   | 59%    | 34%    | 16%    |
| Groupes de jeux, groupes de préparation au jardin d'enfants, jardins d'enfants à horaires flexibles, repas de midi, écoles à horaires bloc  | 58%    | 18%    | 6%     |
| Amélioration du marché du travail: temps partiels, places de travail avec possibilité de garde d'enfants, meilleurs salaires, congé maternité, formations continues, droit du travail amélioré                    | 51%    | 19%    | 6%     |
| Consultation psychologique, psychothérapie, thérapies de couple, consultation de couple, médiation, consultation en cas de séparation   | 41%    | 11%    | 1%     |
| Logements meilleur marché, plus adaptés aux enfants, sans danger, accès à la propriété, forme de logements alternatives   | 35%    | 13%    | 4%     |
| Places de jeux, nature, locaux de jeux pour l'hiver, centres de loisirs, théâtres pour enfants, musées pour enfants   | 34%    | 13%    | 4%     |
| Reconnaissance publique des prestations de parents, de mère au foyer, pas de discrimination vis-à-vis des parents, société plus tolérante envers les enfants  | 27%    | 11%    | 2%     |

a. Sur cinq assertions (questionnaire annuel entre la première et la cinquième année de l'enfant le plus âgé).

accru de ce type d'assistance, dans la mesure où celle-ci est proposée par des spécialistes qui peuvent prendre leur souffrance en compte, leur apporter réconfort, conseils et un minimum de sécurité.

En revanche, ce sont des conditions d'existence très différentes qui pourraient rendre indispensable une assistance financière. Les femmes de nationalité turque, les femmes élevant seules leur enfant et les femmes disposant d'un revenu faible sont naturellement les premières concernées, ainsi que celles qui doivent exercer une activité professionnelle pour des raisons financières, ou celles qui disposent de peu de moyens parce qu'elles suivent une formation. Les difficultés financières surgissent souvent avec les problèmes de couple, surtout lorsque le couple remet en question son avenir en commun.

A contrario, les problèmes financiers peuvent également générer des problèmes de couple. Les souhaits de voir d'une part les structures du marché du travail s'améliorer et d'autre part le statut de mère mieux reconnu, tous deux souvent exprimés par des mères insatisfaites de leur relation de couple, peut se comprendre de deux façons: d'une part, ces souhaits apparaissent parce que la relation de couple n'offre pas la satisfaction et le soutien espérés, d'autre part les problèmes du domaine professionnel ou de la reconnaissance du statut de mère donnent lieu à des crises de la relation de couple.

La corrélation existant entre le statut de mère monoparentale et le souhait d'avoir plus de reconnaissance de la part de la société est aisé à comprendre lorsqu'on se remémore le fait que les familles monoparentales continuent d'être perçues comme des versions déficitaires et incomplètes de la famille bourgeoise (voir Degen-Zimmermann, *Les familles monoparentales, une nouvelle configuration*, dans ce livre). La situation de demande particulière des familles turques telle qu'elle est expliquée dans le tableau 13 n'est pas développée dans cet article (voir Günes & Schenk, *Les mères étrangères*, dans ce livre).

Pour conclure, il nous faut nous demander si le souhait de prestations de soutien de l'Etat a surtout été exprimé par les mères qui ne pouvaient ou ne voulaient pas se référer à leur réseau social de parents et amis, ou si toutes les sources de soutien disponibles ont été prises en considération en même temps. On a un début de réponse à cette question en observant le degré de satisfaction des mères en ce qui concerne le soutien que leurs parents, les parents de leur conjoint et leurs connaissances et amis leur garantissent (voir Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre).

Tableau 13: Corrélation entre le besoin de soutien des mères et leurs conditions d'existence

|   | Nationalité<br>CH, TU | Famille<br>monoparentale<br>vs. couple | Difficultés<br>dans<br>l'éducation | Malaise<br>dans la<br>maternité | Trop de<br>responsabilité | Problèmes<br>de santé | Vie de<br>couple non<br>satisfaisante | Insatisfaction<br>du soutien<br>des parents<br>de la mère | Insatisfaction<br>du soutien<br>des parents<br>du père | Insatisfaction<br>du soutien<br>des proches | Activité<br>professionnelle,<br>formation | Revenu faible |
|---|-----------------------|--|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---|---|---------------|
| Prise en charge<br>des enfants                  |                       | +                                      | ++                                 | +                               | ++                        | ++                    |                                       | ++  |  | +   | +   |               |
| Consultation<br>maternelle,<br>éducation, santé |                       |  | ++                                 | ++                              | +                         | ++                    |                                       |   |  |   |   |               |
| Cours de<br>formation<br>parents-enfants        | ++                    |  | ++                                 |                                 | +                         | +                     | +                                     | ++  | ++   | +   | —   |               |
| Lieux de rencontre,<br>centres familiaux        |                       |  | ++                                 |                                 | ++                        | ++                    |                                       | ++  | +  | +   |   |               |
| Aide familiale,<br>service repas                |                       | +                                      | ++                                 | ++                              | ++                        | ++                    |                                       | ++  | ++   | ++  |   |               |
| Consultation psy.,<br>thérapies, médiation      |                       | ++                                     | ++                                 | +                               | +                         | +                     | ++                                    | ++  | ++   | ++  |   | +             |
| Soutien financier                               | ++                    | ++                                     |                                    |                                 |                           |                       | ++                                    |   |  |   | ++  | ++            |
| Groupes de jeu,<br>école temps bloc             | ++                    |  |                                    |                                 |                           |                       |                                       |   |  |   | ++  |               |
| Amélioration du<br>marché du travail            | ++                    |  |                                    |                                 |                           |                       | ++                                    |   | --   |   |   |               |
| Amélioration<br>des logements                   | ++                    | +                                      |                                    |                                 |                           |                       |                                       | ++  |  |   |   |               |
| Reconnaissance<br>du rôle de parents            | --                    | ++                                     |                                    |                                 |                           | +                     | ++                                    |   |  |   |   | ++            |

Remarque: les colonnes 1 et 2 se rapportent à tout l'échantillon, les colonnes 3 à 12 se rapportent aux mères pour lesquelles des données complètes existent, à l'exclusion des mères turques et des mères seules. Vous trouverez d'autres informations dans le texte.  
++ test significatif < 0,05; + test avec tendance < 0,10; les mères turques, les mères seules et les mères plus stressées expriment plus de besoins; — test sign. < 0,05; — test avec tendance < 0,10; les mères turques et les mères plus stressées expriment moins de besoins.

Pour pouvoir mesurer le degré de satisfaction des mères vis-à-vis de ces trois groupes de personnes, nous avons additionné les données fournies par les mères lors des questionnaires remplis pendant les cinq ans de notre recherche. Ces trois mesures de satisfaction ont été ensuite rapprochées des besoins exprimés par les mères de bénéficier des prestations de l'Etat (pour la définition des douze catégories, voir tableau 12). Toutes les relations significatives (produit – moment – corrélation) vont dans la même direction: plus les mères ont été insatisfaites du soutien reçu de leur réseau social de parents et de connaissances, plus elles ont souhaité trouver une assistance étatique. Cette corrélation a été particulièrement évidente dans les domaines de la prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales (entre .29 et .34 selon le groupe de personnes) et de l'aide ménagère (entre .24 et .37). Elle existe aussi, mais de façon moins spectaculaire, dans le souhait des mères de trouver un conseil psychologique et thérapeutique (entre .19 et .27).

Lors de notre dernière interview, lorsque les enfants premiers-nés avaient 5 ans, nous avons demandé aux mères si elles auraient souhaité trouver auprès de leur cercle social (parents et connaissances) un plus grand soutien émotionnel (discussions, reconnaissance, compréhension, etc.) ou pratique (aide au ménage, à la prise en charge des enfants, etc.) (voir Huwiler, *Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd?* dans ce livre, tableau 8). Les assertions explicites selon lesquelles les mères désiraient trouver plus de soutien émotionnel ou pratique de la part de ces groupes de personnes<sup>19</sup> ont été additionnées et mises en relation avec le nombre de personnes effectivement disponibles. Ensuite, nous avons calculé la corrélation entre le désir d'assistance du cercle privé et le désir d'assistance de l'Etat. Le résultat est très semblable à celui que nous avons obtenu avec le degré de satisfaction: celles qui souhaitent plus de soutien de la part de leurs parents et connaissances désirent également plus de soutien étatique. La corrélation, là aussi, est la plus forte quand il s'agit de la prise en charge des enfants (souhait de soutien émotionnel  $r = .30$ , soutien pratique  $r = .29$ ), suivi de près par le besoin d'un environnement et de logement plus adapté ( $r = .18/r = .26$ ) et par le besoin d'autres catégories d'offres (amélioration du marché du travail; cours pour parents et enfants; consultation psychologique et thérapeutique; consultations mères, éducation et santé; groupes de jeu, temps bloc, écoles à la journée; aide familiale).

On peut déduire de ces résultats que lorsqu'il existe un souhait de soutien il s'adresse aussi bien aux sources privées qu'à l'Etat. La tendance qui consiste à renvoyer le plus souvent possible les personnes demandeuses à leur réseau

19. Mère, père, fratrie de la mère, fratrie du père, parenté moins proche, amis et collègues, voisins.

privé, espérant ainsi faire des économies, ne peut donc pas conduire à une solution satisfaisante. Le désir d'assistance qu'on demande à l'Etat est souvent l'expression d'un manque de soutien de la part du réseau social. On ne peut pas résoudre ce manque, puisque l'absence de soutien augmente la pression et la souffrance des familles concernées. Des coûts qui dépassent largement ceux qu'il aurait fallu engager pour satisfaire la demande première de soutien en découleront inévitablement.

## Réflexion en termes de politique sociale

Pour en revenir à notre question de départ: les jeunes familles *attendent* beaucoup de l'Etat, elles *reçoivent* pourtant beaucoup moins que ce qu'elles désirent. Toutes les mères ont utilisé les prestations de service et les aides spécialisées proposées par l'Etat et les prestataires publics, et la plupart en ont été satisfaites. Nous avons posé à plusieurs reprises la question du degré de satisfaction en ce qui concerne les offres à disposition pour les familles avec de jeunes enfants (informations, consultations, cours, points de rencontre, possibilités de prise en charge des enfants, soutien financier). Deux ans après la naissance du premier enfant, 71 % des mères interrogées sont encore la plupart du temps satisfaites ou même très satisfaites. Trois ans après la naissance du premier enfant, ce chiffre tombe malheureusement à 58 %. Les efforts que l'Etat consent pour les familles ont donc en général été appréciés, même si plusieurs mères reconnaissent en même temps que ces efforts sont très lacunaires. Quelques familles se sont senties complètement livrées à elles-mêmes et menacées dans les fondements de leur existence financière.

Les changements et les problèmes qui accompagnent la maternité conduisent plusieurs mères à rechercher un maximum d'informations pendant leur grossesse déjà. Plus de 80 % des mères que nous avons pu intéresser à notre recherche ont pris part à un cours de soins au nourrisson ou de préparation à la naissance. Dans la première année de l'enfant, les questions de santé sont à l'honneur, et toutes les familles ont consulté au moins une fois un pédiatre. Parallèlement, les centres de consultation mère-enfant et les centres de consultation de l'allaitement ont couvert une grande partie des besoins d'informations des parents. Au cours des années suivantes, les questions de santé et de développement perdent de l'importance, alors que les problèmes pédagogiques en prennent. Les parents fréquentent d'autant plus souvent les cours et conférences qui traitent de ce type de sujet, ou alors ils consultent un spécialiste en la matière pour quelque problème spécifique. Le centre de consultation mère-enfant, en revanche, n'est presque plus sollicité. L'intégration au réseau des offres formelles d'informations, de consultations et de sou-

tien dédié aux thèmes proches des préoccupations des parents n'est jamais aussi intense qu'à ce moment-là.

Plus de 80 % des mères ont exprimé pendant les cinq ans de notre recherche le souhait d'obtenir plus de conseils dans les questions de santé, du développement et de l'éducation de leur enfant. Les offres utilisées ne suffisent donc pas à assouvir l'immense besoin de conseils médicaux et pédagogiques et d'informations complémentaires. Plus de 70 % des mères disent en outre que des cours de formation des parents, des cours pour parents avec leurs enfants ou des cours d'orientation musicale ou corporelle leur ont manqué. Le désir de fréquenter les lieux de rencontres pour mères et enfants a été à peine moins élevé. Malgré le fait que presque toutes les mères ont utilisé l'une ou l'autre des possibilités variées mises à disposition, plusieurs désirs sont restés inassouvis. Des analyses détaillées montrent que les mères les plus stressées étaient aussi celles qui exprimaient le plus grand besoin de fréquenter une consultation pour la santé et l'éducation, une formation parentale, un cours pour parents et enfants ou un centre familial et autres points de rencontre. Ce n'est donc pas une attitude exagérément revendicatrice des mères qui provoque le besoin, mais bien le stress qu'elles subissent face aux difficultés, une certaine insécurité dans leur rôle de mère et d'éducatrice, le sentiment d'une responsabilité trop grande pour elles, ou des problèmes de santé personnels.

Les jeunes parents ont besoin non seulement de conseils et d'informations, mais aussi d'un soutien pratique et concret. Bien que plusieurs familles avec des nourrissons ou des enfants en bas âge puissent compter sur des membres de la parenté ou des connaissances lorsqu'elles ont besoin d'un coup de main au ménage ou d'une prise en charge occasionnelle de leur enfant, le besoin de lieux de prise en charge souples et de bonne qualité pour les enfants reste l'une des demandes les plus insistantes quand on parle d'améliorer les mesures de politique familiale. Neuf mères sur dix auraient eu besoin à un moment ou un autre d'un lieu de prise en charge durant les cinq premières années de l'enfant, pour une question d'allègement personnel ou parce qu'elles n'arrivaient pas à concilier leur activité professionnelle avec leurs tâches ménagères et leur rôle de mères. 55 % des mères interrogées ont même exprimé ce désir au moins trois fois lors de nos interviews annuels. Encore une fois, les mères exerçant une activité professionnelle, les mères suivant une formation, mais aussi les mères débordées par leur rôle maternel et celles qui ne bénéficiaient pas d'un soutien suffisant parmi les membres de leur réseau social (parents et connaissances) ont fréquemment exprimé ce souhait. Le manque d'institutions de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales a été relevé dans d'autres recherches, et on reconnaît généralement que ce manque est un obstacle à une juste répartition des rôles

entre hommes et femmes (Office fédéral de la statistique, 1996; Commission fédérale pour les questions féminines, 1992).

Les frais financiers entraînés par la prise en charge de la génération montante en Suisse sont compensés dans une mesure tout à fait modeste. Lors de notre étude, plusieurs parents, et parmi eux beaucoup de parents seuls, se sont plaints du peu d'estime que leurs efforts personnels et leur renoncement à une carrière professionnelle et à un certain confort matériel leur avaient valu<sup>20</sup>. L'Etat n'a pas grande influence sur le peu de considération dont les familles jouissent en Suisse. Cependant, les gouvernements cantonaux et le gouvernement fédéral, les hommes et femmes politiques pourraient essayer d'ajuster les dépenses consenties en faveur de la maternité et de la famille, pour l'instant très modestes, à ce qui se fait dans le reste de l'Europe. Nous ne pouvons pas développer ici les différents modèles (voir Füglistaler & Pedernana, 1993; Spycher, Bauer & Baumann, 1995). Des mesures préventives devraient être prises pour empêcher l'appauvrissement des familles; l'Etat pourrait également réformer un système d'assistance (caisse d'assurance chômage, assistance publique et autorités sociales) onéreux, administrativement lourd et faisant trop souvent fi de la dignité humaine. Il existe en Allemagne un comité consultatif scientifique pour les questions familiales qui recommande par exemple que les fonds affectés à l'éducation soient revus à la hausse pour que «la possibilité soit offerte aux pères et aux mères de renoncer à une activité professionnelle jusqu'à ce que leur enfant ait 3 ans» (Bundesministerium für Familien und Senioren, 1991, p. 48). Le bonus éducatif, en vigueur dans certains cantons, a été considéré comme un grand pas en avant par toutes les mères interrogées qui en ont bénéficié. Plus de la moitié des mères interrogées auraient cependant souhaité une amélioration de leur situation grâce à des diminutions d'impôts plus conséquentes liées aux enfants et aux frais de prise en charge complétant les possibilités familiales, grâce aussi à des allocations pour enfants plus étoffées, à des réductions des primes d'assurances maladie ou au paiement complet des avances de pensions alimentaires pour les enfants. La plupart des problèmes de logement, évoqués par une femme sur trois, pourraient également être résolus grâce à des améliorations dans ces domaines.

Un problème étroitement lié à ceux de la prise en charge de l'enfant et des moyens financiers est naturellement celui du marché du travail, auquel beau-

20. Kleinhenz (1995) écrit que le travail de parents assure les ressources humaines d'une société; il en conclut qu'il faut en estimer le prix, non pas pour la charge familiale, mais bien pour la prestation proposée. «La relation traditionnelle entre la famille (...) et les domaines (...) de l'économie et des assurances sociales, caractérisée par une «exploitation» de la famille, ne pourra probablement plus être défendue» (Kleinhenz, 1995, p. 120).

coup de familles se confrontent. Le taux de chômage a franchi des sommets pendant la durée de notre recherche, et pourtant on continue à ne pas promouvoir le travail à temps partiel, dont les horaires correspondraient mieux à la double casquette des mères de famille, et qui pourrait être une importante source de revenu; le nombre de mères qui n'abandonnent pas complètement leur activité professionnelle à la naissance d'un enfant, mais qui au contraire cherchent un moyen de mobiliser leurs compétences professionnelles et de garder un pied dans le marché du travail ne peut qu'augmenter, pour autant toutefois que les places de travail existent. Pour cela, il faudrait naturellement que la demande pressante des mères qui veulent trouver un équilibre dans le partage des tâches familiales et dans la prise en charge des enfants soit enfin entendue. Il est difficile de prévoir comment le modèle du couple évoluerait alors. En tous les cas, le nombre des parents qui consultent ou entreprennent une thérapie ne devrait pas baisser dans l'immédiat. Actuellement, 40 % des femmes interrogées ont entrepris une thérapie ou consulté pour des problèmes psychologiques au moins une fois pendant la durée de notre recherche, et 40 % également ont fait valoir leur besoin.

Indépendamment des revendications concernant l'élaboration des mesures politiques favorisant la famille dont nous avons parlé jusqu'ici, les mères expriment un souhait fondamental et réalisable à peu de frais: elles désirent que l'on accorde une meilleure estime aux prestations qu'elles fournissent envers leurs enfants et donc envers la société tout entière; et elles souhaitent que la société s'adapte aux problèmes de la famille et à l'existence des enfants, et non pas toujours le contraire. Si les problèmes auxquels les familles sont confrontées étaient pris au sérieux par la société, un grand pas serait déjà accompli. Les prestations des parents envers leurs enfants sont actuellement aussi peu considérées que les prestations des enfants devenus adultes pour leurs parents âgés. Les questions du soutien familial, du travail bénévole et de la compétence du réseau social seraient posées autrement si la société évoluait dans ce sens. Mais tant que l'énorme potentiel de la famille n'est mis en valeur que pour encourager une politique de l'épargne, les problèmes ne seront pas résolus mais simplement délégués aux membres les plus faibles de la société. La famille, négligée du point de vue social, du point de vue de la formation et du point de vue économique, finit souvent par devoir dépendre de l'assistance publique justement parce qu'elle ne peut pas recourir à un réseau social fiable capable de mettre sur pied tout un réseau de stratégies.

L'effort personnel de la famille doit donc être renforcé; ensuite seulement, les tâches dans le domaine pratique et psychosocial que l'Etat a partiellement prises en charge pourront lui être à nouveau déléguées. Les besoins familiaux concernant la prise en charge des enfants, l'aide ménagère, les contacts sociaux, les informations et consultations ont été prises en charge par des per-

sonnes et des institutions qui pourraient fort bien établir une continuité entre le soutien privé et le soutien public, en favorisant l'aide de proximité, la solidarité, la mobilisation du bénévolat et la collaboration entre spécialistes et intéressés. Ces prestations seraient facilitées ou même simplement rendues possibles dans des conditions cadres favorables avec une bonne infrastructure, un financement léger et une planification minimale. Pour savoir si les mères seraient prêtes à s'investir envers les autres membres de la communauté, nous avons posé aux mères étudiées dans notre enquête la question suivante: «Vous avez maintenant une grande expérience en tant que mère. Pourriez-vous imaginer aider une mère moins expérimentée, aller la voir de temps en temps, lui passer vos trucs et vos idées ou garder de temps en temps son enfant?» Sur 142 femmes, 61 % ont répondu «oui» sans hésitation, et 34 % ont répondu «peut-être».

Le soutien financier des familles économiquement faibles, par contre, et contrairement au soutien pratique et psychosocial, devrait être essentiellement du ressort de l'Etat (en supprimant par exemple le devoir d'entretien et de soutien entre personnes de la même famille inscrit dans la Constitution), parce que lui seul peut garantir une certaine équité dans la répartition, parce qu'il peut ainsi éviter que certaines tensions familiales voient le jour, et parce que c'est le seul moyen de répondre avec l'attention nécessaire à la préoccupation de la prévention

Nous avons régulièrement poursuivi les mères dans leurs retranchements en leur demandant d'exprimer leurs souhaits concernant le soutien qu'elles voudraient obtenir sans se préoccuper de la réalité. Souvent, elles nous ont répondu en évoquant des mesures et des institutions existant déjà. Pour la plupart d'entre elles, il a été difficile d'exprimer vraiment quel était le malaise, et de trouver des solutions alternatives. Cependant, les personnes qui ont l'expérience la plus complète du défi d'être parent sont sans conteste les parents eux-mêmes. C'est pourquoi une amélioration des conditions de la famille en Suisse doit absolument se penser avec eux. C'est en unissant les énergies des personnes et les méthodes évoquées ici que l'on pourra enfin, par-delà les politiques des petits pas et les obstacles structurels, développer dans ce domaine une vision véritablement axée sur le futur.

## Bibliographie

- ARBEITSGRUPPE FAMILIENBERICHT (Ed.) (1982), *Familienpolitik in der Schweiz. Schlussbericht zuhanden des Vorstehers des Eidgenössischen Departementes des Innern*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1992), *Statistisches Jahrbuch der Schweiz 1993*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung.
- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (Ed.) (1996), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz*, Berne: Eigenverlag.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR FAMILIEN UND SENIOREN (Ed.) (1991), *Leitsätze und Empfehlungen zur Familienpolitik im vereinigten Deutschland* (Gutachten des Wissenschaftlichen Beirats für Familienfragen beim Bundesminister für Jugend, Familie, Frauen und Gesundheit), Stuttgart: Kohlhammer.
- DEISS, J., GUILLAUME, M.-L. & LÜTHI, A. (1988), *Kinderkosten in der Schweiz. Untersuchung über die Äquivalenzskalen der Einkommen*, Freiburg: Universitätsverlag.
- EIDGENÖSSISCHE KOMMISSION FÜR FRAUENFRAGEN (Ed.) (1992), *Familien-externe Kinderbetreuung*, Teil 1: Fakten und Empfehlungen, Berne: Eigenverlag.
- FARAGO, P. & FÜGLISTALER, P. (1992), *Armut verhindern. Die Zürcher Armutsstudien. Ergebnisse und sozialpolitische Vorschläge*, Zurich: Fürsorgedirektion des Kantons Zürich.
- FÜGLISTALER, P. & PEDERGNANA, M. (1993), *Wege zu einer sozialen Schweiz. Schweizerische Sozialpolitik nach dem Jahr 2000*, Zurich: Orell Füssli.
- FUX, B., BÖSCH, A., GISLER, P. & BAUMGARTNER, D. (1997), *Bevölkerung und eine Prise Politik. Die schweizerische Migrations-, Familien- und Alterspolitik im Fadenkreuz von Einstellungen und Bewertungen*, Zurich: Seismo.
- FUX, B. (1997), «Familiale Lebensformen und Akzeptanz familienpolitischer Einrichtungen», in B. Fux, A. Bösch, P. Gisler & D. Baumgartner, *Bevölkerung und eine Prise Politik* (pp. 119-172), Zurich: Seismo.
- GILLIAND, P. (1994), «Le budget social de la Suisse: révélateur des politiques familiales», in J.-P. Fragnière (Ed.), *Familles et sécurité sociale* (pp. 59-71), Lausanne: Editions EESP.
- GROSSENBACHER, S., HÖPFLINGER, F. & LEY, K. (1995), *Die Zukunft der Familie. Die Vielfalt familialer Lebensformen und die Notwendigkeit einer umfassenden Familienpolitik*, Lucerne: Caritas.
- HÖHN, Ch. (1992), «Kenntnis und Bewertung familienpolitischer Massnahmen», in H.-J. Hoffmann-Nowotny, Ch. Höhn & B. Fux (Ed.), *Kinderzahl und Familienpolitik im Drei-Länder-Vergleich* (pp. 150-173). Boppard: Boldt.

- HUSI, G. & MEIER KRESSIG, M. (1995), *Alleineltern und Eineltern. Forschungsergebnisse zu den Lebenslagen «Alleinerziehender»*, Zurich: Seismo.
- HUWILER, K. (1995a), *Herausforderung Mutterschaft. Eine Studie über das Zusammenspiel von mütterlichem Erleben, sozialen Beziehungen und öffentlichen Unterstützungsangeboten im ersten Jahr nach der Geburt*, Berne: Hans Huber.
- HUWILER, K. (1995b), «Da hätte ich mir mehr Unterstützung gewünscht.» Unterstützungsangebote und Unterstützungsbedarf junger Familien, *und Kinder*, 53, pp. 81-98.
- KAUFMANN, F.-X. (1982), «Elemente einer soziologischen Theorie sozial-politischer Intervention», in F.-X. Kaufmann (Ed.), *Staatliche Sozial-politik und Familie* (pp. 49-86), München: Oldenbourg.
- KLEINHENZ, G. (1995), «Notwendige Weichenstellungen in der Familien-politik», in A. Rauscher (Ed.), *Welche Zukunft hat die Familie?* (pp. 113 - 133), Köln: J. P. Bachem.
- LEU, R., BURRI, S. & PRIESTER, S. (1997), *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, Berne: Paul Haupt.
- LINS-SONDEREGGER, C. (1994), *Die Situation der Frauen in der Schweiz von heute* (Persönlicher Informationsdienst der TA-Media AG, inside, 1/1994), Zurich: TA-Media AG.
- LÜSCHER, K. & STEIN, A. (1985), *Die Lebenssituation junger Familien – die Sichtweise der Eltern*, Konstanz: Universitätsverlag.
- MOLO BETTELLINI, C., PEZZATTI PINCIROLI, R. & CLERICI, N. (1994), «Les familles monoparentales au Tessin: une enquête psycho-sociale», in J.-P. Fagnière (Ed.), *Familles et sécurité sociale* (pp. 137-148), Lausanne: Editions EESP.
- NEUBERGER, Ch. (1997), «Auswirkungen elterlicher Arbeitslosigkeit und Armut auf Familien und Kinder. Ein mehrdimensionaler empirisch gestützter Zugang», in U. Otto (Ed.), *Aufwachsen in Armut* (pp. 79-122), Opladen: Leske + Budrich.
- OSTNER, I. (1997), «Zuckerbrot und Peitsche. Sozialstaat und Familien-politik im Ländervergleich», *Diskurs*, 7 (1), pp. 64-71.
- Reform der Bundesverfassung, Verfassungsentwurf 1996*, Berne: Justiz- und Polizeidepartement.
- SARIMSKI, K. (1996), «Bedürfnisse von Eltern mit behinderten Kindern. Erfahrungen mit einer deutschen Fassung der «Family Needs Survey», *Frühförderung interdisziplinär*, 15 (3), pp. 97-101.
- SEEBACHER, S. (1992), *Früherkennung und Frühförderung behinderter und von Behinderung bedrohter Kinder im regionalen Modell unter besonderer Berücksichtigung familiärer Bedürfnisse: Eine psychologische Untersuchung*, Vienne: Universität Wien, Grund- und Integrativwissenschaftliche Fakultät.

- SILBEREISEN, R. K. & WALPER, S. (1989), «Arbeitslosigkeit und Familie», in R. Nave-Herz & M. Markefka (Ed.), *Handbuch der Familien- und Jugendforschung. Band 1: Familienforschung* (pp. 535-557), Neuwied: Luchterhand.
- SPYCHER, S., BAUER, T. & BAUMANN, B. (1995), *Die Schweiz und ihre Kinder. Private Kosten und staatliche Unterstützungsleistungen*, Coire: Rüegger.
- STATISTISCHES AMT DES KANTONS ZÜRICH (Ed.) (1996), *Statistisches Jahrbuch des Kantons Zürich 1997*, Zurich: Eigenverlag.
- STIFTUNG PRO JUVENTUTE (Ed.) (1995), *Kinder, Jugendliche und Familien in der schweizerischen Politik*, Zurich: Eigenverlag.
- SUTER, Ch., BUDOWSKI, M. & MEYER, P. C. (1996), «Einkommenschwäche, Unterversorgung und Mangellagen bei alleinerziehenden Müttern in der Stadt Zürich: Ergebnisse einer Längsschnittstudie», *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 22 (1), pp. 27-57.
- WALPER, S. (1993), «Können wir uns das leisten? Kinder und Armut», in Deutsches Jugendinstitut (Ed.), *Was für Kinder. Aufwachsen in Deutschland* (pp. 267-276), München: Kösel.
- WICKI, W., MESSERLI, V. & ZEHNDER, D. (1995), «Soziale und innerfamiliäre Ressourcen beim Übergang zur Elternschaft», *Psychologie in Erziehung und Unterricht*, 42, pp. 20-28.





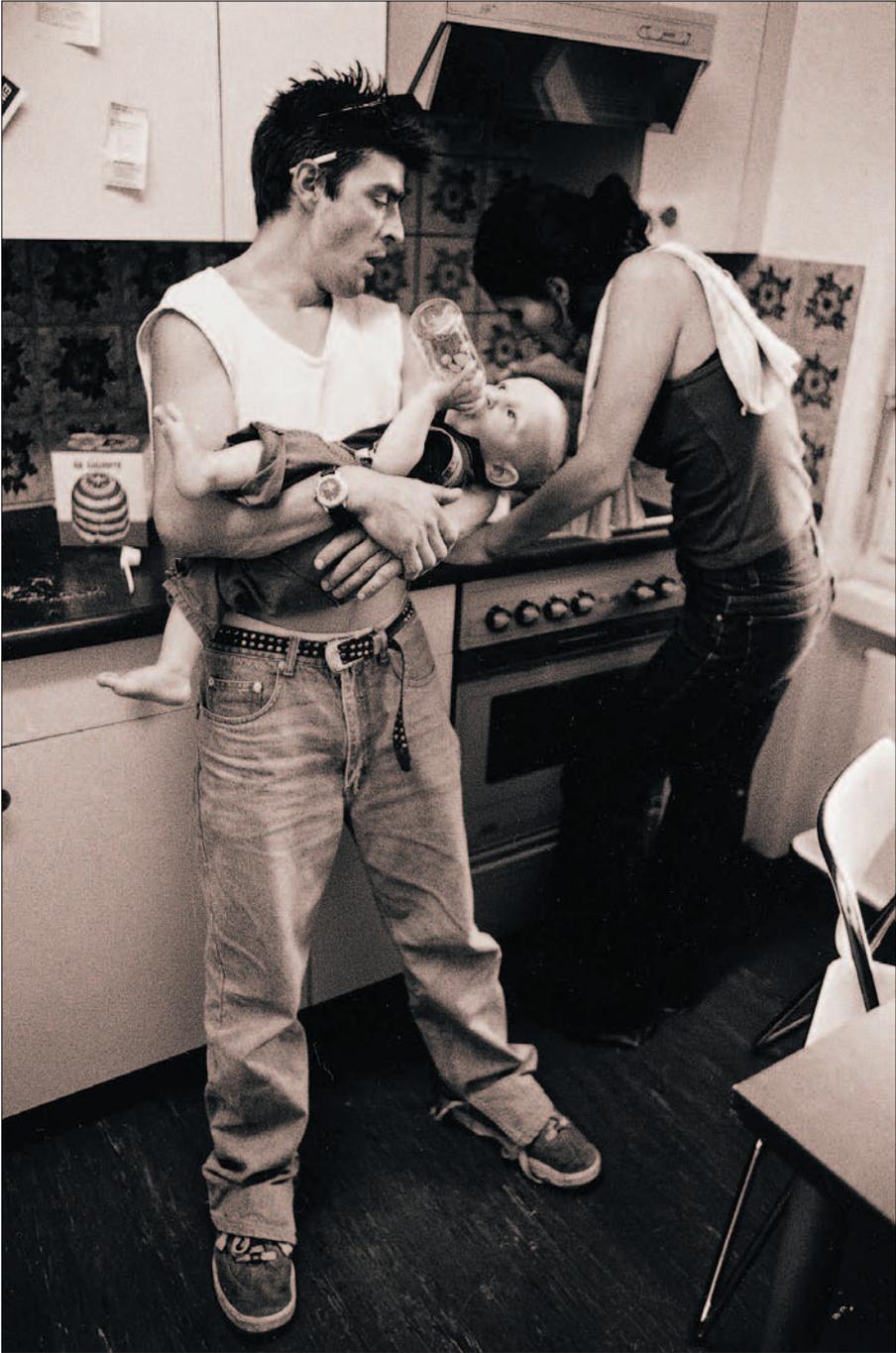




























Werner Wicki

# Groupes de discussion pour jeunes parents

|   |     |
|---|-----|
| Introduction .....  | 266 |
| Buts et organisation des «groupes de discussion» bernois .....    | 267 |
| Réalisation et contenus des «groupes de discussion» bernois ..... | 270 |
| Evaluation .....  | 274 |
| Discussion et politique sociale .....                             | 280 |

## Introduction

L'Université de Berne a organisé en 1994 deux groupes de discussion destinés aux jeunes parents; ces groupes faisaient partie d'un important projet de recherche<sup>1</sup>. Le présent article a pour objectif de donner tout d'abord un aperçu des derniers développements dans le domaine des prestations offertes aux jeunes parents, de présenter ensuite l'organisation et le contenu des groupes de discussion pour les jeunes parents, et enfin de discuter de cette expérience sous l'angle de la politique sociale.

Devenir parent pour la première fois est un défi important; différentes prestations destinées à répondre aux interrogations et aux besoins des futurs parents ont été expérimentées par le passé. Les *Messages aux parents*, conçus comme des supports de formation, se sont surtout consacrés aux questions concernant directement l'enfant. Ces messages se focalisent essentiellement sur les éventuels problèmes d'adaptation des parents et des couples avec de jeunes enfants, et ils viennent d'être évalués par l'Université de Fribourg (Frautschi, 1994; El-Giamal, 1995).

Il existe toute une série de prestations destinées aux jeunes parents: cours, rencontres pour enfants, rencontres de parents, etc. Toutes ces offres ont été évaluées dernièrement lors de l'étude modèle faite à Munich, «*Familie leben lernen*», qui s'est penchée sur les jeunes familles avec des enfants de moins d'un an (Minsel, 1993). Des rencontres de parents ou des rencontres pour enfants permettent aux parents de trouver les informations et les contacts dont ils ont besoin, d'échanger des trucs de parents et de faire connaissance avec d'autres personnes vivant la même expérience. Ces offres se sont développées partout et sont très fréquentées. Les mères qui ont pris part à l'expérience de Munich ont dit qu'elles étaient très contentes de prendre part à ce projet parce qu'il leur avait permis de rencontrer des mères avec lesquelles elles avaient ensuite suivi d'autres offres (Minsel, 1993).

1. Il s'agissait du projet de recherche soutenu par le Fonds national de recherche *Funktion und Nutzung sozialer, familiärer und personaler Ressourcen beim Übergang zur Elternschaft (Fonction et exploitation des ressources familiales, sociales et personnelles des jeunes parents, N° 11-36163.92)*. 164 jeunes parents ont été interrogés deux fois par écrit pendant deux ans après la naissance de leur premier enfant. La première interview a eu lieu quand l'enfant avait entre 2 et 6 mois. Je remercie vivement M<sup>me</sup> le docteur Jeannine Dumont pour son aide lors de ce travail. Les groupes de discussion ont eu lieu entre la première et la seconde interview. Je remercie vivement le docteur Susy Signer-Fischer, lic. phil. et M. Bernhard Müller pour leur animation lors de ces rencontres. Des données ont déjà été publiées par Wicki, Dumont & Signer-Fischer, 1995, et par Wicki, 1997.

Des groupes de discussion comme nous les avons conçus sont beaucoup plus rares; et lorsqu'ils existent, on ne s'est pas encore soucié d'en faire une évaluation<sup>2</sup>.

Nos groupes de discussion pour jeunes parents sont allés plus loin que les groupes de formation classiques destinés aux jeunes parents, non seulement parce qu'ils ont exigé des organisateurs un investissement important, mais surtout parce que les participants ont dû s'engager de façon très soutenue, et que des questions qui dépassaient largement les simples interrogations concernant le développement de l'enfant ont été abordées, comme par exemple les changements qui surviennent au niveau du couple lors d'une naissance. Le fait que ces groupes de discussion aient toujours réuni les mêmes participants a favorisé des réflexions dépassant largement la simple discussion à caractère informatif; des thèmes parfois délicats ont pu être discutés, thèmes que l'on n'aborde pas lors de rencontres plus traditionnelles. Les parents ont pu réellement se rendre compte que d'autres jeunes couples partageaient aussi leurs préoccupations. Ils ont échangé leurs expériences et ont appris à d'autres parents – ou en voyant d'autres parents – comment résoudre des problèmes jusqu'alors considérés comme insolubles. Voici comment Madame R. a exprimé les choses en parlant de son rôle tout neuf de maman dans une interview faite par Bienlein & Siegenthaler pour leur travail de recherche (1994, p. 76): « *On est vraiment seul dès le départ; et particulièrement lorsque dans son cercle d'amis, personne n'a encore d'enfants. On est un peu comme sur une île déserte... Il faudrait des lieux où l'on puisse se rencontrer...* »

A Munich les parents – et particulièrement les pères – ne se sont pas précipités pour participer aux groupes de discussion, ce que Minsel (1993) a attribué en partie à la manière dont la prestation était proposée.

Nous ne savons pas encore grand-chose concernant les participants, les contenus et les effets de ces groupes de discussion; certaines données nous permettent cependant de penser que ce genre de prestation pourrait se révéler très efficace au niveau de la prévention.

## **Buts et organisation des «groupes de discussion» bernois**

Les groupes de discussion bernois devaient proposer aux jeunes parents une ressource supplémentaire d'une durée limitée par avance, leur permettant surtout de se rencontrer et d'échanger des trucs utiles. En fonction de la

2. Les Américains Cowan & Cowan (1992) rapportent les résultats positifs de leur recherche au cours de laquelle ils ont mobilisé des parents dans des groupes de discussion.

participation, nous pensions également aborder des sujets tels que le partage des tâches familiales et l'évolution du couple après la naissance de l'enfant. Naturellement, notre objectif prioritaire restait de traiter les incertitudes des parents vis-à-vis de leur nouveau rôle, les soins au nourrisson et toutes autres informations pratiques. Pour résumer, notre objectif général était d'améliorer la perception que les jeunes parents ont de leur tâche, et de leur suggérer des pistes leur permettant de mieux utiliser leurs propres ressources familiales et extra-familiales. Nous partions du principe que les parents, grâce à leurs compétences et leur motivation, leur sens de la collaboration et leur désir de s'épauler mutuellement, pouvaient trouver les moyens nécessaires pour aborder leur nouveau rôle à l'intérieur même de la famille. C'est la raison pour laquelle nous voulions que les *deux* parents participent à ces discussions.

Nous voulions également voir si la méthode et les thèmes que nous avons choisis pour ces groupes de discussion correspondaient aux attentes des jeunes parents, si et de quelle manière ils étaient réalistes. Notre évaluation interne devait permettre de proposer aux praticiens un modèle leur permettant de mettre sur pied quelque chose d'analogue. Nous basant sur d'autres recherches, particulièrement dans le domaine de l'intervention du réseau social (voir Straus, 1990; Thiel, 1990), nous avons établi préalablement les critères formels suivants :

- un groupe se composait idéalement de dix à quinze personnes;
- les couples devaient participer ensemble. Les monoparentaux pouvaient venir seuls;
- pendant la durée de la discussion, la garde des enfants était assurée;
- les participants devaient pouvoir prendre une part active au choix des thèmes et des contenus des discussions, et avoir une influence active sur le déroulement des rencontres;
- le nombre total de rencontres (avec animateurs) devait se limiter à huit; les groupes pouvaient naturellement continuer de se rencontrer par la suite, de manière privée;
- les participants devaient, dans la mesure du possible, être présents lors de toutes les rencontres.

Nous avons recruté les participants en contactant 47 familles aux ressources plutôt limitées et devant faire face à des sollicitations relativement élevées, et 40 familles aux ressources plutôt élevées et faisant face à des sollicitations relativement peu élevées, choisis au hasard lors de la première mesure de l'étude longitudinale de la recherche nationale (voir note en bas de page 266), et nous leur avons demandé s'ils étaient intéressés à participer à

Tableau 1  
**Age, degré de formation et situation de logement  
 des participants et des membres du groupe de contrôle**

|   | Participants <sup>a</sup><br>(Nb = 25) | Groupe de contrôle<br>(Nb = 29) |
|---|--|---------------------------------|
| Age (moyenne)                               | 30,8 ans                               | 30,6 ans                        |
| Sur une échelle de                          | 24-42 ans                              | 24-37 ans                       |
| Age de l'enfant (moyenne)                   | 3,6 mois                               | 3,4 mois                        |
| Formation                                   |  |                                 |
| Ecole primaire et secondaire (%)            | 28                                     | 31                              |
| Maturité, séminaire d'enseignement sup. (%) | 72                                     | 69                              |
| Nombre de pièces (moyenne)                  | 3                                      | 3,8                             |

a. Un couple n'a pas participé à la première interview, ce qui explique que le nombre de participants est de 25 et non pas 27.

nos groupes de discussion organisés par l'Institut de psychologie<sup>3</sup>. Treize couples et une mère seule ont accepté de participer à ces groupes de discussion, donc environ 15 % des personnes pressenties. Nous avons formé deux groupes en fonction des disponibilités des gens, l'un se réunissant le samedi matin et comptant 5 familles et la maman seule, l'autre se tenant le mercredi soir et réunissant 8 familles. Chaque groupe s'est rencontré huit fois à l'Institut bernois de psychologie de Berne.

Pour pouvoir déterminer les effets de la participation aux groupes de parents, nous avons sélectionné un échantillonnage au hasard parmi les parents qui n'avaient pas été sollicités (groupe de contrôle = 29) et nous avons constaté que les parents bénéficiant d'un niveau de formation élevé étaient sur-représentés (comme d'ailleurs dans nos groupes de discussion, voir tableau 1).

3. L'estimation des ressources et des sollicitations avait été faite sur la base des données collectées lors de la première interview (voir note en bas de page 266). Les critères et échelles choisies sont répertoriés dans Wicki et al. (1995). Notre processus devait garantir que des couples aisés et des couples défavorisés prennent part dans la même proportion aux groupes de discussion, ce qui a été réalisé.

La moyenne d'âge des participants et des membres du groupe de contrôle était de 31 ans, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne d'âge des parents d'un premier enfant en Suisse. Ces données correspondent à celles de la recherche menée à Munich. Les logements des participants étaient un peu plus petits que la moyenne observée dans le groupe de contrôle (moyenne sur un échantillonnage pris au hasard parmi toutes les personnes ayant participé au sondage = 3,3 pièces). Une autre différence entre participants et membres du groupe de contrôle se trouvait dans l'estimation que chacun faisait de sa capacité de cohésion de couple<sup>4</sup> et de sa capacité à se montrer sincère. La capacité de cohésion de couple était moins élevée dans le groupe de discussion que dans le groupe de contrôle (affirmation plus importante de sa propre individualité), alors que la capacité de se montrer sincère en situation de communication était plus élevée. Le souci de sincérité était une des conditions importantes de la participation aux groupes.

### Réalisation et contenus des «groupes de discussion» bernois

Les groupes de discussion, ainsi que la halte-garderie pour les enfants des participants pendant les séances, ont pris place dans les locaux de l'institut de psychologie de l'Université de Berne. Les deux groupes ont été animés par une psychologue et un étudiant en psychologie, eux-mêmes jeunes parents (voir note en bas de page 266). L'animation n'était pas directive, et devait offrir aux participants un champ de discussion et d'action étendu. Au contraire des réunions de parents classiques, qui cherchent à améliorer certaines connaissances et certaines compétences des parents, nos groupes de discussion n'avaient pas de buts aussi clairement définis, ce qui permettait de privilégier les demandes ponctuelles des parents, ainsi que leur inspiration du moment. Nous avons par exemple lu la nouvelle de Franz Hohler, *Bedingungen der Nahrungsaufnahme*, parce qu'un père avait pris cette histoire en exemple pour illustrer son propos sur le thème des limites à fixer.

Au départ, on avait prévu de proposer aux parents qui le souhaitaient les services d'une baby-sitter à domicile pendant les heures de réunion. Finalement, pour des raisons énumérées plus loin, nous avons privilégié une autre

4. L'échelle servant à mesurer la capacité de cohésion du couple fait référence à la perception des intérêts communs (versus individuels) et des décisions communes (versus autonomes) des personnes interrogées. Cette échelle a été en partie empruntée à Schneewind (1987) dans la traduction en allemand de l'échelle de cohésion tirée de *Family Environment Scala* (Moos & Moos, 1981).

solution: deux ou trois dames appartenant à Action P (association des personnes pensionnées) se sont occupées des 4-6 enfants (dans un groupe) ou 6-8 enfants (dans l'autre groupe) des parents présents; les locaux du jardin d'enfants de l'Institut de psychologie ont été mis à leur disposition. L'espace de ce jardin d'enfants est muni de miroirs sans tain et c'est une grande superficie agréable et lumineuse équipée de jeux, de tapis et de l'eau courante. Cette solution présentait les avantages suivants:

- la plupart des parents nous avaient confié qu'ils ne trouvaient personne pour s'occuper de leur enfant, qu'ils ne voulaient pas partir les deux en même temps et qu'ils prendraient l'enfant avec eux;
- les parents pouvaient donc laisser leur enfant au jardin d'enfants se trouvant sur les lieux des groupes de discussion puisqu'ils avaient la possibilité de voir à travers les vitres sans tain comment la séparation se passait. Il a été convenu avec les parents qu'ils interviendraient si leur enfant pleurait et que la personne de garde n'arrivait pas à le consoler;
- les enfants pouvaient observer d'autres enfants du même âge, ce qui était une expérience nouvelle pour la plupart d'entre eux, et nouer des contacts entre eux;
- les animateurs des groupes pouvaient également faire connaissance avec les enfants des participants, et observer comment les parents agissaient avec leurs petits.

Lors de la première rencontre, nous avons proposé une liste des thèmes de discussion possibles (un thème par rencontre) et nous les avons soumis à la discussion. Cette liste a subi ensuite des modifications en fonction des demandes, des désirs et des inspirations (spontanées ou écrites) des participants.

Les thèmes suivants ont été proposés:

- faire connaissance;
- percevoir la situation actuelle;
- environnement et couple;
- l'enfant au centre de l'intérêt;
- les tâches parentales, les soins, la prise en charge de l'enfant et son éducation;
- activité professionnelle, travail à l'extérieur – travail ménager et éducation;
- les finances;
- poser des limites et les respecter, créer ou maintenir des espaces de liberté personnelle, se montrer ouvert.

Les cinq premiers thèmes ont fait l'unanimité, et ils ont été discutés comme ils avaient été proposés. Le sixième thème ne semblait pas devoir faire l'objet d'une rencontre entière. Le thème a donc été intégré aux autres rencontres. Le thème des finances a été refusé par presque tous les parents. Le thème des limites a fait l'objet de trois rencontres. Les trois dernières rencontres ont donc été modifiées à la suite de l'intérêt que ce thème avait éveillé: lors de la 6<sup>e</sup> rencontre, nous avons abordé le thème «enfant – perspectives présentes et futures», lors de la 7<sup>e</sup> rencontre le thème «changements des objectifs et des moyens éducatifs» et lors de la 8<sup>e</sup> «conclusions du groupe de discussion». Il y a eu un recentrage par les parents des questions qui concernaient l'enfant et l'éducation, ce qui n'était pas dans nos buts initiaux.

Les rencontres ont duré deux heures et demie chacune, avec une pause au milieu. Ce temps permettait aux participants de se concentrer sur un thème et de le traiter assez profondément tout en laissant également un espace ouvert à la discussion spontanée. Cette durée s'est parfois révélée trop longue pour certains enfants. Nous avons tenu à ce que l'intervalle entre les rencontres soit de deux ou trois semaines, ce qui permettait aux parents de bien se remémorer les rencontres précédentes et assurait ainsi une certaine continuité. Des rencontres à un rythme plus élevé auraient probablement été une charge trop importante pour certains parents.

Les animateurs ont veillé à instaurer un déroulement régulier des rencontres. Certains «rituels» ont été mis en place pour sécuriser parents et enfants: la halte-garderie et les personnes qui prenaient les enfants en charge se trouvaient en place une demi-heure avant le début de la rencontre. Plusieurs parents ont ainsi profité de venir plus tôt, et de discuter avec les baby-sitters avant de se séparer de leurs enfants. Les animateurs venaient aussi plus tôt, accueillant parents et enfants. Ils donnaient ensuite le signal du début de la rencontre en prenant congé des enfants et des personnes assurant la garde. Après un temps consacré à échanger des informations sur ce qui s'était passé depuis la rencontre précédente (places de crèches, visites familiales, expos, etc.), on abordait le thème de la rencontre. On travaillait environ 45 minutes, puis on faisait une pause; la première fois les animateurs avaient apporté de quoi se rafraîchir; ensuite, les participants ont fourni à tour de rôle des douceurs (faites maison) pour la pause. Les animateurs ont apporté des boissons. La pause permettait aux participants de bavarder, mais aussi d'aller observer les enfants derrière les vitres de la garderie. A la fin de la deuxième plage de travail, un tour de table avait lieu pour résumer la rencontre et son organisation, et pour déterminer le sujet de la prochaine rencontre selon les désirs et les besoins du moment. Souvent, des parents se sont rencontrés en dehors des dates prévues et se sont liés d'amitié.

*Exemple, 3<sup>e</sup> rencontre: environnement et couple*

– Objectif: percevoir la signification de l'environnement individuel pour la famille. Percevoir les ressources de la famille.

– Organisation :

a) Nous proposons de représenter l'environnement de chacun sous la forme d'un gâteau (papier et ciseaux étaient à disposition). Les participants doivent travailler individuellement et débiter ce gâteau en plusieurs tranches, par exemple le sommeil, le ménage, l'activité extérieure, l'enfant, le couple, les parents, la parenté, les amis, la pratique d'un instrument, les cours de langues ou d'informatique, la pratique d'un sport. Si certaines tranches restent vides, on les met de côté. Ensuite, on compare les résultats entre le groupe des femmes et celui des hommes; on propose éventuellement à son partenaire des échanges de tranches, etc.

b) Nous mettons à disposition des cartes postales, et chacun illustre son réseau social à l'aide de ces cartes. Des photos sont prises pour que les participants puissent garder ce moment en mémoire.

– Principe: il s'agit de montrer quelles sont les ressources au sein de la famille, et comment on répartit les choses du point de vue de la dépense d'énergie et de celui du temps. Lorsque chacun a représenté «son» gâteau, on se rend compte que le temps et l'énergie à disposition ne sont pas illimités, et qu'ils sont utilisés très différemment selon les personnes. La première discussion par groupes réunis selon le sexe permet à chacun de se rendre compte des différences de rôles spécifiquement liées au sexe. Des thèmes plutôt masculins ou plutôt féminins peuvent surgir spontanément. La représentation du réseau social à l'aide de cartes montre que le réseau est variable et non pas figé; on peut ainsi introduire des changements et oser des expériences dans une situation personnelle.

– Déroulement: lors de cette troisième rencontre, quelques parents ont rapporté pendant le tour de table que dans l'intervalle depuis le dernier groupe, ils avaient osé laisser leur enfant pour la première fois sous la garde d'une autre personne, qu'ils avaient pris parfois le temps de sortir en couple ou qu'ils avaient essayé de faire quelque chose pour eux. Le fait que le groupe soit séparé en deux (hommes et femmes) a permis au groupe des hommes de parler de sexualité, et plusieurs ont pu dire que la sexualité était en latence depuis la naissance de leur enfant. Les pères ont pu dire comment ils vivaient cela avec leur épouse, si cela leur «suffisait» d'être une famille et s'ils arri-

vaient vraiment à mettre la sexualité de côté. Les femmes ont surtout discuté de la meilleure façon de gérer leur temps pour les soins aux bébés. La discussion en plénum a ensuite tourné essentiellement autour de la sexualité; certains hommes se sont étonnés que les femmes se sentent concernées par ce thème malgré le fait qu'elles reconnaissaient n'avoir pas l'énergie de consacrer du temps à la sexualité pendant cette période. La discussion a été très vivante et très ouverte.

Le thème des réseaux sociaux n'a pas été abordé après l'exercice pratique, mais chacun a expliqué sa représentation aux autres et a été interrogé lorsque celle-ci ne semblait pas claire.

Voilà pour l'illustration. La participation a été excellente, personne ne s'est tenu en retrait. Les groupes, comme nous l'avons dit, ont fonctionné pendant huit séances. Quelques parents ont continué de se voir en privé par la suite.

## **Evaluation**

L'évaluation s'est faite par écrit à deux moments: les participants ont rempli un questionnaire avant la première rencontre et après la dernière rencontre (les couples avaient pour consigne de s'acquitter de ce devoir sans se concerter). Lors de la première rencontre, les attentes des participants ont été prises en considération, entre autres sujets (voir tableau 2). Lors de la dernière rencontre, ces attentes ont été reprises pour déterminer dans quelle mesure elles avaient été remplies (voir tableau 3). Pour pouvoir observer d'éventuels effets liés à la participation à ces groupes, les participants ont accepté d'être comparés au groupe de contrôle<sup>5</sup>.

Les attentes des participants concernant le contenu des groupes de parents ont été recensées dans le tableau 2 sous forme de questions fermées (et aussi sous forme d'une question ouverte). Il fallait répondre en donnant une note sur une échelle de valeur (5 = parfaitement approprié, 1 = pas du tout approprié). Le tableau 2 donne les moyennes, les écarts standards et les valeurs maximales et minimales des estimations données. Presque tous les partici-

5. Pour les détails méthodologiques de l'évaluation, se reporter à notre travail de recherche (Wicki et al. 1995). Nous avons veillé à ce que le groupe des personnes observées et le groupe de contrôle ne se différencient pas du point de vue de la charge qu'ils supportaient ou de celui des ressources dont ils disposaient. Comme je l'ai dit, ils différaient cependant dans leur évaluation propre de leur capacité à se montrer sincères et de leur capacité à faire preuve de cohésion de couple.

Tableau 2

**Attentes des participants quant au contenu des rencontres  
(selon la moyenne, par ordre décroissant d'importance)**

| J'attends de ces rencontres de parents  | Moyenne* | Minimum | Maximum | Ecart standard |
|---|----------|---------|---------|----------------|
| De connaître des parents dans la même situation (1)   | 4,7      | 3       | 5       | 0,5            |
| De voir comment d'autres parents se débrouillent dans la même situation (2)   | 4,7      | 3       | 5       | 0,6            |
| De voir comment d'autres parents agissent avec leur enfant (3)  | 4,5      | 2       | 5       | 0,8            |
| D'expérimenter quelque chose de nouveau (16)  | 4,4      | 3       | 5       | 0,7            |
| De passer des soirées intéressantes (14)  | 4,3      | 1       | 5       | 1,0            |
| De pousser la réflexion sur mes principes d'éducation (17)  | 4,2      | 2       | 5       | 0,9            |
| De voir comment les autres parents gèrent leur temps (5)  | 3,6      | 1       | 5       | 1,2            |
| De collaborer au mieux avec mon (ma) partenaire, de ramer dans la même direction (4)  | 3,5      | 1       | 5       | 1,1            |
| De trouver des informations me permettant de nouer les meilleures relations possibles avec mon enfant (10)                          | 3,3      | 1       | 5       | 1,4            |
| De trouver des informations sur le développement des enfants (7)  | 3,2      | 1       | 5       | 1,3            |
| De voir comment les autres parents gèrent leurs finances (6)  | 3,0      | 1       | 4       | 1,0            |
| De trouver le moyen d'avoir à nouveau plus de temps pour moi (13)   | 2,8      | 1       | 5       | 1,3            |
| De mieux imaginer l'avenir à long terme de ma famille (9)   | 2,7      | 1       | 5       | 1,3            |
| L'occasion de sortir un peu de mes préoccupations quotidiennes (15)   | 2,6      | 1       | 5       | 1,6            |
| De mieux imaginer l'avenir immédiat de ma famille (8)   | 2,4      | 1       | 5       | 1,2            |
| D'acquérir plus de confiance en moi, d'oser plus demander de l'aide à d'autres et de leur confier mon enfant de temps en temps (12) | 2,2      | 1       | 4       | 1,1            |
| D'être plus audacieux dans mes relations avec mon enfant (11)   | 2,1      | 1       | 5       | 1,3            |

\* Moyenne sur une échelle de valeurs allant de 1 (complètement inapproprié) à 5 (tout à fait approprié).

pants espéraient se livrer à un échange d'expériences avec d'autres parents et trouver des suggestions permettant de s'adapter à leur situation présente et d'améliorer leur manière d'être avec leur enfant. Certains espéraient voir leurs perspectives d'avenir s'améliorer ou voulaient comprendre et peut-être modifier des attitudes personnelles, ou encore comprendre et influencer sur des comportements affectant leurs enfants. En ce qui concerne les besoins d'informations, nous avons constaté de grandes différences entre les participants.

Comme je l'ai dit, ce questionnaire a été soumis aux participants avant la première et après la dernière rencontre. Il s'agissait cette fois de dire dans quelle mesure les attentes personnelles du début avaient été satisfaites. (Attentes complètement satisfaites = 5, attentes absolument pas satisfaites = 1) les questions six et onze n'ont pas été posées dans le questionnaire de la fin, puisque les contenus correspondants avaient été supprimés du programme à la demande presque générale des participants.

Les résultats de l'évaluation finale sont représentés dans le tableau 3. On voit dans l'ensemble que les participants ont vu leurs attentes satisfaites dans les domaines dans lesquels ils avaient les plus grands espoirs dès le départ (item 1-4, 10, 16, 17). En ce qui concerne l'échange d'expériences en effet, les besoins semblent avoir été remplis de façon particulièrement satisfaisante (voir schéma 1). Les attentes en rapport avec le couple ont aussi été estimées remplies de façon satisfaisante (voir schéma 2 et tableau 3), bien qu'au départ, plusieurs parents n'aient pas particulièrement souhaité aborder cet aspect (voir tableau 2). En revanche, les attentes concernant les informations sur l'éducation et le développement de l'enfant n'ont été remplies que partiellement (tableau 3 et schéma 3); enfin, les participants ont estimé que les différents aspects concernant l'éducation avaient été traités de façon relativement satisfaisante (voir tableau 3 et schéma 4).

L'évaluation des stratégies et problèmes concrets (avoir plus de temps pour soi) et des questions touchant les perspectives d'avenir a été un peu plus difficile à faire. Il faut cependant ajouter que les attentes n'étaient pas très élevées dans ces domaines.

Globalement, les rencontres ont été vécues par tous les parents comme positives à très positives.

Tableau 3  
**Evaluation du contenu des groupes de discussion  
 par les participants (classement comme tableau 2)**

| Objectifs et contenus atteints  | Moyenne* | Minimum | Maximum | Ecart standard |
|---|----------|---------|---------|----------------|
| Connaître des parents dans la même situation (1)  | 3,9      | 2       | 5       | 0,9            |
| Voir comment d'autres parents se débrouillent dans la même situation (2)  | 3,7      | 2       | 5       | 0,9            |
| Voir comment d'autres parents agissent avec leur enfant (3)   | 3,7      | 2       | 5       | 0,8            |
| Expérimenter quelque chose de nouveau (16)  | 4,2      | 2       | 5       | 0,7            |
| Passer des soirées intéressantes (14)   | 4,0      | 1       | 5       | 1,1            |
| Pousser la réflexion sur mes principes d'éducation (17)   | 4,5      | 3       | 5       | 0,6            |
| Voir comment les autres parents gèrent leur temps (5)   | 3,2      | 2       | 5       | 0,9            |
| Collaborer au mieux avec mon (ma) partenaire, de ramer dans la même direction (4)   | 3,8      | 2       | 5       | 1,0            |
| Trouver des informations me permettant de nouer les meilleures relations possibles avec mon enfant (10)                           | 3,4      | 1       | 5       | 1,0            |
| Trouver des informations sur le développement des enfants (7)   | 2,7      | 1       | 5       | 1,1            |
| Voir comment les autres parents gèrent leurs finances (6)   |          |         |         |                |
| Trouver le moyen d'avoir à nouveau plus de temps pour moi (13)  | 2,8      | 1       | 4       | 0,8            |
| Mieux imaginer l'avenir à long terme de ma famille (9)  | 2,6      | 1       | 4       | 1,0            |
| L'occasion de sortir un peu de mes préoccupations quotidiennes (15)   | 3,8      | 1       | 5       | 1,0            |
| Mieux imaginer l'avenir immédiat de ma famille (8)  | 2,7      | 1       | 4       | 0,9            |
| Acquérir plus de confiance en moi, d'oser plus demander de l'aide à d'autres et de leur confier mon enfant de temps en temps (12) | 3,6      | 1       | 5       | 1,1            |
| Etre plus audacieux dans mes relations avec mon enfant (11)   |          |         |         |                |

\* Moyenne sur une échelle de valeurs allant de 5 = attentes complètement remplies, à 1 = attentes absolument pas remplies.

Schéma 1  
Evaluation des participants concernant l'échange d'informations

« Voir comment d'autres parents se débrouillent dans la même situation »

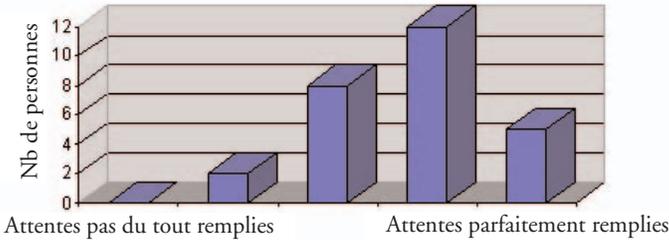
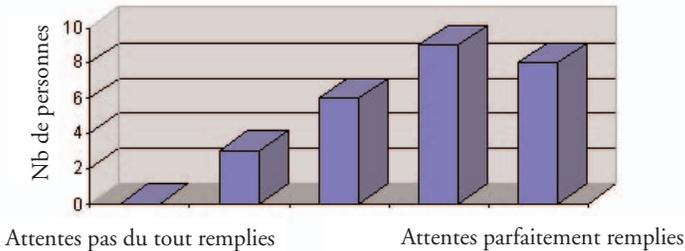


Schéma 2  
Evaluation des participants concernant le couple

« Bonne collaboration avec son partenaire, ramer dans la même direction »



Les évaluations du contenu trouvaient une corrélation<sup>6</sup> entre le bien-être, la perception du soutien social et la mesure du contrôle comparatif<sup>7</sup>. Les parents dont les attentes concernant l'échange d'informations ont été remplies

6. On a calculé des corrélations partielles. C'est l'évaluation globale des groupes de parents qui a été contrôlée. Les mesures concernant les charges et les ressources proviennent du questionnaire rempli lors de la dernière rencontre des groupes de parents.

7. Le contrôle comparatif est la mesure dans laquelle les parents croient pouvoir influencer leur style d'éducation ou leur comportement *en les comparant avec ce qu'ils observent chez d'autres parents* (voir Lüthi, Grob & Flammer, 1989, pour cette notion de « contrôle comparatif »).

Schéma 3

### Evaluation des participants concernant les informations qu'ils ont trouvées sur le développement de l'enfant

« Obtenir des informations sur le développement des enfants »

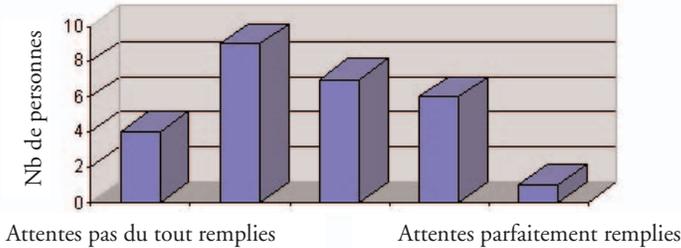
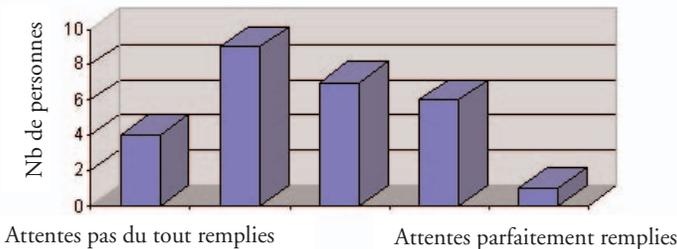


Schéma 4

### Evaluation du groupe concernant les informations sur l'éducation des enfants

« Informations sur la manière de nouer les meilleures relations possibles avec mon enfant »



de façon satisfaisante (tableau 3, item 2) semblaient avoir moins de soucis et moins de sentiments négatifs ( $r = -.42, p < .05$ ) et mieux supporter les charges liées à leur rôle de parents ( $r = .39, p = .06$ ) que ceux qui ont évalué moins positivement les résultats quant à leurs attentes concernant l'échange d'informations. Les participants dont les attentes concernant l'échange d'informations sur les enfants ont été remplies de façon satisfaisante (tableau 3, item 4) ont estimé, concernant les questions d'éducation, leurs attentes comparativement mieux remplies que les autres participants ( $r = .50, p < .05$ ). Des corrélations comparables (allant dans la même direction) existaient en outre entre l'évaluation des objectifs liés au partenaire (tableau 3 item 3)

d'une part et l'estimation du soutien par le/la partenaire ( $r = .50$ ,  $p < .05$ ) ainsi que le contrôle comparatif ( $r = .41$ ,  $p < .05$ ) d'autre part. Le fait d'atteindre les objectifs concernant la confiance en soi était (négativement) fortement lié à des sentiments négatifs ( $r = .66$ ,  $p < .001$ ), et le fait d'atteindre l'objectif d'avoir plus de temps pour soi était significativement lié à la mesure du soutien pratique reçu ( $r = .50$ ,  $p < .05$ ). Ces résultats ne peuvent pas être interprétés de façon causale. Ils indiquent toutefois probablement que les participants ont pu profiter concrètement de certains des contenus abordés. Des estimations positives du groupe allaient de pair avec une estimation bonne de ses compétences concernant l'éducation, un soutien émotionnel et pratique important et un bien-être tangible.

L'évaluation quasi expérimentale de la participation aux groupes (comparaison avec le groupe de contrôle, voir plus haut) ne nous a pas permis de savoir si la fréquentation des groupes avait eu une influence sur le climat familial, sur la manière d'assumer les sollicitations diverses ou sur le bien-être des membres de la famille. Il aurait été trop optimiste d'escompter d'une intervention relativement courte comme celle-ci des effets permanents et décisifs.

Je me base cependant sur les nombreux retours positifs des participants pour être convaincu que les groupes de parents ont correspondu aux besoins des participants et que la participation a influencé et fait naître des développements positifs. L'analyse qualitative faite par Müller-Tschannen sur la base du matériel vidéo réalisé dans l'un des groupes confirme également ce point de vue. L'un des participants s'exprime ainsi en parlant de l'utilité des groupes (Müller-Tschannen, 1995, p. 12): «*Pour résoudre les problèmes liés au fait d'être parents, il faut justement un groupe de ce genre, dans lequel on trouve exactement la compréhension nécessaire*» (Monsieur F.).

Une participante observe, en parlant de ce que sa participation a initié (Müller-Tschannen, 1995, p. 12): «*Il me semble que nous avons souvent continué de discuter de ce qui s'était passé après la fin de la rencontre*» (Madame D.).

## **Discussion et politique sociale**

L'évaluation des groupes de parents montre que ce genre d'offre représente un besoin réel pour beaucoup de parents. Sur la base de nos recherches, nous estimons que 5 à 10% des parents d'un premier enfant seraient intéressés de participer à un groupe de ce genre. Or la demande dépasse largement l'offre dans ce domaine. Des groupes de parents sont très rarement proposés, quand on les trouve c'est surtout dans les grandes villes, par exemple dans les centres familiaux, mais jamais à la campagne, où vivent pourtant la plupart des familles. Des offres de cours d'allaitement ou de gymnastique pour le dos, des

cours concernant certaines activités ou points de vue sont plus souvent proposés. Ces groupes sont utiles et intéressants, et ils remplissent certainement une fonction importante. Mais pour les parents qui n'éprouvent aucun intérêt pour ce genre de prestation mais qui voudraient bien rencontrer régulièrement d'autres parents et échanger sur leurs expériences, les possibilités manquent à l'évidence.

Des rencontres de ce type sont rarement organisées par les parents eux-mêmes. La plupart du temps, des problèmes de garde des enfants surgissent, ainsi que des problèmes de lieux et locaux, et des problèmes de financement. Nos rencontres ont été prises en charge sur tous ces aspects par le Fonds de recherche nationale suisse et l'Université. Dans certains cas, les institutions communales ou paroissiales pourraient proposer les conditions cadres.

Notre recherche sur les groupes de discussion bernois nous permet de tirer la conclusion suivante: les initiatives des associations de parents ou les initiatives individuelles de créer des clubs de parents, d'organiser des rencontres et des cercles de réflexion doivent être soutenus de toutes les façons possibles, aussi bien matériellement que théoriquement, et ceci sans sombrer dans la bureaucratie. En effet, ces offres permettent souvent de lier des contacts à long terme, d'améliorer les réseaux sociaux et de les rendre plus performants, et d'améliorer la fréquentation aux autres prestations proposées aux parents (voir Straus, 1990). Celles-ci permettent en effet certainement d'élaborer une politique de prévention, et la prévention, comme chacun sait, est un moyen précieux de faire de substantielles économies dans le domaine des coûts de la santé.

## Bibliographie

- BIENLEIN, R. & SIEGENTHALER, M. (1994), *Übergang zur Elternschaft. Ressourcen, Wohlbefinden und Zufriedenheit von Müttern im ersten Lebensjahr ihres ersten Kindes*, Unveröffentlichte Lizentiatsarbeit am Institut für Psychologie der Universität Bern.
- COWAN, C. P. & COWAN, P. A. (1992), *When partners become parents. The big life change for couples*, Basic books.
- EL-GIAMAL, M. (1995), *Evaluation von Elternbriefen beim Übergang zur Elternschaft*, Beitrag zur Arbeitsgruppe «Die ersten Jahre der Elternschaft: Risiken und Ressourcen für Eltern, Kind und Partnerschaft» an der 12. Tagung Entwicklungspsychologie, Leipzig.
- FRAUTSCHI, M. (1994), «*Liebe werdende Mutter, lieber werdender Vater!*» *Untersuchung zum Einsatz pränataler Elternbriefe beim Übergang zur Elternschaft*, Unveröffentlichte Lizentiatsarbeit, Universität Fribourg (CH).
- LÜTHI, R., GROB, A. & FLAMMER, A. (1989), «Differenzierte Erfassung bereichsspezifischer Kontrollmeinungen bei Jugendlichen», in G. Krampen (Ed.), *Diagnostik von Attributionen und Kontrollüberzeugungen* (pp. 134-145). Göttingen: Hogrefe.
- MINSEL, B. (1993), *Modellversuch «Fainilie leben lernen»*, Abschlussbericht. Staatsinstitut für Frühpädagogik und Familienforschung, München (Heft Nr. 10).
- MOOS, R. H. & MOOS, B. S. (1981), *Family environment scale manual*, Palo Alto: Consulting Psychologists Press.
- MÜLLER-TSCHANNEN, B. (1995), «Belastungen, Rollen und Ressourcen von Ersteltem», Unveröffentlichte Vordiplomarbeit am Institut für Psychologie der Universität Bern.
- SCHNEEWIND, K. A. (1987), «Die Familienklimaskalen (FKS)», in M. Cierpka (Ed.), *Familiendiagnostik* (pp. 232-255), Berlin: Springer.
- STRAUS, F. (1990), «Netzwerkarbeit. Die Netzwerkperspektive in der Praxis», in M. Textor (Ed.), *Hilfen für Familien. Ein Handbuch für psychosoziale Berufe* (pp. 496-520), Frankfurt a. M.: Fischer.
- THIEL, W. (1990), «Selbsthilfegruppen und Familie», in M. Textor (Ed.), *Hilfen für Familien. Ein Handbuch für psychosoziale Berufe* (pp. 724-755), Frankfurt a. M.: Fischer.
- WICKI, W., DUMONT, J. & SIGNER-FISCHER, S. (1995), «Funktion und Nutzung sozialer, familialer und personaler Ressourcen beim Übergang zur Elternschaft», Forschungsbericht Nr. 1995-4 aus dem Institut für Psychologie der Universität Bern.
- WICKI, W. (1997), *Übergänge im Leben der Familie*, Berne: Huber.

Yesim Scherer-Korkut

# Un projet de formation pour les mères turques et leurs enfants

|  |     |
|--|-----|
| Introduction .....   | 284 |
| Femmes et immigration .....  | 284 |
| Les enfants immigrés .....   | 286 |
| L'école et les enfants immigrés .....                                  | 287 |
| Formation des parents et protection des enfants .....                  | 288 |
| Formation des mères turques et soutien de leurs enfants en Suisse .... | 290 |
| Implications pour le futur .....                                       | 296 |

## **Introduction**

*« Le pédiatre, le jardin d'enfants, le voisinage n'ont pas de rapports les uns avec les autres. Ce cours m'a permis de mettre tous ces univers en relation. »*<sup>1</sup>

Beaucoup d'enfants d'immigrants turcs en Suisse ont des problèmes scolaires et se retrouvent souvent en classes spéciales. Ils sont très minoritaires dans les formations supérieures. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, cette situation n'est pas bonne. Des facteurs divers et compliqués, tels que la situation sociale, économique et culturelle, expliquent cet état de fait.

Pour comprendre le problème, il ne suffit pas d'observer l'enfant, tant il est vrai que les enfants ne se développent pas hors de tout environnement (Bronfenbrenner, 1996). Ils vivent avec leur famille dans un monde individuel et variable, entourés de parents, de membres du même groupe ethnique et des institutions dans lesquelles ils doivent s'intégrer. Ces trois domaines – décrits par Bronfenbrenner comme le microsystème, le macrosystème et l'exosystème – s'influencent les uns les autres. Cela se vérifie également pour les enfants d'immigrants: ils vivent dans une famille qui a ses spécificités, se situant elle-même par rapport à une appartenance ethno-religieuse, ces deux domaines trouvant à leur tour une place dans un pays d'immigration disposant de ses propres institutions et coutumes. Chacun de ces systèmes et sous-systèmes possède une influence sur les autres, mais il y a des lacunes dans les liens situés entre ces domaines. En conséquence, les immigrants ont souvent des difficultés d'adaptation, ils ne sont pas en mesure de jeter des ponts et d'assurer par là la progression de leurs enfants.

Encourager les enfants en soutenant leurs familles: c'est une idée relativement nouvelle et pleine de promesses. Le présent article relate comment un tel projet a vu le jour. Des mères turques ont été formées à pouvoir inciter leur enfant à entrer à l'école.

## **Femmes et immigration**

L'immigration est particulièrement synonyme d'isolement pour les femmes, qui laissent leur famille derrière elles, ce qui fragilise leur stabilité psychique. Un exemple parmi d'autres: les femmes turques qui viennent d'une région rurale ne peuvent plus, une fois dans notre pays, se retrouver autour de la fontaine du village, lieu traditionnellement privilégié pour les échanges d'informations et les contacts de tous genres (Huth & Micksch,

1. Les citations des femmes turques sont toutes tirées de Scherer-Korkut (1997).

1981). Lorsqu'elles émigrent, elles se retrouvent dans un petit appartement, sans contact avec les autres femmes, sans relations suivies avec les membres de leur famille proche et dans un environnement étranger. Elles doivent s'occuper de leurs enfants, ce qui les oblige à passer beaucoup de temps chez elles et les empêche d'apprendre correctement la langue de leur pays d'immigration. Certaines familles conservatrices cultivent encore ces inconvénients. Cela conduit inévitablement à un tarissement des sources d'informations et à des lacunes dans celles qui viennent du monde extérieur, ce qui renforce la dépendance des femmes vis-à-vis de leur mari. Williams et Carmichael (1985) montrent dans leur travail comment l'isolement de ces femmes, confinées à la maison avec des enfants en bas âge, éloignées de leur famille d'origine, souffrant de l'absence de soutien de la part de leur mari et de relations lacunaires avec leur voisinage, engendre une importante tendance à la dépression.

Une étude canadienne (Lynam, 1985) montre que les femmes immigrantes connaissent approximativement les ressources dont elles auraient besoin mais ne disposent pas des informations nécessaires pour savoir comment utiliser ces ressources, avec pour résultat qu'elles se tournent vers leur mari ou leurs enfants pour trouver auprès d'eux de quoi remplir leurs besoins. Lynam répertorie trois groupes de personnes susceptibles d'apporter un soutien aux femmes immigrantes: la famille, les personnes du même groupe ethnique (*Insider*) et les personnes qui ne sont pas du même groupe ethnique, et qui font partie des ressources inconnues (*Outsider*). Le mari et les enfants sont tout naturellement les personnes de référence vers lesquelles les femmes souffrant d'isolement se tournent en premier. Ensuite, elles font appel aux compétences du groupe ethnique, et enfin à celles du monde extérieur, inconnu. C'est seulement lorsque le soutien de la famille et des *Insider* ne suffit plus que les femmes se décident à nouer des liens avec l'extérieur. Elles prennent part à un cours, par exemple, ou essaient de nouer des contacts avec le voisinage.

La littérature concernant les immigrants turcs dans les pays d'Europe est assez complète. Il faut remarquer qu'il n'existe pas un type universel de «femme turque», qui réagirait toujours de la même manière aux problèmes de l'immigration (Esser, 1982; Kadioglu, 1985; Neusel, 1993). Kudat (1982) relate dans son travail l'angoisse des femmes ne comprenant pas la langue, parachutées dans un milieu étranger, éloignées de leurs rituels familiaux et qui se trouvent donc pratiquement obligées de développer à leur tour un certain rejet de l'extérieur. Marmor (1988) décrit la réaction des femmes venant de régions rurales de Turquie qui ressentent l'environnement en Allemagne comme étant hostile, développant par là même un grave sentiment d'isolement. Cela peut avoir d'autres conséquences: ces femmes exagèrent

parfois l'importance de leurs propres traditions et s'enferment résolument dans leurs maisons. Comme Kudat le montre, ces femmes peuvent aussi développer des processus compliqués qui les conduisent à prendre soudain des décisions importantes. Dans ce cas, cela peut éventuellement engendrer une nouvelle forme de liberté, qui va même parfois jusqu'à une sorte de matriarcat caché (Nauck, 1995). Lorsque la femme travaille, elle gagne de l'argent et peut jouer un autre rôle que celui de mère de famille. Cependant, une activité professionnelle extérieure engendre elle-même un certain stress, les travaux que ces femmes trouvent étant souvent éprouvants, ce qui provoque de nouveau des influences négatives sur la famille.

## Les enfants immigrés

Qu'arrive-t-il aux enfants? Je parle en toute connaissance de cause des «enfants immigrés», car cette notion est courante dans la littérature. Dans le langage courant, on parle souvent des «enfants de travailleurs étrangers» ou des «enfants des étrangers», ce qui introduit une différenciation par rapport aux enfants indigènes. Cette différenciation diminue cependant le sentiment de responsabilité de la majorité vis-à-vis de la minorité.

Les enfants immigrés ont des problèmes de scolarisation. Les difficultés scolaires des enfants turcs immigrés ont été évoquées dans une quantité d'études dans tous les pays d'Europe. Les enfants turcs ne sont pas dans la même situation que les enfants indigènes. La stimulation que les enfants sont censés trouver dans le foyer familial n'est pour beaucoup d'entre eux pas suffisante pour favoriser le succès scolaire, car les parents ne réalisent pas à quel point le système scolaire du pays d'immigration est différent du système turc.

En Suisse, on a fait essentiellement des recherches sur les enfants immigrants venant d'Italie. En ce qui concerne les enfants turcs, il existe beaucoup moins de littérature. Les statistiques du Département de l'instruction publique du canton de Zurich (1995; 1996) montrent que les enfants étrangers sont proportionnellement en surnombre dans les classes spéciales (tableaux 1 et 2).

Dans les cycles secondaires, les enfants immigrés occupent proportionnellement les niveaux les plus bas (*Oberschule*) par rapport aux niveaux supérieurs (*Realschule* et *Sekundarschule*)<sup>2</sup>.

2. Les systèmes scolaires étant différents selon les cantons, on conservera dans cet article les termes allemands (valables pour le canton de Zurich), et on indique ici les débouchés possibles. La *Oberschule* correspond à la primaire supérieure, se termine à 15 ans et permet d'entrer en préapprentissage; la *Realschule* se termine à 15 ans et permet d'entrer en apprentissage ou dans une école professionnelle; la *Sekundarschule* correspond au cycle et permet d'entrer au gymnase (note du traducteur).

Tableau 1  
**Les enfants immigrés dans le canton de Zurich en 1995  
(en pourcentage de tous les enfants)**

|  |       |
|--|-------|
| Ecole enfantine  | 25,3% |
| Ecole primaire   | 23,3% |
| Classes spéciales de l'école primaire                        | 55,0% |
| Ecole secondaire (< gymnase)                                 | 14,1% |
| <i>Realschule</i> (< apprentissage, école de commerce, etc.) | 32,6% |
| <i>Oberschule</i> (< préapprentissage)                       | 69,6% |
| Gymnase  | 7,6%  |
| Classes spéciales de l'école secondaire                      | 73,5% |
| Ecole professionnelle  | 10,0% |
| Total des niveaux secondaires                                | 23,8% |

## **L'école et les enfants immigrés**

Selon Kuyk (1995), on peut discerner deux modèles scolaires différents. Un modèle statique, dans lequel l'enfant doit s'adapter à l'école. Dans ce modèle, les meilleurs élèves seuls arriveront à pénétrer les niveaux scolaires supérieurs. L'autre modèle au contraire offre une chance à chaque élève. Le premier modèle part du principe que l'enfant possède une aptitude à la scolarité dès le début, dans le second modèle on n'espère pas seulement que cette aptitude existe, mais on essaie de la stimuler. Le premier âge des enfants est donc primordial dans cette optique, car plus vite on les stimule, plus les effets seront positifs à moyen terme.

La famille joue un rôle important pour favoriser le succès des enfants à l'école. C'est en famille en effet que l'enfant apprend à nouer des contacts, à gérer des conflits et à acquérir confiance et estime envers les autres. Les valeurs qu'une famille reçoit de son cercle culturel sont transmises aux enfants et elles influencent durablement le comportement et la réussite des enfants à l'école.

Les chances de succès scolaire des enfants immigrants sont réduites, entre autres, à cause des différences existant entre les valeurs familiales et celles

Tableau 2  
**Les élèves dans le canton de Zurich  
 selon le type d'école et la nationalité, 1995**

|                   | Ecole<br>primaire | Ecole<br>secondaire | <i>Realschule</i> | <i>Oberschule</i> | Classes<br>spéciales<br>A-D | Classes<br>spéciales<br>E | Total           |
|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------|
| Suisses           | 53 008<br>76,7%   | 13 117<br>85,5%     | 7 316<br>67,0%    | 600<br>30,4%      | 1 802<br>49,8%              | 16<br>2,2%                | 75 859<br>74,6% |
| Etrangers         | 16 091<br>23,3%   | 2 230<br>14,5%      | 3 608<br>33,0%    | 1 374<br>69,6%    | 1 820<br>50,2%              | 728<br>97,8%              | 25 851<br>25,4% |
| Total<br>(absolu) | 69 099            | 15 347              | 10 924            | 1 974             | 3 622                       | 744                       | 101 710<br>100% |
| Turcs             | 1 678<br>2,4%     | 159<br>1,0%         | 343<br>3,1%       | 143<br>7,2%       | 196<br>5,4%                 | 55<br>7,4%                | 2 574<br>2,5%   |

qu'on professe à l'école. Lorsque les expériences préscolaires sont très différentes de celles des autres enfants, on arrive rapidement à une incompréhension mutuelle et à une stigmatisation des différences. L'échec scolaire est souvent dû à une mauvaise intégration sociale. Lorsque les enfants quittent l'école, ils sont souvent mal intégrés et vivent en marge de la société.

### Formation des parents et protection des enfants

*«Je n'aurais jamais pensé qu'un enfant de 4 ans pouvait apprendre tant de choses, comme par exemple la différence entre un rectangle et un triangle. J'ai déjà élevé deux enfants, et je n'avais jamais vu ça parce que je ne les avais jamais encouragés et soutenus de cette manière. Dans ce cours, j'ai appris qu'on pouvait demander beaucoup aux enfants.»*

Si on veut permettre aux enfants immigrés de suivre une formation qui leur soit profitable, un bon moyen consiste à former les parents. Au lieu de concentrer tous les efforts sur les enfants, le soutien de la famille tout entière donne de très bons résultats. Aux USA, cette méthode est pratiquée depuis les années 60.

Strom et Daniels (1985) proposent d'aider les familles immigrantes et de soutenir l'éducation des enfants en associant les familles au processus d'ap-

prentissage en les préparant à vivre dans la société allemande. Cabral (1985) s'exprime également sur le sujet. Une intégration dans la société implique que la famille sorte de son isolement, puisse s'ouvrir au monde extérieur et soit prête à donner à ses enfants les moyens de passer d'une culture à une autre. En observant la famille, la société, l'école et le groupe ethnique comme des systèmes distincts, on ne peut comprendre toute la portée du problème. Bronfenbrenner (1996) donne un nouveau point de vue en décrivant le « mesosystème » qui porte l'accent sur les relations établies entre les différents systèmes. Ce mesosystème est souvent lacunaire pour les enfants immigrants. Celui-ci en effet doit pouvoir compter sur une famille solide et stable qui le soutient et l'aide à ne pas se trouver en échec scolaire. Et une famille solide et stable peut exister quand elle a accès aux informations et aux connaissances, ce qui lui permet d'avoir confiance en soi.

Un soutien précoce peut représenter, pour un enfant immigrant dont les ressources sont pauvres, une véritable planche de salut. Des projets allant dans ce sens existent depuis trente-cinq ans. Les exemples les plus anciens connus sont « *Head Start* » (1965), « *Home Start* » (1971) aux USA, et « *HIPPY* » (1970) en Israël. *HIPPY* est un projet de soutien précoce qui permet d'intervenir très tôt auprès des parents lors de l'immigration. Le projet a vu le jour au moment où une vague d'immigrants est arrivée en Israël, en provenance de plusieurs pays différents. La plupart des arrivants n'avaient pratiquement aucune connaissance de la langue du pays d'accueil et ils disposaient d'un niveau de formation très rudimentaire. Ces immigrants éduquaient leurs enfants selon des principes complètement différents de ceux des parents israéliens. On a réuni les mamans dans des groupes auxquels on a fourni un matériel de soutien en leur expliquant comment le transmettre aux enfants. On a propagé des informations exhaustives sur les possibilités d'éducation, sur les processus de développement des enfants, ce qui a conduit les mères à mieux comprendre les besoins de leur progéniture. Les enfants dont les mères avaient bénéficié de ce soutien ont pu s'intégrer dans le système scolaire plus facilement que les autres (Kiefl, 1993).

Le projet *HIPPY* a été utilisé pour la première fois en dehors d'Israël par la Turquie (Kagitcibasi, Sunar & Bekman, 1998). Ensuite, les Pays-Bas, les USA, l'Allemagne, l'Afrique du Sud et la Suisse (Scherer-Korkut, 1997) ont expérimenté le projet. En Turquie, le programme a rencontré un très grand succès. Le programme de formation se base sur une forte solidarité familiale, solidarité qui représente en Turquie une importante valeur de société. Aujourd'hui encore, dans plusieurs villes d'Anatolie, des cours de ce type sont organisés. Les recherches faites sur ces projets ont révélé un taux de réussite appréciable. Les enfants ont montré de meilleures dispositions d'apprentissage et obtenu des succès scolaires sensibles.

## Formation des mères turques et soutien de leurs enfants en Suisse

« *Ce cours m'a beaucoup plu. Je sortais de mon isolement chaque fois que j'y allais, une fois par semaine, et je retrouvais des amies. Auparavant, je ne sortais jamais de la maison, et je n'avais jamais pris part à des programmes comme celui-là.* »

Le projet mené en Suisse pour la formation des mères turques a été essentiellement inspiré du projet *HIPPY* réalisé en Turquie. Quelques changements ont été nécessaires pour que le cours corresponde aux besoins de la Suisse. Vingt-huit mères turques vivant en Suisse et 34 enfants âgés de 3 à 6 ans y ont pris part. Il a été difficile de trouver des participantes. L'accès aux adresses des personnes visées n'était pas aisément disponible (Scherer-Korkut, 1997). Les mères venaient toutes des couches défavorisées de la population. Il n'y avait aucune mère analphabète dans le groupe, mais la plupart disposaient seulement d'une scolarisation de base de cinq ans. Toutes les mères ont pris part régulièrement au programme de scolarisation et de soutien de deux heures par semaine pendant six mois, malgré des problèmes de grossesses, de naissances ou de maladies. Un groupe de jeu était à disposition des enfants pendant les heures de cours, où ils étaient pris en charge par des personnes spécialement engagées pour l'occasion. La première heure du cours hebdomadaire était consacrée à différents thèmes en rapport avec le développement et l'éducation des enfants (communication, développement de l'enfant, comportement éducatif, discipline, par exemple). Pendant la deuxième heure, les mères apprenaient différents exercices cognitifs qu'elles pouvaient pratiquer ensuite avec leurs enfants à la maison. Cette deuxième partie était très structurée.

Les 28 mères qui ont participé au cours ont été réparties en deux groupes de 14, les réunions avaient lieu pour l'un des groupes à Wallrüti, un quartier de Winterthur, et pour l'autre au centre ville. L'âge moyen des participantes se situait autour de 32,2 ans (entre 25 et 39 ans). Le projet était soutenu par l'association paritaire (*Paritätische Vereinigung Winterthur*) et l'association des parents turcs de Winterthur.

Les participantes ont répondu à des interviews structurées avant le début du cours et après sa conclusion. Une partie des questions appelaient des réponses ouvertes, certaines questions étaient à choix multiple. Toutes les interviews ont été enregistrées. À l'aide de l'instrument PARI (*Parental Attitude Research Instrument*; Küçük, 1987), les opinions des parents, leurs points de vue et les changements de leur manière de voir ont pu être mesurés. Les enfants des participantes ont également été testés avant et après le cours, en l'occurrence par un test K-ABC (*Kaufmann Assessment Battery for*

*Children*; Mechlers, 1991), le test du bonhomme (Harris, 1963) et un questionnaire visuel (Lauster & Lauster, 1987). Nous vous présentons plus loin les résultats qualitatifs et quantitatifs de cette recherche.

On a observé chez les mères un changement d'attitude très net, dans la mesure où elles ont eu moins tendance à surprotéger leur enfant, à évacuer leur rôle de femme au foyer (voir tableau 3). La surprotection rend les enfants dépendants, et ils risquent de souffrir de lacunes dans leur confiance en soi. Les mères particulièrement malheureuses et souffrant de solitude ont tendance à compenser ces sentiments en adoptant un comportement surprotecteur qui se développe d'autant mieux qu'étant souvent enfermées à la maison, elles consacrent toute leur attention à l'enfant. Plusieurs mères ont dit qu'elles avaient désiré un enfant pour casser leur sentiment de solitude. Le rejet du rôle de mère au foyer est aussi un indice de l'isolement et du mal-être; durant le cours, il a diminué comme prévu, ce que nous considérons comme un résultat positif de cette étude.

Les femmes qui ont participé au cours ont pu s'ouvrir au monde extérieur après la fin du cours. Elles ont par là même adopté dans une certaine mesure une nouvelle manière de penser et de voir les choses. Le soutien qui leur était

Tableau 3  
**Changement d'attitude des mères (PARI) grâce au projet**

|                                       | Test préalable |    | Test après le cours |    | Comparaison |      |
|---------------------------------------|----------------|----|---------------------|----|-------------|------|
|                                       | Moyenne        | Nb | Moyenne             | Nb | t           | p    |
| Surprotection                         | 44,68          | 28 | 40,61               | 28 | 3.60        | <.01 |
| Partage des tâches entre père et mère | 28,32          | 28 | 29,21               | 28 | -1.13       | —    |
| Rejet du rôle de femme au foyer       | 28,00          | 28 | 25,86               | 28 | 2.03        | <.05 |
| Problèmes de couple                   | 14,36          | 28 | 14,68               | 28 | -0.42       | —    |
| Discipline et usage de pressions      | 32,07          | 28 | 30,32               | 28 | 1.49        | —    |
| Total PARI                            | 147,43         | 28 | 140,68              | 28 | 2.32        | <.05 |

Remarque: les tableaux ont été simplifiés pour faciliter la compréhension. Pour les données exactes et complètes, voir Scherer-Korkut (1997).

proposé leur a permis de développer une énergie de vie différente, ce qui a entraîné un mieux-être et leur a permis d'accepter plus facilement leur situation de mère et de femme au foyer.

Une étude nuancée des changements de comportement et d'attitude des mères a permis de mettre en évidence une différence intéressante entre les deux groupes de femmes. Les deux groupes étaient équilibrés du point de vue socio-économique et ils ont montré des dispositions relativement semblables au changement, mais leur conception de l'éducation était différente. Le groupe de Wallrüti privilégiait davantage les relations de surprotection et avait une notion plus stricte de la discipline que celui du centre ville (tableau 4). On peut expliquer ce phénomène par le lieu d'habitation des mères: Wallrüti est un quartier tranquille largement peuplé de famille turques. Ce groupe s'est montré plus conservateur au début, et il l'est resté malgré la fréquentation du cours. Les mères de Wallrüti ont exprimé à diverses reprises qu'elles ressentaient une pression du groupe dans la conception du cours. Le groupe du centre ville s'est montré plus ouvert; on peut penser que les mères de ce groupe avaient choisi de vivre au centre ville pour ce genre de raisons. En tout cas, cette différence montre à l'évidence que le groupe des mères turques n'est pas homogène.

Tableau 4  
**Différences dans l'attitude des mères (PARI)  
 selon leur lieu d'habitation**

|                                       | Wallrüti |    | Ville de Winterthour |    | Comparaison |      |
|---------------------------------------|----------|----|----------------------|----|-------------|------|
|                                       | Moyenne  | Nb | Moyenne              | Nb | t           | p    |
| Surprotection                         | 45,00    | 14 | 36,21                | 14 | 3.10        | <.01 |
| Partage des tâches entre père et mère | 29,21    | 14 | 29,43                | 14 | -0.17       | <.01 |
| Rejet du rôle de femme au foyer       | 26,07    | 14 | 25,71                | 14 | 0.14        | —    |
| Problèmes de couple                   | 16,71    | 14 | 12,64                | 14 | 2.47        | <.05 |
| Discipline et pressions extérieures   | 34,29    | 14 | 26,36                | 14 | 3.09        | <.01 |
| Total PARI                            | 151,28   | 14 | 130,35               | 14 | 3.10        | <.01 |

L'âge des mères semble jouer un rôle sur leur comportement en matière d'éducation. Les mères plus âgées semblaient favoriser la surprotection et une discipline plus stricte (Scherer-Korkut, 1997, p. 120).

A la fin du cours, les mères ont donné elles-mêmes une estimation des changements survenus dans leur comportement. Elles ont dit avoir développé un sentiment de bien-être. Cela signifie que celles d'entre elles qui ont pu changer grâce à l'étude étaient plus satisfaites d'elles-mêmes (*op.cit.*, p. 121). Les mères, lorsqu'elles ont constaté par elles-mêmes ces changements, ont pu les intégrer à leur vie de tous les jours. On a constaté une corrélation négative entre l'intervention de problèmes conjugaux et le sentiment d'être une bonne mère. Les femmes souffrant de problèmes conjugaux ont également développé un sentiment maternel moins positif (*op.cit.*, p. 122). Le cours a permis aux femmes de comprendre différemment leur besoin de surprotéger l'enfant et de contrôler leur refus du rôle de mère au foyer. Dans cette optique, l'estimation de soi que les mères ont développée était intéressante: elle montrait et confirmait en effet les changements intervenus dans le domaine de la surprotection et dans celui du rejet de leur rôle (*op.cit.*, p. 120). A la fin du programme, les mères ont estimé qu'elles disposaient de plus de connaissances concernant le développement et l'éducation des enfants, ce qui les rendait plus conscientes de leurs possibilités (voir tableau 5).

Tableau 5  
**Changements dans l'appréciation  
 que les mères font d'elles-mêmes grâce au projet**

|  | Test préalable |    | Test après le cours |    | Comparaison |      |
|--|----------------|----|---------------------|----|-------------|------|
|  | Moyenne        | Nb | Moyenne             | Nb | t           | p    |
| Mon sentiment de mère                          | 3,91           | 23 | 3,96                | 23 | -0.19       | —    |
| Connaissances, science                         | 3,35           | 23 | 3,74                | 23 | -2.10       | <.05 |
| Estimation de ma propre intelligence           | 3,74           | 23 | 3,83                | 23 | -0.57       | —    |
| Satisfaction de soi                            | 3,95           | 19 | 4,26                | 19 | -1.37       | —    |
| Satisfaction de la relation avec le partenaire | 4,21           | 19 | 4,16                | 19 | 0.37        | —    |

Remarque: échelle entre 1 = très négatif et 5 = très positif.

La plupart des participantes se sont montrées satisfaites des thèmes abordés dans le cours comme du cours en général. Elles se sont dites convaincues de l'utilité d'un programme de soutien de ce type. «*Je peux maintenant mieux comprendre que mon enfant est un enfant et qu'il doit vivre sa vie d'enfant. Je suis plus tolérante et j'arrive mieux à me mettre à sa place. Je dois ce changement de point de vue au cours que j'ai suivi.*» Les mères qui ont participé au cours ont pu mieux qu'avant apprécier les velléités d'autonomie de leur enfant. En outre, elles ont pu également mieux reconnaître et répondre aux exigences des enfants en ce qui concerne l'attention dont ils avaient besoin (tableau 6).

Dans le test de *Kaufmann Assessment Battery for Children* K-ABC évoqué plus haut (Melchers, 1991), les enfants ont également atteint des valeurs significativement plus élevées; le résultat du test du bonhomme s'est amélioré. Ces résultats montrent que les enfants ont pu augmenter leurs compétences dans le domaine cognitif. Les progrès concernaient essentiellement leur compréhension du tout et des détails, leur résolution de problèmes, leur coordi-

Tableau 6  
Changements dans l'appréciation des enfants par les mères

|                              | Test préalable |    | Test après le cours |    | Comparaison |      |
|------------------------------|----------------|----|---------------------|----|-------------|------|
|                              | Moyenne        | Nb | Moyenne             | Nb | t           | p    |
| Mon enfant est bien          | 4,14           | 28 | 4,11                | 28 | 0.21        | —    |
| Intelligence de l'enfant     | 4,46           | 28 | 4,32                | 28 | 1.07        | —    |
| Obéissance de l'enfant       | 3,81           | 27 | 3,96                | 27 | -0.56       | —    |
| Relation avec la mère        | 4,36           | 22 | 4,41                | 22 | -0.25       | —    |
| Autonomie de l'enfant        | 3,24           | 29 | 3,86                | 29 | -3.41       | <.01 |
| Exigence d'attention         | 3,40           | 25 | 4,48                | 25 | -7.11       | <.01 |
| Confiance en soi de l'enfant | 3,78           | 27 | 3,74                | 27 | 0.18        | —    |

Remarque: échelle entre 1 = très négatif et 5 = très positif.

nation motrice et visuelle et leur vocabulaire (tableaux 7 et 8). Il n'a malheureusement pas été possible au cours de cette étude de comparer ces résultats avec un groupe de contrôle. Le développement cognitif démontré est cependant significatif si on le compare aux valeurs normatives des tests standards. Les résultats qualitatifs de l'étude ont été répartis en deux catégories. La première partie concerne la relation mère-enfant. On a pu démontrer que ce rapport s'est amélioré grâce au cours. On a essayé de résumer ce résultat en observant différents domaines: récompense, punition, expression d'amour et de rapprochement. Il y a une diminution significative des cris et des coups (si l'on se réfère aux réponses des mères), remplacés par un comportement plus positif, fait d'explications et de discussions.

Dans la deuxième partie du cours, les mères évaluaient leur existence en Suisse. Avant l'étude, elles se plaignaient surtout de la solitude, de leur connaissance insuffisante de la langue, du mal du pays, de l'ennui de leur famille et des difficultés de contacts. Bien que les mères se sentissent encore en proie à la solitude à la fin du cours, leur attitude envers l'existence en Suisse s'était sensiblement améliorée. Leur tendance à rechercher un soutien exclu-

Tableau 7  
**Résultats du test de *Kaufmann Assessment Battery for Children***

|                                  | Test préalable |    | Test après le cours |    | Comparaison |      |
|----------------------------------|----------------|----|---------------------|----|-------------|------|
|                                  | Moyenne        | Nb | Moyenne             | Nb | t           | p    |
| Triangles<br>(valeur brute)      | 2,73           | 34 | 6,09                | 34 | -6.67       | <.01 |
| Triangles<br>(valeur standard)   | 6,19           | 27 | 8,44                | 27 | -4.66       | <.01 |
| Vocabulaire<br>(valeur brute)    | 9,27           | 34 | 10,62               | 34 | -4.84       | <.01 |
| Vocabulaire<br>(valeur standard) | 70,85          | 20 | 74,85               | 20 | -2.49       | <.05 |
| Mouvements<br>(valeur brute)     | 4,38           | 34 | 6,88                | 34 | -6.20       | <.01 |
| Mouvements<br>(valeur standard)  | 6,79           | 34 | 8,44                | 34 | -3.74       | <.01 |

Remarque: on examine pour chaque domaine les valeurs brutes et standards calculées à partir des valeurs brutes mises en rapport avec les valeurs normales en fonction de l'âge.

Tableau 8  
**Résultats du test du bonhomme**

|                                    | Test préalable |    | Test après le cours |    | Comparaison |      |
|------------------------------------|----------------|----|---------------------|----|-------------|------|
|                                    | Moyenne        | Nb | Moyenne             | Nb | t           | p    |
| Test du bonhomme (valeur brute)    | 8,32           | 34 | 12,94               | 34 | -5.08       | <.01 |
| Test du bonhomme (valeur standard) | 79,79          | 34 | 86,73               | 34 | -3,88       | <.01 |

Remarque: voir tableau 7.

sivement auprès du conjoint avait diminué. Les femmes ont aussi dit qu'elles étaient mieux informées sur le système scolaire suisse après avoir suivi le programme (tableau 9).

On constate enfin qu'après avoir suivi le cours, les mères se sont inscrites dans d'autres cours et formations (Scherer-Korkut, 1997). Cela peut être compris comme un souhait de s'ouvrir au monde extérieur.

### Implications pour le futur

*«Jusqu'à aujourd'hui, je n'avais jamais terminé quelque chose. Je me suis arrêtée au milieu de tout ce que j'ai commencé. Mais ce cours, je l'ai mené à son terme!»* Les résultats de cette recherche montrent qu'un programme de formation parentale influence positivement l'attitude des mères vis-à-vis de leur enfant ainsi que le développement cognitif et psychique de ceux-ci. Comme nous l'avons déjà dit, les mères ont fréquenté tous les cours avec assiduité,

Tableau 9  
**Connaissances du système scolaire suisse**

| Les mères avaient...    | Avant le cours | Après le cours |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Aucune idée             | 17             | —              |
| Peu d'informations      | 6              | 9              |
| De bonnes connaissances | 2              | 15             |

malgré grossesses, naissances et maladies. Les 28 mères y ont vu une chance de rencontrer d'autres mères, d'apprendre quelque chose et de faire profiter leur famille de leurs nouvelles connaissances<sup>3</sup>.

C'est avec prudence qu'on essaiera de généraliser les résultats de cette recherche. Le groupe des mères turques est en effet un groupe extrêmement hétérogène. Les femmes qui ont pris part à ce cours, en particulier, ont acquis de nouvelles connaissances et ont modifié certains fonctionnements grâce à cette expérience. Les enfants de ces femmes ont également profité de l'évolution de leur mère. Les mères ont pris conscience des nouvelles possibilités offertes par le cours et elles l'ont évalué en conséquence. Elles ont appris à mieux connaître le système scolaire suisse, leurs enfants ont été mieux préparés d'un point de vue psychique et cognitif à entrer dans ce système. Les participantes se sentaient mieux armées pour prendre contact avec le monde extérieur à la fin du cours. Sur la base de tous ces résultats, on peut dire que le projet est intéressant, non seulement en tant qu'encouragement pour les enfants, mais également comme soutien et élément d'intégration pour les familles d'immigrants turcs.

On ne peut espérer «les mêmes chances pour tous» alors que les circonstances de départ sont si différentes pour chacun et que les familles immigrées ne savent pas comment elles feront face aux difficultés inhérentes à leur condition. L'isolement rend l'échange d'informations difficile, freine un développement équilibré et empêche le soutien et l'accompagnement des enfants dans leur découverte de l'école et du monde extérieur.

Les résultats de l'étude montrent en outre que soutenir les enfants immigrants et leurs familles dans leur langue est un investissement prometteur, en se basant sur leurs valeurs, et qu'il s'avère profitable de leur apporter savoir et connaissances de notre culture par ce biais. Au lieu d'attendre qu'ils se soient intégrés, les conditions préalables nécessaires doivent être créées en tenant compte de leur propre réalité et de leur façon d'être. Les familles immigrées adoptent volontiers de nouvelles manières de faire; l'intégration se fait tout naturellement dans l'échange et la découverte des valeurs communes aux deux cultures. Personne n'y perd, tout le monde y gagne au contraire quelque chose.

3. Les analyses par cas individuel sont disponibles auprès de Scherer-Korkut (1997).

## Bibliographie

- BRONFENBRENNER, U. (1996), *The ecology of human development*, USA: Harvard University Press.
- CABRAL, F. (1985), *Integration ausländischer Kinder durch die Integration der Eltern: Eine sozioethnische Studie über portugiesische Kinder und ihre Eltern*, Würzburg: Echter.
- ERZIEHUNGSDIREKTION DES KANTONS ZÜRICH (Ed.) (1995), *Schülerinnen nach Schulzweig und Heimatstaat. Bildungsstatistik*, Pädagogische Abteilung.
- ERZIEHUNGSDIREKTION DES KANTONS ZÜRICH (Ed.) (1996), *Schülerzahlen, Klassengrößen und Ausländeranteile 1995-1996*, Bildungsstatistik, Pädagogische Abteilung.
- ESSER, E. (1982), *Ausländerinnen in der Bundesrepublik Deutschland. Eine soziologische Analyse des Eingliederungsverhaltens ausländischer Frauen*, Frankfurt: Fischer.
- HARRIS, D. B. (1963), *Children's drawing as measures of intellectual maturity: A revision and extension of the Goodenough Draw a man test*, New York: Harcourt, Brace and World.
- HUTH, C. & MICKSCH, J. (1981), *Ausländische Frauen, Interviews, Analysen und Anregungen für die Praxis*, Frankfurt am Main: Otto Lembeck.
- KADIOGLU, S. (1985), «Zur Geschichte der türkischen Frauen – vom Beginn der Tanzimatzeit bis zur Gründung der Republik», *Forum*, 85 (2), pp. 5-10.
- KAGITCIBASI, C., SUNAR, D. & BEKMAN, S. (1988), *Comprehensive preschool education project*, Final Report – Manuscript 109e, Canada: IDRC.
- KIEFL, W. (1993), «HIPPIY kommt gut an», *Soziale Arbeit*, 7, pp. 237-239.
- KÜÇÜK, S. (1987), *The validity of the Turkish form of the PARI subscales II, II, V*, Unpublished master's thesis in Bogazici University, Istanbul.
- KUDAT, A. (1982), «Personal, familial and societal impact of Turkish women's migration to Europe», in UNESCO (Ed.), *Living in two cultures* (pp. 292-304), England: Gower.
- KUYK Van, J. (1995), «From school readiness to early help in kindergarden», *Scientia Paedagogica experimentalis*, 32 (2), pp. 239-274.
- LAUSTER, U. & LAUSTER P. (1987), *Der Schulreifetest: Spielerisch fördern ohne Leistungsdruck für 4-7 jährige*, München: Kösel.
- LYNAM, M. J. (1985), «Support network developed by immigrant women», *Social Sciences and Medicine*, 21 (3), pp. 327-333.
- MARMOR, J. A. (1988), «Health and health seeking behavior of Turkish women in Berlin», in P. Whaelehan et al. (Eds), *Women and health: Cross-cultural perspectives* (pp. 84-96), Massachusetts: Granbay.

- MELCHERS, P. (1991), *Kaufman assessment battery for children: K-ABC. Deutschsprachige Fassung*, Frankfurt am Main: Swets & Zeitlinger.
- NAUCK, B. (1985), «Heimliches Matriarchat» in Familien türkischer Arbeitsmigranten? Empirische Ergebnisse zu Veränderungen der Entscheidungsmacht und Aufgabenallokation», *Zeitschrift für Soziologie*, 14 (6), pp. 450-465.
- NEUSEL, A. (1993), «Als Türkin in BRD – Frauen im Gespräch», in A. Esin et al., *Die türkische Frauenbewegung*, 125, Universität Karlsruhe.
- SCHERER-KORKUT, Y. (1997), *A mother training and early enrichment program for Turkish low S.E.S. women and their children in Switzerland*, Dissertation from University of Zurich, Zurich: Studenten-Druckerei.
- STROM, R., DANIELS, S., WURSTER, S., BETZ, M. A., GRAF, P. & JANSEN, L. (1983), «Childrearing attitude assessment as a prelude to integrating foreign families», *Journal of Marriage and the Family*, November, pp. 961-963.
- STROM, R., WURSTER, S., BETZ, M., DANIELS, S., GRAF, P. & JANSEN, L. (1984), «A comparison of west German and guestworker parents' childrearing attitudes and expectations», *Journal of Comparative Family Studies*, 15 (3), pp. 427-439.
- STROM, R. & DANIELS, S. (1985), «Immigrant parents' childrearing expectations», *Scientia Paedagogica experimentalis*, 22 (2), pp. 302-312.
- WILLIAMS, H. & CARMICHAEL, C. (1985), «Depression in mothers in a multiethnic urban industrial municipality in Melbourne. Aetiological factors and effects on infants and preschool children». *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 26 (2), pp. 277-288.



Marco Hüttenmoser

## La famille et l'environnement

|  |     |
|--|-----|
| Introduction .....   | 302 |
| Vivre en « îlots d'habitation », une incitation à l'apprentissage? ..... | 302 |
| Les « îlots d'habitation » : l'apprentissage sous caution .....          | 303 |
| Vivre dans un environnement défavorable .....                            | 306 |
| Comparaison : environnement et places de jeu .....                       | 307 |
| Réflexions .....   | 308 |
| Mesures et utopies .....   | 310 |
| Etre fort sur son île .....  | 312 |

## **Introduction**

La famille évolue aujourd'hui au beau milieu de champs de forces qui l'obligent à s'adapter continuellement. Nous ne manquons pas de conseils et de propositions de toutes sortes pour comprendre comment réussir au mieux cette adaptation; mais lorsqu'il s'agit d'émettre des idées pour que la société change elle aussi, et s'adapte pour offrir à la famille de meilleures conditions d'existence et aux enfants une alternative pour grandir sainement, les plus ingénieux se taisent. Ceux qui ont voulu contraindre la société à s'adapter aux gens ont perdu leur bel optimisme au combat. Désormais, c'est à peine si quelqu'un ose encore penser un avenir plus humain. Je pense quant à moi que c'est le moment ou jamais de porter un regard critique sur la société, quitte à être parfois qualifié d'utopiste. Mes utopies en effet sont si simples à réaliser qu'elles pourraient commencer demain.

Le présent article se base sur les données collectées dans le cadre de la recherche du Fonds national «L'enfant citadin», et sur une enquête de contrôle de moindre ampleur effectuée sur le terrain<sup>1</sup>. La question de l'accès possible et sans danger des enfants à des espaces de jeu situés à proximité de leurs lieux d'habitation a servi de point de départ à notre recherche. L'objectif était de saisir quelle importance ces espaces pourraient bien avoir pour un développement sain des enfants de 0 à 5 ans et leur influence sur le quotidien familial.

## **Vivre en «îlots d'habitation», une incitation à l'apprentissage?**

La vie est ainsi organisée que nous devons sans cesse bouger pour nous rendre dans les lieux, parfois très éloignés les uns des autres, qui abritent nos nombreuses activités. Heureusement pour nous, les moyens de communications et les transports modernes ont tissé des réseaux très denses entre ces différents îlots. Une première conséquence de cet incessant mouvement est que les lieux d'habitation s'appauvrissent. Nous sommes reliés à la moitié du monde depuis notre salon, mais notre environnement proche offre de moins en moins d'espace libre et de possibilités de bouger sans danger. Il sert avant

1. Dorothee Degen-Zimmermann et Judith Hollenweger (à temps partiel) ont travaillé sur le projet sous la direction de Marco Hüttenmoser. Les résultats complets sont disponibles auprès de Hüttenmoser et Degen-Zimmermann (1995). Les résultats de l'enquête de contrôle effectuée dans une région rurale ont été publiés dans le rapport de Marco Hüttenmoser (1996).

tout de lieu de passage et de transit, ou de lieu de parcage pour les centaines de véhicules qui nous permettent de nous déplacer.

La question se pose donc de savoir quelle influence cet appauvrissement de l'environnement d'habitation peut avoir sur l'existence des jeunes enfants et de leurs familles. Comment vivons-nous notre « insularisation » (et notre isolement croissant)? Dans leur publication « *Orte und Zeiten der Kinder* », Zeiher et Zeiher (1994) ont longuement rapporté les résultats de leur recherche sur ce thème de « l'insularisation ». Et le couple de chercheurs parvient à des conclusions plutôt optimistes. Ils ne nient pas les difficultés auxquelles les enfants sont confrontés à cause de cette tendance irrépressible, mais selon eux ces difficultés permettent aux enfants de développer certaines compétences, comme par exemple un apprentissage précoce de l'utilisation des moyens de transport publics ou une adaptation, tôt ou tard indispensable, aux moyens de communication modernes. Les obstacles conduiraient à des processus d'apprentissage. Il en découlerait certes pour l'enfant des contraintes nouvelles, l'obligation par exemple de planifier ses activités et de contrôler sa spontanéité, et la nécessité pour lui de prendre rendez-vous pour aller jouer. Il est vrai, en effet, qu'il est devenu pour le moins difficile aux enfants de simplement retrouver leurs camarades de jeu devant la porte de l'immeuble. De ce point de vue, l'insularisation encouragerait une autonomie de l'enfant.

Les recherches de Zeiher et Zeiher reposent sur des exemples trouvés auprès d'enfants scolarisés vivant dans différents quartiers de la ville de Berlin. Leurs résultats sont certes plausibles, mais ils concernent des enfants de 10 ans et plus. Une réflexion se basant sur la psychologie du développement de l'enfant fait ici défaut. La question reste ouverte de savoir si l'insularisation représente vraiment pour les jeunes enfants une alternative à entrer dans un processus d'apprentissage, ou si les inconvénients et les dangers inhérents à ce mouvement sont plus importants que les avantages.

### **Les « îlots d'habitation » : l'apprentissage sous caution**

A la différence de Zeiher et Zeiher, nous avons axé nos recherches plus particulièrement sur l'observation d'enfants de 5 ans. Une enquête faite auprès d'un échantillonnage représentatif, complétée par des observations, des tests et des interviews circonstanciées, nous a servi de matériel de réflexion. Nous avons effectué nos recherches en milieu urbain et partiellement aussi en milieu rural, et avons comparé des enfants ayant la possibilité d'aller jouer dehors sans être accompagnés d'un adulte (pour simplifier, cette catégorie est nommée ci-après le groupe des *enfants vivant dans un environnement favo-*

nable) avec des enfants qui ne peuvent sortir sans être constamment accompagnés d'une personne qui les surveille (cette catégorie est nommée ci-après le groupe des *enfants vivant dans un environnement défavorable*). Pour pouvoir comparer ces deux groupes (*enfants vivant dans un environnement favorable* et *enfants vivant dans un environnement défavorable*), nous avons observé des enfants qui ne sont pas pris en charge par des institutions ou des personnes extérieures plus de quatre demi-journées par semaine. Nous avons essentiellement enquêté en ville de Zurich. Nous avons confronté par la suite une partie de nos résultats avec ceux obtenus dans une région rurale (Hüttenmoser, 1996).

A la comparaison, les différences entre les deux groupes sont frappantes. Parmi les enfants vivant en milieu urbain dans un environnement favorable, 54% d'enfants passaient en moyenne plus de deux heures par jour à l'extérieur. Pour le groupe vivant en milieu urbain dans un environnement défavorable, seuls 12% des enfants passaient autant de temps quotidiennement à l'extérieur. Parmi le groupe des enfants vivant en milieu rural dans un environnement favorable, 64% d'entre eux passaient plus de deux heures par jour à l'extérieur; parmi le groupe des enfants vivant en milieu rural dans un environnement défavorable, ils étaient seulement 48%. En milieu rural, plusieurs familles possèdent un jardin; il n'est pas nécessaire qu'un adulte surveille constamment les enfants lorsqu'ils y jouent, ce qui explique que les enfants vivant en milieu rural passent globalement plus de temps à l'extérieur que les enfants citadins. Indépendamment des différences entre ville et campagne, nos résultats nous ont montré également que les enfants de tous milieux sont rarement accompagnés plus de deux heures par jour à l'extérieur par leurs parents. Les exigences familiales et ménagères ne laissent pas aux mères le temps de profiter de longues «récréations» de ce genre.

Ces résultats confirment des données plus anciennes selon lesquelles une corrélation existait entre qualité de l'environnement et durée du temps passé au grand air (Appleyard & Lintell, 1972; Bargel, Fauser & Mundt, 1982; Schmidt-Denter, 1983).

Le nombre de camarades appartenant au réseau social de l'enfant, et l'intensité des contacts avec le voisinage sont également fortement déterminés par l'environnement. Le réseau social des enfants vivant en milieu urbain dans un environnement favorable compte environ 8,8 camarades; celui des enfants vivant dans un environnement défavorable compte seulement 2,4 camarades environ. Les enfants aiment également aller jouer les uns chez les autres: un enfant vivant en milieu urbain dans un environnement favorable rend visite à environ 3,8 camarades par semaine; dans un environnement urbain défavorable, il rend visite à 1,7 enfants environ par semaine. Pour la campagne, les enfants vivant dans un environnement favorable comptent en-

viron 5,6 camarades dans leur réseau social, et 3,7 seulement lorsqu'ils vivent dans un environnement défavorable. Les enfants de la campagne vivant dans un environnement favorable se rendent chez 3,8 enfants par semaine, et seulement chez 2,7 enfants lorsqu'ils vivent dans un environnement défavorable. Le nombre de camarades faisant partie du réseau social est probablement moins élevé en milieu rural parce que moins d'enfants vivent dans l'environnement proche. De plus, certains enfants du réseau social fréquentent probablement une garderie ou un jardin d'enfants, ce qui diminue le nombre de copains disponibles pendant toute la journée.

Nos recherches confirment ainsi les résultats de Engelbert (1986) et Blinkert (1993). Pour généraliser, on peut affirmer avec eux qu'un environnement défavorable, que ce soit à la ville ou à la campagne, a des conséquences importantes sur le degré d'isolement des enfants.

Il est étonnant de constater que l'isolement de l'enfant vivant dans un environnement défavorable touche également les parents. Les parents d'enfants vivant dans un environnement urbain favorable comptent en moyenne 19 personnes, amis ou connaissances, parmi le voisinage; les parents d'enfants vivant en milieu urbain défavorable en comptent environ 10. Les mères entreprennent parfois des excursions ou organisent des fêtes pour leurs enfants: elles invitent alors en moyenne 6 voisines lorsqu'elles vivent dans un environnement urbain favorable, et 3,3 voisines lorsqu'elles vivent dans un environnement urbain défavorable. En milieu rural, les chiffres varient proportionnellement de la même façon selon l'environnement favorable ou non de la famille.

C'est le trafic des véhicules privés qui détermine essentiellement l'environnement. Un lieu d'habitation dans un environnement à fort trafic constitue pour les jeunes enfants la première raison de l'interdiction d'aller jouer dehors sans être accompagnés. En ville, environ 76% des parents disent ne pas permettre à leur enfant d'aller jouer dehors sans être accompagné. En milieu rural, ils sont plus de 87% à ne pas permettre aux enfants d'aller jouer dehors sans être accompagnés.

Le quotidien des enfants vivant dans un environnement urbain défavorable, plus adapté au trafic routier qu'aux jeux enfantins, se caractérise donc essentiellement par des possibilités d'action restreintes et peu de contacts avec d'autres enfants. On peut supposer que ces conditions de vie dues à l'environnement ont une influence sur le développement de l'enfant. Nous avons pu vérifier cette hypothèse auprès d'un groupe de 20 enfants vivant dans différents environnements. Plusieurs tests ont démontré que les enfants grandissant dans un environnement défavorable présentaient à l'âge de 5 ans certains retards de développement. Ces retards étaient particulièrement visibles dans les domaines du développement moteur et social, ainsi que dans

le développement de l'autonomie de l'enfant (données exactes in Degen-Zimmermann, Hollenweger & Hüttenmoser, 1992).

## **Vivre dans un environnement défavorable**

De nouvelles théories visant à déterminer l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant soulignent que l'enfant réagit moins à l'environnement en soi qu'à la manière dont on met cet environnement à sa disposition (Schneewind, Beckmann & Engfer, 1983; Kaufmann et al., 1980; Scarr, 1992). Sans nier l'importance de ce phénomène de transmission, on peut toutefois affirmer que tirer des relations de cause à effet en généralisant n'a pas grand sens. Chaque détail de l'environnement possède en effet ses propres particularités qu'il est plus ou moins possible de rendre accessibles à l'enfant. La question de l'influence des médias, et particulièrement de la télévision, reste ouverte, lorsqu'il s'agit de ce processus de transmission. Mais comment, dans un environnement tout simplement impraticable ou complètement asphyxié par la circulation, peut-on espérer transmettre à l'enfant l'idée qu'il peut aller y installer son terrain de jeu? Sauf en déménageant, les parents n'ont pas beaucoup de possibilités de transmettre quoi que ce soit pour certains types d'environnement.

En réalité, les parents vivant avec leurs enfants dans un environnement défavorable font de gros efforts pour compenser cette mauvaise situation vis-à-vis de leurs enfants: ils sont par exemple plus nombreux que les autres à inscrire leurs enfants dans des groupes de jeu (55% en milieu urbain défavorable contre 44,8%); ils effectuent beaucoup plus de visites chez les proches et la parenté (38,5% en milieu urbain défavorable contre 21,8%); ils entreprennent des excursions et des promenades plus fréquentes (55,3% contre 44,8%); enfin, ils fréquentent beaucoup plus les places de jeu publiques (62,4% contre 26,3%); la question posée aux parents était: «Combien de fois par semaine organisez-vous telle activité?» les pourcentages cités correspondent à la réponse «2 à 5 fois par semaine».

Le problème est que des activités accompagnées (et par conséquent d'ailleurs forcément sporadiques) ne peuvent pas remédier complètement au manque d'activité motrice, à la carence de contacts sociaux et aux lacunes dans l'apprentissage de l'autonomie (voir les chiffres évoqués plus haut concernant la fréquence des jeux en plein air pour les enfants). Les efforts des parents qui vivent avec leurs enfants dans un environnement défavorable pour en limiter autant que possible les inconvénients ne sont certainement pas dénués d'importance. Selon les données que nous avons sur le développement de l'enfant, ils n'ont cependant qu'une efficacité limitée. Les déficits

constatés dans le développement des enfants ainsi défavorisés n'ont pas pu être compensés par ce biais.

Il faudrait compléter notre recherche en discutant de la situation des enfants pris en charge par des institutions ou des tierces personnes pendant la semaine. Ceux-ci en effet passent par une double socialisation (Dencik, 1989) qui peut être considérée comme un avantage pour les enfants croissant dans un environnement défavorable et qui sont par là même plus dépendants de leurs parents. Si les enfants ont suffisamment d'espace libre dans ces lieux pour entreprendre des activités autonomes et avoir des contacts avec l'environnement, ils sont alors avantagés dans la mesure où ces lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales se trouvent aussi près que possible de l'environnement de vie des enfants qui les fréquentent (voir plus loin dans ce chapitre le paragraphe *Mesures et utopies*).

### **Comparaison: environnement et places de jeu**

La problématique des efforts entrepris par les parents pour compenser un environnement défavorable peut être commentée en comparant les activités de l'enfant dans son environnement et celles qu'il poursuit sur les places de jeu publiques (voir schéma 1).

On voit que, à l'exception des engins typiques des places de jeu (balançoires etc.), les enfants sont beaucoup moins entreprenants pour exercer toutes sortes d'activités sur les places de jeu publiques que dans leur environnement proche. Les jeux de groupe en particulier, ainsi que les jeux d'imagination qui passent par un objet médiateur ou encore les jeux de rôles ne s'exercent qu'exceptionnellement sur les places de jeu publiques. Ce sont pourtant précisément ces activités qui sont d'une si grande importance pour le développement des enfants.

A quoi sert l'énergie dépensée par une mère se rendant presque quotidiennement dans un parc public avec son enfant dans l'espoir de compenser les manques dus à un environnement défavorable, quand on sait que l'enfant rencontre chaque fois des enfants inconnus et n'a pas la possibilité de nouer des contacts plus intenses? Que signifie pour les jeux enfantins l'absence d'objets mobiles et de matériel permettant d'exercer l'inventivité et de stimuler l'imagination? L'intérêt pédagogique des places de jeux publiques ne réside pas à une analyse un peu approfondie: leur création est le signe d'un acte manqué. Ils ont été inventés par les politiciens et les pédagogues pour remplacer les places de jeu que les enfants devraient trouver dans leur environnement de vie proche; mais ceux-ci ont été condamnés par la croissance du trafic qui a été constamment privilégiée (Hüttenmoser, 1994).

Pour résumer, les résultats de notre recherche montrent clairement qu'un environnement défavorable est difficile à compenser, même à grands frais d'efforts et d'énergie de la part des parents, car il freine le développement et différents processus d'apprentissage chez les enfants d'âge préscolaire. En outre, cet environnement défavorable représente un facteur de stress pour le quotidien des familles.

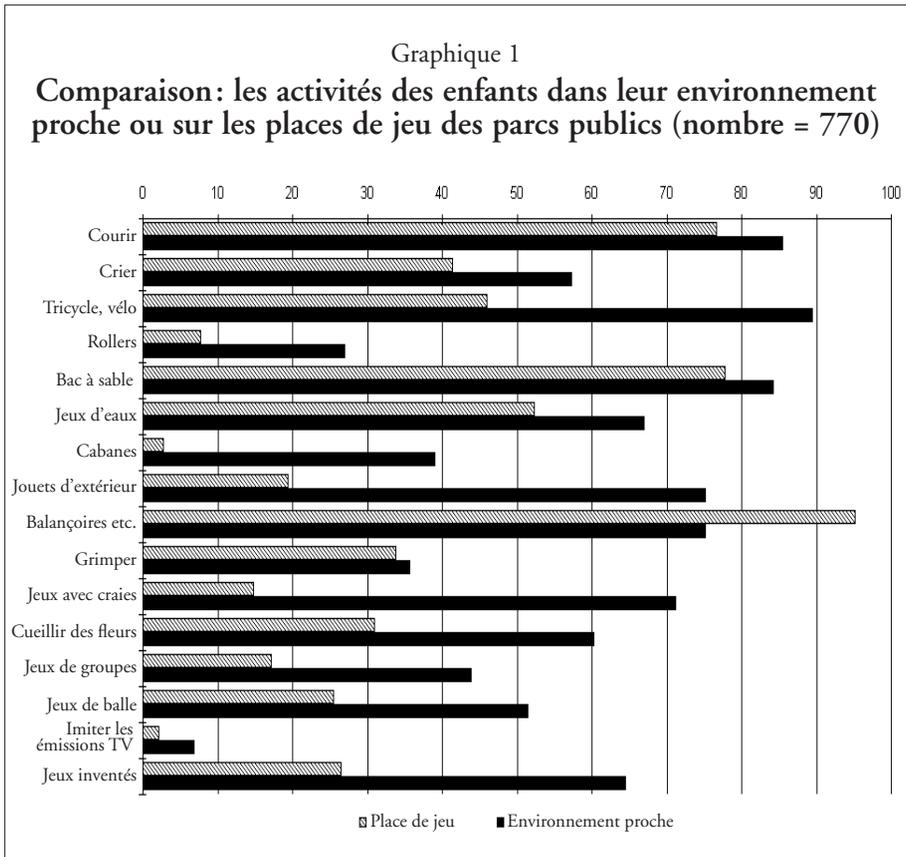
Ces résultats ne rejoignent pas ceux de Zeiher et Zeiher évoqués plus haut, puisqu'ils montrent que l'insularisation des lieux de vie a une influence négative sur les processus d'apprentissage du jeune enfant. Ces différences d'interprétation dépendent-elles seulement de l'âge, différent, des enfants observés? Je ne le pense pas. Il faut en effet garder à l'esprit que les déficits observés chez des enfants de 5 ans ont des répercussions pendant de longues années. On peut naturellement penser que l'entrée de l'enfant à l'école enfantine lui permettra de faire quelques progrès en ce qui concerne son développement social. Mais les lacunes observées ne disparaîtront pas pour autant. Au contraire, on peut aussi bien s'attendre à des complications et à des problèmes supplémentaires. Il y a par exemple un danger certain que les écarts se creusent encore dans le développement moteur des enfants et viennent également influencer leur développement social dans le groupe de l'école enfantine. On peut en outre craindre que les enfants vivant dans un environnement défavorable ne développent que tardivement ou même pas du tout cette fameuse autonomie dont ils auraient justement un grand besoin pour « naviguer » aisément d'île en île.

L'absence d'un environnement favorable est donc un risque pour les jeunes enfants et pour les familles, un risque que nous ne devrions courir à aucun prix.

## **Réflexions**

Comment pouvons-nous, sur la base de ces données inquiétantes, rester optimistes et garder nos utopies en tête? C'est simple: ces données décrivent certes les conditions défavorables du point de vue de l'environnement dans lesquelles certains groupes de population vivent, mais elles montrent également que dans un environnement favorable, le voisinage est présent, une solidarité existe et qu'il y a de bonnes chances de développement pour les jeunes enfants et les familles. Voilà la clef de notre optimisme.

Cet optimisme ne va pas de soi, puisqu'il contredit les théories en cours. On a déjà vu que différents représentants des sciences sociales ne portent qu'un intérêt limité à l'environnement matériel, accordant plus d'importance à la qualité de l'intervention, ce qui rejette cependant toute la responsabilité sur les épaules des seuls parents. Une évolution comparable existe



dans la recherche scientifique et sociale concernant l'urbanisation. Si on considère cette discipline d'un point de vue historique, on voit qu'à un optimisme de bon aloi, véhiculant la conviction ambiante qu'on pouvait encourager et soutenir les relations de bon voisinage simplement en prenant les mesures architecturales adéquates, a succédé dans les années 60 une phase de négation des problèmes. Cette attitude de négation survient avec l'ouvrage de Oswald, *Die überschätzte Stadt* (1966). Oswald y écrit : « *Le nouveau citadin peut renoncer au voisinage; ce faisant, il ne s'isole pas. Son cercle de connaissances ne se recrute pas dans un groupe géographiquement proche, et si des voisins appartiennent à ce cercle, la proximité géographique n'en est qu'exceptionnellement la raison première* » (*op. cit.*, p. 145). Beaucoup d'auteurs se sont ralliés à l'opinion de Oswald (Bächtold, 1970; Bertels, 1990).

Nos données contredisent ce point de vue. A nouveau, cela dépend beaucoup de l'échantillonnage de la population dont on parle. Les jeunes adultes peuvent certes entrer dans la catégorie des nouveaux citadins que décrit Oswald, n'ayant que peu d'intérêt pour leur environnement proche et pour les

contacts de bon voisinage. Il est exact que cette population attache peu d'importance à l'endroit où elle vit. Mais les publications se basent exclusivement sur cet échantillonnage pour tirer ses conclusions. Les familles avec jeunes enfants non encore autonomes vivent le problème de toute autre manière. Ce parti pris dans la frange de population observée explique aisément pourquoi nos données diffèrent de celles d'autres chercheurs.

## **Mesures et utopies**

Les conclusions que nous tirons de nos résultats sont simples: chaque fois qu'il existe une possibilité, dans un environnement donné, de profiter du plein air, de faire des rencontres de voisinage et de jouer dehors avec des camarades réguliers, les familles et les enfants en profitent au maximum. Ce qui est surtout déterminant, c'est donc la proximité de ces lieux et le fait qu'ils peuvent être atteints sans difficultés et sans prise de risque inconsidérée. Si on pense aux jeunes enfants de moins de 5 ans, il est évident que ces conditions sont remplies seulement si l'espace en question se trouve sous les fenêtres même de l'appartement. Les places de jeu publiques sont rarement placées aussi près des habitations. En ville de Zurich, à peine 5% des enfants de 5 ans peuvent se rendre sur une place de jeux publique sans être accompagnés.

Il s'ensuit que l'environnement de vie joue un grand rôle lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation des jeunes familles. Cela se vérifie déjà pour les familles dont les enfants sont des bébés. Ceux-ci peuvent faire leurs premiers pas à l'extérieur, à la main de leur père ou de leur mère; ils peuvent se risquer à engager de premiers contacts avec les autres petits du voisinage, ils peuvent s'initier aux tout premiers jeux de groupe alors qu'ils sont encore tout petits. Les racines sont ainsi plantées pour que l'enfant trouve plus facilement sa place par la suite et se sente à l'aise dans son environnement proche.

Des espaces de rencontres peuvent être créés presque partout, pour autant qu'on adapte les rues, au moins par quartiers, pour cet usage. De nombreuses observations montrent que les petites rues de quartier dans lesquelles la circulation est sévèrement restreinte et la vitesse contrôlée sont des terrains de jeu et de rencontre privilégiés pour les enfants. Dans les complexes urbains, les allées et les espaces libres peuvent avoir la même fonction. Les enfants peuvent y rencontrer d'autres enfants et faire leurs premières expériences ensemble. Ces relations sont le point de départ de rencontres les uns chez les autres ou au jardin, d'amitiés, et de groupes réguliers de copains vivant dans le voisinage; elles favorisent par la suite les contacts des parents entre eux, et les mouvements de solidarité entre voisins et connaissances. Voilà les fondements d'une société démocratique bientôt installés.

*Des mesures visant à réguler le trafic*

Il peut sembler étrange que le soutien aux jeunes familles, au développement de l'enfant et aux principes démocratiques de notre société doivent passer par des mesures en matière de circulation routière.

Comme déjà dit, presque tous les parents, lorsqu'ils motivent les raisons pour lesquels ils interdisent à leurs enfants d'aller jouer dehors sans être accompagnés, évoquent les dangers du trafic. L'idéal à notre sens serait donc de créer des espaces urbains où la vitesse maximum autorisée serait de 30 km/heure. En ville, il pourrait s'agir de quartiers entiers, et à la campagne, les villages dans leur ensemble pourraient être soumis à ce régime. Dans ces quartiers limités à 30 km/heure, des «îlots d'habitation» pourraient être créés, dans lesquels la circulation serait sévèrement réglementée et la vitesse limitée à l'allure de l'homme au pas. Il faudrait également réduire les possibilités de parage dans les endroits investis par les enfants pour leurs jeux.

Ces mesures devraient être appliquées et surtout contrôlées, afin que les parents puissent être certains que les usagers de la route les respecte vraiment, car si cela n'était pas le cas, rien ne changerait en pratique.

*Un réseau de possibilités de prises en charge:  
le point de départ d'une société moderne*

Si l'on accepte l'idée que l'environnement est un point central de la réflexion quant aux améliorations à apporter aux mesures de soutien de la famille, les prestations qui existent déjà doivent être repensées, et d'autres doivent être inventées. Rien ne rendrait les prestations publiques plus efficaces que leur intégration dans des réseaux de voisinage qui existent déjà ou qu'il faut encore créer.

Voici un exemple rapidement esquissé de ce qui pourrait être fait: quand on considère les besoins des jeunes familles d'aujourd'hui, et l'importance que prend l'environnement dans leur vie, on comprend aisément que les lieux de prise en charge complétant les possibilités familiales deviennent un point central de l'existence quotidienne des enfants. Au lieu de dépenser une grande énergie à chercher une place en crèche ou autre, au lieu de passer un temps fou à conduire l'enfant dans ce lieu et à aller l'y rechercher, il serait judicieux de créer, en collaboration avec les parents, une multitude de petits «nids» multifonctionnels d'accueil et de prise en charge; il n'est pas nécessaire de construire des structures pour des institutions de ce type; des espaces peuvent sans autre être intégrés dans les structures d'habitation existantes.

Pour assurer la qualité des prestations offertes et de l'accueil dans ces « nids », il faut naturellement que ces unités soient coordonnées (direction commune pour différents nids, supervisions régulières, etc.).

L'accès sans restriction à ces lieux de prise en charge, leur disponibilité absolue pour les enfants de toutes les familles qui vivent à proximité serait une condition sine qua non. Même les enfants qui n'ont pas besoin d'être pris en charge régulièrement, pour peu qu'ils vivent à proximité, pourraient accéder à ces nids, y trouver des camarades de jeu et des personnes de référence. Les enfants fréquentant ces nids régulièrement, les enfants vivant à proximité et leurs parents pourraient ainsi développer une liberté de mouvement impossible à imaginer dans une crèche, une garderie ou toute autre institution fermée. Des groupes de camarades de jeu réguliers pourraient ainsi se développer. Les mères sans activité professionnelle pourraient également confier de temps en temps leurs enfants à ces structures, et pourquoi pas, offrir en échange une autre prestation de leur compétence, ou donner un coup de main pour la prise en charge des enfants. La mobilité interne d'une telle structure prend ainsi toute sa signification. Les échanges entre mères exerçant une activité professionnelle et mères au foyer représenteraient un enrichissement pour tout le monde.

Une telle structure de prise en charge des petits enfants représenterait un noyau institutionnel stable dans l'environnement proche des lieux d'habitation, permettant de réfléchir à tout un réseau de nouvelles activités. Les droits des enfants seraient également mieux défendus auprès des autres locataires, des gérances et des administrations, puisqu'ils disposeraient d'un lieu public ou semi-public institutionnalisé et chapeauté par une association spécialisée. L'utilisation des rues du quartier comme places de jeu, la réglementation du trafic automobile, le besoin d'avoir plus de sécurité dans la rue pour les enfants, toutes ces exigences pourraient être mieux défendues si les droits des enfants étaient mieux pris en compte. Une structure de ce type pourrait en outre facilement s'adapter aux besoins sur la durée. De nouvelles prestations pourraient voir le jour, par exemple un soutien aux devoirs ou une prise en charge entre les heures d'école pour les enfants scolarisés. On pourrait également imaginer que ces lieux servent de champ d'activité pour les parents au chômage ou n'exerçant pas d'activité professionnelle à plein temps, toutes ces mesures étant pensées dans le souci constant de renforcer et stabiliser son « îlot » d'habitation.

### **Etre fort sur son île**

Il faut créer pour les enfants des lieux qui leur permettent une élaboration continue et autonome de leur personnalité au sein de la société. Les parents

ont aussi un urgent besoin de tels lieux. Comme ils ne peuvent agir seuls, le soutien des autorités est donc indispensable.

On ne peut pas revenir en arrière sur le phénomène d'insularisation qui touche les gens des grandes villes. Les mesures que nous citons ici permettraient pourtant de tirer le meilleur parti de cet état de fait. En les adoptant (mesures de régulation du trafic par exemple) à l'échelle des îlots d'habitation, on assure aux enfants d'âge préscolaire un espace de vie qui leur permet de devenir autonomes. Les enfants peuvent ainsi tirer le meilleur parti possible des conditions de vie qui seront les leurs plus tard. Un enrichissement de l'environnement proche, avec accès à la terre, aux arbres, à l'eau, etc. devrait être garanti.

Je limite volontairement mon discours aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles. Les enfants plus âgés sont mobiles. Ils possèdent, pour autant qu'ils aient vécu jeunes dans un environnement favorable, la capacité de passer d'île en île selon leurs besoins et leurs intérêts, par exemple le centre de loisirs de quartier, l'école, etc. Un environnement favorable pourrait également s'avérer intéressant pour les personnes âgées, qui ne sont plus aussi mobiles que les jeunes. En effet, les mesures indispensables aux jeunes enfants ont également une influence positive sur l'existence des personnes âgées. L'utilisation commune de l'environnement amène forcément une augmentation des conflits de générations, nous en avons de multiples exemples; on peut imaginer que si l'environnement était ainsi pensé, cet éternel conflit, grâce à l'élaboration de règles, pourrait être enfin assumé et surmonté.

Ce modèle ne doit pas nous inciter à nous cantonner dans un espace intellectuel et matériel réduit. Ce sont les impératifs du développement psychologique de l'enfant qui nous ont inspiré ces réflexions. Nous devons offrir aux jeunes enfants un espace certes encore limité quant à son périmètre mais riche de possibilités, afin qu'ils puissent faire toutes les expériences possibles par eux-mêmes. Ce n'est qu'en renforçant le goût de la découverte et de la recherche personnelle que les enfants se forment une personnalité qui leur permettra de faire face plus tard aux impératifs de l'existence, et les conduira à ouvrir leurs cercles d'intérêts intellectuels et d'action.

## Bibliographie

- APPLEYARD, D. & LINTELL, M. (1972), «The environmental quality of city streets: The residents' viewpoint», *Journal of the American Institute of Planners*, 38, pp. 84-101.
- BÄCHTOLD, R. (1970), «Kritische Auseinandersetzung mit der Nachbarschaftsidee als Planungsgrundlage», in Eidg. Forschungskommission Wohnungsbau (Ed.), *Schriftenreihe Wohnungsbau* 10d. Bern: Eidgenössische Drucksachen- und Materialzentrale.
- BARGEL, T., FAUSER, R. & MUNDT, J. W. (1982), «Lokale Umwelten und familiäre Sozialisation: Konzeptualisierung und Befunde», in L. A. Vaskovics (Ed.), *Umweltbedingungen familiärer Sozialisation* (pp. 204-236), Stuttgart: Enke.
- BERTELS, L. (1990), *Gemeinschaftsformen in der modernen Stadt*, Opladen: Leske.
- BLINKERT, B. (1993), *Aktionsräume von Kindern in der Stadt*, Pfaffenweiler: Centaurus.
- DEGEN-ZIMMERMANN, D., HOLLENWEGER, J. & HÜTTENMOSER, M. (1992), *Zwei Welten, Zwischenbericht zum Nationalfondsprojekt «Das Kind in der Stadt»*, o. O.: Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung.
- DENCIK, L. (1989), «Growing up in the post-modern age: On the child's situation in the modern family, and on the position of the family in the modern welfare state», *Acta Sociologica*, 32, pp. 155-180.
- ENGELBERT, A. (1986), *Kinderalltag und Familienumwelt*, Frankfurt: Campus.
- HÜTTENMOSER, M. (1994), «Seit über 20 Jahren wissen wir, dass Spielplätze wenig taugen», *und Kinder*, (49), pp. 16-25.
- HÜTTENMOSER, M. (1996), «Kein schöner Land», *und Kinder*, (54), pp. 21-50.
- HÜTTENMOSER, M. & DEGEN-ZIMMERMANN, D. (1995), *Lebensräume für Kinder. Empirische Untersuchungen zur Bedeutung des Wohnumfeldes für den Alltag und die Entwicklung der Kinder*, Bericht Nr. 70, NFP Stadt und Verkehr, Köniz: Edition Soziothek.
- KAUFMANN, F. X., HERLTH, A. & STROHMEIER, K. P. (1980), *Sozialpolitik und familiäre Sozialisation*, Schriftenreihe des Bundesministeriums für Jugend, Familie und Gesundheit, Bd. 76, Stuttgart: Kohlhammer.
- OSWALD, H. (1966), *Die überschätzte Stadt*, Olten: Walter.
- SCARR, S. (1992), «Developmental theories for the 1990s: Development and individual differences», *Child Development*, 63, pp. 1-19.

- SCHMIDT-DENTER, U. (1983), *Die soziale Umwelt des Kindes*, Berlin: Springer.
- SCHNEEWIND, K. A., BECKMANN, M. & ENGFER, A. (1983), *Eltern und Kinder. Umwelteinflüsse auf das familiale Verhalten*, Stuttgart: Kohlhammer.
- ZEIHER, H. J. & ZEIHER, H. (1994), *Orte und Zeiten der Kinder*, Weinheim: Juventa.



A. Doris Baumgartner et Beat Fux

## **Papa, maman et l'Etat: les besoins en matière de politique familiale**

|  |     |
|--|-----|
| Introduction .....   | 318 |
| La politique familiale en Suisse comparée à celle d'autres pays .....                            | 319 |
| Les prestations en matière de politique familiale<br>qui semblent nécessaires aux familles ..... | 328 |
| Les problèmes les plus courants et leur influence sur la politique familiale ..                  | 336 |
| Bilan .....  | 340 |

## Introduction

Devenir parents est sans doute un événement unique dans l'existence d'un couple. Des questions se posent au moment où le couple sait qu'un enfant va naître, et surtout lorsqu'il vient vraiment au monde. Au début de la grossesse de la femme, les questions qui se posent tournent surtout autour de l'identité. Ensuite, elles sont beaucoup plus pratiques. Suis-je mûr pour aborder la paternité, la maternité? Ai-je vraiment envie d'accepter ce rôle? Comment va-t-on se débrouiller dans cette nouvelle vie? Puis-je vraiment compter sur mon partenaire, sur ma compagne, pour m'aider à assumer nos nouvelles tâches, ou ne dois-je compter que sur moi-même? Toutes ces questions peuvent être angoissantes et engendrer un stress qu'il faut assumer. Comment fait-on pour affronter une naissance difficile, une maladie de l'enfant, un accident? Quel soutien trouve-t-on dans la vie quotidienne en cas de handicap de l'enfant?

Il y a aussi des problèmes pratiques qui doivent trouver des solutions concrètes. Notre appartement est-il assez grand pour nous tous? L'environnement est-il adapté à la croissance d'un enfant? Des considérations financières entrent parfois également en jeu, non pas seulement dues aux frais directement engendrés par l'enfant, mais liées au nouveau mode de vie qu'il faut désormais adopter. Une partie des revenus globaux du couple ne rentre plus, la mère réduisant souvent son activité professionnelle ou cessant complètement d'exercer celle-ci, temporairement ou définitivement. Il faut penser aux possibilités de combler les vides dans la prise en charge de l'enfant lorsque les parents ne peuvent pas être auprès de lui 24 heures sur 24. Il s'agit donc d'organiser une prise en charge de l'enfant. Pour beaucoup de parents, il s'agit aussi de repenser l'engagement professionnel. Le type de répartition des tâches que le couple choisit, que ce soit une répartition traditionnelle avec le renoncement de l'un des parents à l'exercice d'une activité professionnelle, ou le partage effectif des tâches professionnelles et domestiques, détermine toute une série de nouvelles interrogations. Les mères qui renoncent temporairement à leur activité professionnelle doivent faire face à une réalité complètement différente de celle qu'elles connaissaient; il s'agit de la maîtriser rapidement. D'autres sont confrontées au problème de l'absence de souplesse de leurs horaires de travail ou à l'absence de sécurité financière sur leur place de travail au moment de la naissance.

Tous les parents ne sont pas concernés par ce genre de questions. La capacité de faire face à tout cela dépend aussi des ressources individuelles de chacun.

Certaines questions se limitent au temps de la grossesse. D'autres accompagnent les parents pendant une bonne partie des premières années de l'en-

fant. Par exemple, les problèmes de prise en charge de l'enfant resurgissent constamment en fonction de l'âge de l'enfant et des circonstances extérieures, la maman de jour déménageant ou cessant d'exercer, l'enfant commençant l'école enfantine, etc.

Toutes ces questions sont plus ou moins étroitement liées à la politique familiale d'un pays. Si des mesures ont été prises dans un domaine particulier, l'organisation quotidienne de la famille en est facilitée; si celles-ci font défaut, l'existence en est au contraire compliquée. Les futurs parents, là encore selon leurs ressources, subissent plus ou moins fortement les mesures de politique familiale existantes ou souffrent plus ou moins de leur absence. Dans le présent article, nous évaluons la politique familiale en Suisse selon deux perspectives: d'une part, nous débattons des prestations de l'Etat en faveur des familles; d'autre part, nous adoptons le point de vue des parents de petits enfants, ce qui nous donne de précieuses indications sur les souhaits concernant le développement du système et nous montre en outre où et pourquoi le bât blesse.

Nous allons donc tenter de comprendre ici les conditions qui régissent la politique familiale en Suisse et d'évaluer dans quelle mesure ces conditions sont liées aux ressources individuelles des personnes concernées. Dans un premier temps, nous allons comparer les prestations proposées en Suisse avec celles d'autres pays. Nous essaierons ensuite de savoir quels sont les déficits que les parents perçoivent dans la politique familiale en Suisse, et enfin nous mettrons ces perceptions particulières en relation avec des situations concrètes particulièrement aptes à solliciter certaines mesures de politique familiale.

## **La politique familiale en Suisse comparée à celle d'autres pays**

La situation actuelle de la politique familiale suisse est souvent considérée comme déficitaire, sous-développée et même embryonnaire (Schultheis, 1992). Les manques à combler ne sont plus à démontrer. Pensons à l'assurance maternité, qui reste dans les tiroirs depuis plus d'un demi-siècle. Pensons au manque chronique de places de prise en charge des enfants d'âge préscolaire. Pensons aux maigres dépenses consenties par l'Etat dans l'intérêt des familles, dépenses plus modestes que celles de bien des pays d'Europe.

Plusieurs études nous montrent que les conséquences de ces lacunes sont de plusieurs ordres: d'abord, les frais liés à l'entretien d'un enfant sont, par comparaison avec d'autres pays, très élevés en Suisse, au point qu'ils grèvent lourdement le budget même des familles dites normales (Deiss, 1991; Deiss, Guillaume & Lüthi, 1988; Leu, Burri & Priester, 1997; Spycher, Bauer & Baumann, 1995). Ensuite, les barrières érigées par la société pour décourager

les femmes qui voudraient continuer de s'engager dans leur activité professionnelle rendent difficiles toute nouvelle forme d'existence, comme le consensus de couple pour la répartition équitable des tâches domestiques et professionnelles. La situation précaire de la politique familiale a probablement pour effet que beaucoup plus de couples renoncent à avoir des enfants en Suisse que cela ne se passe à l'étranger (Dorbritz & Fux, 1997; Fux, Bösch, Gisler & Baumgartner, 1997).

Dans notre tentative de comparer la situation en Suisse avec celle d'autres pays d'Europe, nous devons tenir compte du fait que les données comparatives et les indicateurs sont souvent très difficiles à réunir, ou même manquent complètement. En outre, il faut tenir compte des particularités liées à l'histoire de la politique sociale et familiale de chaque pays.

La Suisse est à cheval entre trois types de régimes différents: le premier type, le modèle étatique, se base sur l'idée d'un Etat fort habilité à intervenir dans la sphère privée de la famille, et disposant de moyens pour ce faire. Les personnes vivant dans des conditions d'existence que la société estime défavorables doivent être épaulées de manière ciblée, ce qui permet de promouvoir une relative égalité entre différents modes d'existence, mais aussi entre les sexes. Ces politiques familiales étatiques se rencontrent surtout dans les pays scandinaves, traditionnellement protestants, avec une prédominance historique d'un pouvoir démocrate social qui a favorisé le développement d'une politique familiale assez exhaustive. Ces politiques familiales se retrouvent aussi dans les anciens blocs de l'Est; dans ce cas, c'est la doctrine communiste – qui reconnaît à l'Etat tout pouvoir et qui veut l'égalité pour tous et toutes – qui a conduit à ce type de politique familiale.

Le deuxième type, le modèle familial, est basé sur la prédominance de la famille et de la parenté comme norme dans les rapports de société. La communauté familiale est une valeur de base, qui peut éventuellement être encouragée par des mesures politiques – subventions ou création d'institutions de prises en charge des enfants. Ce modèle, qui privilégie la tradition familiale, s'observe dans les pays latins et francophones. On trouve ce type de régime dans les pays de tradition catholique et à dominance sociale chrétienne. Contrairement au modèle étatique, le modèle familial est ancré dans la doctrine sociale catholique et les gouvernements à tendance chrétienne-sociale. L'Eglise, ayant traditionnellement un certain pouvoir dans le domaine de l'éducation, soutient et favorise depuis longtemps les premières élaborations d'allocations et d'institutions étatiques de prise en charge des enfants.

Le troisième type de régime, le modèle individualiste, s'observe plutôt dans les pays anglo-saxons, et particulièrement aux Etats-Unis, mais aussi dans les pays à longue tradition libérale, comme la Suisse et les Pays-Bas, par

exemple. Dans ce type de régime, les compétences de l'Etat doivent être tenues sous contrôle, et son pouvoir doit se limiter à assurer le fonctionnement. L'Etat ne doit intervenir dans les affaires privées que dans les cas où les individus ou les familles ne maîtrisent plus leurs conditions d'existence de façon satisfaisante. L'autonomie et la liberté individuelle sont des valeurs élevées. L'Etat a le devoir de créer les conditions économiques et sociétales qui permettront aux individus de prendre en charge leurs intérêts propres de manière responsable.

La Suisse est très proche de ce modèle culturel de l'individualisme. Son revenu par tête, avec presque 21 000 dollars US annuels, est le plus élevé d'Europe. Même si des inégalités importantes existent sur le plan des revenus, une grande partie de la population dispose de ressources matérielles plus élevées que ce n'est le cas dans les autres pays d'Europe. En outre, les impôts et les contributions sociales allant à l'Etat sont moins élevés en Suisse que dans les autres pays. Alors qu'un travailleur danois et célibataire travaillant dans l'industrie verse environ la moitié de son salaire (47%) à l'Etat sous forme d'impôts divers, ce montant ne dépasse pas 21% en Suisse pour une personne de même condition. Seuls les pays du sud, Portugal, Espagne et Grèce, perçoivent encore moins d'impôts. En revanche, il faut savoir que certains pays offrent aux couples des avantages fiscaux très importants par rapport aux personnes vivant seules. Une telle redistribution n'existe pas vraiment en Suisse (Spycher, Bauer & Baumann, 1995).

Ces charges fiscales peu élevées expliquent que l'Etat et les cantons ne disposent pas de moyens très importants à investir dans la sécurité sociale et dans les domaines relevant de la politique familiale (tableau 1). En Suisse, 23,2% du produit intérieur brut est investi dans l'aide sociale. Avec ce chiffre, la Suisse se situe dans la moitié la moins favorisée des pays d'Europe. Les Etats les plus entreprenants dans ce domaine sont la Suède (37,1%), les Pays-Bas (32,2%) ou le Danemark (29,7%) entre autres. On obtient le même tableau lorsqu'il s'agit d'examiner les dépenses de l'Etat en faveur de la maternité. La Suède et la Finlande investissent presque 1% du produit intérieur brut dans la maternité; la Suisse investit modestement 0,1% du produit intérieur brut. Là encore, la Suisse navigue parmi les pays économiquement faibles de l'Europe du Sud.

Au vu de ce qui précède, le fait que la Suisse s'en tire de façon si peu glorieuse dans le domaine de la politique familiale ne doit pas nous étonner particulièrement. Dans le tableau 1, nous mettons en parallèle les chiffres investis dans différents domaines de la politique familiale. La Suisse se trouve au huitième rang pour les allocations d'enfant versées à une famille de deux enfants (77,9 \$); par rapport au pouvoir d'achat, elle se trouve dans les derniers rangs en ce qui concerne aussi bien l'assurance maternité que les institutions

Tableau 1  
Conditions économiques politique sociale des pays d'Europe

|            | Aide sociale <sup>a</sup> |      | Aide maternité <sup>b</sup> |      | Allocations pour enfants <sup>c</sup> |      | Congé maternité <sup>d</sup> |      | Prise en charge d'enfants < 3 <sup>e</sup> |      |
|------------|---------------------------|------|-----------------------------|------|---------------------------------------|------|------------------------------|------|--|------|
|            | %                         | rang | %                           | rang | %                                     | rang | %                            | rang | %  | rang |
| Belgique   | 26,7                      | 6    | 0,2                         | 9    | 141,9                                 | 3    | 11,1                         | 13   | 20   | 3    |
| Danemark   | 29,7                      | 3    | 0,5                         | 3    | 88,4                                  | 7    | 25,2                         | 4    | 50   | 1    |
| Allemagne  | 26,9                      | 5    | 0,2                         | 9    | 62,2                                  | 11   | 14,0                         | 10   | 5  | 7    |
| Finlande   | 23,5                      | 10   | 1,0                         | 1    | 70,8                                  | 10   | 35,2                         | 2    | 20   | 3    |
| France     | 27,8                      | 4    | 0,4                         | 4    | 76,7                                  | 9    | 13,4                         | 11   | 20   | 3    |
| Grèce      | 19,4                      | 15   | 0,0                         | 17   | 33,8                                  | 13   | 7,5                          | 17   | 5  | 7    |
| GB         | 23,0                      | 12   | 0,2                         | 9    | 100,7                                 | 6    | 8,1                          | 15   | < 5  | 11   |
| Irlande    | 20,3                      | 14   | 0,4                         | 4    | 39,8                                  | 12   | 9,8                          | 14   | 3  | 14   |
| Italie     | 24,0                      | 9    | 0,1                         | 13   | 13,5                                  | 16   | 17,6                         | 6    | 5  | 7    |
| Luxembourg | 25,9                      | 7    | 0,4                         | 4    | 29,7                                  | 14   | 16,0                         | 7    | < 5  | 11   |
| Pays-Bas   | 32,2                      | 2    | 0,1                         | 13   | 101,3                                 | 5    | 16,0                         | 7    | < 5  | 11   |
| Norvège    | 16,8                      | 17   | 0,3                         | 8    | 151,2                                 | 1    | 28,0                         | 3    | 10   | 6    |
| Autriche   | 25,6                      | 8    | 0,4                         | 4    | 146,3                                 | 2    | 16,0                         | 7    | —  |      |
| Portugal   | 17,0                      | 16   | 0,1                         | 13   | 27,8                                  | 15   | 18,0                         | 5    | 5  | 7    |
| Suède      | 37,1                      | 1    | 0,9                         | 2    | 104,8                                 | 4    | 48,1                         | 1    | 30   | 2    |
| Espagne    | 22,0                      | 13   | 0,2                         | 9    | 4,5                                   | 17   | 12,0                         | 12   | —  |      |
| Suisse     | 23,2                      | 11   | 0,1                         | 13   | 77,9                                  | 8    | 8,0                          | 16   | < 3  | 15   |

a. Part des dépenses consacrées à la sécurité sociale en % du produit int. brut en 1990 (Suède 1991, Autriche 1993).

b. Part des dépenses en % du produit intérieur brut consacrée à la maternité en 1990.

c. Allocation d'enfants pour une famille de deux enfants en dollars (réglé sur le pouvoir d'achat), 1989.

d. Durée du congé maternité (en semaines) multiplié par le maintien du paiement du salaire, 1990.

e. Enfants de moins de 3 ans en institutions publiques de prise en charge, en % de la population d'âge préscolaire.

Sources: OFS (1994); EUROSTAT (1993); ILO (1997); OCDE (1995); Gauthier (1993); Halfar, Burmeister, Harald & Lehnerer (1996); Dumon (1992).

de prise en charge de l'enfant. Les aides financières les plus élevées sont accordées en Norvège, Autriche et Belgique, et les pays scandinaves fournissent les meilleures prestations en ce qui concerne l'assurance maternité et les possibilités de prises en charge de l'enfant.

La politique familiale de l'Etat, ainsi qu'on le voit en consultant le tableau 1, occupe en Suisse une position plutôt périphérique. Cela n'est pas un hasard. L'histoire et les traditions de notre pays expliquent cet état de chose (libéralisme, diversités culturelles, subsidiarité). On peut aussi émettre l'hypothèse que cette attitude reflète le point de vue ambiant sur le rôle de l'Etat et la manifestation des désirs et besoins en matière de politique familiale. A partir de là, observons dans quels domaines et dans quelle mesure la population suisse concède à l'Etat une responsabilité correspondante. Les résultats du projet *Population Policy Acceptance* (voir Dorbritz & Fux, 1997), auquel huit pays ont pris part, montrent qu'en Suisse et aux Pays-Bas, la responsabilité de l'Etat dans les domaines de la politique sociale et particulièrement de la politique familiale ne fait pas l'unanimité dans la population (tableau 2).

Globalement, deux tiers des personnes interrogées estiment que les questions de santé sont une priorité pour l'Etat. En Italie et en Hongrie, les personnes qui pensent que l'Etat a une responsabilité dans la gestion des questions de santé sont nombreuses. En Suisse, une personne sur deux estime que l'Etat a une responsabilité dans ce domaine. La vieillesse est également un sujet sensible pour lequel la population estime que l'Etat doit prendre ses responsabilités. La Belgique et les Pays-Bas sont les moins convaincus dans ce domaine. Dans le domaine du soutien de la jeunesse et dans celui du logement, des différences importantes sont visibles. Les populations suisse, des Pays-Bas, et en partie aussi d'Autriche et de Tchéquie estiment que la responsabilité de l'Etat n'est pas prioritaire en la matière. A l'exception de l'Italie et de l'Autriche, un tiers seulement de la population des autres pays estime que veiller à l'harmonisation entre vie de famille et activité professionnelle est du ressort de l'Etat. En Suisse et aux Pays-Bas, ces chiffres sont encore plus faibles. En Tchéquie, en Suisse et aux Pays-Bas, l'ingérence de l'Etat dans la sphère privée de la famille, par exemple en se préoccupant du nombre d'enfants par couple, n'est considérée comme étant de la responsabilité entière de l'Etat que par une toute petite minorité.

Même en tenant compte du fait que les trois derniers champs ne couvrent pas tout le spectre de la politique familiale, on peut déduire de ces chiffres que les intérêts de la famille sont considérés comme une affaire privée par une majorité de personnes vivant en Suisse et aux Pays-Bas. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les familles exercent plus de pressions sur les gouver-

Tableau 2  
**Estimation des responsabilités politiques selon les pays, 1992 (en %)**

|          | Santé | Vieillesse | Jeunesse | Logement | Harmonisation<br>entre famille<br>et profession | Soutien aux<br>femmes exerçant<br>une activité prof. | Politique<br>de natalité |
|----------|-------|------------|----------|----------|---|--|--------------------------|
| Italie   | 83    | 73         | 81       | 63       | 51  | 38   | 22                       |
| Hongrie  | 76    | 42         | 66       | 44       | 29  | 30   | 22                       |
| Espagne  | 67    | 47         | 55       | 53       | 33  | 34   | 20                       |
| Autriche | —     | 48         | 65       | 34       | 40  | 25   | 18                       |
| Belgique | —     | 14         | —        | —        | 24  | —  | —                        |
| Tchéquie | 64    | 37         | 30       | 3        | 21  | 18   | 8                        |
| Pays-Bas | 65    | 25         | 15       | 33       | 5   | 5  | 6                        |
| Suisse   | 52    | 45         | 28       | 23       | 18  | 12   | 7                        |

Remarque: Formulation des questions: «à votre avis, quelle est la responsabilité de l'Etat dans les domaines suivants: a) se soucier de créer une assurance maladie raisonnable pour tous, b) la question du troisième âge, c) s'inquiéter du fait que les jeunes trouvent un emploi, d) veiller à ce que chacun ait un logement adapté, e) créer la possibilité pour les femmes de pouvoir mieux combiner leur activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants, f) encouragement à une activité professionnelle pour les femmes, g) veiller à ce qu'un couple puisse avoir autant d'enfants qu'il le désire. Etes-vous d'avis que l'Etat est entièrement responsable, partiellement responsable, pas du tout responsable dans ces domaines?» Le tableau reflète (en %) l'avis des gens qui ont répondu «entièrement responsable» à ces questions.

Sources: Etude *Bevölkerung & Wohlfahrt 1992* (sous la direction de B. Fux); Etude *Population Policy Acceptance Surveys, 1991-1994*. Calculs établis par B. Fux.

nements pour obtenir une meilleure couverture en ce qui concerne les besoins spécifiques à la famille. Il ressort plutôt de cette constatation que dans les pays comme la Suisse et les Pays-Bas, qui n'investissent pas beaucoup dans la politique familiale, les conséquences et les répercussions de cet engagement modeste doivent être assumées par les couples eux-mêmes. Deux domaines centraux de la politique familiale illustrent particulièrement bien le problème, en l'occurrence l'attitude en ce qui concerne la profession au moment de la naissance d'un enfant ainsi que celle relevant de la prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales.

Tableau 3  
**Changement de comportement vis-à-vis  
 de l'activité professionnelle lors de la naissance d'un enfant  
 selon les pays, en 1992 (en % de mères)**

|          | Continue de travailler <sup>a</sup> | Diminue son temps de travail | Arrête de travailler | Congé consacré à l'éducation de l'enfant <sup>b</sup> | Vacances, maladie | Autres | Nb   |
|----------|-------------------------------------|------------------------------|----------------------|---|-------------------|--------|------|
| Italie   | 73                                  | 0                            | 15                   | 0   | 1                 | 11     | 702  |
| Belgique | 70                                  | 7                            | 14                   | 2   | 2                 | 5      | 1649 |
| Espagne  | 61                                  | 1                            | 22                   | 0   | 1                 | 16     | 821  |
| Autriche | 57                                  | 7                            | 29                   | 1   | 0                 | 5      | 698  |
| Tchéquie | 46                                  | 6                            | 20                   | 9   | 2                 | 17     | 652  |
| Pays-Bas | 42                                  | 2                            | 31                   | 0   | 3                 | 21     | 616  |
| Suisse   | 45                                  | 5                            | 45                   | 3   | 2                 | 0      | 1292 |
| Total %  | 58                                  | 5                            | 25                   | 2   | 1                 | 9      | 6430 |

a. A la suite du congé maternité.

b. A la suite du congé maternité, selon les règlements nationaux.

Sources: Etude *Bevölkerung & Wohlfahrt 1992* (sous la direction de B. Fux); Etude *Population Policy Acceptance Surveys, 1991-1994*. Calculs établis par B. Fux.

Le tableau 3 montre que la naissance d'un enfant représente souvent un changement de statut. Dans plusieurs cas, la maternité engendre une interruption de l'activité professionnelle de la mère, une diminution du temps de travail ou un ralentissement de la carrière professionnelle. La Suisse et les Pays-Bas, qui peuvent d'emblée être classés parmi les pays qui privilégient le modèle individualiste, sont aussi ceux dans lesquels une relativement grande partie des mères cessent temporairement ou définitivement d'exercer une activité professionnelle à la naissance de leur premier enfant. En Suisse, les lacunes de la politique familiale dans le domaine du travail (absence d'assurance maternité, par exemple, ou manque de places de prise en charge pour les enfants) conduisent une grande partie des mères à interrompre temporairement ou définitivement l'exercice d'une activité professionnelle. On constate que

les femmes continuent d'exercer une activité professionnelle surtout dans les pays qui réglementent généreusement l'assurance maternité (Belgique par exemple), ainsi que dans les pays économiquement plus faibles, comme l'Espagne et l'Italie. Le manque de places et d'institutions de prise en charge des enfants est par essence un facteur d'interruption d'activité professionnelle pour les femmes. Le tableau 4 montre bien qu'en Suisse, la prise en charge des enfants relève en grande partie du domaine privé. Il y a d'une part un manque criant de crèches, garderies et mamans de jour, d'autre part, les institutions prenant les enfants en charge coûtent relativement cher, ce qui explique que seul un couple sur six (16%) utilise une offre de ce type. Quatre personnes sur cinq (82) disent, soit qu'elles ne font pas appel à une organisation de ce type (11%), soit qu'elles recourent aux services de membres de leur parenté, à d'autres mamans ou parfois à une baby-sitter rémunérée pour la prise en charge de leurs enfants (71%).

Si on observe de plus près les formes de prise en charge des enfants, on constate qu'il y a de grandes différences. Au Tessin par exemple, l'offre des garderies est meilleure que dans le reste de la Suisse. Ces organisations rencontrent un soutien marquant par rapport aux autres cantons, comme nos chiffres le prouvent. Les lieux de prises en charge journalières en Suisse italienne sont utilisés par 25% des personnes interrogées.

Au contraire d'autres pays comme par exemple la France, les enfants suisses de moins de 3 ans fréquentent très rarement une institution de ce type. Les groupes de jeu rencontrent un certain intérêt avec 7% de mentions. En d'autres termes: chez nous, la norme est que les parents prennent leur enfant en charge exclusivement eux-mêmes ou sollicitent l'aide de parents ou de connaissances (62%).

Le besoin d'une forme institutionnelle de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales dépend surtout de la répartition des tâches adotée dans le couple. Les couples où la mère exerce une activité professionnelle à plein temps sont beaucoup plus nombreux à recourir aux crèches, garderies ou mamans de jour; ils utilisent bien plus fréquemment des arrangements de ce type. Pour la majorité des mères, et aussi pour celles qui ont interrompu ou fortement réduit l'exercice d'une activité professionnelle au moment de la naissance de leur enfant, les solutions privées restent pourtant de règle. On peut supposer que les mères au bénéfice d'une formation solide et d'une position professionnelle élevée ont une tendance plus marquée et disposent des moyens nécessaires pour confier leur enfant à une prise en charge institutionnelle complétant les possibilités familiales. La plupart des mères, cependant, sont contraintes de cesser d'exercer leur activité professionnelle, temporairement ou définitivement, en raison du manque de possibilités de prises en charge institutionnelles de l'enfant.

Tableau 4  
**Formes de prises en charge des enfants selon les régions linguistiques, l'âge des enfants et la répartition des tâches dans le couple en Suisse, en 1992 (en %)**

|  | Région linguistique |          | Age des enfants |            | Couples, elle exerce une activité prof. |             | Monoparentaux |       | Total |       |
|--|---------------------|----------|-----------------|------------|---|-------------|---------------|-------|-------|-------|
|  | Allemand            | Français | Italien         | Moins de 3 | 3-15                                    | Plein temps | Temps partiel | Pères |       | Mères |
| Arrangements privés                          | 73                  | 63       | 58              | 76         | 70                                      | 65          | 74            | 79    | 59    | 71    |
| Prise en charge alternée avec le conjoint    | 31                  | 26       | 27              | 33         | 28                                      | 30          | 31            | 35    | 19    | 30    |
| Parents, amis                                | 28                  | 26       | 24              | 29         | 29                                      | 26          | 29            | 24    | 28    | 28    |
| Prise en charge alternée avec d'autres mères | 7                   | 4        | 3               | 6          | 6                                       | 3           | 7             | 7     | 5     | 6     |
| Baby-sitter rétribuée                        | 7                   | 7        | 4               | 8          | 7                                       | 6           | 7             | 13    | 7     | 7     |
| Institutions                                 | 14                  | 19       | 35              | 15         | 21                                      | 22          | 16            | 19    | 21    | 16    |
| Groupes de jeu                               | 8                   | 2        | 2               | 7          | 11                                      | 4           | 8             | 5     | 4     | 7     |
| Crèches                                      | 3                   | 6        | 5               | 3          | 3                                       | 5           | 3             | 3     | 6     | 3     |
| Garderies                                    | 1                   | 4        | 27              | 2          | 4                                       | 6           | 2             | 5     | 6     | 3     |
| Mamans de jour                               | 2                   | 7        | 1               | 3          | 3                                       | 7           | 3             | 6     | 5     | 3     |
| Autres solutions                             | 2                   | 3        | 2               | 3          | 2                                       | 2           | 3             | 1     | 5     | 3     |
| Exclusivement la mère                        | 11                  | 14       | 5               | 7          | 7                                       | 12          | 8             | 2     | 16    | 11    |
| Total des réponses (Nb)                      | 2339                | 660      | 164             | 673        | 1134                                    | 344         | 1181          | 136   | 188   | 3150  |
| Total des réponses (%)                       | 74                  | 21       | 5               | 21         | 36                                      | 11          | 38            | 4     | 6     | 100   |

Remarque: Nombre de cas: 1736; manquant: 6. Les données en % et le total se rapportent aux questions qu'on pouvait mentionner de une à trois fois. Source: Etude *Bevölkerung und Wohnfahrt* (dir.: B. Fux).

Selon nos chiffres, les mères de famille monoparentale, qui doivent souvent impérativement compter sur le revenu d'une activité professionnelle, sont plus nombreuses à recourir à une prise en charge institutionnelle de leur enfant.

De ce qui a été dit jusqu'ici, nous retiendrons qu'objectivement les familles sont maltraitées par la politique en Suisse. Nous occupons simplement les dernières places parmi les pays d'Europe en ce qui concerne les prestations d'aide sociale proposées par l'Etat, et particulièrement celles proposées aux femmes qui vivent une maternité. Les allocations pour enfants se situent certes à peu près dans la moyenne européenne, mais le nombre d'institutions de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales, leur prix, et les lacunes en matière de congé maternité dénotent une situation précaire. Si on se demande comment cette situation est jugée par les premiers concernés, on se rend compte que seule une minorité de la population est d'avis que des questions essentielles de la politique familiale, comme par exemple une harmonisation entre profession et famille ou un encouragement à l'activité professionnelle des femmes, font effectivement partie des responsabilités de l'Etat. En d'autres termes: la majorité des Suisses et des Suissesses sont d'accord avec la doctrine officielle selon laquelle la famille se fonde sur des valeurs telles que responsabilité individuelle et autonomie. Une telle unité de doctrine n'empêche cependant pas les couples, et particulièrement les femmes, d'être touchés par les lacunes de notre politique familiale. On peut constater cela au moment par exemple de la naissance d'un enfant. En Suisse, une grande partie des femmes exerçant une activité professionnelle sont amenées à quitter leur travail au moment où elles ont un enfant, ou en tout cas à restreindre fortement leurs horaires, cela en bien plus grand nombre que les femmes d'autres pays d'Europe. Seules les mères monoparentales qui assurent le revenu de la famille, et les femmes au bénéfice d'une position professionnelle élevée ou d'une formation professionnelle de plus haut niveau ont recours plus régulièrement que les autres aux institutions officielles de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales. Les autres s'arrangent comme elles peuvent avec ce qu'elles ont et bricolent des solutions individuelles.

### **Les prestations en matière de politique familiale qui semblent nécessaires aux familles**

Quelles sont les mesures de politique familiale qui paraissent importantes aux familles avec jeunes enfants en Suisse? Et comment celles-ci se différencient-elles dans leur estimation des autres personnes du même groupe d'âge?

Si nous partons du principe que les familles avec enfants ne forment pas un groupe d'intérêts essayant d'imposer ses besoins de façon ciblée, celles-ci

ne se différencient pas tellement des autres personnes. D'un autre côté, on devrait reconnaître certaines variations entre les groupes lorsque les personnes adoptent un comportement spécifique à leur condition d'existence du moment. Les conditions d'existence dans lesquelles la plupart des couples ont des enfants impliquent que leurs opinions diffèrent clairement à ce moment-là de celles de l'autre groupe de personnes. Une autre possibilité de variation d'opinion entre les groupes existe si l'on admet qu'avec la fondation d'une famille, on franchit un passage, celui-ci s'accompagnant souvent de changements d'opinions et d'inclinations, visibles également dans le regard qu'on porte sur la politique familiale.

Nous essayons de répondre à ces questions en nous appuyant sur les résultats d'une recherche faite sur la politique familiale en Suisse. Nos données proviennent d'un échantillonnage représentatif de personnes de 20 à 65 ans vivant en Suisse en 1992, interrogées sur les thèmes de la politique familiale, de la politique vis-à-vis du troisième âge et des questions de migration<sup>1</sup>. Pour les besoins du présent ouvrage, les pères et mères d'enfant en bas âge ont été désaccouplés (nombre = 529), et toutes les autres personnes entre 20 et 44 ans (nombre = 1215) ont été réunies pour former un groupe qui nous sert de groupe de comparaison avec notre groupe de parents.

On a cherché à connaître le degré d'acceptation de certaines mesures de politique familiale choisies en posant la question suivante: «Comment jugez-vous les aménagements que l'Etat pourrait introduire pour faciliter aux couples la décision de mettre des enfants au monde ou de prendre soin d'enfants?» Les aménagements en question étaient, soit des améliorations de prestations existant déjà, soit des prestations qui n'existaient pas. Les personnes interrogées pouvaient en estimer l'importance (entièrement d'accord, partiellement d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord). Plusieurs des mesures proposées à estimation concernaient particulièrement la naissance et la petite enfance. Nous attendions de ce choix qu'il incite particulièrement les familles avec jeunes enfants à s'exprimer.

La majorité des améliorations étant généralement considérées comme souhaitables, nous n'avons listé que les réponses des personnes qui se disaient «entièrement d'accord» avec les mesures proposées. Ces réponses sont classées par ordre d'importance (tableau 5). Nous pouvons ainsi mieux mettre en évidence le caractère urgent de certaines de ces mesures.

On constate que le classement ne varie pas beaucoup entre les deux groupes. Trois mesures se démarquent nettement des autres et sont citées par plus des trois quarts des personnes interrogées. Ces trois mesures sont l'introduction

1. On trouve d'autres précisions concernant cette étude dans Fux, Bösch, Gisler & Baumgartner, 1997.

d'une assurance maternité, un allègement des impôts pour les familles avec enfants et le souhait d'un environnement plus adapté aux enfants. Ensuite, trois mesures – en l'occurrence les allocations calculées en fonction du revenu, les places de travail à temps partiel et une flexibilité des temps de travail – sont plébiscitées par une bonne moitié des personnes interrogées. On voit que ces six mesures touchent le domaine purement financier, sont d'ordre structurel ou concernent le marché du travail. La mesure qui a le moins de succès concerne les possibilités de prise en charge des enfants en âge d'aller à l'école. Cette mesure ne semble pas être considérée comme un problème de société, bien que la question soit régulièrement remise sur le tapis ces dernières années avec des demandes pour une école à horaires continus, des groupes d'accueil entre les heures d'école et des repas de midi. Les mesures considérées comme prioritaires montrent bien quelles sont les lacunes dans le système suisse.

Certaines des mesures proposées montrent des différences significatives entre le groupe des personnes sans enfant et le groupe des personnes avec enfant. Si l'on excepte le souhait de logements mieux adaptés aux enfants, les familles préfèrent nettement les prestations financières aux autres. Outre les allègements d'impôts, les allocations de toutes sortes sont appréciées. Cependant, les mesures qui étaient spécialement conçues pour les familles avec enfants ne sont pas jugées différemment par les familles et par les membres de l'autre groupe. Pour toutes les autres mesures, les prioritaires et les autres (voir l'assurance maternité par exemple), les personnes sans enfant insistent aussi nettement que les personnes de l'autre groupe. Nous interprétons les petites différences entre les deux groupes comme une confirmation que les personnes avec enfants ne constituent pas un groupe d'intérêts distincts. Ces personnes n'incarnent pas non plus une phase spécifique de la vie, qu'on pourrait appeler les années baby, à cause de leurs enfants. Les personnes de ce groupe ne sont pas fermées sur leurs demandes et ne poursuivent pas des intérêts particuliers.

Cependant, leur jugement en ce qui concerne la politique familiale en Suisse est plus sévère que celui des autres personnes. 29% des personnes qui ont des enfants estiment que la politique familiale est très mauvaise en Suisse, contre 19% de personnes sans enfant. En outre, une grande partie des personnes avec enfants (90%) pensent que les prestations de politique sociale évoquées dans le tableau devraient aller de soi.

Il reste à comprendre pourquoi les parents de jeunes enfants se différencient des autres personnes en ce qui concerne les prestations monétaires, et s'il y a d'autres différences notables à l'intérieur même du groupe des familles avec jeunes enfants. Pour le comprendre, nous avons partagé le groupe en fonction de différentes caractéristiques socio-démographiques.

Nous avons constaté d'abord que l'âge des jeunes enfants n'influçait pas le jugement des parents sur les mesures en question. Que l'enfant de la personne

Tableau 5  
**Acceptation des mesures de politique familiale selon la situation familiale**

|  | Familles avec enfants |                | Autres personnes |                | Tous |      |
|--|-----------------------|----------------|------------------|----------------|------|------|
|  | Nb                    | % <sup>a</sup> | Nb               | % <sup>a</sup> | Rang | Sig. |
| Assurance maternité pour femmes exerçant une activité professionnelle                                | 339                   | 67,2%          | 807              | 66,6%          | 1    |      |
| Allègement d'impôts pour les personnes ayant des enfants à charge                                    | 401                   | 79,1%          | 739              | 61,0%          | 2    | ***  |
| Habitat adaptés aux besoins des enfants  | 365                   | 71,8%          | 734              | 60,8%          | 3    | ***  |
| Allocations pour enfants calculées selon le revenu des parents                                       | 311                   | 61,5%          | 642              | 53,0%          | 4    | **   |
| Places de travail à temps partiel pour les parents avec enfants (qualité et quantité)                | 258                   | 51,0%          | 656              | 54,1%          | 5    |      |
| Temps de travail plus souples pour les parents ayant des enfants à charge                            | 242                   | 47,8%          | 611              | 50,3%          | 6    |      |
| Allocations à la naissance   | 295                   | 58,0%          | 505              | 42,0%          | 7    | *    |
| Augmentation des allocations d'enfants (265,- par enfant)  | 272                   | 53,8%          | 468              | 38,9%          | 8    | **   |
| Allocations pour le parent qui cesse ou réduit son activité professionnelle quand l'enfant est petit | 238                   | 47,0%          | 491              | 40,7%          | 9    | *    |
| Gardieries qualitativement meilleures, moins coûteuses pour enfants entre 3 et 6 ans                 | 205                   | 40,6%          | 456              | 37,9%          | 10   |      |
| Gardieries qualitativement meilleures et moins coûteuses pour les enfants jusqu'à 3 ans              | 189                   | 37,4%          | 468              | 38,7%          | 10   |      |
| Réduction notable des frais d'éducation  | 198                   | 39,8%          | 430              | 35,9%          | 12   |      |
| Possibilités de prise en charge des enfants avant et après l'école (vacances scolaires)              | 124                   | 24,4%          | 269              | 22,3%          | 13   |      |

Remarque: sig. \* <.05; \*\* <.01; \*\*\* <.001.

a. Personnes ayant choisi la catégorie de réponse «entièrement d'accord».

interrogée ait 6 mois, 3 ans ou plus, les mesures proposées restent les mêmes, et le classement aussi, reléguant les garderies dans les dernières places. Le lieu d'habitation, ville (grande ou petite ville) ou campagne, ne semble pas influencer non plus les estimations des personnes interrogées. En observant l'âge des parents interrogés, on constate seulement que les parents de moins de 30 ans désirent une amélioration des allocations pour enfant, alors que les parents de plus de 35 ans sont beaucoup moins nombreux à plébisciter cette prestation. Dans l'ensemble, les parents de jeunes enfants ne se différencient pas des autres personnes. Les différences dans le niveau de formation ne semblent pas non plus jouer un rôle très important. Certaines mesures monétaires (allocations d'enfants, allocation de naissance, réduction des frais d'éducation) montrent quelques différences insignifiantes dans la mesure où les personnes de faible niveau de formation sont un peu plus nombreuses à plébisciter ces prestations que les personnes d'un bon niveau de formation. Le niveau de formation étant naturellement associé au revenu, et une personne de niveau de formation faible disposant en principe d'un revenu plus modeste qu'une personne d'un niveau de formation élevé, on peut s'attendre à des différences en rapport avec les difficultés financières des personnes concernées quand elles s'expriment dans le domaine des prestations monétaires. On peut également interpréter ainsi les petites différences existant dans les réponses concernant les possibilités de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales.

Les différences sont plus notables en ce qui concerne l'état civil des personnes interrogées. Les personnes non mariées privilégient d'abord les mesures structurelles qui ont trait au marché du travail, et elles ne se différencient pas tellement des personnes mariées en ce qui concerne les mesures monétaires. Si on pense que les personnes non mariées sont souvent divorcées, dans une moindre mesure célibataires, et cohabitent peut-être avec un homme ou une femme ayant des enfants et eux-mêmes actifs sur le marché du travail, les priorités de ce groupe en ce qui concerne les mesures structurelles ayant trait au marché du travail n'étonnent pas particulièrement. L'état civil indique surtout une manière de vivre alternative. Le refus de la sécurité matérielle que l'on peut attendre d'un conjoint indique en règle générale que les partenaires refusent le modèle du couple conventionnel et la répartition des tâches liée au sexe et signifie que chacun est professionnellement actif et financièrement indépendant de son partenaire. C'est pourquoi les déficits dans le domaine de l'activité professionnelle pèsent plus lourd, et l'intérêt augmente donc pour ces mesures.

Ce résultat est encore plus clair si on observe les variables ayant trait à l'activité professionnelle. Les femmes ayant un plan de carrière ou les femmes qui prolongent leur congé maternité après la naissance sans cependant se retirer du marché du travail, ou encore les couples dont les deux membres travaillent à plein temps ou à temps partiel, sont nombreux à plébisciter les

prestations liées au monde du travail telle que l'assurance maternité, par exemple, ou encore les temps de travail flexibles, les places de travail à temps partiel et les mesures structurelles comme l'augmentation du nombre de places de prise en charge des enfants de tous âges pour compléter les possibilités familiales. En revanche, les couples avec une répartition plus conventionnelle des tâches, où l'homme exerce à plein temps une activité professionnelle et où la femme se consacre à la vie de famille, ne plébiscitent pas ces mesures par rapport aux autres. Les couples qui sont tous deux engagés à plein temps dans une activité professionnelle favorisent surtout les mesures monétaires comme les allocations ou la réduction des frais d'éducation. On peut penser qu'il s'agit souvent de ménages économiquement faibles pour lesquels ces frais représentent un poste important de leur budget.

L'état civil et l'orientation professionnelle sont les deux facteurs principaux d'une estimation différente des mesures de politique sociale auprès des parents de jeunes enfants. Les personnes non mariées et celles qui ont une orientation professionnelle se prononcent très clairement pour les mesures structurelles liées au statut professionnel, celles-ci correspondant à leur mode de vie, alors que les couples traditionnels accordent beaucoup moins d'intérêt à ces aménagements et ont tendance en revanche à souhaiter des aménagements des mesures monétaires (voir Fux, Bösch, Gisler & Baumgartner, 1997, p. 147). Considérant que plus de la moitié des familles avec de jeunes enfants vivent selon un modèle traditionnel et que les mesures financières ont également la préférence des autres groupes de personnes (entre autres les personnes économiquement faibles), il n'est pas étonnant que les familles avec jeunes enfants ne se différencient des autres personnes – lorsqu'elles le font – qu'en ce qui concerne les avantages financiers, comme par exemple les différentes formes d'allocations pour enfants. Ces faibles différences entre les deux groupes montrent qu'il s'agit en partie d'un problème de composition de l'échantillon. Cet état de fait ne devrait cependant pas nous empêcher de voir qu'un besoin très net est exprimé par les personnes – surtout des femmes – qui essaient vaillamment de concilier famille et vie professionnelle et d'assumer les conflits quasi inévitables liés à cette décision. Ces personnes ont besoin que la famille ne soit pas considérée uniquement comme une affaire privée dont les problèmes doivent être maîtrisés individuellement, mais qu'au contraire une politique destinée à aplanir les inégalités actuelles et à encourager de façon ciblée les mesures ayant trait au monde du travail doit être menée, et que des aménagements structurels doivent être trouvés. Le statu quo de la politique familiale actuelle renforce cependant le modèle traditionnel, et les lacunes concernant le monde professionnel garantissent de grandes difficultés aux personnes qui souhaitent adopter un autre mode de vie ou qui le pratiquent déjà.

Tableau 6

Acceptation des mesures politiques par les personnes ayant de jeunes enfants selon différentes caractéristiques (en %)

|   | Age des parents |       | Etat civil |       | Niveau de formation |            |           |
|---|-----------------|-------|------------|-------|---------------------|------------|-----------|
|   | < 30            | 30-34 | Pas marié  | Marié | Primaire            | Secondaire | Tertiaire |
| <b>Mesures liées au monde professionnel</b>   |                 |       |            |       |                     |            |           |
| Congé maternité pour les femmes qui travaillent   | 73,3            | 66,1  | 87,5       | 65,7  | 65,2                | 66,8       | 68,6      |
| Temps de travail flexibles pour les parents avec jeunes enfants                                   | 40,5            | 51,5  | 72,7       | 46,0  | 38,8                | 48,0       | 50,8      |
| Davantage de temps partiels, mieux conçus pour les parents de jeunes enfants                      | 48,3            | 53,2  | 64,4       | 50,0  | 41,2                | 50,3       | 56,3      |
| <b>Mesures monétaires</b>   |                 |       |            |       |                     |            |           |
| Allègement des impôts pour personnes avec charge d'enfants  | 78,5            | 82,1  | 82,6       | 78,8  | 88,2                | 78,8       | 75,9      |
| Augmentation des allocations pour enfants (265,- par enfant)                                      | 62,3            | 52,4  | 62,4       | 53,1  | 74,9                | 55,2       | 42,5      |
| Allocations calculées selon le revenu pour les familles   | 64,9            | 58,1  | 74,9       | 60,5  | 72,3                | 60,2       | 60,2      |
| Allocation pour le parent qui interrompt son activité professionnelle quand l'enfant est petit    | 54,1            | 44,9  | 63,5       | 45,8  | 58,5                | 46,3       | 44,0      |
| Allocation de naissance   | 59,2            | 57,8  | 65,1       | 57,5  | 70,2                | 60,7       | 47,7      |
| Réduction notable des frais d'éducation   | 43,5            | 39,1  | 51,6       | 38,9  | 51,4                | 41,4       | 31,9      |
| <b>Mesures d'infrastructure</b>   |                 |       |            |       |                     |            |           |
| Habitations adaptées aux enfants  | 72,6            | 69,8  | 72,5       | 71,8  | 75,8                | 73,1       | 67,8      |
| Garderies moins chères et mieux conçues pour les enfants jusqu'à 3 ans                            | 40,7            | 37,6  | 70,5       | 35,0  | 52,8                | 33,7       | 39,2      |
| Garderies moins chères et mieux conçues pour les enfants entre 3 et 6 ans                         | 42,3            | 42,3  | 61,3       | 39,0  | 45,7                | 38,4       | 43,3      |
| Possibilités de prise en charge pour les enfants d'âge scolaire avant et après les heures d'école | 25,5            | 24,0  | 46,6       | 22,8  | 29,2                | 21,8       | 28,1      |
| Nombre  | 153             | 180   | 35         | 473   | 60                  | 303        | 145       |

Remarques: le % représente les personnes qui ont choisi la catégorie « entièrement d'accord ». Les chiffres soulignés indiquent les différences significatives. (Voir suite tableau page 335)

Tableau 6

**Acceptation des mesures politiques par les personnes ayant de jeunes enfants selon différentes caractéristiques (en %)**

|   | Activité professionnelle |                            | Comportement prof. de la mère |                             | Orientation de la mère |                       |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
|   | Deux temps               | Un plein temps, un partiel | Activité prof. rompue         | Prolong. du congé maternité | Ménagère               | Exerce une profession |
|   |                          | Un plein temps, un partiel | ne travaille pas à l'ext.     | à l'ext.                    |                        |                       |
| <b>Mesures liées au monde professionnel</b>   |                          |                            |                               |                             |                        |                       |
| Congé maternité pour les femmes qui travaillent   | 75,7                     | 70,0                       | 61,7                          | 82,7                        | 80,1                   | 64,6                  |
| Temps de travail flexibles pour les parents avec jeunes enfants                                   | 60,9                     | 49,4                       | 42,1                          | 61,3                        | 60,1                   | 34,5                  |
| Davantage de temps partiels, mieux conçus pour les parents de jeunes enfants                      | 57,3                     | 57,8                       | 44,0                          | 71,5                        | 63,7                   | 38,5                  |
| <b>Mesures monétaires</b>   |                          |                            |                               |                             |                        |                       |
| Allègement des impôts pour personnes avec charge d'enfants  | 75,7                     | 82,1                       | 78,2                          | 75,8                        | 81,4                   | 68,4                  |
| Augmentation des allocations pour enfants (265,- par enfant)                                      | 75,3                     | 53,0                       | 52,3                          | 55,9                        | 66,4                   | 59,6                  |
| Allocations calculées selon le revenu pour les familles   | 65,9                     | 68,0                       | 57,5                          | 69,2                        | 58,1                   | 55,0                  |
| Allocation pour le parent qui interromp son activité professionnelle quand l'enfant est petit     | 63,0                     | 44,8                       | 45,7                          | 56,8                        | 56,4                   | 50,4                  |
| Allocation de naissance   | 76,9                     | 60,5                       | 55,2                          | 62,5                        | 60,9                   | 66,0                  |
| Réduction notable des frais d'éducation   | 65,3                     | 36,8                       | 38,1                          | 39,5                        | 37,8                   | 42,5                  |
| <b>Mesures d'infrastructure</b>   |                          |                            |                               |                             |                        |                       |
| Habitations adaptées aux enfants  | 73,3                     | 69,2                       | 74,2                          | 76,8                        | 78,8                   | 75,2                  |
| Garderies moins chères et mieux conçues pour les enfants jusqu'à 3 ans                            | 64,4                     | 43,3                       | 27,8                          | 65,5                        | 59,3                   | 25,0                  |
| Garderies moins chères et mieux conçues pour les enfants entre 3 et 6 ans                         | 59,2                     | 46,1                       | 31,9                          | 71,7                        | 57,9                   | 24,0                  |
| Possibilités de prise en charge pour les enfants d'âge scolaire avant et après les heures d'école | 48,9                     | 22,7                       | 20,4                          | 35,1                        | 35,5                   | 19,6                  |
| Nombre  | 41                       | 164                        | 276                           | 29                          | 46                     | 66                    |

## **Les problèmes les plus courants et leur influence sur la politique familiale**

Sur la base de ce qui précède, nous cherchons à comprendre dans quelle mesure les familles avec jeunes enfants particulièrement exposées à certaines contraintes perçoivent les déficits en matière de politique familiale dans notre pays, et dans quels domaines elles souhaitent des améliorations concrètes. Nous différencions quatre types de charges auxquelles des parents d'enfants de moins de 7 ans peuvent être confrontés :

1. Nous parlons d'une charge liée à une lacune dans les lieux de prise en charge de l'enfant pour compléter les possibilités familiales lorsque les deux parents travaillent pour un temps qui dépasse 120 % entre les deux, ou lorsqu'il s'agit de parents monoparentaux; dans les deux cas, les personnes concernées sont tributaires d'une prise en charge extérieure.

2. En ce qui concerne les charges financières, nous avons différencié trois groupes qui tiennent compte de l'importance du ménage et du revenu: nous parlons d'une charge financière importante lorsque le revenu du ménage ne dépasse pas 3000 francs par mois (4000 francs si le ménage compte plus de deux personnes); nous parlons de charge modérée lorsque le ménage dispose d'un revenu entre 3000 et 4000 francs par mois, respectivement 6000 francs pour un ménage de plus de deux personnes; nous parlons d'une absence relative de charge lorsque le revenu du ménage dépasse 6000 francs par mois.

3. Une forme de charge fréquente est liée à l'environnement et aux logements des familles: lorsque chaque personne du ménage dispose d'une pièce dans son logement, nous parlons de charge normale; lorsque plusieurs personnes doivent se partager une pièce, nous parlons de charge importante; lorsque le nombre de pièces est plus élevé que le nombre de personnes du ménage, nous parlons d'une absence relative de charge.

4. Ces trois formes de charges ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Lorsqu'un couple ou un parent monoparental présente des déficits dans deux ou trois des charges citées plus haut, nous parlons de charge accrue.

Ces contraintes ne sont certainement pas les seules auxquelles les familles avec de jeunes enfants se trouvent confrontées. Ces quatre types de difficultés ont cependant une influence certaine sur l'organisation du quotidien d'une famille avec de jeunes enfants.

Les parents de jeunes enfants concernés par une difficulté de prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales (voir tableau 7) souhaitent plus souvent une augmentation des lieux de prise en charge, des al-

locations familiales plus étoffées et des horaires de travail plus flexibles. Ces parents-là souhaitent également plus fréquemment un congé maternité et des allocations d'enfant. Les mesures qui profiteraient le mieux à ce groupe de personnes sont les mesures structurelles ou celles qui concernent les questions financières et qui s'attaquent aux problèmes de prise en charge de l'enfant.

Les besoins des couples qui ne sont pas concernés par des problèmes de prise en charge de l'enfant sont d'un autre ordre. Ces parents-là expriment souvent un besoin de lieux de vie plus adaptés aux enfants, d'un allègement des impôts et d'allocation de naissance. Ces couples ont résolu la difficulté de prise en charge de l'enfant dans la mesure où la mère interrompt son activité professionnelle.

Les femmes de ce groupe espèrent peut-être retourner dans le monde professionnel. En conséquence, les personnes de ce groupe expriment un peu plus souvent le souhait de disposer de possibilités de places de travail à temps partiel et des lieux de prise en charge pour les enfants de moins de trois ans. Ces souhaits montrent que derrière ce groupe se cachent plus souvent des personnes appartenant comparativement aux classes moyennes privilégiées.

Cette supposition se vérifie également lorsqu'on observe en détail la situation économique. Les couples qui sont dans une situation financière comparativement confortable sont justement ceux qui privilégient clairement des allègements d'impôts pour les parents avec enfants à charge, une réduction des frais d'éducation ou encore des possibilités de prise en charge pour les enfants avant et après l'école. Les familles économiquement plus faibles espèrent en revanche plus fréquemment l'introduction d'un congé maternité, recevoir des allocations d'enfant liées au revenu parental, des allocations pour naissance ou un dédommagement financier pour l'interruption de l'activité professionnelle de l'un des parents, toutes mesures qui amélioreraient leur situation économique. Les uns et les autres souhaitent avec la même fréquence une meilleure souplesse des horaires de travail et la mise à disposition de lieux de prise en charge pour les enfants. Cette polarisation des souhaits des deux groupes confirme notre première idée (citée plus haut) selon laquelle il y a deux groupes clairement différenciés en ce qui concerne le problème de la prise en charge des enfants, en l'occurrence celui des couples qui ont besoin du salaire de la femme, et celui des femmes qui ont une bonne formation et une activité professionnelle intéressante et trouvent un intérêt à ne pas interrompre leur cursus professionnel. Le groupe avec des revenus moyens, en revanche, privilégie des mesures dans le domaine du logement et de l'environnement, des allocations pour enfants ou celles qui faciliteraient un retour à la vie professionnelle après un « *babybreak* ».

Tableau 7

Mesures les plus importantes pour les parents de jeunes enfants selon les contraintes subies (en %)

| Mesures   | Contraintes de prise en charge | Pas de contrainte dans la prise en charge | Charge financière importante | Charge financière modérée | Pas de charge financière | Tous les couples avec jeunes enfants | Nb  |
|---|--------------------------------|---|------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-----|
| <b>Mesures liées au monde professionnel</b>   |                                |   |                              |                           |                          |                                      |     |
| Congé maternité pour les femmes qui travaillent   | 25,2                           | 24,6                                      | 27,1                         | 26,4                      | 22,9                     | 24,9                                 | 125 |
| Temps de travail flexibles pour les parents avec jeunes enfants                                   | 7,1                            | 6,2                                       | 8,0                          | 4,1                       | 9,2                      | 6,6                                  | 33  |
| Plus de temps partiels, mieux conçus pour les parents de jeunes enfants                           | 2,4                            | 3,3                                       | 2,7                          | 3,5                       | 2,9                      | 2,9                                  | 15  |
| <b>Mesures monétaires</b>   |                                |   |                              |                           |                          |                                      |     |
| Allègement des impôts pour personnes avec charge d'enfants  | 19,8                           | 22,3                                      | 20,7                         | 20,6                      | 22,2                     | 21,3                                 | 107 |
| Augmentation des allocations pour enfants (265,- par enfant)                                      | 8,6                            | 7,0                                       | 4,3                          | 8,8                       | 8,2                      | 7,6                                  | 38  |
| Allocations calculées selon le revenu pour les familles   | 8,5                            | 5,5                                       | 5,8                          | 6,6                       | 5,3                      | 6,7                                  | 34  |
| Allocation pour le parent qui interrompt son activité professionnelle quand l'enfant est petit    | 8,5                            | 4,5                                       | 8,4                          | 6,1                       | 6,1                      | 6,1                                  | 31  |
| Allocation de naissance   | 2,0                            | 4,0                                       | 7,8                          | 3,5                       | 1,1                      | 3,2                                  | 16  |
| Réduction notable des frais d'éducation   | 1,5                            | 1,0                                       | 0,0                          | 0,5                       | 1,7                      | 1,2                                  | 6   |
| Mesures d'infrastructure/Habitations adaptées aux enfants   | 9,3                            | 14,6                                      | 7,7                          | 15,8                      | 11,4                     | 12,5                                 | 63  |
| Gardières moins chères et mieux conçues pour les enfants jusqu'à 3 ans                            | 3,2                            | 4,0                                       | 6,1                          | 0,9                       | 5,0                      | 3,7                                  | 19  |
| Gardières moins chères et mieux conçues pour les enfants entre 3 et 6 ans                         | 1,7                            | 1,2                                       | 1,4                          | 1,9                       | 1,0                      | 1,4                                  | 7   |
| Possibilités de prise en charge pour les enfants d'âge scolaire avant et après les heures d'école | 1,3                            | 0,9                                       | 0,0                          | 0,9                       | 2,0                      | 1,1                                  | 5   |
| Total en %  | 40,4                           | 59,6                                      | 14,4                         | 45,3                      | 40,2                     | 100                                  | 502 |

Remarque: les % dans les colonnes concernent les mesures les plus importantes citées par les personnes qui ont de jeunes enfants.

Tableau 8  
**Mesures les plus importantes pour les parents de jeunes enfants selon les contraintes subies (en %)**

| Mesures   | Plus de personnes que de pièces dans l'appartement | Nb de pièces et de personnes correspondant | Plus de pièces d'habitation que de personnes | Pas de charge accrue | Charge accrue | Tous les couples avec jeunes enfants | Nb  |
|---|--|--|--|----------------------|---------------|--------------------------------------|-----|
| <b>Mesures liées au monde professionnel</b>   |  |  |  |                      |               |                                      |     |
| Congé maternité pour les femmes qui travaillent   | 31,7   | 25,5                                       | 17,3   | 23,3                 | 34,6          | 24,9                                 | 125 |
| Temps de travail flexibles pour les parents avec jeunes enfants                                   | 4,6  | 7,5  | 6,0  | 6,8                  | 5,1           | 6,6                                  | 33  |
| Plus de temps partiels, mieux conçus pour les parents de jeunes enfants                           | 0,9  | 4,0  | 1,8  | 3,4                  | 0,0           | 2,9                                  | 15  |
| <b>Mesures monétaires</b>   |  |  |  |                      |               |                                      |     |
| Allègement des impôts pour personnes avec charge d'enfants  | 18,1   | 21,2                                       | 24,6   | 21,5                 | 19,9          | 21,3                                 | 107 |
| Augmentation des allocations pour enfants (265,- par enfant)                                      | 5,2  | 7,6  | 10,2   | 8,5                  | 2,6           | 7,6                                  | 38  |
| Allocations calculées selon le revenu pour les familles   | 9,0  | 6,3  | 5,9  | 6,5                  | 8,1           | 6,7                                  | 34  |
| Allocation pour le parent qui interrompt son activité professionnelle quand l'enfant est petit    | 7,4  | 5,0  | 8,3  | 5,5                  | 10,2          | 6,1                                  | 31  |
| Allocation de naissance   | 4,7  | 3,3  | 1,6  | 2,8                  | 5,3           | 3,2                                  | 16  |
| Réduction notable des frais d'éducation   |  | 1,0  | 2,8  | 1,4                  | 0,0           | 1,2                                  | 6   |
| <b>Mesures d'infrastructure</b>   |  |  |  |                      |               |                                      |     |
| Habitat adaptés aux enfants   | 15,3   | 10,7                                       | 14,1   | 12,9                 | 9,9           | 12,5                                 | 63  |
| Gardiennes moins chères et mieux conçues pour les enfants jusqu'à 3 ans                           | 2,2  | 4,4  | 3,0  | 3,8                  | 3,0           | 3,7                                  | 19  |
| Gardiennes moins chères et mieux conçues pour les enfants entre 3 et 6 ans                        | 0,0  | 1,7  | 2,0  | 1,5                  | 1,3           | 1,4                                  | 7   |
| Possibilités de prise en charge pour les enfants d'âge scolaire avant et après les heures d'école | 0,0  | 1,2  | 1,6  | 1,2                  | 0,0           | 1,1                                  | 5   |
| Total en %  | 19,4   | 59,3                                       | 21,4   | 86,3                 | 13,7          | 100                                  | 502 |

Remarque: les % dans les colonnes concernent les mesures les plus importantes citées par les personnes qui ont de jeunes enfants.

Un tableau semblable se dessine lorsqu'on observe les familles avec jeunes enfants selon leur situation de logement. Les couples vivant dans des logements comparativement confortables souhaitent des allègements d'impôts, des allocations d'enfants plus élevées, une réduction des frais d'éducation et des lieux de prise en charge pour les jeunes. Les couples qui vivent dans des logements mal adaptés voudraient que l'Etat investisse dans le logement familial. Les familles qui se rangent dans la moyenne en ce qui concerne les conditions de logement expriment plus fréquemment le désir d'horaires de travail plus flexibles, de places de travail à temps partiel plus nombreuses et de lieux de prise en charge pour les enfants de moins de 3 ans plus nombreux et meilleur marché.

Le quatrième scénario de charge est le cumul des charges structurelles auxquelles les couples peuvent se trouver confrontés. Les familles qui subissent cette charge accrue souhaitent plus fréquemment que les autres un congé maternité, un dédommagement financier pour le parent qui renonce à son activité professionnelle pendant que l'enfant est petit, des allocations de naissance ou encore des allocations familiales calculées en fonction du revenu. Les couples qui se trouvent comparativement dans une situation moins difficile au niveau de la charge accrue souhaitent plus fréquemment un allègement des impôts et une augmentation des allocations pour enfants. Les mesures qui se rapportent à l'activité professionnelle correspondent également plus aux besoins de ce groupe.

## **Bilan**

Pour terminer, essayons de tirer un bilan de tout cela. Dans une espèce de cercle vicieux, la tradition libérale et le principe de subsidiarité dus à la diversité culturelle dans notre pays incitent l'Etat à se cantonner dans une position de repli en ce qui concerne la politique sociale et familiale. Les prestations, qui sont rudimentaires par rapport à d'autres pays d'Europe, sont perçues par les familles suisses elles-mêmes comme insuffisantes, et pourtant il semble que la pression de la majorité est trop insignifiante pour que ces manques soient exprimés avec l'intensité nécessaire. Les groupes qui se distinguent par des situations de manque particulièrement marquées ou ceux qui ne suivent pas le modèle familial traditionnel voient leurs intérêts peu ou pas du tout représentés. On supporte sans grande protestation les contraintes et les effets négatifs, ce qui confirme l'Etat et les cantons dans leur position de retrait dans les domaines de la politique familiale.

L'état modeste du développement de la politique familiale, qui a pour conséquence un transfert des responsabilités dans le secteur privé, contribue

beaucoup à ce que les besoins des parents d'enfants de moins de 7 ans ne se différencient que peu des souhaits de la population globale. L'introduction d'une assurance maternité, depuis longtemps en discussion, les allègements d'impôts et la création de logements mieux adaptés aux enfants sont les demandes qui trouvent le consensus le plus général dans la population. La forme de la famille et l'orientation professionnelle sont des facteurs déterminants pour l'estimation des mesures.

Les femmes qui essaient de trouver une difficile harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale sont justement celles qui revendiquent le plus souvent que des mesures soient prises dans le domaine professionnel, et que l'on trouve plus de lieux de prise en charge pour les enfants. Etant donné que la politique familiale actuelle est régie vaille que vaille par le modèle familial traditionnel basé sur le mariage et une répartition des rôles en fonction du sexe, les besoins de ces femmes ne trouvent pas un très large écho dans le monde politique. Il est intéressant de noter que c'est justement le modèle familial posant le moins de problèmes et subissant les contraintes les moins importantes qui est choisi pour servir d'aune à l'élaboration d'une politique familiale, alors qu'on ne consacre que peu d'attention aux formes familiales différentes, qui sont plus concernées par les conséquences et les répercussions de ce transfert des responsabilités dans le secteur privé.

On constate malheureusement qu'actuellement, ni les mesures qui pourraient faciliter une certaine harmonisation entre le monde professionnel et celui de la famille (horaires de travail flexibles par exemple, ou temps partiels de travail, ou encore lieux de prise en charge des enfants), ni un soutien financier ciblé ne sont en passe d'être réalisés. L'aménagement de lieux de prise en charge publics ou un soutien financier aux familles en situation de détresse pourraient contribuer à désamorcer les situations de tension publiques.

## Bibliographie

- BUNDESAMT FÜR STATISTIK (1994), *Politique familiale et budget social de la Suisse*, Berne.
- DEISS, J. (1991), «Budgets familiaux et compensation des charges», in T. Fleiner-Gerster, P. Gilliland & K. Lüscher (Ed.), *Familien in der Schweiz*, Fribourg: Universitätsverlag.
- DEISS, J., GUILLAUME, M.-L. & Lüthi, A. (1988), *Kinderkosten in der Schweiz. Untersuchung über die Äquivalenzskalen der Einkommen*, Fribourg: Universitätsverlag.
- DORBRITZ, J. & FUX, B. (1997), *Einstellungen zur Familienpolitik in Europa. Ergebnisse eines vergleichenden Surveys in den Ländern des «European Comparative Survey on Population Policy Acceptance (PPA)»*. Schriftenreihe des BIB, München: Harald Boldt Verlag im R. Oldenbourg Verlag.
- DUMON, W. (1992), *National family policies in EC-countries in 1991*, Brüssel.
- EUROSTAT (1993), *Dépenses et recettes de protection sociale 1980-91*, Bruxelles.
- FUX, B., BÖSCH, A., GISLER, P. & BAUMGARTNER, D. (1997), *Bevölkerung und eine Prise Politik. Die schweizerische Migrations-, Familien- und Alterspolitik im Fadenkreuz von Einstellungen und Bewertungen*, Zurich: Seismo.
- GAUTHIER, A. H. (1993), «Families and welfare benefits: the measured and unmeasured effects», in *PDOD-Paper N° 17*, Amsterdam.
- HALFAR, B., BURMEISTER, J., HARALD, Ch. & LEHNERER, C. (1996). *Strukturelle Unterschiede in der Ausgestaltung sozialer Sicherungssysteme in Industrieländern im Hinblick auf ihre Bedeutung für die Familie*, Wiesbaden.
- ILO (1997), *Social security expenditures* (online database).
- LEU, R. E., BURRI, S. & PRIESTER, T. (1997), *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, Bern: Haupt.
- OECD (1995), *Employment outlook*, Paris.
- SCHULTHEIS, F. (1992), «Familienpolitik in Grenzen: Aspekte eines interkulturellen Vergleichs sozialpolitischer Leistungen für Familien im Drei-Länder-Eck», in: H.-J. Hoffmann-Nowotny, C. Höhn & B. Fux (Ed.), *Kinderzahl und Familienpolitik im Drei-Länder-Vergleich*, Boppard a.R.: Boldt.
- SPYCHER, S., BAUER, T. & BAUMANN, B. (1995), *Die Schweiz und ihre Kinder: private Kosten und staatliche Unterstützungsleistungen*, Coire et Zurich: Rüegger.

Heinrich Nufer

## Familles, pas d'Etat? Réflexion pour un avenir meilleur

|   |     |
|---|-----|
| La signification d'une politique familiale d'avenir .....   | 344 |
| Familles avec jeunes enfants – un domaine oublié<br>de la politique sociale .....                       | 345 |
| Le patchwork des politiques familiales, un handicap pour les familles ...                               | 347 |
| Des structures de politique familiale efficaces<br>à tous les niveaux de décisions .....                | 349 |
| La recherche multidisciplinaire, le fondement indispensable<br>d'une politique familiale efficace ..... | 351 |
| Nouvelles directives grâce à la Convention internationale<br>des droits de l'enfant .....               | 353 |
| Les problèmes auxquels se heurte une politique familiale<br>tournée vers l'avenir .....                 | 355 |

## **La signification d'une politique familiale d'avenir**

La politique familiale est un thème de réflexion complexe et jamais épuisé. Partant des résultats de leurs recherches, les auteurs des relations et des expériences rapportées dans ce livre ont essayé de livrer ici quelques réflexions et points de vue personnels dans le vaste domaine de la politique sociale. Le présent article vient conclure ce travail en essayant de montrer les corrélations internes qui existent entre la politique sociale pour l'enfant et celle pour la famille. Tous ces rapports qui semblent hétérogènes se complètent en fait les uns les autres. Ils se basent tous sur la pédagogie familiale et celle de la petite enfance. Ils ne prennent pas comme modèle ce qui est politiquement et socialement réalisable, mais cherchent plutôt à déterminer les conditions nécessaires à une croissance saine et souhaitable du point de vue de l'enfant dans une société moderne. Au fil de ces réflexions, quelques impulsions nouvelles se dégageront peut-être, nous permettant d'envisager une politique familiale vraiment axées sur l'avenir, dont les vues vont plus loin que le postulat selon lequel la petite enfance nécessite seulement amour, affection et un soutien parental réfléchi.

Les conditions psychosociales dans lesquelles les enfants grandissent sont déterminantes pour le développement de la jeune génération. Une politique familiale responsable doit offrir dès la fondation de la famille les conditions les meilleures qui permettront un développement sain de tous ses membres. Dans le jeu des tensions entre les autres domaines d'influence de la politique, tels le soutien à l'économie, à la libéralisation des marchés et à la globalisation, la politique familiale est prioritaire. Un système politique qui n'a pas une conception de «l'investissement dans les jeunes générations» et qui ne planifie pas à long terme dans le domaine humain néglige ses devoirs et se montre imprudent. Une politique familiale ne doit pas seulement essayer de limiter les dégâts en palliant les problèmes qui se posent brutalement au coup par coup; elle doit au contraire réfléchir en adoptant une vue d'ensemble, et non pas à court terme, et anticiper les développements possibles pour élaborer les contre-mesures politiques et sociales adéquates. Une politique familiale tournée vers les générations à venir ne représente pas un luxe social et politique, mais bien une nécessité, car elle détermine grandement les conditions de la croissance dans notre société. Dans cette optique, elle doit viser des perspectives à moyen et long terme qui permettront à la génération montante de devenir adulte dans des conditions saines d'un point de vue physique, psychique et social.

La question qui constitue le titre de cette réflexion: «Familles, pas d'Etat?» est sciemment posée de manière équivoque. Si la politique familiale

ne trouve pas plus de soutien à tous les niveaux de l'Etat, non seulement les charges sociales destinées à corriger les situations familiales insatisfaisantes vont devoir se multiplier, mais la permanence d'un Etat démocratique compétent va se poser de manière sérieuse. Un Etat doit absolument «investir» dans sa génération montante, car une génération montante composée d'individus nombreux et socialement compétents peut seule garantir une économie de marché sociale ainsi que les prestations et assurances sociales qui constituent le «contrat des générations» en Suisse.

### **Familles avec jeunes enfants – un domaine oublié de la politique sociale**

Les familles avec jeunes enfants font partie des dossiers périphériques de la politique sociale en Suisse. La responsabilité qui consiste à offrir les meilleures conditions de départ possibles dans le domaine des droits de la famille et dans d'autres aspects importants de la politique sociale a été déléguée aux niveaux les plus bas de la politique communale, quand ce n'est pas aux familles elles-mêmes. Le principe du pollueur payeur sert de base à la représentation que l'on se fait des prestations adéquates pour les familles. Les parents qui mettent au monde un enfant, que cela soit planifié ou non, se trouvent pratiquement seuls à assumer la responsabilité économique de leur choix. D'éventuels soutiens subsidiaires pour les familles économiquement plus faibles (comme par exemple les familles monoparentales, les familles nombreuses, les familles dont un parent est au chômage) continuent d'être empreints de la notion d'assistance. On évalue ce soutien, non pas dans l'idée d'offrir les meilleures conditions possibles au développement des enfants, mais bien dans celle de ne pas dépasser la limite la plus basse de l'Etat social, en dessous de laquelle celui-ci ne peut pas décemment se considérer comme déchargé de ses responsabilités. La pauvreté, en augmentation dans notre pays, est une conséquence logique de cet état d'esprit, et cette pauvreté influence de façon dramatique les conditions de développement des enfants concernés par le problème. Lorsqu'on se demande en toute bonne foi si, pour cause de mauvaise gestion des finances publiques, on ne pourrait pas considérer comme une alternative de remplacer le montant, fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et considéré comme le minimum à partir duquel on a droit à une contribution, par celui, plus modeste encore, qui marque la limite en dessous de laquelle les biens ne peuvent pas être saisis en cas de poursuite, il est clair que les critères et les objectifs politiques qui sous-tendent ce genre de questions sont mal posés. Au lieu d'offrir aux familles dans le besoin une aide qui fait partie de la simple

tradition humanitaire, on les classe dans la catégorie des personnes coûtant trop cher à la société. Un nouveau pas est ainsi franchi vers l'individualisme et la «dé-solidarité», un pas qui met sérieusement en danger l'intégration sociale des personnes concernées. Le problème est que les effets négatifs d'une politique familiale qui néglige à long terme le bien-être des enfants, et qu'on peut par là même décrire comme irresponsable, ne se révéleront que dans plusieurs années. Les responsables de cette politique de courte vue n'auront pratiquement pas à supporter les conséquences de leur incurie. Une politique familiale préventive<sup>1</sup>, tenant compte des causes et des conditions (psychologiques, économiques, écologiques entre autres) qui grèvent la situation de l'enfance, devrait s'organiser en fonction d'un horizon qui va plus loin que les prochaines élections et la durée usuelle des mandats politiques.

La recherche conduite par Fux et Baumgartner (dans ce livre) montre bien que les mesures de prévoyance de la politique familiale se heurtent en Suisse à des vues plutôt traditionnelles, et qu'elles trouvent par là même peu de résonance dans la population. Une politique familiale et de l'enfance moderne doit cependant se libérer de l'opportunisme social et politique aveugle, et élaborer enfin des concepts d'ensemble sous forme de mesures claires, compréhensibles et transmises aux citoyens de façon suffisamment limpide pour qu'ils puissent les approuver. Un bon exemple de l'utilité d'une politique familiale transparente se trouve dans la votation à laquelle les citoyens zurichois ont participé voici quelques années, en adoptant le bonus éducatif qui permet aux mères du canton de Zurich de veiller à l'éducation et à la croissance de leur enfant jusqu'à l'âge de 2 ans sans devoir exercer une activité professionnelle pour subvenir aux besoins du ménage. Les Zurichois ont voté en grande majorité pour cet article complétant la loi sur l'aide à l'enfance. Une base juridique existe désormais, permettant aux parents qui voudraient élever leur enfant, mais ne le peuvent pas pour des raisons financières, de revendiquer ce bonus éducatif. Environ 1000 enfants zurichois de parents économiquement faibles – pour la plupart, des mères seules sans pensions alimentaires ou des parents encore en formation – ont ainsi déjà pu bénéficier des soins de leur mère pendant les deux premières années de leur existence. Cet exemple montre que des politiques ayant une vraie vision de leurs devoirs peuvent introduire des changements intéressants, s'ils sont eux-mêmes suffisamment convaincants et convaincus et qu'ils ne craignent pas trop les faiseurs d'opinions de tous bords.

1. Préventive dans le sens qu'elle essaie d'éviter que des conditions de vie difficiles et que des difficultés de développement ne commencent.

## **Le patchwork des politiques familiales, un handicap pour les familles**

Notre politique sociale manque cruellement d'une conception commune. L'assistance sociale se base depuis toujours sur un concordat des cantons qui subordonne les prestations au droit d'établissement, et s'en remet donc à des directives régionales de politique sociale pour estimer le montant des soutiens. A première vue, ce système pourrait permettre de trouver des solutions sur mesure dans des situations régionales spécifiques; cependant des considérations financières, politiques et fiscales jouent ici un rôle trop central. Une péréquation entre cantons, mais aussi entre villes – qui ont une fonction centralisatrice – et régions décentrées reste insuffisante. De plus, les idéologies politiques et sociales sont très différentes les unes des autres. Il en résulte une multiplicité confuse de moyens en ce qui concerne par exemple les allocations familiales, celles pour enfants ou encore les mesures complémentaires de politique familiale. Certes, la CSIAS, avec ses recommandations nouvellement élaborées, essaie de simplifier l'accès à l'aide sociale pour les systèmes familiaux particulièrement faibles ou indigents. Mais la décision appartient aux instances cantonales et communales. Les directives politiques et sociales concernant l'enfance et la famille ont fini par former une véritable mosaïque. Cela conduit à des divergences et à des injustices en fonction des régions, et surtout cela peut se révéler très dangereux en temps de crise économique. Une région, par exemple, dont les charges sociales augmentent à cause du chômage, voit en même temps ses moyens publics diminuer par suite de la réduction des recettes fiscales. Il devient ainsi concevable que de nouvelles situations problématiques affectant les familles ne puissent plus être contrées efficacement. A ce point, on ne parle même plus de concepts à long terme, ni de prévention en matière de politique familiale. Plusieurs des mesures récentes prises en faveur des familles et de l'enfance sont des mesures correctives, qui sont les premières à disparaître dès qu'on parle d'économies. C'est ainsi que des mesures préventives efficaces envers des mères monoparentales sérieusement menacées de passer au-dessous du seuil de pauvreté deviennent soudain des «objectifs réalisables par embellie économique seulement» et réduites à la part congrue ou même supprimées complètement au nom des économies. Ce qui compromet le développement des enfants de ces familles.

Une assistance à la famille et à la jeunesse mal orientée comme celle qui tend à s'installer actuellement sous les auspices de la politique financière du «*new public management*» n'a aucun modèle pédagogique et politique sur lequel s'appuyer pour les soins préventifs de la petite enfance. Il lui manque

des directives basées sur les connaissances actuelles des sciences de l'éducation. Leur modèle repose sur une image de la famille dépassée, héritée des années cinquante. De surcroît, les familles touchées par la pauvreté ou par d'autres problèmes ne disposent pas du groupe d'influence politique, du temps et du financement qui seraient nécessaires à un travail de relation publique efficace contre cette tendance désastreuse pour les familles, dans notre société de consommation hautement développée.

A travers le chômage, la pauvreté et les maladies chroniques, les familles ainsi touchées ne peuvent donc plus aider leurs jeunes à s'intégrer socialement. Mais cela ne s'arrête pas là; en effet, des tensions structurelles à l'intérieur d'un système familial socialement affaibli causent de surcroît des perturbations à la santé et à l'équilibre interne de la famille, perturbations qui, lorsqu'elles affectent le système familial durablement, potentialisent la violence sur les jeunes et les enfants de ces familles.

Le patchwork de la politique sociale se compose d'éléments réunis au hasard, à l'efficacité très inégale. Certains éléments manquent, comme par exemple une assurance maternité commune, demandée depuis un demi-siècle par la voix populaire et inscrite dans la Constitution, mais toujours inexistante. En l'introduisant enfin, on ne ferait d'ailleurs que suivre quelque chose que les femmes travaillant dans le secteur public considèrent comme une prestation qui va de soi. Le regard particulier que l'on porte à l'*accession* à la maternité et au statut de parent, sur lequel se base depuis des années la discussion sur l'assurance maternité, reste cependant trop partiel. Certes, les premiers pas d'une famille seraient certainement facilités par une assurance maternité, mais cette assurance reste trop ponctuelle si elle n'est pas complétée par des mesures facilitant le processus du développement de l'enfant dans son ensemble et sur la durée. Les charges sociales commencent à grever la famille au moment de l'*accession* à la maternité; elles ne cessent de croître jusqu'à ce que l'enfant soit devenu un membre socialement et économiquement autonome de la société. Les prestations extraordinaires fournies par les familles dans l'intérêt de la société ne trouvent aucune reconnaissance politique, comme par exemple ce serait le cas si un allègement fiscal raisonnable était prévu pour décharger le budget familial, ou si une allocation pour enfant substantielle et adaptée était versée par l'Etat. N'oublions pas que l'on reste mère ou père pendant une vie entière. Il y a là une responsabilité réciproque qui se joue tout naturellement entre les générations, permettant à l'Etat de s'en décharger.

Une politique familiale axée vers le futur devrait remplacer la mosaïque des mesures sociales et politiques par un concept global, qui n'aurait pas pour but de répondre aux situations d'urgence de façon adéquate et suffisamment tôt, mais d'anticiper véritablement les développements socio-écolo-

giques défavorables et d'engager des mesures politiques préventives raisonnables et adaptées. On éviterait probablement ainsi des dépenses consacrées aux mesures correctives tardives, dépenses qui sont actuellement élevées et n'ont qu'une efficacité très limitée. Une conception globale de la politique familiale doit être élaborée dans toute la Suisse comme on l'a fait pour les grandes assurances sociales. L'application des directives qui en résulteraient pourrait être à nouveau déléguée aux cantons, pour continuer de répondre au caractère de proximité (dans le sens du «*new public management*»), pour se trouver vraiment là où le problème se trouve et pour rendre ces directives administrativement plus légères.

### **Des structures de politique familiale efficaces à tous les niveaux de décisions**

Il faut souligner que la responsabilité de la politique familiales se situe à tous les niveaux de décision politique. C'est pourquoi des départements compétents pour les questions familiales devraient être créés au niveau de la Confédération, des cantons et des communes; il faudrait également créer des organes compétents dans les questions de la promotion de la famille<sup>2</sup> qui dépendraient de ces départements. Seules une appartenance claire à un département, et une dotation suffisante en moyens et en personnel garantiraient une politique sociale véritablement attachée à soutenir la famille de façon moderne et protectrice. Le morcellement, dû au hasard, de la politique familiale auprès d'autorités différentes, diminue considérablement son efficacité. Personne ne se sent actuellement tenu de mener une politique familiale globale; ainsi, on énonce projets de lois et décrets administratifs sans que personne ne s'interroge vraiment sur les répercussions possibles de ceux-ci sur les familles, qui forment pourtant la véritable unité de base cimentant notre société. Il serait utile de créer un secteur de responsabilité commune entre la politique familiale et celle de l'enfance, qui serait subordonné à l'éducation ou au social. Une répartition claire des tâches, basée sur un concept commun à la politique familiale et à celle de l'enfance, doit être fixée entre Confédération, cantons et communes.

2. Plusieurs cantons et communes ont instauré des «organes spécialisés pour la promotion économique». Ces services s'occupent de trouver des solutions aux problèmes actuels, mais cherchent surtout à anticiper les mouvements économiques, pour pouvoir s'adapter au mieux. On pourrait imaginer un «organe spécialisé pour la promotion de la famille» fonctionnant de la même façon.

La revendication d'une protection préventive de l'enfance et de la famille dans un concept global national doit être prise au sérieux. Des moyens suffisamment élevés doivent être mis à disposition des consultations pour les mères et les pères, des formations pour parents, des consultations éducatives et des possibilités d'échanges et de contacts entre parents, pour que l'offre devienne exhaustive.

Des réflexions dans le domaine du droit civil, qui rencontre des situations complexes et problématiques touchant enfants et familles, sont menées actuellement; elles montrent une tendance intéressante en ce qui concerne la politique familiale. Aussi bien la révision du droit sur le divorce que les travaux de révision sur le droit des tutelles prévoient la création d'un tribunal spécialisé dans les affaires familiales. Pour les questions complexes qui touchent le divorce, le droit des tutelles, le droit familial et celui des enfants, une instance multidisciplinaire devrait voir le jour, et cette instance sera compétente pour éclairer les multiples facettes des décisions prises. Des juristes spécialisés dans différents domaines du droit, des psychologues, pédagogues, éducateurs et pédiatres doivent être représentés dans cette instance. Pour la politique familiale à la base (régions, communes, villes), on pourrait imaginer constituer des conseils et des commissions familiales multidisciplinaires qui élaboreraient les concepts de politique familiale et les évalueraient périodiquement.

Des commissions chargées de réfléchir à des questions de politique sociale ont certes été créées à différents niveaux de décisions parlementaires. Dans ces commissions, on discute de questions fondamentales de politique sociale, et on prépare les dossiers pour la consultation parlementaire. Bien que ces commissions fassent preuve d'une conscience claire de leur responsabilité et des problèmes auxquels il faut faire face, elles restent cependant des commissions internes du Parlement. Leur réflexion est souvent arrêtée par l'opportunisme social et politique des parlementaires et des partis. Des commissions compétentes pour les questions de la famille, dont les membres seraient recrutés en dehors du Parlement, pourraient s'occuper du quotidien de la famille et de sa situation actuelle problématique, et relativiser les influences internes, avec leurs loyautés, leurs ambitions personnelles et leurs courants idéologiques; en tant qu'organes consultatifs pour les questions familiales, ces commissions pourraient peut-être générer de nouvelles impulsions. Une politique familiale mieux adaptée aux besoins actuels est si fondamentale pour le développement de notre société qu'il faut commencer par éduquer l'opinion démocratique à adopter un regard nouveau<sup>3</sup>.

3. Pour les questions de politique étrangère, il existe depuis des années des commissions qui fonctionnent selon ce modèle, indépendamment du Parlement, comme organes consultatifs.

## **La recherche multidisciplinaire, le fondement indispensable d'une politique familiale efficace**

Dans le cadre du soutien à la recherche et de l'organisation à la recherche en Suisse, c'est le hasard qui détermine si tel projet de recherche concernant les questions familiales peut être déposé et développé. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique ne joue un rôle actif ni dans le domaine de la recherche fondamentale, ni dans les Programmes nationaux de recherche qui lui sont pourtant subordonnés et qui abordent des thèmes précis. Il se contente d'examiner les projets remis. En conséquence, plusieurs travaux de fond sont effectués en dehors de la structure universitaire, et doivent franchir une multitude d'obstacles pour trouver le financement nécessaire à leur réalisation. Il n'y a pas de concept global favorisant la recherche de base sur les questions de la famille en Suisse.

La plupart des fondements importants de la politique familiale devraient être élaborés en équipes multidisciplinaires. Cette manière de travailler est cependant très exigeante, et nous ne disposons pour l'instant que de peu d'expérience dans ce domaine. Les compétences pratiques extra-universitaires devraient être intégrées dans un concept de recherche pour que le savoir-faire puisse servir la recherche de façon optimale. Les expériences de l'Institut Marie Meierhofer dans le domaine de la recherche pratique montrent clairement que le développement d'un projet, pour fondé qu'il soit du point de vue scientifique, et le long chemin qui mène à son financement, peuvent grever presque complètement les ressources financières et de personnel d'une petite organisation qui remplit parallèlement d'autres tâches importantes liées à la pratique. Cependant, nous restons persuadés que là où la théorie et la pratique se rejoignent, la recherche sur la famille peut s'accomplir avantageusement du point de vue du contenu et qu'elle est susceptible de changer les choses<sup>4</sup>.

L'absence de recherche coordonnée en Suisse fait que des données importantes, indispensables à la planification et à l'exploitation des mesures existantes en politique sociale et familiale, manquent. Dans une interpellation faite en 1997, le Parlement demandait des précisions sur les effets des presta-

4. Voir à ce sujet le modèle élaboré par l'Institut Marie Meierhofer à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire. Se basant sur un processus de développement éprouvé en tant que centre de compétence pour les questions de l'enfance, l'Institut dispose maintenant d'une organisation modèle et d'une technique de travail scientifique axée sur la pratique. Malgré des moyens relativement modestes et un travail fortement lié au système familial et de la jeunesse d'une région, les activités de l'Institut retiennent l'attention des spécialistes du domaine au niveau suisse et international.

tions en faveur de la politique familiale en Suisse. Le Conseil fédéral a répondu en substance qu'une vue d'ensemble des effets de la redistribution des activités de l'Etat n'était pas disponible et que mener les recherches correspondantes présentait de trop grandes difficultés théoriques et pratiques, et conduirait à une dépense en personnel et en argent trop importante. Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoyait ensuite à «différentes études sectorielles» qui pourraient fournir des informations partielles sur une partie des activités étatiques. Au vu des difficultés financières et des problèmes non moins urgents de la situation sociale, on ne pouvait pas expliquer plus clairement la crise de la recherche pratique dans le domaine des mesures de politique sociale. Cette incapacité d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se fait en Suisse nous empêche également de pouvoir comparer notre expérience avec celle de nos voisins européens confrontés aux mêmes problèmes, et de profiter de leur expérience dans certains domaines. Le «cas particulier» suisse est encore renforcé par cette lacune au niveau de la recherche.

Notre étude *Les jeunes familles et la protection sociale*, dont les résultats sont publiés dans ce livre, montre bien combien des projets de recherche menés par une équipe multidisciplinaire peuvent se révéler utiles pour une meilleure planification sociale. De telles recherches donnent à la politique sociale de précieuses indications qui permettent de poser les priorités financières et d'intervention, de définir quels types de problèmes risquent de prendre de l'importance et dans quels domaines il faudrait envisager des priorités pour les mesures préventives. Des ressources qui existent, mais ne sont pas exploitées faute de coordination, pourraient être mises en place et permettre même d'économiser de l'argent. Par exemple, lors de nos interviews, un nombre étonnamment élevé de jeunes mamans se sont dites prêtes à œuvrer comme personnes de référence envers de jeunes mamans moins expérimentées si on le leur demandait. Avec un petit peu de coordination et une administration minime, on pourrait imaginer créer ainsi une formation peu coûteuse, efficace et axée sur la prévention, pour les jeunes parents. Il est dommage que notre étude sur la petite enfance, qui se veut aussi complète que possible, ne trouve personne pour continuer la recherche auprès des enfants plus âgés et des familles comptant des adolescents. L'absence de planification active dans la recherche condamne une précieuse banque de données (réunie à grands frais auprès d'une population très collaborante) à se perdre, au lieu de servir encore longtemps et intensivement à d'autres recherches, cela faute de coordination dans les objets de recherche.

Tant que des données de recherche globales et fiables sur la politique familiale ne seront pas réunies, on continuera de prendre des décisions basées sur le «sens commun», l'expérience personnelle peu représentative, la tradition et les idées politiques partisans. Une forme de recherche pratique encore

peu exploitée, procédant selon des critères de contrôle d'efficacité et de qualité, pourrait montrer si les décisions concernant les concepts de soutien à la famille et les offres d'aide sociale sont justifiées, et du même coup rendre possibles des corrections ciblées et une ouverture à des développements futurs. Même au vu du soit-disant manque de moyens disponibles, le caractère aléatoire des mesures de la politique familiale actuelle en Suisse est simplement inexcusable.

## **Nouvelles directives grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant**

Les efforts de la communauté internationale pour conférer aux enfants et aux personnes mineures les droits en vigueur dans la Déclaration des droits de l'homme sont une des manifestations importantes des progrès de l'humanité de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. Aucune Convention n'a été signée par autant d'Etats (189 Etats) en si peu de temps. La Suisse a pris son temps pour reconnaître la Convention de l'ONU. En cela, elle s'est comportée comme beaucoup d'autres pays jouissant d'un fort développement et d'un système juridique élaboré. Avant de ratifier cette Convention, il a fallu s'assurer que rien dans cette dernière ne pouvait nous obliger à adapter nos lois intérieures à son contenu, et que d'éventuelles adaptations pouvaient être assorties de restrictions ou tout simplement ajournées. Bien que l'on pût constater que le Droit suisse satisfaisait aux points énoncés par la Convention, des restrictions ont été apportées quand même. Les délibérations dans les deux Chambres ont mis en évidence le fait que plusieurs parlementaires estimaient que cette Déclaration des droits de l'enfant mettait en danger la conception traditionnelle de la famille, qui place clairement l'enfant dans une position soumise au pouvoir parental. Cependant, la Convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée, malgré de fortes oppositions des cercles conservateurs du Parlement, et elle est entrée en vigueur le 26 mars 1997. La Suisse faisait partie des derniers pays signataires. Cette Convention est très importante pour la politique à venir en ce qui concerne nos enfants et la politique familiale.

Bien que l'on pense, dans les milieux politiques suisses, que seules quelques retouches juridiques sont encore nécessaires (par exemple dans le droit de l'enfant, le droit de la famille et le droit des étrangers), la plus grande difficulté réside dans le fait de mettre en pratique les directives. La nouvelle Convention de l'ONU en effet ne se contente pas de placer au centre de ses préoccupations le bien-être de l'enfant, elle préconise également une attention particulière aux relations familiales.

Les Etats signataires s'engagent en outre à favoriser la création en nombre suffisant de lieux de prise en charge pour les enfants de parents qui exercent une activité professionnelle et de tout mettre en œuvre pour que les parents soient efficacement soutenus dans leur tâche d'éducation (consultations gratuites, formations parentales, etc.). Personne ne peut nier qu'en Suisse, il y a urgence d'agir, aussi bien qualitativement que quantitativement, dans ces deux domaines.

La Convention postule sur des conditions d'existence raisonnables pour le développement de l'enfant, et les Etats signataires s'engagent à apporter l'aide matérielle nécessaire aux parents dans le besoin pour que ces conditions soient respectées. Le problème de la pauvreté dans les familles monoparentales, dans un pays comme la Suisse, signataire de la Convention et jouissant d'un produit national brut élevé, ne devrait tout simplement plus exister.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, la Suisse a pris une part active à des commissions de réflexion sur les possibilités de mise en pratique du contenu et de son développement. Le *Childhood Policies Project*<sup>5</sup>, et le *Council of Europe's strategy for children* doivent être salués comme des approches qu'il faut absolument soutenir et consolider. Nos parlementaires au Conseil de l'Europe doivent absolument s'engager dans des applications concrètes, tant il est vrai qu'une Europe ouverte doit d'abord abolir les notions de frontières en ce qui concerne les droits des enfants et la politique familiale, et trouver une collaboration efficace entre les différents systèmes d'aide en faisant la part belle aux échanges d'expériences entre nations<sup>6</sup>. En effet, pour les migrants, les lacunes qui existent dans des domaines centraux du soutien à la famille sont encore plus criantes.

La nécessité d'agir existe à tous les niveaux de la politique familiale et à plusieurs niveaux de conditions d'existence des familles qui sont essentielles au développement des enfants. Il est important que le rapport périodique de la Convention de l'ONU, lié à la reconnaissance de la convention de l'ONU, soit utilisé comme une véritable prise de position commune en matière de politique pour l'enfance et de politique familiale. Les structures permettant l'élaboration de ces politiques doivent être développées, et il faut passer commande des travaux préliminaires scientifiques correspondants. Nous devons

5. *Council of Europe (Ed.), Children's Right and childhood policies in Europe: new approaches?* Proceedings of the closing conference of Childhood Policies Project, Leipzig, 30 May-1 June 1996.

6. Voir Arbeitsgemeinschaft für Jugendhilfe (Ed.) *Kinder, die keiner (mehr) will*. Documentation de la 10<sup>e</sup> rencontre de la Communauté internationale de travail pour les question concernant la jeunesse, Bonn, 1997.

déterminer notre position de façon critique. La collaboration avec les institutions privées qui soutiennent l'enfant et la famille est absolument nécessaire ici. Les ONG ont mis au point une liste de thèmes et un concept de rapport. Au niveau fédéral, aucune réflexion à ce sujet n'a encore été publiée. Nous ne savons même pas exactement quel département doit prendre le paquet en main, et encore moins d'où les moyens correspondants pourront bien provenir.

## **Les problèmes auxquels se heurte une politique familiale tournée vers l'avenir**

L'exposé des problèmes auxquels une politique familiale axée vers le futur se heurtent restera incomplet dans cette réflexion en forme de conclusion. Faire la liste des thèmes de politique familiale importants devrait être un exercice permanent de l'organe compétent pour les questions familiales et des commissions pour la famille dont j'ai parlé plus haut. Voici encore quelques exemples des domaines de problèmes déjà évoqués, choisis de façon non exhaustive.

Les changements qui affectent les conditions de vie des enfants et des familles et qui modifient leur environnement (pollution, changements climatiques, croissance du trafic, péjoration progressive des lieux de vie, etc.) sont une source permanente de stress émotionnel et physique pour les enfants. L'environnement que l'on léguera à nos enfants est un thème qui préoccupe de plus en plus de parents, qui constatent quotidiennement que croissance économique et nécessité de faire jouer la concurrence sont mieux considérés que leurs intérêts propres.

L'examen attentif des conditions de vie des familles dans notre société ne peut cependant se résumer à de simples corrélations linéaires entre la politique sociale et l'économie. Des critères sociologiques et écologiques doivent être développés et appliqués, afin de créer un environnement social et de promouvoir des conditions d'existence qui favorisent la socialisation des familles. L'art et la manière de la coopération, et l'harmonie écologique du système social de référence (le mode d'existence et d'expérience de l'enfant) sont déterminants. Les différentes niches de vie doivent se compléter et non pas se concurrencer.

Les phénomènes de globalisation actuels en Europe et dans le monde ne sont pas sans poser de nouveaux défis à la politique familiale en Suisse. Le nombre élevé de chômeurs touche beaucoup de familles. Le chômage n'a pas seulement pour effet de faire des coupes sombres dans le budget des familles, il apporte également de gros problèmes dans le domaine psychosocial. Les effets d'un chômage de longue durée se font sentir chez le parent directement

concerné, qui présente des réactions psychosomatiques, une émotivité à fleur de peau et des réactions dépressives. Les autres membres de la famille, en particulier les enfants, sont fragiles et faciles à blesser. Assurer un revenu familial aux familles dont un parent est au chômage à l'aide des allocations chômage ou d'autres prestations sociales ne suffit pas à régler le problème. La base économique est en effet compensée, mais les effets psychosociaux restent préoccupants. L'intégration sociale des membres de la famille se fait par le processus du travail, et l'échange d'une prestation contre un salaire est un phénomène reconnu par la société. Le chômage de longue durée met considérablement en danger l'intégration sociale, parce que la personne ne fournit plus une prestation utile à la société. La réduction d'êtres humains à de simples objets responsables de coûts de société est indigne. Il n'est pas rare de voir chez les enfants de ces personnes au chômage des troubles du comportement. Un travail au lieu d'une assistance sociale, voilà une mesure préventive qui a fait ses preuves dans d'autres pays d'Europe, et qui permet de réduire considérablement les frais énormes engendrés par le stress psychique et les problèmes physiques du membre de la famille censé gagner l'argent et des autres personnes concernées. En Suisse, on constate que de plus en plus de chômeurs de longue durée finissent par toucher l'assurance invalidité. Cela est un désastre du point de vue de la dynamique familiale, et un non-sens économique.

Il faut bien constater malheureusement que les jeunes gens qui ne trouvent ni place d'apprentissage ni place de travail vont tôt ou tard engendrer les enfants de demain et créer une famille. Le nombre de jeunes gens qui ne réussissent pas à entrer dans le monde du travail, la plupart du temps sans que cela soit de leur faute, est de plus en plus élevé en Europe. Même si les scénarii de reprise économique promis par les politiques arrivent enfin, et que l'économie se rétablit lentement, entraînant la création de nouvelles places de travail, nous sommes déjà en situation d'urgence en matière de politique sociale avec ces futurs parents que l'on ne peut intégrer socialement par le travail. Et nous ne savons pas comment remédier à ce problème.

A cela, ajoutons que la famille subit elle aussi des transformations radicales. Des milliers de couples divorcent, et la moitié de ces divorces interviennent avant que l'enfant ne soit à l'école. Les possibilités d'assimilation des jeunes enfants concernés ne sont pas encore très bien connues. On voit de plus en plus d'enfants et de jeunes excessivement stressés. Ces enfants ont besoin, non seulement d'une réglementation psychologiquement responsable du divorce et du droit de visite, mais également de la possibilité de travailler sur les traumatismes engendrés par les conflits interminables des parents. Dans ce domaine également, la politique familiale pourrait intervenir.

Non seulement en cas de divorce, mais aussi pour la question de la garde des enfants et du droit de visite, des développements inquiétants du point de

vue de la politique familiale deviennent visibles. Les instances juridiques sont de plus en plus souvent saisies pour des questions de détail. Les secrétariats pour la jeunesse ont donc été amenés à proposer une médiation spéciale pour les crises familiales. On réussit parfois à améliorer la communication de telle manière qu'une séparation n'est plus la priorité ou que les conflits ne représentent plus une expérience traumatisante pour les personnes concernées et les enfants du couple. On voit cependant également que lors des conflits familiaux qui font partie de la vie quotidienne (par exemple conditions d'habitation, règles de sortie, règles concernant l'argent de poche), les familles demandent de plus en plus souvent un soutien extérieur auprès des instances extra-familiales. Dans les cas les plus extrêmes, ainsi que cela a été rendu public lors d'échanges internationaux, il a fallu que des instances juridiques prennent la décision définitive<sup>7</sup>. Si on part du principe que la famille doit rester l'élément fondamental et l'organe social central de notre société, on devrait être d'accord avec le fait que la plupart des conflits familiaux doivent trouver une résolution à l'intérieur de la famille elle-même. C'est pourquoi il convient de conserver, et si possible d'améliorer, les compétences dans le cercle familial en matière de négociation et de communication. Un accompagnement soutenu ainsi que des cours de formation pour les parents représentent par conséquent des mesures préventives intéressantes qui font partie des mesures de politique familiale axées sur le futur.

Depuis bientôt cent ans, les spécialistes s'intéressent aux phénomènes de la violence dans les familles, particulièrement vis-à-vis des enfants; celle-ci peut prendre la forme de sévices physiques, sexuels ou mentaux. Un rapport intéressant a été fait voici quelques années sur la situation en Suisse<sup>8</sup>. Ce rapport montre, en comparaison avec d'autres pays d'Europe, que la Suisse occupe une situation plutôt élevée dans le classement. L'écho que ce rapport a reçu et les mesures politiques et sociales prises à la suite de sa diffusion sont par trop hésitantes: la protection de l'enfance doit absolument devenir un élément central de la politique familiale. Le Conseil d'Etat du canton de Zurich, pionnier en la matière en Suisse, a créé une commission interdépartementale chargée d'analyser les problèmes et de proposer des solutions pour renforcer la protection de l'enfance.

7. Arbeitsgemeinschaft für Jugendhilfe (Ed.): *Wie kommen Kinder zu Recht? Kinder als Träger eigener Rechte – Hilfe oder Konfliktverstärkung in der Familie*. Documentation de la 9<sup>e</sup> rencontre de la Communauté de travail internationale pour les question de la jeunesse, Bonn, 1994.

8. Groupe de travail sur la violence envers les enfants: *Kindesmißhandlung in der Schweiz*. Rapport adressé au chef du DFI, 1992.

Comme on le voit, une orientation nouvelle de la politique familiale est désormais absolument indispensable en Suisse, car seule une politique systématique a quelques chances de prévenir certains des problèmes qui nous attendent dans un avenir proche. La collaboration des instances privées et publiques sera nécessaire pour convaincre la population. Cela suppose que les questions familiales soient véhiculées par tous les canaux d'information possibles. Il faudra réunir toutes les compétences, et probablement même inventer de nouvelles, pour comprendre et expliquer la complexité des problèmes d'aujourd'hui. C'est la tâche qui attend une politique familiale résolument moderne. L'Institut Marie Meierhofer est prêt à offrir ses domaines de compétences et de responsabilités et à contribuer ainsi à cette entreprise.

# Table des matières

|   |   |
|---|---|
| <b>Barbara Raulf, Sabine Schenk, Kurt Huwiler</b> |   |
| Introduction .....                                | 7 |

## PREMIÈRE PARTIE

|   |    |
|---|----|
| <b>Sabine Schenk</b>  |    |
| Petits enfants – petits soucis? Vie quotidienne des jeunes mamans ..... | 15 |

|   |    |
|---|----|
| <b>Kurt Huwiler</b>   |    |
| Le réseau social de la famille – une ressource qui se perd? ..... | 39 |

|  |    |
|--|----|
| <b>Barbara Raulf</b>   |    |
| Les jeunes mères au foyer – Les jeunes mères qui travaillent ..... | 75 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Sabine Schenk</b>   |     |
| Prise en charge des enfants pour compléter les possibilités familiales:<br>une nécessité ..... | 119 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Dorothee Degen-Zimmermann</b>                           |     |
| La famille monoparentale, une nouvelle configuration ..... | 147 |

|   |     |
|---|-----|
| <b>Nafiye Günes et Sabine Schenk</b>                  |     |
| Les mères étrangères: de la Turquie à la Suisse ..... | 183 |

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| <b>Kurt Huwiler</b>        |     |
| La famille et l'Etat ..... | 215 |

DEUXIÈME PARTIE

**Werner Wicki**

Groupes de discussion pour jeunes parents ..... 265

**Yesim Scherer-Korkut**

Un projet de formation pour les mères turques et leurs enfants ..... 283

**Marco Hüttenmoser**

La famille et l'environnement ..... 301

**A. Doris Baumgartner et Beat Fux**

Papa, maman et l'Etat: les besoins en matière de politique familiale .... 317

**Heinrich Nufer**

Familles, pas d'Etat? Réflexion pour un avenir meilleur ..... 343

# Aux Cahiers de l'EESP

Sylvie CHATELAIN

**Règles, éducation et obéissance**

**Quelles réalités dans les institutions de la petite enfance?**

Préface de Joseph Coquoz

A5, broché, 2000, 151 pages, 24 francs, ISBN 2-88284-029-7

Le concept de la règle est familier des systèmes éducatifs de la petite enfance. Dans ce cadre, son rôle est multiple, de la protection de l'enfant à l'outil pédagogique. Abusivement, il peut aussi devenir le garant du confort de l'adulte, un moyen d'imposer sa supériorité, voire un prétexte à sanctions. Objet simple au premier abord, il se complexifie donc sous un regard plus pointu, se rattachant aux notions non moins complexes d'autorité et d'obéissance.

Dans quelle mesure la règle peut-elle être pédagogique? Quel est son statut dans le cadre éducatif? Quelle importance prend-elle dans les relations, parfois conflictuelles, entre enfants et adultes?

Cet ouvrage se fonde sur une approche théorique, puis sur une enquête menée auprès d'éducateurs de la petite enfance pour traiter de ces questions délicates. Et, par une analyse du discours des professionnels, il propose une réflexion sur le rôle et l'implication des règles dans les finalités et les actions éducatives.

Isabelle FLÜCKIGER (Ed.)

**Enfants maltraités. Intervention sociale**

A5, broché, 2000, 232 pages, 32 francs, ISBN 2-88284-030-2

Les mauvais traitements envers les enfants, naguère considérés comme des faits divers, certes déplorables mais inéluctables, sont devenus depuis peu un problème de santé mentale publique relevant de l'action sociale. Cette problématique, insérée dans le champ de la protection de l'enfance, soutenue par un ensemble de législations internationales, nationales et cantonales, débouche, sur le plan des pratiques professionnelles, à mobiliser les ressources médicales, sociales, judiciaires et policières.

DOMINIQUE WUNDERLE-LANDGRAF

**De la solidarité au démantèlement**

**A propos de la quatrième révision de l'Assurance invalidité**

A5, broché, 1999, 120 pages, 24 francs, ISBN 2-88284-026-4

Dans la quasi-totalité des pays industrialisés, les régimes de prévoyance sociale font l'objet de réformes, de remises en cause et de débats. La Suisse n'échappe pas à cette situation: la quatrième révision de l'Assurance invalidité (AI) en est la preuve.

L'AI est une assurance «ciblée» qui, dès son introduction en 1958, a visé en priorité la réadaptation. Cet ouvrage permet de suivre l'évolution de cette assurance et d'examiner comment le législateur a trouvé, au fil des décennies, des solutions équilibrées entre le financement et le développement du système. Il a créé les conditions permettant à des centaines de milliers de personnes, frappées dans leur intégrité physique ou intellectuelle, d'avoir une vie digne de ce nom dans notre société et non hors de celle-ci.

Mais aujourd'hui, la quatrième révision touche le cœur de l'institution. En proposant différentes mesures qui provoquent un glissement de l'assurance (un droit collectif) vers l'assistance (qui ne crée pas un droit), elle affecte l'intégration des personnes handicapées.

C'est ce que montre cet ouvrage, qui sera utile aux travailleurs sociaux et à toutes les personnes intéressées par les problèmes liés à l'invalidité.

Jean-Pierre TABIN

**Les paradoxes de l'intégration**  
**Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers**  
**pour l'intégration de la société nationale**

Broché, 1999, 262 pages, 35 francs, ISBN 2-88284-028-4

En Suisse, comme dans tous les pays d'immigration, la thématique de l'intégration des personnes de nationalité étrangère est largement discutée.

Le plus souvent, les processus d'intégration à une nation sont expliqués par différentes caractéristiques sociales ou culturelles de la personne migrante. Bref, tout se passe comme si la personne de nationalité étrangère devait s'intégrer à la société et comme si le mouvement était à sens unique. Or, ce mouvement est conditionné, très largement, par la société nationale.

En s'appuyant sur de nombreuses sources historiques et sociologiques, cet ouvrage montre que la Suisse connaît un mode particulier d'intégration de sa population, notamment par son système de sécurité sociale. Ce mode particulier d'intégration de la nation limite les possibilités d'intégration à la nation. Les personnes de nationalité étrangère, quelles que soient leurs qualités propres, en subissent les conséquences.

Claudio BOLZMAN et Jean-Pierre TABIN (dir.)

**Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social?**

A5, broché, 1999, 224 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-025-2

Coédition avec les Editions IES, Genève

Ce livre présente deux recherches réalisées par les Ecoles de travail social de Lausanne et Genève dans le cadre du Programme national de recherche N° 39 du Fonds national suisse de la recherche scientifique, «Migrations et relations interculturelles».

Outre les résultats de ces deux études, qui présentent des approches originales dans l'analyse des relations entre migrations, modes d'insertion et travail social, cet ouvrage propose également les réflexions de travailleuses et travailleurs sociaux qui accumulent depuis de nombreuses années, dans le cadre de leur pratique professionnelle et parfois de leur engagement militant, des expériences, des savoirs et des instruments adaptés à ces problématiques.

Michelle FRACHEBOUD

**Jouer en garderie**

**Aspects de la socialisation du jeune enfant à travers le jeu de fiction**

A5, broché, 1998, 136 pages, 24 francs, ISBN 2-88284-024-3

Fondé sur des observations menées en garderie, cet ouvrage propose, en termes simples mais éloquents, une analyse des multiples modalités d'interactions sociales dont tentent de faire preuve des enfants qui jouent ensemble. Il ne suffit pas de mettre des enfants ensemble, de formuler le terme de socialisation, pour que celle-ci émerge et se donne à voir, comme par magie. Il s'agit au contraire d'un processus fascinant mais hésitant, qui mérite attention de la part des professionnels de la petite enfance.

BÉATRICE DESPLAND ET JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE (Eds)

**Les politiques familiales: l'impasse?**

A5, broché, 1999, 128 pages, 23 francs, ISBN 2-88284-027-5

Cet ouvrage aborde les questions suivantes:

Quelle sécurité sociale pour les familles?

Les débats nationaux sur les politiques familiales

Les inégalités dans et par la famille

La Centrale pour les questions familiales: action et projets

Le sens de la définition du coût de l'enfant

La famille surchargée de sollicitations?

Les associations au service des politiques familiales

Editions EESP, case postale 70,  
CH-1000 Lausanne 24  
Tél. 021/651 62 00 – Fax 021/651 62 88

Tous ces ouvrages sont disponibles chez votre libraire. Ils sont diffusés par:

Albert le Grand SA,  
route de Beaumont 20, 1700 Fribourg  
Tél. 026/425 85 95 – Fax 026/425 85 90

CID,  
bd Saint-Michel 131, 75005 Paris

Imprimé à Lausanne en décembre 2000

## Quand le couple devient famille

Les débats sur l'avenir des politiques familiales s'intensifient en Suisse. Rares sont cependant les acteurs qui se mettent effectivement à l'écoute des familles. Une équipe de recherche de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance, à Zurich, a conduit une importante étude avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Un millier d'entretiens ont permis de recueillir les avis de mères d'enfants en bas âge.

La première partie de cet ouvrage présente la diversité de leurs conditions de vie, de leurs attentes à l'égard de l'Etat et de la société.

La deuxième partie rassemble des contributions d'experts de la science et de la pratique, des projets novateurs et des résultats de recherches rassemblés sous le thème général: «jeunes familles et politique sociale».

### Choix de thèmes abordés dans l'ouvrage

Vivre au quotidien avec de jeunes enfants

La signification des réseaux familiaux

Biographies de mères exerçant une activité professionnelle

La situation des familles monoparentales

Les immigrés turcs et leurs familles

Les prestations publiques en faveur des mères

Les groupes d'échanges pour les jeunes parents

Un projet de formation pour des mères turques

L'importance des conditions de logement

Les prestations de politique familiale jugées par les parents

Réflexions pour une politique familiale orientée vers l'avenir

L'édition de cet ouvrage accompagne une exposition réalisée par Ethno-Expo (Frank Beat Keller), en collaboration avec l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance, de Zurich, et le Forum pour les médias et l'organisation, de Berne.